

## DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

---

Séance des lundi 15 et mardi 16 octobre 2012

### CONSEIL MUNICIPAL



# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Dépôt de questions d'actualité.....	62
Condoléances.....	3	Suspension et reprise de la séance.....	63
Souhaits de bienvenue.....	4	Examen des questions d'actualité.....	63
Adoption de comptes rendus.....	4	I - Question d'actualité du groupe "Union des démocrates et indépendants" sur le Grand Paris.....	63
2012 DF 79 - Communication sur les orientations budgétaires de la Ville et du Département de Paris pour 2013.....	4	II - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la reconnaissance de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris.....	64
2012 DPE 76 - Approbation du rapport annuel 2011 du Maire de Paris sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de Paris.....	28	III - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" relative à la mise en oeuvre d'une conférence de consensus ayant trait au devenir de la Petite Ceinture.....	66
Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la pratique des voeux bis et ter au Conseil de Paris.....	32	IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative aux postes vacants dans les bibliothèques de la Ville de Paris.....	68
2012 DEVE 149 - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie présenté par le Président du Conseil Régional et le Préfet de la Région Ile-de-France.....	34	V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au financement du Grand Paris Express.....	70
2012 SG 192 - Communication du rapport Développement Durable.....	40	Suspension et reprise de la séance.....	72
Suspension et reprise de la séance.....	45	Rappel au règlement.....	72
Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Plan Climat.....	46	Suspension et reprise de la séance.....	74
2012 DEVE 163 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux pour la remise en état des voiries du parc des Buttes Chaumont (19e).....	47	2012 DPP 27 - Subvention (19.250 euros) et convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.....	74
Voeu déposé par le groupe PSRGA relatif à la situation des jardins publics des boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry.....	50	Précisions concernant la réunion de "Paris-Métropole" le 16 octobre 2012 à la mairie du 4e.....	77
Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la protection du patrimoine végétal.....	51	Suspension et reprise de la séance.....	78
2012 SG 181 - Aménagement des berges de Seine - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un appel d'offres pour la surveillance et l'accueil du public sur l'archipel, jardin flottant installé sur la Seine, au port du Gros Caillou (7e).....	53	Rappel au règlement.....	79
2012 SG 150 - Convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'aménagement des berges de Seine (7e).....	53	2012 SG 193 - Rapport d'observations définitives de la C.R.C. sur la gestion du budget spécial de la Préfecture de police pour les exercices 2007 et suivants.....	80
Voeu déposé par le groupe U.D.I. relatif au financement et à la réalisation du projet de la Bassée.....	58	Voeu déposé par le groupe EELVA relatif à la décentralisation des compétences de l'Etat en matière de police.....	90
2012 DPP 23 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association pour la défense des familles et de l'individu au titre de la lutte contre les dérives sectaires.....	60	Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité du quartier de la Goutte d'Or.....	92
		Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif aux conditions de sécurité sur le boulevard Richard Lenoir (11e).....	92

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité du gymnase Maurice Berlemont (11e).....	92	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au lycée professionnel Théophile Gautier (12e).....	120
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la protection de la communauté juive à Paris.....	98	Vœu déposé par l'Exécutif.....	120
2012 DPVI 177 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Régie de quartier du 19e Nord.....	100	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif la réduction des budgets pour les classes de découverte.....	123
2012 DVD 189 - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Préfecture de police en vue du relogement des services du commissariat du 13e arrondissement.....	102	Vœu déposé par l'Exécutif.....	123
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au relogement des services du commissariat du 13e.....	102	2012 DFPE 369 - Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21, rue de Provence (9e).....	124
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au marché sauvage du boulevard de la Chapelle (18e).....	107	2012 DFPE 370 - Délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance, 32, rue Godefroy Cavaignac (11e).....	124
Vœu déposé par l'Exécutif.....	107	2012 DFPE 371 - Délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8 impasse Barrier (12e).....	124
2012 DASCO - 44 Subvention (18.681 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 1er arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	109	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux travaux dans les crèches Félix Faure et Espérance (15e).....	126
2012 DASCO 49 - Subvention (16.958 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 6e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	109	2012 DJS 235 - Subvention (607.315 euros) et convention avec le Paris Handball au titre de la saison sportive 2012-2013.....	128
2012 DASCO 60 - Subvention (93.706 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 17e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	109	2012 DJS 417 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du nouveau Stade Roland Garros (16e).....	130
2012 DASCO 61 - Subvention (245.080 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 18e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	109	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à Roland Garros.....	130
2012 DASCO 62 - Subvention (215.495 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 19e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration.....	109	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la limitation du chlore dans les piscines et création d'une piscine à filtrage naturel.....	136
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'exclusion des aliments génétiquement modifiés ou dérivés des services de restauration scolaire.....	109	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la grève des éducateurs sportifs des activités de la natation.....	139
Vœu déposé par l'Exécutif.....	109	2012 DU 77 - Cession d'un immeuble au 51, avenue Simon-Bolivar (19e).....	140
2012 DASCO 113 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2013-2014.....	112	2012 DU 166 - Avenant n° 1 au marché d'études urbaines et techniques relatives au secteur GPRU de la Porte de Vincennes (12e et 20e).....	141
2012 DASCO 152 - Lancement de marchés publics relatifs à la mise en oeuvre des ateliers bleus culturels et scientifiques pour 2013/2014 et 2014/2015.....	114	Suspension et reprise de la séance.....	144
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif l'aménagement des rythmes scolaires.....	114	2012 DU 203 - Cession à la SCI Beaugrenelle des droits de bailleur à construction détenus par la Ville de Paris sur des volumes à créer, dans l'îlot Charles Michels, partie de l'îlot Pégase Est du secteur Beaugrenelle (15e).....	144
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au renforcement des moyens accordés aux établissements scolaires du second degré (12e).....	120	2012 DU 163 - DLH 156 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique de 2008 consenti à la RIVP sur l'immeuble 242-252 rue de Bercy (12e).....	146
		Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu Léon Gontran Damas (20e).....	147
		Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Lise et Arthur London.....	148

2012 DLH 167 - Lancement d'un marché à bons de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets ou unités de projet relatifs au système d'information de gestion de la demande de logement social.....	149	Vœu déposé par le groupe PSRGA en hommage à Maria Helena Vieira Da Silva.....	169
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la communication du calendrier et du contenu des prochaines modifications du système AIDA.....	149	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au réseau des bibliothèques de la Ville.....	169
2012 DLH 177 - Résiliation partielle du bail emphytéotique consenti à la S.G.I.M. le 27 juillet 2006 portant sur divers ensembles immobiliers. Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 29-31 rue Pierre Nicole (5e).....	151	Vœu déposé par l'Exécutif.....	169
2012 DLH 180 - Location par bail emphytéotique, au profit de la S.G.I.M., de l'immeuble communal 90, rue de la Croix-Nivert (15e).....	153	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au soutien au théâtre Paris-Villette.....	171
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'immeuble, 14, rue Perrée (3e).....	154	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au théâtre Paris-Villette.....	171
Vœu déposé par les groupes PSRGA et PCF/PG relatif à la vente à la découpe.....	155	Vœu déposé par l'Exécutif.....	171
Vœu déposé par l'Exécutif.....	155	2012 DAC 606 - Subvention (4.500 euros) à l'association Le Vieux Montmartre, Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements.....	177
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'état des immeubles gérés par "Paris Habitat", rues Frédéric-Brunet, Louis-Loucheur et Fernand-Pelloutier (17e).....	156	2012 DUCT 183 - Acceptation du legs particulier consenti par Madame Andrée ESCOFFIER à la Ville de Paris, en faveur du Musée du Général Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin.....	179
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux immeubles insalubres à Paris.....	157	2012 DGRI 64 - Subventions (80.000 euros) et conventions avec les associations Médecins du Monde (18e) et Handicap International (69361 Lyon) pour deux programmes d'aide d'urgence aux réfugiés syriens.....	181
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la transformation de bureaux en logements.....	159	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la nomination d'Ales BIALIATSKI comme citoyen d'honneur de la Ville de Paris.....	183
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une large concertation sur le projet de la caserne de Reuilly.....	160	Vœu déposé par l'Exécutif.....	183
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'achat par la Ville des terrains propriété de l'Etat, 26, 26 bis rue de Saint-Petersbourg - 73, rue d'Amsterdam (8e).....	162	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'interpellation du Gouvernement tunisien.....	185
Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER relatif à la parcelle, 21, avenue de Clichy (17e).....	163	2012 DAC 717 - Subvention (1.944 euros) à l'Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale (A.S.S.D.N) (15e).....	187
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux expulsions locatives.....	163	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au travail de mémoire sur le massacre du 17 octobre 1961.....	188
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au schéma directeur de la Région Ile-de-France.....	164	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux conséquences des mesures fiscales pour la garde des jeunes enfants.....	189
2012 SG 184 - DGRI 62 - Approbation et signature d'une convention entre la ville de Vincennes, la ville de Gondar (Ethiopie) et la ville de Paris en vue de réaliser une étude préalable au projet d'aménagement paysager du parc de la première enceinte du site du Ras Ghimb.....	165	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à une présentation en Commission par les adjoints au Maire du budget de leur délégation.....	190
2012 DAC 511 - Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association "La Dalle aux chaps" (93170 Bagnolet).....	166	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la participation financière de Dexia dans les S.E.M. de la Ville.....	192
2012 DAC 677 - Subvention (300.000 euros) et convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (4e)...	167	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un observatoire des observatoires.....	193
		2012 DEVE 166 - Approbation d'une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile prise entre la Ville de Paris et les 4 opérateurs exploitant le réseau de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR).....	196

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la technologie 3G. ....	196	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la mise à disposition des salles gérées par les Conseils d'arrondissement. ....	218
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la technologie 4G. ....	196	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	218
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	196	2012 SG 194 - Rapport d'observations définitives sur la gestion du budget annexe des Transports automobiles municipaux pour les exercices 2006 et suivants. ....	224
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au lancement d'Ondesparif. ....	196	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux ratios promus/promouvables à la Ville de Paris. ....	228
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques. ....	196	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	228
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux antennes-relais de l'opérateur Bouygues-Télécom, rue Lobineau (6e). ....	196	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au bizutage en milieu étudiant. ....	230
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux antennes-relais de l'opérateur Orange au 173, rue Marcadet (18e). ....	196	2012 DVD 28 - Délégation de service public pour l'entretien, l'exploitation et la mise aux normes du parc de stationnement Ternes (17e) pour une durée de 10 ans...231	
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au déploiement des antennes-relais. ....	196	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au parc de stationnement Ternes. ....	231
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'information sur les implantations d'antennes relais. ....	196	2012 DVD 72 - Signature d'un marché avec la société PARKEON pour la fourniture de pièces détachées et l'adaptation au paiement par carte bancaire de la totalité du parc d'horodateurs parisiens. ....	233
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux implantations d'antennes relais auprès des locataires du parc social parisien. ....	196	2012 DVD 150 - Signature de trois conventions avec les associations Mieux se Déplacer à Bicyclette (4e), Animation, Insertion et Culture Vélo (19e) et Vélorution (19e) pour le développement d'activités au sein de la Maison du Vélo et de trois contrats de mise à disposition des locaux. ....	234
2012 DF 91 - Grille tarifaire d'occupation du domaine public par les opérateurs de téléphonie mobile. ....	196	2012 DVD 208 - Prolongation du dispositif de subvention pour l'achat de cyclomoteurs électriques et de vélos à assistance électrique à Paris. ....	235
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au montant des recettes générées par la téléphonie mobile. ....	196	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	235
2012 DF 92 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine de la Ville de Paris au profit de Bouygues Telecom. ....	196	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la circulation cyclable le long du jardin des Tuileries. ....	238
2012 DF 93 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine public de la ville de Paris au profit de la société Free Mobile. ....	196	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à une étude pour favoriser une accessibilité universelle à tous les piétons et cyclistes des entrées de la Ville. ....	239
2012 DF 94 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine public de la ville de Paris au profit de la société Orange. ....	196	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	239
2012 DF 95 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine public de la ville de Paris au profit de la société SFR. ....	196	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au Montmartrobus. ....	240
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la nuit parisienne. ....	214	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au pont Caulaincourt. ....	242
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Carré aux artistes de la Place du Tertre. ....	215	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la mise en place de "bornes de taxis intelligentes". ....	243
2012 DUCT 151 - Inventaire des équipements dont les Conseils d'arrondissement ont la charge. ....	217	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la création d'une continuité cyclable entre le pont de l'Archevêché et le pont d'Arcole. ....	245
2012 DUCT 175 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition de salles gérées par les Conseils d'arrondissement. ....	218	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. ....	246

Modification de la composition de Commissions.....	247
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	247
Clôture de la séance.....	247
Liste des membres présents en Commissions.....	247
Liste des membres présents.....	248
Votes spécifiques.....	249
Votes spécifiés.....	251
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	251
Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris.....	263
QE 2012-19 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la situation des psychologues de la collectivité parisienne.....	263
QE 2012-20 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au changement de sens de circulation de voies parisiennes.....	264
QE 2012-21 Question de M. Vincent ROGER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'établissement municipal Saint-Merri, regroupant l'école élémentaire, la piscine municipale et le gymnase, situé au 16 rue du Renard (4e).....	264
Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commissions.....	265
Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.....	271

*La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## **Ouverture de la séance.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

## **Condoléances.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, survenue le 22 septembre 2012, de M. Michel Caldaguès, ancien conseiller de Paris.

Né à Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques, Michel Caldaguès adhère au R.P.F. en 1947 avant d'exercer de nombreuses responsabilités dans les cabinets ministériels de la IV<sup>e</sup> République.

Gaulliste fervent, proche de Georges Pompidou et de Jacques CHIRAC, il est élu pour la première fois conseiller municipal en 1959.

A la faveur de la réforme du statut de notre collectivité, il devient en 1967 le premier président du Conseil de Paris.

Député, puis sénateur, il est aussi durant 17 ans, de 1983 à 2000, le maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Passionné par les questions d'urbanisme et de logement, il s'emploie notamment à lutter contre la transformation des appartements en bureaux.

En 2000, Michel Caldaguès renonce de lui-même à ses fonctions de maire ainsi qu'à son mandat de sénateur en 2002.

M. Caldaguès laisse le souvenir d'un homme chaleureux - j'en témoigne -, compétent, très attaché à la vitalité de son arrondissement comme à celle de Paris.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 28 septembre à l'église Saint-Roch.

Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, j'exprime à sa veuve, à toute sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Je donne la parole à M. LEGARET, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Dans les murs de notre hémicycle, mes chers collègues, où ce matin résonne encore l'écho de sa voix juste, forte et grave, dans le fauteuil où vous êtes assis, Monsieur le Maire, et dans lequel il présida notre Assemblée, dernier président du Conseil municipal de Paris, et premier président du Conseil de Paris ;

Dans les assemblées parlementaires, député puis sénateur, où il fut un élu déterminé et écouté, au service de la France et de Paris ;

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, dont il fut le premier maire élu, Michel Caldaguès a toujours mis en accord sa parole et son action, ses convictions, son caractère entier, ses jugements percutants, son humanité profonde, courtoise et élégante, sa culture, son engagement, sa loyauté.

Jeune lycéen de 17 ans, il avait participé avec une insouciance juvénile et déterminée aux journées inoubliables de la Libération de Paris.

Il y puisait les racines de sa fidélité au gaullisme de cœur, de pensée et de comportement qui l'ont animé jusqu'à son dernier souffle.

De son action dans le 1er arrondissement auprès de Jacques CHIRAC et de Jean TIBERI, je ne retiendrai que deux faits significatifs : c'est à son initiative, et je vous remercie de l'avoir rappelé, Monsieur le Maire, et au terme d'un combat de plusieurs années, qu'il fut mis un terme aux transformations abusives d'appartements en bureaux.

C'est sous son impulsion et alors que comme il le disait, les écoles du 1er arrondissement n'avaient pas connu de travaux depuis Jules Ferry, que tous les investissements disponibles ont été consacrés à la modernisation des équipements scolaires et de petite enfance.

Gestionnaire rigoureux, son expérience, son intelligence, sa sagesse étaient pourtant à l'opposé du conformisme et des idées convenues. Quitte à surprendre son interlocuteur, ses prises de position, toujours résolues, témoignaient fermement de sa liberté d'esprit, de sa réflexion ardente, de son examen attentif, passionné, pertinent des réalités et de leurs incessantes évolutions.

Il aimait sa famille, la politique, l'histoire, les voyages, la musique, les chevaux, les Annonciations de la Renaissance italienne, Paris, son pays et la vie.

Je me tourne avec affection vers les siens et du fond de mon cœur et de ma reconnaissance, pour tout ce que lui doit Paris, ce que lui doit le 1er arrondissement et aussi ce que je lui dois, je dépose cet hommage.

Je dépose aussi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que dans le 1er arrondissement, à une échéance que nous déterminerons, un lieu porte le nom de Michel Caldaguès et perpétue l'action, la force, la ténacité et l'engagement de cet élu de Paris, élu de la République qui, toute sa vie, a porté très haut les couleurs de la France et de Paris.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Maire du 1er arrondissement, je vous donne mon accord de principe sur l'attribution du nom de Michel Caldaguès à une rue du 1er arrondissement. Je vous suggère d'étudier le lieu qui pourrait porter ce nom, de m'en parler, et puis, si cela se fait dans les 18 mois, c'est de bon cœur que personnellement, je présiderai moi-même l'hommage que nous lui rendrons dans son arrondissement.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci beaucoup.

### **Souhais de bienvenue.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, à la suite de la démission de Pascale BOISTARD, devenue députée, j'accueille avec plaisir un nouveau conseiller de Paris du 11e arrondissement : Stéphane MARTINET.

### **Adoption de comptes rendus.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Le compte rendu sommaire de la séance des 24 et 25 septembre 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Vous n'en avez pas.

Ils sont donc adoptés.

### **2012 DF 79 - Communication sur les orientations budgétaires de la Ville et du Département de Paris pour 2013.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons donc à l'examen en Conseil municipal et général des orientations budgétaires.

Mes chers collègues, comme chaque année au mois d'octobre, nous définissons les grandes orientations de notre politique pour Paris.

Ce débat nous offre d'abord l'occasion de réaffirmer, en les adaptant au contexte, les grands engagements pris devant les Parisiens en 2008. Il nous permet également, loin de toute résignation, d'assigner un sens à nos efforts financiers.

En faisant du logement et de l'innovation des priorités absolues pour l'année 2013, nous choisissons clairement cette loi du volontarisme.

Les Parisiens attendent en effet de nous que nous fixions un cap et que nous nous donnions les moyens de l'atteindre.

Le cap est clair : il est celui d'une ville à la fois dynamique et solidaire où les progrès économiques profitent à tous.

La méthode est simple mais exigeante. Elle lie en permanence l'audace politique et la maîtrise budgétaire, au service d'une action publique qui tente d'être à la fois juste, ambitieuse, et responsable.

C'est en suivant cette direction que nous ferons pour Paris, en 2013, le choix de l'investissement et de l'innovation qui, seuls, peuvent nous permettre de réagir efficacement face à la crise.

Dans des lieux emblématiques tels que l'hôtel de Lauzun ou l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, l'enseignement supérieur et la recherche se verront donner les moyens nécessaires pour inventer les modes de développement de demain.

Avec l'ouverture de 6.000 mètres carrés à 40 jeunes entreprises dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, l'économie innovante continuera à étendre son territoire pour faire de Paris le cœur d'une métropole compétitive et attractive.

Cette vitalité se traduit par un taux de chômage parisien inférieur à la moyenne nationale. Elle est soutenue par un très haut niveau d'investissement. En 2013, 1.700 millions d'euros seront consacrés à l'exécution du programme de mandature, après les 6.140 millions investis entre 2009 et 2012.

En contribuant d'une façon décisive à la santé de son économie, notre Ville se tourne résolument vers l'avenir. Les chantiers des Halles, de Clichy-Batignolles, de Paris Rive gauche, de Paris Nord-Est et des berges de Seine renouvellent le visage de Paris.

La mise en fonctionnement du tramway des Maréchaux jusqu'à la porte de la Chapelle, l'aménagement de la place de la République et le déploiement d'Autolib' favorisent l'accès de tous à des déplacements à la fois plus fluides et plus respectueux de l'environnement.

Tous ces grands travaux intègrent l'exigence écologique, permettant ainsi à Paris de gagner en autonomie énergétique et en qualité de vie. Le développement et le mouvement ainsi...

J'exprime ma conviction, j'apporte les preuves. Vous allez tout à l'heure sans doute contester, comme d'habitude !

S'il vous plaît !

Le développement et le mouvement ainsi suscités dans une conjoncture très difficile nous encouragent à amplifier notre effort de solidarité, en soutenant les plus fragiles d'abord, avec un effort social en progression, qui atteindra l'année prochaine 2.165 millions d'euros.

Du versement des aides sociales au financement de l'hébergement d'urgence, notre Ville reste attentive aux plus vulnérables qu'elle cherche à protéger des ravages de la crise.

Elle s'attaque dans le même temps aux racines structurelles de la précarité en consacrant au logement une part très importante de ses investissements.

Le financement de 6.000 logements sociaux supplémentaires en 2013 s'intégrera à la dynamique entretenue depuis 2001 pour permettre à Paris de disposer dès 2014, avec six ans d'avance, de 20 % de logements sociaux.

L'augmentation de l'enveloppe dédiée au compte foncier nous ouvrira dans le même temps des possibilités nouvelles en termes d'achats de terrains.

En amplifiant ainsi notre effort, nous mettrons dès aujourd'hui Paris en situation d'atteindre les 25 % de logements sociaux en 2020.

Parallèlement, nous veillons au bon entretien et même, dans certains domaines, à l'extension des services publics dont nous avons la charge.

La trentaine de crèches, les deux écoles, les deux bibliothèques, les deux conservatoires et le collège que nous créerons l'an prochain accompagneront l'actuel essor démographique de Paris.

L'offre culturelle rééquilibrée et diversifiée s'enrichira de nouveaux équipements populaires, par exemple aux Halles, au Carreau du Temple ou au Louxor.

L'espace public sera mieux protégé des tensions et des dégradations grâce à la déconcentration au plus près du terrain des services de prévention, de sécurité et de propreté.

Enfin, Paris contribuera massivement à la solidarité territoriale en y consacrant à ce stade au moins 50 millions d'euros supplémentaires, par rapport à 2012.

Cette participation à la solidarité est parfaitement conforme à nos valeurs, mais elle devra intégrer progressivement dans son calcul les charges spécifiques auxquelles Paris doit faire face.

Si nous sommes en situation d'être ambitieux et entreprenants en matière d'investissement et de solidarité, c'est grâce au sérieux de notre gestion et je veux remercier Bernard GAUDILLÈRE pour la part très importante qu'il y prend.

En intégrant les incertitudes liées au contexte économique, mais également le poids croissant des dispositifs de pérennisation, nous nous prémunissons de tout déséquilibre qui hypothéquerait l'avenir de Paris.

Nous continuerons donc à rechercher un large autofinancement de nos investissements.

Dans le même temps, nous poursuivrons nos efforts pour maintenir l'emploi public à son niveau d'avant la crise tout en travaillant à améliorer les déroulements de carrière et les conditions de travail des agents.

Nous travaillerons en particulier à défendre le pouvoir d'achat des salariés les plus modestes.

Enfin, nous veillerons attentivement à la maîtrise de nos charges de fonctionnement, pour pouvoir dégager, partout où c'est possible, des marges de manœuvre au service des Parisiens.

La démarche de rationalisation des dépenses, engagée notamment pour la communication et les fonctions supports, sera ainsi reconduite et étendue à d'autres secteurs de l'action municipale.

Mes chers collègues, notre budget pour l'année 2013 répondra à une exigence fondamentale d'équilibre et d'efficacité. Il sera un vecteur de progrès pour Paris, en donnant lieu à des avancées coordonnées et financièrement soutenables en matière de dynamisme économique, de justice sociale et de responsabilité environnementale.

Nous le construirons donc, dans la perspective de notre séance de décembre, en arrimant nos ambitions à nos capacités au service d'un mouvement capable d'intégrer tous les Parisiens.

Je vous remercie.

Je vous demande de respecter les temps de parole qui ont été fixés par la Conférence d'organisation et je donne tout d'abord la parole à M. Christian SAINT-ETIENNE.

**M. Christian SAINT-ETIENNE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires est l'occasion d'examiner les orientations du dernier budget qui sera pleinement exécuté sur la mandature.

C'est donc aussi l'ultime opportunité de rectifier le tir d'une gestion dispendieuse.

Ce budget est un aveu d'impuissance, puisque vous reconnaissez, je cite, "les faibles marges de manœuvre financières de la collectivité", alors que vous dirigez l'une des villes ayant le plus grand potentiel de développement en Europe.

Les limites du tolérable sont effectivement atteintes du côté des recettes après le matraquage fiscal que vous avez organisé durant votre mandature et dont le principe est repris par le Gouvernement qui augmente la fiscalité de 30 milliards d'euros au plan national sur 2012-2013.

En revanche, sur le volet des dépenses, la marge d'action qui s'offre à l'Exécutif parisien est considérable.

Il est urgent de baisser fortement les dépenses, notamment celles de fonctionnement.

Dans ce contexte, on peut s'amuser ou s'attrister de ce que vous cherchiez une justification de votre politique dans les classements disponibles, alors que ces derniers ne font que rappeler que Paris est une voiture de course que vous ne savez pas conduire.

De plus, le taux de chômage, même inférieur au taux national, a flambé ces derniers mois, notamment pour les plus de 50 ans.

A ce titre, la publication en fin de semaine dernière de l'enquête annuelle d'opinion sur la conjoncture de la C.C.I.P., qui permet de suivre le point de vue des chefs d'entreprise de la région parisienne, montre les très fortes inquiétudes de ces chefs d'entreprise pour la fin de l'année 2012 et l'année 2013, aussi bien en termes d'activité que d'emploi, compte tenu d'un alourdissement généralisé de la fiscalité qui frappe tout autant les classes moyennes que les classes supérieures.

Quant aux grands principes budgétaires revendiqués, ce sont des colosses aux pieds d'argile, dont la fragilité n'a d'égale que le peu d'ambition qu'ils manifestent. On peut évoquer à ce propos la supposée maîtrise des charges de fonctionnement autour d'engagements aussi mobilisateurs qu'un, je cite, "meilleur ciblage des priorités en matière d'études" ou "la diminution du budget des fonctions supports".

Depuis que François HOLLANDE est président, l'Exécutif parisien semble tout à coup vouloir se fondre dans la grisaille d'un échec annoncé qui va être terriblement coûteux pour notre pays. A moins que ce manque d'ambition ne soit l'effet de l'amertume d'avoir fait voter au Parlement par le Parti Socialiste le traité budgétaire européen signé par Nicolas SARKOZY, traité présenté comme criminel il y a quelques mois dans les rangs de la Gauche ici même, et notamment dans cette enceinte, en particulier !

Voilà donc un triste budget parisien sans relief !

Il est grand temps, comme mon groupe l'appelle incessamment de ses vœux, que la Ville s'interroge sur ses priorités et que, notamment, l'on cesse de maintenir des armées d'employés mal encadrés par un remplacement systématique des fonctionnaires partant à la retraite. Il est temps de s'interroger sur la productivité des services de la collectivité parisienne et d'envisager des réorganisations d'ampleur qui apporteraient plus de valeur ajoutée dans les services rendus aux Parisiens et plus de satisfaction dans leur travail aux employés de la Ville, dont je salue ici le courage.

Pourquoi ne pas mandater Louis GALLOIS pour faire une étude sur la compétitivité de Paris ?

Monsieur le Maire, l'annonce d'un autofinancement le plus large possible des investissements est notable, mais où sont les grandes orientations de moyen terme ? La mise en œuvre au niveau national des options, que vous avez suivies à Paris, de matraquage fiscal pour financer une dépense en constante augmentation, vous fait-elle craindre un choc politique à venir ?

Le taux d'épargne brut est ainsi sur une pente descendante, en raison de charges d'intérêts croissantes, ainsi qu'en fait part "Fitch Ratings" dans un récent communiqué. L'augmentation des recettes à fiscalité constante ne suffit plus à compenser celle des dépenses, stimulées - je cite - par "le dynamisme des aides sociales et la contribution aux nouveaux fonds de péréquation".

Les perspectives tracées par cet observateur extérieur demeurent sombres, puisqu'il prédit un taux d'autofinancement en baisse d'ici 2015. On note que, dans le même temps, la dette s'alourdit. Or, il n'y a pas un mot dans votre communication sur des perspectives pluriannuelles intégrant la nécessité d'enrayer la hausse des dépenses de fonctionnement.

Quant aux investissements, ils se caractérisent par une dynamique toute relative, puisqu'ils se rétractent toujours de façon marquée entre le budget primitif et les comptes administratifs. La réalité de l'investissement de la collectivité parisienne est donc moins mirifique qu'indiquée. Il faut, en réalité, remonter à 2006 pour que les dépenses réelles d'investissements correspondent à l'effort du fameux 1,700 milliard d'euros d'investissements tant vanté.

La litanie des opérations d'aménagements diverses présentées dans vos orientations contraste avec le silence sur les ratés de la gestion municipale.

Rappelons, à propos du déploiement d'Autolib', la perte par la Ville en juillet du droit d'utiliser cette marque. Certes, des discussions en cours avec Europcar, propriétaire d'AutoLiberté, laissent présager un dénouement heureux pour l'appellation dont la collectivité pourrait continuer de se prévaloir, ladite société ne souhaitant pas nuire à Autolib', selon ses déclarations.

Mais, voilà, cette magnanimité a un coût, Europcar souhaitant une réparation du préjudice commercial subi, selon son porte-parole. Encore une boulette qui va coûter cher aux Parisiens !

Les caisses se vident et les gaspillages sont légion, mais nulle mention du milliard autrefois réclamé au précédent gouvernement avec tant d'insistance. Plus une trace dans ces orientations budgétaires, bien que vous

revendiquiez tout de même, Monsieur le Maire, une juste compensation des charges supportées, que ce soit en terme d'A.P.A. de péréquation ou d'accueil des mineurs étrangers isolés.

Sur ce point, votre volonté d'un plus juste équilibre, dès lors que l'Etat consacre, pour les mineurs isolés étrangers à Paris, environ 3 millions d'euros et la collectivité parisienne près de 90, relève de l'"understatement". On peut se demander si vous saurez défendre les intérêts des Parisiens face à l'Etat, quand vous tenez pour peccadille aujourd'hui ce que vous présentiez comme un crime hier. Où s'est envolé le milliard soi-disant dû par l'Etat ? On peut déjà douter que la promesse faite par le Président de la République le jour de son investiture et devant les Parisiens, que l'Etat soit au rendez-vous de sa Capitale, soit tenue, quand le premier budget de l'actuel gouvernement sacrifie le financement du projet de métro du Grand Paris.

De nombreux facteurs d'incertitude viennent donc obérer les ressources de la collectivité parisienne. C'est notamment le cas des recettes issues de la fiscalité immobilière. Si les résultats de 2012 devraient être satisfaisants et supérieurs au montant encaissé en 2011, un ralentissement est attendu, à en juger par les dernières performances mensuelles connues.

De plus, si le plan de redressement des finances publiques préparé par le Gouvernement prévoit que les dotations des collectivités locales seront maintenues en valeur dans un premier temps, celui-ci souhaite réduire significativement la dotation de fonctionnement des collectivités sur la période 2013-2015.

Le chef de l'Etat a d'ailleurs affirmé, lors des états généraux de la démocratie territoriale, que des efforts leur seraient demandés. Ce qui eût été insupportable sous le précédent Gouvernement devient encore peccadille sous le nouveau Gouvernement !

Ces dispositions devraient inexorablement se traduire par une diminution des recettes de la collectivité qui disposera, dès lors, d'une marge de manœuvre encore plus ténue.

L'évocation du transfert au Département de toute la politique concernant le handicap et la dépendance, hors assurance maladie, fait craindre le pire pour Paris, qui doit supporter des charges considérables en termes d'allocation personnalisée d'autonomie.

Il se confirme, au fond, que les gifles infligées à Paris sont tolérées si l'Etat est socialiste. Qu'en pensent les Parisiens ?

Ce budget est donc marqué par une absence totale de vision stratégique et une incapacité à anticiper les conséquences de la politique suivie par le nouveau Gouvernement.

Vous persistez, Monsieur le Maire, à faire l'impasse sur la rigueur budgétaire qu'impose un souci de rationalisation et de maîtrise des dépenses publiques. Il est notamment clair que les financements de l'Etat vont être bien moins généreux sous HOLLANDE que sous SARKOZY. Paris va bientôt devoir payer pour les dérives de votre gestion et les errements du Gouvernement. Il est plus que temps de préparer un véritable Renouveau pour Paris.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Jean-Pierre CAFFET.

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte de crise économique caractérisée par un net ralentissement de la croissance, une forte montée du chômage et un besoin impératif pour l'Etat : celui de rétablir ses finances publiques, considérablement dégradées pendant les cinq dernières années par une gestion pour le moins calamiteuse.

Bien évidemment, la collectivité parisienne ne résoudra pas à elle seule les problèmes auxquels est confronté notre pays mais, compte tenu de son importance notamment économique, elle peut y contribuer.

C'est pourquoi nos budgets Ville et Département se doivent d'être plus que jamais à la fois sérieux et ambitieux. Ils doivent, en outre, compter plus que jamais sur les propres forces de la Capitale, tant il est vrai que la priorité affichée par l'Etat de redresser ses propres comptes n'est guère contestable.

Nous aurons, de plus, à contribuer à une nouvelle étape de la montée en charge des péréquations entre collectivités territoriales, avec la mise en œuvre d'un fonds de péréquation départemental de la cotisation sur la valeur ajoutée.

Gestion sérieuse, ambition dans nos politiques publiques, tels sont donc les principes énoncés dans cette communication et dans lesquels nous nous retrouvons pleinement.

Une gestion budgétaire sérieuse passe, en premier lieu, par de prudentes inscriptions de recettes fiscales. Alors que les taux d'impôts locaux resteront stables une nouvelle fois en 2013, le comportement de la cotisation sur la valeur ajoutée et de la fiscalité immobilière reste difficile à prévoir. Si la croissance de la C.V.A.E. a été relativement soutenue en 2012, les prévisions pour 2013 sont plus difficiles, compte tenu de l'incertitude pesant sur l'activité.

Quant à la volatilité des recettes de droits de mutation, elle n'est plus à démontrer. Le surcroît de recettes de 2012, plus largement dû à quelques transactions exceptionnelles qu'au volume des cessions, nous invite à la mesure pour 2013, car les mois d'août et les mois de septembre ont déjà connu une forte baisse des volumes de vente.

En matière de dépenses, le sérieux doit aussi nous guider, de manière à préserver au maximum nos marges de manœuvre financières. En premier lieu, cette communication réaffirme l'objectif de stabilisation de l'emploi parisien et nous l'approuvons.

Il est d'ailleurs d'autant plus ambitieux qu'il s'accompagnera de mesures catégorielles importantes et d'une préservation absolue du pouvoir d'achat de nos agents.

Nous souscrivons également à la poursuite des réformes structurelles permettant de rationaliser et de contenir un certain nombre de dépenses de fonctionnement. La réduction du parc automobile, la constitution de la Direction des Achats ou la réduction du budget des fonctions supports en sont des exemples.

Plus fondamentalement, c'est le niveau d'investissement affiché dans ces orientations budgétaires qui doit retenir notre attention : 1,7 milliard d'euros, un montant donc considérable, en ligne avec notre programme de mandature et qui sera consacré aux services publics parisiens, au logement, aux transports et à l'innovation.

1,7 milliard qui viendra soutenir l'activité à un moment où l'investissement privé est en panne. Cet investissement massif porte aujourd'hui ses fruits puisque, selon une étude très récente, Paris s'est hissé en 2012 à la quatrième place des grandes villes les plus attractives du monde, juste derrière New York, Londres et Toronto.

L'investissement dans l'avenir de la capitale ne doit pas pour autant nous faire oublier que nombreux sont les Parisiens qui souffrent dans une crise qui s'éternise. C'est donc avec satisfaction que nous avons constaté dans cette communication que l'effort de solidarité en leur faveur ne sera pas relâché l'an prochain, puisque l'effort social sera porté en 2013 à 2,1 milliards, dont les deux tiers seront consacrés aux aides sociales.

Et pour ne prendre que quelques exemples, nous faisons nôtre la création de deux cents nouvelles places d'hébergement pour les plus démunis, ainsi que l'amélioration de la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Sans évoquer plus longuement, bien entendu, l'objectif de financement de 6.000 logements sociaux pour 2013, ce qui permettra à Paris d'atteindre le taux de 20 % en 2014, soit avec six ans d'avance.

Enfin, il est particulièrement rassurant de constater que ces orientations budgétaires confirment le principe consistant à dégager un autofinancement maximal estimé à environ 80 % des dépenses d'investissements. L'endettement de notre collectivité devrait ainsi rester inférieur à 50 % de nos recettes de fonctionnement, c'est-à-dire un ratio très inférieur à la plupart des grandes villes du pays.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire et chers collègues, nous approuvons ces orientations et nous souhaitons qu'elles se concrétisent dans le projet de budget pour 2013, dont nous aurons à débattre en décembre prochain.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, comme chaque année à cette époque, nous tenons ce débat sur les orientations budgétaires. Débat qui préfigure les arbitrages qui interviendront à l'occasion du budget primitif 2013 que nous voterons en décembre prochain.

Comme vous l'avez à plusieurs reprises souligné, ces arbitrages ne sont pas encore rendus en totalité. Aussi espérons-nous que cette discussion ce matin ne constitue qu'une première étape et que nous poursuivrons nos

échanges au sein des groupes de la majorité municipale, afin qu'un certain nombre de demandes et d'aspirations de notre groupe soient prises en considération lors du prochain budget en préparation.

Ces orientations budgétaires présentent et réaffirment clairement les priorités budgétaires et de gestion de notre majorité municipale depuis 2008 et que nous partageons en très grande partie, à quelques réserves près, vous le savez.

Vous réaffirmez dans votre communication notamment notre volonté de poursuivre l'effort pour des dépenses sociales et de solidarité qui seront portées à hauteur de 2,1 milliard d'euros en 2013. C'est un signe politique fort et nous vous soutenons sans réserve dans ces choix, dans un contexte économique et social qui demeure très dégradé et qui frappe durement ou menace de nombreux habitants de notre ville. Notre Municipalité joue alors pleinement son rôle pour aider les populations les plus fragiles.

Nous sommes une municipalité de gauche et écologiste, nous faisons donc des choix en conséquence et nous n'avons pas à rougir de cette politique. Ainsi, il nous semble très important et positif que la Ville envisage en 2013 de créer des places d'hébergement et de logement supplémentaires pour les sans-abri, qu'elle maintienne son objectif de création de 6.000 logements sociaux, qu'elle maintienne et renforce son dispositif "Louez solidaire", qu'elle fasse un effort considérable et même au-delà de ses prérogatives pour l'aide sociale à l'enfance.

Autre axe fort annoncé : le maintien d'un niveau d'investissement très élevé qui sera porté à 1,7 milliard d'euros en 2013. Cela est sans précédent et c'est remarquable dans une période où l'argent public se fait rare. Cela permettra de poursuivre nos investissements conséquents pour les logements sociaux, et les équipements d'accueil de la petite enfance, les espaces verts, le prolongement du tramway T3, les équipements culturels de proximité, notamment de nouvelles bibliothèques, de nouveaux conservatoires, une nouvelle maison des pratiques artistiques et amateurs dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, des investissements également pour les écoles et les collèges. Cela permettra la réalisation de près d'une quarantaine d'opérations d'aménagements significatifs. Beaucoup de ces aménagements sont nécessaires et nous les approuvons.

D'autres, telle que la coûteuse Canopée des Halles, le stade Jean-Bouin, Autolib' ou la participation financière importante de la Ville au projet - lancé par le président du précédent gouvernement - de salle philharmonique à Paris, nous paraissent inopportuns car déconnectés des besoins réels des Parisiens.

La plupart de ces aménagements étant sur le point d'être achevés ou largement engagés, nous pouvons difficilement revenir en arrière. Mais nous devons retenir cette exigence dans les prochains projets que nous proposerons aux Parisiennes et aux Parisiens.

Dans cette communication qui détaille de nombreux volets de la politique budgétaire, nous souhaitons nous arrêter une nouvelle fois sur deux questions qui nous semblent importantes : la question du personnel et des agents de la Ville, et le volet recettes de nos finances municipales.

Sur la question des personnels employés par notre collectivité, nous avons eu l'occasion d'échanger sur cette question à de nombreuses reprises.

Autant nous avons soutenu le louable effort de rattrapage entrepris depuis 2001 pour compenser la politique calamiteuse en matière de personnels menés par la précédente majorité municipale qui plaçait de nombreux agents de la Ville dans une grande précarité, et nous approuvons l'objectif affiché dans cette communication de poursuivre l'effort concernant les déroulements de carrière et le pouvoir d'achat des agents dont les salaires sont les plus bas, autant nous sommes réservés quant à la décision décrétée en 2008 du gel des effectifs, pudiquement nommé stabilité et qui est réaffirmé dans ces orientations budgétaires.

Car ce choix politique et ce dogme interdisent toute nouvelle création de postes, y compris dans les nouveaux équipements pour lesquels on procède uniquement par redéploiement. Une telle politique ne nous semble pas tenable à terme ni pour les personnels ni pour la qualité du service public parisien. Et de nombreux mécontentements s'expriment.

Nous reviendrons sur cette question à l'occasion du BP 2013 et nous vous présenterons les secteurs municipaux où l'effort en matière d'emplois nous semble prioritaire.

Sur le volet recettes, une nouvelle fois deux éléments indiqués dans cette communication nous ont interpellés. Cette communication fait état d'interrogations sur l'évolution de la fiscalité immobilière, en indiquant qu'une incertitude pèse toujours sur le montant des droits de mutation qui seront encaissés par la Ville. Cela est incontestable. Nous l'avons notamment vu ces dernières années où les droits de mutation ont fluctué et fortement chuté une année.

Or, nous avons souligné depuis longtemps combien cela nous semblait problématique. Tout comme le fait que la Ville intègre chaque année dans son budget, comme cela sera encore le cas en 2013, pour un montant de 175 millions d'euros, le produit de la cession du patrimoine municipal qu'elle juge devenu inutile.

Nous nous réjouissons qu'une M.I.E. se penche très prochainement sur cette question. Car un budget ne peut reposer sur de telles incertitudes. Il nous semble à ce titre plutôt indispensable de mobiliser des recettes de financement pérennes, c'est-à-dire moins liées à la volatilité des droits de mutation ou de cession. Et nous pensons qu'il est absolument essentiel que notre politique fiscale soit repensée, avec une fiscalité foncière différente et réévaluée qui devrait cibler d'abord les plus hauts patrimoines.

Pour rester dans le registre de la fiscalité, nous présentons à ce Conseil un vœu pour demander la mise en place par la Ville de Paris du volet départemental de la taxe d'aménagement. Il s'agit du volet départemental de la taxe perçue par la Municipalité sur les permis de construire et qui permet le financement d'actions en faveur des espaces naturels sensibles et du C.A.U.E. Existante dans tous les départements sauf deux, l'Aube et Paris, elle pourrait rapporter 2 millions d'euros à notre Municipalité. Je ne développe pas davantage car nous aurons l'occasion d'en débattre à l'occasion de ce conseil lors de la présentation du vœu, mais c'est une demande à laquelle nous tenons car c'est un engagement ferme du Maire de Paris.

Pour conclure, nous souhaitons saluer la clarté de cette communication qui, une nouvelle fois, affiche sans détour les grandes orientations et choix budgétaires de notre majorité. Nous souhaiterions que l'opposition municipale, qui ne va pas manquer et qui l'a déjà fait par la voie du représentant du nouveau parti centriste, dans quelques instants de nous resservir son éternel refrain sur le matraquage fiscal à Paris et sur une municipalité dépendante et au nombre de fonctionnaires trop important, de faire preuve de la même clarté et de la même cohérence.

Car il est totalement incohérent d'entendre les mêmes élus de l'opposition hurler au moment des discussions budgétaires de décembre et de juillet contre les dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Ville selon eux incontrôlés, sans jamais nous préciser d'ailleurs où ils envisagent des économies de personnel, dans les crèches, les écoles, les espaces verts, et tout au long de l'année, et au fil des Conseil de Paris, entendre ces mêmes élus de l'opposition municipale, et maintenant nationale, multiplier les demandes de vœux pour davantage de crèches, d'agents d'entretien ou que sais-je encore. Un peu de cohérence, Messieurs de l'opposition.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat est décisif. Il est décisif pour trois raisons.

Décisif d'abord parce que, cela a été dit à l'instant par mon collègue, la crise continue de frapper extrêmement fort, elle ne s'arrête pas aux portes du périphérique et ne contourne pas Paris. Par conséquent, les attentes des Parisiennes et des Parisiens à notre égard, dans cette période de crise, sont extrêmement fortes elles aussi.

Ce débat est décisif également parce que c'est le dernier budget de plein exercice pour notre actuelle majorité municipale. Il s'agit donc pour nous de ne pas s'arrêter là, d'accélérer et d'amplifier nos efforts dans toute une série de secteurs stratégiques pour la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Puis ce débat est décisif parce que c'est le premier budget que nous concevons depuis la victoire de la Gauche au niveau national, après dix ans marqués par le désengagement de l'Etat, après dix ans de transfert de compétences non compensées, c'est dire si nous attendons aujourd'hui du changement dans les relations entre l'Etat et notre collectivité territoriale.

Et puis, ce budget est décisif aussi, parce qu'il prend sa place dans un contexte marqué par la question de savoir quelles issues nous allons trouver pour sortir de la crise. Au fond, ce débat peut se résumer en une alternative : soit on considère que ce sont les politiques d'austérité qui nous permettront de sortir de la crise, soit on considère au contraire que ce qui nous permettra de sortir de la crise dans laquelle nous sommes, c'est une relance de l'activité.

Tout montre d'ailleurs partout, à l'échelle de l'Europe comme à l'échelle de notre pays, comme à l'échelle d'un certain nombre de collectivités territoriales, que les politiques d'austérité ne nous sortent pas de la crise, mais qu'au contraire, elles nous enfoncent dans la crise.

C'est donc bien à l'aune de cette alternative, austérité ou relance de l'activité, que nous allons émettre un premier avis sur ces orientations budgétaires.

D'une certaine manière - et ce sera mon premier point -, ce budget répond à cette question, lorsqu'il fait le choix d'en rester à un niveau d'investissements élevé, voire d'augmenter encore notre niveau d'investissements, puisque par rapport à 2012, les investissements augmenteront de 200 millions d'euros. Il s'agit pour nous d'une excellente nouvelle, précisément parce que c'est une manière de tourner le dos aux politiques d'austérité.

Parce qu'un niveau d'investissement élevé, c'est à la fois une manière de préparer la sortie de crise, de relancer l'activité, de lutter contre le chômage, et c'est une manière aussi, par des équipements publics, de répondre aux besoins sociaux suscités par la crise.

Alors, évidemment, j'entends d'avance - et cela a, d'une certaine manière, déjà été le cas depuis le début de ce débat - les cris d'orfraies de nos collègues de droite, qui vont nous parler - Christian SAINT-ÉTIENNE l'a déjà fait tout à l'heure - de dérapage de la dépense. C'est un couplet que vous entonnez à intervalles réguliers : en octobre, au moment du débat d'orientation budgétaire ; en décembre, au moment du vote du budget ; en juillet, au moment du budget supplémentaire. Nous finissons par en avoir l'habitude.

C'est vrai qu'on peut vous faire une concession. Lorsque vous étiez aux manettes, lorsque M. LEGARET - c'était au siècle dernier - était adjoint aux finances de Jean TIBERI, effectivement, les choses étaient très différentes, et le niveau d'investissements dans notre ville était à un tout autre niveau. C'est vrai.

Par exemple, entre 1995 et 2001, le niveau d'investissements annuel moyen, était de 800 millions d'euros, c'est-à-dire qu'on investissait deux fois moins que ce que l'on investit aujourd'hui. C'est-à-dire qu'au fond, l'austérité, vous l'avez testée pour nous, à Paris, et on sait quelles conséquences cela a eu sur l'état de notre ville lorsque nous l'avons trouvée en 2001, une ville dans laquelle il manquait presque tout. C'est la raison pour laquelle il a fallu ce rattrapage en matière d'investissements, et nous l'assumons tout à fait.

Au fond - je vous entends brailler, Monsieur SAINT-ÉTIENNE -, l'économie telle que vous la concevez...

**M. Christian SAINT-ETIENNE.** - Je ne braille pas !

**M. Ian BROSSAT.** - Si. Quand vous parlez en même temps que moi, vous braillez !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous cherchez un peu. Du calme.

Il y aura encore d'autres interventions. J'invite tout le monde à être serein.

Ian BROSSAT...

**M. Ian BROSSAT.** - L'économie telle que vous la concevez est une économie de cimetière, une économie pour les morts, puisque les morts, eux, n'ont aucun besoin.

Nous, l'économie telle que nous la concevons est une économie pour les vivants. Et lorsqu'on fait un budget pour les vivants, il faut des crèches ; il faut des écoles ; il faut des collèges ; il faut des gymnases ; il faut des piscines ; il faut des équipements dans les quartiers populaires, qui sont ceux qui subissent la crise de la manière la plus féroce.

Cela, nous l'assumons parfaitement et c'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons que ces orientations budgétaires nous proposent un niveau d'investissements élevé.

Et parce que, pour ce qui nous concerne - je parle des élus du Front de gauche - nous considérons qu'il faut pousser jusqu'au bout ce rejet des politiques d'austérité. Nous avons trois sujets sur lesquels nous souhaiterions insister.

Le premier, c'est le logement. Le logement est pour nous une question absolument essentielle. Je me réjouis d'ailleurs que les orientations budgétaires prévoient de maintenir l'objectif de 6.000 logements sociaux par an.

Il reste que si nous voulons préparer l'avenir, si nous voulons tendre vers 25 % de logements sociaux à l'horizon 2020, il va falloir alimenter le compte foncier de telle sorte que nous puissions racheter les terrains, racheter les immeubles, en particulier dans les quartiers qui sont dépourvus de logements sociaux aujourd'hui, afin d'atteindre cet objectif et de rééquilibrer le logement social à l'échelle de Paris. Nous insisterons donc sur cette question du compte foncier au moment du vote du budget en décembre.

Deuxième sujet sur lequel nous souhaiterions insister, c'est la question des politiques sociales, des politiques de solidarité. Ces orientations budgétaires, même si elles présentent un budget solidarité en hausse, insistent lourdement sur la maîtrise des dépenses dans ce domaine. Il nous paraît, à nous, les élus du Front de gauche, inconcevable de rogner sur ce secteur. Il ne peut pas y avoir d'économie sur les plus fragiles d'entre les Parisiens dans cette période de crise.

Et puis, le troisième sujet qui nous paraît extrêmement important, c'est la question des personnels de la Ville de Paris. Nous considérons nous aussi que le dogme du gel des effectifs, au moment où nous inaugurons tant de nouveaux équipements publics, n'est pas adapté, parce que cela finit par se traduire par des conditions de travail plus difficiles pour les personnels, et également parce que cela risque à terme de conduire à une dégradation de la qualité d'accueil du public.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, enfin, d'insister sur un dernier point, qui est la question des relations entre notre collectivité et l'Etat. Pendant des années au sein de cette majorité municipale, nous avons déploré ensemble le désengagement de l'Etat. Nous avons dénoncé ensemble les transferts de compétences non compensées. Nous avons dénoncé ensemble le mépris de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales en général, et vis-à-vis de notre collectivité en particulier.

Nous avons d'ailleurs chiffré la dette de l'Etat à l'égard de la Ville de Paris et par conséquent, des Parisiennes et des Parisiens. Nous l'avons chiffrée - à l'époque, c'était au moment du vote du budget 2012, en décembre dernier - à 1,3 milliards d'euros.

Il nous paraît indispensable de continuer à mener ce combat. Il nous paraît inconcevable que ce combat qui vise à obtenir le remboursement de la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens soit abandonné, d'autant - et je le disais à l'instant - que nous avons besoin de moyens pour répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, dans cette période de crise qui les frappe si durement.

Il s'agit pour nous, pour les élus du Front de gauche, d'une question de cohérence. D'ailleurs, il y a quelque chose d'assez absurde à voir les élus de droite, eux, réclamer le remboursement d'une dette dont ils disaient qu'elle n'existait pas il y a encore quelques mois.

Nous, nous sommes cohérents. Nous disons que l'Etat doit de l'argent à la Ville de Paris. Il le devait hier. Il le doit toujours et il faut par conséquent obtenir le remboursement de cette dette.

En tout cas, c'est un combat que les élus du Front de gauche mèneront au nom de l'intérêt général, au nom de l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Vous l'avez donc compris, Monsieur le Maire. Il y a, dans ces orientations budgétaires, pour nous, un certain nombre de motifs de satisfaction - j'ai particulièrement insisté sur la question du niveau d'investissements - et également une série de propositions, de suggestions, dont nous aurons l'occasion de vous faire part au moment du vote du budget en décembre.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci. D'ailleurs, je vous suggère de me faire vos propositions, que ce soit Jean-Pierre CAFFET, Sylvain GAREL ou vous, Ian BROSSAT, à l'avance... Je vais, après ce débat, passer à la phase opérationnelle avec Bernard GAUDILLÈRE. Maintenant, j'écoute d'abord le Conseil de Paris, puis nous élaborerons ce budget. N'attendez pas la veille de la séance de décembre.

Faites-moi aussi vos propositions rapidement, mais la démocratie veut que je travaille d'abord avec les représentants de la majorité qui me soutient. Il n'y a rien de choquant à cela.

D'ailleurs, je donne la parole à M. GABORIAU, qui va certainement me faire des suggestions que je vais écouter attentivement.

**M. Pierre GABORIAU.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai une proposition honnête à vous faire. Revenez aux fondamentaux qui conditionnent un débat de qualité pour les orientations budgétaires.

Dois-je rappeler que les orientations budgétaires ont d'abord vocation à instaurer une discussion au sein de notre conseil sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité ? Dans cet esprit, ce débat devrait précisément améliorer l'information générale en donnant aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de Paris.

Le débat d'orientation budgétaire pourra ainsi redevenir un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition.

C'est ce que notre groupe U.M.P.P.A. réclame avec insistance depuis plusieurs années.

Or, Monsieur le Maire, force est de constater que la lecture de cette communication s'avère particulièrement inconsistante et frustrante.

Le nouveau président de la Commission des finances que je suis déplore la rédaction indigeste qui ponctue l'ensemble de cette communication. Rien n'est chiffré ou presque, qu'il s'agisse notamment de l'environnement général, économique et financier.

La crise est là, Monsieur le Maire. Je sais bien que le président Hollande l'a ignorée tout au long de la campagne électorale mais aujourd'hui, pour les Parisiens comme pour les Français, la dure réalité est bien présente, aussi bien pour la préparation de la loi de finances 2013 que pour l'élaboration du budget de Paris.

Nous ne vous demandons pas tous les ratios de l'analyse financière mais au moins des objectifs clairs et quantifiés.

J'entends par là une véritable programmation pluriannuelle des investissements, les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement, l'actualisation des affectations par compétence, avec une totale lisibilité sur la mise en place de la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Monsieur le Maire, vous devez renouer avec la prospective budgétaire, c'est-à-dire l'évaluation à moyen terme des ressources de la collectivité.

Au lieu de cela, c'est le grand silence, ou presque ; sauf sur un point : si la situation financière de Paris est à ce point dégradée, c'est la faute de l'État ! Tout en choisissant, bien sûr, la période incriminée, celle, comme par hasard, de la présidence de Nicolas SARKOZY et du gouvernement de François FILLON qui, dites-vous, auraient mené une politique injuste et inefficace.

Vous ne vous en lassez pas, et je crois même que lors de la présentation du budget 2013 en décembre prochain, vous nous opposerez encore cet argument fallacieux pour tenter de justifier à nouveau tous les dérapages de votre gestion.

Car telle est bien votre tactique d'écran de fumée. D'un côté, vous brandissez le désengagement financier de l'État ; de l'autre, une autosatisfaction débordante qui est la marque de fabrique de la gestion municipale.

D'ores et déjà, vous qualifiez ainsi le budget primitif 2013 d'ambitieux et de dynamique alors qu'en préambule, vous annoncez : "Nous ne disposons que de faibles moyens de manœuvre financière".

En réalité, votre ambition se résume à une seule perspective : les opportunités en matière de mobilisation de terrains publics. Ah ! la belle affaire que voilà ! Mais en dehors des révélations faites par la presse, d'ailleurs plus ou moins coordonnées entre les différents services concernés de l'État, plusieurs questions s'imposent.

Quels terrains pour quelle valeur ? Quelles négociations avec l'État ? Quels coûts pour la Ville ? Nous attendons des réponses de votre part, Monsieur le Maire, et pas seulement de Mme DUFLOT. Quelle absence de transparence !

Mais que faites-vous de la transparence dans ce débat ? Les Parisiens ont pourtant le droit de connaître la réalité de la gestion de leur ville. Or, à vous lire ou à vous entendre, ce n'est jamais le cas. Nous attendons toujours. Il serait grand temps, à 18 mois de la fin de votre mandat, de disposer du plan pluriannuel d'investissement pour Paris qui aurait dû être annexé à cette communication.

Vous vous contentez de faire du remplissage avec les Halles, Jean Bouin, la Halle Pajol, les entrepôts Macdonald, etc.

Aucune donnée chiffrée actualisée et justifiée !

À part ces opérables budgétivores, nous déplorons surtout la pénurie d'investissements utiles pour les Parisiens. Vous affichez un montant de 1,7 milliard d'euros sans préciser à ce jour le nombre de crédits de paiement non consommés, sachant que le compte administratif 2011 révélait plus de 450 millions d'euros de crédits non dépensés. Là encore, où est la vérité ?

Autre point d'autosatisfaction de votre part : le développement durable.

Pouvez-vous répondre au moins à une question ? Paris est-elle une capitale exemplaire, qu'il s'agisse du démarrage laborieux de l'Agence parisienne du climat et de la lenteur des rénovations pour la baisse de consommation d'énergie des bâtiments municipaux, dont les logements sociaux ?

Quant à la pollution à Paris, là encore, quelle transparence dans votre politique ? Avez-vous l'intention de présenter une communication intégrant les indices les plus objectifs à travers un bilan annuel et actualisé des déplacements analysant toutes les origines de la pollution à Paris ?

Un sondage paru la semaine dernière dans un journal gratuit révélait qu'un francilien sur deux envisage de quitter la capitale, trop chère, trop polluée, avec des transports inadaptés.

Cela ne vous interpelle-t-il pas, Monsieur le Maire ? Une capitale trop chère, dénoncent les Parisiens. Et pour quelle raison ? Vous avez fait de Paris la championne de toutes les taxes, directes et indirectes, et la "record city" des plus fortes augmentations, particulièrement pour les familles, avec la hausse des tarifs de cantine, des activités de centre d'animation, de conservatoire, augmentation des prix pour l'occupation des terrains de sport.

Pire que cela, vous avez même été innovant en la matière : vous êtes le père de la taxe foncière départementale qui a déclenché une hausse historique de plus de 67 % de cet impôt.

Hausse également avec la taxe EDF, la taxe de balayage, la taxe de séjour.

Vous êtes au moins cohérent sur un point : le matraquage est général. Tous les parisiens y ont droit, les familles et les entreprises, les locataires et les propriétaires, rien n'est laissé au hasard, même la hausse des concessions funéraires !

Je veux également aborder ce que vous qualifiez de solidarité territoriale, qui tend à démontrer que la péréquation en période de crise pour Paris entraîne la capitale dans des prélèvements qu'elle ne peut assumer.

Vous justifiez par la volatilité des recettes liées à la perception des droits de mutation et celles de la C.V.A.E. tout en reconnaissant que l'année 2012 se situera au-delà du record de l'année 2011, soit plus de 1,1 milliard d'euros.

Il faut savoir que la capitale touche à elle seule l'équivalent des recettes de droits de mutation de l'ensemble des autres villes de France. Les temps sont durs, Monsieur le Maire, mais pas pour tout le monde !

Revenons à la péréquation et à son principe, qui permet une forme de solidarité essentielle entre collectivités car vous le savez fort bien, les écarts de ressources fiscales sont une cause importante d'inégalité.

Il est donc pour le moins surprenant que la collectivité la plus riche de France proclame à renfort de leçons de morale que la solidarité est une de ses priorités et s'en plaigne notamment dans cette communication.

Quelle hypocrisie !

Faut-il rappeler la péréquation décidée par le gouvernement ROCARD, dans les années 91, qui a coûté l'équivalent de 220 millions d'euros à la Ville de Paris ?

Quant à soi-disant dette abyssale du méchant État avant les présidentielles 2012, qu'en avez-vous fait ? Lancez donc un avis de recherche !

À présent, Monsieur le Maire, un conseil si je puis me permettre, dans vos relations sûrement très confiantes avec l'État, reprenez l'initiative, défendez les intérêts des Parisiens, interpellez l'État pour qu'il renouvelle un engagement financier exemplaire pour Paris, à la hauteur de vos efforts d'investissement !

Plus sérieusement, puis-je vous recommander une lecture instructive ? Celle des comptes administratifs depuis 2001. Ils montrent que depuis 10 ans, grâce aux gouvernements de droite, les concours et dotations de l'État ont augmenté de près de 25 %, soit 250 millions d'euros et, ne vous en déplaise, pour le budget 2012, l'ensemble des dotations de l'État a atteint 1,330 milliard d'euros, contre 1,322 milliard d'euros en 2011, soit 8 millions d'euros en plus.

Voilà la vérité que nous ne cessons de vous rappeler jusqu'à la fin de votre mandat. Mais la vérité que vous devez, Monsieur le Maire, aujourd'hui et plus encore demain, à l'occasion du budget primitif, c'est de nous dire quelles sont les dotations de l'État pour Paris octroyées par vos amis du gouvernement et, chiffres à l'appui, nous ferons des comparaisons.

Enfin, Monsieur le Maire, je vous avoue que j'ai bien relu à deux fois la dernière partie de la communication consacrée, je vous cite, "aux principes qui guident la gestion de Paris", vaste programme !

Sans aucun complexe, vous mentionnez la stabilisation de l'emploi public. On croit rêver. Alors que vous avez créé 10.000 postes supplémentaires en 10 ans que le contribuable parisien assumera pendant 40 ans.

Où sont-ils, vos grands principes, quand le recours abusif aux contrats aidés est condamné par les tribunaux ?

Quand les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 10 ans de 45 % et quand la dette aura plus que triplé en 2014 ?

Quand il manque des investissements pour les Parisiens qui attendent des places en crèche, des inscriptions dans des conservatoires, des créneaux pour faire du sport, des rénovations lourdes pour des ensembles sociaux ?

Quand l'enseignement supérieur demeure le parent pauvre de la Municipalité ?

Quand les étudiants manquent de logements et que les entreprises, notamment les PME, quittent la capitale ?

Monsieur le Maire, vos beaux principes se brisent tout net devant la dureté de la crise que vous ne combattez pas assez à Paris. Vous devriez savoir que si l'on ne veut pas que l'austérité nous plonge dans la récession, il faut avoir une stratégie de compétitivité, de croissance et de confiance.

Or, à l'instar de vos amis du gouvernement, vous faites exactement le contraire. Vous créez un climat d'attentisme et de défiance ; vous taxez à outrance tous les Parisiens et acteurs économiques et vous faites fuir les investisseurs

Monsieur le Maire, il est encore temps de revoir votre copie pour le budget 2013 et enfin répondre aux priorités des Parisiens. Mettez en œuvre un budget sérieux basé sur de vrais efforts de gestion et une stratégie d'investissement d'avenir à la hauteur des défis à relever pour Paris.

Nous reparlerons alors de vos principes et peut-être de leur cohérence, cette fois au service de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur GABORIAU, M. Bernard GAUDILLÈRE vous répondra, mais vous m'avez invité à bien regarder les enquêtes sur le sentiment des Franciliens : veulent-ils rester ou veulent-ils partir ?

Je le fais, je m'intéresse à ces enquêtes, mais, moi, je vais vous renvoyer à des faits. Les faits, c'est que, dans les 20 ans qui ont précédé 2001, quand vous étiez en responsabilité, ce sont plusieurs centaines de milliers de Parisiens qui ont quitté leur ville ou qui en ont été chassés.

Depuis 2001 et en 10 ans, ce sont 110.000 Parisiens de plus qui ont pu trouver leur place dans cette ville, notamment les enfants, les familles. Et la population parisienne a rajeuni.

Madame DATI, pas dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, j'en conviens, mais, globalement, les Parisiens sont plus nombreux aujourd'hui qu'hier, Monsieur GABORIAU.

Madame Sandrine CHARNOZ ?

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - N'insultez pas les Parisiens du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Ils sont très bien, mais ce n'est pas là que la population rajeunit le plus.

Madame CHARNOZ, vous avez la parole.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce budget intervient dans un contexte de crise qui frappe toujours plus durement les Parisiennes et les Parisiens.

Notre collectivité doit faire face à un besoin accru d'aide et de protection de nos concitoyens, sans rien hypothéquer des investissements d'avenir pour les générations futures.

Solidarité et dynamisme sont cette année encore le fil conducteur de ces orientations budgétaires qui nous sont proposées.

Je tiens également à saluer la volonté de poursuivre la mise en œuvre du contrat passé avec les Parisiennes et les Parisiens en mars 2008.

En 2013, ce sont 6.000 logements sociaux qui seront financés, 1.500 places en crèche, 16 hectares d'espace vert, un pas de plus vers les objectifs du contrat de mandature, dont les 20 % de logements sociaux en 2014, 4.500 places en crèche ou encore 30 nouveaux hectares d'espace vert.

Le B.P. 2013 poursuivra également le programme d'investissement de la mandature. Paris réaffirme dans ces orientations budgétaires son rôle en matière d'investissement public, quand l'investissement privé se contracte.

1,7 milliard d'euros sera investi en 2013, portant le programme d'investissement de la mandature à un niveau sans précédent. 6,14 milliards d'euros auront été investis entre 2009 et 2012, témoignant de la pleine participation de Paris à la relance économique.

Je voudrais ici prendre l'exemple de notre soutien à l'activité économique et à l'emploi, pour illustrer notre volontarisme politique et notre implication dans la relance de l'activité.

Face à la crise, un enjeu fondamental pour la reprise économique réside dans les investissements publics en faveur du marché de l'emploi et, en amont, en faveur de l'innovation. Ce sont deux préoccupations au cœur de l'engagement municipal.

Il est en effet possible par une action pertinente, coordonnée de soutenir le marché de l'emploi et il est aussi primordial de s'engager pour l'innovation, parce qu'elle constitue le ferment d'une croissance réelle et durable.

Les efforts en faveur de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur sont les premiers moteurs du développement. L'hôtel de Lauzun accueillera sa première promotion de chercheurs de l'Institut d'études avancées. Le chantier de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes sera lancé.

2013 sera également l'année de l'école Boule inaugurant de nouveaux locaux. C'est l'une de nos écoles d'art au savoir-faire internationalement reconnu.

La Ville poursuit sa politique volontariste pour accueillir sur notre territoire des entreprises innovantes avec, par exemple, l'ouverture de l'immeuble Boucicaut qui pourra accueillir plus de 40 jeunes entreprises sur 6.000 mètres carrés.

Paris soutient également les P.M.E. innovantes et "start up" par des programmes d'amorçage de "start up" et d'encouragement aux projets innovants nés au cœur des pôles de compétitivité.

Paris est ainsi une ville parmi les plus attractives du monde, comme l'a confirmé en mars dernier une étude de "The Economist" classant Paris parmi les quatre premières métropoles les plus attractives.

62 entreprises ont été accueillies, qui ont créé 3.718 emplois, grâce notamment à l'action de "Paris Développement".

En parallèle, l'attractivité touristique s'accroît et la Ville a lancé un plan hôtelier dont l'objectif est de susciter la création de 7.000 chambres supplémentaires d'ici 2020.

Ce dynamisme économique permet à Paris d'afficher depuis fin 2008 un taux de chômage inférieur au taux national, 8,4 % au premier trimestre 2012.

Ces chiffres restent néanmoins insatisfaisants. C'est pourquoi nous poursuivons en 2013 la mobilisation des dispositifs d'accompagnement des chômeurs. 42.900 chômeurs ont retrouvé un emploi en 2011, dont près de 12.000 allocataires du R.S.A. grâce aux actions soutenues par notre collectivité, qu'il s'agisse des forums d'offres pour l'emploi ou de l'activité déployée par la Maison des entreprises et de l'emploi.

Nous continuerons nos actions d'encouragement aux secteurs innovants, la mise en place d'outils d'aide en matière d'accompagnement et de financement des entreprises, la gestion des dispositifs de retour à l'emploi en liaison avec la Région.

Les moyens du programme départemental pour l'insertion et l'emploi pluriannuel 2011-2014, qui permet le retour à l'emploi d'un chômeur sur cinq, seront consolidés.

A noter également la stabilisation des dépenses pour le suivi des personnes au R.S.A. après une augmentation en 2010, qui démontre l'efficacité de nos dispositifs.

Solidarité avec les plus fragiles, mais aussi solidarité territoriale. La redistribution des richesses sur le territoire est légitime et nous adhérons au principe de péréquation.

Les dispositifs mis en œuvre en 2011 et 2012 seront complétés en 2013 par une contribution sur la valeur ajoutée économique.

Si nous sommes favorables à la péréquation, nous souhaitons une rupture par rapport à la mauvaise gestion de ce dossier par le Gouvernement précédent.

Simplicité, transparence, prévisibilité et intégration de toutes les charges supportées par notre collectivité comme l'A.S.E. seront au cœur de notre contribution pour une meilleure solidarité territoriales.

Face aux incertitudes qui restent importantes, Paris maintient le cap, fidèle à ses valeurs, avec volontarisme, solidarité et dynamisme.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, jamais la préparation d'un budget n'est intervenue dans un contexte aussi incertain.

Incertain au niveau économique avec le risque d'une récession en 2013, incertain au niveau des décisions du Gouvernement, qui semble pour le moins perdu et mal préparé pour affronter l'adversité actuelle, incertain dans les choix de politique municipale que vous affirmez à un an et demi des élections dans un contexte de fin de règne puisque vous avez décidé, Monsieur le Maire, de ne pas vous représenter en 2014 et donc de ne pas défendre devant les Parisiens votre bilan de la mandature qui s'achève.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Ne vous réjouissez pas trop vite.

**M. Jérôme DUBUS.** - Ah, cela peut changer ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vais défendre mon bilan, mais je ne changerai pas de vision.

**M. Jérôme DUBUS.** - Cette incertitude à la fois nationale et parisienne aurait dû vous inciter à l'application du principe de précaution financière.

Or, une fois de plus, vous allez justifier de votre réputation d'expert en matière de dépenses publiques, fidèle élève de Michel ROCARD qui voulait déjà, en 1988, réhabiliter la dépense publique.

Vous avez inventé à Paris, Monsieur le Maire, l'existentialisme : je dépense, donc je suis.

Quelques exemples :

- Les dépenses de personnel ont augmenté de plus de 50 % en 11 ans,
- Les charges à caractère général, c'est-à-dire le train de vie de la Ville : + 65 %,
- Les subventions de fonctionnement aux associations : + 146 %.

On aurait pu espérer, compte tenu de la conjoncture, un infléchissement notable de cette fuite en avant pour 2013, mais il n'en sera rien.

La Ville continue de mener grand train, avec des dépenses de fonctionnement qui augmenteront plus vite que l'inflation.

Quant à l'investissement qui fait votre fierté, le fameux 1,7 milliard d'euros que vous brandissez comme l'étendard de la bonne gestion, sa proportion dans le budget général n'a pas bougé depuis 2001, sans compter la différence de plus en plus importante entre les dépenses inscrites au B.P. et celles effectivement réalisées.

Dépenser n'est pas un crime pour une collectivité locale. Reste à déterminer l'efficacité sur la vie quotidienne des Parisiens.

Le bilan est malheureusement mauvais : hausse du nombre de demandeurs de logement pour atteindre le chiffre record de 130.000, étiolement du tissu économique avec le départ systématique de grandes entreprises, augmentation de la pauvreté et du chômage qui est aujourd'hui supérieur à la moyenne régionale. Enfin, efficacité réduite des services municipaux, le cas le plus emblématique étant celui, bien évidemment, de la propreté.

C'est si vrai que vous allez confier à d'autres, Mme HIDALGO et M. LE GUEN, le soin de défendre ce triste bilan.

Courage, fuyons devant la colère prévisible des Parisiens, encore que M. LE GUEN ait déjà pris ses distances.

A la lecture de cette communication, nous sommes tout de même particulièrement frappés par l'absence d'anticipation et le flou qui caractérisent ce document.

Vous nous dites d'abord que les impôts n'augmenteront pas : ils seront augmentés par la revalorisation des bases votées par votre Majorité parlementaire, sans compter les recettes de poche sur lesquelles vous tapez systématiquement chaque année depuis 2011 et les nombreuses augmentations des tarifs des équipements publics qui touchent les usagers parisiens.

Vous nous dites ensuite que l'incertitude plane sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales : le Président de la République lui-même vient d'annoncer qu'elles seraient en baisse.

Vous nous dites ensuite que l'autofinancement de la Ville sera maintenu : rien n'est moins sûr ! Dès 2010, "Standard & Poor's" vous alertait sur les incertitudes qui pesaient sur ses capacités.

Vous nous dites que l'endettement sera contenu : mais force est de constater qu'il n'a cessé d'augmenter depuis 2001, d'autant que le coût du crédit va se renchérir avec l'application par les banques des normes prudentielles de Bâle III.

Vous nous dites que, enfin, ces recettes de fonctionnement seront peut-être maintenues : or, nous émettons d'autres hypothèses, tant sur le rendement de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises que sur celui des droits de mutation.

Contrairement à ce que vous aviez annoncé, Monsieur GAUDILLÈRE, la réforme de la taxe professionnelle n'a pas été l'apocalypse pour Paris. Nous avons d'ailleurs dit, à l'époque, que la structure spécifique de l'économie parisienne permettrait un rendement supérieur à celui de la T.P. C'est bien ce qui est arrivé.

Mais attention à l'atonie de la croissance et au départ continu et régulier des grands établissements qui préfèrent désormais s'installer en petite couronne.

La base fiscale s'étirole, doucement mais sûrement.

Attention également à l'évolution du marché immobilier, dont le ralentissement est déjà amorcé, notamment en matière de transactions.

Quant à la fameuse dette de l'Etat, chiffrée à 1,3 milliard d'euros, c'est un véritable tango auquel vous vous livrez depuis le 6 mai. Un jour oui, un jour non ! Et pourtant que n'avons-nous entendu pendant des années sur l'Etat spoliateur, sur l'Etat mauvais payeur, sur l'Etat partisan, sur l'Etat qui, en clair, n'aimait pas Paris.

Alors, Monsieur le Maire, dette ou pas dette ? C'est la question qui nous empêche tous de dormir depuis l'avènement du "Président normal".

Sur ce sujet, notre conviction est faite depuis longtemps. Cette dette, c'est un nouveau monstre du Loch Ness : tout le monde en parle mais personne ne l'a croisée. Cette dette, c'est un écran de fumée facile à utiliser avant le 6 mai pour fuir vos responsabilités et masquer vos propres turpitudes. Rien que pour le maintenir, vous auriez dû voter SARKOZY !

Cette dette ne reposait, en réalité, sur aucun fondement juridique sérieux et c'est la raison pour laquelle elle a disparu si rapidement depuis le changement de Majorité.

Alors, mes chers collègues, devant tant d'incertitudes, la bonne gestion dont vous vous prévaluez aurait consisté d'abord à stabiliser les dépenses de fonctionnement de la Ville, soit un effort d'environ 100 millions d'euros d'économies, représentant 1,3 % du budget général, et ceci, par la mise en place d'une revue générale des politiques publiques parisiennes, la fameuse RGPP que nous réclamons chaque année.

Paris a besoin de maigrir, par un régime et de l'exercice physique, et non pas par des coupe-faim fiscaux : le jogging plutôt que le Mediator !

En réalité, Monsieur le Maire, vous auriez fait un parfait Ministre du Budget, en appliquant les méthodes parisiennes au niveau de l'Etat : matraquage fiscal, tir aux pigeons, dépenses de fonctionnement en constante progression et refus d'une évaluation systématique de l'efficacité des dépenses publiques.

Monsieur le Maire, la bonne gestion, c'est comme l'amour : les mots ne suffisent plus, il faut en donner des preuves.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je suis au moins d'accord sur votre conclusion !

Quant au tir aux pigeons, je croyais que vous parliez de ce lieu dont nous avons dû relever la redevance, parce que c'était un vrai cadeau qui lui était fait par l'ancienne Majorité !

La parole est à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat d'orientations budgétaires nous permet déjà de dire qu'en pleine crise sociale et économique, nous maintiendrons nos objectifs ambitieux de 20 % de logements sociaux et de 4.500 places en crèche supplémentaires, qui me tiennent vraiment à cœur.

A la première lecture de notre communication, Monsieur le Maire, le mot "compétitivité", repris plusieurs fois, m'a interrogée. Il a tellement été, ces dernières années, l'alibi des baisses de salaires et des atteintes au Code du travail et au service public pour le profit toujours des mêmes, et, alors qu'on croyait cela derrière nous, on a de nouveau droit aux leçons déplacées de Mme PARISOT, reprises en chœur par MM. KESSLER et MINC, tous porte-parole de cette politique que les Français ont rejetée et que les intervenants de Droite ce matin viennent de nouveau de nous vanter.

Alors, oui, à la lecture de votre communication, j'ai été réconfortée : la compétitivité pour Paris, c'est l'augmentation de son attractivité en termes de recherche et d'enseignement, de tourisme, d'économie et d'innovation.

Une attractivité internationale, d'ailleurs reconnue par une récente enquête, qui semble bien oubliée sur la bancs de la Droite, et dont on ne peut que féliciter l'adjoint en charge.

Les élues républicaines socialistes du groupe S.R.G.A. approuvent la politique menée, et qui continuera à l'être, notamment en matière de création de sites pour l'enseignement supérieur et la recherche et de logements pour étudiants et chercheurs. Malgré la crise, cette politique permet à Paris de tenir son rang de première ville d'implantation de centres de recherche et de développement. Cette politique entretient des milliers d'emplois liés aux technologies, à la communication et aux industries de création. C'est sans doute une des données qui fait que le taux de chômage à Paris, bien que trop élevé (8,4 %), reste 1,3 point en deçà du taux de la métropole.

Cette politique n'aurait pas de sens sans son corollaire : une politique volontariste pour les premières marches de l'enseignement que sont les maternelles, les primaires et les collèges. Désormais, nous n'avons plus face à nous un gouvernement qui considérait que le rôle d'un enseignement en maternelle consistait à changer les couches en chantant "Une souris verte", un gouvernement qui n'avait de cesse de réduire le nombre d'enseignants et validait toutes les options qui permettaient l'émergence d'une école à deux vitesses, un gouvernement qui stigmatisait l'autre, allant jusqu'à poursuivre les écoliers sans papiers et à supprimer les R.A.S.E.D. Désormais, en ce domaine, nous avons la chance de pouvoir compter sur un partenaire.

Et cela ne doit pas faire baisser notre niveau d'exigence. Ce n'est d'ailleurs pas le cas : nous vous faisons confiance sur ce sujet, ainsi qu'à Colombe BROSSEL.

Et la Ville non plus ne s'endort pas sur ses lauriers. Nous continuons à investir massivement pour construire et restructurer des écoles et les orientations prises montrent que votre, notre, volontarisme est intact. La création d'écoles Z.A.C. des Batignolles et secteur Masséna, d'un collège dans la Z.A.C. "Saussure" et d'une annexe au collège André Citroën sont là pour nous rappeler que les effectifs scolaires augmentent. C'est le signe du dynamisme parisien, étroitement lié à notre politique offensive en matière de création de logements sociaux.

Idem pour les chantiers de restructuration en cours et nous saluons l'ampleur des travaux dans les bâtiments scolaires.

Nous approuvons que l'investissement demeure élevé, avec plus de 9 milliards durant cette mandature. C'est une véritable politique de grands travaux qui est menée :

- le tramway, évidemment,

- mais aussi les grands chantiers initiés par votre Première adjointe Anne HIDALGO, comme les Halles, bien sûr, mais aussi comme des rénovations de quartier : je citerai celui qui me tient particulièrement à cœur, celui de Saint-Blaise dans le 20e.

Tous les Parisiens constatent que cette Municipalité aura réussi à moderniser et à transformer le visage de Paris.

On est donc bien loin d'une politique d'austérité, d'autant que non seulement les dépenses de solidarité sont conséquentes mais que la crise nous impose leur progression. Et, Monsieur GABORIAU, nous sommes très fiers de nos tarifs de justice sociale dans les cantines et dans les conservatoires.

Pour l'A.S.E., où nous devons sans cesse créer des places supplémentaires afin de permettre la prise en charge de mineurs isolés, sur ce point, il serait logique de demander à la solidarité nationale d'agir et, au moins, de prendre en compte cette donnée dans le fonds de péréquation.

Je terminerai en saluant le travail sérieux, comme à l'accoutumée, de Bernard GAUDILLÈRE et de son cabinet, dans un climat de crise généralisée qui pèse, par la destruction des emplois et du pouvoir d'achat, en autant d'incertitudes sur nos recettes immobilières et de taxe professionnelle, tout comme sur la hauteur nécessaire de nos dépenses de solidarité.

Les élues républicaines socialistes du groupe S.R.G.A. sont heureuses que ces orientations budgétaires permettent à Paris de continuer à être une métropole dynamique privilégiant le savoir, la culture et l'humain, dans un monde de compétitivité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je précise à M. AURIACOMBE, avant de lui donner la parole, que, pour lui-même et son collègue M. David ALPHAND, ils disposent de 6 minutes 49. Pour les deux !

Monsieur AURIACOMBE ?

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Vous présentez aujourd'hui des orientations budgétaires pour votre dernière année de mandat, un mandat qui aura coûté bien cher aux contribuables parisiens, si vous permettez.

En 2001, les finances de la Ville étaient à l'équilibre. Il faut s'en souvenir. Je rappelle que la Droite avait suggéré entre 1997 et 2001...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - N'énervez pas Jean VUILLERMOZ.

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Non, je ne me permettrai pas.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Allez-y, Monsieur AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Je rappelle que la Droite avait suggéré entre 1997 et 2001 une baisse de la dette, il ne faut pas l'oublier, qui était à l'époque de 631 millions d'euros. L'héritage, que vous n'avez cessé de brandir et de critiquer, vous était favorable puisque ce bon état des finances vous aura permis de stabiliser, dans les premières années de mandat, la dette parisienne à un taux convenable de l'ordre de 1,1 milliard d'euros.

Mais les effets de vos folies des grandeurs ont bien vite anéanti cet héritage, puisque la descente vertigineuse vers une dette démesurée ne s'arrête pas. Je rappelle les chiffres : 2,8 milliards d'euros pour 2011 et, pour la fin de votre mandat, nous devrions atteindre les 4 milliards d'euros. Un record.

En prenant en compte les hausses d'impositions et les taxes en tous genres, les Parisiens en ont-ils pour leur argent ? Evidemment non.

Monsieur le Maire, vous resterez dans les annales comme un maire ayant largement dépensé, avec des frais dispendieux de fonctionnement, réduisant à peau de chagrin les investissements. Pour quelle vision de Paris dans les années futures ?

Il s'agit du modèle qu'il ne fallait pas en matière de collectivités locales. A de nombreuses reprises, nous n'avons cessé de tirer la sonnette d'alarme. Aujourd'hui, c'est le Ministre du budget, votre Ministre M. CAHUZAC, qui se range à notre analyse. Il a déjà annoncé une diminution de 750 millions d'euros en 2014 et autant en 2015 des dotations aux collectivités locales.

Toujours est-il que depuis 2001 vous avez perdu le contrôle du budget de la Ville en laissant filer dangereusement les dépenses de fonctionnement. Je ne développerai ici qu'un aspect. Vu que j'ai eu la chance de participer à la mission d'information et d'évaluation sur le personnel de la Ville, je vais parler de ce domaine-là.

Le constat est vertigineux : vous avez recruté 10.000 agents publics municipaux supplémentaires, + 25 %, mais dans quels secteurs ? Pour quels résultats ? Les rues sont-elles plus propres aujourd'hui ? Les musées sont-ils mieux surveillés ? Les enfants sont-ils mieux accueillis dans les crèches ? Les piscines ? Et bien d'autres sujets sur lesquels on sent aujourd'hui le mécontentement des Parisiens.

Manifestement, dans tous ces domaines, c'est un échec. Et les grèves qui se succèdent aujourd'hui, l'absentéisme qui explose avec plus 10 % représentent une charge supérieure à 200 millions d'euros par an. Comment expliquez-vous cela ?

Votre politique, cette politique est un échec parce qu'elle est coûteuse, Monsieur le Maire. Et elle n'est pas adaptée aux demandes des concitoyens. En effet, respecter ces personnels de la Ville, c'est leur faire confiance, eux qui travaillent avec passion pour la Ville. Nous ne sommes pas certains que vous ayez, en faisant appel à de nombreux hauts fonctionnaires de l'Etat, fait confiance à ce personnel. Votre confiance, vous auriez pu l'accorder aux fonctionnaires municipaux en revalorisant leur traitement. Non pas quelques emplois de directeurs dont la presse s'est faite écho, mais en revalorisant l'ensemble des traitements des fonctionnaires municipaux.

Effectivement, il y a un problème de visibilité dans votre politique. Il ne peut d'ailleurs pas en être autrement lorsque tout est géré depuis l'Hôtel de Ville. Dans une ville qui a pour ambition d'être gérée au plus près des habitants, ce n'est pas possible. Il faut parler décentralisation des moyens.

S'agissant par exemple de la propreté, le maire d'arrondissement est démuné quand il n'a comme seule perspective, gracieusement offerte par le co-pilotage, que de déterminer entre deux rues sales laquelle il va choisir.

Il faut aller plus loin en donnant aux arrondissement les moyens d'agir efficacement. C'est d'autant plus vrai pour la surveillance des établissements publics ou le fonctionnement des équipements de proximité.

Décidément, Monsieur le Maire, il reste beaucoup à faire pour la gestion des ressources humaines de la Ville, et ce budget témoigne du peu d'intérêt que vous avez à ce niveau-là pour nos concitoyens.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous n'avez laissé que 2 minutes 20 secondes à M. ALPHAND.

Et je précise à Mme GOLDGRAB que, pour elle-même et pour M. BRAVO, il n'y a que 9 minutes 49.

Vous allez tenir dans les temps comme les autres.

Mme GOLDGRAB a la parole.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le Maire l'a rappelé ce matin, pour tenir nos engagements face aux Parisiens en faveur de la construction de logements, crèches et espaces verts, de l'éducation et de la solidarité, nous devons faire preuve de dynamisme et soutenir l'activité économique et l'emploi.

En 2013, nous poursuivrons nos efforts en faveur des P.M.E. innovantes, en faveur des start-up, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour conserver notre compétitivité, notre avance internationale.

Oui, Monsieur GABORIAU, Paris est bien l'une des quatre métropoles au monde les plus attractives.

Oui, Monsieur DUBUS, notre tissu économique est l'un des plus dynamiques, mais bien sûr nous devons avoir un rôle d'impulsion et c'est ce que nous faisons.

Je voudrais attirer votre attention sur un secteur économique en pleine croissance : le tourisme. Malgré la crise, le tourisme parisien a battu de nouveaux records en 2011, et tout porte à croire que 2012 sera une année encore meilleure avec près de 30 millions de visiteurs et un tourisme d'affaires florissant.

Il faut s'en réjouir tant cette industrie est essentielle à la santé socio-économique de Paris : plus de 300.000 emplois directs et indirects, 8 milliards d'euros de retombées globales et 36 millions d'euros de recettes fiscales municipales, rien que pour la taxe de séjour. Autant de recettes qui profitent à notre politique de solidarité en faveur des plus démunis et au développement de nos services publics en faveur de tous.

C'est pourquoi notre politique municipale doit poursuivre ses efforts en 2013 pour stimuler la création de nouvelles infrastructures touristiques, comme l'auberge de jeunesse de la rue Pajol dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. C'est la plus grande auberge de jeunesse de France avec 330 lits, qui ouvrira ses portes en février 2013 et permettra à notre destination de rester attractive pour les jeunes du monde entier.

Ou bien comme le renouvellement de la concession du Parc des Expositions de la porte de Versailles qui permettra de répondre aux nouveaux besoins en termes de congrès et de salons internationaux. Ou encore comme l'installation de professionnels, tel que "Tourist services" spécialisé dans l'accueil de touristes handicapés à Paris qui vient d'ouvrir sa première agence avec l'appui actif de notre Municipalité.

La politique municipale en faveur des investissements touristiques s'est également traduite par la mise en place d'un plan hôtelier. Sandrine CHARNOZ l'a déjà indiqué.

En 2013, ces investissements contribueront bien sûr à dynamiser notre Ville et la bonne santé du tourisme parisien s'explique aussi par l'attractivité culturelle exceptionnelle de notre Ville, le rayonnement de son patrimoine historique fondamental, le dynamisme de l'événementiel, la créativité du spectacle vivant, le renouvellement permanent des grandes expositions qui font de Paris une métropole du XXI<sup>e</sup> siècle.

Notre politique municipale participe à ce bouillonnement - j'allais dire ce mouvement de Paris - et nous souhaitons qu'en 2013 soient poursuivies les actions les plus attractives, et notamment :

- celles qui consistent à favoriser le tournage de films dans la Capitale ;
- celles qui consistent à organiser des manifestations au rayonnement international, que telle "Paris Plage" - je ne vais même pas citer de chiffres, vous les connaissez -, "Nuit Blanche" et la Fête des vendanges, ce week-end, qui a attiré quelques centaines de milliers de spectateurs et de participants ;
- celles qui consistent à prolonger l'ouverture des métros d'une heure supplémentaire le week-end pour favoriser la vie nocturne ;
- celles qui consistent à offrir des modes de transports alternatifs, tels que Vélib' et Autolib', largement plébiscités par les Parisiens mais également par les touristes.

Des initiatives telles que Créative Paris\* qui vise à développer une nouvelle fréquentation basée sur des pratiques artistiques amateurs ou comme Paris Face Cachée qui favorise la découverte de sites ou de quartiers méconnus de la Capitale dans un esprit de partage et qui vont dans le bon sens. Elles relèvent de la logique d'un développement durable favorable à la réconciliation entre visiteurs et visités.

Je veux terminer très vite pour laisser la place à Jacques BRAVO en soulignant simplement que la politique à l'échelle parisienne et métropolitaine, qui s'attache depuis 2001 à rééquilibrer l'offre culturelle sur le territoire parisien - je pense à l'ouverture du 104, la Maison des Métallos, la Gaîté lyrique, bientôt le cinéma le Louxor - doit être saluée.

Ces investissements satisfont à nos objectifs de culture de proximité, mais rendent encore plus attractive notre ville pour le tourisme également. Et nous soutenons bien entendu, les radicaux de gauche dans le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, les choix budgétaires qui sont faits et qui permettent à notre ville d'être dynamique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

M. ALPHAND a la parole.

**M. David ALPHAND.** - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne me reste que 2 minutes donc je serai synthétique.

Figurez-vous, Monsieur le Maire, que hier soir en regardant la télé sur le coup de 20 heures, j'ai pensé à vous !

Je voyais Felix BAUMGARTNER en chute libre, et j'ai pensé à vous, Monsieur le Maire ! Car vous êtes en chute libre.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Il a accompli un exploit.

**M. David ALPHAND.** - Ce qui était un exploit hier soir relève de l'inconscience et est un sujet de préoccupation ce matin, Monsieur le Maire.

Car oui, vous êtes bien le Felix BAUMGARTNER de ces bords de Seine, mais pour le pire des Parisiens. Lorsqu'il y a quelques années nous avons découvert, après une campagne où vous aviez prétendu gérer cette ville en bon père de famille, que vous aviez finalement recruté plus de 10.000 fonctionnaires en 10 ans, nous avons été effarés.

Et malheureusement, cette tendance se poursuit puisque vous avez pris pour dogme, et je dois dire pour dogme vraiment très vain en matière budgétaire, vous avez pris pour dogme la stabilisation des effectifs.

Vous pensez probablement être sur la bonne voie du management de cette ville. En réalité, c'est un management particulièrement défaillant. Et vous n'explorez pas les gains de productivité que la Ville de Paris recèle encore aujourd'hui.

Et je voudrais simplement en donner quelques exemples car M. GAREL, manifestement, ne comprend pas bien les propositions que formule le groupe U.M.P.P.A. en la matière et vous-même, Monsieur le Maire, nos propositions semblent vous désintéresser assez largement puisque lorsque vous en demandez, vous vous tournez essentiellement vers le côté gauche de l'hémicycle, comme ce fut le cas il y a quelques minutes en début de séance.

Je voudrais évoquer en particulier, car il me reste très peu de temps, simplement ce taux d'absentéisme à la Ville de Paris, de 9,8 %, et en particulier dans certains services de la Ville, jusque dans la propreté : 14 % d'absentéisme, Monsieur le Maire.

La mission d'information et d'évaluation sur les effectifs l'avait amplement relevé. Le coût pour la Ville est de 200 millions d'euros par an.

Alors, puisque nous parlons des orientations pour le budget que vous nous présenterez dans deux mois, je vous suggère, Monsieur le Maire, d'essayer d'interrompre cette chute libre, notamment en matière de charges de personnel.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Jacques BRAVO, qui ne dispose que de 4 minutes 49.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Chers collègues, nous approchons du terme de notre débat, et je voudrais faire part à l'opposition de quelques remarques : je trouve vraiment que les années passent, que vos critiques sont trop souvent orientées contre Paris et donc contre les Parisiens, que vos critiques s'autodétruisent au fil des ans et que décidément, vous n'avez rien compris à notre victoire de 2001 et à votre défaite de 2008.

Vous avez contesté l'investissement de la Ville. C'est maintenant réglé. Nous sommes au double de ce que vous faisiez de votre temps, au siècle dernier.

Vous avez contesté l'impôt. Vous n'en parlez quasiment plus dans les mêmes termes car encore une fois, il y aurait eu une augmentation limitée à 2 ans sur 13 années. Il n'y a pas de précédent dans l'histoire des finances parisiennes. Et on est bien loin du matraquage fiscal qui vous sert de refrain.

Vous avez souvent comparé Paris avec d'autres grandes métropoles françaises ou européennes. Vous ne le faites plus. Pourquoi ? Tout simplement parce que vos lignes sont floues, parce que les Parisiens ne comprennent rien à votre zapping permanent ; vous changez d'arguments, vous changez de logique, toujours en vous prononçant contre Paris.

Je veux revenir simplement sur le socle de la stratégie financière qui nous est présentée, et je le fais dans ce carré magique des finances publiques qui consiste à relier le fonctionnement, l'investissement, l'emprunt et l'impôt.

Le fonctionnement est maîtrisé. C'est difficile, les marges de manœuvre sont étroites et pourtant, nous mettons la priorité sur l'effort social.

L'investissement a doublé - vous ne le contestez plus.

L'emprunt reste modéré.

Et je le répète, les impôts vont rester stables jusqu'à 2014. Le maire de Paris nous a montré clairement sa fermeté et sa capacité en la matière.

Tout ceci confirme une bonne gestion qui est marquée notamment par un très bon taux d'épargne brut.

Je reprends le ratio si souvent cité par Jean-François LEGARET : l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Eh bien oui, nous sommes encore à moins de la moitié des grandes métropoles françaises, moins de la moitié ! Et je félicite tout l'Exécutif et l'adjoint aux finances d'avoir tenu le cap en la matière : c'est un point décisif.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, je trouve que ces perspectives budgétaires marquent la volonté de réaliser fidèlement le programme de mandature de la période 2008-2014. N'en déplaise à notre collègue Christian SAINT-ÉTIENNE, ce cap budgétaire est bien tenu par notre maire.

Comme il me reste quelques secondes sur ce que je voulais dire, j'ai pointé dans la liste des projets de délibération soumis à notre séance deux petits points que je mentionne : prolongation du dispositif de subvention pour l'achat des cyclomoteurs électriques et des vélos à assistance électrique, DVD 208. C'est bien, j'en suis fier.

Un autre point consiste en l'adaptation au paiement par carte bancaire de la totalité du parc d'horodateurs parisiens, qui va rapporter 8 millions. C'est moderne et efficace : cela me plaît.

Monsieur le Maire, le groupe approuvera naturellement vos orientations budgétaires.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

En plus, de tous les conseillers, vous êtes le plus économe en temps, ce qui est quand même, pour les orientations budgétaires, de très bon goût, je trouve !

Maintenant, après vous avoir tous remerciés de vos interventions, nous allons écouter le sage Bernard GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE,** adjoint. - J'espère que je serai aussi économe en temps que Jacques BRAVO.

Je rappellerai en premier lieu qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de discuter en détail le budget 2013. En effet, ce que la loi a voulu - à mon avis à juste titre -, c'est un débat sur les grandes orientations. Le nouveau président de la Commission des finances l'a d'ailleurs tout à l'heure très bien souligné : que sont les grandes orientations ? Ce sont d'abord nos priorités, et ce sont ensuite les évolutions des grandes données budgétaires. C'est donc à ces sujets fondamentaux que je vais consacrer mon propos en répondant bien entendu aux différents orateurs de la majorité comme de l'opposition.

Quelles sont nos priorités ? Leurs caractéristiques fondamentales, c'est leur conformité à nos engagements et leur continuité par rapport au budget des années précédentes.

En fonctionnement, elles s'appellent les dépenses de solidarité, le maintien de l'emploi public qui a été d'ailleurs justement souligné par plusieurs orateurs de la majorité, la culture, les transports à travers le S.T.I.F., dont on oublie souvent que nous sommes l'un des premiers financeurs et la sécurité par notre rapport à la Préfecture de police.

Pour davantage de détails, je vous renvoie à la communication du Maire.

En investissement, les priorités s'ordonnent, comme depuis 2001, autour du logement, priorité absolue depuis 11 ans, qui le reste et qui le restera ;

Les transports, avec notamment la mise en service du tramway Est et Nord ;

La petite enfance ;

Les espaces verts ;

Les opérations d'aménagement.

Mais surtout, en matière d'investissement, et c'est là-dessus que je vais insister, notre priorité sera de ne pas relâcher l'effort. Je rappelle que depuis 2008, nous investissons en moyenne plus de 1,500 milliard d'euros, très exactement 1,550 milliard d'euros par an. J'ai cru comprendre que MM. SAINT-ÉTIENNE et GABORIAU exprimaient

un doute sur ce point. Donc, je tiens à leur disposition, s'ils ne les ont déjà, les comptes administratifs où ces chiffres figurent de manière extrêmement claire, il n'y a rien de secret là-dedans.

J'ajoute que pour 2012, même si les données définitives ne sont pas encore connues, le montant d'investissement devrait tangenter 1,700 milliard d'euros. Et en 2013, nous rééditerons cet effort avec à nouveau 1,700 milliard d'euros, ce qui est d'ailleurs tout à fait logique car nous arrivons en fin de mandature, c'est-à-dire au moment où les chantiers s'accroissent, se terminent.

Voici venu bientôt le temps des inaugurations, et je pense que tous les élus de cette assemblée en sont heureux car il s'agit d'équipements favorables et chers à tous les Parisiens. Voilà pour les priorités.

J'aborde maintenant l'évolution des grandes données budgétaires. D'ailleurs, j'observe avec intérêt que l'opposition ne critique guère nos priorités. Elle nous parle des grandes données budgétaires, et c'est la raison pour laquelle je vais y répondre un peu en détail, mais je n'ai pas entendu beaucoup de critiques sur nos priorités. Comme le soulignait très justement l'un des orateurs de la majorité, l'opposition nous parle beaucoup d'économies mais elle ne nous dit pratiquement jamais sur quoi elles doivent porter et au contraire, la plupart des vœux de l'opposition portent sur des augmentations de dépenses ou des augmentations d'effectifs. C'est un fait que chacun peut constater, mois après mois, dans nos débats.

Je vais évoquer quatre données fondamentales pour notre budget : les recettes, les péréquations, les économies et l'emprunt parce que c'est tout simplement autour de ces quatre sujets que se jouera l'année budgétaire 2013 et c'est autour d'eux que portera la construction détaillée du budget 2013 durant les deux prochains mois.

Les recettes, d'abord.

Je rappelle, parce que je trouve que l'on n'y a pas encore beaucoup insisté, que le taux des impôts locaux ne changera pas en 2013, pas davantage qu'en 2011 et pas davantage qu'en 2012.

C'est un engagement que nous avons pris, que vous avez pris, Monsieur le Maire et nous le tenons, comme nous tenons d'ailleurs les engagements sur nos priorités, je l'ai déjà dit.

A ce propos, j'ai entendu tout à l'heure pour la dixième ou la centième fois l'expression de "matraquage fiscal". L'opposition ne s'en lasse pas, je pense qu'elle ne s'en lassera pas jusqu'aux élections, mais, moi, je ne me lasse pas de citer les chiffres exacts.

Je les tire, non pas des documents de la Ville de Paris qui pourraient, je ne sais pas, être suspectés de partialité, je les tire tout simplement, année après année, de l'enquête annuelle de la revue "Capital" qui n'est pas écrite par des journalistes particulièrement proches de notre Mairie.

Les impôts locaux des grandes villes françaises sont tous, je dis bien tous, pratiquement sans aucune exception, très supérieurs à ceux de Paris et, sur la dernière enquête parue, Lyon dépasse Paris de 23 %, Marseille dépasse Paris de 50 % et Bordeaux de 56 %.

Vous voyez que je cite des exemples appartenant à tout le spectre politique français.

C'est une réalité que, d'ailleurs, les Parisiens connaissent bien, parce qu'ils sont parfaitement à même de faire des comparaisons avec d'autres villes où ils ont d'autres résidences ou bien où des amis ou des parents ont d'autres résidences. Cette réalité ne correspond en rien à la caricature que veut en faire l'opposition.

Au titre des recettes, je dois évidemment parler des droits de mutation.

En vérité, l'inscription budgétaire que nous vous soumettrons au budget 2013, qui n'est pas encore arrêtée, parce que nous l'arrêtons toujours au dernier moment pour connaître les derniers développements du marché immobilier, cette inscription devra être prudente, parce qu'il est vrai, comme l'a rappelé le Président CAFFET tout à l'heure, que nos rentrées actuelles sont en recul très net par rapport au début de l'année.

Nous sommes, en gros, à un recul d'un quart par rapport aux premiers mois de l'année 2012.

C'est l'une de nos incertitudes majeures, je ne cherche pas du tout à le dissimuler, mais, comme vous le savez, nous n'avons jamais affecté le surplus de droits immobiliers aux dépenses de fonctionnement, ce qui aurait été très dangereux, mais nous les avons affectés aux dépenses d'investissement, ce qui, en clair, signifie que les variations de droits immobiliers (nous l'avons d'ailleurs vérifié en 2008-2009) n'ont d'influence que sur notre recours à l'emprunt.

J'en viens aux péréquations.

L'effort de solidarité de Paris vis-à-vis des autres collectivités territoriales se sera élevé en 2012 aux alentours de 240 millions d'euros.

Que sera ce chiffre en 2013 ? Les discussions parlementaires se déroulent jusqu'en décembre et je n'en connais évidemment pas l'issue. Nous pensons, à l'examen du projet de loi de finances, que notre effort supplémentaire sera d'environ 50 millions d'euros.

Vous connaissez la position de la Municipalité parisienne sur ce sujet et je ne souhaite pas qu'elle soit caricaturée, donc je me permets de la répéter : nous sommes favorables à cette solidarité et nous travaillons, en ce moment même, avec de nombreux parlementaires parisiens pour que les réformes en cours respectent les deux principes d'équité et de progressivité auxquels nous sommes attachés.

Au passage, peut-être un mot sur les relations financières avec l'Etat auxquelles plusieurs orateurs ont fait allusion et je pense qu'ils ont eu raison, parce que c'est un sujet important.

Vous connaissez l'origine de ce problème, beaucoup d'orateurs de la majorité municipale l'ont rappelé : pendant 10 ans, les gouvernements de droite ont transféré aux collectivités territoriales des compétences sociales étendues, sans transférer les recettes correspondantes.

L'écart entre les charges et les compensations s'est lentement creusé et nous n'avons cessé de le critiquer. Nous n'avons pas changé d'avis et nous continuons à rechercher, avec le nouveau gouvernement, mais dans un esprit que nous espérons de plus grande coopération qu'avec le précédent, l'instauration de mécanismes moins injustes.

Soyez donc rassurés sur ce point, même si nous ne pensons pas que l'état des finances publiques nationales et l'effort de rétablissement poursuivi par les pouvoirs publics rendent possible ou facile le remboursement de l'arriéré.

J'en viens aux économies.

Je crois, comme beaucoup d'orateurs qui viennent de s'exprimer, de droite comme de gauche, d'ailleurs, que les économies sont nécessaires et je pense que le Maire de Paris en est tout aussi convaincu.

C'est d'ailleurs ce que nous faisons, comme le montre l'évolution des dernières années. J'aurai l'occasion d'y revenir très en détail au moment du budget de décembre : économies sur le fonctionnement courant, sur les achats, sur les études, sur la communication, sur les frais financiers.

Tenez, sur les frais financiers, nous avons inscrit au budget primitif 2012 110 millions d'euros à ce titre et l'année se terminera, vraisemblablement (je dis "vraisemblablement" parce que je n'ai pas les chiffres définitifs, bien entendu) aux alentours de 90 millions, c'est-à-dire une économie de 20 millions par rapport à ce que nous avons prévu.

Elle est due, certes, à des évolutions de taux d'intérêt dont nous ne sommes pas toujours responsables, mais elle est due en grande partie à notre bonne gestion financière et au fait que les prêteurs continuent à prêter à la Ville de Paris à bas taux, ce qui est bien le reflet du jugement qu'ils portent sur notre gestion financière.

Mais, les économies, ce n'est pas seulement la diminution de certaines dépenses, c'est aussi le ralentissement de la croissance de certaines grandes masses de dépenses et je constate que l'on en parle peu.

C'est ce que nous faisons par exemple avec les dépenses sociales, grâce à des réformes courageuses de gestion dans les services sociaux de la Ville.

C'est ce que nous faisons pour notre contribution à la Préfecture de police ou au S.T.I.F. et je saisis l'occasion de remercier à la fois le Préfet de police et le président du S.T.I.F., Jean-Paul HUCHON, de seconder nos efforts.

Enfin, je termine par l'emprunt parce que plusieurs orateurs l'ont évoqué et ils ont eu raison, parce que à l'évidence le sujet de la dette publique est devenu un élément important du débat politique. Je crois que cela n'a échappé à personne.

Vous me donnez l'occasion de citer quelques chiffres. De 2008 à 2012, nous avons investi 7,8 milliards. Cet investissement a été financé par notre épargne et par des recettes définitives à hauteur de 85 % environ et seulement à hauteur de 15 % (même un peu moins, d'ailleurs) par l'emprunt.

Je parle bien de l'épargne, ce qui relativise beaucoup les discours sur la dépense échevelée, car quand on dépense sans compter en matière de fonctionnement, on ne dégage pas une moyenne de 500 millions d'épargne brute par an.

Donc, je le répète, la part de l'emprunt dans le financement de nos investissements est l'une des plus faibles de France. Ce n'est pas par hasard que notre endettement est à peu près égal à la moitié, en proportion bien entendu, de celui des villes françaises.

A ce propos, je voudrais rappeler, parce que peu d'orateurs l'ont fait (ils m'en ont peut-être volontairement laissé ce soin et je les en remercie), que nous venons d'être confirmés dans notre triple A par l'agence "Fitch Ratings".

Si j'évoque ce jugement, c'est tout simplement parce qu'il s'agit d'un jugement extérieur à la Ville, vous avez d'ailleurs remarqué que je cherche souvent mes sources à l'extérieur de la Ville, donc un jugement objectif.

M. SAINT-ETIENNE l'a d'ailleurs cité, mais il l'a cité très allusivement et vous auriez dû, Monsieur SAINT-ETIENNE, le citer plus largement.

Je vais extraire quelques-unes des formules qui sont dans un communiqué que je tiens à la disposition de tout le monde, il est ici et il a été publié, bien entendu : "solidité des performances budgétaires", "qualité du management budgétaire", je remercie au passage la direction des Finances et son directeur qui sont évidemment au premier chef concernés par cette formule, "taux fiscaux modérés", "structure prudente de la dette", "gestion prudente de la trésorerie", "organismes publics qui font l'objet d'un suivi attentif".

J'espère, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, vous avoir convaincus que notre gestion est et restera prudente, n'en déplaise à certains des discours que nous avons entendus. Elle le restera en 2013 comme durant les années précédentes et c'est une démonstration que je ferai avec davantage de détails lors de notre débat budgétaire de décembre.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je suis sûr que, grâce à cette intervention extrêmement argumentée, tous les conseillers de Paris présents sont heureux et regardent l'avenir avec confiance. D'autant que je leur dis que je vais accompagner la grande prudence de Bernard GAUDILLÈRE, de notre dynamisme partagé. Et donc en plus de la prudence, vous aurez le dynamisme.

Maintenant que je vous ai tous écoutés, je vais pouvoir travailler à l'élaboration du budget primitif pour 2013.

Je vous en remercie.

## **2012 DPE 76 - Approbation du rapport annuel 2011 du Maire de Paris sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de Paris.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant à la 4e Commission, en examinant le projet de délibération DPE 76.

Je donne, sur ce dossier, la parole à M. CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du rapport sur la qualité et la gestion des déchets.

*(Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

Alors moi, je me félicite évidemment de voir que dans les chiffres qui nous sont communiqués, nous avons une baisse tout à fait considérable de la production de déchets sur le territoire parisien, puisqu'après une pointe - si j'ose dire - à 587 kilos par an et par habitant, il y a quelques années, nous en sommes revenus à 519 kilos, soit moins qu'en 1990.

C'est évidemment la preuve que le plan de prévention adopté à l'unanimité en fin du précédent mandat était réaliste, d'une part, et que les efforts qui sont en cours depuis portent leurs fruits. Et donc, il faut continuer dans cette voie absolument.

En même temps, il est certain que la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens, si elle est nécessaire, ne peut pas suffire. Il faut aussi peser pour que la législation soit modifiée sur plusieurs points.

Par exemple, en matière de prévention, il faudrait impérativement allonger la durée de la garantie des appareils pour en allonger la durée de vie ; il faudrait réduire les emballages inutiles avec une législation adaptée ; il faudrait que l'écoconception des produits devienne réellement la règle ; et il faudrait également qu'il y ait une obligation et une possibilité de réparer les appareils lorsqu'ils sont défectueux.

Il faudrait - si j'ose dire - moins de sertissage et plus de vissage pour ce faire.

Il faudrait aussi, selon nous, donner plus de pouvoir aux collectivités locales, notamment pour les déchets du secteur tertiaire qui sont assimilables totalement à des déchets ménagers, pour l'essentiel du papier, mais qui sont sous la seule responsabilité de leurs producteurs.

De ce point de vue, nous souhaitons également une modification du système, de ce que l'on appelle les R.E.P. (les responsabilités élargies du producteur) pour clarifier les rôles, et sans doute rendre plus efficient le recyclage.

On voit bien ce qui se passe en ce moment entre les différentes filières. Il y a besoin de simplification et de clarification. Evidemment, une indication beaucoup plus claire sur les emballages, pour dire quand ils sont recyclables ou pas - cela, on le sait - c'est une vraie difficulté.

Nous souhaitons, en ce qui nous concerne, la mise en place progressive et obligatoire de la redevance incitative si l'on veut aller vers plus de responsabilisation des producteurs individuels.

Par rapport à tout cela, il nous semble qu'il faut anticiper les évolutions...

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Je voudrais un peu de silence, s'il vous plaît. Merci.

**M. Yves CONTASSOT**. - ... et éviter de construire d'éventuels futurs éléphants blancs. La priorité doit être donnée à l'accroissement des capacités de tri afin de répondre aux objectifs gouvernementaux. Or, depuis 2001 - nous le regrettons -, un seul centre de tri sur les quatre qui étaient prévus a vu le jour. A moyen terme, les deux autres centres prévus - le quatrième ayant malheureusement disparu - ne suffiront pas si les objectifs de recyclage sont atteints.

Nous restons donc réticents à la reconstruction dans les conditions prévues du centre d'Ivry.

Par ailleurs, nous soutenons évidemment les propositions contenues dans le plan de réduction et nous souhaitons même que des expériences puissent être menées au-delà de celles qui sont déjà envisagées. Il y a un brouhaha.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Peut-on avoir un peu de silence, s'il vous plaît, pour pouvoir entendre M. CONTASSOT ?

Merci.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci.

... Je disais que nous souhaitions poursuivre les expériences qui sont envisagées, et même les étendre, avec une réflexion, par exemple, sur l'ouverture des déchetteries à la récupération, avec sans doute nécessité d'examiner les conditions, permettre aux associations, par exemple, d'avoir un plus grand réemploi potentiel et pourquoi pas même envisager d'aller plus loin en permettant au public de pratiquer de la même façon, avec des conditions évidemment très précises.

En conclusion, nous approuvons toutes les actions qui visent à réduire, remployer et recycler les déchets. Et puis, nous le disons dans le cadre de la métropolisation nécessaire, il faudra évidemment adapter la politique de gestion des déchets à ce nouvel environnement, car il est à peu près certain qu'on ne pourra rester longtemps avec des politiques municipales distinctes les unes des autres au cœur de l'agglomération parisienne.

Merci.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER.

Je propose un peu de silence pour qu'on puisse vous entendre.

**Mme Fabienne GASNIER**. - Merci.

La gestion de la collecte et du traitement des déchets est une des prérogatives les plus importantes de la Ville, parce qu'elle est évidemment un élément de la qualité de vie des Parisiens et parce qu'elle participe à la politique de développement durable.

Le rapport annuel de 2011 montre une légère baisse de la production des déchets par habitants. C'est la continuité de la baisse de 1 % constatée déjà en 2010. C'est encourageant. Elle est à la fois le résultat des efforts des industriels, avec Eco-Emballages, d'un début de prise de conscience des Parisiens, mais aussi un effet direct du ralentissement de l'activité économique.

Il faut reconnaître le travail de prévention des déchets qui a été entamé. Le tri sélectif mis en place en est le dispositif essentiel et il connaît petit à petit un développement réel, même si le réflexe de trier n'est pas encore entré dans tous les comportements.

Le lancement d'un plan local de prévention 2011 va ainsi dans le bon sens, mais l'étude menée par l'Observatoire des déchets montre qu'il reste encore un long chemin à faire dans l'information et la pédagogie. Près de 60 % des Parisiens veulent être davantage informés sur ce sujet.

Le tri sélectif est une contrainte et demande d'être expliqué pour être accepté. La décision de cibler les publics et secteurs encore réfractaires, et donc à fort potentiel de tri, apparaît le seul moyen de faire un bond en avant en termes d'efficacité.

Cette initiative ne pourra fonctionner que dans une approche de proximité, avec les mairies d'arrondissement et les acteurs locaux.

De même, si les bailleurs sont bien évidemment des partenaires privilégiés, c'est avant tout à travers une formation avec les gardiens que l'on pourra faire inscrire ces gestes de tri dans le quotidien.

Je ne veux pas non plus oublier - c'est très important - la sensibilisation des enfants dans les écoles, qui sont très demandeurs, et qui est décisive pour que les bons comportements environnementaux deviennent naturels à l'avenir.

Spécifiquement dans le domaine de la collecte des encombrants, la Ville offre un service gratuit sur rendez-vous. C'est un excellent service. Son utilisation est en augmentation, mais là encore, je crois que l'approche de proximité est importante en termes d'efficacité, encore une fois, en particulier auprès des bailleurs et des gardiens qui peuvent être très impliqués. Car 52 % des encombrants - que ce soient les vieux canapés, les frigos, etc. - sont malheureusement toujours déposés clandestinement. C'est inadmissible de les voir joncher les rues de la capitale, très souvent d'ailleurs après le week-end.

Maintenant, je voudrais revenir sur la présentation du rapport lui-même, car il y a des manques et des informations que nous aurions aimé avoir pour constater certaines évolutions, en particulier au regard du rapport de la Chambre régionale des comptes de l'année dernière. Car dans la présentation de votre rapport, vous avez fait le tri, mais vous avez été un peu sélectifs.

Quid du taux d'absentéisme ? Vous n'évoquez que la baisse de l'accidentologie, dont évidemment on peut se réjouir, mais rien sur le taux d'absentéisme, qui est pourtant un moyen d'évaluation du bon fonctionnement d'un service. Or, la C.R.C., dans son rapport, pointait un taux de 12,5 %, bien supérieur au taux moyen de la Ville, et le quadruple pour les absences injustifiées.

On aurait aimé connaître l'évolution de ces chiffres, et pas seulement celui de l'accidentologie, même s'il est bien entendu très important de connaître l'évolution. Ce taux d'absentéisme anormalement élevé était le signe d'un malaise au sein des services et il aurait été pertinent d'en connaître l'évolution sur plusieurs années.

Autre élément qui fait défaut : la comparaison entre la gestion de la collecte privée et de la collecte en régie. Comme l'a fait la C.R.C. dans son rapport, nous aurions aimé une comparaison claire entre ces deux modes de gestion pour évaluer leur réelle performance, performance en termes de collecte de déchets et en termes de coûts moyens. Car la Chambre avait souligné une différence de performance importante en faveur du privé. Alors que la Ville a effectué plusieurs allers et retours entre les différents modes de gestion et qu'elle peine toujours à trouver la bonne formule, ces éléments de comparaison apparaissent indispensables dans le cadre de la réorganisation des services qui a été engagée.

Depuis 2009, il existe un partage entre régie et privé, d'environ 10 arrondissements chacun. Il nous apparaît essentiel d'examiner leurs performances respectives et d'en observer l'évolution.

Nous espérons donc que les rapports annuels suivants sauront s'inspirer de la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, quant à elle, a été augmentée par la Ville ; son montant moyen est deux fois plus élevé que dans les Yvelines ou dans les Hauts-de-Seine. La propreté constitue pour les Parisiens une préoccupation majeure...

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Si vous pouvez conclure, s'il vous plaît ?

**Mme Fabienne GASNIER**. - ... dans leur quotidien, tout comme les textes auxquels ils sont, bien entendu, soumis. Il est donc naturel qu'il y ait une visibilité financière claire de la gestion des déchets dans la Capitale.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Madame GASNIER.

Pour répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Merci à Yves CONTASSOT et à Fabienne GASNIER de leurs interventions et de leur intérêt pour ce rapport annuel, qui nous offre, en effet, l'occasion assez unique d'avoir une vue d'ensemble sur les évolutions de fond en cours sur les problématiques liées aux déchets et à leur gestion dans le cadre du service public parisien.

C'est vrai, il faut le relever, pour la première fois, nous passons sous la barre des 520 kilos d'ordures ménagères produites par chaque Parisien sur une année. Nous étions, en début de mandature, aux alentours de 550 kilos : c'est dire l'ampleur du mouvement qui est engagé et l'efficacité du travail que nous menons et qui s'inscrit, sur une durée plus longue, dans un mouvement qui avait été amorcé dès le début des années 2000.

L'autre fait à relever, ce sont les progrès des collectes sélectives. Mme GASNIER a consacré une bonne partie de son intervention à évoquer les enjeux du tri et elle avait, je crois, raison. C'est vrai que c'est un geste qui n'est jamais acquis, c'est une pédagogie qu'il faut toujours renouveler et, donc, les collectes sélectives continuent de progresser aux alentours de 5 % et leur qualité progresse également, puisque le taux de refus des bennes à l'entrée des centres de tri diminue parallèlement. C'est dire les capacités de progrès qui sont entre les mains des Parisiens.

Nous ne sommes pas, d'ailleurs, allés au bout de ces progrès, ils sont possibles et, surtout, ils sont nécessaires. Il a été fait allusion à l'action que nous menons de mobilisation des secteurs à fort potentiel de tri, c'est-à-dire qu'aujourd'hui encore, nous le savons, dans chacun de nos arrondissements, il existe des résidences, des ensembles immobiliers où le tri n'est pas suffisamment développé, parfois pas du tout d'ailleurs, et où les gisements de progrès sont tout à fait importants.

Alors, comment aller plus loin pour produire moins de déchets ? Comment aller plus loin pour améliorer le recyclage, pour développer le réemploi, etc., au-delà de ce que nous faisons en tant que collectivité locale ? Je partage le sentiment qu'a exprimé Yves CONTASSOT. Je crois qu'il sera rapidement indispensable, pour atteindre les objectifs très ambitieux qui sont les nôtres, de pouvoir prendre appui sur des initiatives législatives : je crois que l'écoconception, la lutte contre le suremballage, une action résolue pour améliorer la durée de vie d'un certain nombre de produits sont des actions utiles et la responsabilité des producteurs doit être recherchée au même titre que l'est aujourd'hui celle des consommateurs ou qu'est mise en cause celle des collectivités locales. Je crois qu'aujourd'hui on fait preuve de beaucoup de timidité, de trop de timidité sans doute, et que, sans manier le fouet, être plus contraignant vis-à-vis des producteurs me paraît tout à fait nécessaire.

Autre piste qui me paraît utile, c'est la réforme des REP. La campagne présidentielle a été l'occasion, pour les uns et pour les autres, d'avancer un certain nombre de positions. Je crois que, effectivement, le système actuel a atteint ses limites, en tout cas il a montré ses insuffisances, et que, sans faire table rase du passé, il est possible, il est souhaitable de le faire évoluer pour le faire progresser. Je crois que c'est une piste que le Gouvernement et le Parlement devront garder à l'esprit.

Sur la possibilité qui est donnée aux collectivités locales de mettre en place une redevance incitative, j'aurai là une nuance avec ce qu'a dit Yves CONTASSOT. Je crois que ce dispositif peut fonctionner en zones pavillonnaires et en zones rurales et, encore, là où il a été mis en place, il fonctionne avec difficulté et laisse libre cours à des effets pervers qu'il ne faut pas sous-estimer. Je pense notamment à des phénomènes de dépôts sauvages, de décharges sauvages qui peuvent se multiplier ou à des phénomènes "d'incendie", entre guillemets, de brûler ces déchets dans son jardin, avec des émanations toxiques qui peuvent être dangereuses.

Sans vouloir noircir le trait, en tout cas, c'est très complexe à mettre en œuvre en zone urbaine dense où l'habitat collectif prédomine.

Et puis, je reste songeur, interrogatif en tout cas, sur la non-prise en compte de la question sociale, puisqu'il est bien évident que ce système de tarification incitative privilégie les "petits" foyers, les foyers "single", et que les foyers

plus nombreux sont évidemment plus pénalisés et que, de la même façon, on peut imaginer que ce dispositif favorise ceux qui ont la capacité de manger beaucoup à l'extérieur de leur maison, au restaurant, etc. On produit aussi des déchets au restaurant, quand on est consommateur, et il n'est pas forcément très juste de ne pénaliser que les déchets produits à la maison.

Donc, je pense que, si les objectifs sont parfaitement louables, les modalités de mise en place restent, en tout cas, à parfaire et je rejoins aussi ce qui a été dit sur la nécessité de porter ces enjeux et ces problématiques au niveau de l'agglomération. C'est déjà le cas en matière de traitement de déchets. Yves CONTASSOT le sait et il y contribue d'ailleurs utilement.

Il faut sans doute aller plus loin et c'est ce que nous essaierons de faire.

Je remercie Mme GASNIER également.

Sur la C.R.C., effectivement, vous avez relevé un certain nombre de choses. Je crois que ce rapport n'a pas vocation à dupliquer le rapport de la C.R.C. qui s'inscrit dans une autre logique. En tout cas, les préoccupations qu'avait évoquées la C.R.C. trouvent des réponses dans ce rapport.

Sur le taux d'absentéisme, je vais vous rassurer : après plusieurs années de progression inquiétante, en effet, grâce aux actions engagées en dialogue avec les partenaires sociaux et l'ensemble des professionnels de la DPE, nous avons stabilisé ce taux d'absentéisme, mais il est vrai qu'il reste à un niveau trop important, évidemment trop important.

Et puis, quant à la mise en concurrence entre les collectes assurées en régie et celles assurées par le privé, nous avons, dans notre réponse à la C.R.C., relativisé beaucoup les écarts de compétitivité mis en avant au départ et montré que la qualité de l'emploi dans le service public se traduisait aussi par un léger surcoût mais qui me paraît tout à fait acceptable au regard des questions sociales qui nous préoccupent.

Voilà, chers collègues, merci de votre attention.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2012, DPE 76).

## **Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la pratique des vœux bis et ter au Conseil de Paris.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu n° 1 a trait à la pratique des vœux bis et ter au Conseil de Paris.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Madame la Maire.

Dans le secteur de la mode, cela s'appelle "la contrefaçon". Dans le monde littéraire, cela s'appelle "un plagiat". Et au Conseil de Paris, cela s'appelle des "vœux bis" ou "ter", et c'est monnaie courante.

D'ailleurs, on vient juste de nous en distribuer encore un !

L'utilisation abusive des vœux bis, surnommés "vœux coucou" par le caractère parasite de la méthode, reflète un manque cruel d'imagination politique et, j'ajouterais même, de présence sur le terrain.

Et c'est surtout une piètre façon de traiter les autres formations politiques, aussi bien l'Opposition que les autres groupes de la Majorité, que vous n'épargnez pas à travers ce procédé.

De même, trop souvent, vous les déposez tardivement - c'en est le cas maintenant -, ce qui ne permet pas aux élus spoliés d'organiser leur défense. Le dernier Conseil de Paris a été marqué par une véritable avalanche de vœux déposés au dernier moment, in extremis.

Alors, certes, vous avez pris cette mauvaise habitude et, comme toute mauvaise habitude, il est très dur de s'en défaire, mais sachez que ce procédé est un aveu de faiblesse et c'est, avant tout, un vol intellectuel.

Ainsi, nous émettons le vœu que la pratique des vœux bis et ter déposés pendant les séances du Conseil de Paris soit limitée aux cas justifiés par l'actualité ou l'urgence.

Merci.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Merci.

Chers collègues, il n'est bien sûr pas question de remettre en cause la légalité des vœux de l'Exécutif et Mme MONTANDON a l'air d'ignorer - je me permets de lui préciser - qu'ils sont traités à l'article 14 du Règlement intérieur.

Il n'est, bien sûr, pas question de remettre davantage en cause leur légitimité ni leur utilité. Vous le savez, de 70 à 80 vœux non rattachés sont déposés lors de chaque séance et représentent environ le tiers de nos temps de parole, très exactement 5 heures sur les 15 de la dernière séance, et l'intérêt des vœux de l'Exécutif, c'est évidemment de réguler cette vitalité démocratique à laquelle votre groupe, d'ailleurs, participe très largement. Il est, de loin, le plus prolifique des groupes de ce Conseil en matière de dépôt de vœux non rattachés.

Alors, à quoi servent ces vœux de l'Exécutif ?

D'abord, à permettre l'expression convergente de notre Assemblée, quand plusieurs vœux sont déposés par plusieurs groupes sur des sujets identiques, et puis aussi à permettre une expression du Conseil de Paris sur des questions qui peuvent être pertinentes, mais une fois débarrassées de polémiques inutiles, d'imprécisions, d'approximations, voire d'erreurs, et c'est parfois le cas dans les vœux déposés par votre groupe.

Pour autant, je rejoins le souhait exprimé que les vœux de l'Exécutif soient mis à disposition du Conseil de Paris dans les meilleures conditions en termes de délais et de diffusion.

C'est d'ailleurs déjà le cas, cela a été acté et j'ai pris moi-même l'initiative de l'évoquer lors de la dernière conférence d'organisation.

Comme à l'accoutumée, le S.G.C.P. fait et fera au mieux et au plus vite. Je m'engage à ce que les conditions de mise à disposition des vœux de l'Exécutif soient exemptes de toute critique.

Deuxième élément : la référence aux vœux initiaux est désormais systématiquement retenue dans les vœux de l'Exécutif. S'il y a eu quelques oublis, c'était une erreur matérielle qui n'a aucune vocation à se reproduire. Soyez donc sans crainte, chers collègues, vos droits d'auteur seront respectés !

Pour toutes ces raisons, je ne propose pas de retenir ce vœu, même si j'ai souhaité apporter des éléments de réponse très précis sur les points d'organisation matérielle.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Merci.

## **2012 DEVE 149 - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie présenté par le Président du Conseil Régional et le Préfet de la Région Ile-de-France.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 149. Il s'agit de l'avis du Conseil de Paris sur le projet de Schéma régional Climat Air Energie.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci.

Le projet de Schéma régional Climat Air Energie qui nous est proposé a été approuvé par le Conseil régional dans sa séance du 26 juin 2012.

Ainsi que la lettre du Préfet jointe au présent projet de délibération le stipule, les collectivités locales consultées doivent donner leur avis avant le 20 septembre 2012, faute de quoi l'avis est réputé favorable.

Une première interrogation porte évidemment sur la prise en considération de notre avis compte tenu de cette date déjà dépassée.

Cela dit, le projet S.R.C.A.E., pour faire plus simple, est intéressant car il fixe les orientations importantes que l'ensemble du territoire francilien doit retenir pour respecter les engagements de la France vis-à-vis de l'Europe en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment.

Le lien avec le Plan Climat, dont la révision nous sera soumise en décembre, est donc particulièrement net.

Nous aurons l'occasion de donner notre avis sur le Plan Climat actualisé le moment venu mais d'ores et déjà, l'avis qui nous est proposé soulève quelques questions et interrogations.

En effet, lors de sa présentation au Conseil régional, le président Jean-Paul HUCHON et la vice-présidente Hélène GASSIN ont souligné le manque d'ambition du Préfet de Région sur plusieurs points.

Nous partageons totalement les remarques ainsi formulées et nous regrettons qu'elles ne soient pas reprises dans l'avis de notre collectivité.

Ainsi, les objectifs de rénovation thermique des logements, mais également des bureaux, semblent déjà très ambitieux pour notre Exécutif alors qu'ils sont indispensables pour enrayer le réchauffement climatique en cours.

De même, il est dit qu'il faut attendre des évolutions législatives pour tenir les engagements du Schéma régional sur le parc privé. Certes, cela doit se faire mais pour autant, nous ne devons pas relâcher les efforts déjà consentis par la Ville vis-à-vis des copropriétés.

Quant au tertiaire public, si c'est bien à l'Etat de fixer les objectifs puisqu'il est le principal concerné, il nous semble également logique d'aligner les objectifs sur le Plan Climat de Paris, qui détermine bien un objectif de consommation par mètre carré, et pas seulement un objectif de réduction de la consommation énergétique. Car diminuer la consommation ne suffit pas si l'énergie reste ou devient carbonée.

De plus, certains bâtiments tertiaires publics ont déjà atteint ou sont en voie d'atteindre les objectifs du Plan Climat et ils ne peuvent donc avoir des objectifs supplémentaires de réduction de leur consommation.

Par ailleurs, nous nous étonnons que les objectifs d'énergies renouvelables soient quelque peu malmenés par l'intégration d'un nouveau concept d'énergies de récupération, dont la définition ne figure d'ailleurs pas dans l'avis.

Nous rappelons également que pour la Compagnie parisienne de chauffage urbain, la C.P.C.U., l'objectif figurant dans le Plan Climat n'est pas de 60 % en 2020, mais de 75 %. Nous espérons qu'il s'agit d'une simple erreur et non pas d'une anticipation d'une révision à la baisse de l'objectif.

En ce qui concerne le solaire, nous avons bien conscience que les errements du précédent Gouvernement ont largement déstabilisé la filière, mais les engagements du nouveau Gouvernement d'une stabilité pendant toute la durée du quinquennat devraient donner une nouvelle ambition en ce domaine.

Nous partageons les remarques émises en matière d'objectifs transports, tant il est vrai qu'il faut être ambitieux dans ce domaine. C'est à juste titre qu'il est rappelé que la France est assignée devant la Cour de justice européenne pour non-respect des valeurs réglementaires en ce qui concerne les particules fines.

Nous rappelons à cet égard la responsabilité du Préfet de police, qui pourrait prendre des mesures sans attendre une nouvelle et éventuelle mise en place d'une Z.A.P.A.

S'agissant de la compatibilité entre les différents documents, nous sommes favorables à ce que le S.R.C.A.E. soit prescriptif, s'impose aux autres documents, et notamment au P.L.U., qui devront rapidement devenir intercommunaux pour être réellement pertinents.

Voici, Madame la Maire, nos remarques sur l'avis qui doit être donné et que nous porterons à la connaissance de la Région pour le débat qui doit se tenir en novembre.

Merci.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à présent à M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN.** - Chers collègues, Paris est engagée depuis 2001 dans le développement durable : lutte contre le réchauffement climatique, aide aux travaux d'amélioration du bâti, lutte contre la précarité énergétique... nous cherchons en permanence cette synthèse entre l'environnement, l'économie et le social. Qu'il manque l'économie ou le social, et le travail sur l'environnement sera vain. Ce débat est donc l'occasion de le rappeler avec force.

Aujourd'hui, la Région se dote d'un Schéma régional Climat Air Energie, S.R.C.A.E. J'ai envie de lui dire : "Bienvenue au club !"

Cet outil est en effet un peu l'équivalent du Plan Climat que nous avons mis en place à Paris dès 2007. L'intérêt est bien sûr d'assurer une cohérence de l'action des territoires à l'échelle de la Région, première force économique et démographique du pays.

C'est peut-être aussi d'amener les collectivités locales qui auraient pris un peu de retard à le rattraper, car les Plans Climat Energie Territoriaux (P.C.E.T.) désormais obligatoires pour les communes de 50.000 habitants devront être compatibles avec ce schéma régional. Les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) devront prendre en compte le S.R.C.A.E.

Il s'agit donc d'un document important dont les impacts se feront sentir dans toute la Région, ce dont nous nous réjouissons.

Mais il faut aussi rappeler que la Région est elle-même assujettie à la réglementation nationale et devrait respecter les orientations fixées pour le pays.

S'il y avait une critique à faire au document qui nous est proposé, c'est celle-ci : il n'explique pas suffisamment son articulation avec les objectifs nationaux et européens qui visent une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990, avec l'étape de moins 20 % d'ici 2020.

Or, le S.R.C.A.E. prend pour référence 2005 au lieu de 1990. Les consommations d'énergie en 2005 étaient de 15 % plus élevées en Ile-de-France qu'en 1990, ce qui revient à réduire subrepticement l'effort à faire d'ici à 2020 à moins 8 % au lieu des moins 20 % affichés. Je trouve que c'est une astuce un peu regrettable quand le reste du document est si fouillé et si positif.

Car il faut dire qu'un travail nourri, technique et de grande qualité a été conduit, et je veux le saluer.

Ce travail repose sur de nombreuses études disponibles en ligne pour que nos concitoyens puissent s'en saisir.

Naturellement, le S.R.C.A.E. doit être adapté aux spécificités parisiennes, ce que dit notre avis, en particulier sur le bâti et les copropriétés.

Nous le voyons avec l'O.P.A.T.B. du 13e arrondissement et l'O.P.A. développement durable et économie d'énergies dont nous avons déjà débattu ici et qui est en train de s'installer dans les quartiers de la place de la République.

Mobiliser les copropriétés est une nécessité mais c'est aussi d'une très grande difficulté. Nous avons besoin d'outils spécifiques pour atteindre nos objectifs, et j'espère que le Gouvernement va prochainement légiférer sur cette question.

Plus globalement, nous demandons de raisonner sur les volumes d'énergie économisée plutôt que sur un pourcentage d'habitations rénovées, que propose le S.R.C.A.E. Il est en effet toujours plus efficace de se fixer des objectifs de résultats plutôt que des objectifs de moyens.

Sur un autre thème, les questions de la géothermie et des réseaux de chaleur sont centrales dans le S.R.C.A.E. Les études préalables ont montré que leur potentiel de développement est considérable à Paris.

Les quartiers sont encore trop peu desservis en réseau de chaleur, en particulier le 11<sup>e</sup>, le 18<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> arrondissement. Ces quartiers pourraient donc le devenir rapidement grâce à la densité du bâti.

Mais cela nécessite de lourds travaux dans la chaussée, ce qui n'est jamais simple. Je pense que l'effort en vaut le coût si nous sommes assurés que le bilan environnemental sera positif.

Cela peut être atteint moyennant un effort sur le mixe énergétique de la C.P.C.U., dont la chaleur a un contenu carbone relativement élevé. Sur ses 11 sites de production, la C.P.C.U. exploite en effet encore cinq centrales au fioul, et 20 % de son énergie provient du charbon.

Je crois donc que nous partageons les mêmes grands objectifs mais qu'il reste encore un peu de travail pour avoir une feuille de route solide sur les réseaux de chaleur.

Bien d'autres sujets passionnants sont traités dans le S.R.C.A.E. Nous y reviendrons lors du débat sur la mise à jour du Plan Climat.

Vous l'avez compris, nous sommes particulièrement heureux aujourd'hui d'approuver le Schéma régional Climat Air Energie de la Région-Capitale.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

La parole à présent est à Mme Laurence DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, il nous est demandé de donner l'avis de la Ville sur le projet de Schéma régional Climat Air Energie, dit S.R.C.A.E.

Ce projet est présenté par le président du Conseil régional d'Ile-de-France et le Préfet de la même région. Il a été adopté par la Région Ile-de-France en juin 2012 et vient maintenant devant notre Assemblée, comme devant l'ensemble des départements d'Ile-de-France. Il sera ensuite soumis à l'approbation définitive du Conseil régional en novembre prochain.

Aujourd'hui, il nous est demandé de nous prononcer sur l'avis général de la Ville de Paris, tel qu'il nous est présenté dans ce projet de délibération. Le projet lui-même fixe des objectifs en vue d'atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050 en matière de développement durable.

J'interviendrai pour ma part sur l'aspect transport de cet avis et ma collègue, Géraldine POIRault-GAUVIN, sur les autres.

Ce schéma reprend les objectifs du plan de déplacements en Ile-de-France, à savoir pour 2020 la réduction de 2 % des trajets en voitures particulières, l'augmentation de 20 % des trajets en transports collectifs et l'augmentation de 10 % des trajets en modes doux.

Nous approuvons ces objectifs. Ils sont bien sûr tout à fait louables, mais je ferai simplement remarquer que leur réalisation ne se décrète pas : elle s'obtient au mieux en combinant des mesures incitatives et non autoritaires avec la mise en place de facilités supplémentaires en transports collectifs, et au premier chef les infrastructures du Grand Paris.

Ensuite, je voudrais comparer ces objectifs avec les enseignements des chiffres de la dernière enquête globale de transports qui nous soient parvenus, c'est-à-dire celle de 2010. En effet, cette enquête est mentionnée dans le texte qui nous intéresse et ses résultats sont largement attribués à la politique qualifiée de volontariste du Maire de Paris : diminution de la voiture particulière de 25 %, augmentation des déplacements en transports collectifs de 20 % et doublement des trajets en vélo à Paris.

Or, l'utilisation des chiffres de cette enquête, dans l'avis qui nous est proposé, appelle quelques commentaires.

Le nombre de déplacements en voiture dans Paris intra-muros a certes baissé, mais le taux de motorisation des ménages aussi ; ceci contribue à expliquer cela.

Les trajets en radial entre Paris et l'Ile-de-France ont également baissé ; ce n'est pas étonnant, il existe de bonnes liaisons radiales en transports collectifs. Est-ce que vous préféreriez 45 minutes en train ou 1 heure 30 et davantage d'embouteillages ?

Mais, hors de Paris, un déplacement sur deux est réalisé en voiture, et c'est un chiffre qui est en augmentation.

Je veux donc dire que l'on ne peut pas considérer de chiffres globaux, puisqu'il y a des réalités aussi différentes. Et le résultat que l'on obtient est bien entendu fonction de l'existence ou pas d'infrastructures de transports collectifs ; c'est cela en fait qui fait la différence.

Or, dans l'avis qui nous est proposé, la Ville trouve que globalement les objectifs du schéma ne vont pas assez loin. Diminuer de 2 % le volume des déplacements en voiture et en deux-roues motorisés serait, je cite, "insuffisamment ambitieux".

Cette déclaration cache une réalité. La réalité, c'est le fait que, s'il y a une explosion du nombre de deux-roues motorisés, c'est précisément parce qu'il y a eu transfert de la voiture particulière aux deux-roues motorisés ; c'est un transfert et non une disparition.

Entre 2001 et 2010, l'usage des deux-roues motorisés a augmenté de 34 %. Quand on regarde l'enquête, on voit qu'il s'agit à 83 % de déplacements d'actifs. Peuvent-ils faire autrement ? Et c'est ceux-là que l'on veut diminuer arbitrairement de plus de 2 % ? Cela pose vraiment problème.

Quant aux vélos, il y a eu certes une forte augmentation de l'usage du vélo, ce dont nous nous réjouissons, mais n'oublions pas d'abord que les déplacements en vélo ne représentent encore que 2,2 % des déplacements à Paris, et surtout qu'ils sont un mode de déplacements de proximité. En effet, la portée moyenne d'un déplacement en vélo est de 2 kilomètres, ce qui constitue quand même une limite évidente.

De même, je voudrais corriger une inexactitude en ce qui concerne Autolib'. Ce système de location de voitures avait pour objectif déclaré de pousser les Parisiens à se défaire de leur voiture pour prendre un véhicule de location en libre-service.

Force est de constater, d'après le résultat de ces enquêtes, que ce but n'est en rien atteint, puisque la grande majorité des utilisateurs d'Autolib' ne possède pas de voiture. Autolib' pousse donc des Parisiens qui n'en avaient pas à en utiliser une. Est-ce que c'est véritablement l'objectif du Maire de Paris ? Mettre 3.000 voitures de plus dans nos rues sans en retirer aucune ?

Enfin, je terminerai par un enjeu de santé publique qui est ensuite évoqué et que nous partageons bien entendu pour la mise en œuvre d'une politique plus dynamique. C'est alors que revient le débat sur les zones d'actions prioritaires sur l'air. Un sujet que nous évoquons régulièrement à chaque Conseil de Paris avec, vous le reconnaîtrez, une certaine constance.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Je vous propose de conclure, Madame DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Repousser l'examen des dispositions qui seraient nécessaires n'est pas une bonne chose. Et ceci montre bien qu'il n'y a pas là une priorité, contrairement à ce qu'évoque l'avis de la Ville qui nous est soumis.

Je lis bien que Paris est disposé à instaurer une Z.A.P.A., encore faut-il que les dispositions nationales soient sorties. Je rappelle pour mémoire, et en conclusion, qu'il y a déjà 169 zones en Europe qui fonctionnent ainsi. Et plutôt que des déclarations peu sérieuses, je préférerais des actes.

C'est pourquoi, sans nous opposer au schéma tel qu'il est proposé, nous ne voterons pas l'avis de la Ville de Paris, tel que vous le soumettez.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN**. - Merci, Madame la Maire.

Notre Assemblée est aujourd'hui saisie pour émettre un avis sur le Schéma régional Climat Air Energie qui sera adopté par le Conseil régional en novembre prochain.

Un tout petit mois finalement nous sépare de l'adoption définitive de ce Schéma régional et je ne suis pas sûre que l'avis de notre collectivité soit réellement intégrée aux arbitrages de la Région Ile-de-France. Nous serons déjà - il faut le savoir - la dernière région de France à adopter un tel programme. Et si l'avis de notre Capitale est escamoté, les Parisiens seront vraiment les "dindons de la farce" orchestrée par les chefs des Exécutifs parisiens et régionaux.

Sur ce point en tout cas, HUCHON, DELANOË, même combat ! Siégeant dans les deux assemblées, je suis vraiment triste car nous aimerions être les élus et d'une ville à la pointe, avant-gardiste, à la hauteur de son statut de métropole, sincèrement, mais malheureusement c'est tout le contraire.

Alors quand on regarde les recommandations de la Ville de Paris, quel que soit le secteur, mais surtout sur les objectifs Air, Transports et Adaptation, on ne peut que reconnaître le caractère révolutionnaire et la modernité de l'idée du Grand Paris créée par l'ancien Président de la République, Nicolas SARKOZY.

Seule une échelle allant au-delà du périphérique peut nous permettre de faire de notre métropole une éco-capitale.

Sur les objectifs Air et Transports, vous affirmez que l'amélioration de la qualité de l'air est une priorité pour Paris depuis 2001. Permettez-moi d'en douter quand M. DELANOË s'est distingué pour être le maire qui a su créer les embouteillages la nuit à Paris. Le long des axes de circulation, les niveaux de pollution sont jusqu'à deux fois supérieurs à la réglementation. On estime à 50 % la surconsommation de carburants dans les embouteillages, ce qui finalement annule l'effet de la diminution du nombre de véhicules en circulation sur la qualité de l'air.

Certes, nous ne remettons pas en cause l'objectif de réduire les déplacements des véhicules motorisés, mais nous remettons en cause les méthodes. En réduisant le nombre de places de stationnement, vous avez fait finalement des Parisiens, détenteurs d'un véhicule, des gens stressés toujours en quête d'une place et vous les culpabilisez sans leur proposer de solutions alternatives. Il ne faut pas oublier que les Parisiens ne sont pas tous des gens bien portants, qui font du vélo, qui travaillent seulement dans Paris intra-muros, qui n'ont pas d'enfants avec poussette et tout le matériel qui va avec.

Bref, pensez un peu à ceux qui n'ont vraiment pas d'autres choix que la voiture et surtout réfléchissez à l'échelle du Grand Paris.

Vous proposez que ce schéma pose les bases d'une politique harmonisée du stationnement en zone dense en proposant le développement de parcs relais, favorisant le rabattement sur lignes structurantes de transports collectifs. Pourquoi pas ? Mais de quelles mesures incitatives pour les automobilistes accompagnez-vous ce dispositif ? Ou devrais-je dire plutôt de quelles mesures contraignantes ? Vous proposez finalement une solution de péage urbain qui ne dit pas son nom. Assumez un peu votre position, un peu de courage !

Oui, dans le dialogue avec la Région Ile-de-France, il faut éviter que trop de véhicules polluants ne rentrent dans Paris, quand on sait que 30 % des véhicules entrant dans Paris ne s'y arrêtent pas.

Puis, dans le même temps, ma collègue Laurence DOUVIN l'a dit, vous reportez aux calendes grecques l'instauration d'un dispositif de Z.A.P.A. à Paris, prévu par le Grenelle de l'environnement et la loi du Grenelle II, cela sous un prétexte finalement fallacieux et en l'absence totale de concertation au sein de notre Assemblée, en l'absence totale de concertation avec l'opposition. Vous estimez que le système d'interdiction des véhicules les plus anciens élaboré par le précédent Gouvernement était, je cite, "injuste socialement et présentait de lourds impacts sociaux et économique". Vous demandez la remise à plat du dispositif des Z.A.P.A. après avoir admis que les enjeux liés à la qualité de l'air ne peuvent être traités qu'au niveau d'un périmètre pertinent couvrant au minimum toute la zone intérieure de l'A86.

Enfin, vous préconisez une réduction de l'espace accordé à l'automobile, au profit de circulations douces, mais, dans le même temps, vous rejetez toute initiative de l'opposition quand elle propose, comme c'est le cas dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, un plan ambitieux de bandes cyclables, le plan "Harmonie" que j'ai déjà eu l'occasion de défendre ici.

Avouez finalement que le discours de la Ville de Paris, votre discours mêle de nombreux paradoxes, les recommandations de la Ville de Paris sur ce schéma régional Climat Air Energie manquent cruellement de courage, d'audace.

Vous ne réglez rien, vous alignez les bonnes intentions sans vous en donner les moyens. Le couple des deux Exécutifs, régional et parisien, fonctionne mal et, je le dis aux Parisiens et aux Franciliens : il est grand temps de changer ces deux acteurs, usés par le pouvoir.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Madame POIRault-GAUVIN.

Pour répondre, la parole est à M. René DUTREY.

**M. René DUTREY**, adjoint. - Tout d'abord, je voudrais remercier les différents orateurs pour leurs interventions équilibrées, leur rapport, leur créativité et tout ce qui a pu être apporté comme nouvelles solutions pour permettre d'éclairer et de voir en prospective ce que nous allons pouvoir développer demain ensemble, comme politique.

Vous l'avez compris, ce S.R.C.A.E. est une nouvelle obligation. L'avantage de ce document est que l'on a enfin un document global, qui est censé, à l'échelle régionale, rassembler l'ensemble des potentiels, des orientations, des objectifs dans l'ensemble des domaines importants en matière de développement durable, la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, de production d'énergie renouvelable, de récupération de qualité de l'air, d'adaptation.

Cette globalité fait vraiment de ce document quelque chose d'intéressant.

Une petite critique, quand même, par rapport à l'établissement de ce document : la non obligation d'y inclure des modélisations financières. C'est quelque chose qui apporterait vraiment un élément positif à ce document et, bien sûr, M. CONTASSOT le relevait, ce document n'est opposable qu'aux Plans Climat régionaux et l'on peut se retrouver avec une contradiction entre nos deux différents documents d'orientation.

Alors, pour répondre, beaucoup de choses ont été dites, je commencerai par les transports et par ce qui a pu être dit sur les Z.A.P.A.

Je reprendrai les mots de Mme DOUVIN, en disant qu'il faut augmenter les transports en commun, sans prendre de mesure autoritaire. Ne pas prendre de mesure autoritaire, je ne vois pas très bien ce que cela veut dire. Tout ce qui pourrait gêner les automobilistes, en fait, est associé à une mesure autoritaire.

Quand on fait un tramway, c'est une mesure autoritaire car cela va gêner les automobilistes, quand on fait un couloir de bus, cela gêne les automobilistes, mais que peut-on faire, face à cette politique, si nous ne prenons pas des mesures autoritaires ?

C'est bien parce que nous avons trouvé que les Z.A.P.A. étaient beaucoup trop autoritaires, justement, que nous avons souhaité faire évoluer ce dispositif et que nous avons avancé ces propositions auprès du Ministère de l'Ecologie.

Ces Z.A.P.A. étaient autoritaires, effectivement, car elles allaient entraîner l'impossibilité pour des véhicules anciens et des personnes ayant moins d'argent et ne pouvant pas acheter un autre véhicule, d'entrer dans Paris.

Je vous rappelle que le dispositif Z.A.P.A. est un dispositif communal. Je ne comprends pas comment vous pouvez dire d'un côté que tout doit se jouer au niveau de la métropole, idée que je partage absolument, ce dispositif Z.A.P.A. est un dispositif communal, et donc ce dispositif Z.A.P.A. ne permettait pas d'envisager globalement des solutions qui ne peuvent être que métropolitaines.

Toutes les études d'impact nous montrent qu'une simple restriction aux portes de Paris n'aurait aucun effet sur l'amélioration de la pollution atmosphérique, donc c'est bien au niveau métropolitain qu'il faut envisager ces Z.A.P.A. et ces Z.A.P.A. de saison 1 n'étaient absolument pas sur ce modèle. Je voulais relever tout de même cette petite incohérence.

Sur le point qui vous a le plus inquiétés, concernant le dépassement de la date pour notre retour d'avis, ne vous en faites pas, je voudrais vraiment vous rassurer, bien sûr, un préavis a été transmis et des échanges ont eu lieu avec la Région.

Ce qui se dit aujourd'hui et tout ce qui va se dire aujourd'hui sera également transmis à la Région et pris en compte. Vraiment, vous n'avez pas d'inquiétude à avoir sur ce point.

Concernant ce qu'a abordé mon collègue Yves CONTASSOT sur la rénovation thermique, effectivement, la rénovation thermique est un sujet aujourd'hui complexe quand, nationalement, nous ne disposons pas des dispositifs nécessaires, car il ne faut pas seulement de l'argent pour la rénovation thermique. Il en faut, bien sûr, c'est un choix

budgétaire, mais nous avons cruellement besoin d'une évolution législative, même de nouveaux produits financiers, je pense en particulier aux copropriétés.

Ces nouveaux produits devraient permettre aujourd'hui d'engager beaucoup plus de copropriétés dans ces mesures de rénovation thermique et, aujourd'hui, vraiment, nous attendons cette évolution nationale pour pouvoir avancer encore beaucoup plus vite sur ce sujet.

Sur les énergies de récupération, bien sûr, la C.P.C.U. aujourd'hui en est à 43 % d'énergies renouvelables et de récupération. Bien sûr, un objectif de rêve ne peut être que d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables et de récupération.

Mais, pour l'atteindre, je reviens encore une fois à Paris Métropole, c'est pourquoi nous avons voté cet avenant créant un schéma directeur du chauffage urbain au niveau de la métropole, nous ne pourrions résoudre l'équation du chauffage urbain que dans le cadre d'une politique métropolitaine, aussi bien pour produire ces énergies renouvelables que pour leur consommation.

C'est ce qui a amené à voter cet avenant dernièrement et c'est ce qui devrait permettre, à travers toutes les initiatives actuelles en Région Ile-de-France sur la biomasse, sur la méthanisation, d'aller vers cet objectif de réduire au maximum les énergies carbonées dans le mixe de la C.P.C.U.

C'est un point extrêmement important, mais je dois quand même dire que le puit de géothermie de Paris Nord-Est représente 1 % seulement, dans ce mixe énergétique nous passons de 43 à 44 %.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire, j'aurais bien voulu répondre aux orateurs encore plus précisément, je me tiens bien sûr à leur disposition pour continuer les discussions en direct.

Globalement, ce schéma bien sûr est nécessaire, nous rendrons un avis favorable. C'est une dynamique dans laquelle nous devons absolument nous inscrire.

A la Ville de Paris, que ce soit en matière de transports ou dans d'autres domaines, concernant le développement durable, nous serons toujours prêts à entrer dans toutes les expérimentations, tous les dispositifs qui nous permettraient d'avancer encore plus vite et de venir compléter les politiques municipales que nous mettons en œuvre.

C'est pour cette raison que nous rendons cet avis favorable au S.R.C.A.E.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUTREY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 149.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Merci, le projet de délibération est adopté. (2012, DEVE 149).

## **2012 SG 192 - Communication du rapport Développement Durable.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Nous passons à la communication du rapport "Développement durable", référencée SG 192.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER.

**Mme Fabienne GASNIER**. - Merci, Madame le Maire.

Après le rapport social et celui environnemental associés au compte administratif 2011, avant la diffusion des bleus budgétaires, voici venu le temps du rapport développement durable.

C'est dire si la documentation ne manque pas aux élus, savoir si elle est honnêtement renseignée est bien entendu une autre affaire.

Avec les prescriptions du décret de juin 2011, c'est quasiment toute l'action municipale qui est placée sous revue. La relation flatteuse qui en est faite dans le rapport me convainc qu'il pourra être recyclé à l'occasion de campagnes promotionnelles de la mairie. Après tout, cela rentrerait peut-être aussi dans le cadre du développement durable.

Aussi, pour mieux apprécier les résultats, faut-il vérifier les informations, détecter d'éventuels oublis, rappeler quelques absences.

Effectivement, commençons tout d'abord par le Plan Climat dont notre groupe n'a jamais minimisé ni l'ambition ni l'investissement municipal, je tiens à le rappeler.

Il est dommage toutefois que le site de la Ville annonce toujours pour juin 2011 la publication du bilan carbone réactualisé et que l'on ne peut, dans les faits, pas trouver, mais nous savons déjà que le degré de réussite des actions du Plan Climat varie selon les secteurs d'intervention.

La mise en œuvre dans le bâti privé et même public progresse avec un peu moins d'efficacité.

Pour avoir déjà évoqué ce sujet, je ne m'étendrai pas sur les difficultés de la rénovation sur les sites occupés.

S'agissant des bâtiments municipaux, la phase diagnostic terminée et l'audit plutôt sévère conduit par l'inspection générale en 2003 sur la fonction Bâtiments de la Ville de Paris permettront, je n'en doute pas, une accélération du processus du traitement.

Je suis toutefois surprise de l'optimisme chiffré que s'adresse le rapport, retenons plutôt qu'au bleu Climat du B.P. 2012 le dispositif "Copropriétés, objectif climat" ne fait état que de 2.800 logements en phase de travaux pour la fin 2011.

Mais il y a aussi des présentations qui ne sauraient convaincre, notamment l'effet de la politique municipale sur la qualité de l'air que l'on vient d'évoquer.

La diminution numérique des véhicules, amorcée dans les années 90 est un fait. La pollution, quant à elle, peut bien vous apparaître globalement stable, elle n'en demeure pas moins très insatisfaisante. Comme vous le savez, les jours de dépassement des seuils réglementaires, pour les particules fines notamment, sont en hausse significative depuis 2007.

Un coupable est désigné : le diesel. Les véhicules diesel seront-ils prochainement interdits de séjour en ville ? Leur condamnation a, en tout cas, été réclamée par certains de nos collègues à l'occasion de la récente Conférence environnementale.

Pour l'heure, le Gouvernement entend engager des actions d'amélioration, dont l'ampleur, le financement, de même que l'impact économique et social en tant que crise, ne sont pas réellement connus.

Un autre responsable aurait pu toutefois être évoqué et, avec lui, le lien de causalité entre votre politique de déplacements et son développement exponentiel : je veux, bien entendu, parler des deux-roues motorisés. Leur part dans la circulation parisienne est passée de 10 % en 2001 à 20 % 11 ans plus tard, donc c'est quand même très important. Leur contribution aux émissions d'oxyde, d'azote et de particules fines croît quand celle des automobilistes baisse.

Considérer qu'il s'agit d'un phénomène tendanciel, comme vient de le faire le Maire de Paris, est très insuffisant. Les utilisateurs des deux-roues motorisés sont captifs de ce type de véhicule, quand le recours aux transports en commun s'avère impossible pour des raisons d'insuffisance, de saturation ou d'irrégularité du réseau et que l'embouteillage est devenu l'ordinaire des déplacements.

Bien évidemment, on ne trouve pas mention dans ce rapport de l'étude I.B.M., selon laquelle Paris est la ville ayant le plus d'embouteillages, les plus longs d'Europe, avec une durée moyenne de près de 1 heure 30.

Chers collègues, ce rapport fait état d'un portrait social contrasté de Paris, tel qu'il ressort des études menées par l'A.P.U.R. à partir de l'indice de développement humain.

N'est-ce pas vous, Monsieur le Maire, qui promettiez en 2001 :

- de lutter contre ces inégalités qui ont changé le visage de la Capitale,
- de réduire la fracture entre l'Est et le Nord et le reste de la Capitale,

- de maintenir la diversité sociologique.

Aujourd'hui, ces inégalités se sont aggravées. Il y a un effet de crise, que je ne nie pas, mais il faut avoir également le résultat de vos politiques d'urbanisme et d'habitat.

La moyenne des revenus évoqués cache mal, en effet, une affolante disparité apparue ces toutes dernières années entre bas et hauts revenus et qui a pour illustration le niveau atteint par l'immobilier parisien.

Une telle fracture induit la disparition de certaines tranches d'âge et de catégories de ménages à revenus moyens.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Je vous propose de conclure, Madame.

**Mme Fabienne GASNIER**. - Le diagnostic est établi : la Municipalité doit aussi en porter la responsabilité.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Madame GASNIER.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, ce rapport annuel "Développement durable" est désormais un exercice obligé pour notre collectivité.

Je ne conteste ici ni son intérêt ni sa présentation et encore moins son utilité.

En revanche, je m'interroge sur votre capacité à en faire un véritable outil de pilotage plutôt qu'un simple bilan des actions menées à ce jour. Je m'appuie, d'ailleurs, sur la dernière phrase de votre préambule, ou tout du moins du préambule du rapport, puisque vous l'écrivez vous-même : "Il a pour objectif d'éclaircir les débats sur le Budget primitif 2013".

Il ne m'a pas semblé, dans le débat que nous avons eu ce matin sur les orientations budgétaires, que ces dernières faisaient du développement durable une priorité absolue. C'est regrettable, mais c'est finalement la conséquence assez logique de la politique gouvernementale actuelle.

Vous avez souvent critiqué la démarche du Grenelle de l'environnement et sa mise en œuvre par le précédent gouvernement. La dernière Conférence environnementale qui s'est tenue le mois dernier s'appuyait sur un rapport détaillé de M. Thierry WHAL, inspecteur des finances. Nous connaissons bien M. WHAL à Paris puisqu'il a assumé différentes fonctions pour notre collectivité, dont celle de directeur général d'Eau de Paris au moment de son passage en régie. On ne peut donc pas douter de son objectivité.

Je cite la première phrase de conclusion du rapport de M. WHAL : "L'examen des 29 indicateurs retenus pour mesurer la trajectoire en cours des engagements pris lors du Grenelle de l'environnement montre que, pour un nombre significatif d'entre eux, l'évolution constatée est satisfaisante." Fin de citation.

Dommage que cette analyse ne soit pas suivie d'effets pour poursuivre sur cette voie !

Baisse du budget consacré au Ministère du Développement durable, baisse des effectifs, arrêt brutal des grands projets d'infrastructures sur le territoire national, désengagement total de l'Etat dans le projet de Grand Paris - mes collègues l'ont rappelé - qui concerne directement notre collectivité : le gouvernement, que vous soutenez avec vos amis "Verts", aura mis moins de temps à démanteler le développement durable au service de nos territoires que la filière nucléaire !

Je comprends que ce désengagement important de l'Etat sur ce sujet vous mette certainement mal à l'aise, mais quelles sont aujourd'hui les perspectives pour les Parisiens ?

En matière de transports, vos projets de congestion du centre de Paris, accentués par l'abandon d'une offre alternative de transports en commun, vont à l'encontre d'un projet de ville durable.

Autre point, qui me tient tout particulièrement à cœur et qui concerne la politique de l'eau : vous soulignez votre attachement à améliorer la qualité des ressources et les rejets en milieu naturel. J'y souscris pleinement mais vous savez bien que, pour cela, nous devons faire face à des investissements très importants, dans un contexte permanent de baisse de la consommation d'eau et donc de recettes. Comment appréhendons-nous cette problématique sur les dix prochaines années ?

Je me limiterai à ces deux exemples par faute de temps, mais ils sont pour moi l'illustration de la nécessité d'une vision prospective qui manque cruellement dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui.

Il y a unanimité pour reconnaître que le développement durable est une opportunité pour notre économie, pour nos emplois, surtout dans la crise que nous traversons. Paris ne peut pas se contenter d'égrainer chaque année un catalogue des mesures environnementales, elle doit être le moteur d'une politique qui ne peut être que régionale, compte tenu de la densité de notre collectivité.

C'est de cette dimension et de cette volonté dont je doute le plus, compte tenu de l'incohérence importante entre nos objectifs et la politique de l'Etat en la matière.

J'aurai donc une question en guise de conclusion, Monsieur le Maire, Madame le Maire : comment comptez-vous donner de la cohérence et des perspectives à votre politique de développement durable, et notamment dans le Budget primitif que vous présenterez pour 2013, puisque tel est l'objectif de ce rapport ?

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, comme cela a été dit par mes collègues et les intervenants précédents, nous examinons aujourd'hui le rapport consacré au développement durable, censé nous éclairer sur la politique de la Ville dans ce domaine et sur la préparation du budget 2013.

En réalité, ce rapport n'éclaire rien du tout. Il nous plonge plutôt dans l'obscurité. Ce document s'apparente plutôt à un catalogue visant à mettre en valeur les politiques publiques mises en place par la Ville de Paris. Aucune place n'est accordée à la réflexion, à la mise en perspective, aux comparaisons et au bilan des politiques publiques en matière d'environnement et de développement durable.

Je dois rappeler que c'est la loi Grenelle 1 qui recommande aux collectivités locales de présenter un rapport sur la situation de leur ville en matière de développement durable.

Cependant, le rapport que vous nous présentez n'est pas conforme à la loi, car l'article L.2311.1.1 du Code général des collectivités territoriales stipule, en effet, que ce rapport doit - je le cite - "présenter la situation, ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation". Cette seconde partie est absente de votre rapport et c'est tout à fait regrettable, car elle aurait réellement permis de donner du fond à ce débat.

Par ailleurs, certaines parties du rapport démontrent que vous éprouvez des difficultés à tenir vos engagements, formalisés dans le plan Climat qui sera bientôt mis en révision.

Madame le Maire, je vous invite à entendre les conclusions de la récente Conférence environnementale. Je vous invite à boire les paroles de M. AYRAULT qui a réaffirmé que la rénovation énergétique des bâtiments était l'un des objectifs prioritaires du gouvernement.

Au dernier Conseil de Paris, j'ai présenté, au nom de mon groupe, un vœu relatif à la rénovation énergétique des logements sociaux. Il demandait simplement que le Maire de Paris commande un état des lieux du parc social parisien et s'engage sur des objectifs ambitieux de rénovation sur cette base.

Vous l'avez repoussé, en me demandant de faire confiance aux bailleurs sociaux.

Je veux bien faire confiance aux bailleurs sociaux, même si les principaux sont présidés par vos adjoints. Néanmoins, j'éprouve plus de difficultés à faire confiance à votre action, car, sur le sujet, les chiffres ne plaident pas en votre faveur.

En clair, je ne doute pas de la volonté des bailleurs sociaux de rénover leur patrimoine, simplement ils sont financièrement dépendants de la Ville de Paris pour leurs opérations de rénovation. Or, depuis 2008, un peu plus de 14.000 logements ont été rénovés, dont 3.330 en 2011.

Considérant que vous vous êtes engagés à rénover 25 % du parc de logement social, soit 55.000 logements, j'ai le sentiment que cet objectif s'éloigne largement. Il vous faudrait, en effet, rénover 1.000 logements de plus par an pour atteindre ces objectifs.

Toujours au dernier Conseil, Jean-Yves MANO m'a répondu que ce retard était causé par la limitation du nombre de prêts consentis par la Caisse des Dépôts, que le taux était d'ailleurs trop élevé et que, souvent, les locataires étaient réticents face à la rénovation de leur logement.

Si je doute de votre culture du résultat, je n'ai aucun doute sur le fait que Jean-Yves MANO a la culture de l'excuse. Car enfin, le rapport de la médiatrice de la Ville est assez éloquent à cet égard.

Vous constaterez vous-même la souffrance et le sentiment de déclassement des locataires qui vivent dans des logements du parc public qui n'ont pas été réhabilités.

Concernant les logements privés, le dispositif "Copropriétés : Objectif Climat" réalise des audits, mais combien se transforment réellement et effectivement en travaux ?

Et pourtant, il existe des outils très performants pour aider les copropriétés à financer leurs travaux de rénovation énergétique. Je pense au mécanisme du tiers financement : une S.E.M. réalise les travaux et la copropriété finance grâce aux économies d'énergies réalisées.

A l'occasion de la révision du plan Climat, je souhaiterais que la Ville de Paris annonce elle aussi que la rénovation énergétique est l'un de ses objectifs prioritaires.

Je regrette que ce ne soit pas le cas aujourd'hui alors que la récente Conférence environnementale a rappelé l'importance fondamentale de cet objectif.

Dans ce rapport, vous revenez également sur le développement des énergies renouvelable à Paris, domaine sur lequel vous êtes là aussi très en retard par rapport à une ville comme Bordeaux, dont on a beaucoup cité l'exemple ce matin en matière budgétaire, mais que l'on ferait mieux d'essayer de suivre en matière de développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire, ce rapport "développement durable" est une occasion manquée de faire un véritable point d'étape sur la situation en la matière.

J'espère réellement que la révision du Plan Climat sera l'occasion de faire un débat d'un tout autre niveau. J'espère qu'il sera un vrai plat de résistance alors que nous n'aurons même pas droit ce matin à un hors-d'œuvre.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour répondre, la parole est à M. René DUTREY.

**M. René DUTREY**, adjoint. - J'espère que je ne vais pas vous sustenter, Monsieur DUBUS, par rapport à tout ce que vous venez de dire.

Ce rapport est un nouvel exercice de notre Assemblée pour assumer l'obligation pour les collectivités d'informer sur leur politique de développement durable. Il vient s'ajouter au rapport environnemental que nous discutons au moment du compte administratif, bien sûr au débat que nous allons avoir sur le Plan Climat.

Je crois plutôt que notre assemblée est un peu surinformée en matière de développement durable avec tous ces rapports et que vous y perdez un peu la tête à force d'informations. Si l'on vous donnait moins d'informations, cela ne partirait peut-être pas autant dans tous les sens.

Je peux vous dire que ce document retrace l'ensemble des actions de la Ville. Les objectifs sont rappelés, contrairement à ce que vous dites, Monsieur DUBUS. Tous les objectifs de notre politique sont rappelés noir sur blanc dans ce document.

Il vise effectivement à éclaircir les débats sur les orientations budgétaires. Comme il recouvre un grand nombre de sujets, son aspect synthétique peut-être apparaît trop léger et il ne va pas assez au fond des choses, si bien que vous auriez voulu avoir quelque chose de plus précis. C'est un état de fait : il est comme cela.

Pour aborder les différents sujets, une fois de plus, on revient sur le débat transports. On réentend des choses que l'on ne devrait entendre qu'aux comptoirs de bistrot : l'homme qui a inventé les embouteillages la nuit... je ne crois pas que c'est vraiment faire de la politique de façon intelligente que de marteler ces propos de comptoir. C'est comme si je disais : "La Droite parisienne est la droite la plus bête du monde". Ce sont des choses que l'on peut entendre au comptoir, pas dans une assemblée.

Plus sérieusement, et par rapport à l'ensemble de ces automobilistes dont vous parlez, encore une fois, vous reprenez l'échelle parisienne alors que - et pourtant, c'est une autre partie de vos propos - tout pourrait être résolu uniquement au niveau de la métropole.

Sachez que l'Exécutif parisien a bien en tête que de nombreuses personnes en métropole peuvent être considérées comme otages de l'automobile, c'est-à-dire qu'elles ont acheté un véhicule diesel parce que c'était moins cher, qu'elles n'ont pas d'autre possibilité pour se déplacer, et c'est bien au regard de cette population-là, bien sûr, qu'il faut trouver des solutions et des alternatives. Et c'est bien à cela que nous nous employons.

Sur le report vers les deux-roues, qui sont également extrêmement polluants, je ne peux que vous rejoindre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Mais cela invite à un autre type de réflexion : est-ce que ces voitures individuelles que l'on voit rentrer dans Paris tous les jours avec une seule personne sont adaptées à la Ville ?

Est-ce que des véhicules plus petits, des carrosseries prenant beaucoup moins d'espace sur l'espace public ne seraient pas plus intelligentes ? Je dis cela car les constructeurs auraient pu y penser depuis 30 ans, vu cette évolution des centres-villes, qui était largement prévisible.

Sur la rénovation thermique, nos objectifs restent les mêmes. Nous sommes sur 55.000 logements rénovés en 2020.

Nous fixons nos objectifs avant même toute mise en place de cadre national d'un point de vue législatif. La Ville de Paris est volontaire sur ces objectifs sans attendre qu'une loi ou qu'un grand plan de rénovation thermique des bâtiments, que nous appelons tous de nos vœux, arrive au niveau national, oui, nous fixons des objectifs et nous mettons tout en œuvre pour les atteindre.

Est-ce qu'il vaudrait mieux attendre en attendant que la loi évolue ? Je ne le crois pas. Nous avons toujours fait comme cela dans tous les domaines où nous sommes intervenus.

**M. Jérôme DUBUS.** - C'est bien le problème !

**M. René DUTREY,** adjoint. - Je ne crois pas, Monsieur DUBUS, que ce soit le problème, mais je ne vais pas vous répondre directement sur les autres points, pour ne pas refaire le débat sur les transports. J'en resterai là pour ma réponse.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUTREY.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Je demande la parole.

**Mme Olga TROSTIANSKY,** adjointe, présidente. - Vous avez demandé la parole, Monsieur, et je vous la donne.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Je voudrais demander une suspension de séance parce que tous ces sujets concernent la Préfecture de police et pour le moment, on ne connaît toujours pas la position de cette dernière.

**Mme Olga TROSTIANSKY,** adjointe, présidente. - Cette suspension de séance est de droit. Nous reprenons dans deux minutes.

Merci.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à onze heures cinquante-sept minutes, est reprise à onze heures cinquante-neuf minutes, sous la présidence de Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe).*

**Mme Olga TROSTIANSKY,** adjointe, présidente. - Les deux minutes sont terminées.

Je vous propose de reprendre notre séance.

Tout le monde peut-il prendre place ?

Nous étions sur le rapport "Développement durable" et je rappelais que s'agissant d'une communication, il n'y avait pas de vote.

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Plan Climat.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - On peut donc passer à l'examen d'un vœu qui n'est pas rattaché, le vœu n° 2 a trait au Plan Climat.

Madame DOUVIN, vous avez la parole, pour une minute, pour présenter le vœu n° 2 sur le Plan Climat.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Madame la Maire.

Je fais référence à notre séance de septembre, où nous avons souligné la multiplicité des structures qui ont été créées autour des objectifs du Plan Climat en craignant les doublons et les surcoûts.

Nous avons proposé qu'une réflexion soit menée sur ces dispositifs et votre adjoint en charge du logement avait demandé un bilan de toutes les agences créées dans ce cadre afin de voir leur fonctionnement.

Et donc, aujourd'hui, nous vous demandons de nous communiquer ce bilan afin de permettre à notre Assemblée de faire des propositions et d'atteindre ainsi plus rapidement les objectifs du Plan Climat.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

Pour répondre, la parole est à M. René DUTREY.

**M. René DUTREY**, adjoint. - Votre vœu, en gros - j'espère que je le traduis correctement - souligne le fait qu'il y a trop de structures pour lutter contre le réchauffement climatique, qu'elles ne sont pas efficaces et qu'il y a trop de moyens.

Vous savez que l'Agence parisienne du climat est une association loi 1901 qui a pour vocation d'animer la transition énergétique du territoire parisien, d'informer et de sensibiliser les Parisiens aux questions d'énergie et de climat, concourant ainsi à l'atteinte des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés à l'horizon 2000.

Il y a 65 adhérents à l'A.P.C. - la Ville de Paris, la Région Ile-de-France, Météo France, la C.P.C.U. - et en 12 mois d'activité, elle a doublé son service rendu aux Parisiens par rapport aux anciens conseillers info-énergie. Et en 2012, bien sûr, un rapport d'activité a été fourni.

Cette agence a donc pour mission très clairement d'accompagner, de conseiller et de sensibiliser les Parisiens sur leurs opérations de rénovation thermique, ce qui n'a absolument aucun rapport avec l'action de la S.E.M. "Energie Positive".

La S.E.M. "Energie Positive", elle, réalise de l'ingénierie financière. Elle apporte du financement. C'est pour cela que ces deux structures coexistent mais ne sont absolument pas sur les mêmes domaines et ne se gênent absolument pas dans leur action, puisque leur action est particulièrement complémentaire.

Et je crois qu'en termes d'efficacité, en ayant d'un côté une structure qui accompagne, conseille, informe et de l'autre, une structure qui est réellement capable d'apporter des financements pour pouvoir réaliser des travaux d'économie d'énergie, mais aussi la production d'énergies renouvelables, on voit bien - je dirai - le rôle de ces deux structures.

Alors, vous parlez de nombreuses structures créées pour le Plan Climat. Moi, j'ai envie de dire l'inverse. Vraiment, je crois que pour lutter contre le réchauffement climatique, les moyens qui sont mis pourraient être beaucoup plus importants. Et je crois qu'il n'y a même pas de limite aux moyens qu'on peut mettre pour lutter contre le réchauffement climatique, vu la gravité de la situation.

Donc, non : il n'y a pas trop d'agences. Non, elles ne recoupent pas le même territoire. Elles ont une action bien déterminée et bien précise. Et troisièmement, concernant les bilans, votre collègue, Claire de CLERMONT-TONNERRE, siège à l'Agence parisienne du climat et à ce titre, reçoit le rapport d'activité et le rapport moral chaque année de cette agence, rapport que je vous ai rapporté aujourd'hui en séance pour vous le remettre encore une fois, si vous l'aviez égaré ou pas imprimé.

Un bilan donc régulier de toute l'activité vous est fourni. C'est pour cela. Je ne vois vraiment pas le sens de votre vœu. Je vous le répète : ces agences sont efficaces. Il n'y en a pas trop. Leurs moyens alloués ne sont pas

exorbitants. Et quant à la transparence, je crois que nous ne pouvons pas mieux faire que transmettre des bilans, comme toute association le fait, lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 16 mars dernier.

C'est pour cela que je vous demanderai soit de retirer votre vœu, soit je donnerai un avis défavorable. Et si vous souhaitez - je dirai - que nous ayons une discussion plus au fond sur la différence entre l'Agence parisienne du climat et la S.E.M. "Energie Positive", je reste à votre disposition pour aller plus loin dans les détails.

Je vous remercie.

*(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).*

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame DOUVIN, retirez-vous votre vœu ou alors, est-ce que vous le maintenez ?

Je demanderai également à ce que les personnes qui discutent le fassent en dehors de l'hémicycle, parce qu'il y a un brouhaha incessant qui est extrêmement pénible. Pour la sérénité de nos débats, je vous demande d'aller en dehors de cet hémicycle.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Oui, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

Tout d'abord, je voudrais souligner que ce vœu a été présenté par M. DUTREY d'une manière totalement déformée, puisque je rappelle la dernière ligne : "c'est pour atteindre plus rapidement les objectifs du Plan Climat". Donc j'aimerais bien qu'il soit compris tel qu'il a été proposé.

Et il est maintenu, parce que quand on demande un bilan d'activité détaillé pour éclairer un débat prochain, je pense que l'on ne peut avoir qu'une réponse positive.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

## **2012 DEVE 163 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux pour la remise en état des voiries du parc des Buttes Chaumont (19e).**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 163 relatif à l'approbation des modalités de passation du marché des travaux pour la remise en état des voiries du parc des Buttes Chaumont dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Halima JEMNI pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

**Mme Halima JEMNI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne la poursuite du programme de rénovation du parc des Buttes Chaumont.

Vous le savez, ce parc constitue une des pièces maîtresses du patrimoine parisien. Site classé, il offre un cadre atypique qui en fait un espace très fréquenté et apprécié des touristes comme des Parisiens.

Aussi, malgré la mobilisation des services de la Ville pour entretenir et gérer cet espace de près de 25 hectares, ses 145 années ont aujourd'hui raison de la viabilité de ses infrastructures et nécessitent d'engager d'importants travaux de rénovation.

A cet égard, je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, ainsi que Mme Fabienne GIBOUDEAUX, d'avoir d'ores et déjà permis d'engager les sommes importantes nécessaires à la réalisation d'un tel programme.

Votre soutien témoigne de l'engagement de la Ville dans la revalorisation et la préservation de notre patrimoine historique et environnemental, comme de la volonté d'améliorer la qualité des grands équipements qui font la richesse de la métropole.

Face aux signes de vieillissement préoccupants, la Ville de Paris a en effet initié dès la précédente mandature les premiers nouveaux travaux de réhabilitation du parc avec, entre autres, la reprise du tablier de la passerelle, la réfection des pavillons, les travaux d'injection.

Cet investissement se poursuit donc avec la partie la plus lourde de cette rénovation, à savoir la remise en état des réseaux hydrauliques et de voirie, moyennant un budget conséquent de 12 millions d'euros.

Concernant le réseau hydraulique, il s'agit d'améliorer la gestion de l'eau en répondant aux nouveaux enjeux environnementaux et d'intervenir en urgence pour mettre un terme aux fuites qui se multiplient, jugulant tout risque de fragilisation des sols.

Quant à la remise en état des allées, elle sera réalisée en deux tranches sur un linéaire total de 8 kilomètres et demi. Elle vise à reprendre les revêtements et revoir le calibre des allées pour un meilleur confort des usagers, tout en préservant le patrimoine végétal.

Ainsi, ce chantier va profondément améliorer la qualité d'accueil et valoriser un équipement de plus en plus fréquenté. Toutes ces opérations sont ainsi très attendues des Parisiens et retiennent particulièrement l'attention, comme la vigilance, des habitants de l'arrondissement.

C'est pourquoi la mairie du 19e a souhaité leur présenter le projet lors d'une réunion publique le 5 mars dernier. Révélant la forte implication des riverains, cette présentation et la réflexion qu'elle a générée quant à l'avenir de ce parc ont encouragé la mairie du 19e à se doter d'un outil de consultation en mettant en place un comité de pilotage de la concertation sur la rénovation de ce parc.

Loin d'être une instance à huis clos, ce comité vise bien au contraire à penser collectivement la concertation et à l'organiser à la faveur de l'ensemble des acteurs qui en manifestent l'intérêt, car il est primordial d'entendre et de prendre en compte les attentes effectives des usagers.

En effet, si la rénovation du parc des Buttes Chaumont va dans le sens du respect de ses caractéristiques techniques et patrimoniales originelles, il semble que nous ne pouvons nous couper de la problématique des nouveaux usages. Ainsi, concerter est le meilleur moyen de s'adapter aux évolutions des pratiques dans cet espace.

A charge désormais de ce comité d'organiser la consultation et la concertation des usagers avec l'exigence d'une ouverture qui soit la plus large possible et la mieux adaptée aux enjeux de cette rénovation.

Merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la rénovation des grands parcs parisiens doit aller de l'avant, au même titre que la création de nouveaux espaces verts.

Les deux doivent aller de pair, car il n'est pas question de créer de nouveaux jardins - 30 hectares de nouveaux espaces ouverts sont prévus d'ici 2014 - si cela doit se traduire par un dépérissement des anciens parcs et par une absence de leur mise aux normes en matière de gestion écologique notamment.

C'est pourquoi je me suis particulièrement investie, au moment de l'élaboration du Plan d'investissement Pluriannuel pour Paris (P.I.P.P.) de la présente mandature, pour que la Ville poursuive le programme de rénovation des Buttes Chaumont.

Créé à l'emplacement d'anciennes carrières de gypse, le parc des Buttes Chaumont a été inauguré dans le cadre des festivités de l'exposition universelle de 1867, au terme de quatre ans de travaux titanesques. Ce parc de 25 hectares a fait l'objet d'un entretien régulier.

Cependant, sous son aspect verdoyant, il présente des signes importants d'usure au point que certaines zones ont dû être fermées au public, chemin dans la falaise et berge en pied de falaise, passerelle suspendue, avant qu'elles ne soient réparées l'année dernière.

Des travaux ont été engagés sous la précédente mandature pour quelques 10 millions d'euros, pour l'essentiel des injections de béton dans le sous-sol et la mise en sécurité et réhabilitation de plusieurs pavillons.

Parallèlement une étude historique a été réalisée courant 2006 et 2007 par des spécialistes reconnus pour préparer les phases suivantes de la remise en état du parc.

Dans la présente mandature, les travaux de mise en sécurité et de modernisation du parc se poursuivent :

- réparation en 2009 de la passerelle suspendue pour 500.000 euros ;
- achèvement de la consolidation des sous-sols principalement autour du lac pour quelques 3 millions d'euros à compter de l'automne 2010 ;
- réfection de tous les réseaux hydrauliques et des voiries pour plus de 16 millions d'euros, dont 7,2 millions d'euros seront réalisés d'ici la fin de la mandature et le solde de plus de 9 millions d'euros sous la prochaine mandature ;
- réalisation d'une étude technique de l'île de la falaise pour un coût de 1,45 million d'euros pour préparer les travaux de la prochaine mandature.

Les fuites du réseau hydraulique participent à la dissolution du gypse en sous-sol. Et si les réseaux hydrauliques n'étaient pas réparés dans les zones déjà injectées, les risques de dissolution pourraient resurgir et remettre en cause l'efficacité des confortations effectuées durant ces dernières années.

Le réseau actuel distribue l'eau dans le parc dans des conditions absolument incompatibles avec la maintenance actuelle d'un grand parc. L'arrosage s'effectue manuellement et la pression du réseau d'eau non potable ne permet pas un arrosage efficace dans certaines zones du parc très escarpées, dont font parties les grandes pelouses très fréquentées.

Les eaux excédentaires du lac, lequel est alimenté par les cascades, sont actuellement rejetées dans l'égout de la rue Manin avec un débit moyen de la surverse de 3.500 mètres cubes par jour ou encore 1 million de mètres cubes par an, ce qui représente le rejet d'une ville de 20.000 habitants. Il y a là un gâchis à la fois en matière de préservation de la ressource en eau, même s'il s'agit d'eau non potable, et de surcharge du réseau d'assainissement et des stations d'épuration.

Après la réalisation d'une étude hydraulique, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'ensemble des conduites d'eau, d'automatiser le réseau d'arrosage, de recycler l'essentiel de l'eau des cascades grâce à un circuit semi fermé.

L'état vétuste des chaussées et des trottoirs oblige également à procéder à la réfection de l'ensemble des circulations. De plus, la remise en état des réseaux d'alimentation en eau, eau potable et eau non potable, et d'assainissement ainsi que celui d'éclairage nécessite de réaliser des tranchées importantes dans les voies de circulation déjà très dégradées.

C'est pourquoi l'ensemble des circulations sera refait ainsi que leurs abords immédiats, tels les enrochements et les modelés de pelouses, conformément à l'étude historique engagée dans la précédente mandature.

Cette première tranche de travaux, en matière de réseaux et de voirie, concerne la partie centrale du parc et celle autour du lac.

Evidemment, ces travaux nécessitent un grand travail de communication et aussi de participation des riverains, des habitants et des associations qui se sont beaucoup investis sur la vie du parc des Buttes Chaumont.

C'est pourquoi nous prendrons l'initiative, avec la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement, de créer ce comité de suivi des Buttes Chaumont, pour les travaux mais aussi pour réfléchir au devenir de ce parc qui a un intérêt patrimonial mais qui aussi doit répondre aux besoins des nouveaux usages et des populations, très jeunes notamment, qui fréquentent ce parc.

Je remercie en tout cas Halima JEMNI pour son intervention et l'intérêt qu'elle porte à la rénovation de ce parc.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DEVE 163).

### **Voeu déposé par le groupe PSRGA relatif à la situation des jardins publics des boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés à des projets de délibération.

Le vœu n° 3 concerne la situation des jardins publics des boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, maire du 11e arrondissement, pour une minute.

**M. Patrick BLOCHE**, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

La situation de l'espace public sur les boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry est très dégradée depuis déjà un certain temps. De ce fait, ce vœu voulait à la fois rappeler la mobilisation des services de la Ville - je pense principalement à la DEVE, à la DPP et à la DPE mais aussi à la Préfecture de police - et visait à prendre en compte ce qui est déjà fait, et quelque part à dire qu'il fallait aller encore plus loin et que vraiment il y ait une reconquête de cet espace public au bénéfice de tous les usages.

Je pense notamment, pour terminer là-dessus, aux plus jeunes de nos concitoyens qui n'arrivent plus à l'heure d'aujourd'hui à accéder aux espaces verts - ils sont nombreux sur cette promenade plantée Richard Lenoir et Jules Ferry - et aux aires de jeux que nous avons été amenés à rénover récemment.

Il y a donc vraiment une volonté politique, à la fois de la Ville et de la Préfecture de police, qu'il faut affirmer. C'est l'objet principal de ce vœu, compte tenu de l'engagement évidemment de la mairie du 11e.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour vous répondre, Mme Fabienne GIBOUDEAUX a la parole.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donnerai un avis favorable à ce vœu et je profiterai de la réponse pour rappeler, comme cela a été dit par le maire du 11e arrondissement, Patrick BLOCHE, tous les efforts qui sont faits par la Ville pour faire face à une situation très difficile, que beaucoup d'entre nous connaissent, sur la dégradation des espaces publics, notamment dans ces quartiers.

Je voudrais rappeler que l'entretien des squares Jules Ferry, du Bataclan, Saint-Ambroise et Padeloup est effectué quotidiennement par trois jardiniers de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement qui, à cette occasion, vérifient également l'état de propreté des massifs d'arbustes.

Leur travail est néanmoins remis en cause par une forte présence de personnes en situation d'exclusion et aussi une forte fréquentation. La Ville de Paris est également confrontée au problème posé par la présence d'encombrants entreposés par des personnes sans domicile fixe ou des populations d'origine Rom qui utilisent les massifs pour dissimuler leurs affaires.

Les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau effectuent donc des passages réguliers, place de la Bastille et dans les jardins des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry, pour les enlever en présence de la DPP.

Depuis la mi-août, ils enlèvent ainsi deux fois par semaine entre 5 et 10 mètres cubes de déchets divers : chariots de supermarché, matelas, meubles, cartons, etc., dans les jardins des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry et place de la Bastille. Ces opérations, qui se font par un accompagnement de la DPP, se déroulent tôt le matin et visent à éviter une installation pérenne de ces populations.

Par ailleurs, deux agents d'accueil et de surveillance de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement sont chargés de la surveillance des squares du boulevard Richard Lenoir.

Ces efforts permettent progressivement d'améliorer la situation. Le nombre de personnes en situation d'exclusion sur le site est en diminution sensible depuis plusieurs mois. Ainsi, la population de personnes sans domicile fixe a fortement diminué dans les jardins grâce au passage régulier des équipes de l'unité d'assistance aux sans-abri de la Direction de la Prévention et de la Protection.

Mais des points noirs demeurent aux abords du kiosque Jules Ferry occupés en permanence par des populations de réfugiés d'origines très diverses, très alcoolisés et très agressifs. Ces personnes refusent toute prise en charge. Le square du Bataclan reste aussi très fréquenté par une population extrêmement alcoolisée.

Une plantation de nouveaux végétaux sera effectuée prochainement pour remplacer ceux qui ont dépéri et qui ont été abîmés cet été.

Enfin, la régie de quartier Fontaine au Roi effectue un nettoyage des pieds d'arbres situés le long de l'allée centrale de la promenade Richard Lenoir et dans les jardins ouverts. A cette occasion, tous les déchets sont retirés à l'aide d'une pince puis stockés dans des sacs poubelles ensuite collectés par le service de la propreté de Paris.

Les efforts engagés pour assurer la propreté de la promenade Richard Lenoir ne se relâchent pas et la situation semble donc peu à peu s'améliorer. Ces efforts vont bien entendu se poursuivre et seront amplifiés si cela s'avère nécessaire.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 164).

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la protection du patrimoine végétal.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 4 a trait à la protection du patrimoine végétal.

La parole est à Mme Claude-Annick TISSOT pour le groupe U.M.P.P.A. pour une minute.

**Mme Claude-Annick TISSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est toujours avec beaucoup d'obstination, je le reconnais, que chaque année je dépose ce vœu avec mes collègues. Pourquoi donc une telle insistance ?

Je voudrais simplement répéter que l'ensemble des platanes qui bornent nos rues et nos avenues sont malades et sont condamnés à échéance de trois ou cinq ans, parce que malheureusement jusqu'à aujourd'hui aucun remède ne peut les sauver. Je vous invite d'ailleurs à aller voir ceux qui sont sur la place de l'Hôtel de Ville et vous verrez dans quel état ils sont ; les feuilles sont toutes abîmées et ils vont vraiment très mal. De la même façon, les 20.000 marronniers à fleurs blanches sont aussi frappés par une maladie incurable.

A un moment où le Plan Biodiversité, que nous avons voté, souligne l'utilité de la présence de ces arbres dans nos quartiers - parce qu'ils participent notamment à la lutte contre les îlots de chaleur ainsi qu'à la fixation des polluants atmosphériques -, au moment même où vous avez, Madame la Maire, inauguré l'Observatoire de la biodiversité il y a quelques jours, nous réclamons avec beaucoup d'insistance que figure au budget 2013 le financement d'un plan d'urgence pour la sauvegarde du patrimoine végétal de la Capitale.

Surtout, nous espérons que cette fois-ci nous seront bien enfin entendus.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Je profite de cette réponse pour donner des informations et un rappel qui est important quant à la politique que nous menons en matière de remplacement et aussi de suivi des arbres à Paris.

Je rappelle aussi tous les liens que nous avons avec les instituts scientifiques pour travailler sur ces questions qui sont parfois très complexes.

Un petit rappel, Paris est l'une des capitales les plus boisées d'Europe avec plus de 500.000 arbres, dont 300.000 arbres dans les bois de Boulogne et de Vincennes, 100.000 sur les voies publiques, 36.000 dans les parcs et jardins, 34.000 dans les cimetières, 8.000 sur les talus du boulevard périphérique, 6.000 dans les établissements scolaires et 3.000 dans les stades et centres sportifs.

J'en profite également pour rappeler que les arbres sont un bien précieux à Paris en raison de leur apport paysager, mais aussi des nombreuses aménités dont ils sont à l'origine, qui ont été rappelées par Mme TISSOT. Ils permettent de lutter contre les îlots de chaleur, ils contribuent à une meilleure qualité de l'air. Ils retiennent, comme les autres végétaux, l'eau et soulagent donc les réseaux d'assainissement. Ils participent enfin au maintien et au développement de la biodiversité faunistique.

L'ensemble des arbres parisiens fait l'objet d'une surveillance sanitaire régulière par des techniciens sylvicoles, une fois par an pour l'ensemble des sites et deux fois par an pour les arbres d'alignement.

Après abattage des arbres anciens dépérissant, des replantations systématiques suivent. Je précise à ce propos que la Ville consacre depuis le début de la mandature 3 millions d'euros en moyenne chaque année au remplacement des arbres malades ou dangereux. Je souhaite que ce rythme d'investissement soit maintenu d'ici la fin de la mandature.

Il correspond au renouvellement normal lié à la durée de vie des arbres parisiens, plus limitée que dans d'autres villes, en raison des nombreux stress dont ils sont l'objet dans l'une des villes les plus denses au monde.

Vous suggérez dans votre vœu le remplacement des arbres morts par des essences différentes, mais la Direction des Espaces verts et de l'Environnement diversifie déjà depuis des années les essences d'arbres et, aujourd'hui, ce sont 160 espèces et variétés qui sont utilisées.

Les espèces traditionnelles et forestières, platanes et marronniers, ne constituent actuellement plus que 43 % du patrimoine arboré. Des essences plus méditerranéennes notamment sont plantées : micocoulier de Provence, chêne vert, mimosa des fleuristes.

Cette politique contribue à l'enrichissement floristique et faunistique, elle permet également de diminuer la pression des maladies.

Une charte de l'arbre à Paris est en cours d'élaboration afin de rendre compte de la politique de la ville et de préciser aussi les grands principes de cette politique de l'arbre.

Vous demandez également dans votre vœu des traitements palliatifs en partenariat avec des instituts de recherche, mais, là aussi, nous le faisons déjà.

Contre le chancre coloré du platane, selon l'I.N.R.A., il n'existe aujourd'hui aucun moyen de lutte chimique ou biologique contre ce champignon, car le mycélium pénètre profondément dans les bois et n'est pas atteint par les produits de traitement.

L'évolution de cette maladie est néanmoins suivie de près par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, en liaison avec l'I.N.R.A. qui cherche des moyens de lutte depuis 20 ans et travaille également sur la sélection de platanes résistants.

La mineuse du marronnier, petit papillon qui peut posséder plusieurs générations sur une année, est apparue en 2002 sur le territoire parisien. Ce ravageur provoque le rougissement prématuré des feuilles et affaiblit les marronniers avec le temps par la réduction de la durée de l'activité photosynthétique. Il n'existe pas de prédateur connu de la mineuse du marronnier.

Deux relevés sont réalisés chaque année, à la mi-juin et à la mi-septembre. La seule méthode à ce jour réalisable et assez efficace pour diminuer les populations de mineuse est le ramassage des feuilles d'automne et leur destruction, car la dernière génération de larves interrompt sa métamorphose, passe l'hiver dans les feuilles au sol et s'envole de ces feuilles au printemps.

L'étude de l'évolution de la maladie montre une stabilisation avec une lente décline depuis 2008 pour les arbres des rues et des jardins, liée aux mesures de ramassage des feuilles.

Par ailleurs, la plantation de marronniers blancs est arrêtée depuis l'hiver 2002-2003. L'utilisation d'autres essences est préférée, sauf dans le cas de sites historiques où le marronnier rouge peut être alors utilisé, en accord avec les architectes des Bâtiments de France, car résistant à la maladie.

La graphiose de l'orme est apparue dans les années soixante-dix, il y a environ 40 ans. Si aucune mesure curative efficace n'a pu être trouvée contre ce champignon, une variété résistante à la maladie a pu être sélectionnée, le Sapporo Gold croisé avec un orme asiatique.

Le Lutèce, ainsi dénommé car issu d'un partenariat entre la Ville de Paris et l'I.N.R.A., qui a conduit dans les bois de Boulogne et de Vincennes des expérimentations depuis plus de 30 ans en vue de la sélection de sujets résistants, est donc l'aboutissement de cette longue recherche.

Il est aujourd'hui disponible sur le marché, dans des dimensions suffisantes pour être planté en ville.

Je vous ferai, comme promis déjà, une communication sur notre politique de l'arbre en 4e Commission au début de l'année 2013. J'en profiterai également pour vous présenter la Charte de l'arbre qui est en cours d'élaboration.

C'est avec toutes ces précisions et tous les apports que j'ai apportés dans ma réponse que je vous demande de retirer votre vœu, sans quoi je proposerai un avis défavorable.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame TISSOT, compte tenu de cette réponse très complète, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu ?

**Mme Claude-Annick TISSOT**. - Je maintiens bien sûr mon vœu, d'autant que le vœu portait sur le fait que l'on puisse réserver au budget 2013 un financement spécifique pour essayer de faire plus dans ce domaine.

Je maintiens mon vœu, merci beaucoup.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

## **2012 SG 181 - Aménagement des berges de Seine - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un appel d'offres pour la surveillance et l'accueil du public sur l'archipel, jardin flottant installé sur la Seine, au port du Gros Caillou (7e).**

## **2012 SG 150 - Convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'aménagement des berges de Seine (7e).**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons à présent les projets de délibération SG 181 et SG 150 qui concernent l'aménagement des berges de Seine.

La parole est tout d'abord à M. Yves POZZO di BORGIO pour le groupe "Union des démocrates et indépendants".

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Monsieur le Maire, nous avons à travers deux projets de délibération une nouvelle fois la preuve du caractère artificiel de votre projet d'aménagement des berges.

Artificiel parce qu'il consiste à créer un jardin flottant sur la Seine et à construire un petit archipel sur le fleuve. C'est bien du domaine de l'artifice et du gadget et, ce qui est regrettable, c'est qu'il s'agit du seul volet environnemental de votre projet, le reste étant dévolu en espaces événementiels et commerciaux avec restaurants à la mode et guinguettes branchées sur des péniches.

Cette rêverie bucolique artificielle a un coût démesuré et des conséquences néfastes sur le dynamisme de la capitale.

Le jardin flottant et son archipel d'îlots, c'est un peu le caprice d'un enfant trop gâté pour qui les rêves n'auraient pas de prix, en particulier en période de crise.

Dans une semaine, la rive gauche sera totalement fermée à la circulation, c'est la raison pour laquelle, Monsieur le Préfet, j'avais demandé que vous soyez en séance, excusez-moi encore de ce rappel, mais je pense qu'il était nécessaire que vous écoutiez cela.

Il ne vous reste donc qu'une semaine, Monsieur le Maire, pour trouver une possibilité de report de trafic et pour construire un trajet alternatif de transports en commun.

Cela risque d'être un peu court, d'autant plus que le périphérique est déjà saturé, à tel point que vous pensez que l'on peut y réduire la vitesse sans dommages, puisqu'il est toujours embouteillé aux heures de pointe et que le projet de Grand Paris Express a connu des soubresauts la semaine dernière avec les quelques inquiétudes confirmées sur l'engagement de l'Etat.

Ces inquiétudes sont plus que légitimes pour les Parisiens, mais aussi pour les Franciliens.

Le report de trafic, puisque le périphérique est saturé, va se répercuter sur les quais hauts et sur les voies annexes, notamment le boulevard Saint-Germain. Et tous les Franciliens, pour qui les berges constituaient quotidiennement une porte d'entrée, et tous les Parisiens qui vont travailler dans les périphéries, notamment de plus en plus d'entreprises d'ailleurs délocalisent dans la Capitale, comment vont-ils faire ?

Bien sûr, les Franciliens ne votent pas, ce n'est pas très important, mais les Parisiens... Vous dites que ce sont les Parisiens du 7<sup>e</sup> arrondissement, ce n'est pas vrai, ce sont tous les Parisiens qui vont travailler à l'extérieur. Ils sont tous les forces vives de la métropole. Ils contribuent forcément au dynamisme de Paris.

Quand on est maire d'une grande capitale comme Paris, on ne doit pas seulement considérer ses habitants intra-muros. Maire de Paris, on ne doit pas uniquement réfléchir en tant que Parisien, il faut une vision avec une perspective métropolitaine et vous ne l'avez pas.

S'il n'y avait pas les répercussions sur la vie quotidienne de milliers de Franciliens et de Parisiens et s'il n'était pas contraire à l'ouverture et à la fluidité de la métropole, ce projet d'île artificielle serait dérisoire, mais ce n'est pas le cas.

Dans cette intervention, je ne ferai aucun commentaire sur le fait que, ces îles artificielles, cet archipel, risquent de gêner le développement de l'axe Seine comme stratégie économique de circulation.

J'ajoute, Monsieur le Maire (je reviens sur un vœu proposé), que plutôt que de gaspiller 50 millions d'euros sur les berges, la Ville aurait dû mettre ses efforts sur le projet de barrage de la Bassée pour protéger la Capitale d'une crue centennale inévitable à moyen terme. Nous y reviendrons par le vœu que j'ai déposé.

C'est là que devrait se situer notre priorité pour la Seine. D'ailleurs, Monsieur le Maire, sans ce projet de barrage, votre archipel artificiel risque de finir comme l'Atlantide.

Merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. Michel DUMONT pour le groupe U.M.P.P.A.

**M. Michel DUMONT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Bis repetita, vous revenez, Monsieur le Maire, de nouveau devant notre Assemblée avec deux projets de délibération sur les aménagements de la berge Rive gauche de la Seine.

Nous avons dénoncé lors du Conseil de Paris du mois de septembre le caractère dispendieux de ce projet dans cette période de crise qui devrait vous inciter à n'engager que des dépenses utiles. Je rappellerai, comme mon collègue Yves POZZO di BORGIO, des investissements nécessaires pour prévenir une crue centennale de la Seine avec le projet de la Bassée.

Reconnaissez que l'archipel "jardins flottants" installé sur la Seine au port du Gros caillou, je vous cite, "voué à la flânerie, au repos, à la contemplation de la Seine" n'est pas une dépense indispensable dans cette période.

Les dizaines de millions d'euros d'aménagements ludiques ; 5 millions d'euros annuels de fonctionnement pour les animations diverses : la liste des dépenses s'allonge au fil de nos séances.

Aujourd'hui, c'est près de 400.000 euros engagés annuellement que vous nous demandez d'adopter, et pour quel motif ?

Un appel d'offres pour la surveillance et l'accueil du public sur cet archipel.

Quelle peut être la technicité particulière de cette fonction, qui ne peut trouver compétence chez l'un des quelque 50.000 personnels de la Ville ?

Il s'agit pourtant, à la lecture de votre projet de délibération, de missions bien courantes : accueillir et renseigner le public, gérer les accès et les flux de visiteurs, surveiller le site, signaler toute anomalie ou incident aux autorités compétentes.

Les personnels de la Ville chargés de ce type de mission en de nombreux lieux de notre capitale seront heureux de savoir qu'ils ne sont pas suffisamment compétents pour gérer ce joyau, certes, du Maire de Paris.

En fait, aucun ne disposerait de "l'attestation spéciale passagers".

Car effectivement, point d'îles, mais simplement des jardins flottants qui constituent aux yeux de la loi un établissement flottant recevant du public.

Impossible pour quelques agents de la Ville de se voir attribuer ce fameux passeport. On croit rêver. Difficile, effectivement, de justifier l'injustifiable.

400.000 euros de dépenses inutiles pour une fonction parfaitement appréhendable par les personnels de la Ville pour surveiller cinq îles de 350 mètres carrés chacune alors que vous nous refusez, Monsieur le Maire, tout crédit pour le Champ-de-Mars, dont la superficie est sans commune mesure avec ces cinq jardins flottants de la taille d'un square d'arrondissement, ni bien entendu avec le nombre de promeneurs.

Monsieur le Maire, vous avez une curieuse conception de l'engagement de l'argent des Parisiens. C'est le fait du prince, que nous dénonçons une fois de plus.

Je soulignerai également à cette occasion l'opacité des travaux engagés sur les quais hauts et bas de la rive gauche, dont les élus ne sont informés, ni par la Ville, ni d'ailleurs par la Préfecture de police, Monsieur le Préfet, sauf à lire bien entendu une presse comme celle de ce matin qui, elle, semble-t-il, bénéficie d'une communication détaillée de la Ville.

Nous voterons donc contre vos deux projets de délibération.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe U.M.P.P.A.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, j'ai souhaité intervenir à la suite de mes deux collègues, en ma qualité de maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, sur ce projet de délibération, dans la mesure où effectivement, le 6<sup>e</sup> arrondissement, comme d'ailleurs le 7<sup>e</sup> et d'autres arrondissements de la rive gauche, sera directement concerné par cette vaste opération de fermeture des voies sur berge sur la rive gauche.

Nous en voyons d'ailleurs déjà immédiatement les conséquences puisque les travaux menés sans aucune concertation et sans aucune information sur les quais hauts se traduisent déjà par des bouchons qui remontent largement jusqu'à la place Saint-Michel, voire certains jours jusque devant Jussieu.

Sur le projet de délibération qui nous est proposé, j'interviendrai sur le fond, puis plus généralement ensuite.

Sur le fond du projet de délibération, permettez-moi de vous dire qu'il s'agit d'un projet de délibération que je qualifierai d'improvisé. Quand on voit que vous voulez réaliser un archipel de cinq îles de 350 mètres, qui pourrait accueillir jusqu'à 750 personnes, nous dit-on, et que vous envisagez que ces cinq îles soient surveillées par deux personnes en basse saison et trois personnes en haute saison, je crois que vous ne prenez pas la mesure des problèmes de sécurité qui risquent d'arriver.

Chacun sait que ces aménagements sur la berge de la rive gauche risquent d'amener des centaines, voire des milliers de personnes qui ne seront pas forcément des Parisiens, qui seront peut-être, comme cela a été dit, des Franciliens, qui viendront se divertir, qui viendront se regrouper. Ce ne sera pas sans poser de graves problèmes de sécurité à certaines heures de la nuit, mais comment penser que trois personnes chargées de surveiller cinq îles soient vraiment en mesure d'assurer la sécurité des centaines de personnes s'y trouvant ?

Les graves incidents, et même les morts que nous avons récemment déplorés sur un autre équipement ouvert il y a peu, en bordure de la Seine, laissent à penser qu'à partir du moment où vous mettriez en œuvre ces mesures,

Monsieur le Maire, il faudrait vraisemblablement prévoir des mesures beaucoup plus fortes, non seulement comme vous l'imaginez, faire appel au privé mais également, sans doute, déployer des effectifs importants de la D.P.P.

C'est pourquoi j'en viens maintenant au fond.

Soyez pragmatique, Monsieur le Maire ! Ne soyez pas dogmatique sur ce problème, comme vous l'avez été sur tant d'autres.

Vous avez su d'ailleurs - je pense notamment au projet de la rue de Rennes il y a quelques années - l'aménager à partir du moment où une forte opposition se manifestait.

Dans cette affaire, les Parisiens qui ont été consultés, et notamment les Parisiens directement concernés des 7e, 6e et 5e arrondissements ont montré une très ferme opposition lors de l'enquête publique que vous avez bien voulu diligenter.

La sagesse eût été, Monsieur le Maire, et je m'adresse également à M. le Préfet de police, de faire une expérimentation de longue durée, comme notre groupe l'a d'ailleurs demandé à de très nombreuses reprises pendant six mois, ce qui aurait permis d'appréhender les conséquences d'une fermeture des voies sur berge.

Chacun sait que les milliers de voitures qui utilisent actuellement les quais hauts mettront plus de 10 minutes, comme cela a été très imprudemment dit, pour effectuer le trajet entre la gare d'Austerlitz et le pont de la Concorde.

Cela se traduit déjà par des bouchons importants et par une pollution supplémentaire donc par des conséquences absolument contraires à vos objectifs.

Vous avez refusé cette expérimentation. Eh bien, attendez au moins avant de vous lancer dans des aménagements coûteux ! coûteux en investissements et coûteux en fonctionnement.

Ou alors vous nous laisserez penser que vous voulez créer l'irréversible, c'est-à-dire créer en quelque sorte par vos aménagements l'impossibilité de revenir sur ces dispositions, comme cela a été prévu, comme l'ancien Préfet de police l'avait prévu, et comme l'actuel Préfet de police nous l'a répété à un certain nombre d'entre nous ; il a prévu cette clause de réversibilité si des embouteillages trop forts se produisaient.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, il n'est pas encore trop tard pour aménager ce projet et pour reprendre ce débat qui concerne tous les Parisiens et tous les Franciliens.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Mme Fabienne GIBOUDEAUX et Mme Anne LE STRAT vont répondre aux orateurs.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Je répondrai plus particulièrement sur l'archipel.

Monsieur DUBUS, vous parlez de projet artificiel. Mais il faudrait quand même que vous ayez conscience qu'à Paris, la nature et les espaces verts ont été installés de façon artificielle. Il n'existait pas de grande forêt primaire dans Paris, dans laquelle on aurait fait de grands parcs !

J'ai récemment fait une intervention sur le parc des Buttes-Chaumont, qui a été créé sur une carrière de gypse. Il a donc bien fallu que des ingénieurs paysagistes aient cette vision de la ville pour créer un grand parc urbain comme celui des Buttes-chaumont à un endroit qui n'y était pas forcément dédié.

Donc pourquoi pas la Seine ? Pourquoi pas les toits et d'autres lieux ? C'est peut-être la question qu'il faudrait se poser et que l'on se pose déjà pour créer ces nouveaux jardins.

On aura de moins en moins d'opportunités foncières. On en aura encore, mais il faudra aussi répondre aux besoins de flânerie, de rêve, cela fait partie de la ville. On doit mettre de l'argent pour que les Parisiens ralentissent un peu leur mode de vie, et puissent bénéficier de ces jardins.

Je voudrais rappeler quand même que Paris est une des villes qui a un des ratios d'espaces verts par habitant parmi les plus faibles des grandes villes européennes - Londres, Berlin -, et que 1 800 mètres carrés, ce n'est pas rien ! Vous dites "un petit square parisien", mais ce n'est pas rien de créer un archipel de la taille d'un petit square parisien pour offrir ces espaces de détente et aussi ces espaces de biodiversité.

Vous avez parlé de moyens qui sont mis en œuvre par la Ville pour améliorer la biodiversité urbaine, et je voudrais dire que ce partenariat avec l'Agence de l'eau nous permet d'en faire un projet qui n'est pas "bling-bling", qui n'est pas que de la com, mais un projet intelligent d'un point de vue écologique.

On a étudié à la fois les plantes qui seront mises dans cet archipel et le lien entre cet archipel et la Seine, mais je pense qu'Anne LE STRAT développera plus largement.

C'est un projet qui a été étudié en amont avec intelligence et qui n'offre pas seulement une image mais aussi un vrai lieu de détente, de rêverie et un paysage assez beau sur la Seine et, en même temps, rendre un service écologique à la ville.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame LE STRAT, vous avez la parole.

**Mme Anne LE STRAT**, adjointe. - Brièvement parce que Fabienne GIBOUDEAUX a déjà, en effet, très largement et très efficacement répondu et on ne va pas refaire le débat qui a déjà eu lieu dans cette enceinte sur l'aménagement des berges de Seine.

Je suis un peu consternée d'entendre à peu près toujours les mêmes arguments. Vous l'avez dit, la Seine concerne tous les Parisiens, pas seulement quelques intérêts catégoriels, pas seulement quelques habitants de la Ville de Paris. Notre aménagement dépasse d'ailleurs très largement le cadre intra muros, et je suis toujours un peu stupéfaite d'une forme de ringardise, qui sera sûrement d'ailleurs marquée dans l'Histoire municipale, et de votre incapacité à admettre que cet aménagement des voies des berges puisse être d'un intérêt collectif.

Quand vous dites d'ailleurs que la flânerie et la contemplation, notamment, ne sont pas de bon aloi en ces temps, je pense justement qu'en ces temps de crise, ces temps de dureté, le fait d'aménager des espaces publics, ouverts à tous les publics, où on peut retrouver une forme de bien-être dans la cité, constitue au contraire un des arguments que vous pourriez reprendre pour défendre cet aménagement...

... Non, justement, cela a été pensé différemment des autres aménagements.

Je voudrais, puisque vous avez beaucoup parlé d'aménagement des berges, mais de façon un peu déconnectée quand même des projets de délibération qui étaient proposés, et pour revenir sur le projet de délibération concernant la convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, répondre notamment à ce qu'a dit M. POZZO di BORGIO sur le projet artificiel et sur le barrage de la Bassée et la crue.

D'abord, ce n'est pas un projet artificiel. Par contre, s'il y a une convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, c'est justement parce que la Seine est une masse d'eau très fortement modifiée, ce que l'on appelle un milieu artificiel et atrophié, pour reprendre les termes de l'Agence. C'est à ce titre-là qu'il y a une convention avec l'Agence de l'eau.

Donc, les aménagements que nous développons vont, bien au contraire, essayer de remettre un peu de biodiversité, un peu d'amélioration concernant la faune et la flore de ce milieu justement très fortement modifié. Nous nous inscrivons plutôt dans un retour d'une nature certes en grande partie domestiquée dans ce lieu, mais c'est la raison pour laquelle l'Agence de l'eau nous subventionne.

Enfin, le dernier point, barrage de la Bassée et crue, nous y reviendrons : l'Agence de l'eau, d'abord, n'a pas compétence en matière d'inondation, Monsieur POZZO di BORGIO, et, de ce fait, n'aurait pas pu financer le projet de la Bassée.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Si.

**Mme Anne LE STRAT**, adjointe. - Non, puisque cela ne concerne pas ses compétences. Vous parlez directement, sur un projet de délibération, d'un sujet qui n'y est pas rattaché : l'Agence de l'eau, ce n'est pas dans ses fonctions de programmer des actions contre les inondations.

Nous reviendrons, avec votre vœu, par contre, sur tout ce que fait la Ville concernant et le projet de la Bassée et la prévention de la crue.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'abord, pour répondre à M. le Président POZZO di BORGIO, je voudrais rappeler que je n'ai pas vocation à intervenir sur tous les débats qui se déroulent dans votre assemblée. Je le fais volontiers lorsque ces débats concernent mes compétences qui sont strictement délimitées et qui justifient ma présence aux séances de votre Conseil.

Aller au-delà, cela pourrait effectivement m'intéresser parfois de participer à vos débats, Monsieur le Président, mais je crois que je ne serais pas dans l'esprit de la décentralisation de 1982, esprit auquel tout le monde est très attaché. Je ne suis pas le représentant de l'ensemble du Gouvernement au sein de cette assemblée, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur le dossier immédiat de l'aménagement des berges, qui fait partie, effectivement, des compétences strictement délimitées qui me valent d'être présent à vos séances, pour simplement m'inscrire d'ailleurs dans la continuité des observations qu'a pu faire mon prédécesseur sur les aménagements de la rive droite et de la rive gauche.

D'abord, je note sur la rive droite que l'entrée en vigueur des aménagements qui ont été faits ne s'est pas traduite par une dégradation des conditions de trafic. Nous surveillons cela de près et il n'y a pas, sur la rive droite, d'inquiétude à avoir.

En ce qui concerne la rive gauche, mon prédécesseur a eu l'occasion de faire part de ses observations, qui ont été reprises, sinon dans la lettre mais dans leur esprit, par la Commission d'enquête, avec la définition de cette fameuse clause de réversibilité.

Je précise d'ailleurs que le Premier Ministre a repris cette disposition de la commission d'enquête dans la décision qu'il a prise sur les travaux d'aménagement de la rive gauche.

Il m'appartient, bien sûr, de la faire respecter en tant que Préfet de police. Nous allons le faire avec la Ville de Paris. Nous poursuivrons, d'ailleurs, nos échanges sur le contenu de cette clause et sur les conditions dans lesquelles elle pourrait éventuellement intervenir.

Donc, sur ce plan-là, je suis tout à fait dans la continuité des débats qui ont eu lieu et auxquels mon prédécesseur a participé.

Sur l'aménagement des travaux, ils ont été organisés par la Ville de Paris mais avec notre concours et après concertation, de façon à commencer dès l'été, de façon à limiter les impacts sur la circulation. Soyez assurés qu'ils sont accompagnés par des dispositifs de circulation et de présence policière, qui seront maintenus durant tout le temps des travaux à venir. Je peux vous assurer que nous surveillons de très près, je surveille moi-même de très près les conditions dans lesquelles est assurée la fluidité de la circulation.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 181.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 181).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 150.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 150).

### **Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au financement et à la réalisation du projet de la Bassée.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché : le vœu n° 5 est relatif au financement et à la réalisation du projet de la Bassée.

La parole à M. Yves POZZO di BORGO, pour une minute.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - C'est ce que je viens de dire dans mon intervention : j'ai tendance à considérer que les 50 millions d'euros que l'on a mis sur l'aménagement des berges auraient dû être mis par la Ville de Paris avec une impulsion politique, parce que c'est elle qui est la première touchée s'il y a des crues, sur l'aménagement de la Bassée.

Vous savez très bien que la raison de l'aménagement de la Bassée, c'est que cela aurait pu nous protéger. C'est-à-dire que grâce à cet investissement, on aurait pu réduire le niveau de crue de 25 à 30 centimètres de plus. Là, avec l'addition que viennent de prendre les grands barrages, on ne se protège plus que de 5 centimètres supplémentaires. Je considère que c'est quand même un élément important. Vous avez beau dire tout ce que vous voulez, vous pouvez faire du juridisme en disant "ce n'est pas la compétence de la Ville, ce n'est pas la compétence des barrages", il s'agit d'un problème politique. Vous avez actuellement un Maire de Paris et un Exécutif qui ne sont pas conscients de ce qui peut arriver à la Ville de Paris.

Le sens de mon vœu, c'est qu'il est nécessaire que la Ville de Paris prenne un peu conscience de la possibilité d'une crue centennale.

Madame LE STRAT, vous venez de me sortir toute une série de choses qui sont faites, sauf qu'il n'y a pas la volonté politique de protéger la ville. Voilà ! Je dis cela parce qu'on sait très bien que c'est quelque chose de très grave. C'est 10 à 12 milliards que l'on risque d'avoir à supporter, justement, du fait de votre inconséquence et de votre légèreté en la matière. La priorité des priorités, c'est de protéger la ville.

Évidemment, ce n'est pas visible, Madame, pour les élections, ce n'est pas visible ! C'est beaucoup plus facile de faire des petites îles et des petits gadgets sur les aménagements des berges mais, par contre, ce qui est important et qui va toucher la ville, vous ne le faites pas.

Voilà !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame LE STRAT, vous avez la parole.

**Mme Anne LE STRAT**, adjointe. - C'est assez incroyable quand même de dire cela ! Moi, je veux bien, on va refaire le débat, il n'y a pas de problème.

On va refaire le débat avec quand même un rappel de quelques faits.

D'abord, si, c'est de la compétence de l'institution, des barrages réservoirs !

**M. Yves POZZO di BORGO.** - C'est du juridisme.

**Mme Anne LE STRAT**, adjointe. - Non, ce n'est pas du juridisme, c'est une institution qui est en charge de ce dossier, ce n'est pas du juridisme, c'est institutionnel !

La Ville de Paris... Le Département plutôt, d'ailleurs, pas la Ville. Le Département est contributeur à hauteur de 50 % de cette institution et nous venons, d'ailleurs, de décider, et pour répondre à la question de la crue, d'expérimenter un projet de casier qui nous coûte près de 100 millions d'euros TTC.

Sachant que le Département est contributeur de la moitié de la somme engagée par l'institution sur ce projet, vous voyez déjà que nous y mettons 10 millions d'euros TTC qui se rajoutent à 20 millions d'études qui ont déjà été engagés concernant le projet de la Bassée, sachant que, je le répète, le Département de Paris est contributeur de la moitié du budget de l'institution, donc vous voyez que le Département de Paris est plus que directement concerné.

Je trouve inadmissible de dénoncer comme cela l'inaction de la Ville de Paris puisque, vous le voyez, sur ce sujet, depuis le départ, nous sommes engagés à la fois politiquement et financièrement.

Deuxième point, je sais que c'est un peu votre marronnier, Monsieur POZZO di BORGO, la question des crues et du projet de la Bassée, mais nous avons quand même eu ce débat en février dernier, puisque j'ai même soumis (ce qui n'était pas une obligation) au Conseil de Paris une contribution écrite pour l'enquête publique concernant ce vaste projet.

Nous en avons déjà largement débattu et vous avez donc pu voir que nous sommes fortement mobilisés sur la crue, d'abord comme je l'ai dit sur ce projet, mais aussi sur la culture du risque. Parce que je ne voudrais pas que nous considérions que seul l'aménagement de la Bassée puisse répondre à la question de la crue centennale.

Vous le savez comme moi, la crue va arriver. La date reste une inconnue, mais il y aura une crue à Paris.

La question est de savoir évidemment comment nous pouvons réduire l'impact fort de la crue, nous en sommes d'accord, et aussi mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les conséquences qu'aura cette crue.

Ce n'est pas simplement une question économique, c'est aussi une question d'aménagement du territoire.

J'espère que vous serez à nos côtés quand nous continuerons à essayer de plaider pour une perméabilisation accrue des sols sur le territoire du bassin de la Seine, parce que vous savez que les crues de la Seine, c'est en partie une crue de l'Yonne adjointe à une crue de la Seine, donc cela concerne un territoire vaste.

J'espère que vous serez avec nous quand il faudra convaincre d'autres acteurs économiques directement concernés par cette crue. Ce ne doit pas être seulement un aménagement public porté par l'argent du public, mais il doit être aussi supporté par d'autres contributeurs, notamment les compagnies d'assurance qui, elles, seront directement impactées et qui pourraient contribuer financièrement au projet de la Bassée.

Sur ce sujet et pour conclure, nous avons décidé de nous engager dans l'enquête publique et dans un projet d'expérimentation de casiers, comme je l'ai dit initialement, pour voir quels impacts aurait ce projet (impacts environnementaux, impacts d'aménagement).

Nous continuerons, je suis sûre avec votre appui, à défendre cette culture du risque et à sensibiliser l'ensemble des habitants et des acteurs sur le fait qu'il y aura une crue et sur le fait qu'il faut réduire cet impact, mais surtout ne continuez pas à dire que nous ne faisons rien, parce que nous sommes très fortement mobilisés, parfois en effet peu entendus. Nous vous tiendrons évidemment au courant de tout ce que nous faisons.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Vous avez présenté votre vœu, Monsieur POZZO di BORGIO, vous aviez une minute, vous l'avez présenté en 1 minute 30 à peu près.

Mme LE STRAT vous a répondu et, maintenant, on passe au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

## **2012 DPP 23 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association pour la défense des familles et de l'individu au titre de la lutte contre les dérives sectaires.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous vous proposons d'examiner un dernier projet de délibération avant la pause méridienne.

Nous passons à la 5e Commission et nous examinons le projet de délibération DPP 23 relatif à une subvention de 20.000 euros et à une convention avec l'Association pour la défense des familles et de l'individu au titre de la lutte contre les dérives sectaires.

La parole est à Mme Marinette BACHE pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le dernier rapport de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, on dénombre de 500 à 600 mouvements sectaires établis en France, soit près de quatre fois plus qu'il y a 15 ans.

Les sectes s'emparent de toutes sortes de domaines et ciblent évidemment les plus faibles, souvent des jeunes, mais aussi des personnes fragilisées, parfois en quête de réponses qui pourraient combler leurs doutes et qu'elles pensent pouvoir trouver ainsi.

Ces mouvements se cachent derrière des offres en tous genres : offres d'emplois, offres de soins et ils sont particulièrement introduits dans le secteur de la formation.

La question des dérives sectaires relève maintenant du champ de compétence de l'élue en charge de la prévention et de la sécurité et un axe prévention de lutte contre les dérives sectaires s'inscrit dans le cadre du contrat parisien de sécurité depuis mars 2009.

Si c'est un sujet particulièrement difficile, ce n'est pas pour autant, d'ailleurs, que la Ville se dérobe. Bien au contraire, elle agit, dans le cadre de ses compétences de prévention, à travers la mise en place d'une cellule présidée par notre collègue Myriam EL KHOMRI.

La Ville de Paris soutient des associations qui écoutent et aident les victimes des agissements des sectes ainsi que leurs familles. Ces associations interviennent également dans le milieu scolaire.

La D.P.P. a en charge l'animation d'un réseau de référents dans les directions et dans les mairies d'arrondissement. C'est avec l'aide justement de ces associations que ces référents sont formés.

En effet, comme je le disais, les sectes opèrent dans de multiples domaines et il faut donc absolument que nos référents soient aptes à détecter ces mouvements afin de mieux protéger les plus fragiles.

Ce dispositif s'inscrit dans un cadre partenarial qui a été lancé lors de la première réunion de la cellule de vigilance en avril 2010 et qui se poursuit à travers un travail commun de formation entre Préfecture de police, Parquet, les différents référents et les associations qui défendent ces victimes.

C'est en effet en unissant nos efforts que nous pourrons endiguer ce grave phénomène.

Vous l'aurez compris, c'est en rendant hommage à tous ceux qui accomplissent ce travail difficile, mais nécessaire, que je vous appelle à voter cette subvention à une association qui lutte contre les dérives sectaires et apporte un véritable soutien aux familles touchées.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROUSSEL.

**Mme Colombe BROUSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame BACHE.

Permettez-moi de répondre en lieu et place de Myriam EL KHOMRI qui est empêchée.

Evidemment, Madame BACHE, ce sujet nous préoccupe tous, d'autant plus que cette année nous avons pu assister à un déferlement de discours apocalyptiques de la mouvance New Age à l'approche de la fin de l'année 2012 et il est malheureusement à craindre un regain d'activité de diverses sectes avec les conséquences dramatiques qui peuvent en découler.

En effet, les sectes exigent, vous le savez, des ruptures avec les familles, les amis, parfois les études ou le travail, de plus en plus d'argent, de temps, de disponibilité et de soumission. Elles obligent à recruter d'autres adeptes et instaurent donc une dépendance complète.

Bien entendu, en tant qu'élu, nous ne pouvons nous résoudre, au nom de la liberté individuelle, à accepter qu'un individu justement perde tout contrôle sur son existence.

Nous saluons donc les associations et notamment l'A.D.F.I., l'association de défense des familles et de l'individu victimes de secte pour l'accueil, l'écoute et l'accompagnement qu'elle propose à ces personnes, car nous savons que leur travail est long, complexe et délicat auprès de ces personnes manipulées.

Même si la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement ne peuvent avoir qu'un rôle de prévention et d'information dans la lutte contre les dérives sectaires, nous souhaitons évidemment faire vivre le dispositif de vigilance prévu par le contrat parisien de sécurité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Myriam EL KHOMRI, à sa prise de fonction, a relancé la cellule de vigilance parisienne.

La première réunion a eu lieu le 10 janvier dernier à l'Hôtel de Ville de Paris, réunissant la Préfecture de police, le Parquet ainsi que les référents des directions et des mairies d'arrondissement et les associations de défense de victimes de dérives sectaires.

Cette instance permet, a permis et permettra d'échanger des informations concrètes, de relever les besoins d'information et de formation et également de définir avec les partenaires les orientations de la lutte et de la prévention contre les dérives sectaires à Paris.

Lors de la cellule de vigilance parisienne, Myriam EL KHOMRI a ainsi proposé un nouveau programme de sensibilisation pour les référents des directions de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement.

La Direction de la Jeunesse et des Sports, notamment la filière technique, a souligné l'intérêt et le besoin des agents de cette direction à être sensibilisés et informés sur la question du phénomène sectaire.

Deux sessions de formation ont donc été organisées par la Miviludes et les associations le 2 mai dernier pour la D.J.S. et le 28 septembre pour les coordinateurs de contrats de sécurité d'arrondissement et les intervenants sociaux en commissariat.

Lors de sa rencontre la semaine dernière avec Serge BLISKO, le nouveau président de la Miviludes, Myriam EL KHOMRI lui a rappelé sa détermination à poursuivre ce travail de sensibilisation auprès des agents en 2013.

Plusieurs pistes de travail sont envisagées et, évidemment, Myriam EL KHOMRI est très intéressée à ce que la formation puisse être proposée par exemple aux professionnels de la protection de l'enfance.

A ce sujet, je vous informe que la Ville de Paris soutient la campagne d'affichage réalisée par la Miviludes à destination des familles et les affiches vont donc être posées dans les semaines à venir dans les C.A.S.-V.P., les centres sociaux, les écoles, les bibliothèques afin de sensibiliser un large public au phénomène sectaire.

Je profite de cette occasion pour rappeler aux élus et aux maires d'arrondissement l'intérêt de monter des réunions d'information à destination du grand public, par exemple en mobilisant les C.I.C.A. Et pour finir, il lui semble, et je reprends ces propos évidemment à mon compte, il nous semble qu'un travail de partenariat avec l'Education nationale reste à créer pour faciliter les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires. Nous envisageons donc de la proposer à nos partenaires du contrat de sécurité lors de la prochaine cellule de vigilance début 2013.

Je vous remercie en tout cas de votre soutien à ce projet de délibération.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPP 23).

### **Dépôt de questions d'actualité.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe "Union des démocrates et indépendants". Elle concerne "le Grand Paris".

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et est relative "à la reconnaissance de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris".

La troisième question, posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", est relative "à la mise en œuvre d'une conférence de consensus ayant trait au devenir de la Petite Ceinture".

La quatrième question d'actualité est posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Elle est relative "aux postes vacants dans les bibliothèques de la Ville de Paris".

La dernière question émane du groupe U.M.P.P.A. Elle concerne "le financement du Grand Paris Express".

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Chers collègues, nous suspendons la séance et nous reprendrons à 14 heures 45 par les questions d'actualité.

Je vous remercie.

Bon appétit.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous reprenons la séance avec les questions d'actualité.

## **Examen des questions d'actualité.**

### **I - Question d'actualité du groupe "Union des démocrates et indépendants" sur le Grand Paris.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je pense que c'est d'abord Mme SACHS qui nous interroge sur ce qu'elle veut.

**Mme Valérie SACHS.** - Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous sommes là à vos côtés, parce que je vois que votre groupe n'est pas très mobilisé pour vous soutenir.

**Mme Valérie SACHS.** - Je le représente à moi toute seule, ça va !

Mes chers collègues, vous connaissez l'implication de notre famille politique dans le projet du Grand Paris depuis son origine grâce à l'impulsion et l'obstination de Christian BLANC.

Vous savez combien notre groupe, au Conseil de Paris, a soutenu et voté les initiatives de Paris.

Vous reconnaîtrez comme moi que le futur du Grand Paris est trop important pour la France et notre économie pour le réduire à un affrontement de clivages partisans.

Or, l'avenir de ce dossier, projet présidentiel par excellence, devait être assuré d'une absolue continuité car en matière d'attractivité, la sécurité politique et juridique est le critère fondamental qui garantit l'investissement dans le temps. Or, il n'en est rien.

Nous partons du constat évident que l'aménagement urbain n'a de sens qu'en lien avec le transport. Or nous constatons que, de fait, se dessine un Yalta métropolitain entre les deux acteurs majeurs du Grand Paris : Paris et la Région.

A Paris les grands projets architecturaux ; à la Région, la responsabilité du Grand Paris Express. Prendre le risque de séparer urbanisme et transport serait pour nous une faute politique, un constat d'échec.

Monsieur le Maire, le Gouvernement, votre majorité, vous-mêmes, êtes en train de perdre la vision d'ensemble en rejetant la vision d'origine mais sans y apporter une réflexion nouvelle.

La phrase maladroite de Cécile DUFLOT de ne pas faire du Grand Paris un Dubaï-sur-Seine renforce nos craintes. Si le Ministre en charge refuse la dimension d'attractivité internationale, alors le projet sera dénaturé.

Christian BLANC souhaitait garantir la société du Grand Paris contre les arbitrages politiques et budgétaires. La non-inscription du milliard d'euros dans les projections budgétaires 2013 est un sujet de mécontentement bien que la société du Grand Paris ait les moyens d'engager les enquêtes publiques et les premiers travaux. Comme le reconnaît Mme DUFLOT, l'échéance est 2015, date à laquelle la société du Grand Paris aura recours à l'emprunt.

Plus que l'aspect comptable, c'est le symbole qui est tragique.

Premièrement, c'est l'affirmation de vouloir rompre à tout prix avec l'ère de Nicolas SARKOZY, même s'il n'existe pas de plan B - encore une fatalité socialiste. Mais c'est aussi la volonté de faire comprendre à la société du Grand Paris qu'on limite désormais sa marge de manœuvre.

Le Gouvernement prétend que le coût du projet serait à revoir, Mme DUFLOT déclarant que le budget a été visiblement sous-évalué par le Gouvernement précédent alors que nous savons tous que pour l'instant, la société du Grand Paris travaille au rythme prévu.

Vous avez récemment déclaré que le Gouvernement précédent n'avait pas abouti dans toutes les études nécessaires et qu'il était donc normal d'en demander des complémentaires.

Or, il serait bon de reconnaître que les études de la société du Grand Paris avancent sérieusement, et au rythme prévu par l'équipe BLANC.

Si le tracé et l'implantation des gares sont confirmés, que pensez-vous de la tentation du Ministre d'étaler le Grand Paris ?

Quelle est la position de Paris sur le séquençage du projet et l'ordre de priorité qui semblent retenus ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Il serait gentil de conclure, Madame.

**Mme Valérie SACHS.** - Enfin, quid des liaisons aéroports ?

L'épisode du milliard occulte l'ouverture du débat public sur la gouvernance, qui est le nœud gordien dans la réussite ou l'échec à terme du Grand Paris.

Aussi, je répète notre opposition à votre proposition de transformer "Paris Métropole" en confédération métropolitaine. Mais avons-nous tous toujours l'ambition de simplifier le millefeuille administratif de la région capitale ?

Aujourd'hui, la place faite aux élus parisiens d'opposition est marginale. Vous avez supprimé la commission "Paris Métropole" et nous n'accepterons pas que ce thème soit d'office préempté par votre majorité pour asseoir la campagne municipale de votre successeur.

Évitons que le Grand Paris ne fasse sien l'interrogation perfide de Kissinger : "Grand Paris, quel numéro de téléphone ?"

Aussi, j'invite Paris et ses élus à reprendre la main face au flottement et à l'amateurisme du nouveau Gouvernement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Ce n'est pas possible de dépasser à ce point. Je le dis à tous ceux qui vont vous succéder. Je ne l'accepterai pas. Pierre, il faut tenir dans les trois minutes.

Vous avez la parole.

**M. Pierre MANSAT,** adjoint. - Ma réponse sera brève puisque l'essentiel de la question de Mme SACHS a porté sur le milliard, et c'est mon collègue Julien BARGETON qui répondra à cette question sur une autre question d'actualité.

Je rappellerai simplement deux points et donnerai une précision à Mme SACHS.

Tout d'abord, le Président de la République, en visite à l'Hôtel de Ville de Paris et dans son premier discours le jour de son investiture, rappelait la nécessité de faire émerger une métropole dynamique et durable s'appuyant sur les exigences des élus. C'est bien là le changement fondamental avec la période précédente : nous passons d'un projet conçu dans des cabinets ministériels à un projet qui partira de la volonté des élus de la Métropole. C'est bien la question majeure qui nous était posée. C'est à partir de là, d'ailleurs, que "Paris Métropole", ce rassemblement un peu exceptionnel de 200 élus de toutes tendances politiques, a décidé de lancer tout un débat public à l'échelle métropolitaine. C'est dans ce cadre d'ailleurs que, ce soir, nous tiendrons un débat à la mairie du 4<sup>e</sup> avec Anne HIDALGO et le Maire de Paris sur ces enjeux de la gouvernance métropolitaine.

La commission "Paris Métropole" n'a pas été supprimée, elle est d'ailleurs convoquée pour le mois de novembre. Les convocations sont parties la semaine dernière.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais répondre à cette question d'actualité.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie beaucoup, d'autant que nous reviendrons sur l'aspect transport à l'occasion d'une question posée par le groupe U.M.P.P.A.

## **II - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la reconnaissance de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je passe à la question de David ASSOULINE, à qui je donne la parole.

**M. David ASSOULINE.** - Monsieur le Préfet, comme vous le savez, à l'occasion d'une manifestation pacifique d'Algériens en France le 17 octobre 1961, une répression sanglante s'abattit sur nombre d'entre eux, sous la direction et les ordres du Préfet d'alors, Maurice Papon, de sinistre mémoire.

Il y a 11 ans, le Conseil de Paris et le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, ont décidé d'apposer une plaque commémorative rappelant ces dizaines de morts à la mémoire de notre Capitale.

Il fut imité dans de nombreuses villes de France, en particulier en banlieue, marquée par ces événements, au moment du cinquantième anniversaire l'année dernière.

Pourtant, outre le communiqué officiel d'alors, le lendemain de cette répression sanglante, faisant état de deux morts, jamais une parole officielle de l'Etat n'est venu reconnaître ce qui, aujourd'hui, est une évidence établie par l'ensemble des historiens travaillant sur cette période, qui ne divergent que sur le nombre exact des victimes, mais qui, pendant quelques décennies, a été occultée, masquée, et souvent avec acharnement.

Celles et ceux qui demandent cette reconnaissance ne sont animés d'aucun désir de vengeance, n'appellent nullement à la repentance ; ils veulent simplement, comme nous-mêmes, la vérité ! Bien sûr, certains veulent toujours instrumentaliser l'Histoire pour enfermer chacun dans de fausses identités et de vraies haines.

Pour les en empêcher et pour la vérité, pour notre part, nous vous demandons aujourd'hui que le silence qui entretient les blessures soit rompu, d'ailleurs comme pour les harkis, et nous sommes convaincus que cela sera ressenti profondément comme un acte de paix tourné vers l'avenir. Cette reconnaissance démontrera la force de notre République et de ses valeurs, et constituera un encouragement pour tous les démocrates qui veulent que plus jamais dans notre démocratie, pour quelque raison que ce soit, on puisse, au faciès, taper à mort, tirer à vue et noyer des manifestants pacifiques.

Monsieur le Préfet, cette parole, cette reconnaissance par l'Etat viendra-t-elle enfin ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, les événements du 17 octobre 1961 constituent en effet des moments tragiques dont la gravité ne doit pas être oubliée. Ils ont eu lieu dans une période difficile et troublée de notre Histoire. Il appartient aujourd'hui aux historiens de faire la lumière sur ce drame.

Je rappelle, à cet égard, que les documents d'archives à caractère non judiciaire portant sur cet événement, deviennent consultables par tout un chacun à la date du cinquantième anniversaire du dernier élément versé dans chaque dossier. Ainsi, de nombreux cartons d'archives sont donc désormais librement accessibles.

Seuls les documents à caractère judiciaire ne seront librement consultables qu'au-delà d'un délai de 75 ans, c'est-à-dire en 2036, selon les dispositions légales.

Je tiens à souligner devant votre Assemblée la contribution que la Préfecture de police apporte depuis 1999 à ce travail de vérité par l'ouverture de ses archives. Aujourd'hui, 97 dérogations sur 99 sollicitées ont été accordées. Le travail historique et scientifique est déjà très engagé. La Préfecture de police y prend toute sa part, ouvrant largement ses fonds de documents et permettant la communication de pièces jusqu'alors jamais examinées par les chercheurs.

A titre d'exemple, les pièces sur les procédures engagées par des victimes pour des violences policières sont consultables.

Le 17 octobre 2001, Monsieur le Maire, vous avez inauguré une plaque commémorative au pont Saint-Michel à la mémoire de nombreux Algériens tués lors de la sanglante répression de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961. Je voulais saluer cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de l'indispensable devoir de mémoire sur ces événements tragiques.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie, Monsieur le Préfet de police.

Je pense que Mme Catherine VIEU-CHARIER veut faire un commentaire pour l'Exécutif.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER,** adjointe. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je tiens d'abord à remercier David ASSOULINE pour son engagement sans faille depuis les années 1980 sur cette question. Il a été un des tout premiers à œuvrer pour l'ouverture des archives.

Je veux rappeler ensuite à tous l'engagement de la Ville de Paris et de son Maire en la matière puisque, dès 2001, Bertrand DELANOË, Maire de Paris, a souhaité un hommage qui s'est concrétisé par l'adoption en Conseil de

Paris d'une délibération pour apposer une plaque commémorative sur le pont Saint-Michel. Cette plaque a été inaugurée il y a 11 ans et une cérémonie y est célébrée depuis, chaque année.

Concernant votre réponse, Monsieur le Préfet, je me félicite de votre volonté de voir l'Histoire enfin éclairée et de faire en sorte que toutes les archives soient complètement accessibles, dans la mesure de la légalité. Cela permettra aux historiens d'être fidèles dans leur mission scientifique en menant à bien un travail d'analyse sans pression, et je souhaite que ces historiens contribuent à l'établissement incontestable de la vérité et qu'enfin s'éclaire cette période sombre de l'Histoire de la Capitale.

Enfin, mes chers collègues, tout en m'associant à la question portée par David ASSOULINE, je tiens à vous rappeler que nous sommes tous attendus ce mercredi 17 octobre 2012 à 11 heures 15 sur le pont Saint-Michel pour rendre hommage à ces Algériens.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - En tant que Parisiens, c'est tout à fait normal que nous soyons très préoccupés de cette histoire, mais il n'est pas interdit au Parlement, pour un événement qui implique une prise de position politique, d'interroger le Gouvernement.

Je suis le collaborateur de mes adjoints mais aussi des conseillers parlementaires...

J'essaie d'apporter ma modeste contribution !

### **III - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" relative à la mise en oeuvre d'une conférence de consensus ayant trait au devenir de la Petite Ceinture.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de la séance du Conseil de Paris des 14 et 15 novembre 2011, notre Conseil a voté à l'unanimité le vœu de l'Exécutif appelant à l'organisation en 2012 d'une conférence de consensus sur l'avenir de la Petite ceinture, un des principaux corridors biologiques sur le territoire parisien.

En mars 2012, un courrier, cosigné par Anne HIDALGO et Fabienne GIBOUDEAUX, annonçait l'organisation prochaine d'une conférence de consensus et ce courrier a été adressé à l'ensemble des maires d'arrondissement.

Enfin, suite à un amendement déposé par notre groupe en juillet 2012, une ligne budgétaire de 80.000 euros a été inscrite au budget supplémentaire pour le financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Ville dans l'organisation de la conférence de consensus.

Or, depuis, il ne se passe rien.

Sachant que la mise en place d'une conférence de consensus prend du temps et qu'à compter de mars prochain, un an avant les prochaines élections municipales, la Ville sera tenue à une période de réserve, il s'agit aujourd'hui d'aller vite. Je rappelle qu'une conférence de consensus est un outil de concertation qui vise à dégager un consensus, comme son nom l'indique, sur des questions complexes, comme l'attribution de logements sociaux, puisque la Ville prévoit aussi de faire appel à cet outil pour ce sujet.

La conférence de consensus consiste à faire auditionner des experts par un panel de citoyens préalablement formés sur le sujet. Le panel, après audition des experts, délibère jusqu'à l'obtention, si possible, d'un consensus sur des recommandations à transmettre en réponse à la question soulevée par l'autorité organisatrice de la conférence. Il ne s'agit donc pas d'une simple journée d'information visant à valider des conclusions préalablement arrêtées par un commanditaire.

Aussi, notre groupe demande le lancement le plus rapidement possible de l'organisation de cette conférence de consensus, comme cela a été acté.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Mme Anne HIDALGO a la parole.

**Mme Anne HIDALGO,** première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je vous remercie de m'interroger sur le devenir de la Petite Ceinture qui concerne tous les Parisiens et qui, je crois, est en effet un sujet de consensus allant bien au-delà de notre majorité.

La Petite Ceinture, permettez-moi de vous le rappeler, est un site exceptionnel de 32 kilomètres dont 40 % sont couverts. Il y a un patrimoine unique, une quinzaine de gares, des quais, des voies, une nature mystérieuse, un sentiment d'abandon unique dans notre Ville, qu'il convient de préserver.

Cette petite ceinture...

Oui, c'est poétique, la petite ceinture est un poème dans notre Ville, elle est partagée en quatre tronçons avec des particularités et, je le rappelle, elle bénéficie de l'inscription dans les grands services urbains au P.L.U.

Il y aura bien une concertation, vous avez préconisé l'outil de la conférence de consensus, laquelle répond à plusieurs modalités possibles.

Donc, cette grande concertation aura lieu dans les prochaines semaines. Nous y travaillons avec l'A.P.U.R.

J'avais l'occasion d'ailleurs de vous répondre à un vœu du même type dans le cadre d'une question d'actualité, où vous nous interrogiez alors sur le budget de cette conférence de consensus. Je vous avais fait savoir que l'A.P.U.R. travaille sur la petite ceinture, je trouverais dommage que l'on se passe de l'apport de l'A.P.U.R., qui est d'ailleurs un organisme dépendant de la Ville, mais dans lequel toutes les formations politiques de ce Conseil siègent.

Je souhaite que, à partir des travaux de l'A.P.U.R., nous puissions avoir une discussion la plus large possible avec les associations, les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier et les citoyens qui se sentent concernés par le devenir de ce site exceptionnel.

Je rappelle que la petite ceinture est aussi propriété de R.F.F. et que nous avons un certain nombre de discussions et d'obligations, notamment celle de la réversibilité.

Nous allons engager ce débat, il y aura une conférence, moins coûteuse que ce que vous aviez souhaité au départ, puisqu'il y avait une projection de 150.000 euros que l'on avait ramené à 80.000 euros.

Nous pensons que c'est la solution la plus efficace et la moins coûteuse pour mener cette démarche consensuelle, puisque l'objectif n'est pas de créer du clivage. D'ailleurs, je n'en vois pas beaucoup, sur ce sujet, du clivage.

Ce que vous évoquez trouvera sa réponse dans les semaines qui viennent.

Je crois que nous souhaitons tous que cette petite ceinture soit reconquise, qu'elle soit rendue aux Parisiens, qu'elle soit transformée partout en lieux de promenade, de déambulation. C'est aussi un espace de biodiversité magnifique.

On pourrait y créer d'abord de l'espace public, mais aussi des jardins partagés pour y planter nos fleurs ou nos laitues et pour respirer, puisque nous avons besoin de ces espaces de respiration.

Surtout, soyez rassurés sur ce point. Je vous proposerai un calendrier dans les jours qui viennent pour que nous puissions engager cette grande concertation avec les Parisiens.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Voulez-vous rajouter un mot, Monsieur CONTASSOT ?

**M. Yves CONTASSOT.** - Monsieur le Maire, j'entends bien. Sur le fond, je ne pense pas que l'on ait de vraies divergences sur l'avenir de la petite ceinture au sein de la majorité ou, du moins, d'une grande partie de la majorité.

Cela étant, nous nous sommes mis d'accord sur un processus et je trouve un peu dommage que, lorsque l'on se met d'accord sur un processus, on apprenne que ce n'est pas ce que l'on va retenir et que l'on va faire une concertation classique, c'est-à-dire à partir de projets de l'A.P.U.R. et non pas à partir, comme on l'a souhaité, d'une expertise plurielle, d'un consensus et d'un panel citoyen.

Je le regrette parce que, si l'on se met d'accord sur des modalités à un moment donné, y compris budgétaires, je trouve curieux qu'ensuite on dise que, tout compte fait, ce n'est pas ce que l'on fera.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je suis un peu étonné de votre insistance parce que la réponse d'Anne HIDALGO est totalement positive, la concertation est totale.

Pourquoi ne pas se servir de l'A.P.U.R. ?

Pourquoi faudrait-il faire une dépense supplémentaire alors que nous apprécions tous l'A.P.U.R. ? Le débat sera totalement ouvert et tout le monde pourra exprimer son avis.

Nous sommes dans les questions d'actualité et le Maire est le seul à pouvoir parler quand il le souhaite. Cher Président, présentez-vous aux municipales, devenez maire, vous serez maître de l'ordre du jour et vous pourrez intervenir quand vous voudrez.

Vous avez déjà le soutien de l'U.M.P.P.A. ! Je ne sais pas si cela va vous arranger, mais bon...

#### **IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative aux postes vacants dans les bibliothèques de la Ville de Paris.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - La parole est maintenant, dans le cadre du règlement, à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans les bibliothèques de la Ville de Paris, les personnels sont affectés par de graves problèmes de fonctionnement dus à des postes vacants dans plusieurs établissements.

A l'heure actuelle, nous avons eu connaissance de six postes vacants à la bibliothèque Picpus dans le 12e arrondissement, à la bibliothèque Clignancourt dans le 18e arrondissement et à Brochant dans le 17e arrondissement.

À la bibliothèque Europe, dans le 8e arrondissement, trois postes sont en passe d'être laissés vacants. Quant à l'Ile Saint-Louis, elle fonctionne aujourd'hui avec l'appui de vacataires, donc d'emplois précaires, car avec trois agents de moins, ce sont 75 % des postes qui sont laissés vacants.

Avec un seul titulaire aujourd'hui en poste dans cette bibliothèque, un agent de catégorie C, le péril qui pèse sur cet équipement est bien celui d'une fermeture par manque de personnel.

Dans le 15e arrondissement, trois postes restent à pourvoir à Beaugrenelle et quatre postes à la médiathèque Yourcenar.

Je pourrais poursuivre cette énumération en citant le poste manquant à Chaptal ou encore à Italie.

Les missions des bibliothécaires parisiens ne peuvent être effectuées comme elles le devraient si tant de personnel manque dans les effectifs des établissements.

Monsieur le Maire, les Parisiennes et les Parisiens sont très attachés aux bibliothèques de la Ville, je sais que vous l'êtes également comme toute cette Assemblée.

Le savoir-faire et le professionnalisme des personnels de ces bibliothèques sont unanimement reconnus, ces espaces contribuent à animer l'un des tout premiers réseaux de lecture publique au monde et constituent l'une des plus belles richesses culturelles de notre capitale.

C'est la raison pour laquelle nous aimerions savoir ce que la Ville prévoit de mettre en place afin d'assurer le bon fonctionnement des bibliothèques et de garantir les missions des personnels.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

**M. Bruno JULLIARD,** adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues et chère Emmanuelle BECKER, d'abord merci de soulever cette question de la vacance des postes dans les bibliothèques, qui est une question d'importance.

J'ai déjà eu l'occasion de m'en entretenir à plusieurs reprises avec les syndicats, souvent d'ailleurs dans une...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Une seconde, arrêtez le compteur !

Je ne sais pas pourquoi, mais il y a beaucoup de bruit. Je souhaite que l'on soit dans l'ambiance de travail qui convient, y compris pour la question suivante d'un autre groupe.

Je vous en prie, Monsieur JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD,** adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je disais donc que j'avais déjà eu l'occasion avec les syndicats de la Direction des Affaires culturelles d'avoir des échanges sur cette question, souvent d'ailleurs dans une prose assez proche de votre question.

Je veux d'abord insister sur le fait que notre politique de lecture publique répond à une politique culturelle qui souhaite favoriser l'accès de tous et en particulier des publics les plus fragilisés à une offre culturelle adaptée, exigeante et diverse, grâce notamment à nos équipements de proximité ancrés sur des territoires selon un maillage dense et pertinent.

Pour cela, nous avons besoin d'équipements plus adaptés aux besoins et aux pratiques des usagers, notamment des bibliothèques dans un souci de démocratisation et de diversification des publics.

Nos bibliothèques sont des lieux de sociabilité, d'animation socioculturelle locale et non plus simplement des bornes de prêt d'ouvrages.

Depuis 2001, grâce au fort investissement de la Ville, sous l'impulsion déterminée du Maire de Paris et de mon prédécesseur, Christophe GIRARD, nous avons ouvert sept nouvelles bibliothèques depuis 2002, quatre autres seront ouvertes d'ici la fin de la mandature, nous avons restructuré 35 établissements et entrepris des travaux dans 16 établissements pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Je passe sur l'évolution et l'amélioration de l'offre, notamment sur des espaces nouveaux plus fonctionnels.

Vous parlez de l'investissement humain, qui est effectivement essentiel pour le bon fonctionnement de nos bibliothèques, comme de l'ensemble de nos équipements.

D'abord, je souhaite vous dire qu'il y a eu une hausse globale des effectifs, même si la Direction des Affaires culturelles et les bibliothèques contribuent à l'effort nécessaire (et elles le feront encore dans le budget 2013, à hauteur de leur capacité), elles contribuent à l'effort de redéploiement pour la stabilité de l'emploi.

Il y a eu tellement d'ouvertures d'équipements nouveaux que cela s'est traduit globalement par une augmentation des effectifs du réseau des bibliothèques et nous avons pleinement conscience que la qualité de l'offre de service public des bibliothèques tient pour l'essentiel à l'implication et à la motivation de ses personnels.

Je les remercie, d'ailleurs, pour leur capacité d'adaptation et leur dévouement quotidien.

Il est vrai qu'il y a aujourd'hui 44 vacances de poste sur un peu plus d'un million d'agents dans les 58 bibliothèques de prêt du réseau, ce qui fait un pourcentage d'environ 4 % de vacance, ce qui est un niveau, certes trop élevé, mais tout de même habituel lié aux mouvements de départs et d'arrivées inhérents à la vie des établissements, ce que nous appelons "la vacance frictionnelle".

J'ai évidemment pleinement conscience des difficultés pour le personnel des bibliothèques et de l'existence de tensions locales qui sont réelles, en raison de ces 4 % de postes qui sont, de fait, en vacance.

Je voudrais vous répondre trois choses : la première est qu'il s'agit d'un problème temporaire qui sera résolu par le recrutement d'agents suite au concours qui a lieu actuellement concernant les catégories B et C, qui sont particulièrement concernées par ce problème et les affectations sont prévues pour janvier 2013.

Puis, à moyen ou long terme, nous poursuivrons notre travail commun avec Maïté ERRECART, notamment pour permettre une plus grande réactivité dans l'affectation de contractuels pour combler les vacances de postes et enfin dans une meilleure adaptation des concours pour que ces périodes de vacances soient les plus courtes possibles.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

**V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au financement du Grand Paris Express.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Au moment où l'économie mondiale s'organise autour de quelques villes monde, le Grand Paris est-il condamné ? Le Grand Paris est-il mort-né ?

La vision stratégique à long terme voulue par Nicolas SARKOZY pour maintenir le rang de Paris et de sa région dans la compétition mondiale, à l'aide d'une contribution sans précédent de l'Etat, a pourtant bénéficié d'un consensus général, acté d'ailleurs par le protocole Etat-Région du 26 janvier 2011, confirmé mercredi dernier par un vote unanime du Conseil d'administration du S.T.I.F., réaffirmant la volonté que les financements nécessaires soient inscrits d'ici la fin de l'année dans la loi de programmation budgétaire, comme le préconise aussi d'ailleurs un vœu de l'Exécutif municipal déposé ce matin.

Partagez-vous donc cette volonté, Monsieur le Maire, au risque évidemment peut-être de contrarier Mme DUFLOT qui a dû révéler la semaine dernière qu'elle n'avait pu obtenir de Bercy l'inscription du milliard de la première tranche de dotations, absolument indispensable, vous en conviendrez, à la société du Grand Paris pour lui permettre d'emprunter à des conditions acceptables ?

Ces réponses d'ailleurs à l'Assemblée nationale à Jean-François LAMOUR restent floues. Soit le métro automatique autour de Paris ne sera pas réalisé, soit il n'aura pas l'envergure annoncée, l'audit confié à M. AUZANNET consistant, si l'on en croit le rapporteur socialiste de la commission sur l'application de la loi sur le Grand Paris, à en réduire le coût de 34 à 22 milliards. Soit au mieux il ne roulera pas comme prévu en 2025, l'ordre de priorité et le séquençage étant modifiés et le chantier étalé dans le temps - faudra-t-il attendre quarante-trois ans, comme pour boucler l'A86 - provoquant en tout cas le renoncement de plusieurs investisseurs à leurs projets, comme Europass City, par exemple, avec ses 12.000 emplois directs attendus.

Monsieur le Maire, vous pouvez reprendre la main dans ce dossier que M. HUCHON qualifie de l'une des choses les plus importantes qu'il ait faite depuis qu'il préside la Région et qui surtout permettra à des millions de Franciliens de se déplacer sans passer par Paris, gagnant ainsi entre une demi-heure et trois quarts d'heure dans leurs trajets quotidiens.

Faites que ce soit aussi, à l'instar de M. HUCHON, Monsieur le Maire, l'une des choses les plus importantes que vous ayez faites dans votre mandature. Alors que la dette de l'Etat envers la Ville a soudainement disparu de vos comptes - c'est tant mieux, finalement - et qu'une manne sans précédent de 1 milliard de droits de mutation tombe en une sorte de pluie d'or dans vos caisses, consacrez-en la moitié, soit 500 millions, à une avance remboursable par l'Etat à la société du Grand Paris, ce qui permettra de démarrer tout de suite, sans attendre, un chantier qu'attendent, vous le savez et chacun le constate ici avec impatience, des millions d'usagers qui vivent un enfer quotidien dans des transports publics saturés.

Monsieur le Maire, soyez leur bienfaiteur, soyez le bienfaiteur de millions de Franciliens !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Julien BARGETON pour répondre.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Au vu de cette question, je pense que le vœu de l'Exécutif sera voté d'une façon unanime tout à l'heure, en tout cas vu ce que j'entends à l'instant.

D'abord, je vous rappelle que nous ne pouvons pas attendre 2025 pour apporter des réponses aux voyageurs. Votre question est pour moi l'occasion de rappeler que notre absolue priorité est l'amélioration des lignes existantes et la réalisation du plan de mobilisation que nous avons approuvé en 2009. La désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 ou encore les schémas directeurs des RER C et D en sont les plus parfaites illustrations.

Permettez-moi d'évoquer un instant la ligne 14 car on nous parle beaucoup de la société du Grand Paris. Je tiens à souligner que le prolongement de la ligne 14 à Saint-Ouen, projet piloté par le S.T.I.F. donc par les collectivités au premier rang desquelles la mairie de Paris a été déclaré d'utilité publique par le Préfet de Seine-Saint-Denis le 4 octobre dernier. Voici un acte significatif qui signe le lancement irrévocable de ce projet majeur que l'ancien gouvernement a souhaité incorporer dans le projet de Grand Paris pour la simple raison qu'il est le seul tronçon qui pourra être mis en service dès 2017.

A cet égard, notre inquiétude dans l'immédiat porte sur les doutes que fait peser le Département des Hauts-de-Seine sur son financement à hauteur de 72 millions d'euros. Je pense que c'est bien de poser des questions ici, mais c'est bien aussi de se reprocher des collègues des Hauts-de-Seine pour savoir ce qu'ils comptent faire réellement. Ce ne sont pas ceux qui s'apprêtent à jouer les passagers clandestins qui vont contrôler les billets !

Nous savons que nous avons...

La Seine-Saint-Denis finance, Monsieur GOUJON.

Et la Mairie de Paris aussi.

Nous savons que nous avons à traiter un sujet financier. Nos réserves à l'égard des précédents gouvernements...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - C'est bien mais, écoutez-le, ce serait très bien.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Nous savons que nous avons à traiter un sujet financier. Nos réserves à l'égard du précédent gouvernement portaient d'ailleurs sur sa capacité à mettre en place un financement à hauteur de 32 milliards d'euros.

Tous les acteurs franciliens devront être sollicités et de nouvelles sources de financement devront être mises en place pour faire face à ce défi. Mais n'oublions pas que depuis 2011 la société du Grand Paris engrange plusieurs centaines de millions d'euros de taxes chaque année. Cette manne doit lui permettre de poursuivre ses études, voire de financer ses premiers travaux d'ici à 2015 ou 2016, comme elle le confirme elle-même. Evidemment cette manne n'est pas suffisante pour l'ensemble des travaux

À ceux qui disent que les études sont prêtes, je réponds que la S.G.P. n'a pas encore stabilisé le coût de la ligne rouge actuellement en concertation publique. Celui-ci passerait de 4 à 7 milliards d'euros.

J'attire votre attention sur le fait que toutes les estimations opérées en 2011 pour chacune des lignes composant le Grand Paris sont en augmentation très forte. La responsabilité de l'ancien gouvernement en la matière est très lourde, puisque dès le départ nous avons signalé que les coûts présentés étaient sous-estimés.

Pour autant, la mairie de Paris comme les autres collectivités demanderont l'inscription de ce milliard. Il aurait dû effectivement figurer dans la loi de programmation. Nous allons nous employer à ce que cela soit fait effectivement.

Le rapport de la mission Auzannet sur l'expertise des coûts et le phasage est attendu pour le 30 novembre. Il faudra d'ici là que la S.G.P. exprime plus précisément ses besoins. Les crédits nécessaires pour le plan n'avaient pas été prévus par l'ancien gouvernement.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Il faut conclure, Monsieur BARGETON !

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Le milliard n'était nulle part. Il est donc indispensable à compter de 2015 et c'est à ce Gouvernement, à nos équipes également, qu'il reviendra de financer les chèques en blanc que vous avez laissés.

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Excellente réponse. Je ne vois pas ce qu'on peut ajouter. Mais puisque M. GOUJON le souhaite, je lui redonne la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Rapidement, mais M. BARGETON vient de justifier absolument la nécessité d'inscrire ce milliard dans la loi de finances triennale. Sauf que le rapport Auzannet, comme il l'a dit lui-même, sera rendu le 30 novembre. Techniquement, chacun sait qu'il sera trop tard à ce moment-là pour introduire le moindre financement dans la loi de finances triennale puisque les choses seront actées et votées.

A partir du moment où vous avez l'air convaincu que de toute façon ce milliard sera apporté à la S.G.P., je ne vois pas ce qui empêche la Ville, qui est largement concernée étant donné l'amélioration considérable que cela apportera pour les usagers des transports en commun, de faire une avance remboursable, comme d'ailleurs le maire de Paris de l'époque en 1990, Jacques CHIRAC, avait apporté 450 millions de francs - c'était une première - pour boucler le financement de Meteor et d'Eole. Je crois que cela a permis là aussi d'améliorer de façon sensible les transports publics parisiens.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, et nous déposerons un amendement en ce sens dans un moment, que ces 500 millions puissent être apportés à la Société du Grand Paris.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Comme Julien BARGETON vous a déjà tout dit, je ne vais pas reprendre son argumentation qui était excellente. Simplement, vous savez bien que la question n'est pas de savoir si ce milliard doit être inclus dans le budget 2013 ou dans la programmation sur les trois prochaines années, parce qu'il y en a de toute façon besoin et qu'il ne va pas être dépensé dans trois mois.

Deuxièmement, avec le sourire - chut... écoutez - je devrais alors comptabiliser toutes les dépenses supplémentaires que me propose l'opposition en investissements et en fonctionnement. D'ailleurs je propose qu'on le fasse pour la séance budgétaire de décembre, parce que si j'ajoute toutes les dépenses supplémentaires que vous me proposez, je ne fais pas de budget. Ce serait de la gabegie.

Donc, je vais bien veiller à ne pas écouter vos demandes de dépenses supplémentaires qui mettraient les finances parisiennes à genou. Merci !

Nous passons en formation de Conseil général.

La séance est suspendue.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à quinze heures vingt minutes, est reprise à dix-huit heures quinze minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

### **Rappel au règlement.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous revenons en Conseil municipal, à propos de la 5e Commission et du projet DPP 27 : il s'agit...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je demande la parole.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Attendez, peut-être que je termine mon annonce et, Monsieur LEGARET, je vous donne la parole.

Il s'agit d'une subvention de 19.250 euros avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.

Monsieur LEGARET, c'est un rappel au règlement ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Oui.

Monsieur le Maire, je voudrais faire un rappel au règlement en me fondant sur l'article 2 de notre Règlement concernant le rôle de la conférence d'organisation.

Nous avons demandé, lors de la dernière conférence d'organisation, que l'on arrête de faire un usage immodéré des vœux bis.

Nous constatons qu'il n'en est rien.

Malgré les promesses qui avaient été faites par M. DAGNAUD, nous avons déjà à cette heure entre 15 et 20 vœux bis.

Et ce qui est encore plus choquant, c'est que, lorsque les vœux bis succèdent à des vœux qui ont été conçus par des élus appartenant à la majorité, on a la bonne manière d'indiquer, dans le vœu bis, l'origine du vœu, mais a contrario, bien sûr, lorsque ces vœux émanent de nous, l'émetteur est totalement escamoté.

C'est d'abord parfaitement inélégant et c'est, en plus, profondément injuste.

Et nous contestons totalement l'usage qui est fait de ces vœux bis.

Alors, je vais d'abord vous demander, dans la rédaction de ces vœux bis, de rendre à César ce qui lui appartient et de restituer les noms des auteurs.

Et, s'il le faut, je demande une suspension de séance, qui va vous donner le temps, à vous, Monsieur DAGNAUD, et au Secrétaire général du Conseil, de rétablir et de réécrire... On peut même se contenter d'une mention manuscrite !

Mais de réécrire et de rétablir...

Je revendique la clause d'équité, à savoir qu'il est profondément choquant et inadmissible que vous traitiez les vœux bis avec une rédaction différenciée, selon que leur origine est proche ou éloignée politiquement de vous. C'est inadmissible.

Je voulais dire, par ailleurs, que j'ai reçu une demande en toute fin de semaine dernière, me disant que ce serait peut-être bien d'interrompre la séance ce soir à 19 heures parce qu'il y avait une grande réunion consacrée au Grand Paris, à laquelle d'ailleurs tous les élus étaient conviés.

Alors, on s'est interrogés, je me suis tourné vers mes collègues du groupe U.M.P.

Vérification faite, tous les élus n'ont pas été invités. Voilà ! Il s'agit donc d'un meeting électoral de Mme HIDALGO à la mairie du 4e. Nous avons vu aujourd'hui des annonces dans la presse.

Là aussi, je vous le dis, j'invoquerai la clause de réciprocité. Nous entrons dans une période électorale. Eh bien, lorsque nous aurons des meetings ou des réunions à caractère électoral au cours des mois qui viennent, je demanderai, et j'espère que vous nous accorderez le même traitement, que l'on suspende les séances du Conseil de Paris pour que nous puissions nous y rendre.

*(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).*

En tout cas, j'aimerais que vous nous répondiez sur cette rédaction des vœux bis et, si vous ne nous apportez pas une réponse satisfaisante, je demanderai une suspension de séance.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - La parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - D'abord, je note...

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Monsieur DAGNAUD, on...

Alors, Monsieur POZZO di BORGO ?

**M. Yves POZZO di BORGO**. - En tant que président du groupe, j'avais eu un coup de fil de M. DAGNAUD qui m'a dit que... non, du cabinet du Maire me disant que la réunion qui avait lieu à 19 heures était une réunion de "Paris Métropole" et non pas une réunion électorale, à laquelle l'ensemble des élus étaient...

Alors, est-ce une réunion électorale ou une réunion de "Paris Métropole" ?

Mais c'est vrai qu'on n'a pas été invités.

Sur le principe, on n'est pas contre si tout le monde est invité, mais comme on n'a pas été invités, j'ai tendance à rejoindre la position de mon collègue.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - C'est un meeting de Mme HIDALGO payé sur fonds publics !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - La parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - D'abord, je note avec intérêt que M. le Président du groupe U.M.P.P.A. se réfère assez spontanément à la conférence d'organisation mais que, malheureusement, un emploi du temps sans doute trop chargé ne lui a pas encore permis, depuis deux séances qu'il préside ce groupe, de participer à la conférence d'organisation !

Deuxième élément...

Mais il y était représenté a priori par des représentantes dont j'avais compris qu'elles engageaient leur groupe mais, si ce n'est pas le cas, Monsieur le Président, vous serez aimable de nous le dire, on perdra moins de temps !

Deuxièmement, M. LEGARET a cosigné un vœu sur la question des vœux de l'Exécutif, qu'il n'a pas pu présenter lui-même, sans doute déjà pris par d'autres obligations ce matin en séance. Madame MONTANDON, effectivement, l'a présenté. Elle n'a sans doute pas eu le temps de rendre compte de la réponse qui a été faite.

Je vous rappelle, Monsieur le Président, que l'article 14, que nous avons élaboré ensemble à l'époque où vous siégiez dans la Commission de préparation du Règlement intérieur, régit parfaitement la présentation des vœux de l'Exécutif et qu'il est tout à fait hors de propos de mettre en cause la légalité et pas davantage la légitimité des vœux de l'Exécutif.

Troisième élément : nous vous faisons toute confiance pour maîtriser et présider, c'est votre mission, le groupe U.M.P. et les productions du groupe U.M.P. A ma connaissance, vous n'avez pas reçu mandat, en devenant président du principal groupe de l'Opposition, de piloter l'Exécutif à la place de l'Exécutif. Donc, l'Exécutif garde la maîtrise des vœux de l'Exécutif et j'ai indiqué ce matin, effectivement, qu'il était de bonne méthode qu'il soit fait référence aux vœux initiaux à partir desquels, si besoin, les vœux de l'Exécutif étaient préparés.

Quant à la réunion organisée sur l'avenir de l'agglomération parisienne, en l'occurrence du pôle métropolitain, ce soir, nous avons veillé à ce que M. LEGARET et M. POZZO di BORGIO soient personnellement sollicités et, sauf si on m'a menti, vous avez l'un et l'autre donné votre accord pour que la séance soit suspendue à partir de 19 heures...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - On n'a toujours pas été invités !

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Deuxièmement, j'ai sous les yeux le mail d'invitation envoyé aux 163 conseillers de Paris, que tous les élus parisiens ont reçu, je connais l'intérêt qu'ils portent, sur tous les bancs, aux questions de gouvernance et d'évolution du Grand Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - La parole est à M. LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur DAGNAUD, l'invitation nous a été envoyée aujourd'hui par mail.

Vous n'allez pas me dire que c'est cela, une invitation à des élus. Pour que des communiqués de presse aient été envoyés aux journaux et que des articles paraissent ce matin, les invitations étaient prêtes et la nature de cette réunion était précisée depuis bien longtemps.

Sur le reste, je considère, Monsieur DAGNAUD, que la réponse que vous me faites, y compris sur le respect de mes fonctions au groupe, est totalement indigne et grossière. En signe de protestation, je demande une suspension de séance.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Cette suspension de séance demandée est une immense surprise. Donc, deux minutes de suspension de séance.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint).*

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux.

### **2012 DPP 27 - Subvention (19.250 euros) et convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPP 27 portant attribution d'une subvention et convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est tout petit puisqu'il s'agit d'une petite somme au regard des millions que notre Municipalité brasse : il ne s'agit que de près de 20.000 euros. Pourtant, il a une importance cruciale dans la vie d'un certain nombre de personnes.

Il s'agit de renforcer la collaboration entre la Ville, l'État et la Mission locale de Paris sur un sujet important car il s'agit d'accompagner des jeunes en prison, avant qu'ils ne sortent de prison, dans un projet de réinsertion, dans un parcours de réinsertion.

On dit souvent que la prison est le meilleur chemin pour devenir encore plus délinquant et là, on prend les jeunes là où ils sont, là où ils ont besoin d'aide, besoin qu'on les aide à construire un projet de vie et on les accompagne dans ce projet de vie. Je voulais vraiment insister sur le fait que cette collaboration assez novatrice est un signe fort - je pourrais même le chanter, vu le peu d'écoute qu'il y a en ce moment...

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence.

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un signe fort envoyé en direction de l'ensemble des partenaires. Je crois qu'on a souvent dit que chacun de ces intervenants fonctionnait tout seul dans son coin.

On donne la preuve au travers de ce travail partenarial que oui, il y a moyen de travailler ensemble et que oui, il y a moyen de produire quelque chose de bien et de bon pour ces jeunes en prison.

Je voulais juste attirer l'attention là-dessus parce que ce n'est pas grand-chose et en même temps c'est énorme de s'adresser à ce public de 16-25 ans dans un certain nombre de maisons d'arrêt ou de prisons.

Je trouvais important qu'on salue, qu'on soutienne ce travail, et surtout qu'on élargisse ce travail.

C'était un premier essai avec la maison d'arrêt de Fleury. On l'a élargi à la Santé et à Fresnes. Il me semblait nécessaire de parler, de souligner ce travail qui est fait d'une façon partenariale et qui permet à un certain nombre de jeunes de sortir de prison en sachant ce qu'ils vont faire et pas de se retrouver à la rue, mais au contraire d'avoir construit un parcours qui leur permettra de ne pas retomber dans la délinquance.

Merci beaucoup.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame DUBARRY.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 600 jeunes Parisiens âgés de 16 à 25 ans sont aujourd'hui incarcérés dans les maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis et de Fresnes pour l'essentiel.

Si la Justice relève de la compétence de l'Etat, la collectivité parisienne n'est pas indifférente à l'insertion socioprofessionnelle des personnes et des jeunes en particulier placés sous main de justice.

C'est pourquoi, dès 2007, la Ville de Paris a pris ses responsabilités et s'était engagée dans une action de préparation à la sortie de la prison, d'aménagement des peines et de réinsertion des jeunes détenus, contribuant ainsi à la lutte contre la récidive.

En la matière, il faut rappeler que, en France, la récidive a continué d'augmenter ces dernières années, malgré les nombreuses lois destinées à l'enrayer, votées sous les législatures précédentes.

C'est ainsi que, à Paris, un premier poste de coordonnateur justice dans le cadre d'un dispositif associant la Mission locale Pari d'Avenir et les services de justice avait été créé.

L'objectif était et reste de proposer aux personnes concernées une évaluation au sein de l'établissement pénitentiaire, puis une orientation et un accompagnement vers l'emploi ou la formation professionnelle.

Aujourd'hui, vous nous proposez une étape supplémentaire dans cette action, afin de tenir compte de la montée en puissance du dispositif.

En effet, le bilan de la première étape a confirmé son intérêt, puisque 200 jeunes ont pu être reçus et accompagnés lors de 400 entretiens. Il convenait dès lors de rapprocher les moyens des besoins ainsi exprimés, c'est pourquoi, au premier poste créé pour Fleury-Mérogis, il vous est proposé d'en ajouter un second, moitié pour Fleury, moitié pour Fresnes.

Pour ce faire, notre Municipalité n'agit pas isolément et c'est la force et l'intérêt du dispositif que d'associer la Ville représentée par la Mission locale de Paris créée en 2011 et l'Etat représenté par la Direction interrégionale des Services pénitentiaires de Paris et par la Direction départementale de la Cohésion sociale.

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés soutient avec force ce projet de délibération parce qu'il renforce les moyens de la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes, ce qui est au cœur de notre engagement, et leur évite une sortie sèche de prison qui est trop souvent source de récidive.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame CHARNOZ.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et permettez-moi de nouveau et pour la série qui s'annonce de répondre en lieu et place de Myriam EL KHOMRI.

Merci aux deux intervenantes.

Effectivement, c'est en approfondissant la coopération avec l'ensemble des partenaires de la chaîne juridique (le Parquet, le tribunal pour enfants, le S.P.I.P. et la Protection judiciaire de la jeunesse) que nous parviendrons à améliorer la sécurité sur notre territoire à laquelle le plan de lutte contre la récidive est une contribution essentielle.

Parce que, chaque année, 600 jeunes parisiens sont incarcérés et que l'on connaît les difficultés qu'ils rencontrent à leur sortie de prison en raison d'une mauvaise préparation de leur réinsertion en milieu carcéral, parce qu'il est nécessaire que chaque collectivité puisse jouer un rôle dans la prévention de la récidive et dans la préparation de la sortie de prison, parce que l'application de telles mesures concrètes vise à promouvoir la lutte contre la récidive et à concourir à la sécurité sur notre territoire au niveau local et au niveau national, la Ville de Paris a donc fait le choix, par ce projet de délibération, en lien avec le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et le S.P.I.P. de Paris d'un cofinancement de deux coordinateurs, l'un à la maison d'arrêt de Fleury, l'autre à la maison d'arrêt de Fresnes afin d'éviter ce que j'appelle les sorties sèches de prison.

Ce coordinateur remplit le rôle de facilitateur, de lien entre les jeunes Parisiens incarcérés et l'extérieur et notamment la Mission locale.

Il les accompagne pour construire un projet visant à obtenir un aménagement de peine et à préparer leur sortie de prison en favorisant leur insertion professionnelle, limitant ainsi la récidive.

Ce dispositif prévoit que la Ville de Paris, l'Etat, la Direction interrégionale des Services pénitentiaires de Paris, la Mission locale de Paris renforcent leur collaboration en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice.

Il s'engage à mettre en œuvre des dispositifs adaptés pour améliorer la préparation à la sortie des personnes détenues et prévenir ainsi les risques de récidive.

Il vise notamment à renforcer l'action intitulée "Coordinateur justice" à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis qui visait principalement à assurer l'interface entre les jeunes Parisiens de 16 à 25 ans révolus incarcérés à Fleury-Mérogis et la Mission locale de Paris ainsi que les services de justice concernés.

Cela passe par un renforcement du poste de coordonnateur justice à Fleury-Mérogis et son extension à Fresnes et à la Santé.

Elle se déroulera en 2012 et 2013 pendant une période de 12 mois, renouvelables éventuellement, mais après évaluation et selon les possibilités financières des signataires sur les sites de Fleury-Mérogis, Fresnes et la Santé. Elle mobilisera également les S.P.I.P. des départements concernés.

La Ville de Paris sera mise à contribution à hauteur de 33.000 euros par an, l'Etat la même chose et la D.I.S.P.P. également.

La D.I.S.P.P. prendra en compte l'action des personnels de la Mission locale affectés à cette action au sein des établissements concernés en facilitant les conditions d'accès, en assurant les conditions matérielles nécessaires à l'exercice de leur mission et en orientant dans le cadre d'un partenariat efficace les personnes détenues susceptibles de bénéficier de leurs interventions.

Par ailleurs, elle mettra en place les procédures afin de faciliter l'indispensable besoin de communication entre ses services et les intervenants afin d'optimiser la réalisation des objectifs définis conjointement.

La Mission locale de Paris, en charge de l'orientation professionnelle en fin de peine, développera des actions visant à l'insertion, affectera deux postes de travail sur cette action et développera des actions à destination des

jeunes suivis au sein des établissements, complémentaires au droit commun et permettant une transition réussie vers le milieu ouvert.

Elle assurera des interventions individualisées auprès des personnes détenues signalées par le S.P.I.P. afin de réaliser un diagnostic professionnel et, le cas échéant, d'initier les premières étapes d'un parcours professionnel en lien avec le projet de sortie ou d'aménagement de peine porté par le S.P.I.P. pour les jeunes détenus domiciliés à Paris.

Voilà ce que nous souhaitons vous dire à propos de ce projet de délibération, je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPP 27).

### **Précisions concernant la réunion de "Paris-Métropole" le 16 octobre 2012 à la mairie du 4e.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement, qui s'estime mis en cause dans le débat précédent, m'a demandé la parole.

**M. Christophe GIRARD**, maire du 4e arrondissement. - Je souhaite apporter un éclairage aux propos du président du groupe U.M.P. Jean-François LEGARET qui sous-entendait que la réunion qui se tiendra à 19 heures dans le 4e arrondissement serait une réunion politique de Mme HIDALGO.

Il n'en est rien puisque, invités le 4 octobre par mail, tous les conseillers de Paris ont bien reçu une invitation et qu'ensuite, dans les intervenants de cette réunion publique, ce soir, il y a deux maires qui ne font pas partie de la majorité, et pas des moindres, puisque M. Emmanuel LAMY, U.M.P., maire de Saint-Germain-en-Laye intervient, ainsi que Philippe LAURENT, Nouveau Centre, le maire de Sceaux.

Je vous rappelle d'ailleurs que les deux précédentes réunions du même type que celle de ce soir étaient à Saint-Germain-en-Laye et à Clichy-la-Garenne, donc la réunion de ce soir est bien une réunion de membres adhérents (il y en a plus de 200) de "Paris Métropole" à la mairie du 4e arrondissement.

Je suis un maire magnanime, donc j'accueillerai tous les élus, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

M. GAREL demande la parole.

**M. Sylvain GAREL**. - Simplement pour regretter que pour cette réunion, comme je l'ai fait remarquer au cabinet du Maire, il n'y a aucun élu d'"Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à la tribune et que l'ostracisme existe aussi de ce côté.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à...

On va peut-être arrêter là-dessus.

Rapidement ?

**M. Christophe GIRARD**, maire du 4e arrondissement. - Sur l'affiche et sur le site Internet, Mme Dominique VOYNET qui, jusqu'à nouvel ordre, est bien chez "Europe Ecologie - Les Verts" figure dans la liste des intervenants ce soir.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

M. DAGNAUD a demandé la parole.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - J'ai demandé la parole de façon assez exceptionnelle et avec une certaine gravité, absolument.

J'ai été destinataire il y a de cela quelques minutes devant quelques témoins de propos et d'une gestuelle que je trouve menaçants de la part de M. LEGARET.

Absolument, Monsieur LEGARET, et tous ceux qui ont été témoins de votre comportement à mon égard en ont été choqués.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Vous êtes grossier !

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Calmez-vous.

Je vais mettre sur le compte de l'énervement et d'une forme de perte de contrôle de tel ou tel de nos collègues, la formulation de tels propos.

Monsieur LEGARET, ne cassez pas le matériel, calmez-vous. Vous êtes en train de donner le spectacle de quelqu'un qui ne sait pas garder son contrôle.

Alors je termine mon propos. J'ai reçu des propos menaçants et une gestuelle menaçante que je veux mettre sur le compte de l'énervement et d'une perte de contrôle. Je ne veux pas en faire plus de cas mais je souhaite solennellement que chacun ici, même dans l'opposition, dans le respect...

Mais je suis très calme, comme vous le voyez.

... dans le respect des droits inhérents à tout élu de l'opposition, et j'en suis le garant, vous le savez, que dans ce respect-là chacun concoure à ce que nos travaux, nos échanges puissent se dérouler avec toute la sérénité requise pour que, tous ensemble, nous puissions accomplir le mandat que nous ont confié les Parisiens.

Je ne souhaite pas avoir à y revenir. Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Ecoutez, Monsieur LEGARET, mais on va arrêter là parce que vraiment...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Les propos de M. DAGNAUD sont indignes. Ils sont doublement indignes parce que la manière dont il a parlé de ma non-participation à la dernière conférence d'organisation est une grossièreté à mon égard et à l'égard de Mme Laurence DOUVIN, première vice-présidente de notre groupe et qui représentait notre groupe. C'est indigne de sa part.

Je vous dis, Monsieur DAGNAUD, très posément et très calmement que je participerai à la prochaine conférence d'organisation et vous ne serez pas déçu. Je vous le dis très posément et très calmement. Ce n'est pas une menace, vous ne serez pas déçu et vous ne serez notamment pas déçu si vous persistez à maltraiter les élus de l'opposition comme vous le faites. Le traitement totalement inéquitable des élus et le traitement méprisant des élus sur la rédaction des vœux bis est indigne de l'Exécutif. Indigne !

Comme vous venez de le dire, Monsieur DAGNAUD, vous êtes garant de l'équité du traitement des élus dans cette Assemblée et vous manquez à votre tâche. Voilà ce que je vous dis. Et, de ce point de vue-là, vous n'êtes absolument pas digne de votre fonction.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Pour calmer les esprits, le plus simple est de suspendre la séance jusqu'à demain matin 9 heures.

Je vous remercie.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 15 octobre 2012 à dix-huit heures quarante-cinq minutes, est reprise le mardi 16 octobre 2012 à neuf heures, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).*

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous. On va prendre place.

## Rappel au règlement.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous allons aborder la 5e Commission avec le rapport d'observation définitif de la C.R.C., mais il y a une demande de prise de parole de M. LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous sommes séparés hier soir sur un échange un peu chaud avec M. DAGNAUD. Je voudrais dire que je ne laisserai passer de sa part aucune forme de grossièreté.

Il a eu un comportement grossier à mon égard, à l'égard de la première vice-présidente du groupe. Il m'a reproché mon absence. Je fais respectueusement observer que le Maire de Paris n'a pas pour habitude de présider la Conférence d'organisation. Je serai présent aux prochaines conférences d'organisation.

Mais je tiens à lui dire - ce n'est pas une menace ; je ne menace pas, je préviens - qu'avec les élus de notre groupe, nous serons toujours intransigeants sur toute forme de régression démocratique dans cette Assemblée.

Que les choses soient dites !

Les vœux bis dans lesquels on escamote l'origine, les auteurs des vœux lorsqu'ils appartiennent à l'opposition alors qu'on les respecte lorsqu'ils appartiennent à la majorité, c'est inqualifiable et ce n'est pas équitable.

Je demande donc que l'on restitue dans les vœux bis l'origine et les noms des auteurs. C'est une simple question démocratique, Monsieur DAGNAUD, et je vous remercie d'y donner suite.

Et puisque je n'étais pas présent à la Conférence d'organisation, la première vice-présidente du groupe m'a tenu très informé de ce qui s'y était dit. J'ai noté par exemple que vous aviez fait des rappels de quelques points du règlement.

Je tiens à vous dire que je ne suis pas d'accord, nous ne sommes pas d'accord avec ces rappels au règlement lorsqu'il s'agit de dispositions qui ne figurent pas dans le règlement.

En clair, ce qui n'est pas interdit par le règlement est autorisé.

Je cite par exemple le fait que les maires d'arrondissement n'auraient plus droit d'intervenir si ce n'est pas sur une délibération ; ce n'est pas dans le règlement.

Les maires d'arrondissement, dans cette assemblée, n'ont jamais abusé du droit de parole, je ne le crois pas, et lorsqu'ils interviennent c'est qu'ils ont quelque chose à dire. Je continuerai donc à plaider pour qu'on leur donne la parole.

De la même manière, vous avez indiqué qu'il n'y aurait plus de vœux ni d'amendements sur les communications. Il ne peut pas y avoir d'amendements sur les communications, cela va de soi, mais il peut y avoir des vœux ! Il peut y avoir des vœux sur tout sujet dans cette assemblée. Je ne vois pas pourquoi il serait interdit d'émettre des vœux sur des communications lorsque cela peut avoir du sens.

Cela n'est pas dans le règlement non plus, Monsieur DAGNAUD.

Je le répète : ce qui n'est pas interdit est autorisé donc nous demanderons toujours une lecture ouverte et libérale de notre règlement, dans l'intérêt de nos débats.

Je vous remercie de donner suite à notre demande qui me paraît justifiée et démocratique, qui est de restituer dans les vœux bis les noms des auteurs.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. DAGNAUD pour vous répondre.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - D'abord, je me réjouis du ton plus apaisé de notre échange de ce matin après celui inutilement emporté, sans doute, d'hier, d'autant que je le dis très clairement : je n'ai aucune intention, dans la fonction qui est la mienne aujourd'hui, de me laisser enfermer dans des échanges polémiques qui n'ont aucun intérêt, si ce n'est d'amuser éventuellement la galerie, mais moi, cela ne m'amuse pas du tout, et je ne suis pas là pour cela.

Vous avez parlé de régression démocratique, bon ! Le lien avec la question de la paternité des vœux est quand même un peu excessif pour parler de régression démocratique.

J'ai eu l'occasion, je vous l'ai indiqué hier soir en réponse au vœu qui a été présenté par Valérie MONTANDON, de rappeler que nous avons effectivement accepté de faire systématiquement référence au vœu d'origine. Il est possible que sur la masse de vœux, une erreur se soit glissée hier et qu'une omission ait été faite. Honnêtement, cela justifiait-il une montée en tension comme celle à laquelle nous avons assisté hier ? Je n'en suis pas sûr.

Pour autant, nous ne remettons nullement en cause, je l'ai déjà dit deux fois hier, ni la légalité, ni la légitimité des vœux de l'Exécutif. C'est parfaitement clair et ce n'est pas négociable.

Pour le reste, je voulais éviter les malentendus. Vous avez fait référence à plusieurs reprises à des propos grossiers de ma part vis-à-vis de Mme DOUVIN. C'est mal me connaître, et c'est mal connaître le respect que j'ai en l'occurrence pour Laurence DOUVIN ; je n'ai nullement été grossier.

Je me suis interrogé et à nouveau, vos propos de ce matin me conduisent à m'interroger. Quand vous êtes absent, et chacun peut comprendre que vous ayez des empêchements - là n'est pas la question. Simplement, ce qui est important pour le fonctionnement...

Mais bien sûr, Monsieur GOUJON, il n'y a pas de problème !

... simplement, pour le bon fonctionnement de la Conférence d'organisation, j'ai besoin de savoir, nous avons besoin de savoir si les élus qui représentent votre groupe représentent votre groupe !

Simplement, quand je fais un rappel très soft en Conférence d'organisation sur les articles du Règlement intérieur que tout le monde valide, 10 jours après, vous venez les contester : c'est là qu'il y a un problème de fonctionnement. C'est la question que j'ai posée.

Calez-vous avant, caliez-vous après, mais nous ne pouvons pas être soumis à des interprétations différentes.

J'ai donc rappelé les articles du Règlement intérieur qu'il nous paraissait utile de rappeler et en l'occurrence, s'agissant de l'intervention hors inscription des maires d'arrondissement, je vous confirme, Monsieur le Président, que le Règlement intérieur prévoit parfaitement cette possibilité sur des délibérations portant exclusivement sur leur arrondissement, mais pas sur les vœux.

J'entends votre souhait de favoriser au maximum une lecture, comme vous dites, libérale du Règlement. De ce point de vue, je suis moi-même un grand libéral et, encore une fois, je considère qu'il est dans ma mission de veiller au respect des droits de l'opposition et, pour avoir été moi-même pendant un mandat élu de l'opposition, j'ai pu mesurer...

Peut-être, mais c'est la vie démocratique, Monsieur GOUJON.

On verra bien, ce sont les Parisiens qui en décideront.

J'ai donc pu mesurer, quand on est élu de l'opposition, à quel point il était important, parce qu'on représente aussi une part de la légitimité des Parisiens, d'être respecté, donc, vraiment, c'est un procès que vous ne me ferez pas.

Mais, en même temps, il y a une réalité démocratique : les Parisiens ont choisi et ils ont choisi une majorité, c'est à nous d'assumer nos responsabilités. Je vous confirme que nous le ferons jusqu'au bout.

## **2012 SG 193 - Rapport d'observations définitives de la C.R.C. sur la gestion du budget spécial de la Préfecture de police pour les exercices 2007 et suivants.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous abordons les débats de la 5e Commission.

Nous examinons le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du budget spécial de la Préfecture de police pour les exercices 2007 et suivants.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes maximum.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, je suis désolé, parce que nous sommes obligés de nous adresser à vous, alors que vous n'étiez pas en responsabilité au moment où la période est passée en revue.

Cela étant, le constat qui ressort de ce document, c'est quand même un constat assez dur, une sorte de désordre total de la Préfecture de police, qu'il s'agisse du plan financier, du plan social ou de l'efficacité par rapport aux missions.

Désordre financier d'abord, le rapport relève de nombreuses anomalies : imputations non fondées sur le budget de Paris, 38 millions pour la seule Direction de la Police générale ; absence de respect des règles comptables notamment de la norme M14 ; un budget qualifié quasiment d'insincère ; absence de débat d'orientations budgétaires préalable ; bref, des mots assez durs dans le rapport. C'est ce qui est écrit, je ne fais que citer.

Au plan social, là encore, 5.800 agents communaux dont 1.859 A.S.P. et 2.107 adjoints administratifs. 8.612 agents de la B.S.P.P. payés sur le budget spécial, cela fait quand même beaucoup de monde et il est dit qu'il y a une confusion assez grande dans la gestion :

- 40 % des personnels communaux sont sans homologie, je cite encore ;
- 25 corps communaux dont les trois quarts comptent moins de 100 agents ;
- absence de document global présentant l'ensemble des emplois ;
- non-respect des compétences du Conseil de Paris en matière de création d'emplois ;
- absence de consultation des comités techniques paritaires ;
- irrégularité dans la création d'emplois ;
- confusion dans l'organisation du travail entre agent d'Etat et agents communaux.

Au plan de l'efficacité, je crois que c'est encore là que le rapport est le plus dur, 85 % seulement des A.S.P. sont disponibles sur la voie publique, 15,7 % seulement des enlèvements demandés sont suivis d'effet, un contrat de sécurité qui ne parle qu'anecdotiquement des A.S.P., une absence de clarification même du rôle des A.S.P.

Le rapport s'interroge : s'agit-il d'un service de verbalisation du stationnement irrégulier, s'agit-il d'un véritable service de police municipale ou s'agit-il d'un réservoir de policiers en tenue sur le territoire de Paris venant renforcer de 27 % les effectifs de la police nationale ?

Il pointe les allers et retours dans l'affectation des A.S.P. à différentes directions et il conclut que seul le stationnement payant ou presque est verbalisé, tout cela parce que, il le dit, d'ailleurs, il y a des divergences d'orientation entre la commune de Paris et le Préfet de police.

Le résultat de tout cela est assez clair et, je cite encore, "les résultats ne sont pas au rendez-vous".

Le rapport pointe néanmoins des choses qui, à mon avis, ne sont pas tout à fait exactes et je cite notamment un article très précis qui est à la page 65 sur la prise en charge de la carte de transport pour les A.S.P.

Je vous rappelle simplement qu'il y a une circulaire D.G.T./D.S.S. 01 du 28 janvier 2009 portant application de l'article 20 de la loi de finances de la Sécurité sociale qui précise les conditions dans lesquelles les personnels peuvent bénéficier de cette carte sans cotisations sociales ni fiscalisation.

Cela étant, la 16e recommandation évoque une question de fond, selon nous, qui concerne les périmètres respectifs de l'Etat et de la commune pour certains services de la Préfecture de police et il nous semble que, effectivement, il faut clarifier ce point. On ne peut pas rester dans cette ambiguïté.

C'est le sens, d'ailleurs, du vœu non rattaché, puisqu'il a été demandé qu'il ne soit pas rattaché (mais c'est une façon évidemment assez ironique de le dire), que nous avons déposé en la matière, qui consiste à dire qu'il n'y a pas de raison aujourd'hui que la commune de Paris soit la seule en France à ne pas avoir les mêmes pouvoirs de police que toutes les autres communes.

Certes, il y a des spécificités et nous ne les nions pas, le fait que Paris soit la capitale, qu'il y ait beaucoup d'établissements qui méritent évidemment une protection particulière, mais cela existe ailleurs et il n'y a pas de raison que Paris ne puisse pas avoir plus de compétences en la matière.

En conclusion, on voit que nous avons eu dans le passé un Ministre de l'Intérieur qui est devenu Président de la République et dont la marque de fabrique a été de mettre la pagaille partout, y compris dans l'institution chargée du maintien de l'ordre, c'est là, sans doute, qu'il a mis le plus grand désordre.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT et merci pour le respect du temps de parole.

La parole est à M. POZZO di BORGO, pour cinq minutes maximum.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Monsieur le Maire, Monsieur LEGARET (s'il veut bien m'écouter), Monsieur le Préfet de police et mes chers collègues, j'ai déposé jeudi dernier au Sénat une proposition de loi ayant pour objet d'abroger les dispositions posées par l'arrêté du 12 messidor an VIII afin de fournir au Maire de Paris tant les moyens réglementaires pour définir et faire respecter les choix des Parisiens que la faculté de se doter d'un corps d'agents de police municipale.

En effet, la loi du 31 décembre 1975 vise à aligner le statut de la capitale sur le droit commun de l'administration communale, mais le régime fortement dérogoratoire prévu par l'ancien arrêté du 12 messidor an VIII est maintenu.

Ainsi, malgré les quelques transferts de compétences au Maire de Paris opérés depuis une dizaine d'années, les pouvoirs de police dans notre capitale relèvent en grande partie de l'autorité du Préfet de police et, je vous l'ai dit d'ailleurs, je suis élu depuis 1983, nous n'avons pas à nous plaindre de l'action des Préfets de police successifs, dont vous, Monsieur le Préfet.

Le maire, en tant qu'autorité de police, dispose en principe d'importantes prérogatives réglementaires qui touchent notamment (le maire normal) à la tranquillité et à la sécurité publique, à l'organisation de la circulation et du stationnement, à la protection de l'environnement.

Or, de par cette exception que connaît la capitale, la gestion de proximité des problèmes et attentes des Parisiens par des services assurant leur sécurité et leur tranquillité est assurée par un échelon administratif étatique, assurément moins apte à répondre aux problématiques très locales de nos administrés, non pas par incompetence ni par mauvaise volonté, mais tout simplement parce que cet échelon administratif est très accaparé par ses missions d'intérêt national, par les nombreuses manifestations quotidiennes qu'il faut encadrer et sécuriser et cela, quelquefois, se fait au détriment de l'action locale.

J'en profite d'ailleurs pour dire que les relations, depuis que je suis élu, entre les commissariats et les maires d'arrondissement sont bonnes et que ce n'est pas du tout un problème d'état d'esprit, c'est un problème simplement de répartition des compétences.

Comment justifier donc que la Ville participe substantiellement au budget spécial de la Préfecture de police à hauteur de 279 millions d'euros en 2012 et, ce, notamment, afin de payer 2.300 agents de surveillance de la Ville de Paris, les fameux A.S.V.P., placés sous autorité du Préfet de police, sans avoir un quelconque contrôle sur l'action desdits agents ?

Il est grand temps de mettre un peu d'ordre dans tout cela, mon collègue Eric HÉLARD reviendra sur cette question.

Ainsi, il serait souhaitable que l'arrêté du 12 Messidor an VIII qui remonte au Consulat soit enfin abrogé, plus de deux siècles après avoir été pris par Napoléon Bonaparte. C'était un Corse et j'espère que c'est un Corse qui va supprimer cet arrêté ! On va voir cela !

Certes, Paris est la capitale de notre pays et draine une population considérable, tout en concentrant des foyers de délinquance très actifs, mais les contribuables parisiens ont le droit de voir les deniers de leur Ville gérés par l'autorité qu'ils ont élue.

Comme toutes les communes de France, l'attention à la sécurité de ses administrés et à la gestion de proximité de celle-ci doivent être une préoccupation majeure du Maire de Paris et seule la mise en place d'un vrai corps d'agents de police municipale pourra le réaliser.

Ceci sous l'autorité du Maire et, par délégation, des maires d'arrondissement, si on allait assez loin sur le texte.

Notre groupe U.D.I. du Conseil de Paris fait cette proposition depuis des années, lors des discussions du budget spécial de la Préfecture de police, le groupe U.D.F., dont nous sommes l'héritier, la défendait déjà en son temps.

J'ai profité de ce rapport de la Chambre régionale des comptes pour vous exposer ma proposition et déposer ce texte au Sénat.

Je salue, d'autre part, le vœu des "Verts" déposé sur ce sujet par Yves CONTASSOT. Nous le voterons, évidemment, puisqu'il va dans le sens de notre démarche.

Si vous me le permettez, Monsieur le Préfet, je voudrais juste faire une remarque parce que je suis élu du 7<sup>e</sup> arrondissement depuis de très nombreuses années. J'habite en plus à côté de l'Assemblée nationale. Donc, les manifestations, je connais ! Je crois que presque la moitié des manifestations ont lieu dans le 7<sup>e</sup>.

Je voudrais simplement vous dire une chose : depuis toujours, chaque fois que je vois les Préfets, je leur dis : "Regardez, il y a souvent 40, 50 personnes devant l'Assemblée nationale". C'est vrai que, pour protéger l'Assemblée nationale, c'est pareil d'ailleurs souvent devant Matignon, il y a un arsenal très lourd. Je suis souvent intervenu auprès des Préfets successifs, enfin, qui étaient vos prédécesseurs, en leur disant : "Ecoutez, essayez d'alléger ce dispositif."

Je me souviens, j'avais même posé, je crois, une question au Sénat. Je comprends, après ce qui s'est passé devant l'ambassade des Etats-Unis, que vous soyez prudents, mais je raconte l'histoire, parce que j'habite à côté : samedi dernier, il y avait, je crois, 50 personnes qui manifestaient avec en face 10 cars de C.R.S. Tout avait été bloqué, les rues avaient été bloquées. Vraiment, je dis cela, Monsieur le Préfet, c'était un arsenal lourd pour une manifestation qui manifestement, avec un simple car de police locale, aurait pu être assurée.

Je vous dis cela parce que je vis ces affaires de manifestation, les élus du 7<sup>e</sup> vivent cela depuis toujours. Je n'ai pas à donner de conseil, Monsieur le Préfet, là-dessus, mais c'est vrai qu'on a l'impression quelquefois que l'arsenal est un peu excessif par rapport à ce qui se fait.

Je terminerai là-dessus, sur cette remarque et je laisse la parole à M. HÉLARD mais c'est le président qui va la donner.

Vous pouvez m'applaudir, l'U.M.P., non ?

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur POZZO di BORGIO, et je vous remercie pour le respect du temps de parole.

Pour l'instant, les orateurs ont respecté leur temps de parole et j'invite M. HÉLARD à faire de même, pour cinq minutes.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Monsieur le Préfet de police, Yves POZZO di BORGIO vient d'exprimer son sentiment sur la dévolution des pouvoirs de police à Paris, je n'y reviendrai donc pas.

Je voudrais maintenant aborder la question spécifique des A.S.P., nos ex-"pervenches", les agents de surveillance de la Préfecture de police particulièrement chargés de la répression du stationnement interdit.

Rappelons, pour commencer, que les A.S.P. ne sont pas des policiers municipaux mais des agents financés par la Ville et placés sous les ordres du seul Préfet de police.

Fin 2009, on comptait 1.952 A.S.P. appartenant aux catégories B et C. Ils sont intégrés de façon directe aux commissariats d'arrondissement au sein des services des voies publiques.

Comme le précise la Chambre régionale des comptes, on ne sait s'ils sont des agents d'une police municipale qui ne dirait pas son nom, du fait de leur financement par la collectivité parisienne, ou s'ils sont une catégorie d'auxiliaires d'agents de la police nationale, du fait de leur intégration au sein de ses unités territoriales.

La Chambre régionale propose utilement, dans sa recommandation n° 23 du rapport qui nous est présenté aujourd'hui, de clarifier cette situation.

Que répond la Préfecture de police de Paris à cette remarque de la Chambre régionale des comptes ? Que les missions des A.S.P., entre guillemets, "restent largement concentrées sur la répression des infractions au stationnement et notamment sur le contrôle des zones de stationnement payant".

J'en conclus que, financés par la Ville de Paris au titre du budget spécial de la Préfecture de police, les A.S.P. sont utilisés par les commissariats pour appliquer la réglementation adoptée par la Ville quant au stationnement payant. Cela n'enlève rien à la qualité de l'exercice habituel de ces missions par la Préfecture de police, dont nous saluons une fois de plus le dévouement des personnels, mais est-ce vraiment là le rôle essentiel qu'attendent les Parisiens d'une force auxiliaire de police parisienne payée avec leurs impôts ? Ce n'est pas sûr.

Par ailleurs, je voudrais en profiter pour dire qu'il existe une différence entre respect de la réglementation du stationnement et harcèlement, puisque de nombreux Parisiens, propriétaires de voitures particulières, disent en être victimes et nous le font savoir.

On observe effectivement bien souvent l'inopportunité de nombreuses contraventions, comme s'il fallait absolument se débarrasser de son carnet à souche, ou plutôt désormais appuyer sur son boîtier électronique, pour faire du rendement, y compris le dimanche, alors que nous aurions besoin bien souvent de la présence des A.S.P. dans des zones surchargées où règne le désordre le plus total.

C'est bien la répartition des agents dans nos arrondissements qui est en cause, car elle ne semble obéir qu'à une logique du chiffre. Or, il s'agit bien ici de trouver un juste milieu conciliant respect du droit, de la réglementation en vigueur et compréhension envers les automobilismes qui réclament un droit légitime à ne pas être stigmatisés.

Comment régler cette situation ? Comment trancher ce débat récurrent ?

Nous avons, au groupe U.D.I., une réponse assez simple qui consiste à faire des A.S.P. le noyau d'une future police municipale de plein exercice agissant sous la responsabilité du Maire de Paris en coordination avec la Préfecture de police. Est-ce irréaliste ? Absolument pas, de notre point de vue. Nous l'avons proposé au précédent gouvernement, nous le soumettrons à l'actuel, puisque cette question est du ressort du législateur.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup et également pour votre respect du temps de parole.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, ce n'est pas la première fois que d'éminentes institutions suggèrent de réformer la Préfecture de police. C'est légitime, car si beaucoup d'améliorations ont déjà été acquises, ainsi que le reconnaît d'ailleurs la C.R.C., beaucoup sont encore souhaitables.

A une condition, néanmoins : c'est de ne toucher à cette singulière construction qu'avec une main tremblante. En effet, Paris n'est pas seulement une agglomération un peu plus importante que les autres, c'est la Capitale. La Préfecture de police en est la résultante logique et adaptée à la dimension politique d'une ville-capitale, avec pour première finalité, la protection de l'Etat.

Et remettre en question ce régime particulier, comme le préconisent certains de nos collègues, "Les Verts" par un vœu notamment, ou encore d'autres formations, c'est ouvrir réellement une boîte de Pandore et surtout pas forcément dans l'intérêt de la Ville.

D'abord, cette construction si particulière a démontré depuis des siècles son efficacité. Les gouvernements successifs ne s'y sont pas trompés : aucun d'entre eux n'a remis en question son statut et ses missions.

Ensuite, ce statut particulier ne lèse aucunement les intérêts de Paris et des collectivités de la proche couronne. La Chambre croit que l'Etat détermine librement sa participation au budget initial : c'est l'exact inverse qui se produit, ce n'est qu'une fois le niveau de participation des autres contributeurs connu, dont celui de la Ville de Paris fixé par son Maire, et c'est un ancien adjoint au Maire chargé du budget spécial qui le dit, que l'Etat arrête son financement.

La Chambre s'inquiète encore que la Ville de Paris supporte financièrement des dépenses incombant à l'Etat dans d'autres communes : c'est vrai. Un retour au droit commun conduirait la Ville à récupérer une quarantaine de millions. Mais alors, mes chers collègues, dans cette hypothèse, pourquoi l'Etat financerait-il encore des missions qu'il ne finance pas sur le reste du territoire ? C'est-à-dire 25 % du budget de fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers et leurs pensions, et M. GAUDILLÈRE le sait bien, soit 250 millions par an.

Le retour au droit commun se solderait, pour la Ville et les autres collectivités, par un coût supplémentaire de 211 millions.

Est-ce cela que l'on souhaite ?

Je souscris, en revanche, évidemment, à la recommandation d'organiser, par exemple, un débat d'orientation budgétaire, en rappelant de surcroît que notre Conseil est le seul de toutes les collectivités concernées à se prononcer sur le budget spécial.

Cela étant, partageons le satisfecit de la C.R.C. sur l'amélioration des procédures, la bonne tenue des dépenses de personnel, d'ailleurs moins élevées qu'à la Ville, tout en regrettant que, si les effectifs de la brigade ont augmenté de 6,22 % grâce aux deux plans de modernisation - c'est une bonne chose -, tous les autres services de la Préfecture de police ont baissé de 2,93 %.

La Chambre dénonçant l'insuffisance du financement des charges de personnel ne fait que confirmer ce que je dénonce, pour ma part, depuis des années : les augmentations de crédit de la Ville étant consacrées exclusivement à la Brigade des sapeurs-pompiers, la qualité du service, évidemment, se dégrade à la Préfecture de police, notamment, je cite au hasard, l'accueil du public, par exemple, dans les antennes de police où la situation est absolument catastrophique, comme celle du 15e et le Préfet de police le sait bien.

La Chambre a conclu au défaut de sincérité budgétaire concernant les charges de personnel de l'administration générale.

Quant à la question centrale des A.S.P., qui a été évoquée largement, c'est peu de dire que les réformes statutaires et de règlements d'emploi successives suscitent un malaise profond et peut-être que la désorganisation vient de là. On a le sentiment que ce corps va à vau-l'eau, tant la cacophonie entre la Ville et la Préfecture de police, et cela ne remonte pas à hier, sur sa doctrine d'emploi est assourdissante. Après les avoir fait crouler sous des missions impossibles en 2004, à la demande de la Ville et de nombreux adjoints, dont vous-même, Monsieur CONTASSOT, le règlement d'emploi de 2008 les a de nouveau concentrés sur le stationnement, avec pour résultat une baisse de 74 % de la verbalisation de l'insalubrité mais aussi un taux de disponibilité de voie publique de seulement 85 %, un taux de respect du stationnement de 30 % en France et de 10 % à Paris.

Même si le P.V. électronique, c'est vrai, améliore les chiffres, il faut de nouvelles modalités d'emploi au niveau des horaires, une meilleure chaîne de commandement, des diagnostics territoriaux enfin en liaison avec les maires. Il faut surtout que la Préfecture de police et la Ville, et cela a été dit par mes collègues, tranchent pour savoir si les A.S.P. sont seulement un service de verbalisation du stationnement ou un service de police municipale, comme le permet leur statut.

Je pencherais, pour ma part, peut-être pour la deuxième solution.

Le coût du marché des enlèvements a fortement augmenté ces dernières années, alors que la participation de la Ville est restée quasi constante. Je le dénonce là aussi depuis des années. La Chambre me donne raison : les crédits consacrés à la rémunération des A.S.P. servent de variable d'ajustement afin de boucler le financement du marché des enlèvements.

Avec un peu de volontarisme, nous pourrions tendre vers un niveau de participation de la Ville au budget spécial à un niveau proche de 1995, dont je rappelle qu'il était le plus haut encore à ce jour.

Finalement, et pour conclure, ce rapport, qui acte un certain nombre d'améliorations récentes, tout en soulignant le défaut de sincérité du budget primitif dans les domaines financés uniquement par la Ville, je le précise, exige in fine un choix clair pour les A.S.P.

Supplétif des gardiens de la paix ou police municipale, il est plus que temps que ce débat soit mis à l'ordre du jour de l'un de nos prochains Conseils et enfin tranché.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je remercie l'ensemble des orateurs pour le respect du temps de parole auquel ils se sont tenus.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE et ensuite à M. le Préfet de police.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, mes chers collègues, je prends la parole pour suppléer notre collègue et amie, Myriam EL KHOMRI, à laquelle nous souhaitons bien entendu un prompt rétablissement.

Je n'ai pas cru pouvoir modifier les éléments de langage qu'elle projetait d'utiliser, ce qui n'aurait pas été correct à son égard, et je vais donc lire le discours qu'elle se proposait de faire.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France relatif au budget spécial de la Préfecture de police fait suite à un audit qui a duré plusieurs années de 2007 à 2009. Les observations qu'il contient sont essentiellement relatives à des questions budgétaires et statutaires.

La Ville de Paris prend acte des recommandations contenues dans ce rapport et des mesures mises en œuvre récemment, ou encore de mise en œuvre par la Préfecture de police de Paris, afin de permettre une gestion plus saine et plus transparente du budget spécial. D'ailleurs, certains projets de délibération présentés à ce Conseil de Paris répondent à des recommandations de la Chambre régionale des comptes. Ce rapport nous permet donc d'avancer sur le droit chemin.

A l'entame de ce propos, j'insiste bien évidemment sur la nécessité d'améliorer l'information des élus, afin que ces derniers puissent exercer au mieux les compétences de contrôle démocratique qui leur sont dévolues et afin de permettre un meilleur dialogue de gestion.

Dans son rapport, la Chambre régionale des comptes note l'amélioration de la présentation du budget spécial en mode LOLF (Loi organique relative aux lois de finances).

Si la Ville de Paris se félicite de cette évolution dans la présentation du budget spécial, elle tient également à ce qu'elle soit accompagnée d'une modification de la pratique administrative, afin de placer davantage les approches budgétaires et politiques publiques en cohérence avec les fondamentaux de la Loi organique relative aux lois de finances qui doit inspirer nos méthodes et qui remet les objectifs et les résultats au cœur de la nouvelle architecture budgétaire.

A ce sujet, la Préfecture de police a exprimé sa volonté d'assurer une ventilation fonctionnelle permettant d'observer de manière plus précise quelle part de la contribution au budget finance quelle politique publique.

Certes, il s'agit là d'un vaste chantier. Le processus peut être long, il peut exiger une période où l'on superpose les anciennes et les nouvelles pratiques, mais nous devons in fine nous inscrire dans cette culture de la performance et de la transparence, dans laquelle notre pays s'est résolument engagé pour rénover et moderniser son cadre budgétaire.

De façon plus globale, ce rapport touche aussi du doigt les particularités propres au budget spécial de la Préfecture de police, qui s'expliquent notamment par le statut de capitale de Paris, et par le poids de l'histoire administrative de notre pays qui confère un statut assez singulier à Paris, afin de mieux répondre à des nécessités spécifiques d'ordre opérationnel.

J'en conviens, cela peut être source de confusion parfois, puisque, comme le souligne le rapport de la C.R.C., l'Etat participe par exemple à un certain nombre de services communs ou contribue dans des conditions d'ailleurs avantageuses pour Paris au budget de fonctionnement de la B.S.P.P.

Inversement, le rapport de la Chambre régionale des comptes estime que la Ville de Paris prend en charge un volume de dépenses qui devrait être assumé par l'Etat, à savoir la prise en charge du coût de la Direction de la Police générale (délivrance des titres) pour la somme globale de 38 millions d'euros.

Pour ce qui est de la responsabilité de la Ville de Paris s'agissant de cette question précise, je tiens à préciser que cela s'inscrit dans un cadre juridique certain qu'il nous revient d'appliquer. Je pense en particulier à l'arrêté des Consuls du 12 Messidor an VIII. Par conséquent, il n'y a pas d'irrégularité. On ne peut accuser la Ville de Paris de financer irrégulièrement une compétence de l'Etat.

Enfin, et conformément à une politique de budgétisation orientée vers les résultats et la recherche de la performance, la Ville de Paris veille à susciter la productivité des A.S.P. et à en dresser préalablement la stratégie en lien et en collaboration étroite avec la Préfecture de police.

J'ai déjà eu l'occasion - c'est Myriam EL KHOMRI qui parle bien entendu - en Conseil de Paris d'évoquer la question du taux de respect du stationnement payant dans la Capitale qui avoisine les 10 %. C'est une réalité évidemment perfectible car très insuffisante comparée à la moyenne nationale qui est de 30 %.

Notre politique en la matière a toujours été de dire qu'il faut actionner plusieurs leviers de manière à ce que chacun joue entièrement son rôle. Pour cela, nous avons instauré une cellule de pilotage qui réunit régulièrement depuis plus de neuf mois les services de la Préfecture de police et ceux de la Ville (Direction de la Voirie et des Déplacements, Direction de la Prévention et de la Protection, le cabinet de Myriam EL KHOMRI, le cabinet du Maire et le cabinet de l'adjoint à la voirie et aux transports).

Cette cellule procède, d'une part, à la définition des objectifs stratégiques et opérationnels, et des zones de verbalisation prioritaire, et d'autre part à l'évaluation des résultats obtenus grâce à des indicateurs et des tableaux de bord qu'elle a mis en place pour assurer un suivi régulier des résultats. Cette cellule a également vocation à contrôler la répartition réelle des effectifs A.S.P. sur le terrain et à réorienter leur mission en fonction de l'évolution de leur productivité.

Cette collaboration commence à porter petit à petit ses fruits et nous devons la maintenir car les résultats sont meilleurs mais toujours en deçà de nos attentes.

Je rappelle qu'au-delà du financement du budget spécial, la Ville de Paris mobilise d'autres moyens en s'engageant parallèlement dans une vaste modernisation des moyens de paiement, qui consiste d'une part à centraliser les 8.000 horodateurs implantés sur la voirie parisienne et, d'autre part, à généraliser la fonctionnalité carte bancaire à l'ensemble de ces 8.000 horodateurs.

Cinq cents ont été équipés en 2011, 1.500 supplémentaires le seront d'ici fin 2012. Et la délibération PARKEON (10 millions d'euros), qui sera présentée en Conseil de Paris aujourd'hui même, permettra cette généralisation aux horodateurs restant qui sera effective d'ici l'été 2013.

Parallèlement au travail de verbalisation effectué par les A.S.P. pour non-paiement de stationnement, ce projet de modernisation d'un montant global, qui s'élève à 22 millions d'euros, est essentiel pour avancer sur le taux de respect de stationnement à Paris.

Sur une année complète, le gain lié à l'introduction de la carte bancaire sur 2.000 horodateurs est estimé, selon les services, à plus de 6 millions d'euros. Mais l'enjeu n'est pas exclusivement financier, il s'agit d'abord d'apporter des solutions et de remédier aux dysfonctionnements de l'espace public. Notamment s'agissant de la faible rotation des véhicules, nous voulons encourager le civisme, améliorer la fluidité de la circulation pour un meilleur partage de l'espace public.

En actionnant ensemble tous ces leviers et avec la mise en place notamment des PV électroniques pour les A.S.P., nous sommes confiants et nous continuerons à travailler conjointement avec la Préfecture de police pour que l'amélioration du taux de respect du stationnement soit réel et considérable.

Enfin, dans ce même souci de clarté et de résultat, la Ville de Paris propose, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, de profiter de la prochaine reconduction du Contrat parisien de sécurité en 2013, pour rajouter une fiche action sous forme d'avenant qui vise à clarifier la doctrine d'emploi des A.S.P. et à hiérarchiser les priorités qui sont au cœur du métier des A.S.P.

Ce sont des missions bien évidemment de nature exclusivement municipale, à savoir la lutte contre le stationnement gênant, la verbalisation pour non-paiement du stationnement payant, les dispositifs "Paris Respire" et les points écoles.

Voilà, chers collègues, les informations que je souhaitais porter à votre connaissance avant que M. le Préfet de police ne prenne la parole pour répondre à l'ensemble de vos interrogations.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie et je donne la parole à M. le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a donc examiné la gestion du budget spécial de la Préfecture de police pour les exercices 2007 et suivants.

Son contrôle a commencé à la fin de l'année 2009 et s'achève en quelque sorte aujourd'hui, à l'occasion de la présentation de ce rapport d'observation définitif au Conseil de Paris.

Ce délai de trois années aura permis des investigations détaillées qui ne mettent en évidence, comme l'a précisé Monsieur l'adjoint au Maire, aucune difficulté majeure, aucune carence de gestion significative qui puisse entacher l'action des ordonnateurs successifs et de leurs services - je tiens à le souligner. Il s'agit d'un rapport de trois ans extrêmement détaillé. C'est la première conclusion que l'on peut en tirer.

Au contraire, la Chambre souligne les efforts importants qui ont été accomplis par la Préfecture de police pour moderniser son administration, améliorer sa gestion, mettre à niveau ses procédures comptables et se doter d'outils de pilotage de plus en plus performants.

Il n'y a jamais, effectivement, de contrôle de la Cour des comptes ou de la Chambre régionale des comptes qui se termine par aucune observation à faire sur le fonctionnement de telle organisation.

Pour autant, et il s'agit là d'une fonction essentielle de la mission des juridictions financières, le rapport d'observation définitif souligne la nécessité de poursuivre les efforts entrepris.

Il va de soi, et c'est l'intérêt des rapports des juridictions financières, que ces recommandations techniques seront prises en compte. Quand je dis : "seront", l'emploi du futur n'est d'ailleurs pas adapté, puisqu'un grand nombre de mesures correctives étaient déjà en chantier au moment même où se déroulait le contrôle. D'autres ont été adoptées par le Conseil de Paris au cours des derniers mois. Sans être exhaustif, je pense en particulier à l'actualisation de la carte des emplois budgétaires, à la mise en conformité des annexes du budget spécial, avec l'instruction comptable M14 ou encore à la meilleure évaluation des charges supportées par le budget spécial au titre des fonctions de support mutualisées.

Votre Conseil aura à se prononcer sur diverses mesures, aboutissant à une nouvelle fusion de corps de fonctionnaires pour en réduire le nombre, une tâche toujours d'actualité, jamais complètement terminée, mais nous progressons, à l'Etat comme dans les collectivités territoriales.

Enfin, le déploiement pour partie achevée de nouveaux outils d'information et de gestion témoigne de la volonté à la Préfecture de police de poursuivre ses efforts de gestion et de présentation comptable.

La mise en œuvre d'autres observations de la Chambre régionale des comptes nécessite une analyse juridique complémentaire. Cette analyse est en cours ; il semble d'ores et déjà acquis que certaines de ses recommandations, que certains approuvent, ne pourront être concrétisées sans une évolution préalable du droit applicable. La création du budget annexe est de celles-là, tout comme le serait l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires spécifique au budget spécial, qui ne nécessite, d'ailleurs, de ma part, aucune remarque défavorable, mais il nous appartiendra d'en discuter.

Au-delà de ces remarques et de ces recommandations techniques, la Chambre régionale revient, dans son rapport, sur une des principales spécificités du budget spécial, à savoir la prise en charge par la Ville de Paris de dépenses qui relèvent ailleurs du budget de l'Etat, et je voudrais, par quelques observations, me prononcer sur le vœu qui a été déposé par M. CONTASSOT et les propositions qui ont été faites par M. le Président POZZO di BORGO.

Pour spécifique qu'elle soit, cette situation de la Préfecture de police découle directement de l'application de dispositions législative et plus précisément du Code général des collectivités territoriales.

Au fil des lois de décentralisation, la portée de l'arrêté des consuls du 12 Messidor an VIII, auquel ce code fait référence, n'a pas été modifié. Le principe général qu'il pose, selon lequel le financement des missions de la Préfecture de police relève d'un budget local, demeure solidement inscrit dans la loi et toutes les exceptions qui sont intervenues ultérieurement ont d'ailleurs fait l'objet de dispositions elles-mêmes législatives.

A l'instar de beaucoup de capitales étrangères - on peut penser notamment à la capitale des Etats-Unis d'Amérique, Washington -, la Ville de Paris jouit d'un statut particulier et dérogatoire du droit commun. La transposition éventuelle à Paris et en petite couronne du droit commun de la décentralisation serait une option juridique et politique qui dépasse le cadre de ce Conseil.

Pour ma part, je me contenterai d'exprimer aujourd'hui ma conviction très forte que l'éventuelle désimbrication des services concourant à la sécurité de Paris et de son agglomération ne serait pas sans conséquences ni sans risques sur l'efficacité de l'actuel dispositif, cohérent et intégré.

Par ailleurs, et pour en revenir à une approche strictement budgétaire, qui a été évoquée par certains d'entre vous, je souhaiterais rappeler également, comme le fait d'ailleurs la Chambre, que l'Etat assure à Paris le financement de services locaux ailleurs supportés par les seules collectivités territoriales et que le calcul peut être rapidement fait ; une remise à plat du financement ne serait pas forcément en faveur des finances de la Ville de Paris.

Deux points méritent, enfin, pour finir quelques commentaires de ma part. Le premier porte sur l'équilibre du budget spécial, le second sur le statut et la gestion des agents de surveillance de Paris.

Si le budget spécial est bien un budget de collectivité locale, il est le seul d'entre eux à ne pas être autonome, n'étant pas financé par l'impôt en fonctionnement ni par l'emprunt en investissement ; c'est cette singularité qui, par construction, conduit parfois à un déséquilibre.

En la matière, cependant, plusieurs mesures ont récemment été prises pour conforter le résultat de l'exécution du budget spécial en dépenses comme en recettes.

Ainsi, vous avez voté à l'occasion de la décision modificative n° 1 une dotation complémentaire de 2 millions d'euros, qui permet de mieux couvrir le coût des marchés d'enlèvement.

Ainsi, des efforts très importants ont été réalisés en gestion au cours des dernières années pour limiter les dépenses de fonctionnement courant ; ils seront poursuivis.

S'agissant des recettes, il sera sans doute nécessaire de revoir les barèmes de tarification des enlèvements et des frais de garde, qui n'ont pas évolué depuis près de 10 ans.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, Monsieur l'adjoint aux finances, je ferai une démarche en ce sens auprès des Ministres concernés.

Enfin, un dialogue de gestion plus fin, dont le principe a été arrêté, devrait permettre de mieux cerner à l'avenir les différents déterminants de la dépense, et je pense notamment aux dépenses de loyer.

J'en viens maintenant, pour conclure, à la question des agents de surveillance de Paris, qui fait l'objet d'un long développement dans le rapport de la Chambre. La question de leur statut, qui date de 2007, continue de susciter une divergence d'analyse entre la Préfecture de police et la Chambre régionale des comptes.

En tout état de cause, je noterai d'abord que les décisions prises en 2007 n'ont pas été critiquées par le contrôle de légalité, vigilant, exercé par le Préfet de Paris. Je remarque que certains avantages concédés à ce corps, par ailleurs, tendent aujourd'hui à se banaliser avec la revalorisation générale de la catégorie C de la fonction publique et, là aussi, je crois que l'on peut légitimement relativiser la portée de l'observation de la Chambre.

Au-delà des questions de statut, la Chambre formule également un certain nombre de remarques relatives à la doctrine d'emploi de ces personnels. Il s'agit, en effet, de débats récurrents entre la Ville et la Préfecture de police, tant sur la nature des missions exercées, principalement mais pas exclusivement les questions de stationnement, que sur les résultats atteints en matière de respect des règles de stationnement. Je crois qu'il est impératif, en effet, que les utilisateurs du stationnement payant en respectent les règles, comme cela a été rappelé par plusieurs orateurs ; le taux de respect est de 10 % seulement à Paris, ce qui est très faible par rapport aux autres agglomérations françaises.

Je suis avec beaucoup d'attention les résultats qui sont enregistrés sur le terrain depuis la mise en place à l'automne 2011 d'un groupe de travail conjoint entre nos services. Sans minimiser les premiers résultats atteints qui sont réels, plus de 19 % sur les secteurs que nous avons définis, où les taux de respect par les automobilistes étaient les plus faibles, il faut aller encore plus loin en agissant sur tous les fronts.

Le front, d'abord, partenarial, en approfondissant nos échanges sur la doctrine d'emploi des A.S.P., ce qui passe par la mise en place de diagnostics territorialisés de stationnement. A cet égard, pour vaincre le scepticisme que certains peuvent exprimer sur ce projet, je souhaite annoncer la tenue début 2013 des premières réunions d'arrondissement sur les questions de stationnement, associant, autour des maires qui le souhaiteront, l'ensemble des services de la Préfecture de police et, s'ils le souhaitent, ceux de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

De même, j'accueille favorablement la proposition que vous avez faite, Monsieur l'adjoint au Maire, que la réactualisation du Contrat parisien de sécurité comporte un volet consacré à l'activité des A.S.P.

Sur le plan technique, nous allons poursuivre la dotation des A.S.P. en moyens de travail modernes, avec la généralisation du P.V. électronique qui s'est traduit par une productivité bien meilleure.

Sur le plan managérial, en formant mieux l'encadrement de proximité et en incluant de façon plus exigeante, j'en prends l'engagement, les problématiques de stationnement dans les objectifs des commissaires de police.

Sur le plan social, enfin, en instaurant avec les organisations syndicales - je les ai toutes rencontrées - un dialogue approfondi sur les missions des A.S.P. et leurs modalités de réalisation. Quand je visite les commissariats des 20 arrondissements de Paris, j'ai toujours soin de m'entretenir également, à côté des personnels des services actifs de police, avec les agents de surveillance de Paris et je suis convaincu de la nécessité et de l'utilité de ces échanges.

J'entends agir sur chacun de ces leviers. Il se trouve que jeudi prochain, je vais présider mon premier Comité technique paritaire des A.S.P. et j'aurai l'occasion d'ouvrir avec les organisations syndicales un certain nombre de chantiers qui répondront aux vœux exprimés par la Chambre et par les orateurs qui se sont exprimés aujourd'hui.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, l'audit des comptes de la Préfecture de police est pour nous un facteur de progrès. Si quelques divergences résiduelles subsistent sur des points techniques, le rapport trace des pistes d'amélioration et propose des mesures correctives dont beaucoup sont engagées, voire effectives.

Je sais gré à l'Exécutif municipal comme au Conseil de Paris de l'attention permanente portée à la Préfecture de police dans l'intérêt des Parisiens.

En retour, je tiens à vous assurer de ma volonté de transparence, de partenariat et bien sûr, c'est mon devoir, d'optimisation des moyens qui sont mis à notre disposition.

Merci de votre attention.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

Il me reste à vous libérer puisque je crois que vous avez une réunion importante qui suit.

### **Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la décentralisation des compétences de l'Etat en matière de police.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 6 a justement trait à la décentralisation des compétences de l'Etat en matière de police.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, s'il le souhaite, pour une minute maximum, M. le Préfet de police ayant tout de même répondu dans sa première réponse.

**M. Yves CONTASSOT**. - L'ayant présenté dans mon intervention précédente, même s'il n'est pas rattaché formellement, il devrait l'être. Je m'abstiendrai d'aller plus loin.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Est-ce que Colombe BROSSSEL souhaite répondre pour Mme EL KHOMRI ?

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe. - Oui, absolument, Monsieur le Maire. Merci.

Permettez-moi de lire l'intervention qu'avait préparée Myriam EL KHOMRI, en réponse au vœu présenté à l'instant par Yves CONTASSOT.

Les pouvoirs du Préfet de police ont été fixés par l'arrêté des Consuls du 12 Messidor, an VIII, comme l'a rappelé Bernard GAUDILLÈRE.

La loi du 29 décembre 86 a modifié cette donne en reconnaissant au Maire de Paris un pouvoir de police en matière de salubrité sur la voie publique et la charge du maintien du bon ordre dans les foires et marchés.

Par ailleurs, aux termes de la loi du 27 février 2002, le Maire de Paris dispose désormais d'une compétence générale pour tout ce qui relève de la circulation et du stationnement à Paris.

Le Préfet de police exerce pour sa part une compétence d'attribution de trois ordres prévue par le législateur :

- Pour tenir compte des conditions de circulation dans l'agglomération parisienne et en Région Ile-de-France ;
- Pour des motifs d'ordre public ou liés à la sécurité des personnes et des biens ;
- Pour assurer la protection du siège des institutions de la République et des représentations diplomatiques en cas de manifestation sur voie publique à caractère revendicatif, festif, sportif ou culturel.

Le Préfet de police conserve la police de la circulation et du stationnement.

Toutefois, les arrêtés adoptés à cet effet ont un caractère temporaire et sont pris après avis du Maire de Paris. C'est donc pour assurer l'exécution et le respect des règles définies en matière de circulation et de stationnement que la loi prévoit que les agents de surveillance de Paris, agents de la Ville, soient placés sous l'autorité du Préfet.

Néanmoins, une cellule de pilotage "stationnement" regroupant les services de la Préfecture de police et de la Ville de Paris se réunit régulièrement depuis plus de neuf mois. Elle procède à la définition des objectifs stratégiques et opérationnels, des zones de verbalisation prioritaire ainsi qu'à l'évaluation et à l'orientation du travail des A.S.P.

Enfin, s'il est vrai que les auteurs des deux statuts de 75 et 82 n'avaient pas souhaité dans un premier temps transférer au Maire de Paris les attributions du Préfet de police pour des raisons historiques et politiques, force est de constater que les spécificités de la répartition des pouvoirs de police entre le Préfet et le Maire de Paris s'inscrivent

aujourd'hui dans le cadre d'une politique globale de sécurité prenant en considération les nécessités opérationnelles et les besoins spécifiques de la Ville, capitale de la France et capitale touristique, siège de nos institutions, des représentations diplomatiques et des nombreuses organisations internationales.

Cette répartition n'est donc pas figée. Nous ne sommes pas là dans des postures idéologiques. L'Histoire montre qu'elle évolue et s'adapte au gré des besoins.

Le vœu que vous exprimez, au-delà du coût élevé qu'il générerait pour le contribuable parisien, ne nous paraît pas adapté aux nécessités opérationnelles du moment.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de bien vouloir retirer ce vœu ou sinon, j'appellerai à un vote défavorable.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Une explication de vote de M. POZZO di BORGIO puis une explication de vote de M. GOUJON.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Je voudrais répondre à M. le Préfet de police qui n'est pas là, mais vous lui transmettez.

Par rapport à la proposition de loi que j'ai déposée au Sénat, il a fait une remarque en disant que cela avait posé de gros problèmes.

On est élu depuis pas mal de temps, on sait très bien que la Préfecture de Paris a été très longtemps gérée par la Préfecture de police. On sent très bien que l'ensemble des hauts fonctionnaires, en 77, ont mal accepté la municipalisation de cette ville. Ce que l'on voit très bien d'ailleurs ; il y a une culture de la Préfecture de police qui est efficace, c'est une belle machine, mais on sent très bien qu'au sein de cette haute direction, ils acceptent mal le pouvoir municipal à Paris. Je le dis parce que c'est un état d'esprit fondamental. Je comprends très bien que les Préfets qui sont Préfets de police répercutent au sein du Conseil de Paris cet état d'esprit.

Je crois que pour la démocratie, il est fondamental que nous ayons un jour le courage d'aborder ce problème, et ce n'est pas du tout remettre en cause la Préfecture de police. Nous sommes satisfaits de leur travail en général, mais je crois que pour la démocratie, il faut bien respecter les choses.

C'est la raison pour laquelle je voterai ce vœu de M. CONTASSOT.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. GOUJON, pour deux minutes maximum.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - On est un peu embarrassé d'aborder ce débat en l'absence du Préfet de police. C'est un débat considérable qui révèle à nouveau une sorte de rupture entre les Verts et la majorité socialiste de ce Conseil, un peu comme pour le cannabis, si j'ai bien compris les déclarations aujourd'hui de M. AYRAULT.

Mais ce vœu, finalement, tend d'une certaine façon à la suppression de la Préfecture de police parce qu'il demande quand même que la prochaine loi de décentralisation donne à Paris des moyens juridiques en matière de police identiques aux autres communes.

Cela veut donc dire que c'est l'abrogation du 12 Messidor, an VIII, disons-le clairement...

Ah ! Oui, M. CONTASSOT le reconnaît.

...et donc, la spécificité de la Préfecture de police est dénoncée.

Je peux comprendre cette position.

Elle est claire mais il me semble qu'il y a là un hiatus considérable sur un point extrêmement important de la gestion municipale, entre "Les Verts" et l'Exécutif municipal, Exécutif municipal qui, de tout temps d'ailleurs, il faut lui reconnaître cela, défend l'institution Préfecture de police, refuse la police municipale et le transfert des pouvoirs de police au Maire de Paris.

C'est un débat que nous avons nous aussi entre U.D.I. et U.M.P., bien sûr, je le reconnais... c'est un débat intéressant et important, mais que vous avez alors que vous êtes l'Exécutif.

Au sein de l'Exécutif, ne pas être d'accord sur un point aussi important concernant le statut de Paris me paraît extrêmement grave pour votre majorité.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous allons procéder au vote. Pour vous prévenir, M. le Préfet de police m'avait indiqué qu'il devait partir et il a apporté les éléments dans sa réponse concernant le rapport de la C.R.C. Pour ce point, je pense que l'on a eu les éléments.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 6 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité du quartier de la Goutte d'Or.**

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux conditions de sécurité sur le boulevard Richard Lenoir (11e).**

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité du gymnase Maurice Berlemont (11e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 7, 8 et 9 ont trait à la sécurité dans les lieux publics.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour une minute maximum.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet, je voudrais vous parler d'un quartier, le quartier de la Goutte-d'Or.

Le 4 octobre dernier, à la Goutte-d'Or, un événement assez surprenant et assez grave pour la République est survenu.

Une bande de personnes, 40 environ, cagoulés, sont venus au square Léon défier les forces de sécurité.

Malheureusement, cet événement ne peut pas masquer la dure réalité dans ce quartier parce que beaucoup d'habitants se plaignent des conditions de sécurité.

Je voudrais parler du proxénétisme. La prostitution, cet esclavage moderne de femmes mineures sur notre territoire à Paris, au XXI<sup>e</sup> siècle.

Je voudrais parler de la drogue et de ses ravages.

Je voudrais parler de ces dealers qui pourrissent la vie d'un quartier et la vie de ses habitants.

Je voudrais parler de la vente à la sauvette, cette appropriation inacceptable du domaine public, de plus en plus importante. On y vend des cigarettes contrefaites, on y vend des sacs à main au vu et au su de tout le monde, et personne ne réagit.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous demande de conclure, Monsieur BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Oui, mais enfin, je pense que le sujet mérite un peu plus de temps.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La loi du règlement est la loi. C'est une minute.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Les vols à l'arraché, les bandes.

À la Goutte-d'Or, il y en a marre de cette situation ! On demande que les pouvoirs publics agissent. Nous, nous croyons à la sécurité partout et pour tous. Aujourd'hui que la Gauche a tous les pouvoirs, elle a toutes les obligations et tous les devoirs de résultats en matière de sécurité et de tranquillité publique.

Je demande donc, à la Goutte-d'Or comme ailleurs, parce que les habitants de la Goutte-d'Or méritent la même sécurité, que l'ordre public soit réinstallé, que la présence policière effective sur le terrain soit mise, notamment en termes d'effectifs au-delà des effets d'annonce et que, enfin, je conclus, la vidéoprotection...

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Vous avez parlé le double des temps de parole. La règle, c'est une minute pour les vœux, vous avez multiplié par deux le temps de parole.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - On m'empêche de parler ! Si vous faisiez respecter l'ordre dans la séance, je pourrais m'exprimer.

Je ne peux pas m'exprimer, faites l'ordre ! Vous n'êtes pas capable de faire l'ordre en séance, vous ne risquez pas de faire l'ordre à la Goutte-d'Or !

Je n'ai pas pu m'exprimer, c'était dans un brouhaha.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Vous avez pu vous exprimer et on a compris le sens du vœu.

La parole est à Mme TISSOT pour deux minutes et je précise pourquoi Mme TISSOT a deux minutes, c'est parce qu'elle présente deux vœux en même temps. Elle a deux minutes et seulement deux minutes, je la remercie de se tenir à cette règle qui est difficile, mais qui est la même pour tout le monde.

Madame TISSOT ?

**Mme Claude-Annick TISSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sont deux vœux de détresse que j'adresse à M. le Préfet de police en présence de son représentant.

Le premier concerne l'inquiétude des riverains de la promenade plantée du boulevard Richard-Lenoir devant l'aggravation et la dégradation des conditions de sécurité.

Aujourd'hui, dans la journée, c'est vrai qu'aucune maman, aucune nounou ne peut plus aller dans les squares de ce boulevard Richard-Lenoir en raison de l'insécurité qui y règne.

Très justement, hier, le maire du 11<sup>e</sup> arrondissement soulignait la dégradation des infrastructures de ce boulevard devant M. le Préfet et les mesures qui étaient prises par la mairie pour y remédier. Je souligne simplement l'inquiétude des riverains du boulevard qui voudraient un renforcement de la présence policière sur le site, l'ensemble du site, d'ailleurs, que ce soit sur le bord de la place de la Bastille ou que ce soit dans le square Jules-Ferry où, là particulièrement, l'insécurité est grande et où d'ailleurs les gardiens ne peuvent plus intervenir.

Le deuxième vœu vise aussi à pointer l'insécurité autour du gymnase Maurice Berlemont rue de l'Orillon. Depuis plusieurs semaines, des bandes de jeunes s'installent dans l'entrée du gymnase et empêchent le gymnase de fonctionner, surtout le soir, puisque le soir à partir de 18 heures le gymnase reçoit les jeunes des quartiers et les adhérents des associations sportives et, de la même façon, le gymnase est ouvert le dimanche après-midi, toujours pour les jeunes du quartier.

Malheureusement, les agents de la Ville ne peuvent plus assurer l'ouverture du gymnase dans des conditions de sécurité et, là aussi, je pense que le renforcement d'une présence policière tout autour du gymnase serait une très bonne chose.

Je vous remercie, Monsieur le Directeur.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci et merci du respect du temps de parole. Comme quoi on peut en dire beaucoup en moins de deux minutes.

La parole est à Mme BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et permettez-moi donc de répondre à ces deux vœux en même temps et en même temps de disjoindre les réalités.

Comment pouvez-vous dire, Monsieur BOURNAZEL, que personne ne réagit à la Goutte-d'Or ? Comment pouvez-vous dire des choses comme cela ? Comment pouvez-vous dire, à la Goutte-d'Or comme ailleurs, qu'il faut de l'intervention publique ?

A la Goutte-d'Or particulièrement, la décision a été prise de créer une zone de sécurité prioritaire. Cette annonce a été faite pendant l'été par le Ministre de l'Intérieur et, vous n'êtes pas sans le savoir, elle a été lancée par

M. le Préfet de police le 27 septembre dernier et, depuis, elle monte rapidement en puissance et mobilise tous les services concernés.

Cette zone de sécurité prioritaire a pour vocation de contribuer efficacement à l'amélioration du cadre de vie de ce quartier et à la réappropriation de l'espace public largement dégradé.

Oui, la vente à la sauvette, la consommation d'alcool sur voie publique dans les commerces non habilités et les conséquences de cette consommation, que ce soient des regroupements, des tapages nocturnes ou diurnes, des mictions sur voie publique, des trafics de stupéfiants, les vols avec violence, la prostitution, la malpropreté ambiante, oui, tout ceci a largement dégradé le cadre de vie de ce quartier qui a pourtant fait l'objet d'une attention particulière de la Ville de Paris dans les champs de compétences qui lui reviennent, que ce soit sur la voirie, sur l'éradication de l'habitat insalubre, sur la politique de la ville et, Monsieur BOURNAZEL, si vous aviez l'honnêteté de retranscrire l'ensemble de vos balades urbaines à la Goutte-d'Or, vous devriez le reconnaître.

Ce dispositif de Z.S.P. propose donc une action de sécurité renforcée et concertée.

Sur le quartier Barbès-Château Rouge, la Préfecture de police propose de développer le travail policier en accentuant les actions de visibilité, cela a déjà commencé, et en amplifiant l'investigation judiciaire.

C'est un élément absolument déterminant.

On peut mentionner que, sur certaines adresses, plusieurs directions de police, administratives et judiciaires, travaillent ensemble sur des angles différents pour des résultats visibles et qui commencent à se concrétiser.

Un très important travail sur la physionomie et la lutte contre les incivilités a déjà été rendu possible depuis la mise en place de la Z.S.P., par exemple sur la rue Marcadet qui a fait l'objet depuis septembre de 5 opérations de contrôle conjoint avec l'U.R.S.S.A.F. des établissements sources de nuisances.

Des opérations de contrôle nocturnes ont également été menées à plusieurs reprises, sept demandes de fermeture administrative sur la seule portion de la rue Marcadet que je décrivais entre Barbès et Ordoner ont été transmises depuis septembre au service de la Direction des Transports et de la Protection du public qui est compétente pour décider des sanctions.

D'une manière générale, le pilotage opérationnel par le commissaire d'arrondissement, très efficace, se concentre autour d'objectifs clairement identifiés, le square Léon faisant partie de ces objectifs prioritaires.

Pour votre information, sachez que, au sujet de l'incident survenu le 4 octobre dans ce square, l'auteur présumé des faits a été déféré et convoqué par le procureur pour une audience ultérieure.

Pour finir, permettez-moi de préciser qu'il est prévu dans ce dispositif que les actions des services de police doivent être soutenues par l'ensemble des services de la Ville (propreté, voirie, etc.), ainsi que par un travail partenarial préventif.

L'ensemble des acteurs locaux, les collègues - et nous étions avec Myriam EL KHOMRI vendredi au collègue Clémenceau - et les associations de quartier, les clubs de prévention, la juge pour enfant, la Mission locale et l'Etat, à travers les emplois d'avenir pour les jeunes, seront associés régulièrement à cette démarche.

Cette Z.S.P. est un outil supplémentaire, une nouvelle méthode de travail que nous considérons comme une opportunité importante pour ce quartier.

Que les habitants de la Goutte-d'Or sachent, s'ils en doutaient, que le retour à la tranquillité publique à la Goutte-d'Or fait bien partie de nos objectifs prioritaires, c'est bien la raison pour laquelle je rendrai et nous rendrons un avis défavorable à ce vœu.

Permettez-moi en quelques mots de répondre aux vœux déposés par Mme TISSOT, notamment pour vous apporter des éléments sur les abords du boulevard Richard-Lenoir.

Les services de la Ville, la D.P.P. et la D.P.E. ont mis en place depuis la mi-août des opérations d'entretien bihebdomadaires place de la Bastille dans les jardins du boulevard Richard-Lenoir et Jules-Ferry.

Ces opérations qui se déroulent tôt le matin visent notamment à éviter une installation pérenne à l'intérieur du square.

La Direction de l'Environnement enlève, lors de chaque intervention, entre cinq et dix mètres cubes de déchets divers (matelas, meubles, cartons, chariots de supermarché).

Fin août, les services comptabilisaient 48 personnes installées place de la Bastille. A ce jour, moins de 10 personnes occupent encore le site et, s'agissant du sujet plus particulier du square Jules-Ferry, la population de sans-abri qui y est présente et qui dort dans le kiosque s'alcoolise en effet énormément.

Ces personnes refusent toute prise en charge, comme la plupart des autres sans-abri qui séjournent dans les différents squares des deux boulevards, mais ce site commence à se vider.

Quant aux abords du théâtre du Bataclan, la population qui s'y massait, elle aussi, compte tenu des opérations régulières de la Ville, commence à abandonner les lieux.

Sachez, Madame - et c'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable à votre vœu, si vous ne le retirez pas - que le vœu déposé par Patrick BLOCHE et les membres du groupe P.S.R.G. et apparentés sur la situation des jardins publics du boulevard Richard-Lenoir et Jules-Ferry a été adopté, qu'il traite de la même question et que nous estimons avoir déjà répondu à l'ensemble de vos interpellations.

Je vous remercie.

Quelques mots encore sur le gymnase Berlemont et je vous promets, Monsieur le Maire, d'en terminer ensuite.

Soyez bien persuadée, mais vous le savez, Madame TISSOT, que ce gymnase, depuis son ouverture en 2006, fait l'objet d'une attention particulière de la part des services de la Ville et notamment de la D.P.P. en raison d'incivilités et de dégradations perpétrés par une dizaine de personnes occupant le site.

Ce travail sur un équipement municipal sportif se fait en étroite liaison avec la mairie d'arrondissement et le commissariat d'arrondissement.

Au cours des premières années, des passages réguliers d'inspecteurs de sécurité ont été réalisés avec des rondes de sécurisation de l'équipement, ces passages étant doublés par des aides à la fermeture de l'établissement et, dans les périodes les plus critiques, par des présences statiques d'agents de 18 heures à 22 heures.

En 2007, les équipes cynophiles sont intervenues durant tout le mois de janvier et le mois de mars pour opérer des présences statiques en soirée du lundi au dimanche. Les abords du secteur étaient également sécurisés par des patrouilles pédestres d'inspecteurs.

Au cours des six dernières années, la D.P.P. a également eu recours au gardiennage privé avec la présence de maîtres-chiens 24 heures sur 24 en décembre 2006, durant la période estivale en 2007, au printemps 2009 et en janvier 2012.

Comme vous le voyez, l'investissement est fort.

Il convient de noter que, depuis 2008, le site est doté de cinq caméras de vidéoprotection (trois à l'extérieur et deux à l'intérieur). A ce jour, la DPP poursuit son action de sécurisation des agents travaillant sur ce site.

Et, je le dis en lien avec Jean VUILLERMOZ, une aide à la fermeture est en place depuis le 1er octobre ainsi qu'un accompagnement des personnels de la DJS jusqu'aux transports en commun, afin de limiter leur sentiment d'insécurité.

C'est donc une illustration concrète de la territorialisation des services de la DPP de la Ville de Paris effective depuis le 1er juillet 2012. La modernisation de cette direction offre et va offrir aux Parisiens un service public de sécurité de proximité plus visible, plus réactif et plus proche des besoins locaux.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que j'émette un avis défavorable sur votre vœu, Madame TISSOT, si vous ne le retirez pas.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie pour cette réponse complète.

La parole est à M. le Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Président, effectivement Colombe BROSSEL a été complète dans ses réponses.

J'essaierai d'être bref. Les trois vœux renvoient à des situations de délinquance extrêmement différentes, mais qui toutes donnent lieu à une réponse très déterminée de la Préfecture de police.

Je commencerai par le 18<sup>e</sup> arrondissement. Mme BROSSEL vient de rappeler que le secteur de la Goutte d'Or avait été choisi pour être au cœur de la première zone de sécurité prioritaire et les dispositifs opérationnels ont été rappelés.

Je rappellerai à l'ensemble des élus parisiens ce qu'est une zone de sécurité prioritaire et comment elle va trouver à s'illustrer sur le 18<sup>e</sup>. Il s'agit de partir d'un diagnostic. Le diagnostic, vous l'avez fait, Monsieur BOURNAZEL, avec les difficultés que l'on rencontre sur ce territoire, est de mettre en face l'ensemble des moyens, qu'ils soient policiers - quand je dis policier, c'est l'ensemble des directions de la Préfecture de police - mais également étatiques, mais également municipaux, mais également associatifs. C'est l'ensemble des partenariats de manière à aboutir à des résultats durables et à permettre aux habitants d'obtenir dans la durée une amélioration sensible de la situation.

Le dispositif est effectivement placé sous la responsabilité opérationnelle d'un seul homme, le commissaire du 18<sup>e</sup> arrondissement. Le plan, je serai bref et je ne le détaillerai pas - je le tiens d'ailleurs à votre disposition - est articulé autour de quatre volets : renforcement de l'action judiciaire, renforcement de la présence policière, action administrative déterminée et forte sur les commerces source de nuisances sur le secteur et également un volet partenarial politique de la ville et prévention de la délinquance.

Depuis le lancement de cette Z.S.P. (zone de sécurité prioritaire), les résultats sont là, ils sont tangibles. Nous avons eu, en matière de prostitution, puisque vous l'avez évoqué, deux affaires réalisées par la police judiciaire, ce qui signe bien l'investissement de la Direction de la Police judiciaire sur le secteur. Nous avons également démantelé trois réseaux de prostitution, dont le dernier encore avant-hier, ce qui est signe de notre engagement de premières mesures de sanctions administratives. Des fermetures administratives ont été prises et d'autres vont suivre rapidement.

J'en viens pour terminer sur cette partie des vœux sur la prise à partie des fonctionnaires de police sur le square Léon. Pour ma part, je note que force est restée à la loi, on l'a dit : la personne à l'origine des troubles a été interpellée.

Malgré les difficultés, malgré les prises à partie qui sont sans doute liées d'ailleurs à la présence policière renforcée sur le secteur, je tiens à vous assurer que cette présence sera non seulement maintenue mais renforcée et accrue dans les jours et les semaines qui viennent.

Le deuxième vœu qui a été déposé a trait à la situation sur le boulevard Richard-Lenoir. Je ne vais pas nier, Madame, les difficultés qui ont été portées à la connaissance du commissaire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Je m'en suis entretenu avec lui. Plusieurs plaintes ont d'ailleurs été déposées par le Direction des Parcs et Jardins de la Ville récemment.

Même si les faits ne sont pas en eux-mêmes extrêmement graves - on n'assiste pas à des violences ou des agressions - on a effectivement constaté une dégradation de la situation sur le secteur qui a conduit le commissariat d'ores et déjà, depuis la rentrée de septembre, à réagir. Nous avons eu huit interpellations sur le secteur pour consommation et trafic de stupéfiants. Nous avons également 34 individus qui ont été verbalisés pour consommation d'alcool sur un périmètre où cette consommation est interdite.

En lien avec la Ville, cela a été rappelé, des opérations de salubrité sont conduites. Ce que je veux vous dire pour terminer est que notre sentiment est que seul un travail sur la physionomie des personnes présentes et un travail social seront de nature à ce que l'on obtienne des résultats dans la durée. La Brigade d'assistance aux personnes sans-abri de la Préfecture de police est présente sur le site. D'ores et déjà, on a demandé au commissaire de police de se rapprocher également des associations qui interviennent dans le cadre du travail social, des maraudes sociales, de manière à faire émerger des solutions pérennes.

Un mot enfin pour terminer sur la situation du gymnase Berlemont. Vous savez que les difficultés sur ce site ne sont pas neuves. On a une tentative de certains jeunes de se réapproprier le gymnase et de le gérer un peu à leur guise. Des incidents sont, de manière régulière, constatés sur le site. La présence des forces de police est également régulière, en partenariat d'ailleurs avec la DPP et avec le maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.

A la suite d'un incident qui s'est déroulé le 12 septembre, je dois dire que la Préfecture de police a pris l'initiative d'une rencontre avec le maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. Ce dernier a présidé une réunion, pas plus tard qu'il y a une quinzaine de jours, pour faire le point sur le dispositif à mettre en place. Depuis cette réunion, la présence policière a été considérablement renforcée et, au-delà de la présence policière, les contacts opérationnels ont été noués en cette période de rentrée scolaire de manière à ce que l'action des uns et des autres, de la DPP et des services de police, se fasse en parfaite réactivité et pour une réactivité améliorée sur ce site.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Avant de procéder au vote, il y a une demande d'explication de vote par M. GAREL et M. BROSSAT sur le vœu n° 7.

**M. Sylvain GAREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, bien sûr.

Nous voterons contre ce vœu n° 7, tout simplement parce que si nous sommes tout à fait d'accord pour lutter contre les trafics en tous genres, il suffit de se promener à la Goutte d'Or depuis des dizaines d'années, ce qui est mon cas, pour se rendre compte que la présence policière y a toujours été très nombreuse, que de multiples dispositifs ont été mis en place ces vingt dernières années, et que rien ne change en termes de trafic de drogue, de prostitution, de vente à la sauvette. C'est là que l'on voit les limites d'une approche répressive de ces questions et qu'il faut plutôt essayer d'autres approches.

Quant à la vidéosurveillance, c'est le contre-exemple parce qu'il y a effectivement des caméras de vidéosurveillance au sein du square Léon et cela n'a absolument pas empêché les agressions qui ont été dénoncées à juste titre par M. BOURNAZEL.

Merci.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - La parole est à M. BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT.** - En quelques mots, simplement pour dire que notre collègue de l'U.M.P. a une drôle de notion de la temporalité. A l'écouter, on a l'impression que la situation à la Goutte d'Or en matière de sécurité était parfaite, il y a encore cinq mois, et que subitement la situation s'est dégradée pour une raison que l'on aurait du mal à expliquer.

La réalité, c'est que dans tous les domaines qu'il a évoqué (la drogue, la prostitution, les agressions), la situation est problématique depuis des années et qu'elle s'est sacrément dégradée au cours des dix dernières années, y compris lorsque Nicolas SARKOZY était Ministre de l'Intérieur, a fortiori lorsqu'il était Président de la République et que les services publics de l'Etat n'ont cessé de reculer. C'est d'abord cela que nous payons à la Goutte d'Or et je pense que chacune et chacun pourrait le comprendre.

Précisément, l'enjeu est de faire en sorte que la zone de sécurité prioritaire à la Goutte d'Or permette de régler cette situation, avec évidemment l'installation également d'autres services publics dans tous les domaines, et notamment en matière de prévention.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Pour être dans la lecture souple du règlement et même très libérale, on va avoir une explication de vote par le groupe qui a déposé lui-même les vœux et, en plus, par la personne qui a déposé les vœux. Si cela n'est pas une lecture libérale du règlement !

Monsieur BOURNAZEL, vous vous êtes exprimé sur le vœu, soyez extrêmement concis.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - J'ai écouté tout le monde dans le calme mais on n'a pas écouté mon intervention dans le calme.

Quand on s'oppose à un vœu qui demande de prendre toutes les mesures nécessaires au rétablissement de l'ordre public, d'augmenter la présence policière sur le terrain et de renforcer les dispositifs de vidéoprotection, quand on vote contre ce vœu, c'est que vraisemblablement il y a un problème. C'est peut-être parce qu'il émane de l'opposition, je le regrette.

Parce que si vous voulez mener un combat pour la sécurité dans ce quartier, pour tous les habitants quelle que soit leur origine sociale, il va falloir peut-être accepter que chacun s'y mette. Or, aujourd'hui vous avez décidé de vous accaparer ce sujet.

Alors, je vous le dis : en 2014, vous avez une obligation totale de résultat en matière de sécurité sur ce quartier, nous attendons le recul de la délinquance générale dans ce quartier, le recul du proxénétisme, le recul du trafic de drogue, le recul de la vente à la sauvette. Nous saurons vous le rappeler.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - On va voter dans le calme.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la protection de la communauté juive à Paris.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 10 concerne la protection de la communauté juive à Paris.

La parole est à Mme Lynda ASMANI, de l'U.D.I., pour une minute maximum.

**Mme Lynda ASMANI**. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, le samedi 6 octobre, a été démantelée une cellule terroriste, apparemment responsable de l'attentat à la grenade perpétré à l'encontre d'une épicerie casher à Sarcelles le 19 septembre dernier.

Ce même 6 octobre, on a aussi constaté des tirs de balles à blanc contre une synagogue d'Argenteuil.

Ces événements surviennent, malheureusement, quelques mois après la dramatique affaire Merah.

On assiste aussi dans notre pays, qu'on le veuille ou non, à une montée de l'antisémitisme, véhiculée par des discours politico-religieux professés par des défenseurs de l'islamisme radical.

De même, un certain nombre de criminologues totalement indépendants s'inquiètent, et à juste titre, de l'interpénétration récente de réseaux criminels, notamment liés au trafic de drogue, et de cellules dihadistes composées de citoyens français.

Si nous nous félicitons que la Ville de Paris attribue tous les ans une subvention au Fonds social juif unifié pour participer à la protection et financer la protection des bâtiments communautaires, nous sommes quand même confrontés à une inquiétude fort légitime de nombreux Parisiens de confession juive mais aussi de l'ensemble de nos concitoyens, face à l'augmentation de l'antisémitisme et d'une forme d'insécurité et de menaces terroristes sur notre territoire, à Paris et notamment en Ile-de-France.

Nous souhaiterions donc, Monsieur le Préfet, que vous puissiez confirmer au Conseil de Paris que des dispositions ont bien été prises ces derniers jours, dans le but de renforcer à la fois la protection de l'ensemble de nos concitoyens de façon générale et, en particulière, celle de la communauté juive, dans le respect, évidemment, de la discrétion due à vos opérations.

Un dernier mot pour saluer tout de même l'ensemble du travail des forces de police effectué ces derniers jours.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

C'est une minute, les vœux non rattachés, quel que soit le sujet, je vous le rappelle.

La parole est à Mme BROSEL, pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci, Madame ASMANI, pour votre intervention.

Votre vœu est moins un vœu qu'une demande d'information auprès du représentant du Préfet de police. C'est la raison pour laquelle, d'une part, je vais lui passer immédiatement la parole afin qu'il puisse vous informer et que, d'autre part, je vous proposerai éventuellement de retirer votre vœu, considérant que les informations qui vous seront données seront certainement plus importantes pour vous et pour l'ensemble des Parisiens que le vote d'un vœu dans notre séance.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. le Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez, effectivement, Madame la Conseillère, Madame ASMANI, l'attachement de la Préfecture de police à veiller à la préservation des libertés publiques dans leur ensemble.

Parmi ces libertés, figure effectivement la liberté de culte, garantie par la Constitution, à laquelle la Préfecture de police veille particulièrement dans le cadre de ses missions quotidiennes.

Ces derniers mois, plusieurs événements, dont certains extrêmement dramatiques, ont conduit les pouvoirs publics à adapter leur dispositif de protection de certains lieux de culte, notamment les lieux de culte juifs, mais également des écoles confessionnelles, notamment des écoles juives.

Les plus hautes autorités de l'Etat, le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur, ont régulièrement renouvelé leurs instructions aux Préfets, afin de les inviter à tout mettre en œuvre pour prévenir toute agression, mais également sanctionner avec la plus grande sévérité celles qui pourraient être constatées.

A Paris, la charge de mettre en place ce dispositif appartient effectivement au Préfet de police, qui, pour ce faire, je le dis, est en contact permanent, quasi quotidien, avec la communauté juive, avec leurs représentants, notamment le consistoire de Paris, et notamment son service de protection, le service de protection de la communauté juive, le S.P.C.J.

Ces contacts quotidiens que nous avons au niveau du Préfet de police, au niveau du cabinet du Préfet de police, sont prolongés, relayés par des échanges réguliers de terrain entre les commissaires de police et les représentants des différents lieux de culte ou écoles.

Après la mise en place d'une sécurisation renforcée pour faire suite aux événements dramatiques de Toulouse et de Montauban, un dispositif particulier avait été déployé pour s'assurer du bon déroulement des fêtes de la rentrée.

C'est dans ce contexte qu'est intervenu, vous l'avez rappelé, le démantèlement d'une cellule terroriste le samedi et les jours qui ont suivi le samedi 6 octobre dernier.

Conformément aux instructions des plus hautes autorités de l'Etat, la P.P. a été conduite à encore renforcer la protection, la surveillance, des bâtiments et édifices liés au culte israélite. Je le dis, puisque je travaillais ce week-end-là, de nombreux échanges sont intervenus dès le 6 octobre et pendant tout le week-end, de manière à ce que ce dispositif soit calibré et que des moyens soient immédiatement déployés pour cette mission sans aucun délai.

Sur les sites les plus sensibles, définis en lien avec la communauté elle-même, des gardes statiques sont mises en place. Selon le degré de sensibilité, les gardes sont d'ailleurs effectuées par un, deux, trois, voire parfois plus, fonctionnaires de police.

L'action de ces services est renforcée par des unités spécialisées, je pense au Laboratoire central, je pense à des équipes cynophiles.

Sur l'ensemble des autres sites, les effectifs de police ont reçu l'instruction de renforcer leur surveillance par des rondes et patrouilles, par des prises de contact régulières avec leurs responsables.

Deux éléments pour être tout à fait complet et pour terminer.

D'abord, la P.P. assure une veille permanente sur, notamment, les sites Internet, de manière à détecter toute infraction à caractère antisémite qui serait commise par cette voie, afin que les poursuites adéquates soient engagées.

La P.P. - c'est la Direction du renseignement - assure également une présence forte et mobilise un nombre important de fonctionnaires pour déceler toutes les menaces éventuelles, notamment les menaces terroristes, sur le ressort de la capitale et de l'agglomération parisienne, et je peux vous assurer que le moindre signal faible fait l'objet d'un examen tout particulier en cette période.

Deuxième complément pour terminer, les fonctionnaires de la P.P., du point de vue judiciaire cette fois-ci, apportent un soin tout particulier aux procédures relatives à des agressions dont on peut supposer qu'elles présentent un caractère antisémite, l'ensemble de ces agressions nous étant, d'ailleurs, systématiquement et immédiatement signalé.

Vous le voyez, Madame, la Préfecture met absolument tout en œuvre et continuera à mettre tout en œuvre, en lien avec les représentants de la communauté juive, pour que les Parisiens de confession juive mais au-delà, d'ailleurs, l'ensemble des Parisiens qui souhaitent pratiquer leur culte librement, puissent continuer à le faire sans inquiétude et en toute sécurité. Il en va évidemment de la préservation d'une liberté fondamentale et essentielle garantie par la République française.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Madame ASMANI, devant ces explications, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Lynda ASMANI**. - Oui. Merci, Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire, je suis évidemment satisfaite et je remercie la Préfecture pour la transparence des informations ; évidemment, nous retirons le vœu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

## **2012 DPVI 177 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Régie de quartier du 19e Nord.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPVI 177 relatif à la subvention 25.000 euros et convention avec l'association Régie de quartier du 19e arrondissement Nord.

La parole est à Mme FILOCHE, pour cinq minutes maximum.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci.

Je n'utiliserai pas le temps des cinq minutes, mêmes si j'avoue que cela fait un petit moment que j'attends de pouvoir faire cette intervention.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, "l'homme ne fait pas avancer le temps, mais le temps fait avancer l'homme". Je voulais commencer par ce proverbe québécois cette intervention que je vais dédier aux accorderies parisiennes.

Depuis 2011, le Maire de Paris a décidé d'amplifier la politique de la Ville innovante au service de la cohésion sociale, notamment par le biais d'un nouveau plan d'action en faveur des quartiers populaires. Ce plan a comme objectif le renforcement du lien social et de la convivialité entre les habitants dans les quartiers, au travers des nouvelles formes de solidarité fondées sur l'échange et l'entraide de voisinage.

C'est dans ce cadre que la Ville de Paris a souhaité expérimenter un concept innovant, importé du Québec et développé en France notamment par la fondation Macif que l'on appelle les accorderies.

Je ne prendrai pas l'accent québécois pour le dire, mais je l'ai entendu dire et cela peut parfois poser question, parce que ce n'est pas un terme que l'on a l'habitude d'entendre de ce côté-là de l'Atlantique. L'accorderie est un concept d'échange de services qui regroupe sur un même territoire toutes les personnes intéressées à échanger entre elles différents services avec une seule et unique monnaie : le temps. Une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu sans aucune distinction sur la nature des services.

Les services échangés sont, par exemple, du dépannage informatique, de la traduction, du transport, des formations, de l'aide pour une déclaration d'impôt, de l'arrosage de plantes pendant les vacances, etc. La liste peut être assez vaste.

Les membres d'une accorderie, que l'on appelle donc des accordeurs, ont accès aux services proposés par les autres membres, via, notamment, une interface informatique, mais aussi par l'intermédiaire d'un lieu d'accueil ouvert la semaine où les habitants sont reçus.

L'objectif est de développer quatre accorderies sur le territoire parisien.

La première expérimentation a été lancée dans le 19e arrondissement et les trois autres sont en cours d'étude de faisabilité dans les 14e, 18e et dans ce qu'on appelle le Grand Belleville, c'est-à-dire à la frontière entre les 10e, 11e et 20e arrondissements.

En ce qui concerne l'accorderie du 19e, une étude de faisabilité avait été réalisée en 2010, en associant l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels présents sur tout le territoire. Elle a conduit à la proposition de création d'une accorderie et a permis d'identifier le porteur de projet adapté, qui s'avère être la régie de quartier. Assurant déjà de nombreuses missions sociales importantes autour de l'insertion socioprofessionnelle des habitants en difficulté et du développement du lien social, la régie de quartier du 19e arrondissement semblait effectivement le meilleur porteur.

L'Accorderie du 19e a été lancée ainsi fin 2011, au cœur du quartier politique de la ville de Flandre, au pied de la résidence Michelet, dans des locaux situés au sein de la résidence. Dans le 19e arrondissement, ce projet a pour objectif de créer une mixité réelle et efficace entre les habitants des quartiers défavorisés et des quartiers que l'on dit plus aisés.

Un projet comme l'Accorderie du 19e est déjà perçu comme une opportunité de décloisonner les pratiques sociales et spatiales, restreintes dans certains quartiers. Une attention particulière a été portée vers les familles monoparentales pour leur apporter une aide dans certains aspects du quotidien et, ainsi, leur permettre de s'inscrire dans des solidarités locales de voisinage de nature à rompre leur isolement.

La première année de fonctionnement de l'Accorderie a pleinement atteint l'objectif de contribuer au développement des solidarités de voisinage - d'ailleurs, on a même épaté les Québécois ! - entre les habitants de l'ensemble de l'arrondissement. Au 30 juin 2012, il y avait 340 accordeurs et 430 services échangés. De nombreuses actions collectives favorisant le lien et la mixité sociale ont aussi été mises en place. Un comité de vie associative a été créé, avec un développement important du partenariat, principalement social : le C.S.D.P., le C.A.S.-V.P., les centres sociaux, les associations locales. Tout cela a permis de mobiliser les habitants de tout le quartier politique de la ville qui en ont le plus besoin.

Je vous propose donc, au vu de ces bons bilans et des résultats que nous pouvons constater sur le terrain, et j'en suis le témoin, de bien vouloir voter cette subvention, afin que les échanges de temps et surtout les valeurs qui sont portées par ce principe d'échange de temps, comme un meilleur vivre-ensemble, puissent perdurer sur nos quartiers, et plus largement encore.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Et moi, je vous remercie pour la minute que vous avez rendue.

La parole est à Mme STIEVENARD.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je remercie Léa FILOCHE de valoriser la première accorderie parisienne ouverte dans le 19e arrondissement il y a un an, au cœur du quartier politique de la ville "Curial-Cambrai-Riquet-Stalingrad". Cette accorderie est un franc succès et nous sommes fiers de voir que d'autres villes souhaitent s'en inspirer, comme Bordeaux et Lille Métropole, qui lui ont rendu visite récemment. C'est une initiative très originale, dont le rapport coût/efficacité est particulièrement remarquable.

Dès le prochain Conseil de Paris, trois nouvelles accorderies seront lancées dans les 14e et 18e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville, à la croisée des 10e, 11e et 20e arrondissements. Elles renforceront la dynamique des solidarités de voisinage dans nos quartiers populaires parisiens, ce qui était souhaité par le Maire de Paris dans sa communication de mars 2011.

Les accorderies sont un outil innovant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elles mettent en relation des personnes d'âges, de catégories sociales, d'origines et de sexes différents. Grâce à l'échange de service qu'elles permettent, la qualité de vie des habitants accordeurs s'améliore et s'enrichit.

Je tiens à saluer leur engagement, car ils sont ainsi acteurs directs du bien vivre-ensemble de nos quartiers.

D'ores et déjà, nous comptons plus de 400 accordeurs en octobre avec déjà plus de 900 services échangés, soit de l'aide aux petits travaux, de l'entretien et du ménage, de l'aide au déménagement ou encore la garde

d'animaux. 52 % des accordeurs vivent seuls, 10 % sont en situation de monoparentalité ; la moitié des accordeurs ont plus de 55 ans ; 41 % sont des salariés, 26 % des retraités et 16 % des personnes en recherche d'emploi.

10 à 15 personnes supplémentaires s'inscrivent chaque semaine et nous fêterons bientôt le 500e accordeur, je pense d'ici la fin de l'année.

L'accorderie favorise bel et bien la mixité sociale et intergénérationnelle et lutte efficacement contre l'isolement.

La politique de la ville, en lançant ce dispositif, a donc pleinement joué son rôle d'innovation sociale, grâce à la mobilisation des acteurs associatifs que la Ville soutient. C'est le cas de la régie de quartier du 19e à laquelle s'est adossée l'accorderie.

Je salue également le partenariat mené avec la fondation MACIF, ainsi que la décision récente de la Fondation Abbé Pierre de soutenir l'accorderie du 19e dès l'an prochain.

Donc, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 177.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. (2012, DPVI 177).

## **2012 DVD 189 - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Préfecture de police en vue du relogement des services du commissariat du 13e arrondissement.**

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au relogement des services du commissariat du 13e.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 189 et le vœu n° 11 : c'est la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Préfecture de police en vue du relogement des services du commissariat du 13e arrondissement.

La parole est à M. Patrick TRÉMÈGE, pour 5 minutes maximum.

**M. Patrick TRÉMÈGE**. - Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire, le 1er avril dernier, un incendie s'est déclaré dans les locaux du commissariat du 13e arrondissement. Grâce au sang-froid des personnels de police et à la rapidité d'intervention des pompiers, on peut se féliciter qu'aucun dommage humain n'ait été constaté.

Dès la rentrée du mois de septembre, je posais une question à M. le Préfet de police, ainsi qu'à vous, Monsieur le Maire, pour m'inquiéter de la désorganisation des services de police consécutive à cet incendie, bien que je doive souligner le comportement exemplaire des fonctionnaires, qu'il s'agisse des fonctionnaires de la Préfecture de police ou qu'il s'agisse de ceux de la mairie du 13e arrondissement, qui ont permis pendant six mois de répondre aux demandes des habitants du 13e arrondissement. Je me félicite que, dans l'urgence, des mesures d'éclatement des services aient pu être faites.

Ce projet de délibération constitue, par conséquent, un premier pas, un progrès indéniable en ce qu'il permet la réunion des services du commissariat dans un seul et même lieu.

Cependant, cette situation doit demeurer évidemment temporaire. Je n'ai pas la même conception du temporaire que la Majorité municipale ou la Préfecture de police. L'exposé des motifs évoque un commissariat qui pourrait être remis en l'état début 2017, c'est-à-dire dans cinq ans, pas avant. Les habitants du 13e arrondissement devront se contenter pendant cinq ans d'un commissariat préfabriqué. C'est, à mon sens, tout à fait inacceptable. Je suis d'autant plus inquiet que ce projet de délibération prévoit d'ores et déjà la prolongation tacite de la convention d'occupation en cas de retard des travaux. Tout cela ne m'apparaît pas sérieux.

Un commissariat fonctionnel est un préalable indispensable à une action efficace des services de police. Il doit permettre d'accueillir les victimes dans les conditions qu'elles méritent. C'est aussi une marque évidente de respect pour le travail des fonctionnaires de police, dont on sait qu'il n'est pas toujours très facile.

Je suis étonné parce que l'exposé des motifs n'évoque que la solution de la réhabilitation du commissariat. Par ailleurs, d'ailleurs, quand on évoque cette réhabilitation du commissariat, on n'évoque pas quelle forme il aura. Aucune autre piste n'a été étudiée. Je ne suis d'ailleurs pas convaincu qu'une réhabilitation de cinq ans soit la solution la moins coûteuse.

Nous vous proposons, par un vœu, de trouver une solution évidemment plus rapide pour offrir aux habitants du 13e un service public dans la tranquillité. Les parcelles et les immeubles en propriété de la Ville ne manquent pas dans notre arrondissement.

J'irai même plus loin, Monsieur le Maire, vous disposez d'un droit de préemption que vous utilisez d'ailleurs assez régulièrement dans les arrondissements de l'Est parisien pour faire davantage de logement social. Le maire du 13e a d'ailleurs tiré le signal d'alarme lors de son audition par la Mission d'information et d'évaluation sur l'attribution des logements sociaux.

Je vous propose aujourd'hui d'utiliser cette arme plus utilement pour doter au plus vite notre arrondissement d'un commissariat qui soit digne de ce nom.

Vous nous opposez la question du coût d'un commissariat neuf pour justifier la rénovation d'un commissariat incendié. Cet argument, à l'évidence, ne tient pas. Il faut compter sur un budget de 25 millions d'euros pour la construction d'un commissariat, c'est 10 % du stade Jean Bouin. Vous préférez donc, semble-t-il, offrir au sport business une nouvelle enceinte plutôt que de donner aux habitants du 13e arrondissement les moyens de garantir leur droit à la sécurité.

Vous allez recevoir cette année 1,1 milliard d'euros au titre des droits de mutation.

N'est-il pas possible d'en consacrer 2,5 % à un commissariat pour près de 10 % des Parisiens ?

J'ajoute par ailleurs, Monsieur le Maire, que le Conseil régional apporte une subvention pour le financement de la construction des commissariats. Il ne devrait donc pas être si difficile que cela de convaincre le Président du Conseil régional de l'enjeu important de cette opération.

Monsieur le Maire, la gestion de ce dossier fait preuve d'un certain fatalisme et vous imaginez bien que mon groupe ne saurait s'y résoudre.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie, également pour le respect du temps de parole.

M. Jérôme COUMET a la parole, pour cinq minutes maximum.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je souhaite adresser mes vœux de prompt rétablissement à notre collègue Myriam EL KHOMRI. Je veux voir dans son coup de fatigue comme la preuve de son implication. Qu'elle en soit ici remerciée.

En préambule toujours, je me réjouis que la Préfecture de police comme le Ministère de l'Intérieur prennent enfin à bras-le-corps la question de la reconstruction du commissariat du 13e. Je dis enfin à dessein.

Enfin, car il s'agit d'une situation, j'allais dire scandaleuse, je me contenterai de dire tout à fait anormale pour éviter toute interprétation de mes propos.

Il n'empêche : l'incurie nous a conduit tout droit à perdre l'usage du bâtiment du commissariat du 13e, qui a en effet brûlé le 1er avril dernier et qui est aujourd'hui inutilisable.

Si j'emploie des mots volontairement emprunts de gravité, c'est parce que mon prédécesseur, Serge BLISKO, comme moi-même, avons très souvent dénoncé solennellement l'état de vétusté du commissariat du 13e.

Constatant que cette question n'avait pas été examinée avec sérieux, nous avons pris notre bâton de pèlerin et nous avons obtenu une contribution exceptionnelle de la Région Ile-de-France, une contribution, d'ailleurs, comme le demande le vœu déposé par l'U.M.P. Le problème est que cette contribution de la Région avait non seulement été acceptée mais aussi votée au budget primitif 2009.

Vous m'avez bien entendu : en 2009, il y a trois ans.

Et cette ligne de crédit était de 2 millions d'euros, une somme importante pour une mission qui n'est pas celle de la Région Ile-de-France.

Pour débloquer cette ligne de crédit de 2 millions, il suffisait à l'époque que la Préfecture de police engage des études. J'avais personnellement interpellé le Préfet de police de l'époque, qui m'avait indiqué que seul le Ministère de l'Intérieur pouvait prendre la décision.

Je m'étais donc adressé à Mme ALLIOT-MARIE - c'était elle à l'époque -, je l'avais même interpellée publiquement quand elle avait visité le commissariat du 13e.

Finalement, il m'avait été répondu par écrit que le Ministère de l'Intérieur ne souhaitait pas modifier le calendrier de rénovation des commissariats parisiens.

Le résultat, nous le connaissons : les 2 millions de la Région n'ont pas été utilisés.

Le résultat, nous le connaissons aussi sur un autre plan : le commissariat du 13e a brûlé. La cause est uniquement un problème de vétusté. L'origine de l'incendie est électrique en raison de la vétusté de l'installation. C'est ce qu'ont indiqué les pompiers.

Alors j'invite mes collègues de l'opposition à regarder d'abord ces faits.

Aujourd'hui, le Ministère de l'Intérieur va devoir dépenser sans doute quelque chose comme cent fois plus que ce que l'on aurait pu utiliser à l'époque pour une simple rénovation.

Non seulement le commissariat va être entièrement reconstruit, et Monsieur TRÉMÈGE, il ne s'agit pas d'une rénovation, mais bien d'une reconstruction qui coûtera aussi cher qu'une construction ailleurs. C'est évidemment une obligation au regard du fonctionnement de la police au sein de notre arrondissement.

Mais plus encore, afin d'éviter que le service public de la police ne soit trop longtemps perturbé, il a été décidé de construire un commissariat provisoire. Nous paierons donc deux fois. Et la construction provisoire, ce sera fait pour l'été 2013. C'est l'objet de ce projet de délibération.

La Ville de Paris va évidemment accompagner toutes ces opérations, et je voulais ici remercier chaleureusement, à la fois le Ministre de l'Intérieur et le Préfet de police, bien entendu.

Mais aussi, au travers du commissaire principal, M. QUILICHINI, je voulais aussi ici, devant notre Assemblée, saluer les fonctionnaires de police du 13e, qui travaillent avec un grand sérieux malgré des conditions matérielles très difficiles, même si on a essayé d'accompagner au mieux les choses. D'ailleurs, la mairie du 13e arrondissement a mis à leur disposition un certain nombre de locaux, notamment pour recevoir les plaintes, dont le dépôt peut se faire dans le 13e arrondissement dans de bonnes conditions.

Je vais d'ailleurs entamer une grande tournée des cités du 13e avec le commissaire dès cette semaine, ce qui permettra de toucher de plus près les difficultés que nous avons au niveau de notre arrondissement.

Monsieur TRÉMÈGE, je veux ici vous rassurer. Il ne s'agit pas d'un simple rafistolage du commissariat. Il s'agira d'une opération extrêmement lourde. Nous sommes en train de regarder les délais avec la Préfecture de police. Il est difficile aujourd'hui de s'engager sur un calendrier précis, mais sachez qu'avec les services de la Direction de l'Urbanisme, nous essayons de voir quelles sont les modalités qui seront les plus rapides pour que l'on ait un commissariat définitif, le plus rapidement possible.

D'ici là, nous aurons un commissariat provisoire, ce qui est une dépense supplémentaire mais nécessaire au regard d'un arrondissement, non pas comme vous le dites de 170.000 habitants, mais de plus de 180.000 habitants.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL, puis au Représentant du Préfet de police.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux deux intervenants de vous mobiliser sur ce dossier. Merci en tout cas d'avoir remis un peu de rationalité et d'histoire dans ce débat.

Évidemment, vous avez reçu, Monsieur TRÉMÈGE, ou vous allez recevoir - je ne peux pas être plus précise et je m'en excuse - la réponse à la question écrite que vous aviez posée lors du dernier Conseil de Paris.

Myriam EL KHOMRI est évidemment à votre disposition pour vous écrire régulièrement sur ce sujet.

Mais petit rappel en complément de ce qu'a dit Jérôme COUMET, de ce qu'elle vous a écrit, l'ensemble des protagonistes concernés se sont réunis bien évidemment dès le lendemain de l'incendie pour assurer l'accueil provisoire des services de police et assurer aux habitants la continuité de ce service public, mais de façon éclatée.

Elle souhaitait profiter de l'occasion pour remercier la mairie du 13e, bien entendu, la S.N.C.F. ainsi que la Direction territoriale de la Sécurité de proximité d'avoir mis si promptement à disposition des locaux devant pour certains réorganiser leurs services pour accueillir les effectifs du 13e. C'est ma foi un bel exemple de solidarité au service de l'intérêt général.

Simultanément, il est apparu évident que la totalité des locaux de l'hôtel de police devaient faire l'objet d'une restructuration complète suite à cet incendie. À une situation provisoire, il fallait bien entendu trouver une situation transitoire.

Le morcellement géographique des services du commissariat nuit aux conditions d'accueil des usagers, contraints de se rendre dans différents points du territoire parisien afin de voir aboutir leurs démarches. Cette situation ne pouvait bien entendu plus durer.

Après un examen approfondi - vous imaginez bien que tout ceci n'a pas été fait sans l'appui d'un certain nombre d'études techniques -, l'installation de locaux transitoires regroupant l'ensemble des services sur le parvis situé devant l'hôtel de police du 13e arrondissement s'est imposée comme étant la solution la plus pertinente, la plus appropriée. C'est cette solution qui fait l'objet d'un projet de délibération que, bien entendu, je ne peux que vous amener à soutenir unanimement lors de ce Conseil.

Concernant le choix définitif de l'ex-futur commissariat, l'ancien site, et malgré des délais conséquents que vous avez eu raison de rappeler, Monsieur TRÉMÈGE, s'avère le plus judicieux à tous points de vue.

En effet, d'un point de vue géographique et opérationnel, il répond à la fois aux attentes des habitants en matière d'un service public de qualité centralisé et donne aux fonctionnaires toutes les garanties d'une efficacité fonctionnelle.

Une réunion sur ce sujet aura lieu au Secrétariat général le 24 novembre prochain.

Pour terminer, le déménagement du transitoire vers le définitif se fera à coûts réduits, ne changera rien aux habitudes des habitants qui sont en effet habitués à se rendre sur un lieu identifié et marqué depuis des décennies et permettra aux fonctionnaires de police de glisser vers des locaux neufs sans changement de méthodes opératoires, qui plus est pour les unités de terrain, très sollicitées sur cet arrondissement.

Quant aux questions, j'allais dire problématiques, quant aux questions de financement que vous évoquez, Monsieur TRÉMÈGE, il me semble que Jérôme COUMET, dans un rapide retour en arrière, a rappelé quelques sujets d'évidence.

Néanmoins, si le Préfet de police ou son représentant souhaite intervenir sur ce sujet pour apporter un complément, il peut le faire mais vous comprendrez que pour toutes ces raisons, je renouvelle bien entendu mon appel à un vote unanime sur le projet de délibération, et j'émettrai un avis défavorable à votre vœu, Monsieur TRÉMÈGE.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les intervenants ont été très complets sur ce dossier.

On a évidemment tous en mémoire ce sinistre du 1er avril 2012. Les trois intervenants ont rappelé le professionnalisme des fonctionnaires de police qui étaient présents sur le site et des sapeurs-pompiers qui sont intervenus prestement et qui ont permis à ce sinistre d'ampleur de ne pas faire de victime.

Je voudrais simplement aborder les trois étapes du relogement des fonctionnaires, trois étapes avec quelques compléments par rapport à ce qui a été dit à l'instant.

D'abord, évidemment, à la suite du sinistre, des premières mesures d'urgence ont été nécessaires. Cela s'est fait d'ailleurs avec un réaménagement de plusieurs locaux, à la fois sur le 13e, sur le 5e et sur l'ensemble de la Capitale.

Je dois dire que les services de la P.P. ont pu compter très rapidement sur l'appui des services de la Ville, à la fois le Secrétariat général de la Ville, mais également la mairie du 13e arrondissement qui a accepté d'accueillir un certain nombre de fonctionnaires qui, auparavant, travaillaient sur le 13e arrondissement.

Evidemment, nous y avons été extrêmement sensibles.

Je dois dire également que tout cela s'est fait avec une grande compréhension de la part des fonctionnaires de police. La situation n'a pas toujours été simple pour eux.

Ce que je crois, en revanche, c'est que la situation opérationnelle sur le 13e arrondissement ne s'en est à aucun moment trouvée dégradée et c'était essentiel.

Bien évidemment, cette solution, qui était une solution d'urgence, ne pouvait pas se pérenniser, ne pouvait pas durer un temps infini et c'est pour cela que d'autres solutions ont été très vite mises à l'étude.

Le Préfet de police de l'époque et le nouveau Préfet de police ont souhaité que ce dossier soit inscrit parmi les dossiers prioritaires de la Préfecture de police, mais également du nouveau Ministre de l'Intérieur.

Le choix a été fait, effectivement, de totalement réhabiliter l'actuel commissariat et je rejoins le maire du 13e arrondissement lorsqu'il dit que ce sera un nouveau commissariat qui sortira de terre, même si la structure n'a pas été impactée par l'incendie, l'ensemble de la distribution des locaux sera considérablement modernisé, l'ensemble des surfaces sera redistribué pour assurer à la fois une meilleure fonctionnalité pour les fonctionnaires présents sur le site, renforcer la sûreté et la sécurité du site, mais également améliorer l'accueil pour les citoyens parisiens.

Le maire du 13e l'a rappelé, la Préfecture de police, le Ministère de l'Intérieur, l'ensemble des services parisiens mettent tout en œuvre pour que le délai de réalisation de ce nouveau commissariat soit le plus bref possible.

Une période intermédiaire sera néanmoins nécessaire avant que les fonctionnaires puissent entrer dans ce nouveau commissariat.

Là aussi, les arguments ont été donnés, à la fois pour des raisons de pragmatisme, d'efficacité, il a été préféré - et je le dis d'ailleurs : en lien avec les personnels, en lien avec la Préfecture de police, en lien avec les organisations syndicales - de privilégier une solution sur le site même du commissariat.

C'est le sens du commissariat provisoire sur lequel nous travaillons. Là aussi, les engagements de crédit du Ministère de l'Intérieur ont été très rapides puisque les sommes ont été débloquées dans les semaines suivant l'arrivée du nouveau Préfet de police, de manière à ce que ce nouvel équipement entre en service sans doute à l'été 2013, ce qui est un délai raisonnable et croyez bien que nous mettrons tout en œuvre pour que ce projet sorte de terre le plus vite possible.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur TRÉMÈGE ?

**M. Patrick TRÉMÈGE**. - Monsieur le Maire, je maintiens mon vœu.

Je remercie le Préfet des réponses qu'il vient de me donner. Le problème n'est pas tant, encore une fois, sur la construction des locaux provisoires, c'est celui de considérer que l'on peut aller beaucoup plus vite que les cinq ans, voire les six ans pour, vous dites la réhabilitation, le maire du 13e parle de reconstruction, et que, par ailleurs, il y ait un véritable débat au Conseil de Paris et au Conseil arrondissement sur la finalité de ce que sera...

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Il n'y a pas de deuxième intervention, vous maintenez votre vœu, mais on ne refait pas une deuxième intervention.

Arrivez vers votre conclusion.

**M. Patrick TRÉMÈGE**. - C'est juste une précision, ce n'est pas du tout dans un esprit polémique.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - A ce rythme, on finit à 20 heures 30 ce soir.

**M. Patrick TRÉMÈGE.** - C'est simplement pour que nous ayons une idée de ce que sera le prochain commissariat, puisqu'il va être totalement reconstruit.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 189.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 189).

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au marché sauvage du boulevard de la Chapelle (18e).**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Nous passons en 6e Commission et, comme je vous le disais, si nous continuons à ce rythme, notre Conseil s'achève à 20 heures 30 ce soir. J'invite les orateurs à être synthétiques.

Les vœux non rattachés n° 12 et n° 12 bis sont relatifs au marché sauvage du boulevard de la Chapelle.

La parole est à Mme Roxane DECORTE pour une minute maximum.

**Mme Roxane DECORTE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Les habitants du 18e arrondissement ont souvent l'impression que l'on accepte sur leur territoire des faits que l'on ne pourrait pas imaginer un seul instant ailleurs dans Paris.

Myriam EL KHOMRI connaît parfaitement cette situation, comme le maire Daniel VAILLANT.

C'est un sujet sur lequel nous sommes déjà, avec mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, intervenus en mars dernier, un vœu avait été voté à l'unanimité et force est de constater et de déplorer que, sur le terrain, on a toujours cette situation des marchés de la misère.

C'est pour cela que nous émettons le vœu qu'il soit enfin mis fin à ce marché sauvage, que la mobilisation de la Préfecture de police permette de rendre aux riverains, aux commerçants et aux passants la tranquillité publique qu'ils attendent et que soit mis en place un groupe de diagnostic et d'action tripartite (Mairie de Paris, Préfecture de police, Préfecture de Paris) pour améliorer la situation, tant sur un plan sanitaire que sur celui de la propreté, mais aussi du traitement social de ces personnes.

Merci de votre réponse.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre concision.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY,** adjointe. - Monsieur le Maire, le vœu déposé par l'U.M.P. appelle notre attention sur la situation du marché Barbès dont le fonctionnement est perturbé depuis quelques mois par l'installation de vendeurs à la sauvette.

Ce vœu, Monsieur le Maire, malheureusement, ne souligne pas l'implication de la collectivité parisienne pour rendre à ce quartier sa tranquillité.

C'est pour cette raison que je propose un vœu de l'Exécutif à cette Assemblée.

Le Conseil de Paris a voté deux vœux de l'Exécutif en mars et en septembre 2012, réclamant une coordination des forces de police autour de ce marché pour assurer la tranquillité et la salubrité publique et une bonne coordination des acteurs publics en présence.

La Ville de Paris, sous la houlette de Myriam EL KHOMRI, s'est particulièrement impliquée pour mettre en œuvre ces vœux. Le Secrétariat général, mais également la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement, sont pleinement mobilisés pour répondre aux questions difficiles que pose la présence d'un marché à la sauvette.

Dès le mois de mai, j'ai rencontré les associations d'aide alimentaire en leur rappelant que les produits distribués ne doivent pas être revendus.

Des affiches en huit langues, expliquant que les bénéficiaires de l'aide alimentaire ne peuvent revendre de produits, ont été réalisées et sont apposées dans les principaux lieux de distribution des colis.

Le vœu de l'Exécutif rappelle cette mobilisation et apporte des éléments sur une coordination dans le cadre de la zone de sécurité prioritaire sur un éventuel aménagement de l'espace public, pour permettre la tenue du marché découvert, et surtout propose de mener un diagnostic social des vendeurs à la sauvette et d'entamer une réflexion sur leur accès aux droits.

Nous pensons que cette étape doit être franchie, la situation sur le terrain étant difficile, même si la présence des forces de police a permis, mercredi dernier, que ce marché se tienne dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire, je propose de modifier juste à la marge le vœu de l'Exécutif en ajoutant, en début du vœu, la phrase suivante : "Considérant le vœu présenté par le groupe U.M.P.P.A." et je propose également au groupe U.M.P. de retirer son vœu et de voter celui de l'Exécutif, faute de quoi je donnerai un avis défavorable au vœu de l'U.M.P.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci, c'est extrêmement clair.

M. le Préfet voulait ajouter un mot.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Un mot complémentaire, parce que la situation sur le boulevard a déjà donné lieu à de nombreux échanges.

Vous avez l'honnêteté de dire dans votre vœu que la situation s'était améliorée au printemps et à l'été dernier, je crois que la police n'y est pas étrangère.

Au total, depuis le début de l'année, ce sont plus de 14.000 personnes qui ont été évincées, plus de 6.000 contrôles réalisés et plus de 1.500 notifications de procès-verbal pour vente à la sauvette.

Malgré cette action déterminée, il est exact que le maintien d'une situation apaisée nécessite une présence policière et des moyens policiers constants sur le site, c'est pourquoi, dans le cadre d'ailleurs de la zone de sécurité prioritaire, puisque le boulevard est inclus dans cette Z.S.P., les moyens ont été renforcés depuis septembre.

Reste bien sûr que la vigilance de la police doit rester de tous les instants et, ce, pour trois raisons.

D'abord, on le sait bien, l'absence de réelle sanction dissuasive à la vente à la sauvette et de pénalisation du sujet. Deuxièmement, on le voit bien, on a eu depuis la rentrée un certain nombre d'incidents qui ont nécessité l'engagement de renforts rapides suite à la prise à parti de fonctionnaires de police sur le site, et, également, la tendance récente je dois dire constatée de voir les vendeurs à la sauvette revenir s'installer après la fin du marché légal, ce qui a conduit le commissaire à réorienter son dispositif.

Vous le voyez, la mobilisation sur le site est forte, elle sera encore accrue et, pour rejoindre ce que disait Madame la Maire, pour obtenir des résultats plus durables sur le site et en l'absence, je le disais un jour ici, de réelle filière organisée de vendeurs à la sauvette ou de lutte contre les trafics qui puisse être mise en place sur le site, la réflexion, les actions conduites par la Ville qui viennent à l'instant de vous être précisées sont à mon sens seules de nature à nous permettre d'obtenir des résultats dans la durée et il me semble que ce sera un des sujets qui sera au cœur de nos discussions dans le cadre de la zone de sécurité prioritaire et des instances qu'elle a prévues.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces éléments complémentaires, il me revient de demander à Mme Roxane DECORTE si son vœu est maintenu, oui ou non ?

**Mme Roxane DECORTE**. - Selon la prise de parole de notre président de groupe hier, nous retirons notre vœu et nous votons le vœu de l'Exécutif.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 12 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis ainsi amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. (2012, V. 165).

**2012 DASCO - 44 Subvention (18.681 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 1er arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**

**2012 DASCO 49 - Subvention (16.958 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 6e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**

**2012 DASCO 60 - Subvention (93.706 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 17e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**

**2012 DASCO 61 - Subvention (245.080 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 18e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**

**2012 DASCO 62 - Subvention (215.495 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 19e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'exclusion des aliments génétiquement modifiés ou dérivés des services de restauration scolaire.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission et nous examinons les projets de délibération DASCO 44, 49, 60, 61, 62 et les vœux n<sup>os</sup> 13 et 13 bis. Ces projets ont trait aux subventions avec convention aux caisses des écoles des 1er, 6e, 17e, 18e et 19e arrondissements.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour cinq minutes maximum.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, plusieurs projets de délibération inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil concernent le service de restauration scolaire ; je veux évoquer celles des délibérations qui portent sur la signature de conventions d'objectifs avec les caisses des écoles.

A cette occasion, nous présentons avec Emmanuelle BECKER un vœu rattaché à ces projets, afin que la Ville de Paris écarte des cantines scolaires tout aliment génétiquement modifié ou dérivé. C'est la raison pour laquelle

nous nous sommes inscrits sur ce projet de délibération, précisément pour présenter ce vœu rattaché. Nous souhaitons introduire cette exigence de zéro O.G.M. dans ces conventions d'objectifs.

La récente étude de l'équipe du professeur SÉRALINI a, en effet, replacé la polémique sur l'innocuité des O.G.M. au cœur de l'actualité, et qu'on la critique ou qu'on la cite en exemple, cette étude ne manque pas de nous interroger ; elle nous renvoie aussi à la question de l'indépendance de la recherche et de ses modes de financement.

Le mois dernier, cependant, à la suite d'une question d'actualité du groupe E.E.L.V.A. relative aux O.G.M., justement, le Maire de Paris nous avait invités à faire des propositions pour aller plus loin. C'est à ce titre que nous proposons de prévoir dès à présent, dans les conventions d'objectifs, une clause excluant les O.G.M. des restaurants scolaires.

Dans cet esprit, il nous semble que cette exigence doit s'appliquer à tous nos établissements, également ceux de la petite enfance, ainsi qu'aux services de restauration dédiés au personnel.

Aujourd'hui, plus de 70 % des Français se déclarent très inquiets ou plutôt inquiets de la présence éventuelle d'O.G.M. dans l'alimentation, nous devons donc apporter des réponses aux Parisiens ; en voici une première. C'est le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup, pour votre esprit synthétique également.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSSSEL.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur BROSSAT, merci, Madame BECKER, pour cette interpellation.

Je ne reviendrai pas sur les délibérations, elles n'étaient qu'un moyen de nous interpeller sur la question de l'interdiction des O.G.M. dans les cantines scolaires.

Je remets en préambule, vous en avez maintenant l'habitude, le fait que la composition des menus et le choix des denrées alimentaires relèvent de la compétence exclusive de la caisse des écoles de chaque arrondissement et que je ne suis, en la matière, pas votre interlocutrice, et, donc, que d'éventuelles mesures concernant les risques liés aux O.G.M. sont, évidemment, du ressort de chaque caisse et de chaque président de caisse.

Néanmoins, à la suite des interpellations qui ont pu exister au sein de cette assemblée sur la question des O.G.M., nous avons demandé à chacune des caisses quelle était la politique qui était menée.

Les caisses des écoles ont, en effet, la liberté, la possibilité, d'opter pour une politique d'achat de denrées excluant les O.G.M. à l'occasion de la passation de leur marché et, dans les faits, la plupart des caisses limitent autant que possible, voire excluent totalement, les denrées contenant des O.G.M.

Néanmoins, la DASCO n'a pas connaissance de l'ensemble des marchés passés par les caisses, et donc, ce que nous avons pu élaborer dans l'accompagnement par la DASCO de la rédaction des marchés, par exemple dans les 1er, 2e, 6e et 7e arrondissements, nous permet de mettre en place les outils pour refuser ce type d'aliments. Il nous faut maintenant relayer ce type d'expérience auprès des différents présidents de caisse des écoles pour diffuser ces bonnes pratiques.

Deuxième point qui s'appuie sur les délibérations sur lesquelles vous êtes intervenus, les conventions d'objectifs, pour le coup, qui visent à l'amélioration de la qualité du service, et notamment l'amélioration de la qualité alimentaire, on a fait le choix de se baser sur les critères du Plan alimentation durable, donc on a pris en compte trois types de label : le label rouge pour la viande, le label pêche durable M.S.C. pour le poisson et les produits issus de l'agriculture biologique ; les produits bio sont, par définition, sans O.G.M. J'ai donc envie de dire que cette dimension est déjà, de fait, existante via les conventions d'objectifs signées entre la Ville et les caisses.

Néanmoins, le sujet que vous évoquez, l'introduction d'une clause spécifique excluant totalement les O.G.M., dans les conventions d'objectifs, peut être et pourra être discuté avec l'ensemble des caisses des écoles lors du dialogue de gestion qui va commencer dans quelques semaines. L'esprit de la réforme du financement de la restauration est, vous le savez, de travailler en partenariat avec chaque caisse des écoles en étant dans le dialogue et la construction collective, et non dans l'imposition de choix en matière de gestion, mais je crois que ce sujet ne posera pas de problème particulier.

C'est la raison pour laquelle, reprenant ces éléments dans le vœu de l'Exécutif qui vous est présenté, je vous propose de retirer votre vœu et de voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications.

Le vœu n° 13 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est-il maintenu, puisqu'il y a un vœu n° 13 bis ?

**M. Ian BROSSAT**. - La réponse de Colombe BROSSEL nous satisfait, ainsi que le vœu de l'Exécutif, qui nous permettra d'avancer dans le sens proposé par le vœu que nous déposons, donc nous le retirons et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je crois qu'il y a une demande d'explications de vote, mais, du coup, sur le vœu n° 13 bis.

**M. Sylvain GAREL**. - De toute façon, nous aurions, comme vous vous en doutez, voté le vœu n° 13 ou le vœu n° 13 bis, mais le vœu n° 13 était encore mieux.

Cela fait plaisir de se sentir moins seul sur un sujet sur lequel on a longtemps été un peu des lanceurs d'alertes sans beaucoup d'écho.

Nous pensons simplement qu'il faut aller très loin. Comme vous l'avez dit, Madame Colombe BROSSEL, les produits bio n'ont pas d'O.G.M., mais le label rouge et la pêche durable ne le garantissent pas, donc allons vers beaucoup plus de bio. Je pense que le jour où l'ensemble des cantines proposera des produits bio et le plus possible des repas végétariens, nous aurons une alimentation totalement saine pour nos enfants.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 13 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 166).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 60).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 61).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 62).

## **2012 DASCO 113 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2013-2014.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 113 et les amendements n<sup>os</sup> 14, 15 et 16.

Ce projet de délibération a trait au ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2013-2014.

La parole est à Mme Halima JEMNI, pour trois minutes maximum.

**Mme Halima JEMNI**. - Cela va être moins de trois minutes ; cela va être quelques secondes.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

Effectivement, après de nombreuses réunions de concertation menées avec les parents et les directeurs d'école du 19<sup>e</sup> arrondissement, et après en avoir discuté avec l'adjointe Colombe BROSSEL, il nous semble, dans le 19<sup>e</sup>, qu'il est nécessaire de clarifier et d'équilibrer les secteurs de recrutement des écoles de notre arrondissement.

C'est pour cette raison que nous vous demandons d'amender le projet de délibération DASCO 113 de la manière suivante : que les annexes aux projets relatifs au ressort des écoles publiques de Paris pour l'année 2013-2014 soient complétées par un document que nous vous avons joint.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie de votre sobriété.

La parole est à Mme DASPET.

**Mme Virginie DASPET**. - Merci, Monsieur le Maire.

La même attitude pour le 20<sup>e</sup> arrondissement, l'objectif étant de garantir une meilleure mixité sociale dans nos écoles.

Evidemment, je ne vais pas vous lire la longue liste des rues du 20<sup>e</sup> arrondissement concernées. Il faut simplement nous excuser peut-être d'avoir été un peu en retard, mais le 20<sup>e</sup> arrondissement étant à la fois très grand et très vivant, la concertation et la consultation, notamment des parents d'élèves, a été un petit peu longue.

L'esprit, pour ceux qui connaissent un peu le 20<sup>e</sup> arrondissement, est surtout de réduire les problèmes sur les écoles qui commençaient à saturer, notamment dans le secteur du quartier Pelleport et les écoles Bretonneau.

C'est le même esprit que le 19e et je vous invite évidemment chaleureusement à voter cet amendement.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je remercie les deux oratrices pour leur esprit de synthèse.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, j'aurai un mot d'explication sur un amendement technique.

En effet, vous avez voté, nous avons voté lors de notre séance de septembre, l'ensemble du ressort des écoles publiques de Paris. Mais parfois, dans certains arrondissements, l'arrivée de nouveaux directeurs d'école, la finalisation de la concertation - c'est ce qu'ont rappelé mes collègues des 19e et 20e arrondissements - nous impose de prendre un peu plus de temps pour bien affiner les projets et ce dans un cadre concerté. Cela a donc été le cas pour les 10e, 14e, 19e et 20e arrondissements. C'est donc la raison pour laquelle nous avons finalisé la sectorisation sur ces arrondissements à ce moment-là.

Un tout petit mot sur l'amendement technique qui concerne le 16e arrondissement et qui vient corriger une erreur technique : il s'agit d'inclure la maternelle Gros dans une sectorisation élémentaire commune qui concernait d'abord la maternelle Boulainvilliers.

En effet, la maternelle Gros s'avère plus appropriée en termes de locaux, au cas où les effectifs à venir en élémentaire nécessiteraient la mobilisation de locaux supplémentaires. Cette option a été présentée par la mairie du 16e arrondissement, et je crois par Mme BRASSEUR. Dans le cadre de la concertation conduite localement, cette possibilité pourrait donc être utilisée si nécessaire, si les besoins étaient confirmés et si tels étaient le souhait et la volonté de l'ensemble de la communauté éducative des écoles concernées.

Voilà, je souhaitais vous en dire un mot. Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 14 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 14 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 15 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 15 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 16 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASC0 113 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 113).

Je vous remercie.

## **2012 DASCO 152 - Lancement de marchés publics relatifs à la mise en oeuvre des ateliers bleus culturels et scientifiques pour 2013/2014 et 2014/2015.**

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif l'aménagement des rythmes scolaires.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 152 et le vœu n° 17 qui s'y rattache.

Le projet DASCO 152 : lancement de marchés publics relatifs à la mise en œuvre des ateliers bleus culturels et scientifiques.

La parole est d'abord à Mme Danielle FOURNIER, pour 5 minutes maximum.

**Mme Danielle FOURNIER.** - Merci.

Je voudrais me réjouir avec vous du fait que la Ville va proposer l'année prochaine plus de 800 ateliers bleus dans 337 écoles. Dans ces ateliers bleus, sur lesquels je suis déjà intervenue plusieurs fois - on connaît leur caractère culturel et scientifique -, des milliers d'enfants peuvent découvrir des disciplines qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer régulièrement dans le cadre scolaire. Ils peuvent surtout expérimenter des méthodes d'apprentissage différentes de celles de l'école classique, plus ludiques, qui leur permettent justement de réussir dans des domaines différents mais complémentaires du champ scolaire.

Donc, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires qui sera appliqué à la rentrée 2013, je pense que ces ateliers bleus rempliront une vraie mission éducative.

Je voudrais souligner aussi que cette année les thèmes dans lesquels s'inscriront les ateliers ont été sensiblement refondus dans le cadre du nouvel appel d'offres.

Le développement durable, thème nouveau, y figure ; je pense qu'il va permettre de favoriser une démarche d'éducation à l'environnement dans le cadre des ateliers. Ceci dit, si nous sommes très satisfaits de voir ce thème intégré aux thématiques des ateliers, avec le souhait sur lequel nous sommes souvent intervenus que le développement durable soit présent dans les écoles et dans ces ateliers, je pense qu'il ne faudrait pas le cantonner seulement à la "récupération, au traitement et à la transformation en vue de l'éducation à la citoyenneté". Je cite les termes qui sont employés dans l'appel d'offres, comme c'est mentionné dans les annexes. Il faut ouvrir tout le champ du développement durable qui est un champ vraiment très large.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci d'être aussi synthétique et précise.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

**Mme Annick OLIVIER.** - Merci.

Depuis 1987, la Ville de Paris propose aux enfants des écoles élémentaires publiques parisiennes des ateliers bleus culturels et scientifiques organisés principalement par des associations qui permettent aux enfants de découvrir les disciplines qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer dans le cadre scolaire.

Cette année scolaire, ce ne sont pas moins de 837 ateliers bleus qui se sont tenus, qui ont concerné 337 écoles et environ 137.000 enfants. Ces ateliers ont pour mission de répondre aux objectifs d'aider l'enfant à s'épanouir, à apprendre à vivre ensemble et à agir pour l'égalité.

Les thèmes dans lesquels s'inscrivent les ateliers ont été refondus dans le cadre de cet appel d'offres, suite aux réflexions d'un groupe de travail réunissant directeurs de centres de loisirs et directeurs d'écoles. Les nouveaux thèmes sont : arts du spectacle, spectacle vivant, musique, arts plastiques et arts visuels, exploration scientifique, découverte des civilisations - ce thème permettant la mise en œuvre d'ateliers liés à l'ouverture sur d'autres civilisations par une approche plus globale que celle uniquement liée à l'apprentissage de la langue -, loisirs créatifs - pour inciter les enfants à la découverte des matières et à la fabrications d'objets - et développement durable.

Ces thèmes pourront satisfaire tous les goûts des enfants de nos écoles.

L'appel d'offres a également permis de prendre en compte une répartition un peu nouvelle dans les 20 arrondissements des ateliers bleus. En effet, à l'occasion de ce lancement d'appel d'offres, un redéploiement des ateliers sur le territoire parisien est proposé, afin qu'ils touchent prioritairement les enfants qui en ont le plus besoin.

Je tiens donc à remercier Colombe BROSSEL et la directrice des Affaires scolaires, Hélène MATHIEU, pour ce travail de précision qui montre l'attachement de notre collectivité à l'efficacité et la pertinence de ces politiques et de ce dispositif.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup également à vous pour le respect du temps de parole.

Le dernier orateur inscrit est M. Jean-Baptiste MENGUY, pour 5 minutes.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération, mes collègues viennent d'évoquer les aspects techniques et le détail de ces ateliers, je ne reviendrai pas sur les modalités de ce service proposé aux jeunes Parisiens et qui est tout à fait important pour leur construction éducative au quotidien.

Par ailleurs, je note que, dans ce projet de délibération, il est indiqué que les horaires et les jours de fonctionnements tiendront compte de l'aménagement des rythmes scolaires qui seront appliqués à la rentrée 2013, vingt ans après la rentrée 1993. Mais ce projet de délibération s'inscrit dans un contexte d'actualité tout à fait particulier. En effet, cela fait de nombreux mois que nous demandons que la perspective de l'aménagement des rythmes scolaires, de la modification des rythmes scolaires et éducatifs, puisse être prise en compte au niveau de cette collectivité. Nous le savons, c'est un débat qui a lieu depuis longtemps, et qui aura forcément des conséquences à moyen et long terme.

Puis, l'actualité, ce sont aussi les annonces de la semaine dernière du Ministre de l'Education nationale, du Président de la République à l'issue de cette concertation menée depuis le mois de juin, avec une interruption pour les vacances estivales, pour, je cite, "la refondation de l'école", et notamment une table ronde sur les rythmes scolaires présidée par Colombe BROSSEL.

Alors, je crois qu'il faut prendre de la hauteur par rapport aux changements annoncés et il faut anticiper justement à moyen et long termes.

Le Maire de Paris a dit, en marge de son déjeuner avec la presse hier midi, que le réaménagement des rythmes scolaires sur les activités périscolaires aura un coût que la collectivité parisienne devra assumer. Il ne faudrait pas que, par cette décision, les Parisiens doivent l'assumer de façon injuste.

Pour mesurer le coût, que nous ne connaissons pas encore, nous estimons nécessaire d'ores et déjà d'anticiper, de savoir quelles vont être les conséquences de l'aménagement de la semaine de quatre jours et demi, dans l'éventualité d'un raccourcissement de la journée de temps scolaire. Tout cela ne s'improvise pas et, en tout cas, il ne faudra pas découvrir cela en septembre prochain et dire : on ne savait pas, on n'y a pas pensé !

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu, pour que compte tenu des moyens de la collectivité parisienne, avec l'aide du Rectorat, tous les moyens soient à la disposition du Maire de Paris désormais pour expérimenter le réaménagement des rythmes scolaires à Paris.

Nous proposons que Paris soit pilote en matière de réaménagement des rythmes scolaires, tels qu'annoncés par le président de la République la semaine dernière. Nous pensons que Paris a la possibilité, avant la rentrée de septembre 2013, dans un certain nombre d'arrondissements spécifiques, d'expérimenter, de voir en liaison avec le Rectorat comment cela se passerait, quels seraient le coût, les obstacles rencontrés à la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires et par impact, le coût pour les services publics parisiens, notamment tout le périscolaire.

Cette expérimentation permettra d'évaluer les conséquences financières, de faire déboucher un certain nombre de propositions sur les investissements et en termes de dépenses de fonctionnement et de personnel. On sait qu'en ce moment, la question des relations entre la Ville de Paris et le personnel scolaire et périscolaire est plus que difficile.

Voilà ce que nous proposons dans ce vœu. Nous proposons d'anticiper, de ne pas débarquer au dernier moment en disant qu'on ne savait pas, d'avoir une vraie vision de la politique éducative et péri-éducative à Paris et

que, compte tenu des énormes moyens dont dispose la capitale, tant du côté de la collectivité que du Rectorat, eh bien, nous soyons pilote en la matière. Ne soyons pas dans une construction idéologique des choses par rapport à ces rythmes scolaires. On verra d'ailleurs s'il vaut mieux que cette demi-journée supplémentaire se situe plutôt le mercredi matin ou plutôt le samedi matin. Là encore, on n'a pas très bien compris quelle était la position du maire de Paris. Donnons-nous les moyens d'avoir une analyse circonstanciée des choses.

Je voudrais profiter du temps qui me reste, Monsieur le Maire, pour rappeler que cette actualité s'inscrit dans un contexte encore plus particulier depuis hier.

L'Éducation nationale, ce n'est pas n'importe quoi. Quand on propose d'instaurer des cours de morale laïque au sein de l'école de la République, ce n'est pas n'importe quoi. A titre personnel, et je le dis au nom de mon groupe, nous avons été particulièrement choqués par les propos du Ministre de l'Éducation nationale qui, nous l'estimons ainsi, a commis une double faute politique.

La première sur la forme, en se désolidarisant du Gouvernement. Nous demandons qu'il en tire les conséquences et qu'en tant que responsable politique, il démissionne de ses fonctions car il n'est désormais Ministre de l'Éducation nationale que par le titre et certainement pas par les valeurs qu'il entend défendre.

Ensuite sur le fond, et je terminerai là-dessus. Je suis désolé, c'est un message lamentable envoyé aux familles qui sont tous les jours touchées par ce fléau qu'est la drogue, que ce soit le cannabis, l'héroïne, la cocaïne, le crack, etc., qui se battent tous les jours et qui espèrent en l'école de la République en se disant que voilà peut-être un moyen de sortir leurs enfants d'une détresse quotidienne, physique, morale, psychologique, sociologique, sociétale.

Je pense à ces familles qui ont vu dans les propos du Ministre de l'Éducation nationale un abandon injuste parce que le seul message que cela véhicule, c'est de dire aux enfants, aux parents qui se battent tous les jours, toutes les nuits avec les angoisses que cela implique : "eh bien, ne comptez pas sur l'école de la République parce que de toute façon, ma feuille de route est de dépénaliser le cannabis".

Quand on véhicule un tel message, ce n'est pas digne de la confiance que les familles peuvent mettre dans l'Éducation nationale et dans le Ministre qui ne les représente plus.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, n'exagérez pas : vous avez largement dépassé votre temps de parole en voulant ajouter ce point.

La parole est à Mme BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire...

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Madame BROSEL a la parole, et elle seule !

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Allez les voir !

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Si les associations qui candidatent pour organiser des Ateliers bleus dans nos écoles savaient qu'elles sont l'occasion d'un tel débat, je crois qu'elles n'en reviendraient pas !

Merci en tout cas de votre intérêt pour les Ateliers bleus.

Merci à Danielle FOURNIER, car je note avec intérêt, et pour que la discussion se poursuive, ce qu'elle a dit sur le développement durable. En effet, on avait souhaité cette année pouvoir identifier cette thématique du développement durable pour qu'elle puisse exister en tant que telle dans les Ateliers bleus.

De la même façon, nous avons réorganisé entre arts plastiques, arts visuels et loisirs créatifs pour avoir des interventions de natures différentes.

En tout cas, j'entends avec intérêt sa précision sur la question et l'ampleur du champ du développement durable. C'est un message qui sera évidemment relayé à la Direction des Affaires scolaires sachant bien entendu, comme dans tout marché, que nous sommes tributaires des réponses qui seront faites par l'ensemble des organismes, souvent associatifs, qui répondront à nos marchés. Mais merci pour cette précision.

Merci beaucoup à Annick OLIVIER d'avoir rappelé que les Ateliers bleus sont des moments éducatifs importants, intéressants qui permettent la construction et l'accompagnement de parcours de réussite et d'émancipation des enfants de Paris, et que nous avons souhaité sur ce dispositif comme sur tous les autres pouvoir opérer un recentrage sur les enfants qui en ont le plus besoin.

Merci à vous.

J'ai donc compris qu'il me revenait de répondre en même temps au vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. et relatif à l'aménagement des rythmes scolaires.

Alors, écoutez, Monsieur MENGUY, je dois vous avouer, comme nous n'avons plus souvent d'élus de l'opposition en 7e Commission, nous n'avons pas l'occasion de débattre des vœux avant la séance. Je vous avoue que j'ai compris votre vœu maintenant - je ne l'avais pas compris auparavant.

Franchement, je dis cela sans polémique car après la séance qu'on a vécue hier, mais voilà ! le fait est que j'ai compris votre vœu aujourd'hui alors que je ne l'avais pas compris en séance.

Écoutez, je vais y apporter un avis défavorable pour trois raisons.

La première est une raison de principe et de cohérence de notre discours. Nous avons demandé, le Maire de Paris et moi-même, que dans ce débat sur les rythmes éducatifs - peut-être vais-je un jour arriver à ce que dans notre Conseil, nous parlions de rythme éducatif et pas scolaire -, mais nous avons demandé à ce que la question du cadre national soit évidemment posée. C'est pour moi, pour nous, une avancée que la réponse aujourd'hui apportée ne soit plus une réponse qui passe, soit par les conseils d'école, soit par d'autres niveaux géographiques inférieurs, j'allais dire, mais que l'on soit dans un cadre national.

Évidemment, une règle nationale, un cadre national, et c'est dans ce contexte national que nous nous calerons et que nous organiserons la consultation et la concertation des Parisiens. Je l'ai déjà dit au mois de juillet en réponse à une interpellation du groupe U.M.P.P.A. : nous attendons encore les derniers arbitrages du Ministère de l'Éducation nationale sur ce sujet. Il y a encore des points qui doivent être affinés pour nous permettre de savoir dans quel cadre de discussion, de concertation et de consultation des Parisiens nous allons nous situer, mais tel est le souhait et la volonté du Maire.

Deuxièmement, évidemment, vous voyez bien que par rapport à une expérimentation, la Ville de Paris n'est pas responsable du temps de travail des enseignants et bien entendu, la raison pour laquelle ce contexte et ce cadre national sont aussi importants, c'est que s'il y a modification du temps de travail des enseignants, nous n'en sommes évidemment pas responsables et nous ne pouvons pas assumer une modification de cette nature-là.

Enfin, et ce sera la troisième raison, peut-être la plus fondamentale, je vous remercie, c'est un garde-fou permanent que d'avoir une opposition qui vous rappelle au souci de bonne gestion des deniers publics et je le dis sans ironie aucune, je crois que cela fait partie du débat démocratique. Vous êtes dans votre rôle et cela fait toujours du bien d'entendre cela.

Mais enfin, fondamentalement, l'aménagement des rythmes éducatifs n'est pas qu'une question de bonne gestion des deniers public. Fondamentalement, pourquoi est-ce qu'un certain nombre d'entre nous, depuis 10 ans, se battent pour que les rythmes éducatifs soient changés ? Car c'est une question fondamentale en terme de réussite scolaire des enfants. C'est parce que la question des rythmes est aujourd'hui au cœur du projet éducatif qui doit permettre à tous les enfants, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, quel que soit leur environnement social, économique et scolaire de réussir !

Alors la question n'est pas à aborder par la gestion de nos deniers publics pour une évaluation. Merci de nous rappeler à nos obligations. C'est, je vous le disais, un garde-fou permanent au fait que nous ne fassions pas n'importe quoi, et nous le ferons, je vous le garantis.

Mais enfin, la question n'est pas de savoir si nous allons pouvoir évaluer le coût de cette réforme. Cette réforme est bonne pour les enfants, elle est bonne pour l'école, et c'est pour cela que nous mènerons ce projet de refonte des rythmes éducatifs avec enthousiasme !

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - M. MENGUY m'a redemandé la parole. Vraiment quelques instants : nous ne sommes pas en avance.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Vous n'allez pas recommencer avec cela, Monsieur le Maire. Nous, on pouvait siéger jusqu'à 20 heures hier soir. Cela ne nous posait pas de problème de rester 1 heure 30 plutôt que de laisser Mme HIDALGO aller faire son meeting politique. Au moins, on aurait fini à l'heure aujourd'hui !

Comme cela fait plusieurs fois que vous faites la remarque, Monsieur le Maire...

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le règlement ne m'autorise pas à vous redonner la parole...

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Ce n'est pas très correct de dire cela à plusieurs reprises parce qu'on fait en sorte de tenir nos temps de parole et avec ce qui s'est passé hier soir, on n'a pas besoin de recevoir de leçons en matière de gestion du temps de parole.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Selon les termes du règlement, vous n'êtes pas habilité à reprendre la parole.

Je vous l'accorde pour que vous puissiez vous inscrire mais normalement, vous n'avez pas à reprendre la parole après la réponse de l'Exécutif.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Je défends mon vœu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Mais vous l'avez défendu pendant la présentation. Quand un vœu est rattaché, vous avez cinq minutes pour parler sur le projet de délibération et pour défendre le vœu. Vous avez donc déjà défendu le vœu.

Par correction je vous ai redonné la parole. Ce n'est pas prévu par le règlement : n'en abusez pas !

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Oui, mais par correction, n'évoquez pas ce genre de choses !

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Ce n'est pas prévu par le règlement. N'en abusez pas !

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Bien.

Tout cela pour dire que, Madame BROSSEL, un coup, vous nous dites que la réforme des rythmes scolaires, ça y est, vous allez la faire mais que la concertation est encore en cours...

Oui, pardon, des rythmes éducatifs ! Vous voyez, je ne suis pas à ce point...

Un coup, vous nous dites que cela fait des années que vous préparez la réforme des rythmes éducatifs. Alors, il faudrait savoir : soit vous êtes prêts, soit vous n'êtes pas prêts.

Nous, ce que l'on demande, c'est de mesurer l'impact pour la collectivité parisienne. Ce n'est pas non plus franchement la mer à boire et cela paraît non seulement de bonne gestion des deniers publics mais aussi important pour prévenir les familles pour qu'elles sachent à quoi il faut qu'elles s'attendent dès la rentrée prochaine. La Ville de Paris avait largement les moyens de lancer cette expérimentation. Ce ne sera pas le cas, on débarquera en septembre prochain. Comme cela, les familles le sauront, ce n'est pas grave !

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Avant de passer au vote, Mme HIDALGO, qui a été interpellée, souhaite dire quelques mots.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Je voudrais, puisque, visiblement, certains ici, qui sont sans doute en manque d'arguments, continuent à diffuser des informations sur les soi-disant réunions politiques, meeting, etc., hier soir, Monsieur MENGUY - je crois d'ailleurs que votre président de groupe l'a dit hier aussi -, il s'agissait d'un meeting politique de soutien à ma candidature sur la métropole, débat organisé avec "Paris Métropole", j'ai donc eu énormément de soutiens !

Y compris des soutiens de participants, comme le maire de Saint-Germain-en-Laye, les maires de beaucoup de communes limitrophes de Paris, le maire de Sceaux, si je ne prends que la partie droite de l'échiquier.

Monsieur MENGUY, au lieu de raconter vraiment n'importe quoi, sans doute pour laisser une image dégradée ou diffamée ou jeter l'opprobre sur tel ou tel, en l'occurrence sur moi-même, puisque, effectivement, il ne vous avait pas échappé que j'avais annoncé ma candidature à la Mairie de Paris, mais avant de partir sur des arguments qui sont vraiment des arguments de troisième ou de quatrième zone, renseignez-vous !

Hier, nous avons eu une réunion absolument magnifique, dans laquelle il y avait une salle comble, comble d'élus de tous bords, de la métropole parisienne, d'habitants, d'associations, grâce d'ailleurs au travail de mon collègue Pierre MANSAT, grâce au travail fait aussi par Patrick BRAOUEZEC, par beaucoup de maires de la métropole, nous avons progressé dans un débat, un débat qui m'importe beaucoup, qui est celui de la gouvernance métropolitaine.

Je vous donne rendez-vous sur le site qui a été mis en place justement pour recueillir la parole des habitants, des élus et des associations sur la gouvernance métropolitaine. Cela vous évitera sans doute de dire des bêtises, en tous les cas, de caricaturer à ce point.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Ce n'est pas le sujet. Nous passons au vote. Vous discuterez de cela entre vous.

M. POZZO di BORGO avait demandé une explication de vote sur l'objet de notre discussion, à savoir le vœu n° 17. Il est temps de passer à l'explication de vote que je dois à M. POZZO di BORGO.

Merci.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à saluer le vœu présenté par le groupe U.M.P.P.A. Vous voyez, l'Opposition est unie parce que cela touche de plein fouet la collectivité parisienne et cela concerne les écoliers parisiens, leurs parents, les professeurs des écoles ou encore les associations dispensant des activités périscolaire.

A l'occasion de son discours relatif aux grands axes de la politique de l'école, le président HOLLANDE, qui est le vôtre et le nôtre, annonçant le retour de la semaine de quatre jours et demi dès la rentrée 2013, a laissé augurer - je cite - "un allongement du temps scolaire, un allongement de la journée et une mise en place du temps éducatif complémentaire". A ce titre, les collectivités territoriales devraient être associées dans le cadre de projets éducatifs territoriaux.

Paris doit donc évaluer dès à présent les conséquences financières, budgétaires et matérielles pour la Ville.

Dans un contexte de gel des dotations aux collectivités, qui devrait se traduire par une baisse pour Paris, comme vous le mentionnez dans les orientations budgétaires, Monsieur le Maire, la Ville devra supporter le coût d'une demi-journée supplémentaire en termes d'activités périscolaires.

Ce projet, allié aux modifications du calendrier scolaire, s'avère délicat du point de vue des familles ; je pense tout particulièrement aux 28,7 % de familles monoparentales qui devront, dès lors, s'organiser notamment pour occuper leurs enfants lors des vacances de la Toussaint prolongées ou à l'issue de leur après-midi d'école. A ce sujet, la garantie du Ministre de l'Education nationale qu'aucun enfant ne sera à l'extérieur de l'école avant 16 heures 30, malgré le raccourcissement de la journée scolaire à 15 heures 30, demande à être sanctuarisée. Sans quoi, les inégalités risqueraient de se creuser entre les enfants auxquels les parents pourraient proposer des activités d'éveil et de loisirs propices à leur apprentissage culturel et ceux qui rentreraient chez eux, la clef autour du cou, au mieux plantés devant leur poste de télévision.

C'est la raison pour laquelle le groupe U.D.I. votera en faveur de ce vœu.

Je rajoute, Madame BROUSSEL, que j'ai reçu récemment M. PENINOU qui est l'adjoint chargé du Bureau des temps, cette semaine. Je lui ai posé la question et il m'a dit qu'une expérimentation était en cours avec vous.

Alors, je ne comprends pas votre réponse à M. MENGUY.

À moins que j'aie mal compris ce que m'a dit M. PENINOU, mais il m'a dit que quelque chose était en cours.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. LEGARET m'a demandé la parole.

Je lui donne.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je demande qu'on donne la parole à Jean-Baptiste MENGUY qui a été personnellement mis en cause.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Alors, Monsieur MENGUY, pour quelques instants, s'il vous plaît, et on en aura terminé avec cela et on pourra au vote.

Ce n'est pas très bien d'interrompre des opérations de vote.

Allez-y !

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Oui, Monsieur le Maire, pour répondre à Mme HIDALGO.

D'abord, Madame HIDALGO, c'est gentil de venir en séance nous faire un compte rendu de votre réunion d'hier à laquelle, je le répète, nous n'avons pas été invités.

Je note d'ailleurs, dans vos commentaires sympathiques à mon égard, que je ne sais pas qui est au niveau de qui dans cet échange.

Par ailleurs, tant mieux si vous êtes soutenue par des élus de Saint-Germain-en-Laye et de Sceaux. Ecoutez, n'hésitez pas à aller faire campagne là-bas, on ne vous retient pas !

Quant au fait de chercher des argumentaires, Madame HIDALGO, pour nous opposer à vous, ne vous inquiétez pas, nous n'en manquerons jamais. Comptez sur nous pour continuer à nous opposer à vous de toutes les manières possibles et démocratiques, compte tenu des positions que vous avez vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens qui, encore une fois, sont les spectateurs atterrés des positionnements idéologiques que vous prenez au quotidien.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci. On s'en garde un petit peu sous le pied quand même !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 152.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 152).

### **Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au renforcement des moyens accordés aux établissements scolaires du second degré (12e).**

### **Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au lycée professionnel Théophile Gautier (12e).**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n° 18, n° 19 et n° 19 bis ont trait aux moyens accordés dans les établissements scolaires du second degré.

La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL, pour une minute maximum.

**Mme Michèle BLUMENTHAL**, maire du 12e arrondissement. - Merci.

Depuis dix ans, la réduction des moyens humains a conduit à dévaloriser le rôle de l'enseignant et de l'éducation. Ce malaise permanent depuis dix ans s'est exprimé récemment à Théophile Gautier. Les demandes récentes des enseignants, suite aux actes de violence qui se sont déroulés à la rentrée, ont pu être satisfaites par le Rectorat : dédoublement des classes de troisième, dédoublement de certaines heures de classe en seconde, nomination de deux contrats aidés pour renforcer les équipes de surveillance ; les postes vacants ont été pourvus et l'équipe a été renforcée avec un mi-temps supplémentaire d'infirmière.

Aussi, en solidarité avec les enseignants du lycée Théophile Gautier, les élus de mon groupe demandent que le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre de l'Education nationale pour que, dans le cadre des créations de postes prévues en 2013, une réflexion soit engagée à l'échelle de l'Académie de Paris, afin de prendre en compte les difficultés existantes dans les établissements scolaires publics du 12e arrondissement, dont le lycée Théophile Gautier, et de veiller au renforcement des moyens non seulement par le recrutement d'enseignants mais également par la création de postes non enseignants, en particulier des infirmières scolaires, des assistantes sociales et des médecins scolaires.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour une minute maximum.

**M. Alexis CORBIÈRE.** - Oui, écoutez, Mme la maire du 12e a dit beaucoup de choses.

Je profite de l'occasion, même si M. MENGUY n'est plus là, mais c'est en lien avec ce qu'il évoquait tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il ne peut pas seulement faire un plaidoyer pour la défense de la jeunesse et revenir avec un débat sur l'éducation, en oubliant que le Gouvernement qu'il soutenait a mis les établissements scolaires en grande difficulté, et notamment sur la jeunesse de lycées professionnels. C'est cela qui occasionne ce vœu.

Est-il normal que, dans un des principaux lycées professionnels de Paris, à savoir Théophile Gautier qui compte plus de 500 élèves, il n'y ait pas de médecin scolaire, si ce n'est un médecin scolaire qui se partage sur 12 établissements ? Il n'y ait pas d'assistante sociale ? Il n'y ait pas de troisième poste de C.P.E. qui permet, là encore, d'apporter des réponses aux difficultés que rencontrent les élèves de cet établissement ?

Il y a eu, donc, un scandale sur cet établissement qui s'est ajouté à cette toile de fond de manque de moyens, qui a occasionné 10 jours de grève de la part des personnels pour que des moyens supplémentaires soient apportés.

Là encore, au-delà des mots, cette rentrée, qui nous intéresse, de 2012-2013, n'est pas aussi positive que ce qui a été dit et les difficultés qui ont été enregistrées ces dernières années n'ont pas été réglées, là encore sur des points qui nous semblent élémentaires.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité préciser ce vœu qui se complète avec ce qu'a dit Mme la Maire du 12e arrondissement, nous souhaitons que, le plus rapidement possible, des réponses soient apportées, non pour la rentrée prochaine, mais dans les meilleurs délais, car la situation est urgente. Il ne faut pas laisser l'enseignement professionnel sinistré à Paris.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci à Michèle BLUMENTHAL et à Alexis CORBIÈRE d'avoir rappelé la situation dans laquelle le lycée Théophile Gautier s'est trouvé à cette rentrée, puisque cela a été une rentrée effectivement un peu tendue.

Je fais d'ailleurs écho aux propos que j'ai tenus dans cette enceinte même lors de notre dernière séance, qui concernaient la communication sur la rentrée scolaire, dans laquelle je vous précisais, si vous ne le saviez pas, que, dans un certain nombre d'établissements du second degré, collèges et également lycées, en effet, la rentrée était encore compliquée parce que l'on ne supprime pas impunément 80.000 postes d'adultes en cinq ans dans les établissements d'enseignement sans qu'il n'en reste quelque trace profonde.

C'est la situation dans laquelle s'est trouvé Théophile Gautier en ce début d'année. C'est la raison pour laquelle ils nous ont sollicités, Michèle BLUMENTHAL, moi-même et le Maire de Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons évidemment alerté rapidement le Rectorat, ce qui a permis, comme rappelé dans le vœu de l'Exécutif que je vous propose, la mise en place d'un certain nombre de moyens supplémentaires, que ce soit l'affectation d'une secrétaire, de deux contrats aidés, la présence d'une infirmière deux jours supplémentaires, d'un prof de lettres espagnoles et d'un complément de service en E.P.S., ainsi que la création d'un poste de neuf heures en lettres, histoire et géographie.

Les cours ont repris le 3 octobre au matin, ce dont je me félicite. Restent néanmoins encore deux questions qui sont encore en suspens par rapport aux demandes formulées par l'ensemble des personnels, c'est ce qui concerne le médicosocial et ce qui concerne la vie scolaire.

C'est la raison pour laquelle je proposerai aux deux intervenants, s'ils en étaient d'accord, que nous puissions nous accorder sur le vœu de l'Exécutif avec un rappel des deux champs dans lesquels il reste encore à faire et d'indiquer que ces réflexions devraient être menées dans un délai le plus rapide possible.

Avec ces deux modifications, il me semble que nous pourrions nous retrouver sur ce vœu de l'Exécutif.

J'en profite et je termine par là, Monsieur le Maire, pour vous informer que l'engagement que j'avais pris vis-à-vis de la délégation de Théophile Gautier que j'ai vue pendant leur mouvement de grève, qui était qu'une personne en service civique volontaire puisse de nouveau être embauchée par le Département de Paris et affectée à Théophile Gautier très rapidement, parce que ce type de personnel a évidemment vocation à travailler sur un certain nombre de sujets importants pour la communauté éducative de Théophile Gautier, que ce soit la question de la médiation par les pairs, la question de la lutte contre les violences, la question de la lutte contre les discriminations, que ce soit leur capacité à mener des projets en réponse à des problématiques que font émerger les enseignants ou

les responsables de la vie scolaire, sachez que cette personne est arrivée au lycée Théophile Gautier il y a de cela quelques jours.

Je tenais à en informer cette Assemblée.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Les vœux sont-ils retirés, en faveur du 18 ?

Mme BLUMENTHAL me dit oui, Monsieur CORBIÈRE également ?

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Je suis pour retirer le vœu, je n'ai pas la version avec l'ajout, mais je vous fais confiance.

Il est rajouté au vœu que j'avais sous les yeux que c'est bien dans les meilleurs délais que la pression que nous exerçons sur le Rectorat est souhaitée.

Dans ces conditions, il s'agit de faire avancer les choses, je retire mon vœu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous en remercie.

Avant de soumettre le vœu n° 19 bis au vote, j'ai une demande d'explication du groupe U.M.P.

Madame MONTANDON ?

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Quand nous lisons l'ensemble des vœux déposés, nous avons le sentiment que vous n'avez apparemment pas réalisé que le Gouvernement au pouvoir était de la même couleur politique que vous.

Il est vrai que c'est beaucoup plus facile de dénigrer ce qui a été fait dans le passé plutôt que de trouver des solutions et je vous plains un peu, parce que vous n'avez pas beaucoup de marge de manœuvre avec les propositions récentes de votre Gouvernement en matière d'éducation.

Mais une des solutions qui pourrait répondre à certains problèmes rencontrés au lycée Théophile Gautier réside en la revalorisation du statut de professeur de par son autorité, en termes de discipline et d'orientation des élèves, mais aussi en termes de revalorisation du salaire des enseignants.

On l'a fait, mais rien dans les propositions gouvernementales ne permet justement d'atteindre ces objectifs.

Justement, dans les possibilités ouvertes par le précédent Gouvernement figurait la défiscalisation des heures supplémentaires qui concerne 20 % justement des enseignants qui ne pourront plus bénéficier de cette disposition.

Alors, bien sûr, nous sommes favorables au fait d'aider les établissements publics du 12<sup>e</sup> arrondissement et notamment le lycée Théophile Gautier avec l'obtention d'un médecin scolaire et d'assistantes sociales et, vu justement le retrait du vœu 18 dont les considérants ne faisaient que traduire le manque de marge de manœuvre dont vous disposez actuellement avec la grande refonte de M. HOLLANDE, nous allons voter positivement pour le vœu n° 19 bis, au vu des dernières dispositions que vous avez prises.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons au vote.

Les vœux n<sup>os</sup> 18 et 19 sont retirés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. (2012, V. 167).

## **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif la réduction des budgets pour les classes de découverte.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 20 et 20 bis ont trait au budget pour les classes de découverte.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON pour une minute maximum.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Au dernier Conseil de Paris, nous avons été surpris d'apprendre en pleine séance la réduction de 22 % du nombre de classes de découverte, soit une économie de 1,2 million d'euros.

Alors, je vais être très rapide.

Le Maire de Paris ne cesse de rappeler que l'éducation et la réussite éducative restent ses priorités. Or, on voit très bien au Gouvernement que vous essayez de prendre des mesures, enfin des mesurette comme la réduction des journées ou encore la suppression des notes, soi-disant pour déstresser les élèves.

Il y avait une façon de favoriser l'éveil des élèves, à savoir les classes de découverte et nous considérons que tous les élèves doivent pouvoir bénéficier justement, qu'importe leur catégorie sociale, des classes de découverte et des classes vertes.

Nous vous demandons de revenir sur les orientations que vous avez prises la dernière fois, notamment la réduction de 22 % du nombre de classes de découverte.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Madame MONTANDON, je ne vous remercierai jamais assez pour votre intervention, parce qu'elle a eu le mérite d'exprimer clairement deux choses que, parfois, la bonne éducation et le vernis politique empêchent un certain nombre d'élus de l'U.M.P.P.A. de dire.

Oui, vous considérez que l'aménagement des rythmes éducatifs est, je cite, "une mesurette". Merci, enfin, de l'avoir dit !

Oui, nous avons, avec un certain nombre d'élus de Droite, une véritable opposition sur ce sujet. Merci, enfin, d'avoir laissé éclater le vernis de la bonne éducation et du politiquement correct. Enfin, les choses sont dites ! Merci.

Merci également d'avoir rappelé, sur ce vœu sur les classes de découverte, la seule chose qui vous gêne, j'ai noté : "qu'importe la catégorie sociale".

Eh bien, oui ! Le Maire de Paris et moi-même assumons la politique que nous menons, l'ensemble des dispositifs que nous gérons. Nous ferons en sorte qu'ils soient ciblés en priorité sur les enfants qui en ont besoin et sur les écoles qui en ont besoin.

Dans le fond, ce qui vous pose souci, c'est exactement ce que vous venez de dire, alors, oui, nous assumons de cibler les moyens de la Ville de Paris sur les enfants pour qui, en dehors de l'école, il n'y a rien ou pas-grand-chose parce que, oui, nous considérons que nous sommes un acteur de la vie éducative. Oui, nous sommes un acteur de la construction des parcours de réussite et notre devoir, notre responsabilité et ce pourquoi nous avons envie d'agir, ce sont les enfants qui en ont le plus besoin.

Merci d'avoir enfin dit les choses clairement !

C'est la raison pour laquelle, vous le comprendrez, j'appellerai évidemment au retrait, sinon au rejet de votre vœu et pour laquelle, bien entendu, nous avons fait un vœu de l'Exécutif qui permet de reprendre les éléments que j'ai déjà développés dans ce Conseil, mais j'imagine que vous continuerez à développer par ailleurs les mêmes éléments.

Je sais que cela vous défrise, c'est la vie, cela vous défrise, mais, nous, on continue à avancer pour les gamins qui en ont besoin.

C'est donc la raison pour laquelle je proposerai à cette Assemblée de voter le vœu de l'Exécutif que j'ai proposé.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Vous avez présenté le vœu ; il n'y a pas d'explication de vote sur les vœux que vous avez vous-mêmes présentés.

Est-ce que vous le retirez ou pas ? Oui ou non ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Je demande une explication de vote sur le vœu bis.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Je voulais répondre à Mme BROSSEL que si elle est si à l'aise sur le sujet, comment cela se fait qu'un vœu bis soit apparu en séance, si c'était aussi clair ?

Dans notre vœu, nous sommes très clairs, nous voulons revenir sur les orientations et la réduction des classes vertes. Vous, vous nous faites un vœu dans lequel vous réaffirmez votre volonté de réorientation et de baisse du nombre de classes vertes, et vous vous adressez un vœu à vous-même, en disant : ce serait bien que ce soit maintenu. Votre vœu n'est pas du tout clair ; au contraire, il n'a pas du tout de sens et je pense que vous devriez le retirer.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - On a compris, le vœu n'est pas retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

N.P.P.V. du groupe U.M.P.P.A.

Le vœu est adopté. (2012, V. 168).

Je vous remercie.

**2012 DFPE 369 - Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21, rue de Provence (9e).**

**2012 DFPE 370 - Délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance, 32, rue Godefroy Cavaignac (11e).**

**2012 DFPE 371 - Délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8 impasse Barrier (12e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DFPE 369, 370, 371 et les amendements techniques n<sup>os</sup> 20A, 20B et 20C qui s'y rattachent.

Est-ce que M. NAJDOVSKI souhaite nous les présenter ? Oui, visiblement, donc je lui donne la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais présenter au nom de l'Exécutif ces amendements techniques relatifs à trois projets de délibération portant renouvellement de procédures de délégation de service public.

Il s'agit de réaffirmer clairement notre refus d'appliquer dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance les principales mesures entraînant une baisse de la qualité de l'accueil ouvertes par le décret du 7 juin 2010, dit décret Morano, y compris dans le secteur où la Ville délègue la gestion et qui représente environ 3,5 % du parc des établissements.

Le Président du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, Ian BROSSAT, avait, à juste titre, relevé lors du précédent Conseil de septembre que le cahier des charges de ces établissements contenait une référence au Code de la santé publique modifié par le décret du 7 juin 2010, parmi les textes juridiques visés en préambule.

Je m'étais engagé à rectifier cette erreur technique et je tiens à réaffirmer ici que le vœu présenté en séance par notre collègue Jacques BOUTAULT, qui a été soutenu par l'ensemble des groupes de la majorité municipale lors de la séance de mars 2010, s'applique à ces amendements techniques et confirme explicitement sur plusieurs aspects :

- d'abord, le refus de l'abaissement, qui était permis par le décret, du plancher de professionnels diplômés placés auprès des enfants et de la comptabilisation du responsable adjoint dans l'effectif du personnel encadrant ;

- ensuite, le refus de porter à 120 % le nombre d'enfants pouvant être accueillis en surnombre.

Ces précisions, maintenant, sont intégrées directement dans le cahier des charges.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'annonce qui est intervenue mercredi dernier de la volonté du nouveau Gouvernement et de la Ministre déléguée à la Famille d'abroger ce décret de juin 2010, qui avait déclenché, à l'époque, une opposition unanime et inédite des professionnels du secteur de la petite enfance réunis au sein du collectif "Pas de bébé à la consigne".

L'Exécutif municipal continuera à œuvrer pour augmenter à la fois le nombre de places d'accueil, 4.500 places dans la mandature, et le nombre de personnels formés aux métiers de la petite enfance et garants d'un accueil de qualité.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 20A.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 20A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 369 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DFPE 369).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 20B.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 20B est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 370 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DFPE 370).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 20C.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 20C est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 371 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DFPE 371).

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux travaux dans les crèches Félix Faure et Espérance (15e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché ; le vœu n° 21 concerne les travaux dans les crèches Félix Faure et Espérance.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY pour une minute maximum.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de tenir ma minute.

Cela concerne le violent orage survenu le 18 juin qui a conduit à une fermeture non prévue, évidemment, des crèches Félix Faure et Espérance, impactant plus d'une centaine de berceaux.

Il faut, évidemment, saluer la réactivité, la grande compétence et le grand professionnalisme des deux directrices des crèches, de tout le personnel, mais aussi de tout le personnel des crèches environnantes, qui ont permis, par une solidarité très professionnelle, de trouver des solutions d'urgence, en liaison avec la DFPE et la mairie du 15e.

Je tiens, ici, aussi à souligner que le maire du 15e et l'adjointe Françoise MALASSIS, se sont rapidement, avec Jean-François LAMOUR, rendus sur place, à la rencontre des professionnels, pour voir les dégâts causés par ces intempéries et rencontrer, évidemment, les parents.

Une réunion a été tenue avec ces parents, une réunion d'information, en mairie du 15e au mois de juin et, depuis, nous regrettons qu'aucune nouvelle n'ait pu être apportée par la DFPE sur les expertises comme le calendrier des travaux ; ce sont des interrogations que se posent tant les parents que les professionnels et notre vœu vise à obtenir une meilleure information.

J'ajoute, par ailleurs, que grâce, certainement, au vœu qui a déjà été défendu en Conseil d'arrondissement, les parents ont pu bénéficier d'une lettre dans les casiers des enfants des crèches, apportant un certain nombre d'éléments complémentaires ; dont acte.

Nous maintiendrons le vœu quand même, puisque c'est un parcours assez long, mais nous prenons acte de cette lettre et du projet de réunion qui doit se tenir en décembre, d'après ce que dit cet écrit.

Désolé pour le temps.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Quelques éléments de réponse.

D'abord, je voudrais remercier les élus U.M.P. d'avoir tenu compte des remarques que j'avais faites en 7e Commission dans les considérants qu'ils ont déposés à travers ce vœu.

Quelques éléments d'information sur ces crèches situées avenue Félix Faure et qui représentent une capacité totale de 132 places d'accueil. Elles ont, effectivement, subi d'importants dégâts le 18 juin dernier, suite à de fortes intempéries qui ont provoqué le débordement des réseaux d'eaux usées. Ces dégâts ont concerné aussi bien les sous-sols que les rez-de-chaussée et premiers étages des deux crèches. Compte tenu de leur importance, il était impossible de maintenir l'accueil des enfants et les crèches durent, malheureusement, fermer.

L'ampleur des détériorations ne pouvait non plus permettre d'envisager une réouverture rapide.

L'urgence fut ainsi de trouver des solutions de remplacement pour les enfants. Dès la fermeture des établissements, les enfants qui ne pouvaient être gardés par leurs parents ont été accueillis dans des crèches municipales, ainsi que dans des crèches en gestion partenariale situées à proximité, et ce sont ainsi une centaine d'enfants qui ont pu être très rapidement replacés grâce à la forte mobilisation des services de la DFPE, avec les équipes du 15e arrondissement et la mairie du 15e.

L'essentiel des équipes a, par ailleurs, pu être réaffecté dans les structures municipales de l'arrondissement et une réunion d'information des parents présentant le dispositif de remplacement s'est déroulée le 5 juillet dernier à la mairie du 15e.

Parallèlement, dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage, un expert indépendant chargé de déterminer l'origine des sinistres et la nature des travaux à réaliser a été nommé.

Un premier rapport d'expertise vient d'être remis à l'ensemble des parties en cause et des expertises techniques complémentaires apparaissent nécessaires.

Ces analyses complémentaires sont programmées d'ici la fin du mois de novembre. Le détail et l'ampleur des travaux, ainsi que le calendrier de leur réalisation ne pourront être déterminés qu'à l'issue de cette phase d'expertise complémentaire.

De toute évidence, il apparaît aujourd'hui que les deux crèches ne seront pas réouvertes cette année.

La DFPE attendait d'avoir communication de ce premier rapport d'expertise, communiqué la semaine dernière, pour informer les parents de l'évolution du dossier. Un courrier vient, ainsi, d'être adressé, comme vous l'avez évoqué, Monsieur MENGUY, aux parents concernés pour les informer de l'évolution de la situation qui reste dépendante de l'expertise en cours.

L'engagement a été pris dans ce courrier d'organiser une nouvelle réunion d'information des familles, en lien avec la mairie d'arrondissement, dès que les conclusions définitives des expertises seront connues, probablement dans le courant du mois de décembre 2012. Lors de cette réunion, les calendriers de travaux et de réouverture seront précisés.

Au vu des éléments que je viens de vous communiquer, vous comprendrez que votre vœu qui demande d'informer dans les meilleurs délais la mairie du 15e, les familles et les intervenants des crèches de l'avenue Félix Faure est déjà exaucé, une communication venant d'être réalisée et l'engagement étant pris d'organiser une nouvelle réunion une fois l'ampleur et la durée des travaux connus.

La logique voudrait que vous retiriez votre vœu, mais si vous souhaitez le maintenir, je ne vois pas d'inconvénient à ce que notre Assemblée vote un vœu, même s'il est déjà exaucé.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Puisque M. MENGUY a indiqué dans sa présentation qu'il le maintenait, je vous propose de le mettre aux voix.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2012, V. 169).

### **2012 DJS 235 - Subvention (607.315 euros) et convention avec le Paris Handball au titre de la saison sportive 2012-2013.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 235 accordant une subvention et convention avec le Paris Handball.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour un maximum de 5 minutes.

**M. Sylvain GAREL**. - Je vais essayer d'économiser notre temps.

Le Paris Handball est un club qui va recevoir, si par malheur on vote ces deux subventions, 900.000 euros : d'une part, une subvention de 600.000 euros et une offre de billetterie d'environ 300.000 euros, puisqu'il y a une part variable de plus ou moins 20.000 euros dans la subvention qui nous est proposée.

Je vous rappelle que Paris Handball a les mêmes propriétaires que le PSG et que c'est le groupe du Qatar, Sport investissement, qui est propriétaire de ce club, et le moins que l'on puisse dire est que ces propriétaires ont de gros moyens, puisqu'ils ont dépensé pas moins de 145 millions d'euros pour acheter des joueurs de football cet été, d'après certains journaux sportifs.

Donc j'imagine que nos 900.000 euros, qui représentent une espèce de pourboire qu'on leur donne, n'ont pas une utilité absolue pour la poursuite de leurs activités. Et comme l'argent est rare en ce moment, je pense qu'il pourrait être donné à d'autres personnes, en particulier au sport amateur qui a souvent beaucoup de difficultés, lui, à exister et à pouvoir travailler dans de bonnes conditions, simplement pour déplacer des joueurs, acheter des maillots, des ballons ou entretenir un stade.

Je pense simplement que nous devrions nous abstenir de soutenir ce type de clubs sportifs professionnels ultra privilégiés, en rappelant aussi qu'en juillet, notre assemblée a décidé de quadrupler le tarif de location des équipements sportifs pour 1,6 million d'euros.

Là, on pourrait déjà récupérer presque 1 million d'euros. Avec ce que l'on pourra récupérer, je l'espère, en supprimant la subvention au PSG, nous pourrions éviter d'augmenter cette location d'équipements, simplement en supprimant la subvention à deux sports de milliardaires.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. ALPHAND, pour 5 minutes maximum.

**M. David ALPHAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le handball, Monsieur GAREL, sport de milliardaires, là on repassera quand même ! Vous n'avez pas très bien conscience de la mesure de vos propos.

Puis je voulais vous dire aussi, Monsieur GAREL, je voulais également vous le dire, moi, je préfère les jeunes qui s'enthousiasment pour le sport, je préfère les jeunes qui pratiquent le sport quand ils le peuvent, je préfère les jeunes qui aiment se dépenser physiquement à ceux qui fument du cannabis ! Je vous le dis, Monsieur GAREL, parce que ce sont deux philosophies très différentes ! Oui, oui, oui, en termes d'éducation, Monsieur GAREL, on est très différent les uns des autres. Et cela apparaît, y compris sur des questions de subventions au handball !

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - S'il vous plait, Monsieur GAREL. La parole est à l'orateur et à lui seul.

Monsieur ALPHAND, vous poursuivez.

**M. David ALPHAND**. - Alors précisément, Monsieur GAREL, on peut peut-être se retrouver sur la déontologie sportive. Et c'est aussi l'objet de mon intervention.

Je le dis à M. VUILLERMOZ, je lui rappelle un rapport de la Chambre régionale des comptes d'il y a deux ans, portant sur les rapports entre la Ville de Paris et les clubs sportifs professionnels qu'elle subventionne. Et ce rapport de la Chambre régionale des comptes soulignait en particulier la faiblesse du contenu des conventions passées avec les clubs sportifs concernés.

Alors, comme on sait, comme on connaît les problèmes très récemment rencontrés dans le domaine du handball, j'aimerais vous faire une proposition, Monsieur VUILLERMOZ, c'est d'assortir la subvention au club de handball, et plus généralement aux clubs sportifs subventionnés par la Ville de Paris, d'une charte de déontologie qui porte à la fois sur le respect de l'adversaire et sur le respect des règles du jeu, et également sur la question des paris sportifs.

C'est un véritable risque aujourd'hui que court le sport professionnel et, de ce point de vue-là, je pense qu'avec M. GAREL on peut au minimum se retrouver sur la question. Je crois que la Ville de Paris s'honorerait à prendre des garanties en la matière, aussi bien en matière de handball, qu'en matière de football, qu'en matière de basket en particulier.

Voilà la proposition que je vous fais, Monsieur VUILLERMOZ, qui peut s'appliquer dès cette année, ou dès ce mois même ou un peu plus tard, mais je crois que la Ville de Paris doit exercer un contrôle, jouer son rôle d'aiguillon - c'est le rôle de notre collectivité - en termes de respect des règles élémentaires de déontologie pour préserver le sport professionnel et plus généralement pour préserver l'éthique sportive.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Je remercie les deux orateurs pour l'économie de moyens dont ils ont fait preuve, ils n'ont pas du tout utilisé leur temps de parole.

Pour répondre, M. VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**. - Ecoutez, j'ai toujours les mêmes problèmes de différence politique avec Sylvain GAREL, c'est-à-dire que, moi, je n'oppose pas le sport de haut niveau et le sport de proximité. Tout le monde sait que le sport de haut niveau permet ou peut permettre à une grande partie des jeunes filles et des jeunes garçons de vouloir faire du sport. L'objet n'est pas de le mettre en opposition.

Le problème de l'argent dans le sport, c'est une autre paire de manche. On est dans une société capitaliste, il y a évidemment beaucoup d'argent qui a pénétré le sport, tous les sports. Evidemment, c'est beaucoup plus important dans le football que dans les autres sports.

Dans le handball, les salaires des joueurs n'ont rien à voir avec les salaires des footballeurs, même peut-être avec les salaires des basketteurs, puisque le joueur qui touche le plus, doit percevoir autour de 10.000 euros par mois et 100.000 euros par an. C'est quand même dix fois moins ou cent fois moins que le footballeur.

Ni les salaires des joueurs, ni ceux des entraîneurs, ne sont à la même hauteur dans le handball que dans les autres sports. Là-dessus, je vais dans le sens de ce que disait M. ALPHAND.

Là où je ne vais pas dans le sens de ce que dit M. ALPHAND, c'est que, sur la subvention - je reviendrai après sur le marché de billetterie - Monsieur ALPHAND, vous devriez vous mettre en relation avec le président de votre groupe. En effet, tous les ans nous faisons une réunion qui permet d'établir si les conventions signées avec les clubs, ont été bien mises en œuvre. Nous allons de plus en plus d'ailleurs vers des conventions qui ne sont plus pluriannuelles mais annuelles de façon à avoir une meilleure visibilité de ce qui se passe dans les clubs.

En ce qui concerne cette convention, je peux vous dire qu'elle s'établit sur la poursuite des actions en faveur de la formation des jeunes joueurs et des joueurs de l'équipe professionnelle. Dans le cas des équipes de handball, il faut, je pense, si l'on veut être sérieux, assurer le suivi professionnel après la fin de la carrière du joueur, puisque justement celui-ci n'a pas eu l'occasion, comme dans d'autres sports, d'amasser suffisamment d'argent pour assurer la suite de sa vie.

Ensuite, nous avons prévu dans cette convention de poursuivre l'activité de l'école de handball, puisqu'à côté du club professionnel, il y a beaucoup d'équipes amateurs, filles et garçons, qui obtiennent de très bons résultats. C'est donc prévu dans la convention que nous signons avec le club : il y a la participation des équipes du club aux compétitions de différentes catégories d'âge dans la ville, et enfin la participation aux animations sportives de la Ville, et notamment les O.M.S.

Cette convention que nous signons, Monsieur ALPHAND, n'est pas seulement sur le club professionnel, mais elle est en relation avec toutes les actions que ce club doit mener. Evidemment, c'est le cas pour tous les autres clubs professionnels, mais en particulier pour le handball qui rend vraiment de très bons services à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Sur le marché de billetterie, Monsieur GAREL, je crois qu'il ne faut pas le mettre au même niveau - Monsieur GAREL, c'est moi qui parle - que la subvention, puisque ce marché de billetterie va servir principalement pour acheter des billets, pour que l'ensemble des gamins et gamines et personnels éventuellement de la Ville puissent bénéficier de places pour aller voir les matchs. Il est vrai que, cette année, la situation du handball parisien va être nettement meilleure que les autres années, puisque vous savez que, les autres années, le club avait fini l'année avec un déficit de 300.000 euros, puis cette année de 800.000 euros. C'est pour cela que M. le président ONILLON est allé voir les Qataris, qui ont racheté le club.

Je voudrais aussi vous dire que quand nous avons signé cette convention, nous l'avons signée avec le nom du Paris-Hand, et non pas avec le Paris Saint-Germain.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce projet de délibération.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci pour tous ces éléments.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 235.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 235).

## **2012 DJS 417 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du nouveau Stade Roland Garros (16e).**

### **Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à Roland Garros.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 417, avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du nouveau stade Roland-Garros, et je vous propose de joindre à la discussion le vœu n° 24.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour un maximum de cinq minutes.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Hier, s'est ouverte la Conférence internationale sur la biodiversité, en Inde. Le premier enjeu de la Conférence d'Hyderabad est de décliner dans les pays le plan stratégique 2011-2020 dit "objectifs d'Aichi" décidé à la Conférence de Nagoya en 2010.

Ce plan vise à prendre des mesures efficaces pour sauver les espèces menacées, sur terre comme en mer, afin que les écosystèmes menacés aient retrouvé leur résilience naturelle en 2020.

Parmi les objectifs, les pays doivent s'engager notamment - je passe sur la liste - à agir sur la biodiversité dans les villes.

Aujourd'hui, vous nous proposez d'aller à l'encontre des objectifs de la conférence internationale sur la biodiversité. En effet, vous souhaitez que notre Conseil confirme la convention d'occupation du domaine public en faveur de la Fédération française de tennis sur le site des serres d'Auteuil. Or, celle-ci se traduira inévitablement par la destruction de collections végétales inestimables.

Cela montre quel crédit on peut apporter à certains propos encore entendus hier après-midi dans la bouche de l'adjoint aux finances, assurant de l'intérêt de l'ensemble de la majorité pour les questions relatives à la biodiversité.

Le projet de délibération qui nous est soumis fait suite à la réunion de la Commission supérieure des sites perspectives et paysages, appelée C.S.S.P.P., du 15 décembre, qui a émis, je cite : "un avis intermédiaire" sur le plan-guide de la F.F.T., et non pas un avis simple ou définitif, comme le projet de délibération voudrait le faire croire.

Or, dans son avis, la C.S.S.P.P. a souhaité que la C.O.D.P. soit sensiblement modifiée pour mieux préserver le site. Plusieurs de ses recommandations correspondent d'ailleurs à des vœux que nous avons déposés et nous nous félicitons évidemment de cette convergence de point de vue.

Cela montre que nous avons sérieusement travaillé, et le fait même que la Ville propose aujourd'hui ce qu'elle refusait avec une virulence totale il y a quelques mois prouve plutôt son refus d'écouter des élus dès lors que ces derniers ne se rangent pas comme des petits soldats derrière un chef.

Ainsi, par exemple, les serres historiques ne pourront plus être intégrées dans le périmètre de la concession, même à titre temporaire, de même qu'une partie du jardin japonais.

Cependant, le projet de délibération qui nous est proposé ne reprend pas à son compte une demande importante de la C.S.S.P.P., à savoir l'exclusion de la convention permanente des deux bâtiments en meulière. On ne peut que s'étonner de voir le Préfet de Paris, représentant l'État, ne pas suivre les décisions des représentants de l'État à la C.S.S.P.P. Manifestement, une remise en ordre s'impose.

Dans sa lettre du 15 juin, le Préfet MUNCH écrit : "le maintien des deux bâtiments en meulière du Fleuriste et de l'orangerie, hors du périmètre des concessions, ne me paraît pas probant dans la mesure où ce sera un point de fragilisation du projet".

Pourtant la C.S.S.P.P. avait considéré qu'inclure les bâtiments en meulière du Fleuriste et de l'Orangerie dans la concession permanente ne présente pas de caractère impératif nécessaire à la survie du tournoi.

Quel serait en réalité l'usage de ces bâtiments ?

Sur le site de la concertation, la F.F.T. écrit : "Ce n'est pas un endroit où il doit y avoir des services au public, des espaces de restauration ou autres. C'est un endroit qui doit rester dans son état naturel", site de la concertation.

Mais dans le plan-guide soumis à la C.S.S.P.P., la F.F.T. écrit : "Les bâtiments seront restaurés pour accueillir en rez-de-chaussée les services au public, et à l'étage des espaces pour l'organisation du tournoi".

Après cela, on nous demande de faire confiance à la Fédération française de tennis sur les usages et le respect des engagements, engagements qui n'ont jamais été tenus dans le passé.

Par ailleurs, les derniers résultats financiers communiqués au comité directeur de la Fédération française de tennis commencent à inquiéter bon nombre de ses membres.

Ainsi, le projet serait désormais estimé, non plus à 273 millions d'euros, mais à 340 millions d'euros. Le résultat après impôts et versements aux ligues serait de l'ordre de 2 millions d'euros seulement. La capacité de financement du projet tel que prévu semble de plus en plus problématique.

Alors la question est simple : après cet avenant n° 1, la Ville de Paris nous proposera-t-elle prochainement un avenant n° 2 pour augmenter sa contribution ?

Nous souhaitons sur ce point qu'un audit indépendant étudie ce projet au plan financier, et qu'il soit communiqué au Conseil de Paris avant tout engagement.

Vous l'avez compris, nous ne voterons pas ce projet de délibération qui, une fois de plus, nie l'intérêt tant au plan de la biodiversité qu'au plan des usages d'un jardin public.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Laurence DREYFUSS, pour cinq minutes.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui dans cet hémicycle n'est pas digne de notre Assemblée. Ah, non ! C'est la création en pleine lumière de l'arbitraire. Ce projet de délibération nie l'existence, d'une part d'un jardin botanique accessible aujourd'hui à tous. Et donc nous demandons pour cela l'exclusion de la parcelle B du périmètre de la concession.

Il nie aussi l'existence du sport de proximité dans le quartier d'Auteuil et donc nous demandons l'exclusion de la parcelle C du périmètre de la concession.

Monsieur le Maire, le jardin botanique des serres d'Auteuil bénéficie d'une double protection : inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, il se situe aussi dans le bois de Boulogne, monument naturel.

Cette double protection amène donc un double agrément : l'autorisation par l'architecte des Bâtiments de France et celle des deux Ministères, ceux de la Culture et de l'Écologie.

Seules deux lettres contradictoires sont annexées à cet avenant.

Une lettre du 20 mars 2012 de monsieur Jean-Marc MICHEL, qui écrit pour la Ministre suite à la commission supérieure des sites la réserve suivante : "Le maintien des deux bâtiments en meulière du Fleuriste et de l'Orangerie, hors du périmètre des concessions. Leur gestion resterait de la compétence de la Ville de Paris".

L'autre, celle écrite du 15 juin 2012 par M. Bertrand MUNCH, qui écrit à la Ministre : "Le maintien des deux bâtiments en meulière hors du périmètre des concessions ne me paraît pas probant dans la mesure où ce serait un point de fragilisation du projet alors que l'usage en sera partagé entre la Ville et la F.F.T."

On ne connaît donc pas clairement l'avis de l'État car je ne vois dans les annexes ni l'accord de Mme Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication, ni celui de Mme Delphine BATHO, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Vous nous demandez encore une fois de voter sans l'agrément des Ministres ! On peut concrètement se demander si par ce vote, nous ne sommes pas tout simplement dans l'illégalité.

Enfin, Monsieur le Maire, c'est la parcelle C ! Alors là, ce n'est vraiment pas acceptable !

Sur les quartiers porte de Saint-Cloud et porte d'Auteuil, ce que vous nous proposez est la fin des stades de sport de proximité. Après Jean-Bouin, voilà la fin programmée du stade Hébert. Eh oui ! Pourquoi ? Pour un C.N.E.

Eh bien, Monsieur le Maire, je souhaiterais connaître le taux actuel d'occupation du C.N.E. Cela m'intéresserait beaucoup.

Pour le futur, c'est une énorme verrue en béton haute de 18 mètres qui va supprimer le sport pour tous ! Je ne vois nulle part, d'ailleurs, l'avis de Mme Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

Comble de cynisme, Monsieur le Maire, cette construction monstrueuse, pourtant nouvelle, ne sera même pas H.Q.E. ! Où sont vos promesses ? Où sont vos engagements ? Quel comble !

Au moment où la France participe à la conférence internationale sur la diversité biologique, où les 160 pays membres de la convention de l'O.N.U. viseront à agir sur la biodiversité dans la ville, vous nous proposez cet avenant.

Pourtant, vous le savez bien, Monsieur le Maire, une alternative existe.

Depuis le début, les associations ont proposé un autre projet répondant aux exigences du tournoi avec la couverture de l'autoroute A 13 située au nord du site actuel.

Et ce n'est pas, Madame HIDALGO, un projet pharaonique, non ! L'Exécutif nous le rappelle systématiquement. Pourtant, hier, en séance, sur le débat de reporter la couverture des portes de Champerret, Ternes et Villiers, nous avons parlé chiffres. Donc, quand on entend que, pour ces trois portes, une somme de 200 millions d'euros était provisionnée ou simplement 90 millions d'euros pour la couverture de la porte de Champerret, alors pourquoi tant de mépris pour le travail des associations et des élus de la porte d'Auteuil ?

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - C'est ce qui s'appelle 5 minutes !

La parole est à M. David ALPHAND, qui dispose de 6 minutes puisqu'il présente en même temps son vœu n° 24, mais il n'est, bien sûr, pas obligé d'utiliser les 6 minutes dont il dispose.

**M. David ALPHAND**. - Merci de votre suggestion, Monsieur le Maire !

Dans vos négociations avec la Fédération française de Tennis sur cette affaire de Roland Garros, vous aviez déjà tout lâché et, ce matin, vous allez encore plus loin !

Vous aviez lâché sur les serres d'Auteuil et le jardin botanique ; vous avez lâché sur les collections de fleurs ; vous avez lâché sur les stades de proximité du 16e arrondissement ; vous avez lâché sur le stade Georges Hébert ; et, ce matin, vous allez encore plus loin : vous lâchez sur les bâtiments en meulière de l'entrée du jardin des serres d'Auteuil !

Alors, oui, Monsieur VUILLERMOZ, et je le dis également au Maire de Paris, vous aviez tout, tout cédé mais vous êtes encore capables d'aller toujours plus loin !

Finalement, cette affaire-là, c'est un peu les poupées russes : quand on en a ouvert une, on en découvre une deuxième.

La corbeille de la mariée était déjà particulièrement bien fournie, mais vous l'enrichissez, de séance en séance de notre Conseil de Paris.

Le scoop de la matinée, et je le dis y compris pour nos amis journalistes qui seront certainement très intéressés de le savoir, le scoop de la matinée, c'est que le coût de l'opération Roland Garros est en train de déraiser très sérieusement ; le coût de l'opération de Roland Garros est même en train d'exploser.

On nous avait parlé de 270 millions d'euros. C'était un chiffre bien pratique parce que cela permettait d'être en deçà du seuil des 300 millions d'euros qui auraient déclenché le contrôle et l'action de la Commission nationale du débat public.

Mais nous apprenons, et je vous demande confirmation ce matin, Monsieur VUILLERMOZ, nous apprenons que le marché, et que les travaux, le chantier de Roland Garros va bien au-delà désormais des 300 millions d'euros et qu'il s'élèverait à 340 millions d'euros !

Alors, qu'en est-il, Monsieur VUILLERMOZ ? Nous attendons des explications.

Si cela est confirmé, comment le surplus va-t-il être financé ? Par la Fédération française de Tennis elle-même ? Par l'Etat ? Par la Région ? Ou peut-être par la Ville de Paris, qui contribue déjà très largement non seulement par ses concessions mais également par une subvention de 20 millions d'euros et par le montant d'une concession d'occupation du domaine public extravagante, ridiculement faible ?

Alors, Monsieur VUILLERMOZ, comment ces 70 millions d'euros supplémentaires vont-ils être financés ? C'est bien la question également ce matin.

Nous avons déposé, avec ma collègue Laurence DREYFUSS, un vœu qui s'adresse en particulier au Préfet de police de Paris, car on le sent bien... on le sent bien, les avenants vont s'accumuler !

D'ores et déjà, ce premier avenant - vous n'avez finalement pas attendu longtemps, Monsieur VUILLERMOZ, pour les déposer ! - modifie sensiblement, très, très sensiblement les conditions et l'équilibre général d'ensemble du projet.

Alors, comme déjà par le passé, il y a quelques mois, le Préfet de police de Paris avait émis quelques réserves concernant ce projet en matière de circulation aux abords de Roland Garros, nous souhaiterions qu'à nouveau le Préfet de police de Paris se penche sur le nouvel équilibre général du projet, non seulement en termes de circulation mais également en termes de stationnement autour de Roland Garros, dans et aux abords du bois de Boulogne, dans les quartiers d'Auteuil et de porte de Saint-Cloud.

C'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu.

Je précise, naturellement, que, pour ce qui est du projet de délibération, nous sommes fermement opposés à ce nouveau coût de canif du côté des serres d'Auteuil et du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Et merci de ne pas avoir utilisé tout votre temps de parole, d'autant qu'il y a une dernière oratrice inscrite pour le groupe U.M.P.P.A. : Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour 5 minutes maximum.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rapidement exprimer ici la position du groupe U.M.P.P.A. et du 16<sup>e</sup> arrondissement sur ce projet de délibération qui vise à adapter la convention d'occupation du domaine public municipal, consentie par la Ville au bénéfice de la F.F.T., dans le cadre du projet de modernisation et d'extension du stade Roland Garros.

Ce projet de délibération va dans le bon sens et montre que la concertation organisée en mairie du 16<sup>e</sup>, ou bien sous l'égide de la Commission nationale du débat public, ou encore dans le cadre de l'enquête publique, ou à la

Commission supérieure des sites, a fortement contribué à l'amélioration du projet tel qu'il avait été initialement présenté.

Qui pourrait s'opposer à cet avenant qui, noir sur blanc, exclut du périmètre de la convention d'occupation du domaine public les serres historiques Formigé et le jardin central à la française, protégeant ainsi un site remarquable ? Qui pourrait s'opposer à la modification du périmètre de la concession temporaire dans la limite nord de la partie jardin japonais ?

Ce sont là des avancées considérables sur le plan de la protection des serres d'Auteuil qui ont été expressément demandées par Michel BRODOVITCH, rapporteur du projet devant la Commission supérieure des sites.

Voter contre reviendrait à maintenir en l'état la convention qui autorise la F.F.T. à s'accaparer ces sites exceptionnels.

Par ailleurs, le projet d'aujourd'hui présente une seconde utilité, contrairement à ce que j'ai entendu dire : permettre d'assurer la transition entre les équipements de sport de proximité qui seront démolis et ce que la Ville s'est engagée à reconstruire. En effet, l'avenant intègre l'évolution dans le calendrier des opérations de la F.F.T., afin de garantir jusqu'au 30 juin 2015 l'usage, par la Ville et par les scolaires et associations du 16e en particulier, du gymnase du Fonds des Princes pour les activités sportives quotidiennes.

Dans l'intérêt des scolaires, des associations sportives et de la protection des sites, le groupe U.M.P.P.A. votera ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Et moi, de votre concision.

Pour vous répondre, M. Jean VUILLERMOZ et M. le Préfet, très rapidement.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

On a compris, Monsieur ALPHAND, que vous vous adressiez aux journalistes. Vous cherchez une tribune.

C'est aussi le cas souvent - souvent, je ne dis pas tout le temps - de M. CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - On peut avoir des désaccords ou pas ?

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - Mais absolument. Le problème n'est pas des désaccords, je ne parle pas de désaccords, je vais y revenir.

Je vais revenir sur les désaccords.

Je veux simplement signaler à tout le monde que c'est une belle tribune que vous avez trouvée et je vais m'expliquer après.

Permettez-moi simplement de m'exprimer. Je vous ai écouté sans vous interrompre et ce n'est pas toujours facile !

Je voudrais remercier Mme BOULAY-ESPERONNIER d'avoir donné la position du groupe U.M.P. et aussi du maire du 16e arrondissement, ce qui montre que, dans le 16e arrondissement, il n'y a pas que des avis qui sont contre. Il y a deux avis contre au niveau de l'U.M.P. mais voilà, c'est tout !

C'est aussi quelque chose qu'il faut savoir.

Madame DREYFUSS, vous avez parlé d'arbitraire.

Madame, après toutes les réunions qu'il y a eu, et je le dis aussi pour M. CONTASSOT et M. ALPHAND, après toutes les réunions qu'il y a eu, auxquelles j'ai participé - j'ai dû en manquer une -, c'est tout de même un peu fort de dire "arbitraire".

Vous avez eu l'occasion toutes et tous, Madame DREYFUSS, Monsieur CONTASSOT et Monsieur ALPHAND, de vous exprimer, de dire tout ce que vous pensiez de bien et de mal de ce projet, mais cela n'a pas été retenu, voilà.

Cela n'a pas été retenu.

Ce qui a été retenu par le commissaire enquêteur... par "la" commissaire enquêteur, cela fait l'objet aujourd'hui de cet avenant. Donc, si nous sommes amenés à discuter de cet avenant, c'est pour cela.

Monsieur CONTASSOT, sur la biodiversité, vous savez, on n'en a peut-être jamais parlé, mais j'y suis autant attaché que vous.

Autant attaché que vous !

Je vous propose de prendre contact, en ce qui concerne ce cours qui doit être fait dans les serres, avec ma collègue Fabienne GIBOUDEAUX qui défend, de ce point de vue, des intérêts qui sont aussi ceux de la Ville.

Les nombreuses concertations engagées sur le projet d'extension de Roland Garros n'ont rien d'un exercice de style. La Fédération Française de Tennis témoigne de sa volonté de tenir compte de ce processus de consultation.

C'est tout le sens de cet avenant à la C.O.D.P., puisque celui-ci permet de concrétiser les premières modifications apportées par la F.F.T.

Faut-il rappeler que cette C.O.D.P., approuvée en juin 2011, a été octroyée par la Ville à la F.F.T. sans aucune commande publique. Le programme de réaménagement du site et le programme de travaux à réaliser ainsi qu'une évaluation financière ont donc été définis par la F.F.T. et annexés à la C.O.D.P. pour la complète information des conseillers.

Ces éléments sont des données prévisionnelles et la F.F.T. peut donc les modifier. C'est tout le sens de cet avenant.

Si, pour les intervenants, ces modifications ne vont pas assez loin (c'est possible, puisqu'ils sont opposés au projet, je dis bien "opposés au projet"), pour ce qui me concerne, je m'en félicite.

Elles permettent :

- de lever les réserves 1 et 2 formulées par la commissaire enquêtrice dans son avis favorable, dans le cadre de la procédure de révision simplifiée du P.L.U. sur le site de Roland Garros,

- de tenir compte de l'avis de la Commission supérieure des sites, je répète, de la Commission supérieure des sites ayant un impact direct sur la C.O.D.P., à savoir la partie nord du Jardin Japonais dans le périmètre de la concession dite temporaire,

- et enfin de prendre en compte certains ajustements calendaires, en lien avec les modifications apportées par la F.F.T. à son projet, à l'issue de la concertation qu'elle a menée sur la recommandation de la Commission nationale du débat public.

Vous avez évoqué, je veux en dire un mot avant que M. le Préfet n'intervienne, vous avez le culot, je crois que c'est M. ALPHAND ou Mme DREYFUSS, de revenir sur le sport de proximité.

C'est scandaleux, ce que vous dites, totalement scandaleux !

Pourquoi ? Parce que vous le savez, vous répétez des choses qui sont complètement injustes, sur la proximité, tout le monde reconnaît que l'effort fait par la Ville de Paris est magnifique et qu'il y aura certainement plus d'équipements sportifs de proximité après qu'avant.

Donc, pourquoi revenir sur des choses qui ne sont pas justes ? C'est absolument faux, ce que vous dites !

Enfin, s'agissant du vœu sur le stationnement, je veux simplement dire que la commissaire enquêtrice ne formule pas de réserve, mais une recommandation n° 2 : elle se félicite d'avoir pu réunir pendant l'enquête publique les principaux acteurs concernés par les questions de circulation, de stationnement et de transport collectif lors de la réunion du 23 mars dernier, en mairie du 16e arrondissement, et que les enseignements puissent en être tirés.

C'est pourquoi la commissaire enquêtrice a préconisé des réunions annuelles organisées avant chaque tournoi par le Préfet de police et cela a commencé dès ce tournoi-ci.

Voilà ce que je voulais vous répondre.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Un point rapide, Monsieur le Maire, en complément de ce que vient d'indiquer M. VUILLERMOZ.

Effectivement, comme vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère, le Préfet de police avait été conduit à émettre un certain nombre de points d'attention lors de l'examen du projet de réaménagement de Roland Garros, d'abord au Président de la Commission nationale du débat public, puis ensuite à la commissaire enquêtrice.

Ces points d'attention ont été pris en compte, puisqu'une réunion de travail, à la demande d'ailleurs de la commissaire enquêtrice, s'est tenue le 23 mars dernier.

La Préfecture de police et différents services de la Préfecture de police y ont participé.

Les sujets touchant à l'accès au site et notamment à la valorisation de l'accès par les transports en commun, les questions liées à la nouvelle répartition des flux liée aux nouvelles sessions en soirée, des sujets liés également aux aménagements de voirie qui pourront être, soit définitifs soit temporaires, le temps des événements sportifs, la question aussi de l'émergence d'une offre de stationnement pour les deux-roues, tous ces sujets ont été mis sur la table et, comme la commissaire enquêtrice d'ailleurs l'a recommandé, un groupe de travail initié par la F.F.T. va prochainement se réunir, associant l'ensemble des acteurs compétents en matière de stationnement et de circulation et, ce, sans attendre l'entrée en vigueur du projet de modernisation.

La Préfecture de police fera bien sûr partie de ce groupe de travail et veillera à ce que ces remarques qu'elle avait émises lors de la commission d'enquête, qui sont d'ailleurs d'ores et déjà prises en compte, le soient de manière durable et dans la durée.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 417.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 417).

### **Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la limitation du chlore dans les piscines et création d'une piscine à filtrage naturel.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 22 est relatif à la limitation du chlore dans les piscines.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT pour une minute.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La chute d'un morceau de béton du plafond de la piscine Suzanne Berlioux dans le 1er arrondissement nous a alertés. Cet incident aurait pour origine l'usage trop important du chlore depuis 25 ans.

En outre, l'usage du chlore dans les piscines présente des possibles effets toxiques. Effets toxiques qui, sur les personnels, les plus jeunes nageurs et les nageurs sportifs, sont encore plus fréquents.

Or, l'ozone est un moyen substitutif qui peut être utilisé comme traitement des eaux de piscine et qui permet de réduire considérablement le taux de chlore mis dans l'eau.

D'autres techniques pour désinfecter les piscines existent, comme l'électrolyse ou la phytorégénération. C'est pourquoi nous souhaitons une modération de l'usage du chlore dans les piscines parisiennes, mais aussi que la désinfection par électrolyse soit expérimentée et qu'une étude de faisabilité pour un projet de bains naturels en milieu urbain, comme cela existe par exemple à Loches, à Combloux et bientôt à Montreuil, soit réalisée à Paris.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - Merci.

Monsieur BOUTAULT, je vous remercie d'attirer l'attention sur cette question, mais je voulais vous dire que nous étions alertés bien avant qu'un morceau de béton ne tombe à la piscine Berlioux sur les méfaits du chlore dans les piscines. Ce n'est évidemment pas ce qui nous a motivés.

En ce qui concerne la piscine Berlioux, évidemment il y a le problème du chlore, mais chacun sait qu'il y a du chlore dans les piscines. Quand le maître d'œuvre a fait cette piscine, il le savait. Le problème avant tout, dans cette piscine, c'est qu'il y a une malfaçon et il faut agir sur la malfaçon. C'est le problème de la piscine Berlioux.

Maintenant, sur le chlore, je vais vous répondre. Il s'agit évidemment d'un sujet très important, que l'on pourrait qualifier de technique, mais qui est aussi un sujet politique.

La question des piscines a été prise à bras-le-corps par notre majorité municipale et, depuis que je suis arrivé, j'ai insisté pour que tout cela soit vraiment pris en compte au plus haut niveau.

Cela s'est d'ailleurs traduit par une hausse considérable de l'investissement : entre 2001 et 2011, une moyenne de 15 millions d'euros par an a été consacrée à la rénovation des équipements aquatiques.

Parmi les questions soulevées, la qualité de l'eau et de l'air est entrée au cœur de notre réflexion, car il s'agit d'une question de service public, de qualité des conditions de travail et, comme le rappelle très bien votre vœu, une question de santé à l'endroit des usagers, bien entendu, mais avant tout à l'endroit du personnel, puisque les usagers y passent quelques heures, peut-être, par jour, mais, les personnels, eux, y passent un temps très long.

Pour situer l'importance de ce sujet, je rappellerai que, depuis 10 ans, 21 agents D.J.S. ont été reconnus en maladie professionnelle liée aux chloramines. Permettez-moi de rendre hommage devant le Conseil de Paris aux agents des piscines qui travaillent quotidiennement dans un environnement chloré. Ils méritent toute la reconnaissance de la Ville.

J'ai déjà eu l'occasion de leur dire, lors d'un séminaire de travail que nous avons organisé le 10 mai dernier sur cette question des chloramines. D'ailleurs, vous pouvez en retrouver les conclusions dans ce document que je vous transmettrai, si vous le souhaitez. Nous n'en avons pas tiré beaucoup, mais vous pouvez le trouver sur intraparis.

Pour limiter l'usage du chlore, de nouveaux procédés ont déjà été mis en œuvre à Paris, je pense au traitement à l'ozone utilisé dans quatre piscines et au traitement par filtration au charbon actif utilisé dans sept piscines.

Le traitement par électrolyse au sel est expérimenté à la piscine Joséphine Baker et le sera prochainement à la piscine Beaujon qui ouvrira en 2013.

Un tiers de nos piscines fonctionne donc avec des systèmes alternatifs, ce qui limite l'usage du chlore, mais ne le supprime pas.

Bien entendu, la Ville, en coopération avec l'Agence régionale de la santé, veille au respect des normes sur le taux de chlore, lequel fait l'objet d'une vérification continue dans chaque piscine par les agents municipaux.

Le taux actuel dans les piscines municipales à Paris est malgré tout très inférieur aux normes en vigueur, mais nous estimons qu'il faut continuer à travailler, parce que, à l'heure actuelle, les maladies professionnelles continuent à se déclencher.

Je souligne également que le programme de rénovation des systèmes de ventilation a fait l'objet d'un travail en lien très étroit entre les services de la DJS et ceux de la DPA.

J'ajoute que depuis mon arrivée, en 2008, j'ai souhaité travailler avec les personnels pour améliorer les conditions de manipulation des produits dangereux. J'ai vu dans certains établissements des situations totalement inacceptables, où des agents devaient transporter des bidons de plus de 20 kilos du trottoir aux locaux techniques situés en sous-sol, en empruntant des escaliers exigus, en enjambant des tuyaux, et il m'a semblé que ce n'était pas

normal de travailler dans ces conditions-là. C'est pourquoi nous essayons, tant que possible, de mettre en place des monte-charges et des systèmes mécaniques pour réduire au maximum la manipulation de ces produits.

Alors, c'est évidemment un travail de longue haleine, vous le savez bien ; nous ne pouvons pas régler tous les problèmes d'un seul coup.

Les piscines parisiennes ont été conçues pour fonctionner au chlore et la conversion à de nouveaux systèmes de traitement induit des travaux de rénovation très lourds, très coûteux, mais aussi qui ne sont pas possibles dans tous les endroits, parce que l'espace n'est pas suffisant.

C'est pour cela qu'à l'initiative de l'Exécutif, le Conseil de Paris a voté en juillet 2011 le principe d'un grand audit sur les piscines. Celui-ci devra rendre ses conclusions au cours de l'année 2014, parmi lesquelles une réflexion précise et détaillée, piscine par piscine, portera sur le traitement de l'eau et les systèmes de ventilation.

Vous m'avez dit un mot sur l'hygiène des usagers ; je vais en parler, parce que je suis entièrement d'accord pour que la Ville continue son travail de prévention. C'est d'autant plus important que ce facteur est primordial pour diminuer l'usage du chlore, c'est-à-dire que la première chose à faire pour diminuer l'usage du chlore serait d'augmenter l'hygiène... de faire en sorte que les gens qui vont à la piscine soient propres. Dans les pays comme l'Allemagne, où les règles d'hygiène sont respectées, à savoir le fait de se doucher et de se savonner avant d'entrer dans le bassin de baignade, la quantité de chlore utilisée est bien moindre qu'à Paris.

Nous avons déjà eu cette discussion avec Colombe BROSSEL et je serai assez favorable à proposer des actions pédagogiques auprès des établissements scolaires, notamment pour que les classes qui viennent à la piscine et qui, actuellement, ne respectent pas les consignes d'hygiène, puissent vraiment s'y conformer.

Nous avons mis dans les piscines ce genre d'affiche que j'ai en main, qui dit bien quelle est la nature des conditions à respecter pour pouvoir aller à la piscine dans de bonnes conditions d'hygiène.

Vous l'aurez compris, je suis en accord avec ce vœu, qui ne peut que nous inciter à aller encore plus loin dans nos démarches.

Néanmoins, je vous propose de l'amender sur un point : la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet de piscine à filtration naturelle. Je ne pourrai pas la demander en 2013, car le programme des études est déjà arrêté, mais je vous propose de l'étudier dans le cadre du schéma directeur qui devra être rendu en 2014, c'est-à-dire que je vous propose d'arrêter votre dernière phrase après : "soit réalisée à Paris" et de supprimer la fin.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Vous avez répondu de façon extrêmement précise à ce vœu qui est présenté en une minute. J'invite aussi l'Exécutif à, parfois, raccourcir certaines de ses réponses, et cela s'appliquera également à moi-même, pour qu'on puisse aussi accélérer la séance, parce que si on répond à chaque fois de façon très longue à des vœux d'une minute, cela va être un peu compliqué.

Acceptez-vous l'amendement ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - En moins d'une minute...

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Même pas une minute, Monsieur BOUTAULT !

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je plaisante...

Oui, j'accepte l'amendement, je remercie Jean VUILLERMOZ pour le travail qui a déjà été entamé sur cette question et je l'encourage pour le travail qui reste à faire et que nous suivrons avec beaucoup d'intérêt.

Merci à lui.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 170).

## **Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la grève des éducateurs sportifs des activités de la natation.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 23 relatif à la grève des éducateurs sportifs.

La parole est à Mme BRUNO pour une minute.

**Mme Catherine BRUNO**. - Après une grève de 14 mois en 2002 des éducateurs sportifs des activités de natation, la Ville proposait un protocole instituant la parité entre les E.S.A.N. et les professeurs de la Ville de Paris.

10 ans après, les maîtres nageurs réclament d'assumer la totalité des cours de natation et ils ont suspendu leur grève qui durait depuis mai 2012, ayant eu l'engagement de la Ville de Paris le 2 octobre dernier de ne pas faire appel à des parents d'élèves ni à des professeurs de la Ville de Paris.

Mais dans le même temps, en septembre 2012, le Maire de Paris s'est engagé à ouvrir un concours pour permettre l'embauche de nouveaux professeurs de la Ville de Paris, notamment pour cette activité de natation.

Alors, entre les promesses faites, d'une part, aux E.S.A.N. et, d'autre part, aux P.V.P., où est la cohérence, où est la clarté ?

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de clarifier votre position sur la remise en cause du protocole de 2002 pour la prise en charge des cours de natation scolaires.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci, Madame BRUNO.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - Alors, Madame BRUNO, je ne vais pas vous faire de procès d'intention, mais à chaque fois que j'entends la Droite de cet hémicycle parler du personnel, notamment en ce qui concerne les budgets, je vous entends dire qu'il y a trop de personnel.

Alors, en ce qui concerne les personnels de la natation, et notamment les maîtres nageurs, évidemment que nous sommes en discussion avec eux, puisqu'ils ont déclenché une grève depuis mai de cette année, donc cela fait déjà un certain temps qu'ils sont en grève, ils sont en grève une heure le matin et, en général, ils reprennent leur travail après.

C'est vrai que cela cause beaucoup d'inconvénients pour les nageurs parisiens qui vont à la piscine très tôt le matin. Une des revendications qui a été avancée au début par les maîtres nageurs était l'abandon de la parité entre les P.V.P. et les maîtres nageurs. En ce qui nous concerne, nous leur avons dit depuis le début qu'il ne s'agissait pas pour nous de remettre en cause cette parité, adoptée en 2002 après un conflit qui avait duré 14 mois.

Nous sommes donc en discussion avec eux. Nous leur avons fait déjà plusieurs propositions, nous sommes, je pense, dans une situation où, maintenant, tout le monde se comprend : la DJS, les personnels en grève et l'Exécutif et nous sommes sur une discussion qui, je pense, pourrait permettre de sortir de ce conflit dans des conditions acceptables pour tout le monde.

Madame BRUNO, vous devez savoir que quand on sort d'un conflit, on sort par un compromis.

Evidemment, il y a une question sur laquelle nous ne pouvons pas encore donner totalement satisfaction, ou tout au moins une réponse, parce que nous sommes bien obligés de tenir compte de l'évolution des rythmes éducatifs et, de ce point de vue, nous ne pouvons pas encore apporter une réponse ferme et définitive, mais dès que nous en saurons plus sur la réforme des rythmes éducatifs, je pense que la situation sera nettement meilleure pour tout le monde.

Voilà ce que je tenais à vous dire.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

## **2012 DU 77 - Cession d'un immeuble au 51, avenue Simon-Bolivar (19e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons en 8e Commission et nous examinons le projet de délibération DU 77 relatif à la cession d'un immeuble au 51, avenue Simon-Bolivar.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER pour un maximum de cinq minutes.

**Mme Fabienne GASNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très brève sur ce projet qui clôt les aventures de cet immeuble communal. Il est inutile de revenir sur les occupations illégales qui se sont succédées après le départ des services de la section locale d'architecture et ont animé les séances de notre Assemblée.

Je souhaiterais simplement saluer l'engagement tenu par la Municipalité de renouveler l'appel à candidatures, en incluant une clause de préservation de la tranquillité des riverains.

La transformation évoquée de ce lieu en une salle de concert avec animation nocturne ne correspondait pas, en effet, à l'habitat dense de ce quartier.

La mobilisation associative et des riverains a été entendue et les intéressés seront sans doute satisfaits de l'acquéreur choisi. Il s'agit, en l'occurrence, de la C.F.D.T., dont le siège social est à quelques mètres du 51, avenue Simon-Bolivar. Je note, d'ailleurs, l'intention du syndicat d'y créer un espace polyvalent, ouvert aux habitants et associations ; c'est une initiative intéressante, dont il reste, bien naturellement, à connaître les modalités d'exécution.

Mais c'est plus sûrement son offre financière qui a dû emporter l'adhésion : 5,3 millions d'euros pour la Ville et 3.098.000 euros au profit, si j'ose dire, du bâtiment. La recette pour la collectivité sera donc à peu près équivalente au montant de l'acquisition évoqué lors du premier appel à candidatures.

Quant aux travaux, selon les indications de l'exposé des motifs, la proposition de la CFDT se révèle supérieure de près de 1,5 million d'euros à celle de son concurrent, permettant d'envisager ainsi des travaux à la hauteur de la qualité architecturale du bâtiment.

Ainsi l'affaire se conclut-elle au mieux des intérêts des parties, avec la participation indirecte du financement public des syndicats.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Rapidement, je me réjouis effectivement que cette vente d'un immeuble de la Ville, au 51, avenue Simon-Bolivar dans le 19e arrondissement, aboutisse. Que sur les cinq propositions, celle de la CFDT soit la plus intéressante financièrement et qu'elle convienne tout à fait aux élus du 19e arrondissement, et notamment à son maire et à son premier adjoint.

Voilà, je vous remercie pour le soutien à ce projet de délibération.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 77).

## **2012 DU 166 - Avenant n° 1 au marché d'études urbaines et techniques relatives au secteur GPRU de la Porte de Vincennes (12e et 20e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - A présent, nous examinons le projet de délibération DU 166 et l'amendement n° 25 relatif à l'avenant n° 1 au marché d'études G.P.R.U. "Porte de Vincennes".

La parole est à M. CHARZAT pour 5 minutes maximum.

**M. Michel CHARZAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

La Porte de Vincennes a été longtemps négligée. Depuis 2002, un G.P.R.U. a été lancé.

Dans le 20e arrondissement, le jardin de la Porte a été créé. Une station-service dont la présence gênait a été supprimée, des arcades Noël Ballay ont été démolies. Dans le 12e arrondissement, le groupe scolaire Lamoricière a été restructuré. La rue Fernand-Foureau a accueilli une nouvelle crèche.

Ces aménagements ont été mûris, parfois mètre par mètre, à l'occasion de ballades urbaines et de réunions ouvertes aux habitants. Nous pouvons aujourd'hui restituer un bilan très positif de ces réhabilitations.

Le moment est donc venu de couronner ces efforts. Or, le projet de l'équipe CHEMETOV est loin de concrétiser les objectifs réalistes et ambitieux énoncés en 2002.

Les élus du 20e arrondissement, unanimes lors du dernier Conseil d'arrondissement, souhaitent alerter notre Conseil sur les insuffisances de ce projet et formuler des propositions.

Mes chers collègues, sur les 27 hectares que comprend le projet, 4.200 mètres d'équipements publics sont envisagés, dont un gymnase intercommunal, un centre d'animation et une crèche associative, à comparer aux 35.700 mètres carrés de bureaux prévus.

C'est un bon début mais ce type d'équipement ne nous semble pas suffire pour répondre aux besoins de la population concernée. Avec 27 % de personnes de plus de 60 ans parmi ses habitants, avec 36 % de familles monoparentales, l'ouverture d'un centre médicosocial est une demande pertinente de la population. De la même façon, la création d'une antenne intergénérationnelle comprenant un point d'aide à la recherche d'emploi répondrait à un besoin d'information de proximité.

Par ailleurs, une diminution du bruit et des nuisances dues au périphérique s'avère essentielle. Ce dernier point cristallise le mécontentement et la déception actuelle des habitants. Pour lutter contre ces nuisances, l'équipe CHEMETOV envisage d'intercaler des talus inversés ou des bâtiments écrans. Ces aménagements, censés diminuer la pollution sonore subie par la population, nous semblent très insuffisants, la diminution des décibels n'affectant sensiblement que les premiers étages.

Nous avons deux préoccupations concernant ce projet de délibération.

La première concerne la couverture du périphérique, couverture partielle qui a été longtemps envisagée et qui est aujourd'hui écartée. Pour que cette perspective ne soit pas interdite à l'avenir, pour que cela demeure possible, il faut concevoir, pensons-nous, un projet qui laisse ouverte la possibilité de cette couverture : côté 20e arrondissement d'une part, avec une couverture partielle partant de la rue de Lagny vers le Sud, s'arrêtant au pied de l'immeuble de la rue du Commandant-L'Herminier, correspondant à une distance de 80 mètres, cette couverture étant d'ailleurs facilitée par le passage en tranchée du périphérique sur ce tronçon, côté 12e arrondissement d'autre part, avec une couverture partielle entre l'avenue Courteline et la future passerelle piétonne.

Pour la deuxième préoccupation, alors que nous entamons la phase finale du G.P.R.U., nous souhaitons voir mise en œuvre une nouvelle démarche participative afin de mieux prendre en compte les aspirations des élus et le choix également des habitants. Ce qui, disons-le sans polémiquer, n'a pas toujours été le cas dans la pratique de l'équipe CHEMETOV.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à l'occasion de cet avenant que l'équipe CHEMETOV fournisse au Conseil de Paris un chiffrage précis et une mesure de l'impact des deux couvertures partielles du boulevard périphérique sur la qualité de la vie des habitants dans le 20e arrondissement, comme dans le 12e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un amendement qui a déjà été à plusieurs reprises porté sous forme de vœu dans cette Assemblée. À de multiples reprises, soit en Conseil de Paris, soit lors des réunions publiques, je me suis exprimée sur l'impossibilité technique de couvrir la totalité du périphérique en raison de son faible enfouissement, et sur l'inefficacité acoustique des couvertures partielles pour des logements, couverture dont le coût est d'ailleurs estimé, pour la seule couverture Lagny, à 25 millions d'euros.

Les réunions que nous avons eues, l'expression que j'ai eue, les nombreuses réunions publiques, les nombreux ateliers, les nombreuses marches exploratoires, à chaque occasion, j'ai rappelé cette position de la Ville, qui n'est pas une position d'obstination mais une position justifiée aussi par le travail remarquable fait par l'équipe CHEMETOV et par le coût, notamment, de ces propositions.

Ne pas réaliser les couvertures ne signifie pas pour autant que le projet urbain soumis à la concertation ne prend pas en compte les nuisances acoustiques, bien au contraire. Nous prenons très au sérieux cette nuisance, qui est une des principales nuisances sur ce site. Les dispositifs mis en œuvre sont multiples et complémentaires. Je les distingue rapidement :

- Une réhabilitation aux normes du Plan Climat des 88 logements de la R.I.V.P. situés au 118, rue de Lagny et des 400 logements de la R.I.V.P. situés rue du Commandant-L'Herminier et rue Elie-Faure.

- La réalisation de talus antibruit au Sud de la rue de Lagny et la réalisation de petits immeubles écrans en façade des immeubles Elie-Faure et L'Herminier.

D'ailleurs, c'est une concertation menée depuis longtemps avec les habitants qui a fait aussi émerger ces nouvelles pistes de réflexion. Lors des 9, 10 et 11 juillet 2012, j'ai répondu favorablement au vœu déposé par Frédérique CALANDRA, qui apporte aussi toute son attention à ce sujet et grâce à laquelle, je peux le dire, le projet sur la Porte de Vincennes a pris tout son essor. C'est suite à un vœu qu'elle avait déposé que nous avons demandé d'étudier la surélévation des talus antibruit et la réalisation des petits immeubles écrans pour réduire justement la nuisance sonore à laquelle sont confrontés les riverains.

Dans la séance des 19 et 20 mars 2012, le Conseil de Paris a aussi souhaité, par un vœu de l'Exécutif que j'avais rapporté en réponse à un vœu de votre groupe, que la R.I.V.P. approfondisse les conditions de réalisation de balcons antibruit sans pour autant remettre en cause le montant des loyers, ni même le calendrier des travaux.

Vous le voyez, la question des nuisances sonores est donc un sujet que nous prenons très au sérieux et sur lequel nous essayons d'avancer. Nous ne nous interdisons pas non plus de faire des essais.

Par exemple, les essais de revêtement sur le boulevard périphérique ont été expérimentés, conformément d'ailleurs à un vœu du Conseil de Paris adopté en juillet 2011, et le secteur de la porte de Vincennes a été retenu comme site pilote.

Ces matériaux ont été apposés fin juin et des mesures de bruit in situ sont réalisées depuis. D'ailleurs, les premières mesures réalisées sont très encourageantes. Ces mesures vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année et avec Julien BARGETON, mon collègue en charge des déplacements, nous allons vérifier la durabilité et ces mesures dans le temps, et nous reviendrons bien sûr ici, devant le Conseil, pour présenter ce bilan.

J'ajoute enfin que l'année 2013 sera essentiellement consacrée à la réalisation par un cabinet d'études extérieur à la Ville d'une étude d'impact. L'objectif de cette étude sera donc bien d'expertiser les aménagements proposés pour répondre aux nuisances subies par les habitants en raison de la présence du boulevard périphérique.

Je pense qu'il faut, dans les propositions que nous faisons aux habitants, dès lors que nous avons connaissance des contraintes techniques et financières, et de l'impossibilité de résoudre la question des nuisances sonores par la couverture de ce périphérique, je crois qu'il faut aussi que les élus adoptent une attitude responsable. Nous n'avons pas à vendre des propositions démagogiques aux habitants, nous devons aussi leur dire la vérité. En tous les cas, c'est comme cela que je me suis présentée devant eux. Notamment dans la grande réunion publique à laquelle j'avais participé, j'ai senti de la part des habitants, certes, une insatisfaction parce qu'ils auraient aimé une solution qui leur paraissait simple mais qui n'est pas possible, qui n'est pas envisageable.

Donc, je crois que le discours de vérité est aussi un discours que nous devons tenir en tant qu'élus. En tout cas, c'est celui que je tiens devant ce Conseil, en émettant un avis défavorable à votre amendement.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup.

Je mets aux voix l'amendement n° 25, avec un avis...

Bon, Monsieur CHARZAT, mais vraiment un mot parce que, normalement, on ne reprend pas la parole après la réponse de l'Exécutif.

**M. Michel CHARZAT.** - La réponse circonstanciée qu'elle a faite.

La vérité, c'était que, jusqu'en 2008, les services de la Ville considéraient qu'il était tout à fait techniquement possible de réaliser une couverture partielle. Nous ne réclamons pas, nous ne sommes pas des démagogues et je n'accepte pas ce qualificatif, une couverture immédiate ; nous disons simplement qu'il faut laisser ouverte cette option pour l'avenir.

Nous réclamons donc dans ce vœu que le projet, tel qu'il est conçu actuellement, ne rende pas irréversible le choix qui est fait actuellement et qui est lié, vous l'avez dit très clairement, à des considérations budgétaires.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - On avait bien compris.

Une explication de vote de Mme MONTANDON ?

**Mme Valérie MONTANDON.** - Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous l'avons fait précédemment pour les vœux relatifs à la couverture du périphérique, nous allons voter pour cet amendement.

Sachez, Madame HIDALGO, que, sans la couverture du périphérique, le G.P.R.U. n'a plus de "Grand" que son nom. Je pourrais reprendre, je ne vais pas le faire, tous les arguments qu'a évoqués hier ma collègue Brigitte KUSTER par rapport au 17e, puisque c'est à peu près la même problématique, mais vous savez très bien que la couverture partielle du périphérique est la meilleure solution pour résoudre les problèmes de pollution, aussi bien pollution atmosphérique que sonore, mais aussi pour gagner du foncier à Paris, foncier qui est très rare.

Vous aurez beau évoquer tous les talus, les balcons antibruit ou encore les revêtements au sol possibles, la couverture du périphérique reste la meilleure solution. C'est bien dommage, dans le cadre des études qui vont être menées, c'était la possibilité de remettre au sein du G.P.R.U. la couverture partielle du périphérique.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 25, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 166.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 166).

Nous allons déjeuner et nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30.

Merci beaucoup.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).*

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons pouvoir démarrer nos travaux dès que tout le monde sera en place.

### **2012 DU 203 - Cession à la SCI Beaugrenelle des droits de bailleur à construction détenus par la Ville de Paris sur des volumes à créer, dans l'îlot Charles Michels, partie de l'îlot Pégase Est du secteur Beaugrenelle (15e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous sommes en 8e Commission et nous abordons maintenant le projet de délibération DU 203 correspondant à Beaugrenelle.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN est inscrite et Mme Anne HIDALGO lui répondra.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes saisis d'un projet de cession de droits à construire de surfaces à la S.C.I. Beaugrenelle, dans le cadre de l'extension du centre commercial Beaugrenelle.

Je ne reviendrai pas sur les montants des cessions, avec un prix au mètre carré défiant toute concurrence. Ils ont été validés par le service des Domaines. Dont acte !

D'ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion ici de dire notre point de vue, le point de vue de mon groupe et de la majorité du 15e, sur cette braderie du Front de Seine que vous avez orchestrée ; quand je dis "vous", c'est la Gauche au pouvoir depuis dix ans.

Ce territoire était autrefois municipalisé. Il est vendu finalement en pièces détachées au privé. Les habitants se retrouvent avec tous les inconvénients du privé et du public, sans en avoir les avantages avec un sentiment d'abandon par la Ville de Paris concernant l'entretien de la dalle du Front de Seine. Ils ont l'impression que les décisions qui concernent leur quartier, qui bouleversent leur quartier, qui transforment leur quartier se font sans eux. Ils ont le sentiment de n'avoir aucune prise sur ces décisions et pas le droit à la parole.

Donc, sur cet abandon d'un quartier, l'abandon des engagements, des promesses qui ont été faites, je voudrais revenir un instant.

Quand on veut "Oser Paris", on commence par dire la vérité aux Parisiens. Sur Beaugrenelle, c'est tout l'inverse, vous faites le contraire de ce que vous aviez promis.

Vous aviez promis qu'il n'y aurait pas de locomotive commerciale mettant en danger les petits commerces du quartier. Aujourd'hui, nous apprenons que le Monoprix est étendu : donc, première promesse non respectée.

Vous aviez promis un chantier H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale), bien tenu : encore ce matin, rue Keller, la rue est barrée, sans que l'information soit parvenue jusqu'aux riverains ; ils le découvrent le matin en se levant. La rue Robert de Flers est en sens unique, sans que les habitants en aient été avertis. La poussière, le ballet des camions, les nuisances de toutes natures : c'est un chantier qui n'est pas bien tenu. On a le sentiment qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion. Il y a d'autres exemples dans Paris de chantiers bien tenus, donc ce n'est pas une fatalité.

Les habitants, en tout cas, ne vous voient plus, Madame HIDALGO, depuis que vous avez lancé le chantier il y a maintenant presque dix ans.

Et puis, vous aviez promis des services publics à la hauteur : et là encore, c'est tout le contraire. Pour le commissariat qui doit revenir rue Linois, y aura-t-il toute la surface qui était escomptée ? Est-ce que les engagements pris sous le Gouvernement précédent seront respectés ? Pour le bureau de Poste, cette surface est beaucoup trop exiguë. Les habitants le disent, l'écrivent. Je pense que vous recevez les mêmes lettres que nous. D'ailleurs, la surface de ce bureau de poste vient d'un problème : c'est que 17 mètres carrés ont été annexés côté avenue Emile-Zola par la S.C.I. Beaugrenelle pour y installer un transformateur électrique et même La Poste ne peut pas améliorer la situation sans qu'une décision politique ne soit prise. Donc, ce bureau de Poste n'est pas à la hauteur des attentes.

Il y a une Mission Pour l'Emploi, soi-disant une mission pour l'emploi qui a été ouverte récemment et, là encore, qui n'est pas à la hauteur des attentes. Une association a été mandatée, mais que fait-elle ? Où en est-elle ? Les

jeunes du quartier, à qui vous aviez promis des emplois pendant les campagnes de 2007 et de 2008, attendent toujours.

En ce qui concerne l'architecture, on a parlé de deux passerelles, ces deux passerelles qui devaient être fortement allégées. Finalement, on voit que, sur une des deux passerelles, notamment celle qui est construite par la SemPariSeine, on reproduit les mêmes erreurs que dans les années 1970, la légèreté de l'architecture promise se retrouve aux oubliettes.

On nous avait promis aussi qu'il n'y aurait pas de terrasse panoramique sur le toit de ce centre commercial. Or, avec le restaurant Pearl, des nuisances sont possibles. Je ne suis pas contre le fait de faire la fête ni pour empêcher les réjouissances des habitants dans les quartiers, dans le 15e, pourquoi pas ? La seule chose, c'est que la configuration du site ne s'y prête pas et que des engagements avaient été pris.

Même chose pour le plan de circulation, que nous n'avons jamais vu et, Monsieur BARGETON, je compte sur vous pour, enfin, donner une suite à la réunion que Mme LEPETIT avait organisée il y a quelques mois, pour nous donner les informations sur le plan de circulation autour du centre commercial Beaugrenelle, puisque nous n'avons eu ni compte rendu ni information depuis. Franchement, je vous lance un appel, Monsieur BARGETON.

Pour conclure, mes chers collègues, Beaugrenelle, c'est donc tout le contraire de l'audace et du courage. C'est finalement un projet rétrograde.

C'est un commerce standardisé que vous nous proposez, avec des franchises que vous retrouverez partout dans le monde. Les habitants attendaient de vous plus d'imagination, plus d'inventivité, peut-être plus de modernité, des concepts qui, finalement, ne sont pas contradictoires avec le respect de la qualité de vie.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - J'entends que vous placez tous vos espoirs dans Anne HIDALGO et je pense que vous avez raison.

La parole est à Mme Anne HIDALGO pour répondre.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas répondre, c'est un réquisitoire auquel on a droit depuis dix ans.

En revanche, ce projet de délibération me donne vraiment l'occasion de dire où nous en sommes, et de me réjouir et de remercier les groupes de la Majorité qui ont soutenu ce projet dès la précédente mandature parce que, effectivement, ce centre commercial dysfonctionnait totalement. Les commerces fermaient les uns après les autres, cela entraînait d'ailleurs les rues commerçantes de l'arrondissement aussi dans une chute et, en plus, sur le plan, je dirais, esthétique, nous étions dans une grande difficulté.

Lorsque nous avons pris la décision, dans la mandature précédente, d'accompagner les investisseurs de ce centre commercial pour réaliser un centre commercial qui puisse fonctionner, compte tenu d'ailleurs de l'emplacement et de la zone de chalandise dans laquelle il se situe, nous savions que nous ne faisons pas un pari risqué sur l'avenir.

Je voudrais vraiment remercier les élus, les groupes politiques, y compris des élus du 15e qui ne sont pas dans la Majorité municipale, qui ne sont plus là aujourd'hui mais qui ont soutenu cette proposition, de façon extrêmement généreuse et avec une vision dépassant un strict point de vue politicien ou démagogue.

Aujourd'hui, nous sommes quasiment au bout de sa réalisation, c'est-à-dire que ce projet de délibération prévoit les dernières cessions foncières, des petites cessions foncières qui permettent notamment d'achever le projet, mais nous sommes quasiment au bout de la réalisation : le gros œuvre va être terminé à la fin de l'année, l'installation des commerces va commencer à se faire avec une ouverture programmée du centre pour le printemps prochain.

Ce qui nous avait motivés, c'était non seulement d'avoir un projet qui, sur le plan architectural, respecte non seulement des normes de qualité, d'esthétique mais aussi les normes écologiques... Je rappelle que, grâce à l'installation de ce centre commercial et à la discussion que j'ai pu avoir à l'époque avec ses promoteurs, nous avons le réseau de Climespace qui va venir également servir de réfrigération sur ce centre commercial, alors que d'autres hypothèses avaient été envisagées.

Ce sera l'un des centres commerciaux H.Q.E. d'Europe, je crois, dont nous pourrons effectivement nous satisfaire.

Surtout, ce qui nous avait motivés et nous motive toujours, ce sont les emplois créés. 2.000 emplois créés, par les temps qui courent, je crois que chacun peut s'en réjouir. Même si un certain nombre d'élus, dont Mme POIRAUT-GAUVIN - ce n'est pas la dénoncer car elle vient de faire un réquisitoire - se sont évertués pendant 10 ans à retarder, à mettre des bâtons dans les roues, à déposer des recours. On a gagné tous les recours, absolument tous les recours, mais cela a fait perdre beaucoup de temps à la dynamique de l'emploi et à la dynamique de l'arrondissement.

Mais je veux dire qu'au-delà des emplois créés, les promoteurs de ce centre commercial ont déjà travaillé avec les commerçants du quartier pour les aider, justement, à attirer une nouvelle clientèle.

Ils ont d'ailleurs passé un accord qui octroie 750.000 euros pour des actions de promotion du commerce de proximité, notamment pour les animations de la rue. D'ailleurs, tout cela est aussi soutenu par la C.C.I.P. et la Chambre des métiers. C'est un projet très intéressant.

Nous avons également prévu que dans le cadre de Voguéo, la navette fluviale, il puisse y avoir un arrêt à cet endroit-là. Par ailleurs, des renforts sont prévus, notamment en termes d'accès, pour la ligne 70, la ligne 30, et nous sommes en contact régulier avec le S.T.I.F. sur tous ces sujets.

Je me réjouis, je me dis que le jour de l'inauguration, celles et ceux qui avaient manqué à l'appel pour soutenir ce projet, en tous les cas qui ont tout fait pour le retarder, seront peut-être là.

Je me mets à espérer aussi que peut-être, le moment venu, une fois toutes les difficultés passées, une fois le centre en fonctionnement avec les 2.000 emplois créés, peut-être qu'enfin, ceux qui ont voulu s'enfermer dans une opposition que je qualifierai aujourd'hui de relativement stérile, seront aussi au rendez-vous pour faire la fête à laquelle, je le sais, les habitants du 15e arrondissement, mais bien au-delà, participeront, parce que c'est un beau projet pour Paris qui va redonner de l'optimisme, de l'emploi et de la dynamique économique.

Voilà, moi je défends aussi l'esprit d'entreprendre.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 203.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Mme POIRAUT-GAUVIN, vous êtes la seule à vous abstenir ? Merci.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 203).

### **2012 DU 163 - DLH 156 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique de 2008 consenti à la RIVP sur l'immeuble 242-252 rue de Bercy (12e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - L'amendement technique n° 25A a été déposé par l'Exécutif sur le projet de délibération DU 163 - DLH 156. Je ne crois pas qu'il soit utile de le présenter. C'est une modification technique que vous avez entre les mains.

Je mets directement aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 163 - DLH 156 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DU 163 - DLH 156).

### **Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu Léon Gontran Damas (20e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le vœu n° 26 a été déposé concernant l'attribution du nom de Léon Gontran Damas dans le 20e arrondissement.

C'est Marinette BACHE qui nous le présente dans la minute que lui accorde le règlement intérieur.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis en effet très heureuse d'avoir à vous présenter ce vœu au nom du Conseil du 20e arrondissement.

En effet, la France et Paris ont su rendre hommage aux deux grands chantres de la négritude que sont Aimé Césaire et Léopold Senghor. Cela est bien car notre pays et sa langue, le français, se sont enrichis d'apports très divers parmi lesquels ceux issus d'Afrique et des Antilles.

Cela est bien aussi, car ni la francophonie, ni la négritude ne sont des replis sur soi. Au contraire, elles sont à la fois ouverture à l'autre et élément constitutif de ce chemin qui a fait notre identité d'aujourd'hui.

Dans cet esprit, il nous a semblé que Léon Gontran Damas a été oublié. Cet ancien député de Guyane qui s'était engagé dans l'armée française lors de la Seconde Guerre mondiale est issu de multiples cultures : européenne, africaine, amérindienne. Il est écrivain, il est poète et auteur d'une riche œuvre. Il était aussi le symbole de ce que Senghor appelait "le donner et le recevoir".

Sans vous infliger la relecture de tous les attendus que vous avez sans doute parcourus, je vous demande donc de soutenir ce vœu afin qu'un lieu de Paris porte le nom de Léon Gontran Damas, et nous pensons bien sûr que le 20e arrondissement serait particulièrement indiqué pour cela.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Anne HIDALGO, pour donner le sentiment de l'Exécutif.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - C'est un avis vraiment favorable, bien sûr. Je crois que Paris s'honorera de donner le nom de Léon Gontran Damas à une de ses rues ou équipement dans le 20e arrondissement.

Donc, j'attends les propositions qui peuvent nous être faites par la mairie du 20e arrondissement pour savoir quel est le lieu, mais les choses pourront aller très, très vite.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 171).

Je vous remercie.

## **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Lise et Arthur London.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - La parole est à M. Alexis CORBIÈRE pour présenter le vœu n° 27, qui propose à rendre hommage à Lise et Arthur London, en donnant leur nom à une rue de Paris.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Chers collègues, je crois inutile de présenter longuement qui étaient Arthur et Lise London, grandes figures de la Résistance, de nombre de ces grands combats qui ont traversé le XXe siècle.

Elle était militante communiste. Elle a vécu là encore au premier rang des grandes pages tragiques de l'histoire du XXe siècle, notamment la guerre d'Espagne, mais Lise London est aussi connue pour être la compagne et l'épouse d'Arthur London.

Tous deux étaient des militants et dirigeants communistes. Arthur London a été lui-même victime du stalinisme et cela a occasionné une œuvre littéraire, "L'aveu", qu'il a signé Arthur London, puis un film connu du même nom de COSTA-GAVRAS, joué par Yves Montand, qui a constitué au cours des années 70 un moment important de la réflexion sur ce qui était la réalité dans les pays de l'Est tout en gardant une volonté de transformation du monde.

Arthur London est décédé il y a quelques années. Lise London est décédée il y a peu. Elle était habitante du 12e arrondissement.

Pour tout ce qu'elle a représenté et tout ce que ce couple a représenté, nous demandons que la Ville de Paris honore leur mémoire en trouvant une rue ou un espace public parisien qui pourrait à jamais garder la mémoire de ces deux personnes.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO pour vous répondre.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Je voudrais dire que bien sûr, c'est un avis très favorable. Alexis CORBIÈRE a rappelé cette histoire incroyable, impressionnante de ces deux personnages qui ont été résistants, qui étaient des personnages courageux parce qu'il leur a fallu un courage immense, à la fois dans la Résistance mais ensuite dans leur vie, une vie d'engagement, vraiment des personnages impressionnants.

Chacun connaît l'œuvre d'Arthur London, son œuvre personnelle, ce qu'il a fait, son histoire.

J'ai eu, comme un certain nombre de collègues ici, la chance de rencontrer à plusieurs reprises Lise London, notamment, et bien sûr, lors des cérémonies pour la commémoration de la Libération de Paris. Mais bien au-delà, c'était une personne qui était restée toujours aussi engagée, aussi résistante dans son cœur, dans sa façon d'être, curieuse, extrêmement curieuse de ce qui se passait autour d'elle, de la jeunesse, de cette ville qu'elle adorait. Vraiment, son décès au printemps dernier a suscité une très grande émotion, bien au-delà de nos frontières, puisque vous l'avez rappelé, elle était aussi brigadiste engagée dans les Brigades internationales.

Je crois donc que c'est une très juste proposition qui nous est faite par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, à laquelle je donne un avis très favorable. Je propose que nous travaillions ensemble sur le lieu, dans le 12e arrondissement, qui pourrait être attribué à ces deux très grandes figures de la Résistance française.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 172).

Je vous remercie.

**2012 DLH 167 - Lancement d'un marché à bons de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets ou unités de projet relatifs au système d'information de gestion de la demande de logement social.**

**Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la communication du calendrier et du contenu des prochaines modifications du système AIDA.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du projet de délibération DLH 167 sur un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la demande de logement social.

Mme Laurence DREYFUSS est inscrite et M. Jean-Yves MANO lui répondra.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne le lancement d'un marché à bon de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre une modernisation du système d'information de gestion de la demande de logement social. Il s'agit du fameux système AIDA.

Je voudrais tout d'abord dire que je suis particulièrement satisfaite que Cécile DUFLOT, Ministre du Logement, ait annoncé une réforme prochaine du système d'attribution des logements sociaux.

Je souhaiterais dire à Sylvain GAREL et à tous les élus qui ont participé à cette mission que nous devons nous réjouir que le Gouvernement partage nos analyses sur le fait que le système est à bout de souffle, complexe, bureaucratique, et donc illisible pour nos concitoyens.

Notre question est simple, Monsieur le Maire de Paris, M. Jean-Yves MANO : allez-vous, vous aussi, réaliser une réforme urgente du système d'attribution des logements sociaux à Paris ?

Dans notre rapport, nous avons fait 28 recommandations destinées à rendre le système plus transparent, plus juste et plus efficace. Nous serons particulièrement vigilants sur les suites qui seront réservées aux recommandations de notre rapport. Nous considérons que certaines d'entre elles sont particulièrement urgentes, eu égard aux 126.539 demandeurs qui attendent un logement social.

Je vous rappelle que le principal enseignement de ce rapport est qu'à Paris, le système de désignation, sous couvert de critères objectifs, s'apparente à un tirage au sort qui ne veut pas dire son nom. En cela, il est particulièrement injuste, Monsieur le Maire.

Le fichier AIDA, nous l'avons découvert lors de notre mission, est un outil obsolète, dont le jeu des critères de sélection des dossiers aboutit à ce terrible constat.

Pour ces raisons, nous vous demandons de nous préciser le calendrier et le contenu des prochaines modifications de ce système.

Nous souhaitons tout particulièrement être informés des prochaines évolutions relatives à la cotation de la demande et de l'offre et à la dématérialisation de la procédure d'inscription des demandeurs.

C'est l'objet de ce vœu déposé avec mes collègues Michel DUMONT, Pierre AURIACOMBE, Roxane DECORTE, Vincent ROGER et moi-même.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je vous remercie de l'avoir fait sans que je vous y ai invitée, j'ai oublié de préciser que vous présentiez le vœu n° 28.

M. Jean-Yves MANO va vous répondre.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Madame DREYFUSS, effectivement, la Ministre du Logement s'est saisie du sujet des attributions de logement, non pas en prenant comme exemple la réalité parisienne, mais sur l'ensemble du territoire ; les méthodes d'attribution du logement social ne répondent pas à des critères uniques, mais sont bien localisés et il lui a semblé utile d'essayer de trouver une cohérence à l'ensemble des méthodes.

Pour autant, je ne pense pas qu'elle tire des conclusions négatives des procédures mises en place à Paris depuis 2001. Elles sont, bien sûr, perfectibles, je le reconnais, comme tout système. Néanmoins, je ne peux pas et je n'accepterai jamais de dire que le système que nous avons mis en place depuis 2001 était soit opaque, soit non transparent, car, effectivement, je réaffirme ici que le système était transparent, en y associant les représentants des associations, et que je n'ai pas la perception, moi qui effectue cette mission avec d'autres élus conseillers de Paris depuis 11 ans, que c'était un tirage au sort.

Quel que soit le système que nous mettrons en place, et je suis d'accord pour dire qu'il faut l'améliorer, il nous mettra en face de difficultés ; je vous donnerai un seul exemple : quand vous êtes candidat sur un studio à Paris, vous êtes en concurrence avec 12.000 candidats. N'importe quel système fera que, critère après critère, ce que nous appliquons aujourd'hui, critères successifs, vous arriverez à un chiffre de probablement 500, 1.000, 2.000 candidats etc., en situation comparable.

C'est pour cela qu'il faut améliorer la possibilité pour les services d'avoir une capacité d'extraction plus rapide. Dans un premier temps, bien évidemment, il s'agira de numériser l'ensemble des informations et, objectivement, nous sommes en retard par rapport à cela ; oui, nous sommes en retard. C'est le premier travail.

Deuxième travail que nous avons à accomplir et qui répond à votre vœu, c'est, bien sûr, au-delà des conclusions de la M.I.E., que nous prenons en compte, à savoir l'élaboration de cotations de la demande et de l'offre, ceci, avouons-le, ne peut pas se faire en quelques jours, je crois que les équipes sont déjà au travail, des réunions de travail ont lieu, et bien évidemment, à un moment donné du processus d'élaboration, une information sera donnée aux membres de la Commission, peut-être au comité de vigilance, face aux représentants des associations de locataires, pour que nous puissions partager l'analyse qui est la nôtre avec les membres de la Commission.

Je rappelle quand même un certain nombre de choses.

La Ville de Paris ne peut pas décider toute seule, car les attributions de logements sociaux répondent à une réglementation extrêmement précise et cela s'imposera à la Ville de Paris comme aux autres, avec des critères d'attribution, des surfaces minimum, des revenus plafonds... Tout cela existe, tout cela constitue un cadre dans lequel nous devons rentrer, avec une amélioration du processus et du système.

Tout ceci a commencé et, au moment opportun... Laissez-nous le temps de travailler, les services travaillent beaucoup. Evidemment, une réunion d'information et d'échange - il n'y a pas de règle absolue - sur le sujet sera ouverte aux membres initiaux de la Commission, élargie, me semble-t-il.

Voilà un peu ce que je pouvais vous répondre.

Dans l'état actuel des choses, je rappelle quand même que le système AIDA que tout le monde veut critiquer, a été mis à jour au moment où l'Etat nous a demandé d'enregistrer le numéro unique régional et, heureusement, d'ailleurs, qu'il y avait le système parisien, qui a servi de modèle à l'ensemble du territoire pour créer ce fichier national et un fichier régional au niveau de l'ensemble des territoires.

Je pense que nous avons une problématique quantitative à régler, mais le système en soi nécessite un approfondissement et une modification informatique lourde qui prendra forcément du temps, d'où le marché. Au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier, nous vous tiendrons informés et dans l'état actuel des choses, je ne peux que rejeter votre vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci de ces réponses très précises.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 167.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 167).

**2012 DLH 177 - Résiliation partielle du bail emphytéotique consenti à la S.G.I.M. le 27 juillet 2006 portant sur divers ensembles immobiliers. Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 29-31 rue Pierre Nicole (5e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 177 est relatif à des baux emphytéotiques consentis à la S.G.I.M.

Mme Catherine BRUNO est inscrite et M. Jean-Yves MANO lui répondra.

**Mme Catherine BRUNO**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, octobre 2012 n'échappe pas à la règle qui voit, en fin d'année budgétaire, se précipiter les délibérations concernant le financement du logement social.

On peut y voir un tableau d'exécution des crédits affectés au compte foncier pour des préemptions qui réjouissent la majorité et persuadent l'opposition quand les adresses en sont judicieusement choisies.

L'objectif est évidemment de livrer des appartements pour répondre aux 130.000 demandes en attente et aussi d'échapper aux prélèvements sur les ressources fiscales de la commune.

La Municipalité, on le sait, ne connaît pas de procédé plus rapide pour booster la production que d'acquérir des immeubles du parc privé par voie de préemption ou d'intervention directe des bailleurs sociaux.

Cette voie est le gros contributeur au logement familial du parc social, alors que la vacance des biens y est quasi inexistante au moment de l'achat et peu dynamique en cours de gestion.

A cet égard, j'aimerais savoir quand sera publiée l'enquête bilan relative aux acquisitions en secteur privé annoncée dans le P.L.H. et qui fait suite à celle menée en 2009 par l'A.P.U.R. Mais vous utilisez un autre outil tout aussi expéditif - et j'en viens à notre délibération - celui du conventionnement du domaine dit libre ou intermédiaire des bailleurs sociaux, réalisé bien souvent en bloc à la suite des résiliations anticipées des conventions immobilières. Il présente l'avantage, lui aussi, de faire du chiffre vite et fort, et c'est ainsi que, séance après séance, le timbre S.R.U. labellise ces logements. Il fut un temps pas si lointain où la majorité défendait leur existence pour stimuler le parcours résidentiel des ménages et contrebalancer le taux de rotation totalement amorphe du parc social. Ce fut même célébré lors des débats en 2006 sur la location par bail emphytéotique à la S.G.I.M. des ensembles immobiliers qu'elle gérait auparavant sous le statut de la convention de 1931, et dont le groupe Pierre Nicole fait partie.

Puis est arrivé 2008 et la décision d'accélérer le conventionnement des loyers libres, y compris dans le 13<sup>e</sup> arrondissement pourtant grand vainqueur du logement social. Il y aura désormais 2012 et l'objectif de 25 % du logement social avant 2025.

Je prends le pari d'une intensification de ces conventionnements. Et si l'adjoint au Maire chargé du logement, M. MANO me contredit, je n'y verrai aucun déplaisir, au contraire. Mais j'aimerais également qu'il puisse compléter, à l'attention de notre Assemblée, l'information contenue dans l'exposé des motifs.

La résiliation partielle, qu'il s'agit de voter, se justifierait par la considération de la durée du bail actuel, liant la Ville à la S.G.I.M., soit jusqu'en décembre 2030. D'autres ensembles immobiliers de la S.G.I.M., loués dans des conditions de droit commun, connaissent cette relative proximité de fin de bail. Subiront-ils, eux aussi, une mutation en logements sociaux et à quelle échéance prévisionnelle ? Nous aimerions bénéficier d'une visibilité sur ce sujet.

S'agissant plus précisément du groupe Pierre Nicole, la répartition par types de financement n'est pas indiquée et devrait faire l'objet d'une autre délibération. Il nous est donc demandé d'approuver le principe de la résiliation du bail, sans en connaître tous les attendus, à commencer par les conséquences sur le niveau des loyers des actuels locataires.

L'avis des Domaines, si on peut s'y fier, fournit l'indication que les recettes locatives seraient portées à 340.000 euros et que des travaux seront effectués. Il n'est pas prématuré, je pense, de vous demander une prévision de financement, ainsi surtout que sa distribution entre P.L.A.-I, PLUS et P.L.S.

Il est bien évident que je suis également intéressée par toute information sincère sur la concertation menée auprès des résidents et sur l'étude d'impact social de ce conventionnement.

Ce projet de délibération mérite des précisions et donc ces quelques instants de notoriété en Conseil de Paris.

Je vous remercie, Monsieur MANO.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - S'agissant de vous, Madame BRUNO, vous n'avez pas besoin de ces interventions pour être pleine de notoriété, je vous le confirme.

M. Jean-Yves MANO, pour vous répondre.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Je vais vous rassurer, Madame, votre notoriété est acquise. Néanmoins, il y a plusieurs points dans votre longue intervention.

D'abord sur l'immeuble proprement dit, oui, nous envisageons un conventionnement. Pourquoi ? Nous avons une convention qui arrive à terme dans quelques années et nous avons de gros travaux à faire sur cet immeuble, si nous voulons pratiquer ce que l'on appelle un Plan Climat. On voit bien qu'il y a une distorsion potentielle entre l'investissement nécessaire pour réhabiliter cet immeuble et la durée de la convention actuelle, d'où la nécessité d'envisager une convention plus longue.

Voilà les raisons profondes sur cette adresse. En général, sur le conventionnement de ce type, nous appliquons une règle mono-produit pour faciliter les choses, car les choses sont tout de même un peu plus compliquées.

Les préemptions, aujourd'hui organisées par la Ville, permettent de développer environ 1.200 logements sociaux par an. Ce sont souvent des immeubles dont les caractéristiques s'apparentent plutôt à l'habitat social de fait, dans des arrondissements souvent déficitaires ou des opérations qui, suivant l'état du bâti, méritent une attention particulière de la Ville.

Je pense que nous faisons bien de saisir ces opportunités, d'abord pour garantir la pérennité de la présence des locataires souvent d'origine modeste. Car, si nous ne le faisons pas, ce sont des marchands de biens qui se saisiraient de ces biens avec - on connaît leurs pratiques - évacuation des locataires en place, travaux à minima et grosse plus-value derrière en vendant lot par lot.

Je ne pense pas, Madame BRUNO, que vous partagez cette vision des choses sur la politique immobilière sur le territoire parisien. Et donc vous devez vous féliciter, me semble-t-il, de l'intervention ciblée et judicieuse de la Ville de Paris en matière de préemption.

En ce qui concerne votre demande de faire un bilan, oui, le bilan sera fait sur les acquisitions des immeubles partiellement occupés, notamment au niveau des institutionnels. Je mets en évidence un certain nombre d'éléments un peu contradictoires dans les positions de l'opposition municipale.

Au cas par cas, vous êtes amenés à nous demander, nous, Ville de Paris, d'intervenir pour des acquisitions, pour sauver des locataires en place. Mais de façon globale, vous avez une position assez critique par rapport à cette politique que nous menons depuis onze ans - heureusement que nous l'avons fait car, grâce à nous, c'est au moins 13.000 Parisiens qui sont restés parisiens et qui, sans nous, auraient dû partir de Paris - et qui nous a permis de développer du parc dans des arrondissements où il y a peu de foncier.

Je pense qu'il y a là également une opération bénéfique pour les Parisiens. Ce sont, en général, des opérations financièrement extrêmement intéressantes, y compris pour les bailleurs sociaux, car un achat en bloc évidemment s'achète un peu moins cher que des achats logement par logement que nous ne pourrions pas assumer. Il y a une cohérence, me semble-t-il, dans la politique que nous menons depuis 2001.

Oui, Paris a une histoire, Paris a un parc locatif supérieur au parc privé et à l'accession à la propriété à Paris. Ce qui fait que le parc locatif est indispensable pour garder la fluidité et la rotation permanente de ce qu'est Paris, de façon historique. Si nous voulons permettre à la nouvelle génération d'avoir la chance et le bonheur de vivre à Paris un jour, il faut garder des parts locatives qui, sans nous, s'en iraient à l'accession à la propriété.

C'est un choix et une orientation. Nous ne sommes pas contre l'accession à la propriété, mais les caractéristiques de Paris, c'est plus de logements locatifs, et je crois que c'est une bonne chose pour la pérennité de la diversité sociale parisienne.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 177.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2012, DLH 177).

Je vous remercie.

### **2012 DLH 180 - Location par bail emphytéotique, au profit de la S.G.I.M., de l'immeuble communal 90, rue de la Croix-Nivert (15e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 180 : location par bail emphytéotique à la S.G.I.M. d'un immeuble rue de la Croix-Nivert.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE est inscrite. M. Jean-Yves MANO vous répondra.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en attendant la grande braderie du foncier public d'Etat, vous relancez votre politique de préemption puisque nous voyons défiler lors de cette seule séance de multiples opérations de préemption et de conventionnement dont le montant avoisine les 20 millions d'euros.

Ainsi, dans le 15e arrondissement, après le 115, rue Brancion et le 28, rue Lacordaire qui vient d'être préempté fin septembre, vous nous proposez dans ce projet de délibération de louer à la S.G.I.M. un ancien hôtel préempté en mai 2012.

Dans le cas présent, mon intervention n'a pas pour objet de contester cette préemption en tant que telle, en revanche, je tiens une nouvelle fois à dénoncer l'absence de prise en compte des avis formulés par notre mairie d'arrondissement.

Ainsi, le maire du 15e arrondissement vous avait fait part de son avis favorable sur cette préemption, sous réserve que cet ancien hôtel actuellement muré fasse l'objet d'une réhabilitation exemplaire, compte tenu de son impact paysager très fort du fait de sa situation au croisement des rues Croix Nivert, Lakanal et Mademoiselle.

Cette hypothèse de réhabilitation avait d'ailleurs été présentée et chiffrée lors de la commission DIA de la Ville de Paris du 11 mai 2012. Elle avait également donné lieu à un vœu de la Commission du Vieux Paris lors de sa séance du 21 octobre 2011 qui a demandé la conservation de ce bâtiment R+2 caractéristique de l'ancien village de Grenelle qui figurait déjà sur le cadastre en 1945.

Or, que constatons-nous ? Dans le 15e arrondissement en particulier, vous vous acharnez à raser les rares maisons datant des villages annexés pour les remplacer par des immeubles de logements qui dénaturent le paysage. Monsieur le Maire, ces bâtiments témoins des anciens villages sont des points de repères dans notre arrondissement qui a déjà beaucoup souffert sur le plan architectural et urbanistique. Ces anciennes maisons méritent une réhabilitation soignée, quelle que soit leur destination.

Je regrette d'ailleurs que, pour ce projet, vous n'ayez à aucun moment jugé utile de vous poser la question du potentiel que ce bâtiment pourrait avoir pour le quartier, non seulement sur le plan patrimonial mais aussi sur le potentiel qu'il pourrait offrir en termes d'équipements publics nécessaires pour répondre aux besoins du 15e arrondissement dont la population a augmenté de plus de 10.000 habitants en dix ans.

Dans le 15e arrondissement, votre choix est de faire table rase du passé et de privilégier une logique de chiffres pour atteindre vos objectifs de logements sociaux. Je vous rappelle néanmoins que notre arrondissement comptait pourtant l'année dernière plus de 19.000 logements sociaux S.R.U. et que 16 % des logements sociaux financés à Paris en 2011 sont situés dans le 15e arrondissement.

Evidemment, je crains qu'aux yeux de M. MANO qui assume les responsabilités d'adjoint au logement, de président de "Paris Habitat", mais aussi de président de la S.G.I.M., les considérations paysagères et patrimoniales ne fassent pas partie de ses préoccupations.

En ce qui nous concerne, et si vous ne tenez pas compte de l'avis émis par le maire du 15<sup>e</sup> arrondissement en vue d'une réhabilitation exemplaire de ce bâtiment, nous voterons contre ce projet de délibération destructeur.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - M. Jean-Yves MANO pour rassurer Mme de CLERMONT-TONNERRE.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Bien évidemment, malgré mes fonctions, je reste sensible au charme parisien, mais en même temps je considère que l'architecture n'est pas gelée à une certaine époque et que chaque époque doit marquer son territoire.

Je pense que l'exemple que vous mentionnez pourrait être regardé avec intérêt, car, en effet, c'est un bâtiment R+2 à un angle de rue et, de la rue, on pourrait considérer que ce bâtiment a un charme.

Si vous vous éloignez un peu de ce bâtiment, vous vous apercevez qu'il est dominé par un immeuble de sept étages avec un pignon sans vue et le charme, au niveau de la rue, quand on est devant l'immeuble, se dissipe complètement quand on est à 50 mètres, car on voit un mur noir en angle de rue, dont on ne peut pas dire que c'est une caractéristique extraordinaire de ce secteur.

Je ne doute pas qu'un immeuble bien intégré, moderne, fait par un grand choix architectural auquel vous serez associés, je n'en doute pas, et vous y participerez, pourra donner un renouveau à ce secteur et nous permettre de construire du logement tant utile aux Parisiens.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Fort de ces propos rassurants, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 180.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. Je vous remercie. (2012, DLH 180).

### **Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'immeuble, 14, rue Perrée (3<sup>e</sup>).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant une série de vœux non rattachés en commençant par le n° 29, relatif à l'immeuble de la rue Perrée dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

M. Gauthier CARON-THIBAUT le présente en une minute et M. Jean-Yves MANO lui répondra.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais m'inscrire dans la grande braderie du foncier public dont parlait Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour me réjouir, avec mes collègues, de ce nouveau dialogue sain et serein qui s'engage entre l'Etat et la Ville de Paris sur la cession de biens fonciers pour y réaliser un certain nombre de logements sociaux.

Dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, nous nous en réjouissons d'autant plus que nous avons un bien qui n'est pas négligeable, puisqu'il représente l'intégralité d'un pâté de maisons, qui devrait bientôt être libéré par les services de l'Etat.

Nous souhaitons grandement que cet immeuble de belle facture puisse être acquis par la Ville de Paris afin de pouvoir y faire du logement social pour maintenir en plein cœur de Paris les familles les plus modestes.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Yves MANO a la parole.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Je répondrai favorablement à cette demande des élus du 3e arrondissement, car il est vrai que rares sont les adresses où nous pouvons développer du logement social dans cet arrondissement et, dans le cadre des négociations avec l'Etat, voilà une très bonne opportunité, sur laquelle nous allons attirer particulièrement l'attention de l'Etat et entreprendre assez rapidement les négociations nécessaires.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté, je vous remercie. (2012, V. 173).

## **Vœu déposé par les groupes PSRGA et PCF/PG relatif à la vente à la découpe.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le vœu n° 30 a donné lieu au dépôt d'un 30 bis, il porte sur un projet de vente à la découpe dans le 10e arrondissement.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Nous allons nous répartir très rapidement le temps de parole, c'est un vœu en effet qui est présenté par Alain LHOSTIS et moi-même, qui fait suite à plusieurs vœux adoptés par le Conseil du 10e arrondissement et le Conseil de Paris sur un immeuble du 170-172, quai de Jemmapes qui appartenait à Gecina, qui a été vendu à une filiale de la B.N.P. Paribas, qui s'appelle S.N.C. "Les Résidences" et qui est l'objet d'un projet de vente à la découpe.

Notre inquiétude sur la vente à la découpe de cet immeuble est bien réelle, celle des locataires également, qui ont été informés des intentions de la S.N.C. "Les Résidences".

Notre volonté aujourd'hui est de demander à la S.N.C. "Les Résidences" de renoncer à sa vente à la découpe ou de discuter avec la Ville de la possibilité d'un achat par un bailleur et que la Ville soit extrêmement volontariste dans la pression qu'elle met et notamment dans sa capacité à, si c'était nécessaire, préempter les logements qui seront mis en vente et, ce, afin de protéger les locataires, de maintenir une mixité sociale dont le parc institutionnel privé est une dimension importante et de bien montrer notre volonté de préserver des logements pour l'ensemble des classes sociales dans nos arrondissements et dans notre Ville.

Logement social, parc institutionnel privé, les deux sont importants.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Il ne reste plus beaucoup de temps à partager, néanmoins je propose à Alain LHOSTIS d'ajouter un mot.

**M. Alain LHOSTIS**. - Non, le maire du 10e arrondissement est bien le capitaine de l'équipe, le demi d'ouverture. Moi, je suis la troisième ligne aile, qui est prête, évidemment, en deuxième rideau défensif si, des fois, c'était nécessaire pour tenir au sol la B.N.P. !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le pack du 10e arrondissement est impressionnant !

L'Exécutif a présenté le 30 bis, que Jean-Yves MANO va présenter en quelques mots.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Bien évidemment, vous le savez, nous surveillons avec attention la totalité des procédures de vente à la découpe.

Cet immeuble rentre dans un contexte particulier de vente massive d'une foncière de plus de 1.100 logements, dont je vous rappelle que 450 d'entre eux ont été sauvés de ventes à la découpe grâce à notre détermination, en faisant acquérir l'ensemble de ces biens par un investisseur de long terme.

Dans le même temps, nous avons pu négocier un immeuble dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, rue de la Grange-aux-Belles pour le transformer en logement social, immeuble qui lui-même était promis à la vente à la découpe.

Dans le contexte actuel de cet immeuble, nous pensons qu'un certain nombre de locataires, sans doute, pourront acquérir les logements et, bien évidemment, nous veillerons à deux choses :

- d'abord que la B.N.P. respecte strictement la loi, ce qui veut dire que chaque locataire qui ne serait pas en capacité d'acheter dans un premier temps se verrait offrir un bail de six ans, ce qui est la loi ;

- et que, d'autre part, nous puissions à ce moment-là entreprendre des négociations avec les vendeurs pour voir comment nous pouvons intervenir pour avoir un investisseur de long terme, garantissant la pérennité de l'aspect locatif ou faire acheter par un bailleur social les logements que les locataires ne pourraient pas acquérir, se trouvant ainsi en situation financière délicate.

Voilà l'intention de la Ville de Paris. Ce sont des pratiques que nous avons déjà concrétisées dans d'autres lieux symboliques de la lutte des locataires face à la vente à la découpe. J'ai quelques exemples dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et le 3<sup>e</sup> arrondissement.

Croyez en la détermination de la Ville pour être particulièrement vigilante.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir voter le vœu de l'Exécutif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le vœu n° 30 est donc retiré. Merci.

Je rappelle, au titre des exemples récents et réussis, la situation du 25 de la rue Pradier dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, à laquelle Jean-Yves MANO a utilement contribué à nos côtés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2012, V. 174).

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'état des immeubles gérés par "Paris Habitat", rues Frédéric-Brunet, Louis-Loucheur et Fernand-Pelloutier (17e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le vœu n° 31 est relatif à l'état des immeubles "Paris Habitat" dans plusieurs adresses du 17<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jérôme DUBUS nous le présente en une minute et M. Jean-Yves MANO lui répondra.

**M. Jérôme DUBUS**. - Très rapidement, parce que c'est un vœu qui a déjà été déposé en octobre 2010 et qui n'a pas été suivi d'effet.

Je le renouvelle avec le maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, car nous avons un secteur dans le Nord de l'arrondissement, à la limite du 18<sup>e</sup> arrondissement, de logements sociaux qui est géré par "Paris Habitat", sur les rues Frédéric-Brunet, Louis-Loucheur et Fernand-Pelloutier.

Nous avons un certain nombre de dégradations et de manques d'entretien qui sont décrits dans le vœu, que vous connaissez.

Nous demandons à "Paris Habitat" deux choses :

- la première chose est qu'il y ait un audit rapide de ces immeubles et de cet ensemble,

- et la deuxième chose est évidemment que les travaux qui seront répertoriés par cet audit soient suivis d'effet.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Yves MANO a la parole.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Je n'ai pas la même vision que vous de l'état des bâtiments concernés.

D'abord, une rencontre récente entre le directeur général de "Paris Habitat" et Mme la Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement n'a pas fait état de problèmes particuliers sur cet ensemble immobilier, qui n'est pas laissé à l'abandon, contrairement à ce que vous prétendez puisque, évidemment, la totalité des ascenseurs des immeubles ont été remis aux normes.

D'ailleurs, cela se concrétise par un taux de panne extrêmement faible, une panne d'un jour par mois en moyenne, ce qui est extrêmement positif, et tant mieux.

D'autre part, bien évidemment, nous entretenons les cages d'escalier et ceci en concertation, pour la remise en état, avec une entreprise d'insertion validée par la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement. Il reste deux ou trois cages d'escalier à traiter, le reste est réalisé.

D'autre part, à la demande des locataires, nous avons sur ces immeubles de "Paris Habitat" à généraliser les VigiClé pour entrer dans les immeubles.

C'est la démonstration que cet ensemble immobilier est suivi avec attention, donc je ne peux à ce jour répondre favorablement au vœu que vous présentez.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux immeubles insalubres à Paris.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le vœu n° 32 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. Il porte sur la situation des immeubles insalubres à Paris.

Mme MONTANDON le présente en une minute. M. Jean-Yves MANO vous répondra.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du dernier Conseil de Paris, Monsieur MANO, vous nous avez dit que la Ville de Paris avait été exemplaire en termes d'insalubrité. Je note tout de même que vous nous avez dit qu'il y avait des immeubles de-ci, de-là.

Justement, ce qui nous intéresse, ce sont ces fameux immeubles de-ci, de-là !

Surtout que, lorsque je reprends vos chiffres, je n'arrive pas aux 272 immeubles insalubres répertoriés par l'A.P.U.R.

Par ailleurs, vous nous dites que vous le faites en dehors des hôtels. Or, ce sont quand même chez les marchands de sommeil que l'on retrouve le plus de cas d'insalubrité et c'est surtout là que les victimes sont dans les situations les plus précaires et ne peuvent pas répondre à ce problème d'insalubrité.

Donc, je pense que vous ne verrez pas d'objection à accepter notre vœu puisqu'il a été cosigné par l'ensemble des élus de l'Est qui vous demandent de présenter une communication sur l'insalubrité au Conseil de Paris avec un état des lieux, notamment, et les outils existants et de communiquer auprès des Parisiens sur toutes les démarches légales en matière d'insalubrité.

Je vous rappelle que M. DELANOË avait déjà promis d'enrayer totalement l'insalubrité lors de sa première mandature. Je pense qu'on peut le devoir aux Parisiens.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Oui, Madame, mais la réalité est différente de ce que vous évoquez.

Pourquoi ? Parce que, d'une part, oui, la Ville de Paris a, effectivement, et vous le dites vous-même, traité le problème de l'insalubrité avec une grande volonté politique et des moyens financiers extrêmement importants, ce qui a permis de gérer et de traiter 1.030 immeubles, souvent occupés.

C'est d'ailleurs une politique tellement reconnue que, lors du dernier Comité régional de l'habitat, le Préfet de Région a mis en évidence la qualité du travail de la Ville de Paris et l'a donné en exemple par rapport à une pratique que nous pourrions étendre sur la totalité d'Ile-de-France. D'ailleurs, la Ville de Paris a mis à disposition des collectivités locales qui le souhaitent, un outil qui s'appelle la SOREQA, que nous avons créé en lien avec Plaine Commune de Seine-Saint-Denis, où nous avons élaboré une structure nouvelle ensemble pour faire profiter l'ensemble des communes qui le souhaitent de l'expérience historique de la S.I.E.M.P. Nous avons donc les outils pour continuer à suivre très régulièrement les immeubles qui, en Seine-Saint-Denis, à Montreuil ou à Pantin demain, et y compris à Paris, pourraient présenter de graves caractères d'insalubrité.

Je ne vous ai jamais dit qu'il y avait 270 immeubles insalubres ; je vous ai dit qu'il y avait 270 immeubles qui, en fonction de critères d'analyse, sont répertoriés par l'A.P.U.R., et font l'objet d'enquêtes, où nous les suivons avec intérêt et avec des relances systématiques pour voir l'évolution des choses :

- ou bien ils font des travaux en fonction de critères que nous avons ;

- ou bien ils ne les font pas et, à ce moment-là, nous entreprendrons une D.U.P. (déclaration d'utilité publique) pour faire une appropriation, ce que nous ne souhaitons pas systématiquement.

Vous abordez le problème des hôtels, mais vous faites une petite erreur : la responsabilité des hôtels meublés relève de la Préfecture de police. Ce n'est pas pour autant que nous n'avons rien fait. Nous avons acheté à peu près 80 hôtels meublés. Nous avons lancé une O.P.A.H. spécifique pour permettre aux propriétaires ou aux gérants des hôtels meublés de requalifier.

Aujourd'hui, il y a une action extrêmement puissante de la Préfecture de police, de la Préfecture de Paris et de nous-mêmes, avec des injonctions de travaux extrêmement fortes sur les hôtels meublés et qui peut aller jusqu'à l'interdiction d'exercer et de louer.

Je reconnais que ce travail, ô combien en lien avec la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Préfecture de police, porte ses fruits aujourd'hui. Nous assistons à une vraie amélioration - et c'est heureux ! - des conditions de sécurité et de vie au sein de ces hôtels.

Voilà où nous en sommes !

Je rappelle également que, une fois par an, nous avons une réunion d'un Observatoire de la politique de l'habitat à Paris, où l'ensemble des représentants des groupes de cette Assemblée sont invités, où nous avons un bilan de tout le travail qui est fait par l'ensemble des structures, notamment, mais pas uniquement, en matière d'insalubrité. Nous avons en permanence des O.P.A.H. sur le territoire parisien avec un travail spécifique par arrondissement, négocié d'ailleurs avec les maires d'arrondissement. Il y en a en cours dans le 17e, dans le 18e ; il y en aura bientôt dans le 11e arrondissement.

Donc, nous travaillons, nous faisons notre travail régulier, nous faisons preuve de la vigilance nécessaire quant à l'évolution des immeubles, car c'est un travail qui n'est jamais acquis, puisque certains immeubles peuvent présenter des caractéristiques nécessitant une vigilance extrême et une intervention. C'est ce que font les services : il y a 450 interventions directes des services de la DLH vis-à-vis des copropriétés pour les alerter et nous exécutons également des travaux d'office.

Voilà le travail qui est fait et, très honnêtement, toutes les informations se situent dans le rapport annuel qui est présenté au sein de cette commission. Je ne dis pas qu'en fin de mandature, on ne pourra pas faire un bilan de tout le travail accompli mais, aujourd'hui, il n'y a pas de nécessité d'avoir un débat sur l'insalubrité.

Je pourrais me permettre une fois de plus de regarder l'avant 2001 et l'après, et tout le travail réalisé aujourd'hui.

Je vois qu'il y a une focalisation de certains membres de l'U.M.P. sur la soi-disant énormité de l'insalubrité du territoire parisien.

Ecoutez, honnêtement, cela ne correspond pas à la réalité, bien que je reconnaisse que certains immeubles nécessitent des travaux, que nous suivons. Oui, nous faisons notre boulot, et je dirais, à la limite, que je pense que la DLH, comme l'ensemble des sociétés qui sont sur ce secteur-là, n'ont pas toujours besoin de venir se justifier vis-à-

vis du Conseil de Paris par rapport à leur quotidien qui est leur activité professionnelle qu'elles assurent avec compétence.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Ce bilan viendra, mais le moment n'est pas venu de le présenter au Conseil, c'est très clair.

Donc, je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la transformation de bureaux en logements.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le vœu n° 33 a été déposé par M. DUBUS et son groupe. Il porte sur la transformation de bureaux en logements.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

Et M. MANO vous répondra.

**M. Jérôme DUBUS**. - C'est un rappel à l'intention de M. MANO qui avait accepté notre vœu qui avait été déposé en mars 2011. Nous sommes un an et demi plus tard, il ne s'est pas passé grand-chose dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle je le rappelle à ses souvenirs, puisque le vœu avait été adopté à l'unanimité.

C'est un système qui a bien fonctionné avant 2001, puisque 6.000 logements ont été créés grâce à la reconversion de bureaux en logements, notamment par la R.I.V.P. Depuis, il ne s'est pas passé grand-chose.

Lorsque nous avons débattu de ce vœu en mars 2011, vous aviez donné votre accord sur ce sujet.

Je demande deux choses très simples.

Premièrement, que l'A.P.U.R. fasse effectivement un audit de ce qui peut être réalisé et reconverti en logements parmi les bureaux déclassés, et je pense qu'on trouvera des opportunités.

Deuxièmement, qu'on s'interroge et qu'on élabore ensemble - je suis tout à fait partant pour le faire - un vrai programme de soutien à la reconversion de ces bureaux en logements, comme c'était le cas avant 2001.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Monsieur DUBUS, oui, je crois qu'il est utile que l'A.P.U.R. se lance dans une étude quantitative et technique pour savoir quelles sont les possibilités.

Néanmoins, nous suivons, vous le savez, cela avec attention. Nous sommes obligés de constater que des bureaux qui pourraient nous sembler obsolètes par rapport aux nouvelles normes environnementales, qui sont choisis par de grandes entreprises, répondent aujourd'hui sur le territoire parisien aux besoins de P.M.E. qui n'ont pas un besoin de surface très considérable pour leur activité professionnelle. Cela rend difficile l'appropriation par les bailleurs sociaux des quelques immeubles de bureaux qui sont cédés, qui trouvent preneur à un prix trop élevé pour faire du logement.

Néanmoins, je vous confirme notre souhait de voir l'A.P.U.R. mener cette étude pour l'exercice 2013.

Par contre, je ne vois pas pourquoi, systématiquement et par principe, vous, le grand libéral, vous évoquez la possibilité d'un programme de soutien - j'imagine, soutien financier - de la collectivité à la transformation. S'il doit y avoir des transformations de bureaux en logements, nous financerons ceci par le financement classique du logement social mais pas forcément par un programme de soutien.

Je vous propose de garder le premier alinéa de votre vœu, concernant une étude que je m'engage à demander à l'A.P.U.R. pour 2013 et peut-être, au vu des conclusions, nous serons amenés à ce moment-là à définir une stratégie, mais chaque chose en son temps.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUBUS, acceptez-vous cet amendement ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Oui, tout à fait. Quand je dis "programme de soutien", c'est évidemment l'action des bailleurs sociaux, donc on est d'accord.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - On est d'accord sur le devenir du vœu avec un bilan et puis une évaluation des immeubles et, sur la base de cette évaluation, si besoin, un programme de travail.

Mme BRUNO a souhaité donner une explication de vote.

**Mme Catherine BRUNO**. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, le groupe U.D.I. votera naturellement ce vœu pour deux raisons évidentes.

La première tient au fait que le texte originel a été voté en mars 2011 et que, près de 18 mois après son adoption, on pouvait espérer un début d'exécution. A moins de nous dire une bonne fois pour toutes que les vœux, surtout ceux de l'Opposition, sont voués à demeurer sans suite.

La seconde considération est que ce vœu de mars 2011 a été présenté au nom du groupe Centre et indépendants, ce qui m'autorise à rappeler le contexte de sa rédaction.

Il visait les immeubles de bureaux durablement vacants, destinés à l'origine à un usage d'habitation. Nombre d'entre eux n'offrent plus désormais les fonctionnalités qu'en attendent des entreprises de service ou autres professions libérales.

Or, il présente l'avantage de se situer au cœur de Paris, dans des secteurs de désertification résidentielle.

Et à l'instar de l'opération menée dans les années 90, leur repérage, suivi d'un plan municipal de soutien à leur reconversion en logements, est une proposition qui ne se néglige pas. Plutôt que de privilégier l'alourdissement des taxes sur les locaux vacants, je tiens à rappeler les conclusions de l'étude menée par Immogroup Consulting, qui prône l'exonération fiscale des plus-values immobilières des cessions de locaux d'activité ou bureaux au profit des sociétés s'engageant à les transformer en habitat.

Mais l'addiction du Gouvernement aux taxes et impôts ne se soigne pas avec des arguments raisonnés.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif compte tenu des légères adaptations qui ont été évoquées.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2012, V. 175).

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une large concertation sur le projet de la caserne de Reuilly.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le vœu n° 34 concerne la caserne de Reuilly.

C'est Mme MONTANDON qui le présente, et M. Jean-Yves MANO lui répondra.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

La caserne de Reuilly représente une réelle opportunité pour le quartier Reuilly-Diderot, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Cependant, les premières orientations qui ont filtré dans la presse étaient la création de logements sociaux, dont 50 % de catégorie très sociale. Nous souhaitons porter à votre attention qu'en matière de logement, d'autres catégories sociales, notamment les classes moyennes, rencontrent de grandes difficultés pour se loger à Paris et que développer des logements intermédiaires est aussi primordial.

Vous nous avez beaucoup parlé de concertation et nous avons pu voir tout à l'heure dans notre débat juste avant la pause que le projet du G.P.R.U. avait suscité de nombreux cafouillages au niveau de la concertation.

Et donc nous voulons attirer votre attention sur la nécessité, pour un tel projet, d'une large concertation réunissant tous les acteurs du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Lorsque j'ai présenté ce vœu en Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, on m'a fait remarquer que je n'avais pas associé les élus de la majorité. En fait, il me semblait que c'était une évidence, en vous demandant une large concertation. Puisque vous êtes au pouvoir, bien sûr, les élus de la majorité étaient invités à la concertation.

J'ai rajouté entre parenthèses qu'il s'agissait des élus de l'opposition et de la majorité et j'espère que cette fois-ci cette demande de concertation, entre tous les acteurs, ne devrait pas vous poser de problème.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Cela fait plusieurs années que nous discutons du devenir de la caserne Reuilly. Et d'ailleurs, vous avez vous-même été, en tant qu'élue du 12<sup>e</sup>, saisie des projets puisque dans le cadre du P.L.U., il y a une réserve sur cette parcelle.

Et que dit le P.L.U. ? Le P.L.U. dit qu'il y a 50 % de logements sociaux, qu'il y a des logements à loyer maîtrisé, qu'il y a du logement libre et qu'il y a des équipements publics et un jardin.

Vous avez eu l'occasion d'en débattre même si, je le regrette, il a fallu six ans de négociations pour peut-être déboucher un jour. Mais c'est vrai que Mme JOUANNO, il y a six ans, n'était peut-être pas impliquée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, ne s'en souciait pas. J'ai vu depuis qu'elle voulait un "Grenelle" - je ne sais pas ce que cela veut dire - sur ce territoire.

Les choses sont carrées. Je pense que nous aurons évidemment une concertation par rapport à l'élaboration vis-à-vis des conseils de quartier, des projets architecturaux. Le site est extrêmement contraint. Nous avons des bâtiments dont l'Architecte des bâtiments de France nous a dit qu'il fallait tout garder et peut-être ouvrir des fenêtres si nous voulions des logements - c'est heureux - et que nous allons pouvoir construire un certain nombre de logements neufs dans les angles. Voilà où nous en sommes.

Très honnêtement, je pense qu'au moment opportun, nous aurons déterminé avec l'État la valorisation avec, à l'évidence, une valorisation moindre pour l'aspect logement social ou très social, voire gratuit pour ces quelques logements très, très sociaux - c'est un nouveau produit nécessaire aux Parisiens - et la valorisation du foncier.

La valeur d'un terrain ne vaut que par ce que nous y construisons dessus.

Très honnêtement, dans l'état actuel des choses, je pense qu'il n'y a rien eu de caché. Tout est sur la table depuis de nombreuses années. Il n'y a pas de nécessité d'entamer aujourd'hui une vraie concertation mais au moment opportun, il est clair que la mairie du 12<sup>e</sup> organisera des réunions d'information et d'échanges avec l'ensemble des acteurs locaux.

Et je ne peux pas répondre favorablement au vœu que vous nous présentez.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'achat par la Ville des terrains propriété de l'Etat, 26, 26 bis rue de Saint-Petersbourg - 73, rue d'Amsterdam (8e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le vœu n° 35 concerne l'achat de terrains rue d'Amsterdam, dans le 8e arrondissement.

C'est M. LEBEL qui le présente, et M. Jean-Yves MANO lui répondra.

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

Depuis de nombreuses années, le Nord du 8e arrondissement est connu pour souffrir d'une pénurie en matière d'écoles maternelles et élémentaires.

Jusqu'à ce jour, la Ville avait refusé d'envisager l'achat de terrains jusqu'à présent occupés par l'Institut national de la propriété industrielle pour y créer ce groupe scolaire neuf au motif à vrai dire valable que le prix de cession avancé par l'Etat était prohibitif.

Or, selon les déclarations gouvernementales récentes, ces terrains propriété de l'État font partie de la liste de ceux qui pourraient être cédés aux collectivités locales à des prix extrêmement faibles, ou même gratuitement, pour favoriser la construction de logements sociaux.

Rien ne semble donc s'opposer désormais au projet de construction de ces logements et du groupe scolaire qui irait avec, ceci d'autant plus qu'évidemment la création de logements sociaux dans ce quartier, à cet emplacement, implique un accroissement de la demande de places d'école que les deux sites actuels sont totalement incapables de fournir.

C'est pourquoi l'objet de ce vœu est de demander que le maire de Paris se rapproche des services de l'État afin que les terrains de l'I.N.P.I., situés rue de Saint-Petersbourg et rue d'Amsterdam lui soient cédés rapidement dans le cadre de la récente déclaration gouvernementale.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - M. LEBEL rappelle son intérêt pour cette adresse, pour y voir construire, soit une école, soit des logements. Oui, il y a une étude faite effectivement, où l'on pourrait construire 64 logements, dont 32 sociaux et regarder comment un espace scolaire peut se développer.

En même temps, il a lu partiellement les intentions gouvernementales ou de la loi par rapport à la cession des terrains. Il est clair qu'il y a une volonté politique forte de l'État de faire un effort en matière de cession foncière pour développer du logement social, toutefois en tenant compte du contexte local. Ceci me semble une précaution nécessaire et de bonne gestion.

Alors, je suis effectivement favorable, et croyez à la détermination de la Ville de Paris, à entreprendre les négociations avec l'État pour voir dans quelles conditions financières nous pouvons faire l'acquisition de ce bien pour élaborer soit un projet 100 % de logements soit un projet plus mixte avec des logements et un équipement public qui pourrait être une école.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2012, V. 176).

### **Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER relatif à la parcelle, 21, avenue de Clichy (17e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le vœu n° 36 relatif à une parcelle avenue de Clichy, dans le 17e arrondissement, que M. DUBUS nous présente.

M. Jean-Yves MANO répondra.

**M. Jérôme DUBUS**. - Cette parcelle se trouve au 21 avenue de Clichy. Cela fait un certain nombre d'années que nous en parlons. La S.I.E.M.P. s'en occupe, évidemment, mais rien ne se passe.

On a eu un certain nombre d'explications au dernier Conseil d'administration de la S.I.E.M.P., disant que l'appel d'offres avait été difficile, que l'entreprise qui avait été choisie posait des difficultés, qu'il avait fallu conforter l'ensemble des bâtis au 19 et au 23, c'est-à-dire autour de cette parcelle.

Mais en réalité, pour les riverains, nous avons maintenant besoin d'avoir un calendrier qui sera tenu. C'est l'essentiel. On a perdu à peu près un an pour des raisons que je comprends très bien. Maintenant, nous avons vraiment besoin pour 2013 d'un calendrier que nous puissions communiquer aux riverains.

Voilà l'objet de ce vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - La réalité, Monsieur DUBUS, est presque encore plus complexe.

Au départ, cela fait plusieurs années qu'il y a un projet de la S.I.E.M.P. Il y a eu des tas de problèmes liés aux désamiantage avec une entreprise qui n'était pas qualifiée pour le faire et nous avons perdu beaucoup de temps.

Un marché a été attribué ; l'entreprise a été défaillante. Il y a, comme cela, des lots pour lesquels les péripéties s'accumulent et nous font perdre énormément de temps.

D'après la S.I.E.M.P., les choses évoluent dans le bon sens. Je ne suis pas, aujourd'hui, en état de vous donner un calendrier, mais si, au dernier Conseil d'administration de la S.I.E.M.P., vous avez pu avoir des réponses extrêmement précises, je suis rassuré par rapport aux débouchés de cet immeuble et j'émet un avis favorable au vœu que vous nous présentez.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 177).

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux expulsions locatives.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le vœu n° 36A relatif aux expulsions locatives, que M. MANO doit présenter.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Tout simplement, c'est un vœu lié à la trêve hivernale, qui, de tradition, s'applique par anticipation sur le territoire parisien.

Il me semble utile, à ce sujet, de dialoguer avec la Préfecture de Paris, ainsi qu'avec la Préfecture de police, dans la mesure où nous avons été amenés à constater ces derniers jours que peut-être des procédures d'expulsion avaient été engagées, concernant des familles bénéficiant d'un label Dalo, et dont, pour certaines d'entre elles, on savait qu'un logement allait leur être attribué dans quelques jours, dans quelques semaines.

C'est un rappel un peu historique de la position de la Ville de Paris, mais compte tenu qu'entre-temps, la loi Dalo a été votée, bien évidemment, on doit regarder avec beaucoup plus d'intérêt l'ensemble des personnes

menacées d'expulsion qui ont une labellisation Dalo, regarder, préalablement à l'expulsion, le relogement envisagé dans les délais sans doute les plus brefs, pour éviter le traumatisme d'une expulsion sans relogement.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, Monsieur MANO, Monsieur le Maire, la mise en œuvre des législations relatives au droit de propriété, d'une part, au logement opposable et à la prévention des expulsions locatives, d'autre part, est toujours délicate et, à Paris, vous le savez également, il revient au Préfet de police de faire en sorte que le respect du droit de propriété, garanti par la Constitution, se fasse en prenant en compte la situation souvent difficile des locataires en difficulté, dont une partie importante est de bonne foi.

En 2011, pour la cinquième année consécutive - nous n'avons pas encore les chiffres 2012, puisque vous avez rappelé que la trêve hivernale ne commencerait que dans une dizaine de jours -, grâce à une attention accrue portée aux ménages en difficulté, le taux de délivrance du concours de la force publique a diminué à Paris de manière tendancielle, de manière durable. Dans le même temps, le nombre de dossiers dont la Préfecture de police était saisie, n'a pas diminué ; c'est bien la preuve que les efforts ont porté, conjointement, d'ailleurs, je vais en dire un mot, de manière à ce que le nombre d'expulsions par la force soit réduit. C'est d'ailleurs le sens des directives du Gouvernement que nous appliquons à la Préfecture de police.

Vous avez cité le cas des ménages Dalo. Vous le savez, depuis l'entrée en vigueur de la loi, une attention toute particulière est apportée aux locataires éligibles Dalo ; dès lors qu'une perspective de relogement est connue, les demandes de concours sont suspendues. C'est clair, c'est la pratique que l'on applique à Paris.

Sur ces dossiers, d'ailleurs, les échanges sont multiples, je dirai même quotidiens, dans cette période avant trêve hivernale, avec vos services et avec les services de la Préfecture de Paris qui sont en charge de la mise en œuvre du droit au logement opposable.

Enfin, vous le savez, le Préfet de police siège également en CAPEX. Depuis 2011, près de 150 dossiers ont été examinés, et sur ces 150 dossiers, un gros tiers a comporté des recommandations qui ont été faites au Préfet de police. Dans la très grande majorité des cas, ces recommandations sont suivies par le Préfet de police.

Pour conclure, je considère, pour ma part, que l'aménagement actuel des conditions de réalisation des expulsions a été considérablement amélioré ces dernières années, je le répète, en lien avec les services sociaux, et pour que l'expulsion avec recours à la force publique reste l'ultime recours, ce travail sera poursuivi, et même accru, entre tous les acteurs que sont la Ville, l'Etat, les bailleurs sociaux, mais également les bailleurs privés.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 178).

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au schéma directeur de la Région Ile-de-France.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu n° 37 relatif au Schéma directeur de la Région.

M. Jérôme DUBUS le présente et M. Pierre MANSAT lui répondra.

**M. Jérôme DUBUS**. - Monsieur le Maire, cet après-midi, je crois que le président HUCHON fait une conférence de presse sur le projet de S.D.R.I.F. Il va être examiné au Conseil régional à partir du 25 octobre.

Pour le moment, nous n'en avons pas délibéré, ce qui est à peu près normal, puisque c'est le Conseil régional qui délibère en premier et ensuite les départements.

Il me semble utile que, compte tenu de l'importance de ce Schéma directeur pour l'évolution de l'Ile-de-France et, bien évidemment, pour Paris, soit présentée, peut-être avant la fin de l'année, c'est-à-dire dans les deux prochaines séances du Conseil, soit au mois de novembre ou en décembre, une communication sur ce sujet, car c'est quand même un document qui engage la Région jusqu'en 2030 et qui engage Paris, bien évidemment, et puis, éventuellement, un débat sur le même sujet, mais au moins une communication du Maire sur ce futur S.D.R.I.F.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

**M. Pierre MANSAT**, adjoint. - M. DUBUS a raison, cela ne m'arrive pas souvent de le formuler ainsi, mais l'article L. 141-1 du code de l'urbanisme prévoit bien que le projet de S.D.R.I.F. doit être soumis pour avis aux collectivités, notamment aux départements franciliens.

Comme il n'est pas dans l'habitude de la Ville de Paris de se dégager de ses obligations réglementaires, il y aura bien soumission pour avis du schéma de S.D.R.I.F. au Conseil de Paris dans une de nos prochaines séances et il y aura bien débat, bien sûr, sur ce schéma de S.D.R.I.F.

Aussi, je vous propose de retirer votre vœu, qui est, ainsi, sans objet.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - En effet.

Monsieur DUBUS ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Donc, vous organiserez une communication ?

**M. Pierre MANSAT**, adjoint. - Oui.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - C'est une obligation, donc elle sera respectée, naturellement.

Le vœu est retiré.

Merci, chers collègues.

## **2012 SG 184 - DGRI 62 - Approbation et signature d'une convention entre la ville de Vincennes, la ville de Gondar (Ethiopie) et la ville de Paris en vue de réaliser une étude préalable au projet d'aménagement paysager du parc de la première enceinte du site du Ras Ghimb.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous terminons la 8e Commission avec le projet de délibération SG 184 - DGRI 62 sur une convention avec la ville de Vincennes et la ville de Gondar en Ethiopie.

Mme Marinette BACHE est inscrite, Pierre MANSAT et/ou Pierre SCHAPIRA lui répondront.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, je suis très attachée aux diverses coopérations internationales que mène la Ville de Paris, et je le suis d'autant plus que si Paris est présente dans les situations d'urgence, qui nécessitent une aide ponctuelle, notre Ville s'efforce surtout d'avoir des interventions qui, sur la durée, participent au développement des régions où nous intervenons et permettent à leurs habitants de construire eux-mêmes l'avenir de leur pays. C'est dans cet esprit que ce projet de délibération nous est aujourd'hui présenté.

Je ne reviendrai pas sur la situation éthiopienne ; l'Ethiopie est un des pays les plus pauvres du monde, qui a traversé au cours du siècle dernier une série d'événements tragiques qui ont meurtri son peuple, lequel, d'ailleurs, reste aujourd'hui encore à la merci d'aléas climatiques et même de famines.

Permettre alors à une partie du peuple de Gondar de trouver du travail par le développement d'un tourisme respectueux, basé sur les richesses historiques de cette ville, me semble une bonne idée.

On oublie souvent ou on se souvient seulement très tard, quand des fanatiques les détruisent par exemple, que des pays africains possèdent des trésors culturels et architecturaux. C'est le cas de cette ville, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, et qui comporte châteaux, palais, églises, ainsi qu'une cité royale et le château de Ras Ghimb.

Pourtant, la filière touristique est extrêmement faible et représente seulement 20.000 touristes par an ; c'est bien peu par rapport à ce que pourrait offrir cette région.

La coopération évoquée dans ce projet de délibération va donc bien au-delà d'une simple restauration d'un magnifique et signifiant monument historique. Elle permettrait à des hommes, à des femmes, à des jeunes, de trouver un avenir et, en même temps, de participer à un projet collectif dans leurs pays.

Dans ce cadre, nous ne pouvons qu'être fiers que la Ville de Vincennes, principal opérateur de cette coopération, ait sollicité notre école du Breuil pour la réhabilitation du parc du château.

Je pense également que les étudiants qui participeront à ces travaux en sortiront personnellement enrichis et durablement marqués et ce sera évidemment un plus pour l'ensemble de l'école : toutes raisons, donc, pour soutenir cette initiative.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA pour répondre.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Cela va être très rapide.

Je ne peux qu'approuver ce que vient de dire notre collègue. J'ajouterai simplement que l'école du Breuil est quand même de grande réputation, une réputation internationale, et, d'ailleurs, je dois dire que, par exemple, à Alger, nous avons refait le Jardin d'essai, ce fameux jardin botanique qui date de la fin du XIXe siècle, qui va être inauguré bientôt.

On peut rendre hommage aux jardiniers de la Ville de Paris pour le travail qu'ils font à travers le monde.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 184 - DGRI 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 184 - DGRI 62).

## **2012 DAC 511 - Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association "La Dalle aux chaps" (93170 Bagnolet).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous engageons maintenant l'examen des projets de délibération de la 9e Commission avec, en premier lieu, le projet DAC 511 sur "La Dalle aux chaps" sur lequel Mme Danielle FOURNIER est inscrite.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Je suis inscrite sur ce projet de délibération.

C'est un projet de délibération qui a pour objet le développement des activités artistiques et culturelles autour des arts du cirque et qui propose d'assurer le fonctionnement d'un espace cirque sur la porte des Lilas.

C'est un espace nouveau autour de trois pôles : c'est à la fois une école de cirque qui s'adresse aux adultes et aux adolescents aussi, un chapiteau qui est chargé de l'accueil d'événements ou des spectateurs et, le plus important, l'accueil de cirques contemporains, par roulement, dans une présentation tout à fait intéressante. On y accueille des compagnies confirmées et des compagnies dont c'est la première prestation, notamment à Paris qui reste, pour le cirque aussi, un lieu de reconnaissance.

Je voulais dire tout le bien que nous pensons de ce projet qui a trouvé réalisation. Il mise à la fois sur la diversité, sur la simplicité, puisque c'est 150.000 euros, et il donne vie à un quartier qui est en train de se créer.

Justement, à l'heure où l'on parle du Grand Paris, entre Paris et Les Lilas, sur cette dalle construite sur le périphérique, confier pendant quatre ans à cette association cette mission qui est une mission culturelle mais aussi citoyenne au sens plus large, nous trouvons que c'est vraiment faire œuvre de culture de manière tout à fait intéressante.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Danielle FOURNIER d'insister sur la pertinence de ce projet de délibération qui porte subvention à "La Dalle aux chapiteaux".

C'est une excellente nouvelle, d'abord pour le cirque contemporain, à Paris mais également dans sa périphérie, puisque le projet développé par l'association permet des coopérations fortes avec les communes voisines - je pense aux Lilas, à Bagnolet ou encore au Pré-Saint-Gervais - et plus largement sur l'ensemble du territoire parisien.

C'est également une excellente nouvelle pour le quartier en plein réaménagement de la Porte des Lilas, après l'inauguration du jardin Gainsbourg et bientôt la livraison de sept écrans de cinéma.

Le "Cirque électrique" qui assure désormais seul la gestion du site propose une programmation artistique ambitieuse et gère aussi une école. Comme vous l'avez rappelé, c'est une école de cirque qui connaît un grand succès et qui d'ailleurs amplifie ses relations avec l'Académie de Paris. Tout au long de l'année scolaire, l'école du cirque assure des ateliers hebdomadaires pour adultes et adolescents la semaine, et pour les enfants les mercredis et samedis ; ce sont également des stages de découverte et de perfectionnement durant les week-ends et les vacances scolaires.

Ce nouvel espace fête sa première année, ces jours-ci, dédiée au cirque. Il faut simplement dire que cela s'inscrit dans la continuité d'une politique ambitieuse initiée depuis 2001 par la Ville de Paris en faveur du cirque. Qu'il s'agisse de l'accueil des grands cirques traditionnels à Reuilly ou à Saint-Cloud, ou encore du soutien au Festival mondial du cirque de demain, le développement du cirque de création auquel nous attachons de l'importance ou encore l'opération "Jeune Talent Cirque" et de nombreux autres jeunes compagnies que je n'ai malheureusement pas le temps de détailler.

Bref, la Ville de Paris affirme ainsi sa volonté d'encourager le rayonnement du cirque à l'échelle métropolitaine, en soutenant sa diversité et, comme Danielle FOURNIER, je vous appelle à voter ce projet de délibération.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 511.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 511).

## **2012 DAC 677 - Subvention (300.000 euros) et convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (4e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 677 porte sur la subvention et la convention avec le Théâtre de la Ville.

Mme Danielle FOURNIER a de nouveau la parole et Bruno JULLIARD lui répondra.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Le Théâtre de la Ville prévoit de réaliser, sur la période 2012-2014, un nouveau programme d'acquisition d'équipements pour le son, la vidéo, les aménagements de bureau, le mobilier et le système de sécurité.

C'est donc sur cette subvention complémentaire que je souhaite intervenir parce que, depuis 2007, et peut-être même avant mais je ne suis pas remonté plus haut, on voit que le Théâtre de la Ville a une subvention de plus de 10 millions d'euros, et chaque année une subvention de 300.000 euros pour l'équipement. Cette subvention m'apparaît un peu comme une subvention supplémentaire déguisée ; c'est la même chose au Forum des images, où il y a aussi une subvention chaque année récurrente de 300.000 euros.

Je voulais attirer l'attention sur ce point et en profiter pour dire que j'espère que ce programme d'équipement prend en compte les exigences du Plan Climat et intègre le développement durable à ses préoccupations, puisqu'il est question justement d'achats de matériels pour contribuer à l'évolution du bâtiment. Je crois qu'il y a beaucoup d'économies à faire en la matière, qu'on n'est pas dans le forcément toujours plus. C'est peut-être l'un des bons côtés de la crise que de nous obliger à réfléchir justement à ne pas être dans un emballement de subventions récurrentes, mais peut-être prendre en compte la question de l'énergie d'une autre manière que celle du toujours plus.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Nous entendons votre dénonciation du toujours plus.

Bruno JULLIARD, pour répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, j'entends votre argumentation. Permettez-moi d'abord de réaffirmer que le Théâtre de la Ville est aujourd'hui particulièrement apprécié et reconnu par un public toujours plus large, tout en fixant une priorité sur la création, l'exigence et la diversité des esthétiques artistiques. Je crois que c'est aujourd'hui une des plus belles réussites de la politique culturelle parisienne.

Le Théâtre de la Ville accueille près de 300.000 visiteurs chaque année et mène de nombreuses actions à destination notamment des jeunes publics, en collaboration d'ailleurs avec beaucoup d'autres équipements de la Ville.

Le Théâtre de la Ville a gagné sa reconnaissance, y compris à l'international, ce qui me permet de saluer son directeur, Emmanuel DEMARCY-MOTA qui a enregistré un grand succès ce dernier mois aux Etats-Unis, notamment à Los Angeles et New York avec la production de "Rhinocéros", production et création du Théâtre de la Ville.

En près de quarante-cinq ans, le Théâtre de la Ville n'a jamais connu de grands travaux de rénovation, et vous qui le fréquentez comme moi, vous vous en rendez compte à chaque fois que vous vous y rendez. Des travaux de maintenance réguliers ont contribué à maintenir le lieu dans un état globalement satisfaisant, mais tout de même très largement perfectible.

Si aujourd'hui la Ville de Paris cessait sa participation au financement des travaux, des risques graves en matière de sécurité seraient ainsi engagés. Pour 2012, par exemple, la dernière visite de la commission de sécurité de la Préfecture de police a fait un certain nombre de préconisations, en matière de désenfumage notamment, qu'il serait particulièrement déraisonnable de ne pas suivre.

Ces travaux sont donc absolument nécessaires et s'inscrivent dans la continuité de notre aide annuelle en investissement à l'éducation culturelle. Il ne s'agit donc pas d'une subvention déguisée, mais bien d'une subvention annuelle de 300.000 euros qui est totalement dédiée aux travaux nécessaires au Théâtre de la Ville.

C'est la raison pour laquelle, même si j'entends vos argumentations, et particulièrement d'ailleurs vos conseils sur le respect strict de nos ambitions en matière de développement durable, je me rapprocherai de la Direction des Affaires culturelles et de l'équipe dirigeante du Théâtre de la Ville pour qu'en effet nous puissions nous assurer que cela répond à ces exigences.

Mais je vous demande évidemment de voter ce projet de délibération.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 677.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 677).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe PSRGA en hommage à Maria Helena Vieira Da Silva.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Par le vœu n° 38, les élus du 14<sup>e</sup> arrondissement ont souhaité qu'un hommage soit rendu à Maria Helena Vieira Da Silva.

C'est Hermano SANCHES-RUIVO qui nous présente ce vœu. Bruno JULLIARD lui répondra.

**M. Hermano SANCHES-RUIVO**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vivre dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, c'est souvent côtoyer les artistes du monde entier, mais aussi vivre avec le souvenir de tous ceux qui y ont vécu et créé. Maria Helena Vieira Da Silva est l'une de ces artistes. Elle y a vécu de 1930 à sa mort en 1992.

Cette artiste portugaise, naturalisée en 1952, s'installe très tôt en France. Elle reçoit l'éducation de Léger, Dufresne, Bourdelle ou encore Hayter. Peintre, céramiste, tapissière, membre du mouvement de la nouvelle école de Paris, elle est aujourd'hui considérée comme l'une des plus grandes artistes de l'art abstrait d'après-guerre.

Aussi, à l'occasion des vingt ans de sa mort, ce vœu propose qu'une plaque à sa mémoire soit apposée au 34, rue de l'Abbé Carton, lieu de son atelier où elle résida avec son mari Arpad Szenes, et que le nom de Maria Helena Vieira Da Silva soit attribué à une voie, une place ou un équipement en hommage à cette grande artiste.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

M. Bruno JULLIARD a la parole.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint. - Monsieur le Maire et chers collègues, merci beaucoup pour cette proposition à laquelle, au nom de l'Exécutif, j'accorderai un avis favorable. Il apparaît tout à fait pertinent de célébrer l'immense artiste Maria Helena Vieira Da Silva, comme vous l'avez rappelé, née à Lisbonne en 1908 et décédée à Paris il y a maintenant vingt ans tout juste.

C'est une artiste-peintre portugaise appartenant à l'école de Paris et considérée comme l'une des chefs de file du mouvement esthétique dit du paysagisme abstrait. Ses œuvres ressemblent souvent à des villes labyrinthe, même à des rayonnages de bibliothèque, allégorie d'une quête éternelle de connaissance et d'absolu, même si d'autres explications bien plus sombres pourront vous être présentées au musée d'art moderne. Lors de l'exposition en cours actuellement, "L'art en guerre", plusieurs de ses œuvres sont exposées, comme le reste d'ailleurs de l'exposition qui est absolument magnifique.

Je vous encourage à vous y rendre et j'émetts en tout cas un avis tout à fait favorable à ce vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, nous irons, mais pas avant que la séance soit terminée.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 179).

## Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au réseau des bibliothèques de la Ville.

### Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le vœu n° 39 a donné lieu au dépôt d'un vœu n° 39 bis par l'Exécutif. Il porte sur le réseau des bibliothèques de quartier, Ian BROSSAT nous présente le vœu n° 39 et Bruno JULLIARD nous présentera le 39 bis.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte effectivement sur l'avenir des petites bibliothèques de la Ville de Paris.

La Ville de Paris inaugure en ce moment de nouveaux projets, des grandes bibliothèques dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Cela va être le cas avec la bibliothèque Václav-Havel et, dans le même temps, des inquiétudes s'expriment ici ou là sur l'avenir des petites bibliothèques de quartier, avec l'idée que nous avons aussi, de manière complémentaire, besoin de continuer à avoir des petites bibliothèques de quartier, en sachant que les publics ne sont pas forcément les mêmes.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu qui vise à ce que la Ville de Paris s'engage à préserver ces petites structures, à proximité des plus grandes.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD ?

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et cher Président.

Je me permets de présenter un vœu bis de l'Exécutif, essentiellement pour préciser quelques éléments, puisque je suis en accord total avec l'esprit du vœu présenté par le groupe Communiste.

D'abord, pour dire que la lecture publique à Paris est une priorité de la politique culturelle et, ce, depuis 2001. Je crois d'ailleurs que les faits l'ont démontré depuis plus de 10 ans maintenant, avec 35 bibliothèques qui ont été rénovées, 16 qui ont bénéficié de travaux d'accessibilité et sept nouvelles bibliothèques qui ont été livrées. Plusieurs autres verront le jour, d'ailleurs, d'ici la fin de la mandature, dans le 10<sup>e</sup> et dans le 18<sup>e</sup>, notamment, ainsi que la médiathèque des Halles, début 2015, je l'espère.

C'est un effort sans précédent qui s'est d'ailleurs traduit par une augmentation des effectifs dans les bibliothèques d'un peu plus de 12 % ces dernières années, notamment depuis 2008, et cette politique ambitieuse a des effets bénéfiques, d'ores et déjà, puisque nous avons un nombre de prêts en hausse de 15 % depuis 10 ans.

Alors, j'ai également, comme vous, reçu plusieurs missives qui démontrent l'inquiétude exprimée quant au devenir de certains établissements, notamment les plus anciens et les plus petits et il serait effectivement incohérent que nous fermions des petites bibliothèques, alors même que nous avons comme objectif de développer la lecture publique à Paris.

Le vœu de l'Exécutif propose donc que nous poursuivions notre ambition pour la lecture publique, la politique de modernisation des bibliothèques et de création de nouveaux équipements dans un souci d'équilibre sur le territoire parisien.

Je propose également que nous situions les bibliothèques pour lesquelles vous avez quelques inquiétudes, je sais que c'est également le cas d'un certain nombre d'organisations syndicales de la D.A.C.

Nous citons des bibliothèques que nous nous engageons à maintenir dans le 18<sup>e</sup> et dans le 19<sup>e</sup> notamment, c'est le dernier alinéa du vœu.

Enfin, je crois qu'il faut se mettre d'accord sur la doctrine d'ouverture et de fermeture d'équipements.

Pour les nouvelles bibliothèques, soit il s'agit de modernisation des bibliothèques existantes, soit sur place soit ailleurs, évidemment, lorsque nous ouvrons la nouvelle bibliothèque, nous fermons l'ancienne puisqu'il s'agit d'une modernisation d'une bibliothèque existante.

Soit il s'agit de création de nouvelles bibliothèques, auquel cas il n'y a pas de fermeture de bibliothèque.

Simplement - et c'est ce que j'ai déjà dit aux syndicats -, dès le début de la création d'équipements de bibliothèques, il faut que les choses soient extrêmement claires et c'est ce que nous ferons dans les mois et années qui viennent.

Je vous propose donc de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT, est-ce que vous répondez à l'invitation ?

**M. Ian BROSSAT**. - Je ne voudrais pas contrarier l'Exécutif qui décide de présenter des vœux de l'Exécutif qui disent la même chose que les nôtres et, par conséquent, nous le retirons et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 39 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2012, V. 180).

Merci.

### **Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au soutien au théâtre Paris-Villette.**

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au théâtre Paris-Villette.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 40, 41 et 41 bis ont été déposés. Ils concernent le théâtre Paris-Villette. Le premier nous sera présenté par Ian BROSSAT, le second par Hélène MACÉ de LÉPINAY et le troisième par Bruno JULLIARD.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte sur l'avenir du théâtre Paris-Villette, sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder dans cette même enceinte, le 14 mai 2012, sauf que, entre-temps, les inquiétudes qui portent sur l'avenir du théâtre Paris-Villette se sont accrues, liées au fait que la Ville ne s'engage plus désormais à financer le théâtre Paris-Villette pour l'année 2013.

Cette décision suscite d'ailleurs une émotion importante parmi les personnels du théâtre Paris-Villette, mais, au-delà des personnels, parmi de nombreux créateurs de Paris.

Ce n'est pas étonnant, quand on connaît la programmation audacieuse et contemporaine de cet établissement dont la réputation n'est plus à faire.

C'est la raison pour laquelle nous considérons que la fermeture, puisqu'en somme c'est de cela qu'il s'agit, du théâtre Paris-Villette porterait un coup terrible à la création contemporaine dans la Capitale et c'est ce qui motive le dépôt de ce vœu qui vise à ce que la Mairie de Paris renouvelle l'engagement financier de la Ville en faveur du théâtre Paris-Villette.

J'ai même réussi à tenir mon temps de parole.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme MACÉ de LÉPINAY a la parole pour nous présente le vœu n° 41.

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le théâtre Paris-Villette ne veut pas mourir, surtout pas du fait de la Ville de Paris alors même que c'est elle qui a permis son installation à la Villette et lui a donné pour mission de promouvoir la création contemporaine.

Mais, voilà, pour des raisons qui ne sont pas très claires, probablement pour des raisons budgétaires parfaitement terre-à-terre, la Ville cesse son soutien à ce théâtre.

Sa méthode est connue - et ce n'est pas la première fois qu'elle l'applique -, on cesse d'accompagner un théâtre, puis on dit qu'il ne peut plus vivre... Le tour est joué. Ceci se fait sans dialogue et, dans le cas précis, avec un grand mépris pour l'équipe du théâtre que l'on n'appelle plus que "la S.A.R.L.", comme si la forme juridique, parfaitement légale au demeurant, avait une influence sur la programmation et sur la qualité du théâtre.

Monsieur le Maire, vous pouvez aider le théâtre Paris-Villette à se redresser, vous pouvez user pour lui des moyens que vous avez mis et que vous mettez aussi à la disposition d'autres lieux culturels. La Villette a besoin de garder son théâtre.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. Bruno JULLIARD a la parole et présente le vœu bis de l'Exécutif.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

Ce n'est d'ailleurs pas du tout pour embêter le président du groupe Communiste que je présente un vœu bis, mais bien parce que, là, pour le coup, il y aura quelques nuances avec le vœu porté par le groupe Communiste, y compris évidemment avec le vœu porté par le groupe U.M.P.

D'abord, sachez que l'Exécutif et le Maire de Paris regrettent la situation dans laquelle nous nous trouvons.

S'il y a une brutalité dans la situation actuelle, c'est bien le fait que nous sommes, comme les salariés, mis devant le fait accompli d'une cessation de paiement de la S.A.R.L. qui gère Paris-Villette.

J'ai quelque hésitation à citer la S.A.R.L., mais il se trouve que c'est bien une S.A.R.L. qui gère le théâtre, mais je vous promets, Madame MACÉ de LÉPINAY, que je ne le répéterai pas.

Il se trouve que nous aurions aimé qu'une autre issue soit apportée au théâtre Paris-Villette. D'ailleurs, le soutien de la Ville a été continu et en constante augmentation ces dernières années pour faire vivre le théâtre à Paris-Villette, par la société qui le gère actuellement, puisque la subvention a très nettement augmenté, c'est d'ailleurs de 35 %, passant de 645.000 euros en 2000 à 865.000 euros en 2012, ce qui est très nettement supérieur à l'inflation.

A cela s'est d'ailleurs ajoutée, en 2011, une subvention exceptionnelle de 150.000 euros pour éviter que, déjà l'année dernière, Paris-Villette soit en situation de cessation de paiement.

Le seul moyen d'intervention de la Ville aurait été il y a maintenant deux mois, puisque malheureusement, je sais que c'est terre-à-terre, mais vous me permettez, en tant que bon gestionnaire des deniers publics, de regretter tout de même que la subvention publique soit totalement dépensée au bout de huit mois d'activité, que nous décidions d'une nouvelle subvention exceptionnelle - d'ailleurs, d'année en année, elle aurait probablement perdu son caractère exceptionnel - d'au moins 200.000 euros pour que le théâtre Paris-Villette puisse continuer son activité.

Je vous le dis simplement, et je ne crois pas que ce soit terre-à-terre mais tout simplement juste et responsable : il n'est pas possible d'attribuer à nouveau à la S.A.R.L. "Paris-Villette" une telle subvention exceptionnelle, alors même que nous demandons à tous les autres théâtres parisiens des efforts dans un contexte budgétaire contraint et que seul le théâtre Paris-Villette ne répond pas à l'ensemble de nos préconisations, à savoir une politique déterminée en direction des publics qui doivent être plus nombreux puisque, malheureusement, la fréquentation depuis 2000 n'a cessé de diminuer, de manière assez vertigineuse d'ailleurs, puisqu'en 2011 seuls 4.000 spectateurs payants ont été enregistrés au théâtre Paris-Villette.

Nous avons également, parmi les autres préconisations, demandé un plan de redressement, un travail sur les tarifs, un travail sur la production, notamment en augmentant la coproduction, et, malheureusement, à chaque fois, il n'y a pas eu d'initiative prise, ou en tout cas elle n'allait pas dans ce sens, par le directeur et son équipe.

Nous sommes donc aujourd'hui, en effet, face à une situation de crise et le Maire de Paris ainsi que moi-même avons décidé de ne pas attribuer une nouvelle subvention exceptionnelle pour 2012.

Il faut donc répondre aux urgences qu'impose cette situation de crise, d'abord pour les salariés et les compagnies qui ont été reçus à plusieurs reprises.

Tous les salariés ou quasiment ont été reçus individuellement et nous souhaitons pouvoir leur apporter une réponse positive quant à la suite de leur parcours professionnel le plus rapidement possible.

Enfin, concernant les compagnies, ce n'est pas le plus facile puisqu'elles ont été toutes programmées pour la saison 2012-2013 mais nous souhaitons que toutes les compagnies puissent être programmées probablement ailleurs. Cela commence déjà à être le cas.

Je remercie d'ailleurs la D.A.C. qui met tout en œuvre pour assurer la continuité des spectacles. Par exemple, en novembre, un atelier avec des enfants était programmé autour de "Une mouette" au théâtre Paris-Villette et cet atelier aura bien lieu, en l'occurrence au "Grand Parquet". Nous avons sollicité la Grande Halle pour qu'elle participe au sauvetage, si je puis dire, des compagnies programmées.

Enfin, vous dites, et je termine par cela, Monsieur le Maire, et c'est le sens du vœu de l'Exécutif, vous dites que vous souhaitez que la Ville réaffirme son attachement à Paris-Villette. C'est le sens de notre vœu : nous souhaitons, en effet, un lieu de théâtre à Paris-Villette, mais nous ne pouvons que constater que cela ne pourra pas se faire avec la société qui gère actuellement le théâtre Paris-Villette, mais nous souhaitons, en concertation avec l'Etat - des discussions, d'ailleurs, en ce sens, sont en cours - qu'un nouveau lieu de théâtre puisse exister, je l'espère sous peu, à Paris-Villette. Nous n'avons pas l'ambition de fermer ce lieu ; simplement, nous constatons qu'en l'état actuel, l'avenir de Paris-Villette ne pourra pas se conjuguer avec celui de la S.A.R.L. qui gère actuellement Paris-Villette.

C'est donc le sens du vœu bis de l'Exécutif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

J'ai bien noté la demande d'explication de vote de Danielle FOURNIER.

Je vais demander à Ian BROSSAT et à Mme MACÉ de LÉPINAY si les vœux n° 40 et n° 41 sont maintenus.

Ian BROSSAT ?

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots.

C'est une décision importante que nous allons prendre et c'est un dossier qui est évidemment un dossier essentiel.

Je voudrais répondre en quelques mots aux éléments que j'ai entendus.

D'abord, j'entends que le niveau d'engagement de la Ville en faveur du théâtre Paris-Villette serait exceptionnel. Si on compare cet engagement financier avec des théâtres dont les missions et l'envergure se rapprochent du théâtre Paris-Villette, on est parfois sur des engagements financiers beaucoup plus élevés que la subvention du théâtre Paris-Villette.

Ensuite, j'entends parler d'une subvention de 150.000 euros, subvention exceptionnelle qui aurait été attribuée. Il s'agit d'une subvention d'équipement. Il y a, par conséquent, quelque chose d'un peu absurde à mélanger une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipement, qui est tout à fait exceptionnelle. C'est un peu une manière de mélanger les carottes et les choux dans le même calcul.

Ensuite, j'entends bien cet argument du nombre de spectateurs.

D'abord, au vu des derniers chiffres que l'on a enregistrés sur cette année-là, on est sur des chiffres qui sont beaucoup plus élevés que les chiffres de l'année 2011, puisque, pour ce qui est de 2012, on est autour de 11.500 spectateurs et, donc, bien au-delà des 4.000, ou 6.000 selon les sources, spectateurs de l'année 2011.

Donc, je ne pense pas que l'on puisse balayer d'un revers de main la programmation et dire que l'on serait sur des spectacles qui ne seraient regardés par personne.

Par ailleurs, je ne pense pas que l'unique critère que nous retenions pour subventionner un théâtre, ce soit le nombre de spectateurs parce que, si l'on poussait jusqu'au bout cette logique, alors il faudrait remunicipaliser ou municipaliser le théâtre des Deux Ânes et remplacer la subvention du théâtre Paris-Villette par une subvention au théâtre des Deux Ânes parce que, là, on pourrait être sûrs que ce serait rentable !

Et puis, enfin, il y a aussi quelque chose d'assez contradictoire. Quand on regarde tous les hommages qui ont été rendus au directeur du théâtre Paris-Villette par la Ville de Paris, à constater qu'aujourd'hui, d'une certaine manière, la Ville de Paris le lâche, comme si tous les hommages qui avaient été rendus jusqu'à présent disparaissaient d'un coup.

Si Patrick GUFFLET faisait un travail formidable il y a encore ne serait-ce qu'un an ou quelques mois, on a du mal à comprendre pourquoi, tout d'un coup, tout ce qu'il aurait fait serait entaché de quelque chose qui justifierait que l'on abandonne la subvention du théâtre Paris-Villette. Je pense que tout cela devrait nous conduire à réfléchir un peu plus avant, vous l'aurez compris.

Ce qui nous contrarie dans cette affaire, c'est bien le fond et, par conséquent, nous maintenons le vœu que nous avons présenté et nous voterons le vœu présenté par l'Opposition également qui reprend, en somme, les mêmes positions que celles que nous défendons.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Madame MACÉ de LÉPINAY, vous soutiendrez le vœu du Parti Communiste ?

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, nous soutiendrons le vœu du Parti Communiste et je souscris à beaucoup de choses que vient de dire Ian BROSSAT.

Je veux ajouter que le vœu de l'Exécutif est quand même un monument d'hypocrisie.

Vous souhaitez que la Ville ne ferme pas ce lieu culturel, mais est-ce que vous avez fait la moindre démarche pour négocier et pour signer le renouvellement de la convention d'occupation qui vous lie à l'établissement public ?

Je voudrais aussi souligner cette idée que, tout d'un coup, l'Etat s'engagerait au théâtre Paris-Villette ou à la Villette, dans ce lieu précisément du théâtre. Est-ce que vous croyez que l'Etat, qui n'a jamais financé le Paris-Villette, tout d'un coup, va s'engager pour ce théâtre ?

Je suis assez étonnée des arguments que vous donnez dans votre vœu bis et, bien sûr, nous maintenons notre vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci d'avoir précisé.

Bruno JULLIARD, un mot.

Puis, j'ai une demande d'explication de vote de Danielle FOURNIER.

Normalement, c'est l'adjoint et, après, on vote.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint. - Parfait.

Quelques mots de réponse parce que je ne peux pas laisser de grossières inexactitudes être dites sur Paris-Villette, même si je suis très heureux de pouvoir contribuer à des rapprochements entre le groupe Communiste et le groupe U.M.P. !

Mais, d'abord, il est faux de dire...

Je ne fais que le constater, Monsieur le Président !

Je remarque aussi...

Monsieur le Président ?

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - On va rester sur le fond.

Bruno ?

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint. - Je comprends que cela soit désagréable à votre oreille, mais il se trouve que je n'y suis pas pour grand-chose.

D'abord, il est faux de dire...

Je comprends que ce soit aussi désagréable à la vôtre !

Il est faux de dire que nous nous réveillons depuis septembre dernier pour constater qu'il y a un problème de gestion au théâtre Paris-Villette. Cela fait des mois et des années que mon prédécesseur, ainsi que la Direction des Affaires culturelles, échangent avec Patrick GUFFLET pour que la situation soit redressée.

Si vraiment nous voulions tuer le théâtre Paris-Villette, depuis de nombreux mois et de nombreuses années, nous n'aurions pas augmenté continuellement la subvention au théâtre jusqu'à voter une subvention exceptionnelle de 150.000 euros.

Ensuite, vous dites "Paris Villette est largement sous-subsventionné par rapport à des théâtres analogues". Il n'y en a pas beaucoup à Paris, d'ailleurs, des théâtres qui favorisent autant la création, il est vrai. On pourrait citer le théâtre Bastille ou même le théâtre de la Cité internationale.

La grande différence est que, effectivement, les deux autres théâtres sont largement subsventionnés par d'autres investisseurs, qu'il s'agisse de l'Etat ou de la Fondation de la Cité internationale.

Mais la subsvention de la Ville est quasiment rigoureusement la même pour, effectivement, une plus-value importante pour le théâtre subsventionné, c'est-à-dire une création et une audace exigeantes que nous souhaitons soutenir.

Vous soulevez, en revanche, une très bonne question qui relève des critères de subsventionnement au théâtre.

J'ai cru comprendre que certains pouvaient trouver que c'était terre-à-terre, mais nous assumons de dire que nous avons une double exigence auprès des théâtres, y compris de qualité et de grande qualité, comme peuvent l'être des théâtres type Paris-Villette, mais nous avons une double exigence.

C'est d'abord qu'il y ait, en effet, une exigence de qualité, d'audace et d'exigence dans les créations qui sont faites et notamment au théâtre Paris-Villette.

Mais il y a une seconde exigence qui est indispensable et qui se conjugue avec la première : c'est que tous ces théâtres doivent avoir un nombre de spectateurs suffisant. Et il ne peut pas exister de théâtre qui favoriserait un entre soi.

Je serais d'ailleurs assez surpris que votre groupe aille dans ce sens.

C'est la raison pour laquelle, avec conviction, je vous demande de voter le vœu bis de l'Exécutif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je pense que le débat pourra se poursuivre, y compris au-delà de cette enceinte. Il n'est pas vraiment prévu de deuxième explication de vote. Je veux bien vous donner la parole, mais il faut aussi que l'on avance, les amis.

Ian, rapidement.

**M. Ian BROSSAT**. - Je suis bien d'accord avec vous, mais comme j'ai l'habitude de tenir mon temps de parole, on va dire qu'aujourd'hui, j'ai une forme de tolérance.

Je crois qu'il y a quand même un paradoxe terrible : on ne peut pas d'un côté multiplier les éloges à l'égard de ce directeur de théâtre et dire qu'il fait un travail formidable, y compris en lui envoyant des lettres régulièrement - je les ai sous les yeux - en disant qu'il vraiment... c'est le top du top !

Et de l'autre, nous expliquer maintenant que ce seraient des subsventions en pure perte parce que sinon, cela voudrait dire d'une certaine manière que la Ville de Paris a dépensé de l'argent pour rien. Or, je ne peux pas l'imaginer.

Je pense au contraire que si la Ville a décidé pendant des années de subsventionner à un niveau très élevé le théâtre Paris-Villette, c'est précisément parce qu'il est une fierté pour notre ville. Et s'il est une fierté pour notre ville, alors nous devons continuer à le subsventionner !

Pour le reste, je veux bien toutes les leçons politiques du monde sur le thème : vous faites l'alliance avec l'U.M.P. sur ce sujet ; je répète ce que je disais tout à l'heure : nous, nous n'avons pas voté le traité européen avec l'U.M.P. donc nous sommes très tranquilles !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Danielle FOURNIER ?

Le sujet est important et mérite notre concentration.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une rapide explication de vote.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Une explication de vote sur la question théâtrale du Paris-Villette. Le nombre de spectateurs payants n'est pas en soi un critère d'appréciation unique. Cette phrase, ce n'est pas moi qui l'ai inventée : elle est dans le vœu de l'Exécutif et je pense que c'est important de dire qu'elle y est. C'est aussi ce qui fait que le groupe écologiste va voter le vœu de l'Exécutif.

Parce que la question du nombre de spectateurs n'est pas le seul élément, même si je pourrais rajouter que c'est tout de même malgré tout un élément du débat.

Mais d'autres éléments figurent dans le vœu de l'Exécutif. Sans parler du traité européen ou d'autres trucs, j'aimerais qu'on le lise simplement. J'en ai fait une lecture assez simple.

Le vœu réaffirme la vocation théâtrale du lieu, c'est le premier paragraphe : "ne pas fermer le théâtre et garantir le projet théâtral".

Ensuite, "trouver des solutions pour les companies".

Et enfin "trouver des solutions pour le personnel et l'équipe".

Ces trois éléments qui figurent dans le vœu de l'Exécutif, pour notre groupe, sont satisfaisants à l'heure actuelle du débat, débat que l'on pourra reprendre bien sûr pour voir comment le projet peut évoluer pour trouver justement à la fois des spectateurs et continuer à exister.

Donc, nous voterons ce vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je crois que tout a été dit.

Je vais profiter de la tribune qui m'est offerte. Pardonnez-moi, mais je m'étais inscrit pour une explication de vote pour mon groupe, pour dire quelques mots au nom des élus du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Dire notre regret de devoir constater aujourd'hui l'impasse dans laquelle s'est placée la société anonyme à responsabilité limitée de Patrick GUFFLET, qui gère le lieu depuis l'origine et qui, s'il a manifestement relevé le défi de la création théâtrale, a négligé celui de la démocratisation culturelle.

Pour dire également que nous resterons vigilants sur le devenir des salariés et des compagnies programmées. Je veux également confirmer notre attachement à ce que le T.P.V. reste un lieu dédié aux arts de la scène et notre disponibilité totale pour accompagner l'émergence d'un nouveau projet qui ne renonce par avance à s'adresser au public.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 de l'U.M.P. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis, présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2012, V. 181).

Je vous remercie.

**2012 DAC 606 - Subvention (4.500 euros) à l'association Le Vieux Montmartre, Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du projet de délibération DAC 606 qui porte subvention à l'association "Le Vieux Montmartre".

Mme Laurence GOLDGRAB est inscrite.

Mme Danièle POURTAUD lui répondra.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Monsieur le Maire, je me réjouis de ce projet de délibération qui concerne l'association "Le Vieux Montmartre".

Comme vous le savez, les interventions de la Ville et des élus du 18e qui souhaitaient le bon fonctionnement de cette association lui ont permis d'éviter la liquidation et de poursuivre son action historique et culturelle dans le 18e arrondissement.

Ces difficultés sont désormais derrière elle et je souhaite juste rappeler pour mémoire que la Ville a confié la gestion du musée à un opérateur privé qui s'est engagé à réaliser une rénovation complète du site.

Je soulignerai également que le musée de Montmartre a enregistré en 2011 une augmentation de ses visites de 6,9 %, pour ne pas dire 7 %, par rapport à 2010, soit 40.481 visiteurs. Deux manifestations par mois ponctuent son agenda et l'édition d'un bulletin annuel a été lancée.

Le musée est riche d'une collection de 6.000 peintures, sculptures, objets d'art, dessins, etc.

L'association participe activement à son rayonnement. Elle a d'ailleurs pour projet de développer ses activités à travers des manifestations culturelles et l'accueil des chercheurs. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle pour Montmartre et nous pouvons nous féliciter que les activités de l'association aient pu repartir sur de bonnes bases.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement l'attribution de cette subvention de fonctionnement de 4.500 euros.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je demanderai aux élus présents dans la salle de faire silence, pardonnez-moi.

Madame Danièle POURTAUD, vous avez, seule, la parole.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais bien sûr remercier Laurence GOLDGRAB d'avoir attiré l'attention sur ce projet de délibération et sur cette subvention de la Ville à l'association "Le Vieux Montmartre" puisque c'est l'occasion, comme elle vient de le faire, de faire le point sur ce dossier qui nous a beaucoup occupés il y a de cela deux ans - vous vous en souvenez certainement.

Alors, comme vous vous en souvenez, fin 2010, le Conseil de Paris a confié les hôtels de Rosimond et Demarne ainsi que la gestion du musée Montmartre à la société de M. Kléber ROSSILLON à travers un B.E.A. concession de travaux.

Deux ans après, nous pouvons mesurer à quel point ce choix a permis non seulement de sauver les deux hôtels particuliers, mais aussi les collections appartenant à l'association du Vieux Montmartre en donnant une seconde vie au musée et à l'association.

Les travaux de rénovation ont commencé et j'ai eu le plaisir d'inaugurer en septembre dernier, aux côtés de Daniel VAILLANT, des élus du 18e ainsi que de Kléber ROSSILLON et de Jean ROLLAND, le président de l'association "Le Vieux Montmartre", la première grande exposition du musée, consacrée au premier cabaret littéraire, artistique et musical d'avant-garde à Paris, qui est d'ailleurs à l'honneur au Grand Palais dans le cadre de l'exposition Bohème, le Chat Noir.

L'inauguration s'est déroulée dans les jardins du musée, retrouvés et embellis dans un nouveau parcours complètement intégré à la visite du musée.

Je vous invite toutes et tous, mes chers collègues, à visiter cette très belle exposition jusqu'au 13 janvier 2013 et également à profiter de ces jardins.

Je terminerai en saluant le travail de l'association "Le Vieux Montmartre" qui accompagne ce projet en ayant confié ses collections muséales à la société de Kléber ROSSILLON et en contribuant à les faire rayonner et à les enrichir en tant que société d'histoire et d'archéologie du 9e et du 18e arrondissement.

L'association a su prendre, sous l'impulsion de la Ville, un virage décisif en se tournant vers l'avenir.

Je pense que nous allons pouvoir continuer comme cela à l'accompagner.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de passer au vote, M. Pierre-Yves BOURNAZEL a souhaité faire une explication de vote.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci.

Bien sûr pour voter le projet de délibération en rappelant simplement que l'on revient de très loin.

Il y a trois ans, je déposais ici un vœu au Conseil de Paris pour dire : "il faut sauver le musée de Montmartre et garder un musée dans ce haut lieu du patrimoine".

Je me réjouis que nous en soyons arrivés à cette situation aujourd'hui.

Je voudrais dire que l'association mène un beau combat. Elle a notamment besoin de fonds et elle demande aussi l'aide de partenaires privés et de mécènes pour numériser un certain nombre d'œuvres, notamment des affiches.

Il est important que la Ville puisse aussi y contribuer.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais aller dans le même sens que toutes les interventions, mais cela montre que, parfois, il y a des projets qui peuvent nous rassembler lorsqu'ils sont réussis.

Effectivement, nous avons été très inquiets il y a deux ou trois ans pour l'avenir de ce musée de Montmartre, et pour avoir assisté à la même inauguration que celle décrite par Mme POURTAUD, je peux dire qu'effectivement, il y a un grand changement, et que c'est une réussite pour l'instant.

J'espère que cela va continuer, que ce musée va avoir un impact de plus en plus important et que ce lieu tout à fait magnifique va devenir une visite obligatoire pour les personnes qui montent surtout voir le Sacré-Cœur et la place du Tertre.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. Jacques BRAVO.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Merci.

Comme maire du 9e, je n'oublie pas que le Vieux Montmartre comprend le 9e et le 18e et je m'associe à tout ce qui vient d'être dit sur le sauvetage monumental de cette initiative qui a mobilisé toutes les énergies. C'est un bel ouvrage.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Parfait.

Je crois que nous nous acheminons vers un vote unanime.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 606.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 606).

## **2012 DUCT 183 - Acceptation du legs particulier consenti par Madame Andrée ESCOFFIER à la Ville de Paris, en faveur du Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DUCT 183 sur un legs pour le musée Jean Moulin.

Mme Odette CHRISTIENNE est inscrite, Mme Danièle POURTAUD lui répondra.

**Mme Odette CHRISTIENNE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors que disparaissent les derniers témoins de la Seconde guerre mondiale, tout ce qui contribue et contribuera à la transmission de la mémoire de Paris pour la période 1939-1944 et à l'écriture de son histoire revêt la plus haute importance.

S'il est crucial de redonner dans les programmes scolaires toute sa place à l'Histoire, cela vaut en particulier pour cette période.

Pour l'approche de cette discipline, il est des lieux précieux où sont accessibles des documents originaux concernant l'époque étudiée.

Le musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - musée Jean Moulin est de ceux-là. Les élèves y sont reçus et encadrés dans des ateliers pédagogiques pour leurs travaux.

Largement ouvert, il propose également une très importante bibliothèque, enrichie récemment par celles de spécialistes, historiens de renom, Henri MICHEL, Jean-Claude LÉVY et celle des époux Lucie et Raymond AUBRAC. Cette dévolution marque toute l'importance de ce musée, devenu, pour les scientifiques, un centre d'exception.

Le musée Jean Moulin porte le nom d'un homme public, haut fonctionnaire, unificateur de la Résistance, mais aussi d'un homme privé, épris de modernisme, amateur d'art, qui fréquentait dans les années trente les artistes de l'école de Paris tels Chaïm Soutine ou Othon Friesz.

L'entité constituée par deux départements muséaux, inaugurée en 1994 pour le 50e anniversaire de la Libération de Paris, est née, d'une part, de la donation de la Fondation Maréchal Leclerc et, d'autre part, du legs Antoinette Sasse, amie de Jean Moulin.

Structurée dès le début par Mme Christine LEVISSE-TOUZÉ, centrée sur l'histoire de 1940 à 1944, au-delà des expositions permanentes enrichies considérablement par les apports successifs, elle propose depuis son origine des expositions temporaires, 25 à ce jour, parmi lesquelles nous citerons le Paris allemand, le Paris résistant, les accessoires et objets témoignages de la vie des femmes de 1940 à 1944, les femmes déportées de Buchenwald, des monographies telles celles de de Gaulle, de Jean Moulin, de Leclerc, mais aussi l'empire colonial et Leclerc au Maroc, l'extermination des juifs de Hongrie.

Grâce à un solide partenariat avec son homologue berlinois, les Villes de Paris et de Berlin sont jumelées, les expositions : "Des Allemands contre le nazisme Opposition et Résistance 1933-1945", "Conjurations et attentats contre Hitler".

Le musée propose à d'autres musées des prêts. Ainsi, actuellement, pour l'exposition du musée d'Art moderne, "l'Art en guerre de 1938 à 1947". Signalons en ce moment l'exposition : "Résister sous l'occupation, Libération-Nord".

La mise en valeur des legs successifs a encouragé les détenteurs de documents sur Jean Moulin à accorder leur confiance à Christine LEVISSE-TOUZÉ, historienne, directeur de recherche associé à l'université Paris IV, Sorbonne. C'est de longue date qu'elle entretient des liens solides, très amicaux, avec les proches de Jean Moulin.

Chacun mesurera l'importance du legs proposé ; c'est le plus riche depuis celui de Laure Moulin. La directrice nous dit son enthousiasme pour ce nouveau legs. Sept mètres linéaires d'archives dont les Fonds Jean Moulin, de sa sœur Laure et de leur père Antonin.

Les correspondances de Jean Moulin à sa famille sont riches d'informations. Par exemple, la lettre écrite après sa présence place de la Concorde le 12 février 1934 avec le compte rendu de l'appel des ligues ou celle du 15 juin 1940 ou encore celle échangée avec Frédéric-Henri Alfred MANHES.

Que dire des papiers personnels, des notes et aussi des dessins griffonnés pendant le temps de la guerre ?

N'oublions pas un ensemble concernant Jean Moulin artiste et caricaturiste, avec, entre autres, cinq exemplaires du Recueil des Huit Eaux-Fortes qu'il a publié en 1935 et des documents de la galerie Romanin qu'il a ouverte pendant la guerre.

Enfin, un dossier consacré à Antonin Moulin, enseignant, conseiller général, érudit, poète et fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme à Béziers, montre que l'enracinement de Jean Moulin dans la République avait bénéficié d'un terreau familial très ancien.

On trouve aussi dans ce legs les originaux du document indiquant l'attribution du grade de général à titre posthume à Jean Moulin.

Nous pouvons affirmer que le legs de cette famille est un satisfecit, une marque d'estime qui honore le musée et sa directrice, mais aussi plus largement la Ville de Paris.

Nous saluons Danièle POURTAUD qui, dès la prise en charge du patrimoine de Paris et des musées spécialisés, a apporté tout son soutien à la directrice pour le développement de l'ensemble des fonctions de ce lieu muséal.

Pour 2013, à l'occasion du 70e anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance et de la mort de Jean Moulin, sera mise en place une exposition dont le titre serait : "Redécouvrir Jean Moulin - collections inédites".

Ce musée connu et apprécié des universitaires mérite d'être reconnu sur le plan parisien. Une réflexion s'impose sur son implantation et sur la conception d'une publicité touchant le grand public.

Nous souhaitons, bien sûr, que ce legs soit accepté.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier Odette CHRISTIENNE de son intervention.

Je vais d'abord dire quelques mots sur le legs, puis je répondrai à son interpellation sur la signalétique du musée.

Je voudrais donc, à mon tour, souligner l'importance de ce legs de Mme Andrée Escoffier, petite-cousine de Jean Moulin. Ce legs, cela vient d'être rappelé, comprend de nombreuses correspondances entre Jean Moulin et les membres de sa famille, des documents personnels et des notes de sa sœur concernant sa carrière de Préfet.

On trouve également dans cet ensemble exceptionnel des documents qui nous révèlent l'artiste et le caricaturiste qui signait ses illustrations "Romanin" et qui, avant de devenir haut fonctionnaire par raison, rêvait d'une carrière artistique et collectionnait les œuvres de Soutine, Dufy ou Survage. Ce don majeur est certainement, comme vous l'avez rappelé, chère collègue, le résultat des liens de confiance que Christine LEVISSE-TOUZÉ, grande historienne et directrice passionnée de ce musée, a su créer avec les détenteurs de ces documents patrimoniaux.

Le legs dont il est question aujourd'hui fera l'objet d'une grande exposition au musée Leclerc - Jean Moulin du 18 avril au 29 décembre 2013 pour commémorer le 70e anniversaire de la disparition de Jean Moulin.

L'homme moderne qui aimait la vie, le Préfet engagé du Gouvernement du Front populaire, le résistant ; mais aussi l'amateur d'art et le dessinateur seront au cœur de cette exposition qui révélera la richesse des collections de notre musée.

Maintenant, effectivement, je partage votre souhait de mieux faire connaître ce musée aux Parisiens, et nous avons déjà, comme vous le savez, entrepris un certain nombre d'actions pour améliorer la signalétique des lieux. De grandes bannières ont été installées fin 2010 sur les ascenseurs qui mènent au jardin Atlantique rue du Commandant Mouchotte et rue Vaugirard.

Les expositions qui ont lieu chaque année sont également l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir ce lieu.

Je rappelle que nous venons d'inaugurer, vous l'avez citée, le 27 septembre dernier, une exposition intitulée : "Résister sous l'Occupation" qui, je le souhaite, saura rencontrer son public, et nous avons prévu, dans ce cadre-là, un affichage sur le réseau Decaux, qui va permettre, pendant les vacances de la Toussaint, d'attirer l'attention du public sur le musée, et donc, je l'espère, d'attirer un public nombreux.

Par ailleurs, comme vous le savez, l'établissement public Paris Musées que nous venons de créer, va, à partir du 1er janvier 2013, gérer l'ensemble de la communication de tous nos musées et il a comme mission l'élargissement des publics de l'ensemble de nos musées. Je pense qu'avec les outils qu'il saura mettre en place, nous devrions être capables d'améliorer, parce que ce n'est pas un sujet facile, la communication sur ce musée qui le mérite tout à fait.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 183.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DUCT 183).

### **2012 DGRI 64 - Subventions (80.000 euros) et conventions avec les associations Médecins du Monde (18e) et Handicap International (69361 Lyon) pour deux programmes d'aide d'urgence aux réfugiés syriens.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 64 sur une subvention à Médecins du Monde et Handicap International pour des programmes d'aide d'urgence aux réfugiés syriens.

Mme Odette CHRISTIENNE et M. Patrick KLUGMAN sont inscrits ; M. Pierre SCHAPIRA répondra.

Madame CHRISTIENNE, vous avez la parole.

**Mme Odette CHRISTIENNE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

En Syrie, aux revendications d'une population demandant simplement plus de justice et de liberté, le régime de Bachar El-ASSAD a répondu par une répression sanglante et fratricide dont nul n'aurait pu imaginer ni l'ampleur ni la durée.

Les conséquences dramatiques, nous les connaissons. Aujourd'hui, nous parlons des innombrables blessés, qu'ils l'aient été lors d'affrontements armés ou de bombardements de populations civiles ou lors de tortures infligées même à des enfants et aussi du flux de réfugiés vers les pays limitrophes, flux qui ne cessent de croître.

Ainsi, le camp de ZA'TAARI en Jordanie accueille aujourd'hui plus de 23.000 réfugiés contre 6.000 en août.

Ici, il nous faut saluer la décision de M. François HOLLANDE, Président de la République et chef des armées.

Dès un accord passé avec les autorités jordaniennes, ont été immédiatement envoyés dans le camp de ZA'TAARI du matériel et des personnels des services compétents des forces armées et plus particulièrement du service de santé des armées.

L'hôpital militaire comporte un poste médical et une antenne chirurgicale, le cœur de métier étant la chirurgie de guerre. C'est l'antenne n° 8 de Brest qui est projetée, antenne qui était intervenue au Tchad pendant l'opération Epervier.

Selon le type de pathologie, le groupement médicochirurgical français est en capacité d'effectuer six à dix opérations par jour et d'hospitaliser 15 à 20 patients quotidiennement.

Depuis son déploiement le 9 août 2012, les militaires français ont effectué 70 actes chirurgicaux.

Au-delà de la chirurgie et de la diversité des pathologies traitées, il y a des soins liés à la vie dans les camps et la prévention. Ainsi, le service médical militaire a réalisé plus de 2.000 consultations et lancé une vaste campagne de vaccination contre la rougeole et la poliomyélite, pour les enfants de six mois à 15 ans.

Ces actions ont été rendues possibles grâce aux liens étroits rapidement tissés entre les médecins militaires français et leurs homologues jordaniens.

En dix jours, 6.000 enfants ont été vaccinés et, le 27 septembre 2012, la directrice de l'Unicef en Jordanie a d'ailleurs remercié les militaires français pour cette campagne de vaccination.

Partout, les dispositifs en place dans les camps, aux frontières de la Turquie, du Liban et de la Jordanie sont insuffisants pour couvrir les besoins extrêmement importants des populations.

Aussi, nous soulignons l'implication d'organisations civiles très actives, très dévouées, qui tentent d'y remédier : Médecins du Monde qui soutient la prise en charge postopératoire des blessés graves et Handicap International qui assure un accompagnement à la rééducation et à l'appareillage thérapeutique des réfugiés.

Selon les paroles du colonel Yannick RIO, chef de la mission militaire française : "On est tous ici, civils et militaires, pour le même but, aider les réfugiés syriens."

Les besoins sont grands. Les Parisiens ont exprimé au peuple syrien leur solidarité. Pour les soutenir, il convient d'apporter aux deux associations citées les subventions qu'elles sollicitent, il est évident qu'une convention précisera les modalités des sommes accordées à ces fins.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**. - Très rapidement, mes chers collègues, juste pour souligner le fait que notre collectivité, même touchée par la crise, ne reste pas sourde aux crises qui secouent le monde et aux drames humanitaires, évidemment.

Je crois qu'il faut souligner l'action du Maire de Paris, de la Ville et de l'irremplaçable Pierre SCHAPIRA qui soumet aujourd'hui à notre vote cette subvention de 80.000 euros au bénéfice de Médecins du Monde et d'Handicap International pour deux programmes que je voudrais quand même décrire rapidement, si on m'en laisse l'opportunité.

Un programme au profit de Médecins du Monde qui a installé des centres de soins en Jordanie, au Liban et en Turquie, des centres d'accès aux soins de santé primaire ainsi qu'un centre de soutien psychologique et, en ce qui concerne Handicap International, il s'agit de leur permettre de former des personnels sociaux, justement, au soutien psychologique et aux premiers soins physiques.

Donc, il s'agit d'accompagner deux partenaires que la Ville de Paris connaît bien, deux associations très fortement implantées en Jordanie, au Liban et en Turquie pour leur permettre de venir au secours des réfugiés syriens.

Voilà ce que notre Conseil a l'honneur de voter aujourd'hui, tout en soulignant la constance de la mobilisation de la Ville et de ses premiers responsables à qui je cède la parole.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

D'ailleurs, il se dit que Pierre SHAPIRA pourrait être un prochain lauréat du prix Nobel de la Paix !

Pierre SCHAPIRA ?

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - L'irremplaçable ! Mais il faudra bien le remplacer, car il ne se représente plus en 2014, mais cela va être difficile de trouver.

Comme disait l'autre, il y a le trop-plein, d'après ce que j'entends.

**M. Jérôme DUBUS**. - Patrick KLUGMAN.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Ou toi ? On ne sait jamais.

Beaucoup de choses ont été dites suite à ces deux interventions. Je vous remercie, Odette CHRISTIENNE et Patrick KLUGMAN, d'avoir attiré l'attention sur ces projets de délibération, mais je voudrais ajouter deux choses.

Tout d'abord, les O.N.G. françaises sont sur tous les terrains d'urgence humanitaire dans le monde et rencontrent de réelles difficultés pour financer leurs actions, pourtant nécessaires. C'est pourquoi vous avez entendu Médecins sans Frontière lancer un appel à propos des dons.

Evidemment, une collectivité comme celle de Paris est sollicitée très souvent pour des actions importantes telles que celles avec Médecins du Monde et Handicap International, mais d'autres collectivités françaises, de moindre importance, ont envie aussi d'agir, mais elles n'ont pas les moyens nécessaires.

C'est pour cela que le M.A.E., le Ministère des Affaires étrangères, à l'initiative de son Ministre Laurent FABIUS, a décidé de créer un fonds qui permettra d'aller aider ces O.N.G. aux frontières de la Turquie, de la Jordanie et du Liban.

Voilà ce que je voulais vous dire, simplement, c'est que ce sont des O.N.G. extrêmement professionnelles avec lesquelles on travaille et, à mon avis, hélas, elles nous redemanderont de travailler encore avec elles, malheureusement, mais nous serons toujours présents, comme nous l'avons fait depuis 11 ans.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DGRI 64).

### **Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la nomination d'Ales BIALIATSKI comme citoyen d'honneur de la Ville de Paris.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 42 et 42 bis ont été déposés. Ils sont relatifs à la nomination d'Ales BIALIATSKI comme citoyen d'honneur de la Ville.

M. Philippe DUCLOUX présente le vœu n° 42, M. Pierre SCHAPIRA présentera le vœu n° 42 bis.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Monsieur le Maire, la situation des droits de l'Homme et des libertés civiles et politiques s'est considérablement dégradée en Biélorussie depuis l'élection présidentielle de 2010.

Ales BIALIATSKI s'est engagé depuis plus de 30 ans dans la défense des droits de l'homme, il est aujourd'hui président du Centre de défense des droits de l'homme "Viasna", en Biélorussie, et il est vice-président de la Fédération internationale des droits de l'homme depuis 2007.

L'action menée par Ales BIALIATSKI, reconnue par l'ensemble de la communauté internationale, en faveur des victimes biélorusses de la répression n'est plus à dire.

La condamnation d'Ales BIALIATSKI, le 24 novembre 2011, à quatre ans et six mois de prison ferme en régime sévère avec confiscation de ses biens prouve une nouvelle fois que cette liberté fondamentale qu'est la liberté d'association est un combat qui mérite plus que jamais d'être relayé.

Suite au vœu adopté au Conseil de Paris les 6 et 7 février dernier, le portrait d'Ales BIALIATSKI a été installé sur le parvis de la mairie du 11e.

C'est pour cette raison que, bien entendu, suite à un vœu que nous avons voté au Conseil d'arrondissement, je soumets à votre vote le fait qu'Ales BIALIATSKI, qui, lui, avait été proposé pour le prix Nobel de la paix cette année, soit fait citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Parfait.

M. Pierre SCHAPIRA a la parole et nous aurons une explication de vote de Mme DOUVIN tout à l'heure.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Je n'ai rien à rajouter.

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement a fait un vœu demandant à ce que la Commission, comme on le fait d'habitude, se réunisse pour donner le titre de citoyen d'honneur.

Devant le cas assez exceptionnel d'Ales BIALIATSKI, j'ai téléphoné à tous les présidents de groupe pour leur demander s'ils étaient d'accord pour qu'on puisse le faire citoyen d'honneur.

J'ai eu quasiment tout le monde, j'ai eu tout le monde, tout le monde était d'accord, donc, on s'est dit que, plutôt que de reculer en novembre prochain, il valait mieux le faire tout de suite, puisque l'on avait l'accord.

Cela ne posait vraiment aucun problème d'autant que, Ales BIALIATSKI, nous avons, devant la mairie du 11<sup>e</sup>, mis son portrait avec la Fédération internationale des droits de l'homme.

Il est venu ici, d'ailleurs, je le rappelle, lors de la réunion du bureau de la Fédération internationale des droits de l'homme, il était dans nos murs, donc je pensais qu'il n'y avait aucun problème, c'est pourquoi nous avons souhaité le faire rapidement.

Voilà ce que je voulais dire, mais c'est évidemment un accord de l'Exécutif pour qu'il devienne citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Laurence DOUVIN ?

**Mme Laurence DOUVIN**. - Quand j'entends l'adjoint qui vient de répondre, je suis un petit peu perplexe parce que, quand je reçois le vœu n° 42, donc le premier vœu, on demande que soit saisie la Commission. Ensuite, avec le vœu n° 42 bis, on dit que l'avis favorable a été émis par tous les présidents de groupe du Conseil de Paris. Or, nous n'avons pas été consultés véritablement.

Je suis intervenue plusieurs fois dans cet hémicycle, rappelez-vous, régulièrement pour demander que la Commission de la citoyenneté d'honneur soit réunie. Elle ne l'a jamais été.

Nous, cela nous pose un problème de principe et nous avons pris justement pour directive de ne pas nous prononcer, de faire NPPV tant que cette Commission d'honneur ne serait pas réunie.

Donc, là, je ne comprends pas ce que dit M. SCHAPIRA. Encore une fois, nous n'avons pas été consultés.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Pierre SCHAPIRA, vous souhaitez... ?

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Bien sûr qu'elle se réunit ! Elle s'est réunie souvent...

Attendez, elle s'est réunie souvent, j'ai des exemples, enfin bref ! Mais là, j'ai téléphoné à tous les présidents de groupe.

Jean-François, je t'ai eu au téléphone ou pas ?

Bon alors !

Tu m'as même demandé de t'envoyer le vœu. Je te l'ai envoyé ? Oui.

Et tu m'as dit que tu étais d'accord.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Tu m'as envoyé le texte, mais pas pour que l'on se prononce à la place d'une Commission.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Ecoute, Jean-François ! Mais non, tu ne peux pas me faire ce coup-là ! Non !

Non, non !

Là, honnêtement, je peux tout accepter mais là, quand même, j'ai eu le président du groupe U.M.P.P.A. au téléphone un vendredi. Je lui ai dit ce que je viens de vous dire. Il m'a demandé qu'on lui envoie le vœu, il a dit : "Il n'y a pas de problème." Eh bien, moi, j'ai considéré qu'il n'y avait pas de problème.

Maintenant, s'il n'a pas informé ses propres amis, c'est un autre problème.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - On ne va pas rester jusqu'à minuit là-dessus.

M. SCHAPIRA vient lui-même de le dire : il m'a téléphoné pour me parler d'un vœu que je ne connaissais pas encore, en me demandant s'il pouvait me l'envoyer.

Alors, voilà, c'est tout ce que je peux en dire. Cela peut difficilement passer pour un accord sur le vœu lui-même.

Quant à la position qui vient d'être rappelée par Laurence DOUVIN, c'est la position de notre groupe. Nous souhaitons que, pour toute question qui relève de la citoyenneté d'honneur, la Commission ad hoc soit réunie.

C'est un principe simple et qui, à notre avis, ne peut souffrir aucune dérogation.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Les bras m'en tombent ! Franchement.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Allez, tout est dit.

Le vœu n° 42 est retiré au bénéfice du n° 42 bis mais nous savons d'où vient le n° 42.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est favorable à son adoption ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

NPPV pour nos collègues du groupe U.M.P.P.A., c'est noté.

Le vœu est adopté. (2012, V. 182).

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'interpellation du Gouvernement tunisien.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Le vœu n° 43 propose d'interpeller le Gouvernement tunisien.

Monsieur DUBUS, vous nous le présentez, s'il vous plaît ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Oui, c'est un vœu qui s'adresse évidemment au Maire de Paris et à Pierre SCHAPIRA, puisqu'il est irremplaçable.

Il concerne cette jeune femme qui a été violée par la police tunisienne, dont le nom n'a pas été révélé, puisqu'elle souhaitait garder l'anonymat et qui s'est retrouvée accusée de deux chefs d'accusation : position immorale et atteinte aux bonnes mœurs.

Alors, depuis, je crois que le dossier a évolué ; je pense que Pierre SCHAPIRA nous en dira plus.

C'est à la fois, évidemment, quelque chose que nous devons condamner à titre personnel vis-à-vis de cette jeune femme mais également au niveau de l'évolution du régime tunisien qui est cher au Maire de Paris, dont on connaît les liens avec la Tunisie.

Donc, il me semble que la Ville de Paris aurait dû se manifester dans cette affaire qui a fait un grand bruit médiatique et qui est significative de l'évolution, malheureusement, du régime tunisien puisqu'au mois d'août à l'Assemblée nationale tunisienne, a été écartée de justesse une délibération, un projet de loi qui visait à revoir la condition féminine de la femme tunisienne dans ce pays, dont nous savons très bien qu'il était en avance par rapport aux autres pays du Maghreb sur ce sujet.

C'est une demande d'information de l'action qu'a pu mener le Maire de Paris dans ce dossier.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Pierre SCHAPIRA, vous avez la parole.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai lu avec beaucoup d'attention le contenu de ce vœu dont le sujet, je le pense, n'est méconnu de personne, ici, au Conseil de Paris. Nous avons tous été choqués par l'histoire de cette jeune femme violée par des policiers tunisiens et qui s'est retrouvée interrogée par le juge pour atteinte à la pudeur.

Cela a soulevé l'indignation et la colère de beaucoup de personnes en Tunisie, dans la société civile et de la part des associations comme l'Association tunisienne des femmes démocrates ainsi que des élus tunisiennes.

Pour en revenir à l'objet de votre vœu, vous demandez que le Maire de Paris saisisse officiellement le Président tunisien pour obtenir une condamnation de sa part de ces pratiques antidémocratiques inacceptables. Je dois dire que "antidémocratique" quand il y a un viol, cela me paraît être un crime plutôt qu'une pratique antidémocratique !

J'espère, puisque vous suivez très bien le dossier, et de près, que vous n'êtes pas sans savoir que le Président tunisien a présenté le 4 octobre dernier ses excuses à cette jeune femme au nom de l'Etat tunisien. Il a reçu cette jeune femme et lui a exprimé toute sa sympathie. D'après les informations rendues publiques, il a donc dénoncé fortement ce viol et salué les agents de police qui ont refusé de couvrir leurs collègues, ce qui montre, selon lui - je cite -, "que le dérèglement n'est pas dans l'institution sécuritaire mais dans la mentalité de certains de ses membres". Je cite encore : "Il n'y a plus de tolérance ni pour les violeurs ni pour ceux qui les couvrent ou qui veulent voiler la réalité. La Présidence suivra de près cette affaire pour qu'aucun intérêt partisan ne l'emporte sur la primauté de la loi et pour que les Tunisiens soient rétablis dans leur droit."

C'est le Président MARZOUKI qui a dit cela et, d'ailleurs, il a muté le juge à Bizerte.

Non, je ne plaisante pas.

Il n'est pas là, je ne dis rien !

Donc, je profite de cet échange, Monsieur DUBUS, pour vous informer que le Maire de Paris se rendra à Tunis les 8 et 9 novembre, puisque s'y déroulent les Assises de la coopération décentralisée, organisées par le Ministère des Affaires étrangères et "Cités Unies France".

A l'occasion de ce Conseil, vous avez pu constater que nous relançons la coopération avec Tunis à la demande de son Maire, pour le moment sur le thème de la propreté, avec l'envoi de bennes, complété évidemment par la formation du personnel municipal.

Voilà ce que je voulais dire.

Le Maire de Paris s'est exprimé, évidemment, à plusieurs reprises sur les atteintes aux droits de l'Homme.

Voilà, Monsieur DUBUS, les informations que je voulais vous donner. Je crois que vous les avez et que, finalement, votre vœu qui a permis l'échange n'a plus lieu d'être.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je crois que nous allons pouvoir en prendre acte ensemble.

Monsieur DUBUS ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Simplement, un point très rapide : ce n'est pas du tout le viol qui est antidémocratique. Vous avez mal lu le vœu et votre directeur l'a mal lu également, puisque je le vois rigoler. Ce n'est pas du tout cela.

Ce qui a été antidémocratique, ce sont les pratiques des policiers, bien évidemment.

On est bien d'accord.

Voilà, soyons clairs !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Le vœu est donc retiré.

## **2012 DAC 717 - Subvention (1.944 euros) à l'Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale (A.S.S.D.N) (15e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 717 qui porte subvention à l'Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale.

Je crois que Sylvain GAREL voulait apporter son soutien enthousiaste.

**M. Sylvain GAREL**. - Oui, bien sûr.

C'est étonnant quand même comment, dix ans après qu'une mairie de gauche et écologiste soit arrivée aux affaires à Paris, on continue à subventionner de telles associations ! Des associations qui ont pour objectif de valoriser l'action des services spéciaux français, dont on peut dire au moins que l'histoire est pour le moins controversée.

C'est assez étonnant, d'ailleurs : lorsqu'on va sur leur site, ce que nous avons fait, ils parlent beaucoup de la Guerre de 14-18, la Guerre de 39-45, mais c'est bizarre, ces trente dernières années, il n'y a plus grand-chose. En particulier, l'année 1985, je n'ai rien vu sur le Rainbow Warrior, sur la spécialité de couler un bateau pacifiste en Nouvelle-Zélande avec, d'ailleurs, une grande maîtrise.

Donc, j'imagine que l'on va payer des cours de plongée sous-marine aux retraités des services spéciaux !

Je n'ai rien vu non plus sur celui qui, apparemment, d'après certains journalistes, a liquidé Kadhafi l'année dernière d'une balle dans la tête, une exécution sommaire, et autres joyeusetés.

Comment se peut-il que la Mairie de Paris finance des gens qui ont commis des assassinats, qui ont commis des liquidations, qui ont fait des actes souvent illégaux, illégitimes ? Qu'est-ce que ces gens-là ont fait pour les Parisiens ? Qu'est-ce que ces gens-là ont fait pour mériter qu'on leur donne une subvention, fût-elle dérisoire, puisque c'est moins de 2.000 euros ?

Mais, symboliquement, on n'a pas à financer des gens qui ont commis des actes aussi illégitimes et illégaux que cela.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme VIEU-CHARIER.

*(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).*

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Ah, mon dieu !

Oui, cela arrive, je répète : mon dieu !

Je vais faire une réponse tranquille.

La subvention à l'Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense que nous votons aujourd'hui est une subvention récurrente - je vous explique - que le Conseil de Paris vote depuis de très nombreuses années, sans d'ailleurs qu'il y ait eu jamais aucune interpellation.

C'est une amicale qui fait partie intégrante de la communauté des anciens combattants et, dans son domaine, cette association contribue au travail de mémoire engagé depuis longtemps par la délégation dont j'ai la charge et dont je suis très fier.

Je vais vous donner les objectifs de cette association.

Premier objectif : veiller au respect du travail de mémoire, honorer le souvenir des disparus et leur rendre hommage.

Deuxième objectif : sauvegarder et enrichir le patrimoine historique des services spéciaux - je trouve cela intéressant, parce que la vérité, tout la vérité, c'est vachement bien -, apporter un soutien à ses membres et à leurs proches dans l'esprit de solidarité qui anime le monde associatif des anciens combattants.

C'est la raison pour laquelle cette amicale est intégrée depuis très longtemps dans le tissu associatif des anciens combattants de la Ville de Paris, au même titre que les "Blessés du poumon", les "Témoins de l'histoire de la R.A.T.P.", la Fédération nationale du train, "Les vieilles tiges", je peux encore donner beaucoup d'autres exemples. Voilà !

Mes chers collègues, je me refuse à faire un tri dans ces honorables associations. Toutes méritent notre respect.

Quant à votre remarque sur les agissements des services spéciaux, si critiques il doit y avoir, elles doivent être adressées à qui de droit. Et je ne voudrais pas que l'on confonde l'Amicale des anciens, des très anciens des services spéciaux de la Défense nationale, avec la Direction des services spéciaux, ni surtout avec leur Ministère de tutelle.

Donc je vous appelle tous, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération et je vous remercie.

**M. Sylvain GAREL.** - Je ne fais pas encore partie des associations d'anciens combattants, mais cela viendra peut-être un jour.

Je suis consterné par cette réponse. D'abord, c'est au moins la troisième fois que j'interviens sur ce sujet, vous aurez peut-être pu le remarquer.

Deuxièmement, ce n'est pas vrai que l'on n'a pas fait le tri. On a fait le tri puisqu'en 2001, il y avait bien plus d'associations d'anciens combattants que l'on subventionnait. On a éliminé l'Union nationale des parachutistes, etc.

Il y en a beaucoup moins. Ce n'est pas qu'il y a moins d'association...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - S'il vous plaît, Monsieur GAREL, c'est une explication de vote. Vous allez vite là.

**M. Sylvain GAREL.** - Attendez, excusez-moi mais je suis à 30 secondes.

On a fait le tri, et je ne comprends pas pourquoi demeure une telle association, qui est une association qui regroupe des gens qui, pour certains, ont commis des actes tout à fait graves. Quand vous dites que cela sert à la mémoire des historiens, je peux vous dire que s'il y a des gens qui ne servent pas à la mémoire des historiens, ce sont les anciens des services spéciaux qui généralement ne racontent jamais ce qu'ils ont fait, parce que cela fait partie de leur code de déontologie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame VIEU-CHARIER, avez-vous quelque chose à rajouter ?

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Ce n'est pas possible, on ne peut pas entendre cela. S'ils ont commis des actes, comme vous dites, ils ont forcément été jugés ou alors on est dans un pays, je ne sais pas lequel c'est. Enfin, je considère qu'on est en République française, s'il y a une association des anciens des services spéciaux de la Défense nationale, elle regroupe forcément des gens qui sont très respectables.

Je refuse d'entendre ces choses-là, cela me scandalise.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 717.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 717).

### **Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au travail de mémoire sur le massacre du 17 octobre 1961.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 44 non rattaché et relatif au travail de mémoire sur le 17 octobre 1961.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, comme vous le savez, il y a près de cinquante et un ans avait lieu dans la Capitale le massacre du 17 octobre 1961 que les élus de la Ville de Paris n'oublient pas.

D'ailleurs nous avons eu hier après-midi, à l'occasion du débat sur les questions d'actualité, un échange à ce sujet, notamment à travers la question d'actualité posée par David ASSOULINE pour le groupe socialiste. Nous

avons à cette occasion eu un discours de M. le Préfet de police, je crois hier, qui était vraiment à saluer dans son changement de nature par rapport au discours que nous avons pu avoir antérieurement.

A travers ce vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, il s'agit d'acter qu'à l'occasion du changement gouvernemental, notre Conseil de Paris réactualise bien ses vœux qu'il présente à l'intention du Premier Ministre, du Gouvernement, pour que tout le travail nécessaire de mémoire sur le 17 octobre 1961 puisse se traduire vraiment en initiatives et actes forts, avec une reconnaissance de crime d'Etat et l'accès aux archives.

J'ai déjà dépassé la minute, mais nous avons déjà eu plusieurs fois ce débat et il me semble important que l'ensemble de notre Assemblée se prononce à nouveau pour interpellier le Gouvernement pour que les actes maintenant puissent être effectifs.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je remercie ma collègue Danielle SIMONNET de son vœu, mais je vais être brève car la question a été largement traitée lors de notre séance d'hier dans le cadre des questions d'actualité, comme vous y avez fait allusion. Cette question avait été portée par David ASSOULINE.

J'ai, comme vous, apprécié la réponse de M. le Préfet de police. Je vous rappelle l'engagement de la Ville de Paris et de son Maire en la matière. Donc je m'exprime au nom de l'Exécutif et j'émet un avis favorable, d'autant qu'il est de notre point de vue de continuer effectivement ce dont vous avez parlé.

J'en profite pour vous rappeler une fois de plus, chers collègues, que demain matin, à 11 heures 15, sur le pont Saint-Michel, il y aura une cérémonie afin de commémorer cet événement tragique de l'Histoire de Paris avec M. le Maire de Paris.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 183).

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux conséquences des mesures fiscales pour la garde des jeunes enfants.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché en 1ère Commission. Le vœu n° 45 est relatif aux conséquences des mesures fiscales pour la garde des jeunes enfants.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON. Une minute, Madame.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire. Ce sera rapide.

Les mesures fiscales, telles que le rabotage de l'avantage fiscal lié aux emplois à domicile et à la garde d'enfants, prennent en otage les familles actives parisiennes.

59 % des enfants de moins de 3 ans ne peuvent être accueillis en crèche, en temps complet, je précise. De nombreux Parisiens se reportent ainsi sur la garde à domicile pour leurs enfants.

Augmenter les frais de mode de garde peut ainsi contraindre les parents, et notamment les femmes, à mettre entre parenthèse leur activité, ce qui risque de freiner l'émancipation professionnelle des femmes. Ainsi nous demandons au Maire de Paris qu'il étudie la possibilité de compenser financièrement le coût de cette mesure gouvernementale, notamment pour les familles qui n'ont pas accès aux établissements d'accueil collectif et qui sont contraintes de faire garder leurs enfants à domicile ou par une assistante maternelle.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Bernard GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord rappeler à Mme MONTANDON qu'il ne s'agit pas - d'ailleurs le vœu ne le dit pas mais je le précise pour que ce soit clair pour tout le monde - de supprimer l'avantage fiscal lié à la garde d'enfants. Il s'agit de réduire le plafond des niches fiscales à 10.000 euros et, comme vous avez un certain nombre de familles pour lesquelles la seule niche fiscale utilisée est effectivement celle de la garde d'enfants, vous voyez qu'il y a encore beaucoup de marge.

Deuxièmement, et je dirais principalement, je crois que l'opposition ne souligne pas assez tous les efforts que la Ville de Paris fait depuis onze ans en matière de garde d'enfants. Vous le savez, nous avons créé sur l'ensemble des deux mandatures 2001-2008 et 2008-2014, 10.000 places de crèche, ce qui ne s'était jamais produit dans l'histoire parisienne. Ajoutez à cela le fait que nous avons créé et réaménagé des allocations pour la garde d'enfants et je crois que cette Municipalité ne peut que s'enorgueillir - d'ailleurs c'est ce qu'elle dira aux Parisiens en 2014 - de la façon dont elle a traité le sujet des gardes d'enfants.

Et la Municipalité préfère concentrer ses moyens financiers, qui ne sont pas illimités, hélas, sur ce que je viens de dire, c'est-à-dire la création de crèches et des allocations diverses pour la garde d'enfants. Et non pas les dépenser à la compensation de mesures prises par le législateur, et encore moins d'ailleurs quand ces mesures correspondent à des valeurs et à des objectifs que nous partageons, c'est-à-dire la contribution de ceux qui disposent des marges financières les plus importantes, à l'effort de redressement des finances publiques.

Madame MONTANDON, j'aurais aimé, même j'aimerais aujourd'hui, à l'instant, que vous reconnaissiez que nos efforts sont déjà très importants et donc que vous retiriez votre vœu. Si ce n'est pas le cas, je me verrai hélas contraint de lui opposer un avis défavorable de la Municipalité.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à une présentation en Commission par les adjoints au Maire du budget de leur délégation.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu n° 46 est relatif à une présentation en Commission par les adjoints au Maire du budget de leur délégation.

Je donne la parole au Président LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, en déposant ce vœu avec les élus de notre groupe, nous souhaitons contribuer à l'amélioration de la procédure budgétaire.

Nous demandons que les adjoints puissent accompagner leur présentation des budgets relatifs à leur délégation dans les commissions d'un document de synthèse écrit. Cela me paraît être une chose simple.

Bernard GAUDILLÈRE, lorsque la question avait été posée, avait fait une réponse qui ne nous paraissait pas tout à fait satisfaisante ni complètement adaptée à la situation.

Je pense donc que c'est un point sur lequel on peut mieux faire. J'imagine que la Ville a les moyens de mettre en forme ces documents. Je crois que la clarté des présentations des documents budgétaires y gagnerait.

C'est le sens de ce vœu qui, je l'espère, sera adopté pour que l'on puisse utilement aborder la session budgétaire qui, j'imagine, est déjà largement en cours de préparation.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Je crois, Monsieur le Président LEGARET, que dans cette affaire, il y a le fond et la forme, le fond et la procédure.

Sur le fond, je trouve que c'est une excellente idée que chaque commission débattre du budget de chaque adjoint. C'est une excellente idée, d'abord parce que cela donnera l'occasion à l'adjoint concerné de défendre sa politique, enfin la politique qu'il conduit au nom de la Municipalité ; et c'est une excellente idée parce que je crois qu'il ne se trouvera personne ici pour nier que l'amélioration du contrôle des élus, de tous les élus, sur l'action de l'Exécutif est une bonne chose en termes démocratiques.

Je le maintiens - je crois d'ailleurs que c'est ce que j'avais peu ou prou dit au mois de décembre quand vous aviez présenté ce vœu - et je persiste à le penser.

Cela dit, il y a un problème de procédure. Il ne me semble pas que ce soit au Conseil de Paris, et encore moins au Maire de Paris, de dicter à chaque Président de Commission la façon dont il entend organiser les travaux de sa Commission.

J'ai eu l'honneur de siéger pendant quatre ans à vos côtés puisque vous étiez le Président de la Commission des Finances, et vous me ferez ce crédit de reconnaître que je ne me suis jamais mêlé de la façon dont vous souhaitiez organiser les travaux. Vous avez suggéré des auditions : elles ont évidemment toutes eu lieu. Vous avez suggéré des débats : ils ont été organisés.

Il est normal, j'allais dire démocratique, qu'un Président de Commission qui est élu par la Commission organise les travaux de la commission.

Et je crois que si demain, le Président ou la Présidente de la 4e, de la 5e ou de la 6e Commission veut organiser les débats budgétaires que vous appelez de vos vœux et que personnellement je trouverais très opportuns, ils auront bien entendu lieu. Et le moment venu, des documents écrits seront produits à l'appui de ces débats.

Mais en termes, j'allais dire juridiques, je ne crois pas qu'il appartienne, ni au Conseil de Paris, ni au Maire, de dicter leur comportement à nos collègues, soit les Présidents de Commission, soit les Commissions elles-mêmes.

Donc, oui, sur le fond, mais non sur la procédure, et donc, je donnerai un avis défavorable au vœu, et je le regrette.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur le Président ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - La fin est un peu paradoxale mais je fais respectueusement observer à l'Adjoint chargé des Finances que si je suis son raisonnement, cela a peu de chance d'être opérant.

Je considère que le Maire de Paris a tout à fait les prérogatives, si son adjoint chargé des Finances pêche par excès d'humilité, de donner des instructions en ce sens.

Parce que ce qui serait le pire, cher Bernard GAUDILLÈRE, c'est que tel ou tel Président de Commission décide de demander de le faire et que les autres ne le fassent pas.

Cela ne peut avoir d'intérêt que si c'est un traitement égal pour tous les adjoints. Je ne vois donc pas qui, en dehors du Maire de Paris, sur la sage recommandation de son adjoint chargé des finances, qui est certainement le mieux placé pour le conseiller sur ces points, prend une décision qui s'adresse à tous les adjoints.

Je pense que c'est le seul moyen d'y parvenir.

Je serais prêt, pour montrer notre bonne volonté, et vraiment, parce que c'est un point dont nous avons débattu et qui peut aller dans le bon sens, je serais prêt à retirer formellement notre vœu.

Si vous pensez que l'on peut nous apporter une réponse positive sur le fond et qu'il y a une volonté de faire en sorte que l'on ait au moins - je ne demande pas un bleu, un fascicule - mais au moins des tableaux simplifiés, et que chaque adjoint puisse les présenter devant les commissions, je trouve que cela donne beaucoup d'intérêt.

Pourquoi faisons-nous la proposition ? Nous le rappelons dans le premier paragraphe.

Nous avons pour habitude de déplorer collectivement l'insuffisante assiduité des élus dans les Commissions. Ce serait un bon moyen, dans le cadre de la procédure budgétaire, de donner du grain à moudre et de la consistance aux présentations des adjoints.

Là-dessus, faites au moins une déclaration de principe et si vous le faites, je suis prêt à retirer le vœu, à condition que l'on puisse suivre cet engagement lors des prochaines séances.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Il n'y a aucun problème pour que le cas échéant, des documents de synthèse sur chacun des budgets, et par délégation, soient transmis aux Commissions. Personnellement, cela ne me paraît pas poser de problème.

Mais s'agissant de l'organisation de débats à l'intérieur de la Commission, je maintiens que cette organisation est du ressort de chaque Président.

J'observe d'ailleurs qu'il y a deux Présidents de Commission, sauf erreur de ma part, qui appartiennent à l'opposition, c'est bien cela ?

Mme BERTRAND et M. GABORIAU, c'est bien cela ?

*(Approbation de la salle).*

Ils peuvent déjà donner l'exemple et demander que dans chacune de leur commission, les budgets soient discutés. Si d'autres en prennent l'initiative, il n'y aura aucun problème pour fournir des documents écrits, aucun !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Bien.

Je peux témoigner que dans ma commission, la 9e, cela se fait.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Cela se fait ! Je l'ignorais.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix.

Vous le maintenez ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je suis prêt à le retirer à condition que l'on ait vraiment un suivi.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - D'accord.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu est donc retiré.

### **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la participation financière de Dexia dans les S.E.M. de la Ville.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu n° 47 est relatif à la participation financière de Dexia dans les S.E.M. de la Ville.

La parole est à Mme Claude-Annick TISSOT, pour une minute.

**Mme Claude-Annick TISSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui pose une question que je n'ai jamais entendu évoquer à notre Conseil, Monsieur le Maire, à savoir la participation de la banque Dexia au financement de projets de la Ville.

Or, comme vous le savez, le groupe bancaire Dexia est une entité qui est exclusivement dédiée au financement d'équipements collectifs. Nous savons que la banque Dexia finance un certain nombre de projets de la Ville de Paris. Elle figure d'ailleurs dans certains conseils d'administration de sociétés d'économie mixte de la Ville - je pourrais citer la SEMAEST et la Société de la Tour Eiffel.

Nous voudrions savoir si ces difficultés peuvent avoir une incidence sur le financement des projets de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Je remercie Mme TISSOT et le groupe U.M.P.P.A. de me poser cette question parce que cela me permettra de faire le point sur un sujet, Madame, qui est effectivement intéressant.

Chacun sait que la banque Dexia connaît des difficultés financières gravissimes qui sont d'ailleurs le résultat d'une dérive que nous observons depuis des années, puisque divers gouvernements ont laissé le Crédit local de France, qui était un établissement public, solide, et conforme à l'intérêt général, dériver vers la spéculation et vers une prise de risques insensés au service des ambitions démesurées de l'un de ses dirigeants.

Ces ambitions démesurées et cette dérive spéculative, ce sont les contribuables français et les contribuables belges, puisqu'il s'agit d'une entreprise franco-belge, qui vont les payer très cher pendant de nombreuses années.

Pour en revenir à la Ville de Paris, les relations avec Dexia sont de trois ordres.

Premièrement, comme l'a dit Mme TISSOT, il y a deux participations de Dexia dans deux sociétés d'économie mixte : la Société de la Tour Eiffel à hauteur de 8 % du capital, et la SEMAEST à hauteur de 6,7 % du capital.

Par définition, ces participations de Dexia dans deux S.E.M. de la Ville ne nous font courir aucun risque puisqu'il s'agit de l'argent qui a été mis par Dexia dans ces sociétés. Il faudra sans doute, d'ailleurs, j'imagine, un jour ou l'autre, faire en sorte que Dexia ne soit plus actionnaire, mais sa présence n'a aucune espèce d'importance.

Deuxièmement, certaines S.E.M. ont contracté, dans le passé (puisque, aujourd'hui, Dexia ne prête plus, Dexia est en état de liquidation), des prêts bancaires tout à fait classiques auprès de Dexia, des prêts qui ne comportent aucune composante toxique.

Vous savez qu'une des spécialités de Dexia était de vendre à des municipalités ou à des départements, qui n'avaient pas toujours des services financiers extrêmement compétents, des prêts très toxiques, qui ont fini par exploser et coûter des sommes folles aux collectivités territoriales en question.

J'ai déjà eu l'occasion de dire au Conseil de Paris que, grâce à la vigilance de la Direction des Finances, depuis de nombreuses années d'ailleurs, nous n'avons jamais contracté des prêts de ce genre et aucune des S.E.M. de la Ville n'en a non plus contracté.

Donc, les prêts que nous avons contractés sont des prêts bancaires classiques, qui se remboursent de manière tout à fait normale et pour lesquels, par définition, nous ne courons aucun risque.

Reste la troisième relation avec Dexia : certaines S.E.M. de la Ville ont réalisé, avant que n'éclate la déconfiture de cette banque, des placements de trésorerie, sans risque, mais des placements de deux à trois ans à terme.

Compte tenu de l'appréciation que nous portons sur Dexia, nous avons demandé à ces S.E.M. de se désengager rapidement, s'il est possible de le faire sans pénalité ou de le faire en tout cas à une échéance proche. J'ajoute qu'il s'agit de sommes tout à fait modestes.

Alors, je suis tout prêt, par exemple, à fournir un document écrit à la Commission des Finances sur ce sujet pour que les sommes, les prêts, que tout cela soit répertorié, car nous n'avons rien à cacher et, je le répète, le tableau extrêmement rassurant que je viens de brosser correspond tout à fait à la réalité.

Cela dit, je ne suis pas sûr que vous ayez l'intention, Madame, de maintenir votre vœu, mais vous me direz ce qu'il en est dans une seconde.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame ?

**Mme Claude-Annick TISSOT**. - Je ne maintiens pas mon vœu à partir du moment où M. le Maire s'engage à donner des informations à la Commission des Finances. Cela me paraît normal.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - A la Commission des Finances, mais, bien entendu, vous en serez destinataire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 47 est retiré.

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un observatoire des observatoires.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu n° 48 est relatif à la création d'un observatoire des observatoires.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET, président.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non, ce n'est pas un gag, ce n'est pas du tout un gag et, les observatoires, cela nous regarde.

Je voudrais rappeler que j'ai relevé, mais il faut chercher, un certain nombre d'observatoires.

Nous avons créé :

- un observatoire de l'égalité hommes/femmes,
- un observatoire de l'eau,
- un observatoire des familles parisiennes,
- un observatoire des quartiers,
- un observatoire de l'insertion des adultes et de la lutte contre l'exclusion,
- un observatoire des situations de handicap (ce dernier, d'ailleurs, qui a été créé en 2008, a publié un premier rapport en 2010 où il était impossible de trouver le chiffre précis du nombre de Parisiens en situation de handicap),
- un observatoire du logement, lui-même divisé en deux sous-observatoires : un observatoire des hôtels pratiquant l'hébergement social et un observatoire de la prévention de la dégradation dans les immeubles anciens,
- un observatoire du funéraire,
- un observatoire du recyclage des déchets,
- un observatoire de la biodiversité,
- un observatoire de la laïcité,
- un observatoire des déplacements,
- un observatoire de la démocratie locale,
- un observatoire de la protection de l'enfance...

Cette liste n'est sans doute pas exhaustive.

De deux choses l'une, ou bien ces observatoires ne se contentent pas d'observer et il leur arrive de voir, auquel cas, s'ils voient quelque chose, je pense que leur première mission est de communiquer à notre Assemblée les résultats de ces observations, ce qui n'est pratiquement jamais le cas.

A quelques très rares exceptions près, nous n'avons aucun suivi.

Donc, il y a solennellement une création d'un observatoire, lorsque l'on veut se débarrasser d'un problème on crée un observatoire et, ensuite, on n'en entend plus jamais parler.

Je pense que le moment est venu, très sérieusement, sous la forme que vous jugerez la plus adaptée, j'ai proposé "observatoire des observatoires" parce que, au moins, cela veut bien dire ce que cela veut dire, mais que nous décidions ensemble d'avoir une espèce de charte commune de ces observatoires, de leur imposer de faire au minimum une communication annuelle, que cette communication soit systématiquement adressée et donne lieu à débat, au sein de notre Assemblée. Cela me paraît être la moindre des choses.

Ce n'est pas la première fois que nous faisons cette proposition, mais, depuis que nous l'avons faite il y a quelques années, la liste des observatoires s'est encore allongée.

J'aimerais que l'on prenne au sérieux cette proposition et que l'on apporte une suite favorable, parce qu'il y a quelque chose qui nous interpelle.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous aviez une minute, Monsieur, et cela fait 2 minutes 42.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Alors j'arrête, mais c'est la liste des observatoires qui est fort longue. J'espère qu'on la défalquera de mon temps de parole.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Monsieur le Président, je prends très au sérieux ce que vous venez de dire. Mais je ne suis pas sûr qu'il faille prendre au sérieux la proposition d'un observatoire des observatoires.

En revanche, sur le fond des choses, je crois que vous nous donnez l'occasion de clarifier quelques points sur les observatoires.

Les observatoires correspondent, en gros, à trois situations différentes. Vous avez d'abord des instances de réflexion, de constitution de bases de données, d'évaluation des politiques qui peuvent rassembler d'ailleurs plusieurs acteurs et pas seulement la Ville de Paris, mais aussi d'autres collectivités locales, l'Etat, des associations, des personnalités qualifiées.

J'observe que ces observatoires, je l'ai fait regarder de près, disposent de moyens très limités, par exemple l'observatoire des personnes en situation de handicap dont vous parliez dispose de 40.000 euros pour un certain nombre d'études, cela ne me paraît pas une somme colossale. L'observatoire de l'eau dispose de 10.000 euros.

Bref, ces observatoires ont une fonction précise et rassemblent plusieurs acteurs.

Il y a une deuxième catégorie, ce sont des observatoires dont je ne sais pas très bien pourquoi ils portent ce nom, parce que, en fait, ce sont des services de la Municipalité qui mettent directement en œuvre une politique municipale. C'est le cas notamment de l'observatoire de l'égalité femmes/hommes, qui est rattaché au Secrétariat général et qui met en œuvre la politique de la Municipalité dans ce domaine, sous la responsabilité de Fatima LALEM.

Je ne sais pas si Fatima LALEM est ici.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - C'est une mission ?

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Oui, c'est cela, c'est plutôt une mission qu'un observatoire. J'en dirai autant, d'ailleurs, de l'observatoire des métiers, qui est en fait un service de la Directions des Ressources humaines et peut-être ces observatoires mériteraient-ils d'être nommés autrement.

Il y a une troisième catégorie d'observatoires, ce sont ceux que la loi a créés et, par conséquent, nous ne faisons que respecter et appliquer la loi. C'est par exemple le cas de l'observatoire de l'habitat, c'est la loi du 13 août 2004, ou bien l'observatoire de la protection de l'enfance, c'est la loi du 5 mars 2007. J'observe au passage que ce sont des lois qui ont été votées par la majorité nationale de l'époque.

Voilà pour la typologie des observatoires.

Maintenant, je retiens tout de même une idée que vous avez exprimée et qui est juste. Je crois qu'il est bon, en effet, que les observatoires rendent compte, par exemple annuellement, de leur activité.

Je vais faire dans ce domaine une suggestion au Maire de Paris. Je crois qu'il serait bon que le Maire de Paris rappelle à chacune des directions de la Ville, parce que généralement les observatoires travaillent avec des directions, qu'il convient de déposer un rapport annuel, même très succinct, une page suffit, pour dire voilà ce que l'on a fait, ce que l'on a dépensé.

C'est une idée que je retiens et que j'essaierai de faire partager au Maire de Paris dans la période qui s'ouvre.

"L'observatoire des observatoires", Monsieur le Président, c'est fantaisiste. Mais, je vous le répète, je viens de vous dire très précisément ce que je vais faire et je le ferai.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - J'enregistre la réponse positive et, pour prendre date, nous maintenons notre vœu.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Cela ne m'étonne pas !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

**2012 DEVE 166 - Approbation d'une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile prise entre la Ville de Paris et les 4 opérateurs exploitant le réseau de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR).**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la technologie 3G.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la technologie 4G.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au lancement d'Ondesparif.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux antennes-relais de l'opérateur Bouygues-Télécom, rue Lobineau (6e).**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux antennes-relais de l'opérateur Orange au 173, rue Marcadet (18e).**

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au déploiement des antennes-relais.**

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'information sur les implantations d'antennes relais.**

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux implantations d'antennes relais auprès des locataires du parc social parisien.**

**2012 DF 91 - Grille tarifaire d'occupation du domaine public par les opérateurs de téléphonie mobile.**

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au montant des recettes générées par la téléphonie mobile.**

**2012 DF 92 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine de la Ville de Paris au profit de Bouygues Telecom.**

**2012 DF 93 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine public de la ville de Paris au profit de la société Free Mobile.**

**2012 DF 94 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine public de la ville de Paris au profit de la société Orange.**

**2012 DF 95 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine public de la ville de Paris au profit de la société SFR.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des projets de délibération ayant trait à la téléphonie mobile à Paris, ainsi que des vœux n° 49 à 58 et du vœu n° 50 bis.

Je donne la parole tout d'abord à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La rédaction d'une nouvelle charte de la téléphonie mobile a été rendue nécessaire en raison du vide juridique dans lequel nous étions depuis un an. Elle était également nécessaire, compte tenu de l'évolution de la technologie et l'arrivée sur le marché d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile.

Il faut, tout d'abord, souligner que la Ville de Paris a montré la voie depuis 2003, avec l'adoption d'une première charte relative à la téléphonie mobile qui était beaucoup plus protectrice pour les Parisiens, tandis que la réglementation nationale était et est encore très insuffisamment contraignante concernant l'exposition aux ondes ou bien même concernant la transparence relative aux implantations d'antennes relais.

A l'occasion de la discussion de la nouvelle charte, nous souhaitons rappeler les priorités pour les élus écologistes, reprises dans une série de vœux que nous déposons à ce Conseil.

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler que les seuils d'exposition, tels qu'ils sont définis dans la charte, même s'ils constituent un progrès par rapport à l'ancienne charte et, bien entendu, par rapport à la réglementation nationale, ne sont pas satisfaisants au regard du danger potentiel que représentent les champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement. Nous rappelons ainsi notre volonté de voir abaisser à 0,6 volt par mètre le niveau maximal d'exposition aux ondes issues de la téléphonie mobile et nous demandons dans le vœu n° 52 que le Gouvernement modifie le décret n° 2002-775 en ce sens.

Le Conseil de l'Europe recommande d'ailleurs lui-même de fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme aux micro-ondes en intérieur ne dépassant pas 0,6 volt par mètre et même de le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre.

Il est donc impératif que l'Exécutif parisien réaffirme cet objectif et nous accueillons favorablement la réponse de l'Exécutif sur cette question.

Un deuxième impératif concerne la 3G. Nous demandons qu'une étude soit réalisée à partir des mesures de champs disponibles, pour évaluer la contribution de la technologie 3G à l'exposition aux ondes électromagnétiques des Parisiens.

Un troisième impératif pour les élus écologistes concerne le déploiement de la technologie 4G. Nous demandons que celui-ci soit précédé d'une étude d'impact en termes sanitaires et d'exposimétrie réalisée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, l'ANSES, et que, en attendant les résultats de cette étude, un moratoire sur le déploiement de la technologie 4G soit décrété.

A ce titre, nous prenons acte de l'engagement de l'Exécutif à demander à ce que l'ANSES réalise au plus vite une étude d'impact sanitaire de la 4G.

Un quatrième impératif, selon nous, concerne la contribution, y compris financière, de la Ville de Paris au lancement d'Ondesparif, observatoire régional de l'exposition aux ondes électromagnétiques.

Une étude menée par le Conseil régional en 2011 a conclu à l'utilité d'un tel observatoire, en préconisant deux axes de développement :

- la construction d'un cadastre hertzien susceptible d'orienter une stratégie de surveillance de l'exposition aux ondes électromagnétiques à l'échelle francilienne

- et la création d'un lieu d'expertise, afin de mettre des informations consolidées à la disposition des collectivités et du public.

Enfin, nous demandons que notre Conseil affiche son soutien à deux mobilisations actuelles.

La première concerne le 173 rue Marcadet, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Nous émettons le vœu que la Mairie de Paris exige de l'opérateur Orange le démontage des antennes relais en cours d'implantation sur le site. C'est l'objet de l'un de nos vœux.

La seconde concerne le 5 rue Lobineau, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, pour laquelle nous demandons que la société Bouygues Télécom suspende la mise en service de ses antennes.

Nous regrettons d'ailleurs que, sur ces deux dossiers symboliques, nous n'ayons pas reçu de réponse positive.

En conclusion, nous estimons que cette nouvelle charte comporte des avancées mais qu'elle recèle également des insuffisances. Elle n'atteint pas l'objectif de plafonner à 0,6 volt par mètre l'exposition aux ondes électromagnétiques et se contente de 5 volts par mètre pour la 3G et 7 volts par mètre pour la 4G, mais nous sommes conscients que l'accord entre la Ville de Paris et les opérateurs est un premier signal, en l'absence d'une réglementation nationale suffisamment ambitieuse.

Nous espérons vivement que des modifications législatives et réglementaires interviendront au niveau national pour atteindre l'objectif d'une limitation à 0,6 volt par mètre et, à ce titre, nous saluons la publication cette semaine d'un appel de nombreux élus locaux pour demander l'application du principe de précaution en matière de champs électromagnétiques.

Pour conclure, je dirai que nous voterons cette nouvelle charte de téléphonie mobile qui, malgré ses insuffisances, constitue un socle qui, nous l'espérons, nous permettra d'aller vers une réglementation plus ambitieuse au niveau national.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

**M. Pascal CHERKI**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, il est proposé au Conseil de Paris d'examiner et éventuellement d'approuver, ce que je souhaite, la troisième version de la charte relative à la téléphonie mobile, document non contraignant, reposant sur la bonne foi dans son exécution par les cosignataires. Il s'agit d'un sujet sensible, d'un sujet dont se sont emparés à juste titre un nombre sans cesse croissant de Parisiennes et de Parisiens.

Face à un Etat qui s'est lâchement défaussé depuis plusieurs années de toute volonté d'organiser un cadre légal et réglementaire adapté aux enjeux contradictoires du sujet, les collectivités locales se sont débrouillées comme elles le pouvaient pour faire face à la pression croissante des opérateurs et des citoyens.

Sur ce dossier, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on est encore loin de la "République exemplaire".

Pour autant, la Ville de Paris n'a jamais baissé les bras et a entamé, il y a une dizaine d'années, un processus qui constitue aujourd'hui une référence pour de très nombreuses autres collectivités. La première charte a été signée en mars 2003 par les trois principaux opérateurs de l'époque. Elle fut améliorée en 2006 et signée par le quatrième opérateur sur le marché, Free Mobile, en mai 2010.

Pour autant, cette charte était devenue obsolète.

D'un côté, l'apparition des "Smartphones" a augmenté les usages liés à l'Internet mobile, entraînant un doublement annuel du trafic Internet sur les réseaux mobiles. L'arrivée de la 4G va démultiplier les potentialités d'utilisation de la téléphonie mobile. Enfin, l'arrivée d'un quatrième opérateur, dans un cadre de concurrence et non de mutualisation, a entraîné une multiplication des installations d'antennes relais, qui atteignaient le nombre de 2.353 à la fin de l'année 2011 sur l'ensemble du territoire parisien.

De l'autre, une prise de conscience s'est opérée parmi un nombre croissant de Parisiennes et de Parisiens sur les risques sanitaires liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques. Cette prise de conscience s'est faite contre la volonté des opérateurs qui n'ont eu de cesse de nier les risques potentiels, en s'enfermant dans un discours de déni, méprisant et infantilisant, qui n'a eu comme effet que de renforcer la méfiance des riverains face à l'installation des antennes relais.

Je veux, comme maire d'arrondissement, témoigner que, si nous en étions restés au statu quo, nous encourrions le risque de voir émerger un véritable divorce avec une partie de la population.

Je voudrais en profiter pour adresser publiquement mes remerciements aux différentes associations, telles que "Robin des Toits" ou "Priartem", qui remplissent un rôle d'information et de contre-pouvoir salutaire face à des opérateurs bien organisés et très bien rodés à la pratique du lobbying. Ce risque, la Ville de Paris l'a bien perçu et a entamé un bras de fer avec les opérateurs, qui a abouti à la conclusion de cette nouvelle charte, sous l'égide de notre collègue Mao PENINO, qui a très bien négocié, parfaitement épaulé par nos collègues Denis BAUPIN et Jean-Marie LE GUEN, puis René DUTREY qui connaît lui aussi très bien cette épineuse question.

Les avancées de cette nouvelle charte sont réelles. L'information au public sera plus complète et plus accessible et les dossiers d'implantation d'antennes comporteront des simulations d'exposition aux ondes électromagnétiques. L'instruction des projets sera mieux encadrée et il n'y aura plus d'affichage d'autorisation des travaux avant l'information complète des riverains.

Un nouveau référentiel déterminera le niveau maximum du champ d'exposition aux ondes. Il ne sera plus défini sur une moyenne sur trois points et sur 24 heures mais, désormais, par la contribution maximale possible de chaque antenne relais, quel que soit le moment, au point le plus exposé.

Pour la 2G et la 3G, il est fixé à 5 volts par mètre (équivalent 900 mégahertz), ce qui représente une baisse de 20 % par rapport à la charte précédente et alors que le seuil national, lui, est fixé à 41 volts par mètre.

Pour la 4G, il sera de 7 volts par mètre (équivalent 900 mégahertz), mais chaque année le champ d'exposition maximale fera l'objet d'analyses poussées et pourra être révisé, le cas échéant, afin de ne pas induire d'augmentation de l'exposition des riverains aux ondes.

Enfin, il est prévu la réalisation de campagnes de mesures triennales dans les établissements particuliers, comme les crèches, les écoles, les établissements de soins, pouvant atteindre 400 mesures annuelles, contre 65 établissements contrôlés annuellement jusqu'alors.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, compte tenu de l'absence de pouvoir de contrainte dont disposent les collectivités, il s'agit d'un compromis acceptable.

Néanmoins, l'Etat doit prendre le relais et aller plus loin désormais en arrêtant la politique de Ponce Pilate qui avait caractérisé le précédent gouvernement. L'Etat est propriétaire de l'espace hertzien et laisse se développer un modèle concurrentiel de développement des antennes relais, il est vrai encouragé par une réglementation européenne inadaptée.

L'arrivée de la 4G et la volonté de chaque opérateur de couvrir les intérieurs d'immeubles poussent ces derniers à vouloir émettre d'une manière de plus en plus puissante, qui n'est pas sans poser d'importants problèmes à terme, en raison d'une surexposition aux ondes dont les effets sont mal connus en matière de santé.

C'est pourquoi l'Etat doit changer de politique et avancer vers la mutualisation et l'interopérabilité du réseau des antennes relais. A la logique de concurrence, l'Etat doit privilégier une logique de coopération sous la responsabilité d'un opérateur public à constituer et qui permettrait ainsi d'exploiter les fréquences laissées vacantes par les différents opérateurs et de prioriser l'installation d'antennes sur des sites plus appropriés.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en matière d'antennes relais, le changement doit être aussi maintenant.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est Mme Sandrine CHARNOZ, pour cinq minutes. Prenez exemple sur les prédécesseurs qui ont même fait moins.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à me réjouir de l'accord trouvé concernant la charte parisienne de téléphonie mobile à Paris.

Au-delà des efforts réalisés qui permettent d'abaisser le seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques, je veux souligner l'importance de cet outil pour les élus de terrain que nous sommes, confrontés d'une part à la volonté légitime des opérateurs de déployer leurs antennes pour respecter leurs engagements de couverture vis-à-vis de l'Etat, et celle tout aussi légitime de nos concitoyens inquiets de connaître ce à quoi ils sont exposés et surtout d'être prévenus et informés.

Car nous le savons bien, rien n'est pire sur un sujet comme celui-ci où les rumeurs les plus folles circulent, où les incertitudes scientifiques perdurent, rien n'est pire que de laisser se diffuser dans la population le sentiment d'opacité.

En effet, depuis 2001, les Parisiennes et les Parisiens sont de plus en plus exigeants sur la concertation, la transparence et l'information, et c'est bien légitime.

Aussi je constate avec intérêt que cette nouvelle charte constitue pour nous, élus de terrain, un véritable outil permettant de réguler et d'apporter à nos concitoyens les garanties démocratiques d'information et de concertation.

En effet, elle apporte en premier lieu une véritable information au public. Les dossiers d'information sur l'implantation des antennes relais transmis aux maires d'arrondissement seront plus clairs et plus complet. Les fiches de synthèse des projets d'implantation, comme la charte elle-même, seront mises en ligne sur Paris.fr, de manière à ce que chaque Parisienne et chaque Parisien puisse en prendre connaissance dans les meilleures conditions.

Les maires d'arrondissement comme les citoyens seront donc pleinement destinataires d'une information de qualité. Je tiens à saluer l'engagement pris de transmettre une information transparente aisément, alors qu'auparavant il fallait se déplacer en mairie d'arrondissement pour obtenir les dossiers techniques. Un véritable temps est garanti pour la concertation dans les arrondissements, ce qui est une véritable avancée.

Par ailleurs, l'utilisation du protocole ANFR, qui présente des seuils en pic en remplacement des moyennes moyennées, donne également une plus grande clarté.

Par ailleurs, il faudra que nous sensibilisions les bailleurs sociaux à la nécessité impérieuse de concerter avec les locataires lors de l'installation d'antennes. Le fait que les opérateurs attendent l'accord de la Ville, pour déposer leur permis de construire d'installation d'antennes, évite les malentendus avec les riverains qui voyaient apposée devant chez eux une autorisation d'implantation de la Direction de l'Urbanisme, alors que l'accord politique d'implantation n'avait pas été donné.

Comme dans la précédente charte, chacun pourra demander que des mesures de contrôle soient effectuées à son domicile ou à son lieu de travail, mais en plus il est prévu - je tiens à le souligner - un dispositif qui permettra de faire des contrôles systématiques dans toutes les crèches et écoles de la ville, tous les trois ans par roulement. Il est bien entendu que ces mesures sont gratuites pour les demandeurs, puisqu'elles sont financées par les opérateurs et réalisées par des laboratoires indépendants et agréés par l'Etat.

Le dispositif de fond géré par l'Etat permet d'ailleurs de garantir le sérieux et l'objectivité de ces mesures. Le fait que la nouvelle charte reprenne les modalités nationales de mesure, comme je le disais précédemment, permet encore une fois d'apporter plus de clarté et donc de confiance pour nos concitoyens.

C'est pourquoi, chers collègues, au nom de mon groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je vous appelle à voter ce projet de délibération, permettant aux avancées de cette nouvelle charte de la téléphonie mobile d'être adoptées.

Je tiens également à remercier Mao PENINO et René DUTREY pour le travail de négociation qu'ils ont mené, ainsi que Denis BAUPIN, Jean-Louis MISSIKA et Jean-Marie LE GUEN qui ont également été associés à cette démarche. Et j'espère que nous arriverons à mieux traiter cette problématique à l'avenir.

Je voudrais dire, pour terminer, que mon groupe soutient le vœu de l'Exécutif d'avancer sur le plan législatif pour une mutualisation des antennes, pour arriver à un réseau unique d'antennes relais, vraie clé pour favoriser la baisse de l'exposition aux ondes issues de la téléphonie mobile.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour cinq minutes.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous délibérons aujourd'hui sur la nouvelle charte parisienne de téléphonie mobile. Plusieurs fois, au printemps dernier, nous sommes intervenus sur ce sujet en demandant que le dossier soit débloqué, notamment en raison du retard entraîné pour l'arrivée de la 4G à Paris.

L'absence de charte donnait une certaine liberté aux opérateurs, mais en les privant de l'accès aux bâtiments municipaux et aux bailleurs sociaux. D'un autre côté, faute de réglementation, on voyait se monter des collectifs d'habitants inquiets, empêchant parfois les techniciens d'installer des antennes. C'était donc une situation ubuesque.

Il faut bien considérer aussi la cause de ce blocage, qui a duré plus d'un an. Il était dû à l'attitude des élus "Verts" de cette Assemblée, en raison de leurs exigences à limiter le seuil d'exposition maximale à 0,6 volts par mètre. Cette attitude nous a fait perdre beaucoup de temps et nous remarquons d'ailleurs que cette position dure n'a pas obtenu gain de cause.

Nous avons demandé, dans un vœu qui a été adopté à l'unanimité de notre Conseil - c'était en décembre 2011 - la rapide reprise des négociations autour de deux objectifs qui nous paraissent essentiels : d'une part, la préservation de la santé des Parisiens et, d'autre part, le choix d'une qualité de service qui soit optimale. Il nous

paraissait en effet regrettable que Paris, eu égard à son statut de capitale, prenne autant de retard dans la mise en place du réseau 4G.

Alors aujourd'hui, il nous est proposé une charte, rédigée sur la base d'un accord signé avec les quatre opérateurs le 18 septembre dernier, on ne peut que s'en féliciter.

La base de cet accord est la prise en compte de seuils d'exposition maximale propres à Paris et d'un changement de mode de mesure qui se fait désormais à partir du point estimé le plus exposé. Le niveau d'exposition maximale est annoncé comme ayant baissé de 20 % et l'ancienne charte, rappelons-nous, prenait pour référence une valeur qui était moyennée en trois points de mesure sur 24 heures, ce qui minorait le résultat final.

A partir de là, il est assez difficile de se faire une opinion tout à fait certaine en matière de santé publique. Les chiffres annoncés semblent rassurants.

D'un autre côté, est-il mieux d'avoir plus d'antennes et à des endroits qui soient situés plus bas pour être efficaces mais qui génèrent une puissance du téléphone lui-même plus forte pour compenser un seuil d'exposition plus faible du réseau ? C'est une interrogation qui nous amène à vous demander de nous préciser le nombre d'antennes supplémentaires qui seront installées pour répondre, d'une part aux besoins du nouvel opérateur et également aux conséquences de la diminution de ce seuil d'exposition maximale de 20 %.

Nous estimons, d'autre part, que le vote de cette nouvelle charte doit s'accompagner de précautions, qui soient garanties par la Ville de Paris, en particulier relatives à la bonne information de leur implantation, tant dans le patrimoine public que dans le patrimoine privé. Ce sera l'objet des vœux qui seront présentés dans un instant par ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Enfin, dans un souci de transparence, nous souhaiterions connaître les recettes attendues par l'occupation du domaine de la Ville de Paris par les opérateurs, ainsi que les raisons du choix de 5 % par an d'augmentation de la redevance d'implantation des antennes.

Tout en étant favorables au principe d'adoption de cette charte, nous nous prononcerons définitivement en fonction des réponses qui seront apportées à nos questions et aux vœux que nous déposons.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme de CLERMONT-TONNERRE pour parler sur les vœux n<sup>os</sup> 55 à 58.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas simplement une intervention sur les vœux mais ils seront présentés dans ce cadre.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, voici enfin la nouvelle charte. Enfin, car cette charte parisienne de téléphonie aurait dû être renouvelée dès 2009, alors que la Ville s'est contentée de la proroger à deux reprises.

Enfin, car de 2009 à 2011, la Ville a navigué à vue et fait preuve d'un flottement total. Et j'ajoute que, pendant cette période, aucune réunion de la Commission de concertation de la téléphonie mobile, présidée par Anne HIDALGO, n'a eu lieu.

Reconnaissez, Monsieur le Maire, que ces défauts de pilotage et ces reports successifs ont créé un climat de défiance jusqu'à ce que Mao PENINOÛ reprenne en main cette délégation laissée à l'état d'abandon manifeste par votre première adjointe.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'investissement de Mao PENINOÛ et je dois avouer que votre nouvel adjoint ne s'est pas mis aux abonnés absents, s'efforçant de répondre aussi efficacement que possible aux sollicitations des arrondissements. C'est la vérité.

Reconnaissez que ces années d'errance dans le pilotage de ce dossier sensible ont contribué à électriser les relations entre les opérateurs et la Ville qui a fini par rompre toute négociation le 13 octobre 2011. Gelant l'installation des nouvelles antennes sur tous les bâtiments municipaux, privant les Parisiens des mesures protectrices figurant dans la charte et laissant la plus grande liberté aux opérateurs de téléphonie mobile.

En décembre 2011, notre groupe avait, je le rappelle, déposé un vœu adopté à l'unanimité pour la reprise de ces négociations qui viennent enfin de se conclure autour du projet qui nous est aujourd'hui soumis.

Devons-nous pour autant nous satisfaire du contenu de cette nouvelle charte ? D'abord c'est plutôt une bonne nouvelle pour les Parisiens de disposer d'une charte qui tente de concilier enjeux de santé publique et qualité de réseau.

En second lieu, si elle n'est pas parfaite, cette troisième et nouvelle charte présente des avancées pour mieux encadrer les opérateurs et mieux prendre en compte les préoccupations des habitants.

Pour les élus, ce texte a l'avantage de nous permettre de réfléchir sur des bases clairement définies. La question des antennes relais est un sujet complexe et animé par des impératifs de santé publique.

Nous pouvons donc comprendre les doutes exprimés par nos concitoyens face à une technologie sur laquelle nous manquons de recul. Et je dois dire que les maires d'arrondissement et leurs adjoints qui suivent les questions de téléphonie se retrouvent souvent dans des situations inconfortables face au mécontentement et aux inquiétudes de certains riverains qui redoutent l'implantation d'antennes dans le périmètre de leur lieu d'habitation.

Je crains d'ailleurs qu'avec l'augmentation du nombre d'antennes, le déploiement de Free, puis de la 4G, les tensions soient exacerbées dans certains secteurs.

Je rappelle que dans plusieurs arrondissements parisiens, comme dans le 18e, au 173, rue Marcadet, ainsi que l'a souligné mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, ou dans le 15e, nous devons faire face à des oppositions très dures sur plusieurs sites où les opérateurs ont fait ou font preuve d'entêtement, voire d'acharnement sur certains emplacements.

Que ce soit au 32, Procession, au 186, Croix-Nivert, au 80, rue Dutot, à Saint-Charles, Emeriau, au 89, rue de Vaugirard, ou plus récemment encore avec le dépôt d'une déclaration préalable le 10 octobre 2012 pour une implantation d'antenne à l'angle Vaugirard-Beuret, à proximité immédiate de deux crèches associatives accueillant pour l'une 55 enfants, et pour l'autre 88. C'est de la provocation !

J'en reviens au nouveau projet de charte. Avec la précédente charte, le seuil d'exposition maximal était de 2 volts par mètre. Avec le nouveau texte et le passage au mode de calcul de l'A.N.F.R., le seuil passe pour la 3G à 5 volts par mètre.

Si au final le seuil d'exposition au champ magnétique baisse de 20 %, vous comprendrez, mes chers collègues, que la communication ne sera pas simple. Car avouez qu'il n'est pas aisé d'expliquer aux Parisiens que le passage de 2 à 5 volts doit être considéré comme une baisse d'exposition d'autant qu'en prime, le nombre d'antennes va augmenter de façon importante.

Des augmentations dont nous ignorons l'ampleur, et c'est d'ailleurs le sens de notre vœu n° 55, par lequel nous vous demandons de nous communiquer le nombre d'antennes supplémentaires attendues en raison de la diminution de 20 % du seuil d'exposition maximal et de l'arrivée du quatrième opérateur.

De même, nous vous demandons de porter à la connaissance des mairies d'arrondissement la liste des 180 projets déposés à la D.U. ainsi que les sites d'implantation d'antennes montées ou mises en service entre octobre 2011 et 2012 en l'absence de charte.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous assurer que ces dossiers feront l'objet d'un examen rétroactif par l'Agence d'écologie urbaine, en concertation avec les mairies d'arrondissement ?

Préoccupés par la gestion des lieux sensibles qui suscitent des crispations, nous avons déposé le vœu n° 56 vous demandant de faire preuve de la plus extrême vigilance lors de l'instruction des dossiers d'autorisation administrative pour les 1.200 lieux particuliers référencés, surtout quand il s'agit de crèches municipales ou associatives.

Nous regrettons cependant que les crèches d'entreprise ou de grandes administrations ne fassent l'objet d'aucun référencement alors qu'elles accueillent elles aussi un grand nombre de petits Parisiens.

Outre le fait que nous souhaitons avoir communication de cette liste, il conviendra de la compléter régulièrement en y intégrant les équipements en cours de livraison.

J'ajoute que la répartition des 400 mesures annuelles devra être effectuée en concertation avec chaque mairie d'arrondissement. La nouvelle charte prévoyant une ouverture plus large des toits du domaine de la Ville de Paris aux opérateurs de téléphonie, et vu l'intérêt que suscite le patrimoine des bailleurs sociaux pour l'implantation d'antenne relais, nous vous demandons à travers notre vœu n° 57 de rappeler aux bailleurs dépendants de la Ville de Paris leur obligation d'informer clairement les locataires sur les projets d'implantations nouvelles ou de modifications d'antennes relais.

Il n'est plus admissible que nos concitoyens découvrent l'implantation d'une antenne par le biais de l'affichage d'une déclaration préalable apposée au pied d'un immeuble. Cette mesure a d'autant plus de sens qu'un opérateur vient récemment de déclarer que le parc social représente la moitié de ce qu'il faut comme toiture pour couvrir la Capitale.

Dans le même registre, nous souhaitons disposer d'une cartographie du patrimoine municipal que vous entendez mettre à la disposition des opérateurs. On parle ici ou là de nombreux points hauts mais aussi de musées et de divers équipements culturels, voire d'églises. Cette augmentation du nombre de sites ouverts aux opérateurs m'amène à vous demander de communiquer à notre Assemblée le montant des recettes attendues par cette occupation du domaine public. C'est là le sens de notre vœu n° 58.

J'en viens maintenant à la question de l'intégration paysagère des antennes. Certaines toitures, hérissées de relais massifs, disgracieux et souvent implantés de façon anarchique sont non seulement visibles de la rue...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous avez 30 secondes.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - ... mais représentent aussi une nuisance quotidienne pour les habitants dans des immeubles environnants, qui ont ces mâts exposés en permanence dans leur champ de vision. Nous veillerons donc à ce que les prescriptions figurant à l'annexe 4 de la charte ne restent pas à l'état de déclaration de bonne intention.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le développement du quatrième opérateur, le déploiement de nouvelles antennes pour compenser la diminution du seuil d'exposition maximale et l'arrivée de la 4G vont inéluctablement créer de nouveaux points de friction. Nous serons donc particulièrement vigilants et attentifs au respect de cette charte.

Bien qu'elle laisse encore beaucoup de questions en suspens, nous considérons que la charte présente des avancées et permet de disposer d'un cadre clair et plus protecteur pour les Parisiens.

Notre groupe pourrait donc voter ce projet si toutefois vous donniez un avis favorable aux quatre vœux que nous avons déposés.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Delphine BURKLI, pour cinq minutes.

**Mme Delphine BURKLI**. - A première vue, votre projet, dans sa formulation, apparaît équilibré entre le souci de développer l'économie numérique et le maintien de la qualité du cadre de vie des Parisiens.

A y regarder de plus près, on se rend assez vite compte que si cette charte constitue un progrès, une avancée, c'est d'abord au bénéfice des opérateurs de téléphonie mobile, et en aucun cas pour les Parisiens, et je vais tenter de le démontrer.

Là encore, nous sommes devant une contradiction entre le discours de la Ville, qui se veut protecteur des habitants, et vos réelles décisions, dictées par des intérêts financiers pour remplir les caisses de la Ville.

Et pourtant, vous vous félicitez de réunir régulièrement des "panels" de citoyens : cela fait en effet très démocratie directe, mais écoutez-vous pour autant ce qu'ils ont à vous dire ?

Un exemple : dans le document que vous nous soumettez, où sont les propositions qui avaient été émises par le "panel" des citoyens le 18 juin 2009 au cours de la conférence parisienne "Ondes, santé, société" qui s'était réunie à votre initiative ?

J'en rappelle les conclusions.

La première, la nécessité de mutualiser les antennes pour qu'il n'y ait qu'un seul réseau, et non pas quatre, comme c'est le cas aujourd'hui. L'idée étant de réduire le nombre d'antennes et donc l'exposition des habitants.

Deuxième conclusion, la reconnaissance et le suivi des personnes électrosensibles pour que des mesures adaptées soient prises en leur faveur. Quand on se targue matin, midi et soir de faire du social, rien ne fait allusion à ces personnes dans ce projet, ce que je déplore.

Enfin, troisième proposition, l'abaissement du seuil maximum à 0,6 volts par mètre, une proposition reprises par un vœu voté en 2010 par notre Assemblée à la quasi-unanimité.

C'était il y a à peine deux ans. De toutes ces conclusions, aucune ne figure dans ce projet de charte, ce que j'avoue ne pas bien comprendre.

Rien n'est non plus proposé dans votre charte pour travailler sur les quelques points les plus exposés dans la ville afin d'y réduire les risques pour le public, alors que cela serait pour le coup une avancée concrète pour les Parisiens.

Le seuil de 5 volts par mètre pour la 3G n'a rien de contraignant pour les opérateurs. C'est au contraire le symptôme que cette charte a bien été rédigée pour eux, et pas pour les habitants de cette ville, pour protéger les intérêts des opérateurs et non pas pour protéger les habitants de Paris des risques encourus par les antennes relais.

Des associations vous ont d'ailleurs demandé le retrait de certaines antennes - une poignée seulement - sur les 2.353 antennes que compte Paris, qui ont été implantées cette année en passant outre toute concertation ou en ne tenant pas compte du refus d'une mairie d'arrondissement, comme cela a été rappelé par mon collègue Christophe NAJDOVSKI et Claire de CLERMONT-TONNERRE au 173, rue Marcadet, dans le 18e, où un vœu a été voté par mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL et le groupe "Verts".

Que leur répondez-vous ?

A propos du rôle des associations, d'ailleurs, on apprend en page 10 de votre document que celles qui siégeront dans la prochaine Commission de concertation de téléphonie seront sélectionnées par le Maire de Paris, ce qui révèle une forte intention de votre part de verrouiller la concertation et de rester entre vous.

Je regrette que sur des sujets aussi sensibles, aucun représentant de conseil de quartier concerné, aucun élu d'opposition ne puisse siéger dans cette instance.

Dans mon arrondissement, le 9e, l'implantation d'une antenne relais au 37, rue de Bellefond, à proximité immédiate de l'école maternelle Rochechouart et du centre Valeyre, qui sont deux établissements fréquentés par les enfants, pose problème et fait débat.

Un collectif de parents d'élèves et de riverains s'est constitué et leur pétition a obtenu près de 700 signatures à ce jour.

Que répondez-vous à ces Parisiens qui craignent pour leurs enfants qu'ils soient surexposés par ce type d'installation ?

En définitif, quand on lit cette charte, une chose est sûre : beaucoup est donné aux opérateurs mais eux, que vous donnent-ils comme assurances en échange ?

On apprend de toute évidence qu'il y a un pactole, un pactole estimé entre 2 et 3 millions d'euros, mais je sais, Monsieur PENINOU, que vous allez nous préciser cette estimation dans quelques instants.

Est-ce la valeur que représente à vos yeux le bien-être de vos concitoyens ?

Pourtant, je reste convaincue que les deux étaient compatibles si vous aviez eu l'ambition de rédiger une charte équilibrée.

Dans ce document, vous ne parlez ni d'étude d'impact sanitaire, ni de rationalisation du réseau, ni de protection des Parisiens, ni même - et je considère que c'est le plus problématique - d'une vision à long terme.

De progrès ou d'ambition de faire de Paris la capitale du numérique de référence mondiale, je n'en vois pas, c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce projet de charte, à moins que vous acceptiez de voter les vœux présentés par mon groupe, par mes collègues Claire de CLERMONT-TONNERRE et Laurence DOUVIN, qui apportent, ces vœux, de vraies avancées sur ce sujet et rendent le dispositif bien plus équilibré.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, cinq minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je m'exprimerai au nom d'Alexis CORBIÈRE et de moi-même, en tant qu'élus du parti de gauche, car nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Mes chers collègues, reconnaissons tout d'abord que c'est bien du fait de l'absence de décision gouvernementale en matière de réglementation de la puissance des ondes électromagnétiques que nous avons abordé cette charte de la Ville de Paris.

Hélas, les chartes élaborées par les municipalités n'ont aucune valeur juridique et cette charte en elle-même, qui nous est proposée, n'impose d'ailleurs aucune contrainte aux opérateurs.

Il faut donc enfin obtenir l'adoption d'une loi qui limite efficacement la puissance des ondes, dans un intérêt de santé publique, de santé publique parce que, oui, de nombreuses études indépendantes ont démontré l'impact des champs électromagnétiques artificiels sur le vivant en général et sur l'être humain en particulier, mettant en cause différentes pathologies, des maux de tête aux cancers, sans parler des problématiques liées aux hypersensibilités.

Alors, certes, il y a eu d'autres travaux scientifiques qui ont remis en cause la toxicité, mais aucun n'a pu jusqu'alors établir des documents prouvant leur totale indépendance vis-à-vis des "lobbies" des opérateurs de la téléphonie mobile.

Il ne s'agit pas pour nous de trancher la question scientifique, mais, franchement, qui peut ignorer le poids économique colossal des quatre opérateurs, leurs liens avec de grands groupes, qui non seulement dominent le monde économique, mais également médiatique ?

Faut-il rappeler également leurs liens réels, hélas, avec une partie du monde politique ?

Oui, nous sommes face à un système oligarchique extrêmement puissant et, face à un tel système, il faut organiser des rapports de force.

Tout le monde doit enfin pouvoir avoir accès au même plan aux informations et l'inversion de ce rapport de force passe d'abord par une vraie campagne d'information, une campagne de débat scientifique et démocratique, qui permette aux citoyens de se ressaisir pleinement du débat sur les questions sanitaires liées à ce sujet.

Ayons conscience que, en l'absence de ce débat, oui, nous sommes dans un rapport de force totalement déséquilibré et il faut savoir que ces opérateurs ont, eux, depuis des années, mené leur bataille culturelle pour nous faire croire que l'évolution sans borne des connexions partout serait un progrès.

Les enjeux économiques de ces opérateurs sont colossaux, mais les enjeux de santé publique le sont bien plus. Ne sacrifions pas la santé publique au profit de ces "lobbies".

Ayons en mémoire le scandale de l'amiante. Dès le début du XXe siècle des travaux scientifiques avaient démontré sa toxicité. Combien de morts avons-nous donc attendus avant de légiférer ? Nous sommes peut-être face à un drame équivalent.

Concernant maintenant le contenu de la charte en elle-même, nous pouvons tout d'abord saluer tout le travail qui a été effectué, notamment par notre adjoint Mao PENINO, mais saluer évidemment l'amélioration de la nouvelle méthode choisie pour le calcul du nouveau champ d'exposition maximale.

Maintenant, dans cette charte, la Ville avec les quatre opérateurs s'accordent pour retenir un nouveau seuil de champ d'exposition maximale pour la 2G et la 3G de 5 volts/mètre. Certes, c'est bien inférieur aux 41 volts/mètre fixés nationalement et je veux bien entendre que ce seuil, avec cette nouvelle méthode de calcul, n'est pas forcément en régression avec le seuil fixé auparavant à 2 volts/mètre, en tout cas je ne suis pas en mesure de le contester, avec l'ancienne méthode.

Mais, vous en conviendrez mes chers collègues, nous sommes quand même très loin des 0,6 volt/mètre, objectif que s'était également fixé la Ville.

Cet objectif des 0,6 volt/mètre est d'ores et déjà appliqué par le Liechtenstein. Une expérience pilote a eu lieu à Salzbourg. En Toscane elle a été respectée et contrôlée pendant plusieurs années avant d'être cassée par BERLUSCONI.

Dès lors, pourquoi ne pas l'appliquer, non pas comme objectif, mais comme seuil à respecter ?

Pourquoi, au contraire, se satisfaire d'un seuil à 5 volts/mètre pour la 2G et la 3G et même envisager le seuil à 7 volts/mètre pour la future 4G ?

Bien sûr, ce sujet, je vous le concède, nous oblige à avoir un vrai débat sur le projet de société, le projet de société à laquelle nous aspirons ou pas ou à laquelle nous nous laissons aspirer.

Faut-il être absolument connecté en permanence, partout et pour tout ? C'est cela, la vraie question, qui, il me semble, n'a justement été abordée par aucune des interventions précédentes.

La norme de 0,6 volt/mètre permettrait de pouvoir être connecté sur nos portables pour les messages et appels téléphoniques partout, sur tout le territoire, cela est possible dans le respect du 0,6 volt/mètre.

Par contre, le maillage en fibre optique total sur le territoire est atteignable, il permettrait, moyennement branchements, de pouvoir bénéficier avec connexions de l'accès au haut débit tout en appliquant le principe de précaution sur les ondes.

Ce principe de précaution ne vaut-il pas mieux que la course à la connexion partout et tout le temps ?

C'est cette question qu'il faut que l'on se pose, en fonction des éléments.

Je termine en 30 secondes.

Ce débat, je regrette que nous ne l'ayons pas encore, il faut que nous l'ayons avec l'ensemble des citoyens. Il est également lié aussi à un débat sur la nécessité d'avoir un réseau unique de câblage en fibre optique sur l'ensemble du territoire, comme un réseau unique d'antennes.

Je rappelle quand même que c'est l'Union européenne, dans son dogme de concurrence libre et non faussée, d'ailleurs pas si non faussée que cela sur ce sujet, en imposant la privatisation des télécommunications, qui a de fait permis d'appliquer le champ de la concurrence sur la constitution des réseaux.

Je termine sur le fait qu'il est important enfin d'avoir des études qui expertisent l'impact sanitaire de la 3G, de mettre en place un moratoire avant de courir derrière la 4G, de s'attarder sur les scandales des opérateurs, notamment dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (je n'ai pas le temps de détailler) et, enfin, de disposer aussi d'un organisme de mesure et de contrôle indépendant et organisé.

Je termine en disant que l'enjeu, vraiment, est d'organiser un débat démocratique pour changer le rapport de force face au "lobby" des opérateurs.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Mao PENINOÛ.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint. - Merci, Pierre, mais je voudrais commencer d'abord, évidemment, par remercier l'ensemble des intervenants : Christophe NAJDOVSKI, Pascal CHERKI, Sandrine CHARNOZ, Laurence DOUVIN, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Delphine BURKLI et Danielle SIMONNET qui viennent de s'exprimer sur cette charte.

Remercier aussi d'abord mes collègues Denis BAUPIN, René DUTREY, Jean-Louis MISSIKA et Jean-Marie LE GUEN avec lesquels nous avons travaillé à la négociation de cette charte depuis maintenant un peu plus de 18 mois.

Et, puisqu'elle a été citée tout à l'heure, aussi dire ma reconnaissance à Anne HIDALGO pour son accompagnement, ses conseils et son soutien tout au long de cette difficile négociation.

Vous connaissiez, donc je vais aller très rapidement, les présupposés du lancement de cette négociation.

Depuis la première charte adoptée en 2003, révisée légèrement en 2006, prorogée depuis, nous avons un certain nombre de nouvelles contraintes qui arrivaient.

Premier élément, l'avancée du débat scientifique et social sur l'acceptabilité des ondes et de l'exposition aux ondes, notamment à travers la conférence Santé et Société qui avait été organisée par l'Hôtel de Ville sous la précédente mandature.

L'augmentation exponentielle du trafic et notamment du trafic de données à travers l'internet mobile fait que l'on a besoin aujourd'hui de plus en plus de puissance de fait.

Troisième élément, l'arrivée d'un quatrième opérateur qui a été actée par le précédent Gouvernement et qui a commencé, d'ores et déjà, à se déployer.

Enfin, l'arrivée prochaine de la quatrième génération de téléphonie mobile.

Dans ce cadre, les contraintes étaient fortes. Le mandat était clair, il avait été fixé à la fois par le Maire de Paris mais aussi, à plusieurs reprises, à travers des votes unanimes par le Conseil de Paris, celui de garantir la meilleure connexion possible à Paris et la meilleure couverture, tout en garantissant aussi la plus faible exposition possible aux ondes électromagnétiques.

La négociation a été longue, elle est difficile. Le résultat auquel nous aboutissons aujourd'hui, c'est à la fois une charte plus exigeante sur les expositions, plus transparente pour les citoyens et les associations, mais aussi l'encadrement strict et expérimental du déploiement de la quatrième génération de téléphonie mobile.

C'est vrai que, de ce point de vue, nous avons pris du retard par rapport à d'autres villes françaises, notamment Lyon et Marseille en particulier, mais je crois que ce retard valait la peine d'être pris, puisque nous avons de meilleures garanties aujourd'hui, un encadrement et surtout que nous avons une possibilité de pouvoir regarder annuellement et faire le bilan annuel du déploiement de la 4G et de ses effets en matière d'exposition aux ondes.

Alors, un certain nombre de vœux ont été déposés.

Avant de revenir sur les uns et les autres, je voudrais vous dire que mon sentiment, à l'issue de cette négociation, est que nous sommes arrivés au mieux de ce qu'une collectivité locale, sans pouvoir de réglementation - et cela a été souligné par le Conseil d'Etat à plusieurs reprises ces derniers mois - puisse faire.

Je crois que, pour progresser au-delà de ce que nous avons fait aujourd'hui, il faudra en effet que des décisions gouvernementales soient prises et cela me paraît souhaitable, mais aussi des décisions au niveau de la Commission européenne et de la réglementation européenne car, pour aller vraiment vers des seuils extrêmement bas, du type un volt/mètre, voire plus bas, il faudra une reconfiguration du réseau qui ne fasse plus porter la question de la concurrence entre les opérateurs sur la structure du réseau lui-même, mais bien sur ce qui est important aujourd'hui pour les usagers de la téléphonie mobile, c'est-à-dire les tarifs des abonnements et les services qui leur sont offerts.

Au-delà de cette charte, une campagne de communication de la Ville de Paris sera organisée, à la fois pour informer les Parisiens sur la téléphonie mobile, son fonctionnement, sur la charte, son fonctionnement et les possibilités qu'elle ouvre aux Parisiennes et aux Parisiens, notamment en termes de mesures à faire, mais aussi sur le bon usage du téléphone portable lui-même, puisque vous savez tous que ce qui émet le plus, ce ne sont pas les antennes, mais c'est le téléphone lui-même, et notamment auprès des enfants et des plus jeunes enfants.

Quelques mots sur les vœux qui nous ont été présentés.

Premier vœu, le vœu déposé par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", le vœu n° 49, relatif à la technologie 3G, qui souhaite que puisse être faite une étude sur l'ensemble des mesures disponibles qui ont été faites ces neuf dernières années pour pouvoir mesurer exactement l'effet qu'a eu l'arrivée de la 3G à Paris.

Nous donnons un avis favorable à ce vœu. Cela me semble, en effet, une bonne idée, même s'il va falloir travailler avec l'Agence d'écologie urbaine sur le process exact.

Deuxième élément, le vœu n° 51 relatif au lancement d'Ondeparif.

Vous savez qu'il existe un certain nombre d'organismes associés à la Région Ile-de-France, notamment Bruitparif, avec lequel j'ai eu et beaucoup d'élus ont eu l'occasion de travailler ces derniers temps. L'idée est de lancer un organisme du même type sur l'étude des ondes.

Nous participons déjà, comme Ville de Paris, aux travaux préparatoires à la mise en place de cet organisme et, évidemment, l'avis sera donc favorable.

Troisième élément, le vœu déposé, toujours par le groupe E.E.L.V.A., sur le seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques et l'idée de se fixer un objectif à 0,6 volt par mètre. La conclusion de votre vœu est : "le Conseil de Paris réaffirme son objectif de voir abaisser à 0,6 volt par mètre le niveau maximal d'exposition aux ondes issues de la téléphonie mobile et demande au Gouvernement de modifier le décret en ce sens".

Je vous propose de rajouter, parce que je crois que cela ne se limite pas simplement à une question de décret, mais aussi, je l'expliquais tout à l'heure, à une question de structure du réseau : "0,6 volt par mètre, niveau maximal d'exposition aux ondes issues de la téléphonie mobile, ce qui nécessitera de reconfigurer les réseaux, et demande au Gouvernement de modifier le décret en conséquence".

Si vous acceptez cet amendement, l'avis sera favorable.

Quatrième élément, le vœu, toujours déposé par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", relatif à la technologie 4G, qui nous demande à la fois une étude menée par l'A.N.S.E.S., que nous saisissons l'A.N.S.E.S. pour mener cette étude, et un moratoire sur le déploiement de la 4G en attendant.

Je crois que ce ne serait pas raisonnable. Je crois que nous avons, aujourd'hui, réussi à limiter, à encadrer de manière très stricte, le développement de la 4G, et, surtout, que nous avons fixé ceci de manière expérimentale, c'est-à-dire que tous les ans, nous puissions faire un bilan de ce qui sera fait, et donc adapter en conséquence la charte. Le seuil de 5 volts par mètre pour 2G et 3G est fixé pour quatre ans, la durée de la charte, celui de 7 volts par mètre sur la 4G est fixé pour un an, puisqu'il est révisable actuellement.

Je vous propose donc de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif, reprenant les différents éléments dont nous parlons depuis tout à l'heure, qui se conclurait sur le fait que :

- le modèle de concurrence par les infrastructures doit évoluer pour permettre la mutualisation ;
- pour ce faire, le Gouvernement doit interpellier la Commission européenne pour limiter la concurrence entre opérateurs sur l'offre de service ;
- le Gouvernement engage rapidement des modifications législatives et réglementaires permettant de poursuivre la baisse d'exposition vers le 0,6 volt par mètre ;
- les résultats de l'expérimentation d'abaissement à 0,6 volt par mètre qui a été menée par le COMOP, puis le COPIC, notamment sur le 14<sup>e</sup> arrondissement, soient rendus publics, afin que chacun puisse en évaluer la faisabilité ;
- l'Agence nationale de santé réalise au plus vite une étude d'impact sanitaire du déploiement de la 4G et de ses conséquences ;
- la révision annuelle du seuil dérogatoire de la 4G prévue par la charte permette, dans les meilleurs délais, de ramener l'exposition des riverains à 5 volts par mètre toutes technologies de téléphonie mobile confondues ;
- la Ville se porte candidate à toute expérimentation de baisse du seuil ou de mutualisation de réseau qui pourra être proposée par l'Etat.

Le groupe E.E.L.V.A. a ensuite déposé deux vœux localisés : un sur l'antenne située au 173, rue Marcadet dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, l'autre sur l'antenne située rue Lobineau dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

A partir du moment où nous mettons en place une charte qui encadre l'ensemble des antennes, celles qui vont être installées dans le futur comme celles qui ont déjà été installées toutes ces dernières années, nous ne souhaitons pas, du point de vue de l'Exécutif, pouvoir nous prononcer ainsi sur des antennes particulières.

De deux choses l'une : soit ces antennes répondront aux conditions qui sont fixées par la charte et il n'y aura pas de raison, par rapport à la charte de s'y opposer, soit elles n'y répondront pas et, effectivement, dans ce cas-là, les opérateurs devront intervenir pour qu'elles puissent à nouveau répondre, soit en les démontant, soit en changeant leur faisceau d'orientation, etc., mais je ne veux pas rentrer aujourd'hui, d'autant plus que cela va être le rôle de la Commission de concertation de la téléphonie mobile, sur des jugements antenne par antenne.

Ensuite, je suis bien conscient, notamment sur l'antenne du 173, rue Marcadet, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, qu'elle a un aspect un peu symbolique. Pour ceux qui suivent le dossier, il faut savoir que le débat sur l'implantation de cette antenne dure maintenant depuis neuf ans et que depuis neuf ans, cette antenne n'est toujours pas branchée et que, d'ailleurs, à l'heure où je vous parle, elle ne l'est toujours pas non plus.

Je regarderai donc avec les opérateurs, dans le cadre des discussions que nous pouvons avoir avec eux, sur l'aspect extrêmement symbolique de cette antenne, ce qui peut être fait, mais, vraiment, je donnerai, pour le coup, des avis défavorables à ces deux vœux, car je ne souhaite pas que dans le cadre de l'adoption de cette charte et au moment où l'on adopte cette charte, on se prononce sur des antennes particulières, mais bien qu'on reste sur le cadre de la réglementation posée par cette charte.

Sur les vœux déposés par le groupe U.M.P.A., sur le vœu n° 55, qui demande que vous soient communiqués à la fois le nombre d'antennes supplémentaires attendues en raison de la diminution du seuil, le nombre d'antennes installées en l'absence de charte et la carte du déploiement, sur le premier élément, il est extrêmement difficile pour nous, pour vous dire les choses très clairement, de pouvoir anticiper le nombre d'antennes supplémentaires qui devront être apportées. Bien sûr, il va y avoir déjà les antennes qui vont être installées par le réseau Free mobile, mais il nous est difficile de dire, aujourd'hui, combien chaque opérateur devra ajouter d'antennes pour pouvoir arriver à ces seuils, donc j'ai du mal à vous répondre.

Sur la deuxième question, qui est le nombre d'antennes installées en l'absence de la charte, il n'y a pas de problème, nous vous le fournissons.

Sur la troisième question, sur la carte du déploiement des antennes relais et son actualisation régulière, nous sommes confrontés à un problème ; en effet, l'A.R.C.E.P., autorité qui gère la concurrence entre les opérateurs, nous a très clairement fait savoir au cours d'un rendez-vous que nous avons eu, quand nous les avons rencontrés, que ceci pose un problème du point de vue de la concurrence et de la réglementation de la concurrence, puisqu'à partir du moment où le plan de déploiement des antennes serait communiqué aux élus et aux citoyens de chaque opérateur, il serait aussi connu des autres opérateurs. C'est bien tout le problème de la concurrence située sur la structure du réseau, chaque opérateur pourrait avoir accès au plan de déploiement des autres opérateurs et cela poserait problème du point de vue de la réglementation de la concurrence.

C'est pourquoi je vous propose, sur ce vœu, de retirer la première et la troisième conclusion et de garder la communication par la Ville du nombre d'antennes installées en l'absence de charte. Si vous le faites, nous y donnerons un avis favorable.

Deuxième vœu, le vœu n° 56, où vous nous demandez une vigilance sur l'instruction des dossiers d'autorisations administratives pour préserver les lieux sensibles existants ou en construction, ce qui est déjà le cas, que soit communiquée à chaque mairie d'arrondissement la cartographie des 1.200 lieux et que soit discuté avec les mairies d'arrondissement l'échelonnement des mesures qui seront faites, il n'y a pas de problème pour nous. Sur le premier point, c'est idem à l'ancienne charte ; sur le deuxième point, c'est en cours d'élaboration ; sur le troisième point, c'est un avis favorable pour que ce soit fait en concertation avec les mairies d'arrondissement, donc avis favorable sur le vœu n° 56.

Sur le vœu n° 57, où vous demandez qu'un rappel soit fait aux bailleurs sociaux, sur ce à quoi ils s'engagent, et notamment leur obligation de transparence et d'information vis-à-vis de leurs locataires sur les implantations et modifications d'antennes, nous l'avons déjà fait, mais nous allons effectivement le refaire à l'occasion de l'adoption de cette charte, et l'avis est donc, là aussi, favorable.

Enfin, sur le vœu n° 58, la redevance actuelle est de 2,1 millions d'euros pour les quatre opérateurs ; elle devrait, en effet, augmenter, notamment avec le déploiement de Free, mais pas dans des proportions énormes ; Bernard GAUDILLÈRE en est très déçu et l'Exécutif de manière générale aussi. Evidemment, dans cette période, plus on arrive à faire rentrer d'argent, mieux c'est.

Nous avons fait le choix, à partir du moment où il y avait une volonté des opérateurs de nouer ces relations avec la Ville et d'accepter ces contraintes supplémentaires, de reconduire la tarification actuelle et de ne pas procéder à des augmentations qui auraient été très fortes.

Il est difficile de faire des prévisions pour la suite, sur combien ce sera, je vous le disais. Espérons que, peut-être, cela puisse atteindre 2,5 millions d'euros.

En tout état de cause, nous gardons le process qui était celui mis en place depuis 2003, c'est-à-dire une grille tarifaire, avec une augmentation annuelle de 5 %. Il faut savoir quand même que nous sommes, de ce point de vue-là, les plus chers à Paris et parmi les plus chers des collectivités locales. Cela tient sans doute au fait que, effectivement, une grande partie du patrimoine de la Ville ou des bailleurs sociaux est très utile aux opérateurs et cela nous permet de fixer des tarifs, de ce point de vue-là, sans doute plus importants que d'autres, qui n'ont pas ces contraintes-là ou ces atouts-là, peuvent le faire.

Pour donner quelques éléments de réponse à Mme BURKLI, sur la mutualisation, sur la question du 06, honnêtement nous ne pouvons pas aller plus loin, nous. Nous sommes sur un accord avec les opérateurs.

Je regrette, pour ma part, que les travaux très intéressants qui avaient été engagés par le précédent Gouvernement à travers le Grenelle des ondes puis le COMOP, n'aient jamais débouché sur des éléments de réglementation ou de législation supplémentaires. J'espère que le Gouvernement actuel avancera.

Il y a un certain nombre de choses qui ne relèvent pas de la Ville.

Une étude de santé sur les personnes électrosensibles, ce n'est pas dans les domaines de compétence de la Ville. Là encore, cela doit relever de l'ANSES ou du Gouvernement.

Sur les points les plus exposés, nous les traitons, justement. En fixant le maximal possible, à tout moment et à tout endroit, à 5 volts par mètre, nous éliminons bien les points les plus exposés. Donc, de ce point de vue-là, ils sont traités.

Sur les associations, effectivement, la formulation est telle que vous l'avez donnée dans la charte, mais rassurez-vous, cela ne changera pas. Il n'y a pas tant d'associations qui travaillent sur ces questions-là. Donc, les quatre principales associations qui travaillent sur ce sujet, c'est-à-dire Robin des Toits, Priartem, Agir pour l'environnement et la CLCV sont membres aujourd'hui et continueront à être membres de la Commission de concertation sur la téléphonie mobile.

Sur ce que nous a dit Danielle SIMONNET, j'entends beaucoup de choses, et j'en partage d'ailleurs une grande partie.

Sur la course à la connexion mobile, cela fait partie de ces évolutions. On peut penser qu'elles sont bonnes, qu'elles sont mauvaises. Le débat de société peut être mené en tant que tel. Il est difficile, en tout cas, à la Ville de Paris de prendre une position en tant que telle dessus. C'est comme cela. Y compris, il semble que pour les atouts, du point de vue du développement économique de la ville, pouvoir assurer ce qui est aujourd'hui une pratique et une demande extrêmement courante et extrêmement usuelle, nous devons pouvoir la permettre tout en l'encadrant, comme nous l'avons fait là.

Pour terminer, je voudrais dire que je suis à la fois heureux et fier, pour la Ville mais aussi pour les Parisiennes et les Parisiens et toutes les usagères les usagers de Paris, du compromis auquel nous sommes arrivés. C'est, en effet, un compromis. Ce n'est pas un idéal. L'idéal, pour cela, il faudra continuer à travailler pour avancer dessus.

Mais ce qui est sûr, c'est que le mandat qui nous était confié, celui de réussir à faire de Paris à la fois une capitale numérique, dynamique mais aussi soucieuse du bien-être de ses habitants et de ses résidents, est là en tout cas atteint.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. René DUTREY pour quelques compléments, puisqu'il est co-rapporteur.

**M. René DUTREY**, adjoint. - Je ferai beaucoup plus court que Mao PENINOÛ.

A ce sujet de la téléphonie, je dirais qu'il n'y a pas une semaine sans qu'il y ait une controverse locale, une association de riverains qui se mobilise, un appel de médecins, comme il y a eu il y a 10 jours, de 500 médecins appelant au vote d'une nouvelle loi. Cette situation vient principalement de ce décret de 2002, ce décret extrêmement permissif qui fixe les seuils maximums à ne pas dépasser à 41 et 58 volts par mètre. Tout le monde s'accorde pour dire que ces seuils sont les seuils au-dessus desquels on commencerait à cuire !

Pour vous donner un petit peu une image précise de ce que représentent les seuils nationaux en matière de champs électromagnétiques !

Alors, oui, les collectivités et la Ville de Paris, nous n'avons pas de prérogatives de santé publique, nous n'avons pas de prérogatives de protection de la population, d'où l'élaboration de ces chartes à Paris et dans d'autres villes, pour, face à cette carence législative, essayer d'avancer.

Alors, bien sûr, et je rejoins d'ailleurs Mme SIMONNET sur ce point, nous sommes bien face à de nouvelles technologies. C'était le cas sur la 3G, c'est le cas sur la 4G, qui se sont déployées alors que nous n'avons aucun recul scientifique et que les impacts sanitaires n'ont absolument pas été étudiés.

C'est vrai que c'est relativement inquiétant. C'est même plus inquiétant sur ce point-là que l'amiante, puisque l'amiante ne concernait que les personnes exposées à l'amiante. Là, on est face à une exposition complète de la population.

C'est bien pour cela que, dans ce genre de situation, il faut appliquer le principe de précaution.

Appliquer le principe de précaution, cela ne veut pas dire ne rien faire, cela ne veut pas dire bloquer les déploiements. Cela veut dire, à partir du moment où il n'y a pas de certitudes scientifiques, et il n'y a aucune certitude scientifique sur le niveau de dangerosité de ces champs électromagnétiques, on ne sait pas aujourd'hui si c'est un petit peu dangereux, moyennement dangereux ou très dangereux. Quand on n'a pas de certitudes scientifiques, effectivement, il faut tout faire pour faire baisser le seuil le plus possible, atteindre ce 0,6 volt par mètre qui, d'ailleurs, lui-même, et les associations le reconnaissent, est un seuil, on va dire, d'acceptabilité sociale mais qui n'est pas basé lui non plus sur une réalité scientifique de non-dangerosité.

Pour arriver à baisser ces seuils, effectivement, dans la structure actuelle du réseau, ce n'est pas possible. Pour réussir à baisser ces seuils, il faut mutualiser le réseau, aller vers un réseau unique.

Très concrètement, les opérateurs ont déployé leur réseau. Le plus offrant obtenait le toit le plus haut, le second obtenait un toit un peu moins haut avec une antenne qui, donc, avait plus d'émission ; et le troisième avait une antenne encore plus bas qui émettait encore plus. Il y a une vraie nécessité de rationaliser pour pouvoir faire baisser ce seuil d'exposition.

Cette charte, vraiment aujourd'hui, est nécessaire parce qu'elle va beaucoup plus loin que la loi. Je rejoins tout ce qui a pu être dit, elle n'est pas suffisante car seule une loi pourrait réellement appliquer ce principe de précaution et permettre de faire baisser ce seuil.

Cette loi, le groupe "Vert" à l'Assemblée nationale souhaite en déposer une, et là, je m'adresse à la Droite qu'on a beaucoup entendue sur l'application de ce seuil de 0,6 volt par mètre. L'heure de vérité va bientôt sonner ! On verra vraiment le vote de vos députés en janvier-février sur la loi sur la téléphonie mobile et si vous tenez bien les mêmes propos en Conseil de Paris et à l'Assemblée nationale.

Cette loi est appelée des vœux de tous. Elle est appelée également par un appel d'élus locaux qui vient d'être rendu public, de plus de 200 élus locaux pour l'application du principe de précaution.

Je crois que les chartes, effectivement, sont allées au maximum de ce qu'elles pouvaient obtenir. La charte de Paris, d'ailleurs, impose le seuil le plus bas de France ; même si ce seuil de 5 n'est pas encore satisfaisant, c'est, malgré tout, le plus bas de France. C'est pour cela, effectivement, qu'aujourd'hui nous nous devons d'adopter cette charte. Nous nous devons également d'adopter le vœu du groupe "Vert" demandant au gouvernement clairement un décret à 0,6 volt par mètre comme seuil maximum d'exposition et, bien sûr, cette demande de réseau unique pour sortir de cette aberration de cette démultiplication d'antennes qui entraîne des expositions aussi hautes.

Je crois que, ainsi, la Ville pourra montrer la voie au gouvernement, aux députés et aux sénateurs pour que, enfin, nous sortions de ce vide législatif et que, réellement, le principe de précaution puisse être appliqué en matière de téléphonie mobile.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien. Nous allons attaquer les votes.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 49 dans le fascicule du groupe E.E.L.V.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 184).

En réponse au vœu n° 50 du groupe E.E.L.V.A., l'Exécutif a déposé le vœu n° 50 bis.

Maintenez-vous le vœu n° 50, Monsieur le représentant unique du groupe ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Pas unique, non.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - A deux, pardon !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Non, nous sommes trois !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Non, mais comme vous faites partie de l'Exécutif, cela devient très compliqué.

Allez-y !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Compte tenu du fait qu'il est partiellement répondu dans le vœu n° 50 bis de l'Exécutif, nous retirons ce vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien. Le vœu n° 50 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 185).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 51 dans le fascicule du groupe E.E.L.V.A., avec avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 186).

Le vœu n° 52 du même groupe, avec un avis favorable, s'il est amendé.

Vous répondez ? D'accord ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Nous acceptons l'amendement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - D'accord, il est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 187).

Le vœu n° 53 du même groupe, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous maintenez ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Oui, les deux vœux sont maintenus concernant les mobilisations locales parce qu'elles ont justement valeur symbolique.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Il y en a plus.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 55, quel est l'avis de l'Exécutif ?

**M. Mao PENINO**, adjoint. - J'ai proposé deux modifications. Si elles sont intégrées, c'est un avis favorable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous intégrez ?

Ils intègrent !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 188).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 56 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 189).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 57 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 190).

Maintenant je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DEVE 166).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 58 dans le fascicule de l'U.M.P.P.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 191).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 91).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 92).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 93).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 94).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 95).

### **Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la nuit parisienne.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu non rattaché n° 59 est relatif à la Nuit parisienne.

Je donne la parole à Mme Geneviève BERTRAND, pour une minute.

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le constat préoccupant d'une extinction à petit feu de la Nuit parisienne en perte de dynamisme, et d'une exaspération croissante des riverains en quête de tranquillité, a conduit la Mairie de Paris à inaugurer en novembre 2010 les premiers Etats généraux de la nuit.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame, excusez-moi.

Sortez ! Parlez dehors, mais pas à l'intérieur. Mais ne sortez pas tous, car sinon il ne restera plus personne.

Madame BERTRAND, c'est à vous.

**Mme Geneviève BERTRAND**. - ... Donc je parlais des Etats généraux de la nuit en novembre 2010.

A l'issue de cette concertation, la principale mesure acceptée a consisté en la mise en place de "Pierrots de la nuit", une sorte de brigade d'artistes de rue dont le but est de sensibiliser le public des établissements nocturnes aux nuisances sonores. Ce dispositif est, à l'heure actuelle, des plus contestés tant il ne parvient pas à empêcher le niveau sonore de remonter à long terme.

Or, l'association de médiation pour un usage optimal de la nuit, chargée de mettre en place ces "Pierrots" a touché la modique somme de 270.000 euros ces deux dernières années. Voilà qui fait cher l'expérimentation au regard notamment de la nécessité pour les collectivités publiques de rationaliser leurs dépenses.

C'est pourquoi le groupe U.D.I. demande qu'il soit mis fin au dispositif des "Pierrots de la nuit" et souhaite que la subvention à l'association précitée ne soit pas renouvelée en 2013.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. PENINO.

**M. Mao PENINO**, adjoint. - Merci, Madame BERTRAND. Je sais que vous suivez avec beaucoup d'attention. Vous avez suivi les Etats généraux et l'ensemble du travail sur la Nuit parisienne, que nous avons mené maintenant depuis plusieurs années et je voulais vous en remercier.

Je crois ceci dit qu'il y a une erreur d'appréciation sur la question de ces médiateurs de vie nocturne.

Ce dispositif, d'une part, n'est pas un dispositif qui est financé exclusivement par la Ville de Paris. Vous savez qu'il est financé à parité et en partenariat avec les professionnels de la nuit, et c'est donc sans doute la première raison, car quand nous avons des engagements avec les professionnels, il me semble important de pouvoir les tenir et je devrais donner un avis défavorable à ce vœu si vous le mainteniez.

Mais la deuxième, au-delà de cet aspect-là et qui me semble peut-être la plus importante, c'est qu'évidemment la médiation n'est pas une loi, ce n'est pas un règlement, ce n'est pas quelque chose qui peut s'appliquer immédiatement et trouver ses effets immédiatement, si tant est que les lois et les règlements puissent trouver leur efficacité immédiate.

C'est un dispositif qui est long. Cela a commencé, depuis maintenant un peu plus d'un an, à se mettre en place, d'abord à titre très expérimental dans très peu de quartiers, puis dans plus de quartiers cet été. On a pu commencer à en voir les effets. A en voir les effets dans un laps de temps court, en général une demi-heure, on arrive à faire baisser le son et après, une fois que les médiateurs sont partis, cela remonte. Mais le temps nécessaire est le temps nécessaire pour faire passer le message, pour qu'il y ait une acculturation sur cette question-là.

Quatre-vingts pour cent de ceux qui fréquentent les établissements de nuit, les bars qui se trouvent dans la rue dans ces moments-là, c'est-à-dire ceux qui portent le maximum de nuisances, sont les mêmes. C'est un message qu'il faut faire passer, en partenariat entre la Ville, les établissements de nuit, la Préfecture et en s'appuyant à notre sens sur la médiation.

Parce que si nous ne nous appuyons pas sur la médiation, alors il n'y aura que les éléments de répression. Et s'il n'y a que les éléments de répression, on va casser la dynamique nocturne parisienne qui est une dynamique qui permet le vivre ensemble et qui permet aussi la dynamique économique de Paris.

Je souhaite donc qu'on puisse continuer cette expérimentation.

Nous avons dit dès le départ qu'il faudrait au moins deux ans, au moins deux ans entre le moment où ça fonctionnerait à plein et le moment où l'on pourrait porter un véritable jugement.

Ce que je vous propose donc, c'est de nous accompagner dans cette expérimentation pour les deux années qui viennent, et puis nous tirerons les bilans ensemble, et donc de pouvoir aujourd'hui retirer ce vœu dont je comprends qu'il puisse manifester, au-delà d'une inquiétude, une attention très forte sur les dispositifs que met en place la Ville de Paris. Sinon, je serai forcé de donner un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame BERTRAND, est-ce que vous accompagnez Mao PENINO dans ses sorties nocturnes ?

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Je retire le vœu. Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci. Le vœu est retiré !

Amusez-vous bien !

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Carré aux artistes de la Place du Tertre.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons dans la 2e Commission le vœu non rattaché n° 60 relatif au Carré aux artistes de la place du Tertre.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour une minute.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Tout le monde connaît Montmartre, son histoire, son patrimoine exceptionnel. Tout le monde connaît les artistes de renom, qui sont passés par Montmartre, Utrillo, Valadon, Renoir. On pourrait en citer beaucoup.

Et aujourd'hui les artistes de la place du Tertre sont victimes de produits importés d'Asie souvent, de reproductions qui sont vendues soit à la sauvette, soit dans des boutiques autour de la place du Tertre à Montmartre.

Or, on ne peut pas laisser les touristes qui viennent chaque année, 11 millions par an, considérer qu'un artiste de la place du Tertre, c'est la même chose, que son œuvre est la même que celle qui est fabriquée en Chine.

On ne peut pas l'accepter. Il faut une traçabilité, il faut des mesures énergiques pour défendre si l'on veut que Paris reste une grande capitale qui rayonne dans le monde, si l'on veut que Paris soit une capitale qui défende ses œuvres et ses artistes.

Donc je souhaite que la Ville de Paris puisse s'emparer de ce sujet, engager une concertation et des mesures énergiques en lien avec tous les partenaires, peut-être sur les questions de sécurité pour lutter contre un certain nombre de ventes à la sauvette avec la Préfecture de police et sur les problèmes de traçabilité, que nous puissions rentrer en contact avec tous les services compétents pour prendre les mesures nécessaires.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait.

La parole est à M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Monsieur BOURNAZEL, en l'absence de Lyne COHEN-SOLAL qui ne pouvait malheureusement pas être présente à cette heure vu l'évolution de l'ordre du jour du Conseil, je vais apporter la réponse à Pierre-Yves BOURNAZEL.

Cher Monsieur BOURNAZEL, je vous remercie de nous interpellier sur la situation des artistes de la place du Tertre et de me donner ainsi l'occasion de redire le profond attachement de la Ville de Paris et de la mairie du 18e arrondissement à ce lieu, son histoire et ses artistes.

Vous vous préoccupez de la concurrence déloyale faite par les boutiques alentours qui vendent des sérigraphies importées en faisant croire aux touristes qu'il s'agit de "made in Montmartre". Il s'agit d'un vrai problème que nous constatons tous. Et comme vous le savez déjà, la mairie du 18e arrondissement et les services de la Direction du Développement économique sont fortement mobilisés aux côtés des représentants des artistes de la place du Tertre sur ce sujet.

Le vœu, tel que vous le proposez est particulièrement compliqué à mettre en œuvre. Un groupe de travail a d'ailleurs été mis en place et s'est déjà réuni trois fois. Intitulé Protection de l'activité artistique, il réunit les représentants des artistes, de la DDEEES, les douanes, le commissariat et une avocate. Un certain nombre d'actions et de pistes de réflexion se sont dégagées et sont en cours, notamment des contrôles par les douanes dans les boutiques et même à l'intérieur du Carré aux artistes par la DPP et la DDEEES.

Nous travaillons également autour de la communication, afin de sensibiliser le public, via les guides touristiques, les brochures ou Internet. Un concours est même organisé auprès des artistes pour la réalisation de la brochure.

Quant à une éventuelle action juridique, elle ne peut être menée que par les commerçants eux-mêmes qui doivent maintenant s'organiser, s'ils le souhaitent.

Je me permets de répondre brièvement sur ces différents points car le vœu a déjà été longuement discuté en Conseil du 18e arrondissement - il a d'ailleurs été rejeté - et que tous ces éléments sont normalement connus de votre groupe qui est invité à siéger à la Commission d'attribution, où toutes les avancées des groupes de travail sont exposées.

Vous devez, de plus, recevoir tous les comptes rendus.

C'est pourquoi je vous propose de retirer ce vœu ou me je verrais dans l'obligation, au nom de Lyne COHEN-SOLAL et de l'Exécutif, d'émettre un avis défavorable.

Vous l'aurez bien compris, il ne s'agit pas là de remettre en cause la légitimité de votre inquiétude, mais tout simplement parce qu'un travail titanesque est d'ores et déjà en cours avec tous les acteurs concernés.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, retirez-vous votre vœu ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Je ne le retire pas, simplement parce que ce vœu a été travaillé justement avec les artistes et les associations qui les représentent. C'est avec eux que j'ai construit ce vœu.

Si je le présente au Conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris, c'est parce qu'ils ont la volonté que les choses avancent plus vite et qu'ils trouvent qu'il n'y a pas de mesures énergiques de prises par les différents partenaires, notamment la Ville et la mairie du 18e arrondissement qui doit s'en occuper. Les élus de proximité sont faits pour cela.

Enfin, je dois vous dire que je n'ai pas aimé le mot que vous avez utilisé, ce ne sont pas des commerçants, ce sont des artistes et j'aimerais que les artistes soient traités comme tels et non comme des commerçants.

Je respecte les commerçants, mais un commerçant est un commerçant, un artiste est un artiste. Ce n'est pas la même chose, ce n'est pas le même travail.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Ce vœu fait fi de tout le travail effectué par la mairie du 18e arrondissement, comme l'a relevé Mao PENINO, donc la position du groupe est bien évidemment de rejeter ce vœu, qui est presque injurieux vis-à-vis de la mairie du 18e arrondissement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

## **2012 DUCT 151 - Inventaire des équipements dont les Conseils d'arrondissement ont la charge.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DUCT 151 ainsi que les amendements n° 61 et n° 62, inventaire des équipements dont les Conseils d'arrondissement ont la charge.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - C'est un amendement technique qui est lié au fait que nous avons un inventaire des équipements dans le 19e arrondissement et, comme nous avons un jardin partagé Cotton/Lilas qui sera livré en mars 2013, nous souhaitons l'ajouter à l'inventaire du 19e arrondissement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - Avis favorable, puisque, effectivement, c'est un amendement technique.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 61 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 62 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 151 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DUCT 151).

### **2012 DUCT 175 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition de salles gérées par les Conseils d'arrondissement.**

#### **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la mise à disposition des salles gérées par les Conseils d'arrondissement.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DUCT 175 ainsi que les amendements n<sup>os</sup> 63 et 64 et les vœux n<sup>os</sup> 65 et 65 bis : fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition de salles gérées par les Conseils d'arrondissement.

La parole est à Mme BECKER, pour cinq minutes.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la mairie d'un arrondissement est souvent présentée comme la maison commune de ses habitants. Or, lorsque la Municipalité est propriétaire d'un certain nombre de salles, elle ne saurait en faire un meilleur usage que de les mettre à disposition, quand c'est possible, de celles et ceux qui en ont besoin pour organiser un événement, une réunion publique, une manifestation culturelle, un débat.

C'est d'ailleurs entre autres par ce biais que les mairies d'arrondissement permettent à la démocratie locale de vivre pleinement et ouvertement. Ce projet de délibération propose d'harmoniser les tarifs de location de salles dans tous les arrondissements.

La grille qui nous est soumise propose de faire varier les prix en fonction, non pas de l'emplacement de la salle, mais de la durée de réservation, du moment choisi et de la superficie.

Le projet de délibération prévoit la gratuité pour tous les services municipaux, les établissements publics municipaux, les syndicats et les associations à but non lucratif d'intérêt général.

Un détail risque de créer une confusion dans l'application de cette dernière condition de gratuité.

Comme vous le savez, la notion d'intérêt général en droit des associations est très spécifique. Elle concerne les associations qui ont obtenu cette reconnaissance, leur permettant d'émettre des récépissés fiscaux, et il serait dommage que la gratuité des salles soit limitée aux associations répondant à ce critère restrictif.

C'est la raison pour laquelle notre groupe a déposé un amendement dont l'objectif est de permettre aux arrondissements de soutenir le travail des associations qui développent des projets d'intérêt local.

Nous vous proposons donc de modifier l'article 3 de ce projet de délibération pour y établir une règle moins restrictive et de prévoir que la gratuité totale de la mise à disposition des salles est accordée aux services de la Ville de Paris, aux établissements publics municipaux, aux associations à but non lucratif contribuant de fait à l'intérêt général et aux syndicats.

Ainsi, un plus grand nombre d'associations pourra accéder à la gratuité, mais, pour les autres organismes et personnes privées, leur paiement servira pour les trois quarts à abonder le fonds du maire de l'arrondissement concerné.

Une double interrogation se pose : d'une part, si le Maire a intérêt, d'un point de vue financier, à favoriser les occupations payantes, quelle place sera laissée aux associations qui défendent l'intérêt général ?

D'autre part, si des créneaux sont demandés par plusieurs associations, personnes ou organismes, comment seront priorisées les demandes et comment être sûr que les orientations éventuelles des demandeurs ne seront pas un frein dans l'attribution d'une salle ?

C'est pourquoi nous avons déposé un autre vœu, rattaché à ce projet de délibération, qui propose une réponse à ces deux questions.

Si chaque arrondissement se dote d'une instance consultative locale composée d'élus, de représentants des associations, de syndicats et des conseils de quartier, il sera possible pour les Conseils d'arrondissement de recevoir des recommandations aidant à la priorisation des demandes.

Dans le même sens, nous souhaiterions qu'un rapport annuel soit porté à la connaissance des Conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris pour connaître les catégories d'utilisateurs de ce service.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter le vœu et l'amendement que nous proposons. C'est à ce prix que nous pourrions faire vivre en toute transparence la démocratie locale.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme MONTANDON, cinq minutes.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

L'actualisation d'un système de redevance de location de salles municipales qui datait de 1978 partait d'un bon sentiment, mais ce projet de délibération a été un peu bâclé.

Son cadre est flou et la gratuité pour les associations qui reposent sur une vocation d'intérêt général est un peu trop subjective.

Plusieurs notions ne sont pas abordées, comme par exemple le thème de la laïcité ou l'accès à des salles à des partis politiques.

Je vais me permettre, comme il y a plusieurs vœux, de faire une explication un peu globale des vœux qui sont apparus au fur et à mesure.

Concernant le vœu rattaché à l'idée d'un rapport annuel sur les réservations, nous pensons que c'est une bonne initiative et nous irions même un peu plus loin en demandant qu'il soit consultable par les Parisiens, aussi bien en mairie d'arrondissement qu'à l'Hôtel de Ville. Cette transparence est d'autant plus nécessaire que la mise à disposition gratuite de salles gérées par les mairies équivaut à des subventions non comptabilisées dans les effets financiers des associations.

En qui concerne la dotation de l'instance consultative locale, que ce soient des comités ad hoc ou, comme dans le vœu des communistes, une consultation locale composée d'élus, de représentants des associations, des syndicats et de conseils de quartier, nous pensons que la mise en place de telles commissions ou consultations serait un peu trop lourde à gérer.

Nous vous proposons, au vu de toutes les raisons invoquées, et notamment au vu de ce que j'ai pu constater en plein Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, où trois formations politiques se sont abstenues sur ce projet de délibération, nous vous proposons en effet de réexaminer ce projet de délibération en faisant une concertation avec différents maires d'arrondissement ainsi que les présidents de groupe des différents Conseils d'arrondissement, ce qui permettrait de définir un cadre moins flou.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme SIMONNET. Cinq minutes, mais vous n'êtes pas obligée de tout prendre !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Bien sûr.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce projet de délibération aurait mérité qu'il y ait plus d'échanges avec l'ensemble des groupes. Sur un sujet comme celui-ci, je pense que cela nous aurait permis de mieux affiner.

Maintenant, j'ai conscience que les projets de délibération futurs en Conseils d'arrondissement vont donc pouvoir nous permettre d'aller également en améliorant le dispositif.

Donc, première chose, Emmanuelle BECKER l'a rappelé, il fallait pour nous, en tout cas pour nous, groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, absolument veiller à ce que l'esprit du projet de délibération concernant le soutien à la dynamique, et associative, et syndicale, soit bien renforcé, respecté, qu'il n'y ait pas de risque d'interprétation restrictive sur le principe d'association d'intérêt général, d'où l'amendement : "Les associations qui contribuent à l'intérêt général", je ne reprécise pas.

Ce projet de délibération va permettre également de confirmer un droit pour les Parisiennes et Parisiens de pouvoir, moyennant de s'acquitter des tarifs de location, bénéficier de ces salles pour des manifestations privées. Et c'est vrai qu'au vu du peu de salles qu'il y a dans le domaine privé et des prix souvent très élevés à Paris, la confirmation de ce droit est importante. Il faudra d'ailleurs qu'il fasse vraiment l'objet d'une information des Parisiennes et des Parisiens, et il faudra aussi que nous réfléchissions à la confirmation de ce droit parce que cela pose quand même la question de la création de nouveaux lieux dédiés qui, à mon avis, sont quand même à l'heure actuelle, insuffisants pour accueillir l'ensemble de ces manifestations privées sans qu'il y ait une concurrence avec les manifestations de nos services municipaux ou du mouvement associatif et syndical.

Néanmoins, ce projet de délibération exige de nous un débat.

Quels sont les publics prioritaires à privilégier et comment on établit ces priorités si des salles sont sollicitées par des publics différents sur ces mêmes créneaux ?

Car sans les nommer, le projet de délibération prévoit de fait la mise à disposition de ces salles, toujours sous conditions tarifaires, à des structures hors associations, syndicats, services municipaux et tous les établissements publics municipaux.

Clairement, et là je ne m'exprimerai qu'au nom du parti de gauche, il eût été préférable d'exclure d'emblée les entreprises inscrites au registre du commerce dans le cadre de manifestations et événements à caractère commercial - mis à part bien sûr les manifestations et événements culturels -, ainsi que toutes les manifestations et événements culturels organisés à l'initiative d'une association culturelle, en application de la loi de 1905.

Nous avons d'ailleurs déposé un amendement en ce sens. Nous avons été contraints de le retirer car légalement, dans l'état actuel de la législation, ces interdictions sont illégales et attaquables devant les tribunaux du fait d'une jurisprudence applicable.

Mais cela signifie concrètement qu'une grosse entreprise peut louer ces salles pour la promotion publique marketing d'un de ses produits, moyennant des obligations tarifaires fort peu importantes considérées aux grilles tarifaires dans le privé. Cela peut conduire de fait à une marchandisation de l'espace public.

Cela signifie également qu'un groupe non répertorié dans les sectes mais pouvant développer des attitudes sectaires peut réserver ces salles.

Cela signifie qu'une association culturelle peut occuper ces salles pour l'exercice direct d'un culte.

Est-ce que tout cela est souhaitable ?

La gratuité totale, elle, aurait permis de ne pas laisser ces espaces publics occupés par des actions purement commerciales, consuméristes ou culturelles parce qu'en cas de gratuité totale, les mairies d'arrondissement auraient eu l'obligation, par exemple, de ne pas octroyer les salles pour l'exercice d'un culte, compte tenu que l'exercice d'un culte financé par une collectivité est totalement contraire à l'esprit de 1905.

Il me semble d'ailleurs vraiment important que l'Observatoire de la laïcité, enfin créé lors de notre précédent Conseil de Paris, se saisisse de cette question, observe et étudie, du point de vue du respect de la laïcité, à qui seront louées ces salles et pour y faire quoi.

Alors, il faut absolument que nous soyons conscients que parmi les demandes de réservation, certaines pourraient émaner de groupes pouvant aussi être considérés comme dangereux. Il peut y avoir un groupe extrémiste dont on peut craindre les discours racistes, par exemple, ou des pratiques sectaires et pour l'instant, mis à part la situation où les salles sont en travaux ou sont déjà réservées...

Il n'y a que si la salle est en travaux ou si elle est déjà louée, ou bien s'il y a un trouble manifeste à l'ordre public que le maire d'arrondissement peut avoir légitimement le droit de refuser, mais il faut absolument que nous réfléchissions à ces situations-là, car elles se sont déjà présentées à la Ville dans certains arrondissements.

Enfin, puisque les associations, et je terminerai par là, sont des leviers considérables de démocratie locale et que nous respectons la vie démocratique des associations et des syndicats, et que l'on assume aussi qu'ils peuvent parfois constituer des contre-pouvoirs, je souhaite vraiment que le travail d'élaboration des critères permettant d'évaluer ces mises en concurrence possibles et ces nécessités de trancher se fassent dans le cadre d'une commission consultative avec les associations et les conseillers de quartier.

Je terminerai par là : c'est vraiment dans l'esprit de notre vœu rattaché pour qu'il n'y ait pas non plus de concurrence possible entre les réservations qui, de fait, font rentrer de l'argent dans l'état spécial du maire, par réservations tarifées, et les réservations gratuites, eh bien, je pense que c'est à une commission consultative de pouvoir traiter en amont des délibérations du Conseil d'arrondissement de ces questions.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame ERRECART, vous avez la parole.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - Je vous remercie les uns et les autres de vous intéresser à ce projet de délibération, qui était attendu par les mairies d'arrondissement puisque nous étions sur un texte qui était relativement ancien, imprécis et qui ne donnait pas de garanties juridiques.

Nous l'avons préparé assez longuement avec les mairies d'arrondissement. La DUCT a notamment consulté les DGS qui sont en première ligne sur ces questions.

Pour autant, je remercie le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche des propositions faites parce que cela permet d'apporter des précisions.

D'abord, sur les cas de gratuité totale.

Il est clair que dans notre esprit, quand on vous a proposé les associations d'intérêt général, il n'était pas question de se limiter simplement à la définition fiscale, mais cela va mieux encore en le disant, et donc je suis d'accord pour reprendre votre amendement, mais avec deux sous-amendements.

D'une part, supprimer "de fait" dans la formule : "les associations qui participent de fait à l'intérêt général".

D'autre part, pour que les choses soient claires, je vous propose de préciser que la gratuité globale s'applique aux "associations à but non lucratif contribuant à l'intérêt général au niveau local, national ou international". Cette formule n'exclut aucune association quel que soit son rayonnement géographique.

Je vous propose d'accepter cet amendement, si vous êtes d'accord, avec les deux sous-amendements que je vous propose, premièrement.

Deuxièmement, vous avez proposé qu'un rapport soit effectué aux Conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris. Je trouve, bien sûr, tout à fait pertinent de faire un rapport devant le Conseil d'arrondissement, je pense que beaucoup de maires y auraient pensé, mais cela vaut mieux encore en le disant et en le proposant dans ce vœu.

Pour autant, je ne suis pas favorable à une présentation d'un rapport au Conseil de Paris.

On le voit pour d'autres sujets, on a une liste nominative, par exemple, des associations qui sont subventionnées. Personne ne la consulte.

Je vous propose dans le vœu de l'Exécutif de reprendre cette idée du rapport annuel, mais de le limiter aux Conseils d'arrondissement.

Deuxième chose, j'ai bien entendu votre souci qu'il y ait un débat en Conseil d'arrondissement et, le cas échéant, dans le cadre d'une commission ad hoc, sur les critères de priorisation des réservations de salles en cas de demandes concurrentes.

Nous avons donné, et c'est rappelé dans le vœu de l'Exécutif, cette responsabilité au Conseil d'arrondissement puisqu'il va par une délibération autoriser le maire à signer les locations de salles.

Le cas échéant, les Conseils d'arrondissement peuvent également décider la mise en place d'une commission ad hoc.

Je n'ai pas énuméré quels sont les membres de cette commission ad hoc ; je suis d'accord que les associations, notamment les représentants du C.I.C.A. pourraient y siéger, mais je pense qu'il est plus important, vous le dites bien dans votre vœu et je le reprends, que ce soit le Conseil d'arrondissement qui détermine de manière démocratique les règles.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui reprend très largement l'esprit du vœu que vous avez déposé préalablement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Rapidement !

**Mme Danielle SIMONNET**. - On trouve qu'il eût été plus clair si notre Conseil de Paris avait incité les mairies d'arrondissement à mettre en place des commissions consultatives en précisant un peu les différentes catégories d'utilisateurs pouvant y participer pour définir les critères.

Maintenant, j'entends que dans la réponse de l'Exécutif et du vœu proposé, finalement, on reste dans la continuité de l'esprit, c'est-à-dire qu'il y ait bien un débat à la fois en Conseil d'arrondissement sur comment on critérise et, en même temps, comment, au niveau des arrondissements, on peut mettre en place des commissions ad hoc pour garantir la transparence.

Puisque cet esprit est bien exprimé, nous nous appuyons sur ce vœu de l'Exécutif et nous retirerons le nôtre, pour continuer ce débat en Conseil d'arrondissement et le traduire dans le maximum d'arrondissements possible en commission consultative de transparence, associant associations, conseillers de quartiers et élus.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Président LEGARET pour une explication de vote ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non, pas tout à fait.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer au cours de cette séance sur le règlement et je rappelle que l'on nous oppose parfois des excès de formalisme. Je voudrais rappeler que la procédure des amendements est une procédure écrite.

Si Mme ERRECART nous présente un sous-amendement, ce qui est son droit, la moindre des choses est d'en produire des exemplaires écrits qui soient distribués. Je ne crois pas que l'on puisse voter sur des sous-amendements présentés de manière verbale.

Soit on reporte le vote un peu plus tard, soit on reporte cette question à la séance suivante, qui est assez rapprochée.

On a vu aujourd'hui et depuis hier matin toute une avalanche de vœux bis et d'amendement bis, malgré les promesses qui avaient été faites en conférence d'organisation. Là-dessus, cela mérite effectivement un amendement bis ; on ne peut pas voter sur un sous-amendement verbal. Si on commence comme cela, à ce moment-là, il n'y a pas de raison, la prochaine fois, on vous présentera aussi des vœux et des amendements verbaux en séance.

Je considère qu'il faut que les mêmes règles soient appliquées à tout le monde.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - C'est une pratique que l'on a appliquée pas plus tard que tout à l'heure sur l'amendement de Mme de CLERMONT-TONNERRE ; on a dit avec Mao PENINO...

C'est une pratique que l'on fait ; c'est ce qui s'est passé.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non.

Il faut un amendement écrit.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Pourquoi ne l'avez-vous pas demandé tout à l'heure ?

C'est une pratique que l'on a, c'est extrêmement courant.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - On ne peut plus vous croire, Monsieur le Président ; on ne peut plus vous croire.

C'est une pratique...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Là aussi, c'est une question d'équité de traitement. Vous nous opposez en permanence le formalisme et la rigueur et vous autorisez à vous-même toutes les latitudes et toutes les facilités.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je vois qu'on ne sera pas d'accord, malgré la réalité...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Donc nous allons voter.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Tu votes non, tu fais ce que tu veux !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 63, amendé oralement, comme on l'a fait tout à l'heure.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement amendé est adopté.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - N.P.P.V. !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - L'amendement n° 64 est retiré.

Donc vous retirez votre vœu n° 65 pour le vœu de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 192).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 175 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

N.P.P.V. pour M. LEGARET ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je ne suis pas seul.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je sais, mais c'est la première fois qu'on dit N.P.P.V.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DUCT 175).

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - C'est n'importe quoi !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Comme toujours.

## **2012 SG 194 - Rapport d'observations définitives sur la gestion du budget annexe des Transports automobiles municipaux pour les exercices 2006 et suivants.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons au rapport d'observations définitives sur la gestion du budget annexe des Transports automobiles municipaux pour les exercices 2006 et suivants, SG 194.

La parole est à M. BRAVO, cinq minutes.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, on a toujours intérêt à regarder de près les travaux des Chambres régionales des comptes et les diagnostics que ces Chambres livrent.

Ce que je voudrais dire tient sur trois points : le constat, les difficultés rencontrées et les préconisations.

Je salue le constat dressé par la Chambre régionale, qui témoigne de nombreuses avancées dans la gestion de ce budget - oui, chers collègues, de nombreuses avancées -, parmi lesquelles j'ai noté :

- la réorganisation du service T.A.M., qui a réduit le parc automobile parisien en permettant une utilisation alternative au mode traditionnel de location de véhicules ;

- la création de la D.O.D. (Division des offres de déplacement), qui, en mutualisant les deux anciens pools de conducteurs, pilote maintenant le déploiement de l'auto-partage ;

- la mise en œuvre de la démarche de triple certification : qualité, sécurité, environnement.

Naturellement, la Chambre régionale pointe un certain nombre de difficultés ; j'en ai relevé cinq.

La première est le caractère inachevé et imparfait de l'organisation du service des T.A.M. et le fait que des réserves sont inutilisées dans la mesure où il n'existe pas de plan pluriannuel d'investissement.

En second lieu, la Chambre régionale pointe des risques juridiques découlant de la plupart des conventions de prestations dans des conditions particulières, ainsi que la mauvaise connaissance des coûts du service, et il est insisté fortement sur l'absence de comptabilité analytique

L'évolution de la mise à disposition des véhicules municipaux est le troisième point, qui a été d'ailleurs pour partie réglé au cours de l'année 2012.

Et, enfin, le développement de l'autopartage dont les perspectives sont encourageantes, mais qui pourrait être développé davantage.

L'essentiel de ce que je vais dire, sans prendre cinq minutes, ce n'est pas la peine, a trait aux préconisations.

Il est suggéré de réexaminer l'ensemble des conventions créant des difficultés juridiques. Je crois que c'est sagesse. Premier point.

Deuxième point, il est demandé de mettre en place une comptabilité analytique opérationnelle et, pour ce faire, que les T.A.M., que les services complètent leur dispositif technique de gestion en prenant appui sur l'outillage municipal de suivi analytique des dépenses.

En troisième lieu, d'étoffer le système de contrôle et de prendre appui sur le contrôle de gestion de la Ville.

Le quatrième point a été traité, chers collègues, à la séance précédente, la suppression des U.A.E. et d'encadrer davantage les remises à domicile.

Enfin, cinquième préconisation, que Paris bénéficie d'une démarche de développement de solutions alternatives : autopartage, Vélib', taxis.

Je souligne d'ailleurs que le nombre d'autorisations d'utilisation privée de véhicules a diminué de 30 % depuis 2008.

Voilà, chers collègues, de manière très succincte, un rapport très instructif.

Je crois que l'on peut se féliciter de la posture dynamique de la Ville de Paris. J'ai pour ma part totale confiance en ses actions pour améliorer encore la productivité et le fonctionnement du service des T.A.M.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme DOUVIN, pour cinq minutes.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Heureusement que nous avons les rapports de la Chambre régionale des comptes pour nous apporter de précieuses informations.

Madame ERRECART, nous avons d'abord besoin d'une précision : est-ce que vous pouvez nous dire quand vous avez eu ce rapport en votre possession ?

En effet, selon le document, vous avez dû recevoir des observations de la Chambre régionale des comptes depuis la fin du mois d'août 2011. Quant au rapport final, il a été terminé le 21 juin 2012.

Nous sommes au mois d'octobre et j'ai du mal à croire que les délais de transmission aient demandé plus de quatre mois ! Comme il est étonnant de considérer la sévérité de ce rapport, alors que le Maire de Paris nous assure régulièrement de la transparence citoyenne complète de la moindre de ses actions, ainsi bien sûr que de celles de son administration.

Ce dossier a dû être oublié dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville ou dans l'un de ses garages extérieurs, car on peut vraiment parler là d'une flagrante opacité. Pourtant, il s'agit de plus de 4.000 véhicules, de 442 agents et d'un budget de 57 millions.

D'abord, je voudrais réfuter une affirmation selon laquelle la Ville de Paris aurait drastiquement diminué son parc automobile ainsi que son fonctionnement.

Mes chers collègues, jugez-en vous-mêmes : en 2007, le parc comprenait 4.103 véhicules, en 2011 4.026. Pas de commentaire.

La Chambre régionale des comptes pointe des entorses au droit, l'absence de plan prévisionnel pluriannuel, la défaillance du système de comptabilité analytique, le fait que le contrôle de gestion soit embryonnaire.

Cela fait beaucoup et, en cinq minutes, je ne peux évoquer que quelques points. J'évoquerai donc tout d'abord la composition du parc, un parc vieillissant, une frilosité par rapport au choix des modes moins polluants, en décalage complet par rapport au discours que nous entendons régulièrement, mes chers collègues, dans cet hémicycle. Jugez-en, là aussi : 10 véhicules électriques, 55 véhicules hybrides selon le bleu Climat, c'est franchement peu. Où est la valeur d'exemple à laquelle on peut légitimement s'attendre pour une flotte d'organismes ou d'entreprises ?

En matière d'utilisation de véhicules, il n'y a pas non plus de contrôle de l'utilisation des cartes accréditatives pour la consommation de carburant, pas d'assurance collective, ce qui entraîne évidemment l'existence de franchises élevées.

En ce qui concerne les amendes, les chiffres annoncés sont cruels, entre 2006 et 2010 il y a une augmentation de 150 % des amendes. Pire encore, 59 % de ces amendes ne sont pas payées dans des délais, ce qui entraîne bien sûr des majorations : 30.000 euros en 2010. Excusez du peu !

Le second point sur lequel je souhaite intervenir concerne les facilités offertes aux agents, c'est-à-dire l'usage privé des véhicules. Cela concerne 400 agents, utilisateurs des voitures, motos ou utilitaires de la Ville de Paris.

Il y avait eu un rapport précédent de la Chambre régionale des comptes en 2003. Ce rapport demandait l'abrogation des forfaits d'utilisation privée, permettant à un agent d'utiliser les véhicules de manière privative, contre le versement d'une redevance.

C'est un dispositif qui a quand même perduré jusqu'en 2007, il a été remplacé par un autre, le remisage à domicile, qui entraîne aussi le paiement par les agents d'une redevance modique, puisqu'elle atteint la moitié de l'équivalent d'un titre de transports collectifs.

Quant aux modalités d'utilisation, elles ne sont pas vraiment claires, est-ce d'un à neuf jours ? Nous ne le savons pas vraiment.

Il existe aussi un autre dispositif, l'usage administratif étendu qui est autorisé le soir et le week-end.

Mes chers collègues, non seulement à Paris, non seulement en Ile-de-France, non seulement en France, mais aussi à l'étranger et pour une période qui va jusqu'à neuf jours. Pas de commentaire, là aussi.

Alors, dans la plus grande précipitation, le mois dernier, la Ville a fait adopter une réforme de ces usages administratifs étendus. Nul doute qu'elle connaissait la teneur du rapport que nous examinons aujourd'hui. Elle a donc préféré réformer le système dans l'urgence et nous ne savons pas aujourd'hui quelle est la situation, quelle est la grille de critères, combien de bénéficiaires ?

Nous avons aussi vu qu'il existait une offre de location de véhicules au profit des agents. Cette disposition paraît quand même tout à fait contraire au Code des marchés publics, car le Code des marchés publics n'est pas destiné à satisfaire des besoins privés.

Ceci a existé, paraît-il, jusqu'en 2011. Pourquoi aussi longtemps et est-ce terminé aujourd'hui ? Il y a donc beaucoup de questions.

En conclusion, il y a beaucoup à faire de manière urgente et, en cas de défaut de répondre à toutes ces exigences, la question de l'externalisation d'un tel service se pose ou en tout cas d'une expérimentation en ce sens.

Il y a une autre réponse, au moins partielle, que l'on pourrait fournir au problème, qui peut être prononcée sous forme de question : pourquoi donc la Ville de Paris ne développe-t-elle pas un service de covoiturage plus performant, ce qui serait un moyen de rendre service cette fois-ci aux agents, à tous les agents et qui, donc, n'entraînerait pas ce que nous pensons quand même comme extrêmement dommageable, ce qui est la rupture d'égalité entre les agents de la Ville.

Je vous remercie de répondre aux questions que j'ai posées.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme ERRECART.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - Comme l'a souligné Jacques BRAVO, le rapport de la C.R.C. énonce de nombreux points positifs sur la gestion des transports automobiles municipaux et notamment des efforts d'organisation pour mettre en place la nouvelle stratégie que nous avons confirmée dans le plan de déplacement de l'administration parisienne, puisqu'il s'agit de réduire le parc automobile et d'abaisser les charges de fonctionnement de la Ville sur le secteur des transports.

La C.R.C. note positivement, comme l'a dit Jacques BRAVO, la mutualisation des véhicules avec le pool des conducteurs et le développement de l'autopartage.

S'agissant de l'autopartage qui concerne aujourd'hui neuf sites, la C.R.C. souligne les économies de voiture, une centaine à ce jour, les économies de places de parking et enfin les effets bénéfiques en matière de développement durable, puisqu'il s'agit de véhicules plus propres.

Elle salue d'ailleurs d'une manière générale l'achat de véhicules plus propres, la baisse des charges de fonctionnement.

Alors, oui, Madame DOUVIN, tous ces éléments sont reconnus par la Chambre régionale des comptes qui indique que les achats de véhicule ont baissé de 30,7 % en nombre entre 2006 et 2010.

Ce mouvement, d'ailleurs, se prolonge, conformément au P.D.A.P. que nous avons adopté en mars 2011, puisque celui-ci fixait un objectif de moins 15 % entre 2011 et 2014 et que, dès cette année, nous avons déjà atteint cet objectif avec deux ans d'avance.

Mais, bien évidemment, ce qui retient aussi notre attention dans ce rapport, ce sont les observations et les recommandations faites par la C.R.C.

Elles sont de trois ordres et je vais essayer de vous y répondre le mieux possible.

La C.R.C. nous dit que notre comptabilité analytique manque de précision et que le service n'a pas de tableau de bord harmonisé.

Le service des T.A.M. s'est doté depuis 1995 d'une comptabilité analytique. A partir de 2009, les systèmes se sont adaptés pour intégrer l'évolution des métiers et du système comptable de la Ville et, ainsi, depuis 2011, le service dispose du compte d'exploitation de trois divisions opérationnelles : les poids lourds, les véhicules légers et les services.

Des ajustements ont déjà eu lieu et, en 2013 le service des T.A.M. réactualisera totalement son modèle analytique.

Il va également développer son contrôle de gestion et deux nouveaux cadres des T.A.M. ont été formés à cet effet.

Deuxièmement, la C.R.C. a signalé que la durée de certains conventionnements avec des organismes proches de la Ville était supérieure à 12 ans, ce qui nécessitait un nouveau passage au Conseil de Paris.

Nous nous sommes engagés à passer toutes les conventions avec ces organismes : caisse des écoles, AGOSPAP, A.S.P.P., C.A.S.-V.P. au Conseil de Paris avant la fin de l'année.

Enfin, la troisième remarque porte sur les règles d'utilisation des véhicules de service et notamment sur le dispositif des U.A.E.

Il faut savoir que sur les usages privatifs des véhicules de service, nous avons hérité d'une situation en 2001 du tout auto individuel, avec un parc important de berlines et de citadines. Nous avons des véhicules individuels pour tous les adjoints et les présidents de groupe, les cadres dirigeants bénéficiaient de véhicules de fonction, une soixantaine, et 585 agents bénéficiaient d'un forfait d'utilisation privée, F.U.P., leur permettant l'utilisation privée de leur véhicule de service sans réelle restriction d'utilisation, notamment géographique.

Dès 2002, nous avons créé le pool des conducteurs pour les adjoints et les présidents de groupe qui, depuis cette date, n'ont plus de véhicule affecté.

En 2003, nous avons restreint l'utilisation des forfaits d'utilisation privée à la Région Ile-de-France. Je rappelle que, précédemment, ils étaient ouverts, y compris à l'international.

En 2007, nous avons encore plus restreint les conditions d'autorisation à utiliser un véhicule de service de façon privée, en précisant les critères et en créant le seul droit au remisage à domicile.

Fin 2010, le Maire a décidé de mettre fin aux véhicules de fonction.

Enfin, nous avons voté le mois dernier la suppression de tout usage privatif, en n'autorisant que les remisages à domicile, considérés comme une continuité de service dans des conditions limitées. Nous n'autorisons plus, par exemple, l'immobilisation du véhicule pendant plusieurs jours au domicile de l'agent.

Cette chronologie montre ainsi la volonté permanente de cette Majorité de faire évoluer le système : limiter puis supprimer tout l'usage privatif pour simplement laisser l'usage de véhicules pour le retour à domicile des agents dont les fonctions le nécessitent vraiment.

Cette politique progressive a permis de réduire de façon significative le parc automobile, tout en conservant l'efficacité du transport de l'administration, puisque nous serons, en cours d'année 2013, à environ 300 véhicules autorisés au retour à domicile, alors que, je vous le rappelle, nous avions 650 véhicules à usage privatif en 2001. Nous avons donc fait plus de 50 % de réduction du parc.

Alors, vous me demandez quand est-ce que nous avons reçu ce rapport de la C.R.C. Très clairement, c'est au début du mois d'août. Je vous réponds très précisément.

Il est clair que nous avons évidemment discuté précédemment avec les rapporteurs de la C.R.C. et nous avons effectivement discuté avec eux d'un certain nombre d'évolutions.

Au final, c'est clair que ce rapport indique que la politique de la ville en matière de transports municipaux est sur de bons rails, avec des perspectives encourageantes, mais qu'il reste encore quelques efforts à faire, et c'est bien normal. L'essentiel de ces recommandations, je me dois de le dire néanmoins, sont déjà réalisées ou sont sur le point de l'être.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

S'agissant d'un rapport, évidemment, il n'y a pas de vote, on passe au suivant.

## **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux ratios promus/promouvables à la Ville de Paris.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Il s'agit des vœux n° 66 et n° 66 bis qui sont relatifs à l'augmentation des Ratios Promus/Promouvables de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme SIMONNET. Vous avez une minute, mais comme vous avez tendance à dépasser, je tiens à le préciser !

Mais respirez bien, surtout ! Buvez avant, voilà !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, j'avais besoin d'eau tout à l'heure !

Merci beaucoup.

Ecoutez, sur ce vœu, très rapidement, il faut savoir que les collectivités déterminent elles-mêmes, depuis 2007, les ratios d'avancement de grade, c'est-à-dire les taux de promotion applicables aux fonctionnaires remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade et, donc, une amélioration des conditions de rémunération.

A travers ce vœu, nous demandons, en fait, que la Ville qui, pour l'instant, applique des ratios plutôt de l'ordre de 16 à 18 %, applique des ratios de 100 %, c'est-à-dire permette des parcours linéaires pour l'ensemble des fonctionnaires, un peu à l'ancienneté. C'est d'ailleurs ce qui se fait dans énormément de collectivités, pas simplement de Gauche et pas simplement du Front de gauche, mais des collectivités dirigées par le Front de gauche, par les Socialistes. Il y a même une collectivité de l'U.M.P., j'ai remarqué. C'est le cas notamment du Conseil général du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis, des Landes, de Moselle, du Cantal, de la Communauté urbaine de Brest. La liste est longue.

Donc, nous proposons que le Conseil de Paris émette le vœu que la Ville de Paris s'engage à adopter un déroulement de carrière avec un Ratio Promu/Promouvable de 100 %.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame ERRECART, c'est à vous.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - Tout d'abord, je voudrais préciser que plusieurs points de votre vœu sont assez éloignés des faits.

D'abord, il est inexact de parler, dans votre vœu, de baisse de pouvoir d'achat des agents de la Ville de Paris. Le pouvoir d'achat est l'une des préoccupations majeures de l'Exécutif, plus particulièrement en direction des agents ayant les plus basses rémunérations.

Celui-ci est en constante progression, malgré le gel du point d'indice. Je vous rappelle que vous ai indiqué tous les chiffres dans le dernier rapport social : progression de 2,42 % entre 2008 et 2009, 1,30 % entre 2009 et 2010 et 0,80 % entre 2010 et 2011. Il s'agit, bien sûr, de l'augmentation du pouvoir d'achat, c'est-à-dire de résultat corrigé de l'inflation.

Donc, il y a une progression et c'est donc contraire à ce que vous dites. Ce n'est d'ailleurs pas le cas partout, sur l'ensemble des collectivités.

Ensuite, vous faites une référence à une comparaison des R.P.P. avec d'autres collectivités.

Je tiens à vous préciser qu'une collectivité qui affiche un R.P.P. à 100 % ne signifie pas qu'automatiquement 100 % des promouvables seront promus, car, dans certains cas, il s'agit d'un R.P.P. à 100 % contingenté par une enveloppe financière. Ainsi, Strasbourg affiche un R.P.P. de 100 % mais le R.P.P. réel n'est que de 15 %, car il est limité par un volume global de progression qui a été indiqué.

De toute façon, je voudrais vous dire que la comparaison des ratios promus/promouvables n'est pas en soi pertinente seulement pour connaître la politique de gestion des Ressources Humaines d'une collectivité. Il faut savoir qu'au fond, la question des rémunérations dépend aussi du régime indemnitaire. Dans cette optique, il faut regarder non seulement les ratios promus/promouvables, mais également le régime indemnitaire.

Vous savez que, de ce point de vue, à la Ville de Paris, nous ne sommes pas les plus mal placés et que la rémunération moyenne de nos agents, notamment des agents de la catégorie C, est de 12 % supérieure à celle qui existe dans les autres collectivités.

Enfin, je voudrais dire qu'il y a des discussions actuellement avec les partenaires sociaux. Elles viennent de débuter, elles vont se poursuivre tout au long des prochaines semaines. Je pense qu'il serait dommage de préempter les résultats de cette négociation et il me semble correct de laisser la négociation se dérouler et, donc, de ne pas conclure de cette façon.

Par ailleurs, je voudrais vous dire que les R.P.P. à 100 % ne sont pas notre politique de RH. Nous avons fait le choix de la mise en place de l'avancement accéléré d'échelon. Il s'agit d'un avancement entièrement à l'ancienneté qui, dès le 1er janvier 2013, pourra faire gagner du temps dans le déroulement de carrière pour tous les agents, en moyenne six ans au cours de la carrière. Je peux vous dire que, évidemment, cela a un coût significatif pour la collectivité.

Par contre, et donc en complément, nous considérons que la promotion de grade doit être liée à la manière de servir et il est donc normal qu'elle soit contingentée. Je crois que l'on a deux systèmes dans la Fonction publique et il faut respecter l'esprit de chacun des dispositifs : promotion de grade et avancement d'échelon.

Néanmoins, rassurez-vous, nous allons faire mieux que la dernière période triennale qui, elle-même, a été plutôt favorable sur l'évolution des ratios promus/promouvables. Il s'agit de continuer à amplifier et aussi de montrer que nous allons vers des taux plus convergents.

Je veux vous dire très clairement que je refuse le vœu que vous avez proposé. Par contre, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui ne fixe pas l'objectif final mais qui donne des lignes directrices :

- assurer aux agents un déroulement de carrière minimum,
- être particulièrement vigilant sur l'égalité professionnelle, notamment femmes/hommes, mais aussi en faveur des populations dont les indices sont les plus bas,
- aller vers plus d'équité entre les corps, en réduisant les écarts actuels de taux de promotion,
- et faire que ces objectifs se traduisent par une évolution et un effort soutenable de promotion par la Ville de Paris.

Voilà ce que je voulais vous dire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Il y a un vœu n° 66 dont vous avez parlé. Est-ce que vous le maintenez, face au vœu n° 66 bis dont vient de parler Mme ERRECART ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Nous maintenons notre vœu mais nous pourrions également voter le vœu n° 66 bis puisqu'ils ne sont pas contradictoires. Je pense quand même que l'on peut faire mieux que le Cantal, donc on maintient cet objectif de 100 %. Cela me semble important.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Monsieur LEGARET ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Explication de vote : avec mes collègues, nous allons voter le vœu n° 66. Nous allons aussi voter le vœu n° 66 bis parce que, après tout, dans un cas comme dans l'autre, cela améliore un tout petit peu le cadrage. Il y a quand même une certaine contradiction entre le n° 66 et le n° 66 bis parce que, si on lit bien le n° 66, c'est vrai que ces questions de R.P.P. sont relativement complexes, mais un déroulement de carrière avec un R.P.P. de 100 %, cela veut bien dire que c'est un déroulement de carrière maximum. Ce que vous proposez dans le n° 66 bis, c'est un déroulement de carrière minimum.

Si, c'est écrit en toutes lettres, d'ailleurs, Madame ERRECART.

Par ailleurs, moi, je considère que le n° 66 propose un cadre, je dirais, en mettant la barre haut mais, au moins, le ratio est parfaitement clair. Il est beaucoup plus confus dans le n° 66 bis et, lorsque Mme ERRECART nous dit que l'on procédera aux avancements à l'ancienneté et en distinguant les plus méritants, vous avouerez que ce sont des critères qui peuvent comporter une part de subjectivité.

Donc, je considère que le vœu n° 66 se justifie et nous sommes pour notre part prêts à l'adopter.

Il manque une précision intéressante, dans un cas comme dans l'autre, c'est le coût de cette mesure. Je crains fort qu'il soit élevé dans un cas comme dans l'autre. En rappelant que c'est une proposition qui s'inscrit dans la préparation de la séance budgétaire, il me semble qu'il sera utile d'avoir des estimations sonnantes et trébuchantes de l'une et de l'autre hypothèse, au moment où nous aurons à voter notre budget.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Madame ERRECART, vous avez la parole.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - J'ai oublié de le dire, nous aurons ce débat sur les ratios Promouvables en décembre prochain, soyons clairs, et là vous aurez les indications financières.

Donc le principe de précaution s'impose. Je vous invite à ne pas voter pour un ratio promus/promouvables à 100 %.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Vous ne retirez pas le vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

**M. Ian BROSSAT**. - J'aimerais que l'on compte !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - On compte.

Qui est contre ?

Les résultats ? 14, 9.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Faible majorité !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Maintenant je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 193).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au bizutage en milieu étudiant.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu n° 67 est relatif aux bizutages en milieux étudiants.

Je donne la parole au toujours étudiant Ian BROSSAT.

Monsieur BROSSAT, le bizutage. Une minute pour le bizutage.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci.

Comme vous le savez, le bizutage est une plaie et il convient de lutter contre le bizutage, en particulier dans les grandes écoles et notamment dans les grandes écoles parisiennes qui sont particulièrement concernés par ce phénomène. Phénomène qui se pose partout en France d'ailleurs puisqu'à Lille, il y a encore quelques semaines, des événements particulièrement inquiétants ont eu lieu dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que la Ville puisse s'adresser au bureau des élèves des grandes écoles parisiennes, afin de rappeler au Bureau des élèves que la loi s'applique dans ce domaine et lutter ainsi contre le bizutage.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je donne la parole à M. GUILLOT qui va répondre.

**M. Didier GUILLOT**, adjoint. - Monsieur BROSSAT, cher Ian, mes chers collègues, vous nous alertez sur la persistance des pratiques de bizutage dans le milieu étudiant, malgré la condamnation pénale.

Il est évident, pour l'Exécutif municipal, que ces pratiques dignes d'un autre temps doivent être condamnées. Au-delà même de la gravité des actes, l'intégration dans un corps social - c'est bien de cela dont il s'agit, ce sont en tout cas les justifications que les auteurs des bizutages avancent - ne se décrète pas et ne se force pas.

La Ville de Paris, par le biais de sa politique de vie étudiante, travaille depuis longtemps l'accueil des étudiants. C'est une question sérieuse. Forcer un étudiant à subir ou à commettre des actes humiliants n'est pas un acte d'intégration. Forcer un étudiant à boire lors d'une soirée d'accueil non plus, c'est humiliant. Ces actes sont pénalement répréhensibles et je me félicite que Ségolène Royal les ait fait interdire en 1998 alors qu'elle était Ministre déléguée à l'Enseignement scolaire du gouvernement de Lionel Jospin.

Pour autant, quatorze ans après le vote de cette loi, certaines de ces pratiques perdurent, et vous nous avez cité quelques récents exemples qui nous ont tous émus.

Les politiques parallèles de prévention restent donc nécessaires. La Ville de Paris, par exemple, ne finance aucune soirée étudiante par le biais des subventions aux associations. Elle met par ailleurs à disposition des kits de prévention contre le "binge drinking" et l'abus d'alcool.

Enfin, lorsque les fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) des universités attribuent des subventions pour des soirées étudiantes, les représentants de la Ville de Paris demandent toujours que soit mise en place la prévention contre les conduites à risque.

Au-delà, il faut continuer à encourager les victimes de ces pratiques à porter plainte. Je veux d'ailleurs ici saluer l'étudiant de l'université Paris Dauphine, l'année dernière, qui a su trouver le courage de le faire, ainsi que le président de l'université, Laurent BATSCH, qui l'a soutenu dans cette démarche et a su prendre les mesures qui s'imposaient, de manière très ferme, pour sanctionner les auteurs de ces faits.

Je donne donc un avis très favorable à ce vœu. Même si les écoles de la Ville de Paris n'ont pas été mises en cause dans de telles pratiques, je tiens à le préciser ici, j'adresserai volontiers à titre préventif un rappel des peines encourues en qualité d'organisateur de soirées aux Bureaux des élèves de ces écoles.

Et nous nous associerons à la demande de mise en place d'une campagne nationale de sensibilisation sur le bizutage auprès de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 194).

## **2012 DVD 28 - Délégation de service public pour l'entretien, l'exploitation et la mise aux normes du parc de stationnement Ternes (17e) pour une durée de 10 ans.**

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au parc de stationnement Ternes.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons en 3e Commission le projet de délibération DVD 28 et le vœu n° 68 : délégation de service public pour l'entretien, l'exploitation et la mise aux normes du parc de stationnement Ternes dans le 17e évidemment pour une durée de dix ans.

La parole est à Mme DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce parc Ternes comporte 1.106 places aujourd'hui. Il s'étend sous l'avenue des Ternes et il dessert les besoins de stationnement des riverains. Ces besoins sont nombreux car il s'agit d'un quartier où il y a beaucoup d'immeubles anciens et peu de parkings dans les immeubles privés, et les visiteurs sont nombreux aussi parce qu'il s'agit d'une avenue avec un caractère de chalandise marqué, ainsi que le marché Poncelet.

La concession 2002-2014 prévue avec la société Omniparc, devenue Q-Park, avait prévu l'extension du parc sous l'avenue Niel, permettant ainsi de créer 300 places supplémentaires pour un parc résidentiel.

Ce projet avait été voté, les engagements avaient été pris et répétés encore récemment par Mme LEPETIT quand elle était adjointe aux déplacements. Les études étaient faites, les travaux devaient démarrer mais la société a été défaillante et il a donc fallu résilier la DSP pour faute, ce qui a été fait, et un contrat d'affermage de trois ans a été signé avec la société SPI AUTOCITÉ en attendant de pouvoir conclure une nouvelle DSP pour une durée plus longue. Cette DSP devait inclure cette extension.

C'est donc à ce stade que nous devrions être aujourd'hui, avec le présent projet de délibération qui nous présente un nouveau contrat d'affermage pour une durée de dix ans. Malheureusement, il n'en est rien. En effet, en dépit des promesses qui ont été réitérées, des engagements souscrits, il n'est plus question d'extension.

Au dernier Conseil, nous avons déposé un vœu de principe, avant d'avoir le texte de ce projet de délibération, afin d'obtenir l'assurance que l'engagement serait tenu. Nous n'avions pas été déçus, plutôt inquiets, puisque M. BARGETON nous avait répondu alors en évoquant de possibles difficultés économiques. Mais ce flou, si je peux dire diplomatique, a volé en éclats avec le présent projet de délibération où il est clairement indiqué que cet investissement est différé pour dix ans, ce qui revient à dire qu'il est très vraisemblablement enterré.

Or, on peut considérer sans crainte de se tromper que les problèmes de stationnement du quartier sont aujourd'hui encore bien plus sérieux qu'en 2001, date où l'extension avait été prévue.

Les stations Vélib', Autolib', les couloirs de bus ont très sérieusement entamé les ressources en matière de stationnement. Donc l'utilité de l'extension est plus avérée aujourd'hui que jamais. Chacun connaît bien dans le quartier le coût en termes de pollution aggravée, sans parler du stress des riverains qui tournent le soir pour essayer de trouver une improbable place de stationnement.

Alors afin d'éclairer le débat, il nous a semblé normal d'obtenir des informations précises sur la situation du stationnement dans le quartier.

En 3e commission, j'ai donc posé la question de savoir s'il y avait eu une enquête à ce sujet, enquête qui me semblait normale et dont les résultats seraient de nature à expliquer un tel revirement. A ma grande surprise, personne n'a été en mesure de me répondre. Personne ne savait s'il y avait eu enquête ou non. Ce qui revient bel et bien à dire : nous ne voulons pas de cette extension, quels que soient les problèmes existants dans ce quartier du 17e.

Quand je rapproche, mes chers collègues, cette décision d'un autre abandon plus grave encore, mais qui concerne aussi le 17e arrondissement, je veux dire l'abandon d'un engagement annoncé et répété depuis dix ans mais jamais réalisé, la couverture du boulevard périphérique entre Maillot et la porte Champerret, il me semble qu'il y a là clairement une discrimination effectuée à l'encontre des habitants du 17e arrondissement. Serait-ce parce qu'ils ne votent pas comme il faut ?

Comme nous avons du mal à le croire, en dépit de la cruelle réalité, nous redéposons le vœu qui a été voté par le Conseil du 17e arrondissement dans sa dernière séance, afin de demander à nouveau l'inscription de cette extension dans le projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Madame DOUVIN.

Hélas, j'émet de nouveau un avis défavorable à l'adoption de ce vœu.

Nous examinons aujourd'hui le moyen d'assurer la continuité du service public dans le parking Ternes en passant un nouvel affermage d'une durée de 10 ans. Il ne s'agit pas de débattre de l'opportunité de réaliser l'extension du parking.

Comme moi, vous savez que les habitudes de déplacement des Parisiens ont évolué depuis 2001, date à laquelle a été négociée la concession qui prévoyait l'extension du parking.

Je vous rappelle qu'à Paris, ces 10 dernières années, le trafic automobile a diminué de 25 %, les déplacements effectués en voiture par les Parisiens ont diminué de près de 40 % et le taux de motorisation des ménages parisiens est désormais bien inférieur à 50 %.

Votre vœu préconise le lancement d'une DSP de six ans pour réaliser cette extension. Nous savons qu'il faut beaucoup plus qu'un contrat de six ans pour un investissement qui serait estimé aujourd'hui à plus de 20 millions d'euros.

Dans ce cas, il faudrait une concession d'au moins 20 ans.

Dans le contexte budgétaire actuel et compte tenu de l'évolution des habitudes de déplacement des Parisiens, il serait déraisonnable de prendre aujourd'hui, sur la base d'un vœu, une décision financière aussi lourde reposant sur une analyse qui date de 2001.

Je vous demande de bien vouloir laisser les services terminer la procédure en cours et examiner toutes les hypothèses, ce qui sera fait avant l'échéance du prochain contrat.

C'est pourquoi j'émet un avis défavorable sur ce vœu. J'ai d'ailleurs regardé les propos qu'avaient tenus Annick LEPETIT en juin 2009 : ils sont beaucoup plus nuancés que ce que vous en dites puisqu'il était surtout question de se donner du temps pour apprécier l'intérêt de faire cette extension.

Dans ce cadre, j'émet donc de nouveau un avis défavorable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 28).

## **2012 DVD 72 - Signature d'un marché avec la société PARKEON pour la fourniture de pièces détachées et l'adaptation au paiement par carte bancaire de la totalité du parc d'horodateurs parisiens.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 72 : signature d'un marché avec la société PARKEON pour l'adaptation au paiement par carte bancaire du parc d'horodateurs.

Je donne la parole à M. Jacques BRAVO.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Je voulais dire simplement que c'est une mesure que je trouve très astucieuse, moderne et bien efficace. Utiliser la carte bancaire pour un certain nombre d'usages, cela correspond à ces pratiques modernes mais surtout, ce que je remarque, c'est que la combinaison de l'extension de la

Carte Bleue avec un effort accru de verbalisation et l'augmentation du montant des amendes est de nature à livrer à la Ville de l'ordre de 8 millions d'euros.

C'est donc une mesure que je trouve intelligente et en plus bien efficace. Voilà ce que je voulais dire pour l'approuver.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 72).

**2012 DVD 150 - Signature de trois conventions avec les associations Mieux se Déplacer à Bicyclette (4e), Animation, Insertion et Culture Vélo (19e) et Vélorution (19e) pour le développement d'activités au sein de la Maison du Vélo et de trois contrats de mise à disposition des locaux.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 150 et les amendements techniques n<sup>os</sup> 69, 70 et 71 : signature de trois conventions avec les associations "Mieux se Déplacer à Bicyclette", "Animation, Insertion et Culture Vélo" et "Vélorution".

Je donne la parole à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Ce sont des amendements techniques.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 69, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 69 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 70, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 70 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 71, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 71 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 150 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DVD 150).

## **2012 DVD 208 - Prolongation du dispositif de subvention pour l'achat de cyclomoteurs électriques et de vélos à assistance électrique à Paris.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 208, l'amendement n° 72 et le vœu n° 72 bis concernant la prolongation du dispositif de subvention pour l'achat de cyclomoteurs électriques et de vélos à assistance électrique à Paris.

La parole est à M. NAJDOVSKI, cinq minutes maximum.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction des élus écologistes quant à la présentation devant notre Assemblée de ce projet de délibération, qui prolonge pour une année, jusqu'à la fin 2013, le dispositif de subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique pour les Parisiens.

Je ne m'exprimerai d'ailleurs que sur ce volet de ce projet de délibération.

Satisfaction, car nous savons que la question de la prolongation de cette aide a été à un moment donné posée.

Or ce dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance a fait ses preuves depuis trois ans puisque ce sont 6.500 parisiens qui ont pu bénéficier de cette subvention.

Nous sommes donc particulièrement heureux que la subvention à l'achat, qui n'était au départ prévue que pour les scooters électriques, ait été élargie, sur notre proposition, aux vélos à assistance électrique.

La pratique du vélo progresse depuis 10 ans à Paris. Elle a même doublé. Nous sommes heureux de voir que le vélo est désormais considéré comme un mode de déplacement à part entière quand, il y a encore quelques années, une partie des élus considérait le vélo uniquement comme un loisir ou un mode de transport marginal réservé à quelques adeptes.

Le dispositif d'aide à l'achat de V.A.E., comme on dit, mérite, selon nous, d'être non seulement pérennisé, mais d'être inclus dans la politique générale qui consiste à favoriser la pratique du vélo à Paris.

Si beaucoup de Parisiens se mettent à la pratique du vélo et du Vélib', un certain nombre d'entre eux peuvent considérer que la topographie de leur arrondissement ou que leur condition physique ne leur permettent pas d'utiliser un vélo classique comme mode de déplacement quotidien.

Aussi, le vélo à assistance électrique est un outil qui permet de développer la pratique du vélo à Paris et, à de nombreux Parisiens qui n'osent pas encore utiliser le vélo classique comme mode de déplacement, de franchir le pas.

En ce sens, le vélo répond aux aspirations à une nouvelle urbanité, et pas simplement pour de courts déplacements.

C'est pour cela que nous devons poursuivre la politique engagée depuis 2001 de partage de l'espace public entre les différents modes de transports en poursuivant la réalisation du réseau structurant sur les grands axes de circulation, en poursuivant la réalisation des doubles sens cyclables, en favorisant l'usage du vélo par la création de places de stationnements dédiées et sécurisées.

Nous devons également poursuivre le travail de sécurisation de ce stationnement car les vélos, et en particulier les vélos à assistance électrique, peuvent susciter la convoitise et être l'objet de vols.

Nous proposons par ailleurs que la Ville de Paris communique autour de ces aides à l'achat de vélos à assistance électrique pour en faire la promotion puisque le dispositif est désormais prolongé pour une année et nous souhaitons même que le dispositif aille au-delà de la fin de l'année 2013, car changer les modes de déplacement, les habitudes et les mentalités demande de la constance dans l'affirmation des choix municipaux.

Nous souhaitons donc que cette année de prolongation du dispositif soit mise à profit pour réfléchir à la pérennisation de cet excellent dispositif qui a fait la preuve de son intérêt pour inciter les Parisiens à acheter et à se déplacer en vélo à assistance électrique.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons voté en 2009 l'instauration d'un dispositif de subvention à l'achat de vélos électriques qu'il nous est aujourd'hui proposé de reconduire et d'élargir aux professionnels.

Mais je crois que nous pouvons faire mieux encore que ce que nous avons fait jusqu'à présent, et c'est dans ce sens que s'inscrit l'amendement que je présente au nom du groupe communistes et élus du parti de gauche. Je profite de cette intervention pour présenter cet amendement.

Nous pouvons faire mieux parce que je suis convaincu qu'à travers cette mesure de politique environnementale, nous disposons aussi d'un levier important pour agir sur la politique industrielle pour valoriser les cyclos et les vélos assemblés au sein de l'Union européenne pour valoriser l'emploi.

Permettez-moi de revenir très brièvement sur la structure du marché des vélos et cyclos électriques. L'industrie chinoise, du fait d'une demande intérieure particulièrement mature, s'impose comme le premier producteur mondial, mais également comme le premier exportateur du secteur. Plus de 70 % des vélos électriques vendus en Amérique du Nord et en Europe proviennent de Chine.

L'industrie chinoise, qui a acquis une position ultra dominante sur le secteur, donc, a-t-elle besoin d'un financement public parisien ? La question mérite réflexion, me semble-t-il.

D'abord parce que le total des subventions allouées à l'achat d'un vélo ou cyclo sur la période 2009-2012 est très conséquent financièrement, ensuite parce qu'entre 2009 et aujourd'hui, du côté de l'offre, le contexte du marché a évolué.

Peugeot, qui avait abandonné un temps le segment des cyclos et vélos électriques, y revient à présent avec des produits particulièrement performants.

Quant à Matra, qui représente 20 % du marché français et qui avait délocalisé sa production à Taiwan, la marque a choisi de relocaliser sa production cette année, redonnant ainsi vie à son usine historique de Romorantin, dans le Loir-et-Cher.

Y a-t-il une contradiction à ce que nous puissions défendre l'environnement et l'emploi en Europe et en France ? Je ne le crois pas. Je crois au contraire que nous pouvons précisément, à travers ce projet de délibération, qui avait une intention environnementale au départ, par l'amendement que nous déposons, favoriser l'emploi.

C'est donc l'objet de l'amendement que nous déposons, qui vise à ce que cette prime puisse être conditionnée au fait que les vélos soient assemblés dans le cadre de l'Union européenne. Il s'agit ainsi de participer au redressement productif de notre pays, et je crois que c'est une bonne chose, précisément, de marier ainsi écologie et soutien à l'emploi, soutien à l'industrie française et européenne. C'est l'objet de l'amendement que dépose le Groupe communiste et élus du parti de gauche.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BRAVO.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - J'approuve bien des choses qui viennent d'être dites pour favoriser l'usage de véhicules adaptés à la circulation en milieu urbain et respectueux de l'environnement.

La Ville de Paris a mis en place en mars 2009 un dispositif d'aide à l'achat de cyclomoteurs électriques, dispositif qui a été complété par une mesure équivalente pour l'acquisition de vélos à assistance électrique en novembre 2009.

Le succès de ces mesures, plus de 6.200 vélos électriques et plus de 300 cyclomoteurs électriques subventionnés, a convaincu le Maire de Paris de prolonger cette mesure jusqu'au 31 décembre 2013, où je souhaite qu'une évaluation soit faite de ces dispositions.

Naturellement, nous approuvons, avec mon groupe, résolument cette démarche, qui, là encore, est très moderne et paraît bien efficace.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je donne la parole à l'adjoint compétent.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Jacques BRAVO de son soutien à ce projet de délibération qui, en effet, montre l'engagement de la Ville de Paris pour favoriser et développer les mobilités électriques ; je pense que c'est extrêmement important. On parle beaucoup des vélos, il y a aussi les scooters ; cela permet, bien sûr, de favoriser les mobilités douces. Nous y tenons beaucoup, c'est une mesure qui a rencontré un succès et qui témoigne de l'engouement, de l'intérêt des Parisiens, pour pouvoir se déplacer de façon différente dans leur ville.

Je demande à Ian BROSSAT s'il me confirme le retrait de son amendement, auquel nous avons choisi, avec son accord, de répondre par un vœu de l'Exécutif. Ce vœu, je crois, tient compte très largement de ses préoccupations, que je partage, concernant le redressement productif et concernant une Europe, non seulement porteuse de paix, mais aussi garante de normes sociales et environnementales.

Effectivement, nous nous engageons lorsqu'un tel label, sur l'assemblage de deux-roues électriques dans l'Union européenne, existera à le mettre en œuvre immédiatement.

Je remercie également M. NAJDOVSKI de ses propos et je vais évidemment tenir compte de l'ensemble de ses propositions. Nous aurons évidemment de nouveau ce débat plus tard, mais, pour le reste, il peut compter sur moi et sur ma détermination pour communiquer autour de ces mesures très importantes pour les Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Président ?

**M. Ian BROSSAT**. - La proposition de Julien BARGETON nous agréée. Par conséquent, nous retirons notre amendement initial. Je pense que c'est une bonne manière d'avancer avec la création de ce label vers, précisément, une mesure qui permettra de favoriser l'industrie européenne.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

L'amendement est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 195).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 208.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 208).

## **Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la circulation cyclable le long du jardin des Tuileries.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 73 est relatif au rétablissement d'une circulation cyclable le long du jardin des Tuileries.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est pour le rétablissement d'une circulation cyclable le long du jardin des Tuileries entre la place de la Concorde et l'avenue du Général Lemonnier, puisqu'en effet, cet été, sur les quais hauts, la piste cyclable qui longeait le jardin des Tuileries a été supprimée sans aucune information préalable, ce qui a ému notamment la communauté cycliste.

Les cyclistes sont désormais contraints de rouler dans le couloir de bus dans le sens Ouest - Est depuis la place de la Concorde sur le quai des Tuileries, ils ne pourront plus profiter de la traversée du Pont Royal pour aller de la rive gauche libérée à la rive droite libérée. Dans l'autre sens, les cyclistes sont priés d'emprunter la rue de Rivoli.

Je voudrais également signaler le fait que la suppression de cet itinéraire le long du jardin des Tuileries est préjudiciable également à des sociétés qui organisent des balades à vélo pour les touristes qui avaient l'habitude d'utiliser cet itinéraire qui était sécurisé.

Aussi, à travers ce vœu, nous souhaitons que l'on rétablisse au plus tôt cet itinéraire cyclable le long du jardin des Tuileries, entre la place de la Concorde et l'avenue du Général Lemonnier.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - J'émet un avis favorable à l'adoption de ce vœu sous réserve d'un amendement oral ; Jean-François LEGARET me pardonnera, mais cela évite des vœux bis, et je pense que c'est mieux de procéder par vœu amendé ; on ne peut pas à la fois reprocher les vœux bis et les amendements oraux, il faut choisir.

Je vous propose un avis favorable, mais avec amendement oral, qui supprime le dernier paragraphe qui est doublement inexact.

On ne peut pas dire que les cyclistes sont contraints de rouler dans le couloir de bus, l'ouverture de ce couloir de bus aux vélos permet d'offrir aux cyclistes une continuité du même côté de la chaussée depuis la place de la Concorde jusqu'au Châtelet, là où ils étaient obligés, hier, de traverser deux fois les voies de circulation pour emprunter la piste sur le trottoir ; c'est donc une amélioration.

De plus, la liaison Est-Ouest n'existe plus depuis plusieurs années à cet endroit. Ce n'est pas l'aménagement des berges qui l'a supprimée.

Je vous propose donc un autre amendement qui est que la proposition de ce vœu soit rédigée ainsi : "étudie" au lieu de "rétablir", parce que ce n'est pas vraiment un rétablissement, "étudie au plus tôt un itinéraire cyclable le long du jardin des Tuileries, entre la place de la Concorde et l'avenue du Général Lemonnier, dans le sens Est-Ouest, en complément du couloir de bus ouvert aux cyclistes".

J'en profite pour vous indiquer que d'ici la fin de l'année, trois aménagements cyclables offriront aux cyclistes une continuité complète dans les deux sens entre la place de la Concorde et l'Hôtel de Ville, en reliant les aménagements existants : venant de l'Est, l'aménagement de la rue de Lobau pour rejoindre Rivoli, puis de la place de la Concorde pour relier Rivoli et Cours la Reine, et, venant de l'Ouest, l'aménagement d'un couloir bus ouvert aux vélos, puis d'une bande cyclable entre Châtelet et la rue de Lobau.

Je pense que tous ces aménagements, cette continuité, répondent à vos attentes.

Sous réserve de l'acceptation de l'amendement, favorable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Monsieur NAJDOVSKI, vous voulez intervenir ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - J'accepte l'amendement, puisque j'ai bien compris que c'était la condition pour que le vœu soit adopté, donc voilà...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous avez tout compris !

Monsieur LEGARET ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Honnêtement, j'aimerais bien qu'un jour, on se retrouve avec Julien BARGETON et Christophe NAJDOVSKI avec des bicyclettes sur le site, parce que c'est quand même beaucoup plus sécurisant de le faire sur la portion de trottoir ; comme c'était le cas avant, que dans le couloir de bus.

Très honnêtement, il y avait un dispositif qui était bien connu, qui était bien protégé, qui ne gênait pas outre mesure les piétons. Il y a un nouvel aménagement de la voie des berges hautes et de la traversée piétonne, qui est, d'ailleurs, plutôt un progrès au droit de la grille du jardin des Tuileries, j'en conviens, mais je pense que le rétablissement d'un aménagement confortable et vraiment adapté aux cyclistes est quand même une question qui se pose et je trouve que le sous-amendement, malgré son habileté technique, ne tient pas suffisamment compte de la réalité sur le site, mais je suis très demandeur qu'on fasse une réunion sur le site, si vous voulez bien.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Je suis d'accord pour une réunion sur le site.

Je vous réprecise que quand on venait du pont de la Concorde, on était obligé de traverser les voies de circulation pour rejoindre la piste sur le trottoir et si on rechargeait ensuite, on devait traverser deux fois.

Les couloirs de bus sont une avancée pour les cyclistes. Ce partage de l'espace public, notamment dans les couloirs de bus, est une réponse ; ce n'est pas une contrainte, cela permet de développer les voies cyclables, mais nous irons voir tout cela, si vous voulez, ensemble.

En attendant, votons ce vœu.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je voulais juste dire une chose : des vélos circulent sans autorisation sur le trottoir, font du gymkhana avec les piétons et, franchement, la situation est assez dangereuse.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Prenez rendez-vous dès demain !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 196).

### **Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à une étude pour favoriser une accessibilité universelle à tous les piétons et cyclistes des entrées de la Ville.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 74 et 74 bis ont trait à une étude pour favoriser une accessibilité universelle aux piétons et cyclistes des entrées de la ville.

Je donne la parole à M. René DUTREY, une minute.

**M. René DUTREY**, adjoint. - Ce sera certainement moins.

Ce vœu part d'un constat que nous pouvons tous faire en regardant les portes de Paris le matin et le soir, qui sont ces colonnes de piétons, de cyclistes et de personnes, globalement, dont des personnes à mobilité réduite, qui tentent d'entrer dans Paris en passant cette barrière physique que représente le périphérique et, souvent, ce no man's land, en zigzaguant sur des trottoirs pas toujours très bien entretenus, beaucoup de travaux...

Nos entrées de ville ne sont pas pensées pour des piétons, ne sont pas pensées pour des cyclistes, ne sont pas pensées pour des personnes à mobilité réduite, pas seulement aux portes d'entrée de Paris ; je pense, par exemple, à la passerelle du Cambodge qui est une exception, mais qui est en dehors des portes de Paris et dont nous avons voté la réhabilitation.

Il y a une vraie nécessité à penser les entrées de Paris pour des personnes à pied, à vélo ou à mobilité réduite, d'où l'objet de ce vœu de demander cette étude pour que Michel SERRES, qui qualifie les entrées de ville "d'abominations", ne puisse plus le dire pour ce qui concerne les entrées de la Ville de Paris.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je donne la parole à M. BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Vous commencez votre vœu par une référence à Michel SERRES qui qualifie nos entrées de villes "d'abominations". J'aurais pu vous renvoyer à la lecture de "Kant et l'ornithorynque" d'Umberto ECO, mais, à cette heure avancée, nous allons nous priver de citations.

Plus simplement, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui permet de reprendre ensemble tout ce qui a déjà été fait depuis 2001 pour améliorer les portes de Paris et je sais à quel point vous êtes soucieux, comme moi, de la qualité de l'espace public dans ces quartiers pour nos concitoyens.

Je ne cite pas tous les travaux et projets engagés, mais je voudrais vous rappeler qu'il faut tenir compte du tramway des Maréchaux qui, au-delà de relier le pont du Garigliano à la porte de la Chapelle, va aussi améliorer les circulations des piétons et des cyclistes.

Nous avons renouvelé le mobilier urbain, replanté des arbres, amélioré l'éclairage et, enfin, permis à de nombreux métropolitains d'accéder au territoire parisien.

Je propose donc un vœu qui soit plus équilibré, c'est pour cela qu'il y a un vœu bis.

En conclusion, je vous propose de voter ce vœu de l'Exécutif qui demande, d'une part, qu'un bilan global de toutes les actions menées en faveur de l'accessibilité universelle soit réalisé et, d'autre part, que des préconisations soient tirées de ce bilan pour faire d'autres projets et préconisations dans l'avenir.

Je crois qu'il faut aussi quand même partir des efforts déjà réalisés.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUTREY ?

**M. René DUTREY**, adjoint. - J'avais commencé le catalogue dans l'exposé des motifs, mais qui n'était pas complet. Nous avons bien en tête qu'il y a un bilan avant tout.

Bien sûr, j'accepte le retrait de ce vœu, il serait très intéressant de voir les préconisations qui en suivront.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait.

Le vœu n° 74 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 197).

### **Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au Montmartrobus.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu n° 75 est relatif au Montmartrobus.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Très vite, le Montmartrobus a été la première traverse parisienne, c'était un bus électrique qui donnait toute satisfaction.

Ce bus n'existe plus actuellement puisque la société italienne qui fabriquait ce modèle de bus ne le fabrique plus.

La R.A.T.P., il y a maintenant plus de deux ans, s'était engagée à trouver des solutions, mais, en attendant, a mis en place des bus diesel de remplacement.

Ces solutions tardent à venir, les bus diesel sont de plus en plus présents à Montmartre et, comme depuis quelques mois on le sait maintenant avec certitude, le diesel est cancérigène, donc nous pensons qu'il faut que la R.A.T.P., très rapidement, change la motorisation de ces Montmartrobus.

C'est le sens de ce vœu qui a été adopté à l'unanimité à la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - J'émet un avis favorable sur ce vœu.

Je tiens cependant à compléter la description faite. La R.A.T.P. a mené une rénovation des véhicules électriques utilisés pour l'exploitation de cette ligne.

Ces véhicules produits en faible quantité sont anciens et spécifiques, ils sont donc difficiles à maintenir. Les pannes restent fréquentes, ce qui explique le recours à des bus diesel.

La R.A.T.P. nous indique que ces recours sont ponctuels et que la ligne n'est jamais entièrement exploitée avec des véhicules diesel.

Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de ce sujet au sein de notre Conseil, c'est pourquoi la R.A.T.P. a déjà été saisie de cette question.

Je lui ai redemandé d'étudier actuellement plusieurs scénarii pour permettre le renouvellement des bus de cette ligne. Elle a testé plusieurs véhicules qui permettront de répondre à nos exigences partagées en matière de protection de l'air, mais également en termes de gabarit réduit adapté à la configuration des rues étroites de Montmartre, que vous connaissez bien.

J'attends qu'elle puisse nous informer prochainement de la solution qu'elle compte privilégier et soumettre au S.T.I.F. qui décidera en dernier ressort.

Nous partageons l'objectif, le but est bien de se passer du diesel et de mettre sur cette ligne de l'électrique, donc avis favorable, mais je voulais vous apporter les précisions techniques.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci beaucoup et merci de nous tenir au courant quand il y aura un calendrier, en particulier, qui pourra être tenu.

Je veux bien que la R.A.T.P. dise qu'il n'y a jamais toute la ligne qui est desservie par des bus au diesel, mais il suffit là aussi de venir sur place pour voir que, neuf fois sur dix, le bus qui passe est diesel, il y a peut-être encore un bus électrique qui tourne de temps en temps, mais c'est vraiment pour la forme.

Je vous remercie d'avoir accepté ce vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur BARGETON, vous n'avez qu'à prendre rendez-vous avec M. GAREL pour aller à Montmartre.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 198).

## **Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au pont Caulaincourt.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je donne la parole à M. BOURNAZEL qui va sans doute vous inviter, pour un vœu relatif au pont Caulaincourt.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Je vous invite à Montmartre quand vous voulez. Je ne sais pas si je vous amènerai aux mêmes endroits que M. GAREL, mais vous êtes le bienvenu, Monsieur BARGETON.

Je voudrais vous parler du pont Caulaincourt. Le pont Caulaincourt, deux problèmes : le premier, c'est sur le pont lui-même, un problème sur les rambardes métalliques et leur mauvais état.

Deuxième problème, ce sont les bus de tourisme qui sont garés sur les voies qui sont à destination des bus R.A.T.P. et taxis, ce qui pose de lourds problèmes, de véritables nuisances : embouteillage, bien sûr, pollution, bruit et même des accidents.

Donc ce vœu demande deux choses, d'abord un calendrier de travaux des rambardes métalliques, deuxièmement il demande des mesures de la part de la Préfecture de police et de la Ville de Paris contre ce stationnement anarchique de bus de tourisme qui perturbent la circulation et irrite à juste titre les riverains.

Nous vous demandons d'agir.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur BARGETON, agissez !

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Première action, je vais émettre un avis défavorable à l'adoption de ce vœu.

Le présent vœu comporte trois volets : celui de l'état général du pont, celui du stationnement et celui sur le risque accidentogène.

Concernant le premier considérant, je tiens à vous rassurer puisque les rambardes métalliques sont en mauvais état uniquement du point de vue esthétique, j'en conviens. Comme c'est le cas à échéances régulières, une inspection détaillée de l'ouvrage a eu lieu en septembre 2012, récente donc. L'état général du pont Caulaincourt ne présente pas de désordre significatif.

Les garde-corps situés le long des poutres latérales assurent leur fonction convenablement.

Dans la mesure où les choix budgétaires doivent tenir compte de notre volonté de bonne gestion et sont portés en priorité sur des opérations intéressant la sécurité, cette opération d'ordre purement esthétique n'en constitue pas une.

Concernant le deuxième considérant du vœu, l'arrêt - et non pas le stationnement - est autorisé dans la contre-allée et dans le couloir de bus rue Caulaincourt de 22 heures à 2 heures uniquement.

Le pont Caulaincourt ne peut servir que de zone d'attente, toujours sur le même créneau horaire. C'est une simple tolérance, la réglementation ne permettant pas le stationnement sur les ponts.

Le dispositif mis en place en 2007 avec l'accord de la Préfecture de police, des services de la Ville et de la R.A.T.P. a bien fonctionné les premières années, mais connaît à l'heure actuelle des dérives, notamment en stationnement en journée et toute la nuit sur le pont, qui semblent inacceptables, tant pour les riverains que pour la circulation des bus.

La solution à ce problème réside donc dans un meilleur contrôle des services de police et j'ai personnellement signalé, et par courrier et en direct quand je l'ai vu, cette situation à M. le Préfet de police qui m'a promis qu'il allait donner des instructions en conséquence.

Enfin, je tiens à vous rassurer sur le troisième point, puisqu'aucun accident corporel ne s'est produit sur le pont Caulaincourt depuis quatre ans : 2009, 2010, 2011 et 2012.

Trois accidents sont survenus au carrefour rue Caulaincourt, rue Joseph-de-Maistre, rue Damrémont, dont deux sans gravité et un troisième plus grave, mais qui ne mettait pas en cause la situation liée aux cars de tourisme.

Cependant, je reste vigilant, parce qu'effectivement il faut faire attention à ce que le site ne soit pas accidentogène, et demande régulièrement aux services de réaliser en priorité les aménagements nécessaires pour garantir la sécurité de nos concitoyens.

J'espère vous avoir apporté les éléments de conviction suffisants et nécessaires pour justifier le rejet de ce vœu.

Sachez que lorsque j'ai vu M. le Préfet de police, c'est le deuxième sujet dont je lui ai parlé.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAREL, vous avez demandé une explication ?

**M. Sylvain GAREL**. - Je suis globalement d'accord avec ce que vient de dire M. BARGETON, effectivement le premier considérant du vœu n'a aucun intérêt, puisqu'il s'agit de repeindre les balustrades de ce pont et on sait très bien qu'il sera tagué trois semaines plus tard, ou alors il faut mettre des peintres en permanence sur place, ce qui est absurde.

Par contre, les deux autres sujets qui sont soulevés sont des vrais sujets, en particulier celui du stationnement des bus sur ce pont.

Je passe très souvent là, c'est tout près de chez moi. J'ai calculé, fin août, un soir, que 19 autocars étaient sur le pont ! C'est une situation qui n'est absolument plus tenable, surtout que la contre-allée devait être uniquement utilisée au départ, maintenant l'hôtel met des voitures pour ne pas que les bus viennent et les cars se mettent dans les couloirs de bus, ce qui est tout à fait impossible.

Je pense qu'il faut une répression. D'après ce que l'on m'a dit, l'autre problème est que, avant, il y avait un garage pour les autobus pont Cardinet, garage qui n'existe plus aujourd'hui.

Je pense qu'il faut aussi peut-être réfléchir à un autre endroit où les autobus peuvent se garer.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOURNAZEL ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - J'entends les propos de M. BARGETON. Je suis très heureux qu'il ait signalé ce point en point n° 2 à M. le Préfet de police, je lui en sais gré, mais, ce que je vous demande, c'est d'avoir un véritable suivi, de nous informer des réponses du Préfet de police, puisque c'est la troisième fois que j'interviens sur ce dossier :

- une fois au mois de juin,
- à la mairie du 18e,
- et une fois au mois de septembre.

Je crois qu'on est véritablement en attente de mesures concrètes.

Merci du suivi du dossier.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous maintenez le vœu ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Oui.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la mise en place de "bornes de taxis intelligentes".**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu n° 77 est relatif à la mise en place de bornes de taxis intelligentes.

Je donne la parole à Mme GALLOIS, pour une minute.

**Mme Edith GALLOIS.** - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, les bornes intelligentes pour les taxis : les taxis sont une offre importante de transport à Paris et il est peu de dire qu'elle n'est pas satisfaisante. Les Parisiens ne sont pas satisfaits actuellement du service offert par les taxis.

Il y a un système, qui s'appelle "système de bornes intelligentes", qui est prêt depuis 2010 et appelées de leurs vœux par la profession des taxis.

Sans entrer dans les détails, tout le monde le sait, il s'agit de permettre une géolocalisation des taxis les plus proches de la borne d'appel.

Ces bornes sont techniquement déjà équipées, puisque, en fait, elles sont déjà munies de prises électriques et de tout ce qu'il faut pour qu'elles puissent être opérationnelles. Il s'agirait de les transformer le plus rapidement possible en bornes intelligentes, afin que l'on améliore considérablement la qualité de service et l'optimisation de la prise en charge des clients. Cela éviterait de passer par une centrale et donc un gain de temps pour les usagers et un gain de compétitivité, si je puis dire, et d'offre pour les taxis.

C'est du gagnant-gagnant.

Ce vœu a déjà été présenté par moi-même en 2010. Il m'avait été répondu qu'une étude serait entamée. Je pense que, depuis 2010, l'étude a largement eu le temps d'être terminée, donc je réitère mon vœu pour que soit mis en œuvre ce chantier de bornes intelligentes.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur BARGETON ?

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - J'émet un avis défavorable à l'adoption de ce vœu.

J'ai parfaitement conscience du besoin de modernisation des services que propose la Ville aux usagers de taxis pour rapprocher l'offre et la demande. J'en veux pour preuve que le travail est en cours et il est même bien avancé. Un comité taxi, réuni à l'initiative de la Ville, présidé par ma prédécesseure, a eu lieu sur cette question.

J'ai repris à ma charge ce qui avait été décidé alors. Un cahier des charges est en cours de rédaction, en vue du lancement d'un appel d'offres.

J'ai rencontré et je continue de rencontrer les représentants de la profession taxi. Parallèlement à ces rendez-vous, nous engageons ce travail en partenariat avec la Préfecture de police qui, je vous le rappelle, a la tutelle des taxis parisiens.

Par conséquent, je ne peux vous laisser dire que la Ville ne fait rien et j'émet un avis défavorable à votre vœu, car cela n'a pas de sens de voter des vœux sur ce que nous sommes en train de faire, même si, évidemment, cette volonté est partagée. Là aussi, je vous rendrai compte de l'avancement du dossier lorsqu'il sera prêt, afin de favoriser la rencontre de l'offre et de la demande de taxis.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame GALLOIS ?

**Mme Edith GALLOIS.** - Je n'ai pas dit que la Ville de Paris ne faisait rien. Au contraire, puisque j'ai dit qu'une étude avait été réalisée il y a deux ans. C'était simplement l'aboutissement de l'étude qui devrait arriver sur quelque chose de concret.

Je comprends vos explications et je vous en remercie.

Le tout, c'est qu'on y arrive, mais il n'empêche que je maintiens mon vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait. Vœu maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la création d'une continuité cyclable entre le pont de l'Archevêché et le pont d'Arcole.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu n° 78 est relatif à la création d'une continuité cyclable entre le pont de l'Archevêché et le pont d'Arcole.

La parole est à Mme GALLOIS, une minute. Tout à l'heure, vous avez dépassé.

**Mme Edith GALLOIS**. - Exactement, on devrait l'inverser, c'est-à-dire qu'on devrait dire entre le pont d'Arcole et le pont de l'Archevêché parce que la circulation cycliste est déjà possible dans ce sens-là. C'est donc de l'autre sens qu'il s'agit.

Il existe, en effet, un circuit qui pourrait être agréable et qui, en réalité, dans les faits, est très souvent emprunté déjà par les vélos. Il y a, pour l'instant, déjà existante, une piste cyclable entre le pont de l'Archevêché et le pont Saint-Louis. Nous souhaiterions qu'elle soit poursuivie jusqu'au pont d'Arcole, ce qui permettrait une double circulation cycliste sur cette voie.

Il y aurait là une logique, puisque, au bout du pont de l'Archevêché, il y a la rue des Bernardins qui, elle-même, est en contresens cyclable. Cela permettrait un circuit très agréable, très apaisant et très sécurisant pour les cyclistes.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Afin d'éviter la multiplication des vœux bis, je propose un avis favorable, sous réserve d'un amendement oral.

J'émetts donc un avis favorable à l'adoption de ce vœu, sous réserve de cet amendement qui préciserait à ce stade que les demandes de ce vœu soient étudiées avant d'engager notre Conseil sur leur réalisation.

Il ne s'agit pas d'une réticence de fond, mais s'agissant du secteur du centre de Paris, nous devons, avant de nous engager plus avant, tenir compte, évidemment, vous le savez, des prescriptions éventuelles des services déconcentrés de l'Etat, et tout particulièrement des A.B.F.

Ainsi, je vous propose la formulation suivante :

"- que soit étudiée la mise en double-sens de la piste cyclable entre le pont de l'Archevêché et le quai de l'Archevêché jusqu'au pont Saint-Louis,

- qu'un contresens cyclable soit étudié entre le quai aux Fleurs et le pont d'Arcole."

Acceptez-vous cet amendement oral, qui reprend le contenu de votre vœu mais qui dit "on partage la volonté, le fond et on va essayer de le faire, mais on étudie, dans l'attente de l'avis de l'A.B.F.".

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Voilà !

Madame GALLOIS ?

**Mme Edith GALLOIS**. - Je vous remercie et, bien entendu, j'accepte cette proposition. Merci beaucoup.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé oralement par l'excellent M. BARGETON.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 199).

## **Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer sur la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans les organismes suivants :

### **Syndicat SYCTOM - Agence métropolitaine des déchets ménagers (Comité administrant ledit syndicat) (R. 57) :**

- M. Jérôme COUMET titulaire en remplacement de Mme Seybah DAGOMA, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

- Mme Annick OLIVIER titulaire en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

### **Commission départementale de la sécurité routière de Paris (R. 58) :**

- M. Julien BARGETON en remplacement de Mme Annick LEPETIT, désignée les 29 et 30 septembre 2008, démissionnaire.

### **Commission départementale de l'emploi et de l'insertion de Paris (R. 59) :**

- Mme Isabelle GACHET en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné les 29 et 30 mars 2010, démissionnaire.

### **Institut universitaire de formation des maîtres de Paris (R. 60) :**

- Mme Colombe BROSSEL en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée les 6, 7 et 8 juillet 2009, démissionnaire.

### **Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (R. 61) :**

- Mme Isabelle GACHET titulaire en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

### **Régie chargée de la gestion de l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (R. 62) :**

- M. Didier GUILLOT en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

### **Lycée professionnel Charles de Gaulle, 17, rue Ligner (20e) (Conseil d'établissement) (R. 63) :**

- Mme Virginie DASPET suppléante, en remplacement de Mme Yamina BENGUIGUI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

### **Organe des établissements d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association (article 27-4 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée) - Classes des écoles privées du premier degré sous contrat d'association) (R. 64) :**

#### *Ecole privée mixte Sainte-Anne 109, rue Bobillot (13e) :*

- Mme Annick OLIVIER en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

#### *Ecole privée Notre Dame de Lourdes 16, rue Taclet (20e) :*

- Mme Frédérique CALANDRA en remplacement de Mme Yamina BENGUIGUI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

#### *Ecole Heikhal Menahem Sinai 110, boulevard de Ménilmontant (20e) :*

- M. David ASSOULINE en remplacement de Mme Yamina BENGUIGUI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 57 à R. 64).

## **Modification de la composition de Commissions.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je porte à votre connaissance certaines modifications au sein des Commissions.

- Mme Pascale BOISTARD, démissionnaire quitte en conséquence la 6e Commission où elle était titulaire, ainsi que la 9e Commission où elle était suppléante.

- M. Stéphane MARTINET intègre la 9e Commission en qualité de titulaire.

## **Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

## **Clôture de la séance.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt heures dix minutes).*

## **Liste des membres présents en Commissions.**

### **1ère Commission**

MM. Pierre GABORIAU, David ALPHAND, Jacques BRAVO, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PENINO, Yves POZZO di BORGO, Mmes Geneviève BERTRAND, Laurence DREYFUSS, Maïté ERRECART, M. Michel CHARZAT.

*Excusés* : MM. Jean-François LEGARET et Sylvain GAREL.

### **2e Commission**

Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie MONTANDON, Valérie SACHS, Pauline VERON, Geneviève BERTRAND.

*Excusés* : Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Gisèle FOLLADOSA, Martine NAMY-CAULIER et M. Christian SAUTTER.

### **3e Commission**

M. Claude DARGENT, Julien BARGETON, Mmes Laurence DOUVIN, Edith GALLOIS, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Françoise de PANAFIEU.

### **4e Commission**

M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Fabienne GASNIER, Anne LE STRAT, Annick OLIVIER, Olivia POLSKI, Fabienne GIBOUDEAUX, M. René DUTREY.

### **5e Commission**

Mme Myriam EL KHOMRI, MM. Hamou BOUAKKAZ, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Geneviève BERTRAND.

*Excusées* : Mmes Sylvie WIEVIORKA et Gisèle STIEVENARD.

### **6e Commission**

Mmes Karen TAÏEB, Geneviève BERTRAND, Claudine BOUYGUES, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, M. Romain LEVY, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Firmine RICHARD, Olga TROSTIANSKY, M. Ian BROSSAT.

*Excusée* : Mme Fatima LALEM.

### **7e Commission**

Mmes Marie-Annick BARTHE, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, Isabelle GACHET, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ.

*Excusées* : Mmes Emmanuelle BECKER et Michèle BLUMENTHAL.

### **8e Commission**

M. Sylvain GAREL, Mme Anne HIDALGO, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Geneviève BERTRAND, Laurence DREYFUSS, M. Alain LHOSTIS.

*Excusés* : M. David ASSOULINE, Mmes Sandrine CHARNOZ, Claire GUIDI et M. Christophe GIRARD.

### **9e Commission**

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Stéphane MARTINET, Mme Danièle POURTAUD, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

*Excusés* : MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD et Bruno JULLIARD.

### **Liste des membres présents.**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOÛ, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre

SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

**Excusées :**

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Hélène BIDARD.

**Votes spécifiques.**

**M. Patrick BLOCHE et Mme Lyne COHEN-SOLAL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant:

2012 DAC 390 Subvention (354.600 euros) et avenant avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1er).

**M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 6 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 115, rue Brancion (15e).

2012 DLH 56 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 115, boulevard de la Villette (10e).

2012 DLH 147 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 83, rue de Clignancourt (18e).

2012 DLH 150 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 2 logements PLUS 6, rue Chambiges (8e).

2012 DLH 190 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 55 logements PLUS et 23 logements PLS, 41-47 rue de la Grange aux Belles-1 rue des Ecluses Saint Martin (10e).

2012 DLH 192 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 20 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (5e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e), par la transformation de chambres en logements.

2012 DLH 208 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 23 logements PLS, 12-46 bd Davout (20e).

**M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DU 163 - DLH 156 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique de 2008 consenti à la RIVP sur l'immeuble 242-252 rue de Bercy (12e).

2012 DLH 178 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 2 rue du Docteur Charles Richet (13e) et octroi de la garantie de la Ville de Paris pour l'emprunt PEX à contracter par la RIVP.

2012 DLH 179 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 33, rue Bergère (9e).

2012 DLH 195 Prorogation de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme comportant 11 logements PLA-I et 43 logements PLUS, ainsi qu'une résidence étudiante de 147 logements PLUS à réaliser dans les anciens entrepôts Macdonald, lots N1 et N6 (19e).

2012 DLH 207 Prorogation de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme comportant une résidence étudiante de 130 logements PLUS à réaliser boulevard d'Indochine, Voie BJ19 (19e).

2012 DLH 211 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS 79, rue Pernety (14e).

2012 DLH 212 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 3 logements PLA-I et 5 logements PLUS, 5-7 rue du Sahel (12e).

**M. Didier GUILLOT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 137 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLUS et 8 logements PLS, 46 rue de Dunkerque (9e).

**M. Jean-Yves MANO** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 188 Modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris aux emprunts PLUS, PLA-I et PLS à contracter par France Habitation en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant 9 logements PLA-I, 23 logements PLUS et 14 logements PLS, dans le cadre d'une VEFA lot E6 ZAC Clichy Batignolles (17e).

**Mme Véronique DUBARRY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 191 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par la société d'HLM l'Habitat Social Français (HSF), en vue du financement de travaux d'amélioration de son patrimoine.

**M. Gilles ALAYRAC** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 138 Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 8 logements PLUS, répartis sur 7 arrondissements (4e, 5e, 12e, 13e, 15e, 18e et 20e).

**M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TRÉMÈGE et Mme Edith GALLOIS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 218 Signature du protocole n°2 Ville / SEMAPA / SNCF relatif à la réalisation de bureaux SNCF dans la grande halle voyageurs et l'embarcadère d'Orléans - Pôle Austerlitz Gare - ZAC Paris Rive Gauche (13e).

**M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 143 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements PLA-I, 15 logements PLUS et 15 logements PLS 17 rue Pierre Dupont (10e).

2012 DLH 177 - Résiliation partielle du bail emphytéotique consenti à la S.G.I.M. le 27 juillet 2006 portant sur divers ensembles immobiliers. Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 29-31 rue Pierre Nicole (5e).

2012 DLH 180 - Location par bail emphytéotique, au profit de la S.G.I.M., de l'immeuble communal 90, rue de la Croix-Nivert (15e).

2012 DLH 201 Réalisation, par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 3 logements PLS 91 bis rue du Cherche Midi (6e).

2012 DLH 204 Avenant au bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'ensemble immobilier 61 rue Saint-Charles (15e).

**MM. Jacques BRAVO, David ASSOULINE, Mmes Danièle POURTAUD, Pauline VÉRON, Emmanuelle BECKER, MM. Jacques BOUTAULT, Georges SARRE, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Catherine DUMAS et Marie-Claire CARRÈRE-GÉE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 677 - Subvention (300.000 euros) et convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (4e).

**Mme Anne HIDALGO et M. Claude DARGENT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 671 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

**M. Bruno JULLIARD** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DPP 27 - Subvention (19.250 euros) et convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.

2012 DAC 536 Subvention (15.000 euros) à l'association Festival d'Ile-de-France (2e).

**Mme Florence BERTHOUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 643 Subventions (93.968 euros) avenant et convention avec l'Etablissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) (19e).

**Mme Sandrine CHARNOZ** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 SGCP 9 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par une conseillère de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société anonyme mixte d'exploitation du stationnement (SAEMES).

**Mme Claire MOREL** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 SGCP 10 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par une conseillère de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société de gérance d'immeubles municipaux (SGIM).

**Mme Pauline VÉRON** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 SGCP 11 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par une conseillère de Paris siégeant au conseil d'administration de la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP).

**M. Daniel-Georges COURTOIS** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DEVE 166 - Approbation d'une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile prise entre la Ville de Paris et les 4 opérateurs exploitant le réseau de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR).

2012 DF 91 - Grille tarifaire d'occupation du domaine public par les opérateurs de téléphonie mobile.

2012 DF 92 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine de la Ville de Paris au profit de Bouygues Telecom.

2012 DF 93 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine public de la ville de Paris au profit de la société Free Mobile.

2012 DF 94 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine public de la ville de Paris au profit de la société Orange.

2012 DF 95 Convention cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine public de la ville de Paris au profit de la société SFR.

### **Votes spécifiés.**

**M. Alexis CORBIÈRE et Mme Danielle SIMONNET** s'abstiennent sur le projet de délibération DEVE 166 relatif à la Charte parisienne sur la téléphonie mobile.

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN et M. Pierre-Yves BOURNAZEL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération SG 181 et SG 150 relatifs à l'aménagement des Berges de la Seine.

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN et M. Pierre-Yves BOURNAZEL** votent POUR les projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN** s'abstient sur le projet de délibération DU 203.

**M. Thierry COUDERT** vote CONTRE les vœux n<sup>os</sup> 40 et 41 "Paris-Villette".

**M. Thierry COUDERT** vote CONTRE le vœu n° 48 relatif à la création d'un Observatoire des Observatoires.

### **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DVD 58 Exploitation du Tramway T3 entre le Pont du Garigliano et la Porte de La Chapelle( 12e, 13e, 14e, 15e,18e, 19e et 20e). Signature de 3 conventions relatives à l'occupation du domaine public, à la maintenance des équipements et ouvrages y étant implantés et à l'exploitation des sites de remisage Lucotte et Ladoumègue.

2012 DVD 115 Signature de marchés relatifs aux travaux de mise en oeuvre de la signalisation horizontale et de la signalisation verticale.

2012 DVD 129 Signature d'un marché relatif à la fourniture, l'impression, la personnalisation et le publipostage des cartes de stationnement.

2012 DVD 153 Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association La Prévention Routière (Comité départemental de Paris) (8e).

2012 DVD 154 Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association départementale de Paris la Ligue Contre la Violence Routière.

2012 DVD 171 Signature d'un contrat de vente pour le recyclage de boîtiers métalliques et pièces détachées d'horodateurs.

2012 DVD 172 Signature du marché de mise à disposition et manutention de séparateurs sur la voirie parisienne.

2012 DVD 175 Signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets relatifs à l'informatique de gestion et à l'informatique industrielle de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

2012 DVD 183 Avenant n° 1 au marché relatif au suivi de la réalisation des travaux d'accompagnement de chantiers (lot 2) dans le cadre de l'extension du tramway porte de Charenton-porte des Lilas (12e et 20e).

2012 DVD 201 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**M. Julien BARGETON**, rapporteur.

2012 DVD 155 - DDEEES 172 Subvention et convention (45.175 euros) avec l'association Voiture and Co (11e).

**M. Julien BARGETON, M. Didier GUILLOT**, rapporteurs.

2012 DVD 179 Signature d'une convention avec le Conservatoire des Arts et Métiers pour une exposition "Les carrières et les hommes".

**M. Julien BARGETON, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2012 DVD 45 Subvention (49.000 euros) et convention avec l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis.

**M. Julien BARGETON, Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2012 DVD 139 Convention de financement avec le Conseil général du Val de Marne concernant l'aménagement du débouché de la RD7 sur la porte d'Italie (13e).

**M. Julien BARGETON, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2012 DUCT 66 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le petit Ney (18e).

2012 DUCT 148 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Régie de quartier du 19e nord (19e).

2012 DUCT 166 Subvention (4.000 euros) avec convention à l'Association de culture berbère (A.C.B) (20e).

2012 DUCT 167 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Réseau Mom'artre (18e).

2012 DUCT 186 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) et convention avec l'association Les amis (17e).

2012 DUCT 188 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Espace 16 (17e).

2012 DUCT 189 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Projets-19 (19e).

2012 DUCT 190 Subvention (35.000 euros) avec convention à l'association "AGECA".

2012 DUCT 193 Subvention (2.000 euros) à l'association Réseau d'échanges réciproques de savoirs du 9e (9e).

**M. Hamou BOUAKKAZ**, rapporteur.

2012 DPVI 45 Subvention (5.000 euros) avec convention à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (12e).

2012 DPVI 171 Subvention (4.000 euros) aux associations Enquête et Espace 19 au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2012 DPVI 172 Subvention (6.000 euros) à 3 associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2012 DPVI 173 Subvention (25.000 euros) aux 6 associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2012 DPVI 174 Subvention (19.000 euros) à 5 associations au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations.

2012 DPVI 175 Subvention (6.000 euros) aux associations 1000 Visages Production, MAG-Jeunes gais, lesbiennes, bi et trans., D.F.C.R. (dire, faire contre le racisme) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2012 DPVI 191 Subvention (5.500 euros) aux associations Quartiers du Monde, et Réseau Chrétien - Immigrés au titre de l'intégration.

**Mme Claudine BOUYGUES**, rapporteure.

2012 DASCO 79 Subvention (3.000 euros) à l'association Cahiers et Cinéma (19e) pour le 4e Festival parisien du film scolaire et parascolaire.

2012 DASCO 91 Subvention (2000 euros) à l'association Société Centrale d'Apiculture, de sériciculture, d'insectologie et de zoologie agricole (14e).

2012 DASCO 92 Subvention (3.000 euros) au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (13e) pour l'organisation d'un jeu-concours national intitulé "Carnets de voyage" proposé aux écoles primaires.

2012 DASCO 102 Dotation (60.000 euros) du lycée François Truffaut (3e) pour 2013.

2012 DASCO 145 Subvention compensatrice (23.926 euros) à la Caisse des Ecoles du 4e arrondissement pour la perte de recettes 2011 liée à la réforme de la tarification de la restauration scolaire.

2012 DASCO 146 Subvention compensatrice (253.575 euros) à la Caisse des Ecoles du 13e arrondissement pour la perte de recettes 2011 liée à la réforme de la tarification de la restauration scolaire.

2012 DASCO 147 Subvention compensatrice (103.563 euros) à la Caisse des Ecoles du 19e arrondissement pour la perte de recettes 2011 liée à la réforme de la tarification de la restauration scolaire.

2012 DPA 67 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif au projet de reconstruction d'une école maternelle de 10 classes et de requalification des écoles élémentaires et du bâtiment des logements de fonction du groupe scolaire Binet, 60, rue Binet (18e).

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2012 DDEEES 147 Avenant n°1 au bail emphytéotique administratif avec la SAS de la Halle Secrétan concernant la Halle Secrétan (19e).

2012 DDEEES 181 Subvention (2.000 euros) à l'association Eléments Terre et Feu (20e).

2012 DDEEES 207 Subvention (10.000 euros) à l'association des entreprises du quartier asiatique Paris 13e - Entreprises 13 - pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 215 Subvention (9.000 euros) à l'association Viaduc des Arts-Paris (12e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 219 Subvention (8.000 euros) à l'association "Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode".

2012 DDEEES 220 Subvention (7.000 euros) à l'association des Plaisanciers (14e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteure.

2012 DPE 48 Contrat de transaction passé avec l'entreprise FREYSSINET FRANCE SNC relatif au règlement des travaux d'étalement d'urgence de la structure béton de la halle du garage d'Aubervilliers.

2012 DPE 64 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché de prestations de remorquage de véhicules

2012 DPE 79 Appel à projets en vue d'animations et d'actions innovantes relatives à la prévention des déchets à destination du public dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets de la Ville de Paris.

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2012 DASCO 143 Subvention (7.757 euros) à l'association "Fédération Nationale des Sourds de France" (5e).

**Mme Véronique DUBARRY, Mme Colombe BROSEL**, rapporteures.

2012 DEVE 156 Subvention (4.000 euros) au réseau des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne d'Ile-de-France pour ses actions de sensibilisation des Parisiens aux enjeux agricoles.

**M. René DUTREY**, rapporteur.

2012 DPP 25 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Plus loin dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2012 DPP 31 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) au titre de la lutte contre la récidive.

2012 DPP 33 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Protection civile de Paris (18e).

2012 DPP 44 Subvention (800 euros) et convention avec l'association Arts Compétence dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 3e arrondissement.

2012 DPP 45 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Les enfants de la Goutte d'or dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 18e arrondissement.

2012 PP 68 Autorisation donnée à Monsieur le préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2012 PP 69 Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2012 PP 70 Convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de police concernant l'acquisition de licences, la maintenance et l'accompagnement à la mise en oeuvre du système décisionnel de la Préfecture de police de Paris (SID-PP).

2012 PP 71 Dispositions statutaires applicables au corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police.

2012 PP 72 Intégration des agents spécialisés de la Préfecture de police dans le corps des adjoints techniques de la Préfecture de police.

2012 PP 73 Dispositions relatives aux emplois de directeur et de sous-directeur du laboratoire central de la Préfecture de police.

2012 PP 74 Modification de la délibération n° 2006 PP 14-1° des 27 et 28 février 2006 portant fixation des règles relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police.

2012 PP 75 Modification des délibérations n° 2007 PP 74-1° et n° 2007 PP 74-2° des 1er et 2 octobre 2007 portant respectivement dispositions statutaires et fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des identificateurs de l'institut médico-légal de la Préfecture de police.

2012 PP 76 Échelonnement indiciaire applicable à l'emploi fonctionnel de chef de parc.

2012 PP 77 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture et / ou installation de matériels de sport et de pièces détachées pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2012 PP 78 Approbation des modalités d'attribution de signer l'accord cadre relatif à la mise en oeuvre d'action de formation au profil des personnels de la Préfecture de police.

2012 PP 79 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de matériels destinés à l'approvisionnement des magasins de la Préfecture de police.

2012 PP 80 Convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de police et du SGAP 78 pour les services de gestion des frais inhérents aux remboursements des soins occasionnés par les accidents du travail.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2012 DAJ 19 Approbation d'un contrat de transaction pour indemnisation suite à un refus de protection fonctionnelle et autorisation à M. le Maire de Paris de signer ce contrat de transaction.

2012 DRH 58 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des examens professionnels pour l'accès aux grades de technicien supérieur principal et technicien supérieur en chef du corps des techniciens supérieurs des administrations parisiennes

2012 DRH 70 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent supérieur d'exploitation du corps des personnels de maîtrise des administrations parisiennes

2012 DRH 102 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes, grade de technicien supérieur principal - dans la spécialité informatique

2012 DRH 103 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes, grade de technicien supérieur principal, dans la spécialité multimédia

2012 DSTI 23 Marchés de télésurveillance et de maintien en condition opérationnelle de services et d'environnements techniques et convention de groupement de commande correspondante.

2012 DSTI 26 Acquisition et maintenance de serveurs et de logiciels fonctionnant sous AIX, Linux et Windows, de périphériques et de prestations associées en 3 lots

2012 DUCT 140 Dispositions applicables aux mairies d'arrondissement en matière de passation des marchés publics d'un montant inférieur à 15.000 euros.

2012 DUCT 149 Dépenses d'investissement supportées par les conseils d'arrondissement - Autorisation donnée aux conseils d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2012 DUCT 150 Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2013, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2012 DF 96 - DILT 14 Décision modificative n° 1 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2012.

**Mme Maïté ERRECART, M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteurs.

2012 DRH 52 Principe et modalités de lancement d'un marché à bons de commande relatif à la formation des cadres responsables de sites et des chefs de projets sectoriels à la démarche de labellisation QualiPARIS.

**Mme Maïté ERRECART, M. Mao PENINO**, rapporteurs.

2012 DJS 375 Subvention (2.000 euros) à l'association Handy et Manchu pour ses actions dans les 12e et 20e arrondissements.

2012 DJS 401 Subvention (2.000 euros) à l'association Bulles d'Oxygène (19e).

2012 DJS 412 Convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Maison des Ensembles (12e).

**Mme Isabelle GACHET**, rapporteure.

2012 DJS 321 - DPVI 431 Subvention (2.000 euros) à Solidimey (18e).

**Mme Isabelle GACHET, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteures.

2012 DF 80 Budget primitif de la Ville de Paris pour 2013 - Approbation du montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement.

2012 DF 81 Décision modificative n° 2 d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012.

2012 DF 82 Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative N° 2 d'investissement de la Ville de Paris pour 2012.

2012 DF 88 Convention d'occupation du domaine public avec la société AEROLIS par des distributeurs automatiques de titres aux points d'arrêt des cars Air France.

2012 SGCP 9 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par une conseillère de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société anonyme mixte d'exploitation du stationnement (SAEMES).

2012 SGCP 10 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par une conseillère de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société de gérance d'immeubles municipaux (SGIM).

2012 SGCP 11 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par une conseillère de Paris siégeant au conseil d'administration de la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP).

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2012 DEVE 140 Convention avec l'association Crescendo Centre Social et Culturel La Maison du Bas Belleville mettant à sa disposition une parcelle de terrain située sur le belvédère, à l'angle des rues de Pali-Kao, Bisson et Cité de Gènes (20e).

2012 DEVE 142 Dépose de toute demande d'autorisation administrative en vue de réaliser des aménagements à l'école Du Breuil pour son ouverture partielle au public.

2012 DEVE 144 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2012 DEVE 154 Subvention de 1.400 euros à l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Ile-de-France (ADAIF) pour la poursuite de son opération de suivi du frelon asiatique.

2012 DEVE 155 Subvention de 2.500 euros à l'association Noé Conservation pour ses actions de sensibilisation à la sauvegarde de la biodiversité.

2012 DEVE 157 Subvention (2.000 euros) à l'association du quartier Saint Bernard pour son projet d'ateliers collectifs de rénovation et d'aménagement du jardin Nomade (11e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteure.

2012 DEVE 151 Subvention de 4.500 euros au groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement (Graine Ile-de-France) pour son projet d'animation d'un pôle de ressources documentaires.

2012 DEVE 152 Subvention (2.000 euros) à l'association pour Fêter la nature dans l'Est Parisien (AFNEP) (20e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX et M. René DUTREY**, rapporteurs.

2012 DEVE 153 - DPVI 493 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville pour son projet de création d'un lien entre la vie étudiante et la vie locale dans le quartier Amiraux Simplon (18e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteuses.

2012 DU 184 Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2011.

2012 DU 218 Signature du protocole n°2 Ville / SEMAPA / SNCF relatif à la réalisation de bureaux SNCF dans la grande halle voyageurs et l'embarcadère d'Orléans - Pôle Austerlitz Gare - ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2012 DU 229 Vente d'un local commercial à l'occupant au 126 rue de Charonne (11e).

**Mme Anne HIDALGO**, rapporteure.

2012 DAC 15 Subvention (15.000 euros) à l'association La Comédie Italienne (14e).

2012 DAC 27 Subvention (40.000 euros) et convention pluriannuelle 2012-2014 avec l'association Musique Danse XXe (20e).

2012 DAC 248 Subventions (588.099 euros) et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé.

2012 DAC 323 Subvention (3.800 euros) à l'Association 813 - Les Amis des Littératures Policières (13e).

2012 DAC 367 Subventions (19.000 euros) aux associations Absolument (93400 Saint Ouen), Alleretour Danse Contemporaine (14000 Caen) et En Corps (12e).

2012 DAC 370 Subvention (92.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (5e).

2012 DAC 390 Subvention (354.600 euros) et avenant avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1er).

2012 DAC 453 Subvention (85.000 euros) et avenant à convention avec l'association Erda/Accentus (10e).

2012 DAC 513 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Jeunes Talents Cirque Europe (11e).

2012 DAC 536 Subvention (15.000 euros) à l'association Festival d'Ile-de-France (2e).

2012 DAC 551 Subvention (12.000 euros) à l'association La Maison du Hip Hop (11e).

2012 DAC 574 Subvention (8.000 euros) à l'association Orchestre romantique européen (16e).

2012 DAC 625 Subvention (8.750 euros) à l'association Les Amis de Frans Krajcberg (15e).

2012 DAC 643 Subventions (93.968 euros) avenant et convention avec l'Etablissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) (19e).

2012 DAC 660 Acquisition d'une oeuvre de Raymond Mason "Place de l'Opéra, 1957" en faveur du musée d'Art Moderne.

2012 DAC 667 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. (13e).

2012 DAC 668 Subvention (5.000 euros) à l'association LGBT Dance, Pride off (10e).

2012 DAC 671 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2012 DAC 689 Subvention (10.000 euros) à l'association REALI (3e).

2012 DAC 692 Subvention (20.000 euros) à l'association Union nationale des Jeunesses Musicales de France (4e) pour l'organisation du festival Mino.

2012 DAC 697 Subvention (3.000 euros) à l'association Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts (13e).

2012 DAC 698 Subvention (1.000 euros) à l'association L'oeil du huit (9e).

2012 DAC 699 Subventions (110.000 euros), convention avec l'association Le Cent Atelier en commun et avenant à convention avec l'association le SO.C.L.E. (12e).

2012 DAC 711 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er).

2012 DAC 713 Subvention (1.000 euros) à l'association Zig Zag Création (17e).

2012 DAC 728 Subvention (5.000 euros) à l'association PROTOCLIP (18e).

2012 DICOM 19 Conventions de parrainage "Paris Plages 2012" (Lafarge ; Eau de Paris).

2012 DICOM 29 Conventions de partenariat pour l'opération Nuit Blanche 2012 (Hermès, Caisse des Dépôts et Consignations).

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2012 DAC 572 Subvention (12.000 euros) à l'association Caravansérail et Cie (10e).

2012 DAC 642 Subventions (27.400 euros) et convention avec l'association Centre Mandapa (13e).

2012 DAC 723 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Claudine BOUYGUES**, rapporteurs.

2012 DAC 236 Subvention (4.500 euros) à l'association SESAME (7e).

2012 DAC 616 Subvention (1.500 euros) à Bête à Bon Dieu Production (14e).

2012 DAC 621 Subvention (4.000 euros) à l'association Kachashi (12e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2012 DAC 591 - DJS 355 - SG 164 Subvention (30.000 euros) et convention triennale avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis (93100 Montreuil).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2012 DAC 434 - DJS 309 Subvention (7.500 euros) à l'association Cie Bouche à Bouche / C. Hubeau (14e).

2012 DAC 690 - DJS 253 - DPVI 176 Subvention (18.500 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec l'association Ateliers du Chaudron (11e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2012 DAC 561 Subvention (2.000 euros) à l'association Mémoire de l'avenir (20e).

2012 DAC 565 Subventions (21.500 euros) et convention avec l'association L'Ogresse Théâtre de marionnettes (20e).

2012 DAC 603 Subventions (38.000 euros) et conventions avec l'association Bétonsalon (13e).

2012 DAC 695 Subvention (2.000 euros) à l'association 129H productions (20e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2012 SG 28 Subvention (2.000 euros) à l'association Passiflora (15e).

2012 SG 36 Subvention (1.500 euros) à l'association des Avocats et Juristes Franco Berbère (1er).

2012 SG 79 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE, 18e) au titre de la politique de la ville.

2012 SG 82 Subvention (3.000 euros) à l'association Daïka (18e) au titre de la politique de la ville.

2012 SG 86 Subvention (6.000 euros) à 4 associations du Réseau Môm'artre.

**Mme Fatima LALEM**, rapporteure.

2012 DPE 73 Approbation des modalités d'attribution et signature du marché de contrôles réglementaires des installations et équipements de la section de l'assainissement de Paris.

2012 DPE 84 Signature d'une convention avec VEWIN, association des compagnies d'eau potable néerlandaises, pour la participation au programme EDB "benchmarking" sur les services d'eau et assainissement européens.

**Mme Anne LE STRAT**, rapporteure.

2012 DPE 85 - DF 90 Admission en non-valeurs.

**Mme Anne LE STRAT, M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteurs.

2012 DPE 69 - DGRI 53 Subvention (47.677 euros) avec avenant à convention avec l'association INTER AIDE relative au projet d'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement des districts de Kindo KOYSHA, Loma, Gena et Mareka (Ethiopie).

**Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteurs.

2012 DLH 6 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 115, rue Brancion (15e).

2012 DLH 56 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 115, boulevard de la Villette (10e).

2012 DLH 105 Subvention (15.000 euros) à la Fédération du Logement de Paris (11e).

2012 DLH 111 Réalisation par la société Foncière d'Habitat et Humanisme d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 16 rue Erlanger (16e).

2012 DLH 118 Réalisation par Pierres et Lumières d'un programme de construction neuve comportant 20 logements PLS, 185-187 rue de Tolbiac (13e).

2012 DLH 120 Réalisation par la société "Foncière d'Habitat et Humanisme", dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 10 logements PLA-I et 10 logements PLUS, 50 rue de Clichy (9e).

2012 DLH 137 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLUS et 8 logements PLS, 46 rue de Dunkerque (9e).

2012 DLH 138 Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 8 logements PLUS, répartis sur 7 arrondissements (4e, 5e, 12e, 13e, 15e, 18e et 20e).

2012 DLH 143 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements PLA-I, 15 logements PLUS et 15 logements PLS 17 rue Pierre Dupont (10e).

2012 DLH 147 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 83, rue de Clignancourt (18e).

2012 DLH 150 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 2 logements PLUS 6, rue Chambiges (8e).

2012 DLH 159 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'INSEE relative au financement de l'enquête nationale logement.

2012 DLH 173 Avenant au bail emphytéotique consenti à France Euro Habitat (FREHA) portant location de lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété 62-66, rue Vieille du Temple (3e).

2012 DLH 175 Avenant au bail emphytéotique consenti à l'Armée du Salut portant location d'une emprise 9, avenue de la Porte des Lilas (19e).

2012 DLH 178 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 2 rue du Docteur Charles Richet (13e) et octroi de la garantie de la Ville de Paris pour l'emprunt PEX à contracter par la RIVP.

2012 DLH 179 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 33, rue Bergère (9e).

2012 DLH 188 Modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris aux emprunts PLUS, PLA-I et PLS à contracter par France Habitation en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant 9 logements PLA-I, 23 logements PLUS et 14 logements PLS, dans le cadre d'une VEFA lot E6 ZAC Clichy Batignolles (17e).

2012 DLH 190 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 55 logements PLUS et 23 logements PLS, 41-47 rue de la Grange aux Belles-1 rue des Ecluses Saint Martin (10e).

2012 DLH 191 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par la société d'HLM l'Habitat Social Français (HSF), en vue du financement de travaux d'amélioration de son patrimoine.

2012 DLH 192 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 20 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (5e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e), par la transformation de chambres en logements.

2012 DLH 195 Prorogation de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme comportant 11 logements PLA-I et 43 logements PLUS, ainsi qu'une résidence étudiante de 147 logements PLUS à réaliser dans les anciens entrepôts Macdonald, lots N1 et N6 (19e).

2012 DLH 201 Réalisation, par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 3 logements PLS 91 bis rue du Cherche Midi (6e).

2012 DLH 204 Avenant au bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'ensemble immobilier 61 rue Saint-Charles (15e).

2012 DLH 207 Prorogation de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme comportant une résidence étudiante de 130 logements PLUS à réaliser boulevard d'Indochine, Voie BJ19 (19e).

2012 DLH 208 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 23 logements PLS, 12-46 bd Davout (20e).

2012 DLH 211 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS 79, rue Pernety (14e).

2012 DLH 212 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 3 logements PLA-I et 5 logements PLUS, 5-7 rue du Sahel (12e).

2012 DLH 215 Réalisation par Efidis d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 12 logements PLA-I, 12 logements PLUS et 20 logements PLS, 67-69 avenue Parmentier (11e).

2012 DLH 216 Réalisation par PROLOG'UES d'un programme de réhabilitation Plan Climat d'un logement 49 rue Rochechouart (9e), de 2 logements 59 rue de la Fontaine au roi (11e) et d'un logement 44 rue Raymond Losserand (14e).

2012 DU 125 Cession par voie d'adjudication publique d'un appartement dépendant de l'immeuble 2 square de Padirac et d'une chambre dépendant de l'immeuble 144 boulevard Suchet dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16e).

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2012 DLH 90 Réalisation par l'association Hôpital Saint-Michel Saint-Vincent, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme d'extension de 7 logements PLS dans un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) comportant 25 logements PLS, 33 rue Olivier de Serres (15e).

**M. Jean-Yves MANO, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2012 SG 173 Conventions de parrainage pour le Colloque "Axe Seine - le colloque de Paris - 22 novembre 2012".

2012 SG 176 Approbation de la signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne.

**M. Pierre MANSAT**, rapporteur.

2012 DASCO 100 Contribution de la Ville de Paris au service de restauration de l'école Boule pour 2013.

2012 DASCO 105 Dotations 2013 des écoles d'arts appliqués (1.698.000 euros).

2012 DASCO 153 Contribution complémentaire de la Ville de Paris au service de restauration de l'école Boule pour 2012.

2012 DDEEES 166 Subvention (12.000 euros) aux associations Traces, Paris Montagne et Librest, pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique

2012 DDEEES 213 Subventions avec conventions (805.000 euros) dans le cadre de l'appel à projets "EMERGENCE (S)" avec divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

2012 DDEEES 214 Subvention (60 000 euros) avec convention avec la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris pour la création d'une chaire de la Ville de Paris.

2012 DDEEES 217 Subvention (13.000 euros) et convention avec le CNRS pour l'organisation d'une journée thématique sur la végétation urbaine.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2012 DA 38 Approbation et signature de l'avenant n°2 au MAC n°20080000026081, de l'avenant n°1 au MAC n°20080000026082 et au MAC n°20080000026083 avec la société OPTEOR IMMOTIC pour la maintenance et la réparation des systèmes de sécurité incendie.

2012 DA 39 Approbation et signature d'une convention avec l'Etablissement Public "Paris Musées" relative aux modalités de mise à disposition des marchés publics en cours d'exécution permettant la continuité des activités transférées de la DAC à l'Etablissement Public "Paris Musées"

2012 DAJ 22 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 20 septembre et 2 octobre 2012.

2012 DICOM 30 Lancement d'un appel d'offre ouvert pour la passation d'un accord-cadre mono attributaire relatif à des prestations d'encadrement des expositions de la Mairie de Paris

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2012 DFPE 179 Subvention (78.995 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective A Petits Pas (19e).

2012 DFPE 310 Subvention (260.000 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour la restructuration de son établissement de 41 places situé 31, rue Claude Bernard (5e) en établissement multi-accueil de 31 places.

2012 DFPE 321 Subvention et avenant à convention (79 600 euros) avec l'association LIRE à Paris pour l'intervention de lecteurs dans les Relais d'Assistantes Maternelles.

2012 DFPE 410 Subventions (8.660.400 euros maximum) et conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création de 18 équipements de petite enfance.

2012 DFPE 412 Subvention (165. 865 euros maximum) et convention avec la Région Ile-de-France au titre de la création d'une crèche collective de 66 places avec logement de fonction 38, rue Liancourt (14e).

2012 DFPE 415 Signature d'une convention avec les ministères économiques et financiers pour la gestion des crèches situées dans les locaux des ministères, 8, place Bataillon du Pacifique (12e).

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2012 DAC 674 Subvention (2.000 euros) à l'association Les promenades urbaines (3e).

2012 DAC 675 Subvention (20.000 euros) à l'association Les amis du Louxor (10e).

2012 DAC 683 Subvention (10.000 euros) à la Société française de Photographie (2e).

2012 DAC 684 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association La Demeure historique (5e).

2012 DAC 687 Subvention (5.000 euros) à l'association Génériques (6e).

2012 DAC 702 Renouvellement demandé au Ministère de la culture pour l'agrément d'opérateur de fouilles préventives du service archéologique municipal.

2012 SG 185 Convention d'occupation domaniale avec l'Association pour la commémoration du 850e anniversaire de la Cathédrale Notre-Dame de Paris pour l'occupation du Parvis de Notre-Dame (4e) du 12 décembre 2012 au 24 novembre 2013.

**Mme Danièle POURTAUD**, rapporteure.

2012 DAC 330 Subvention (33.500 euros) et convention avec l'association Art, Culture et Foi (18e).

**Mme Danièle POURTAUD** et **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2012 DGRI 32 Subvention (3.000 euros) à l'association Mémoire de l'Avenir (18e).

**M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteur.

2012 DGRI 60 - DPE 93 Signature d'une convention avec la Ville de Tunis dans le domaine de la propreté urbaine.

**M. Pierre SCHAPIRA**, **M. François DAGNAUD**, rapporteurs.

2012 DPVI 149 Subvention (4.000 euros) et avenant à convention avec l'association Sierra Prod (18e).

2012 DPVI 185 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Caféoïde (19e).

2012 DPVI 186 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Fort de Café (20e).

2012 DPVI 187 Subvention (5.300 euros) à l'Association Cultures sur cour pour des travaux d'aménagement du local sis 147 rue de Clignancourt (Amiraux-Simplon - 18e).

2012 DPVI 188 Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association Salle Saint Bruno pour la réalisation de travaux dans les locaux de l'association sis 9 rue Saint Bruno (18e).

**Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteure.

2012 DPVI 148 - DAC 489 - DJS 313 Subvention (26.500 euros) et avenant à convention avec l'association Compagnie Résonances du quartier de la Porte Montmartre (18e) dans le cadre de la politique de la ville.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, **M. Bruno JULLIARD**, **Mme Isabelle GACHET**, rapporteurs.

2012 DFPE 402 Subvention (1.000 euros) à l'Association de soutien aux Amoureux au ban public (17e)

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2012 DAC 537 Subvention (3.000 euros) avec convention à l'association Oeuvre de Secours aux Enfants (10e).

2012 DAC 705 Subvention (850 euros) au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 3e arrondissement de Paris.

2012 DAC 708 Subvention (700 euros) au Comité local du 11e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance.

2012 DAC 709 Subvention (600 euros) au Comité d'entente des anciens combattants du 9e arrondissement C.E.A.C. (9e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2012 DJS 239 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'Union Stade Français Saint-Cloud (92) au titre de la saison 2012-2013.

2012 DJS 249 Subvention (10.000 euros) à la Ligue Paris Ile de France Ouest de Handball

2012 DJS 261 Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, présentées par l'association sportive du Tennis Club du 16e, pour la rénovation du Club House 15 avenue du Général Clavery (16e).

2012 DJS 399 Signature d'un marché de prestations de billetterie et de communication avec la SASP Paris Handball au titre de la saison sportive 2012-2013.

2012 DJS 413 Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, présentées par l'association sportive du Tennis Club de Paris, pour la reconstruction d'un mur dans l'enceinte du centre sportif municipal 15 avenue Félix d'Hérelle (16e).

2012 DJS 415 Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Comité Départemental de Paris de Tir à l'Arc pour l'occupation et l'utilisation privative d'un Pas de Tir à l'Arc extérieur au sein du stade municipal Léo Lagrange, 68, boulevard Poniatowski (12e).

2012 DJS 420 Délégation de service public pour l'exploitation du Carreau du Temple (3e).

2012 DPA 73 Indemnisation d'une société en raison de prestations supplémentaires effectuées dans le cadre de travaux de construction d'un gymnase, 22-24, rue de l'Orillon (11e).

**M. Jean VUILLERMOZ**, rapporteur.

2012 DJS 7 Subventions (33.300 euros) à quinze associations parisiennes.

**M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2012 DEVE 146 Communication relative à un arrêté ministériel d'autorisation et un arrêté préfectoral d'enregistrement réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

**M. René DUTREY**, rapporteur.

2012 DPA 64 Communication sur la mise en oeuvre de clauses d'intéressement dans les marchés de maîtrise d'oeuvre.

**Mme Anne HIDALGO**, rapporteure.

2012 DAJ 21 Communication de la liste des marchés attribués du 16 août au 6 septembre 2012.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

## **Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris.**

### **Questions du groupe U.M.P.P.A.**

#### **QE 2012-19 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la situation des psychologues de la collectivité parisienne.**

##### **Libellé de la question :**

"Il existe actuellement à Paris onze psychologues travaillant dans les centres de P.M.I. et les structures d'accueil Petite Enfance du Département et de la Ville de Paris.

En juin 2012, un concours externe des psychologues de la Ville de Paris met à l'écart ces psychologues déjà sur le terrain alors qu'ils contribuent à l'offre d'un service de qualité pour les Parisiens. Cette décision, si elle était confirmée, mettrait au chômage des psychologues expérimentés et compétents, et générerait des situations individuelles dramatiques.

Mme Brigitte KUSTER interroge M. le Maire de Paris sur les motifs de décision à l'encontre de ces personnels et les mesures qui seront prises en leur direction."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2012-20 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au changement de sens de circulation de voies parisiennes.**

**Libellé de la question :**

"Vous avez fréquemment choisi de faire alterner dans une même voie les sens de circulation, les coupant ainsi en fractions "tête-bêche".

Dans votre communication destinée aux résidents de ces voies, vous annoncez "vouloir lutter contre la pollution qui constitue l'un des objectifs prioritaires de la Municipalité qui souhaite développer une politique des déplacements plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'air....".

Si l'objectif de ces nouveaux flux circulatoires était de trouver des solutions pour réduire les embouteillages de la circulation générale, vous conviendrez qu'il n'en est rien puisque dans les secteurs concernés, les encombrements se sont étendus à toutes les voies collatérales entraînant parfois des remaniements de la part des services concernés.

C'est pourquoi, Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris de dresser un bilan de ces rues à sens multiples afin d'évaluer les conséquences de tels aménagements en terme de circulation, de pollution atmosphérique et sonore dans les quartiers concernés en prenant évidemment en compte les détours qu'engendrent obligatoirement ces modifications."

**Réponse (M. Julien BARGETON, adjoint) :**

"Depuis de nombreuses années, la Ville de Paris mène une politique globale des déplacements dont l'objectif est de maîtriser le volume de la circulation automobile dans la Capitale. C'est dans ce contexte qu'a été définie une notion de hiérarchisation des voies permettant la création de secteurs où la circulation automobile serait atténuée par la suppression du transit inutile. L'aménagement de ces quartiers peut alors être repensé afin d'offrir aux habitants et aux usagers une qualité de vie meilleure et davantage de sécurité. Ainsi, dès le milieu des années 90 sont apparus des quartiers dits "tranquilles" puis à partir de 2001 des quartiers verts où le concept initial a été renforcé. Aujourd'hui, Paris compte près de 70 de ces quartiers (zones 30).

Afin d'éviter les "itinéraires malins", des modifications du plan de circulation ont parfois été nécessaires et des "têtes-bêches" implantés. Ceux-ci permettent de conserver une desserte locale nécessaire à la vie du quartier tout en détournant le trafic de transit vers les axes du réseau principal.

Sur le réseau principal, les mesures effectuées sur les voies instrumentées montre une baisse continue du volume de trafic au cours des dernières années. Ainsi, le volume de trafic en 2010 est de 25% plus faible qu'en 2000. Ce réseau moins utilisé qu'auparavant a donc vocation à supporter l'ensemble du trafic de transit parisien."

**QE 2012-21 Question de M. Vincent ROGER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'établissement municipal Saint-Merri, regroupant l'école élémentaire, la piscine municipale et le gymnase, situé au 16 rue du Renard (4e).**

**Libellé de la question :**

"L'établissement municipal Saint-Merri regroupant, au 16 rue du Renard, dans le 4e arrondissement, une piscine, un gymnase et une école élémentaire a subi incontestablement l'usure du temps. Des travaux de rénovation sont indispensables.

A titre d'exemple, la piscine fait souvent l'objet de fermeture pour des raisons techniques.

Aussi, M. Vincent ROGER et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris de rendre publiques les études récentes qui ont été réalisées concernant cette structure et de donner les informations concernant la nature, le coût et le calendrier des travaux à venir."

**Réponse non parvenue.**

## Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commissions.

Déposit	Commission Séance	n° d'ordre	N° Adoptés	Groupes dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° d'éléb	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère	4e	1		UMPPA	LEGARET, DOUVIN, MONTANDON	CM	Vnr	-	Pratique des vœux bis et ter au Conseil de Paris	DAGNAUD	Rejeté	15-oct-12
	4e	2		UMPPA	de CLERMONT TONNERRE	CM	Vnr	-	Bilan sur le Plan Climat	DUTREY	Rejeté	15-oct-12
	4e	3	164	PS-RGA	BLOCHE, DUCLOUX, VAUGLIN, ASSOULINE, MARTINET	CM	Vnr	-	Jardins publics des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry	GIBOUDEAUX	Adopté	15-oct-12
	4e	4		UMPPA	TISSOT	CM	Vnr	-	Protection du patrimoine végétal de Paris	GIBOUDEAUX	Rejeté	15-oct-12
	4e	5		UDI	POZZO DI BORGIO, GASNIER	CM	Vnr	-	Financement et réalisation du projet de la Bassée	LE STRAT	Rejeté	15-oct-12
	5e	6		ELVAA	CONTASSOT	CM	Vnr	-	Décentralisation des compétences de l'Etat en matière de police	EL KHOMRI	Rejeté	16-oct-12
	5e	7		UMPPA	BOURNAZEL, DECORTE	CM	Vnr	-	Sécurité du quartier de la Goutte d'Or	EL KHOMRI	Rejeté	16-oct-12
	5e	8		UMPPA	TISSOT	CM	Vnr	-	Dégradation des conditions de sécurité sur le boulevard Richard Lenoir (11e)	EL KHOMRI	Rejeté	16-oct-12
	5e	9		UMPPA	TISSOT	CM	Vnr	-	Sécurité du gymnase Maurice Berlemont (11e)	EL KHOMRI	Rejeté	16-oct-12
	5e	10		UDI	ASMANI, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Protection de la communauté juive à Paris	EL KHOMRI	Retiré	16-oct-12
	3e	5e/3e	11	UMPPA	TREMEGE	CM	V	DVD 189	Construction du nouveau commissariat du 13e	EL KHOMRI	Rejeté	16-oct-12
	5e	6e	12	UMPPA	DECORTE, BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Marché sauvage du boulevard de la Chapelle (18e)	TROSTIANSKY	Retiré	16-oct-12
Séance	6e	12bis	165	Exécutif		CM	Vnr			TROSTIANSKY	Adopté (amendé oralement)	16-oct-12
	7e	7e	13	PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	V	DASCO 44-49-60- 61-62	Exclusion des aliments génétiquement modifiés ou dérivés	BROSSEL	Retiré	16-oct-12
Séance	7e	13bis	166	Exécutif		CM	V	DASCO 44-49-60- 61-62		BROSSEL	Adopté	16-oct-12
	7e	7e	14	Exécutif		CM	A	DASCO 113	Amendement technique	BROSSEL	Adopté	16-oct-12

Deposé en	Commission Auteurs	n° Délibératif	N° Adoptés	Genre de délibération	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
7e	7e	15		PS-RGA	MADEC, DAGNAUD	CM	A	DASCO 113	Ressort des écoles publiques (19e) pour l'année scolaire 2013-2014	BROSSEL	Adopté	16-oct-12
7e	7e	16		PS-RGA	CALANDRA	CM	A	DASCO 113	Ressort des écoles publiques (20e) pour l'année scolaire 2013-2014	BROSSEL	Adopté	16-oct-12
7e	7e	17		UMPPA	MENGUY	CM	V	DASCO 132	Aménagement des rythmes scolaires	BROSSEL	Rejeté	16-oct-12
7e	7e	18		PS-RGA	BLUMENTHAL	CM	Vnr	-	Renforcement des moyens accordés aux établissements scolaires du second degré (12e)	BROSSEL	Retiré	16-oct-12
7e	7e	19		PCF-PG	CORBIERE	CM	Vnr	-	Relatif au lycée professionnel Théophile Gautier	BROSSEL	Retiré	16-oct-12
Séance	7e	19bis	167	Exécutif		CM	Vnr			BROSSEL	Adopté (amendé)	16-oct-12
7e	7e	20		UMPPA	MONTANDON, MENGUY	CM	Vnr	-	Réduction des budgets pour les classes de découverte	BROSSEL	Rejeté	16-oct-12
Séance	7e	20bis	168	Exécutif		CM	Vnr			BROSSEL	Adopté	16-oct-12
Séance	7e	20 A		Exécutif		CM	A	DFPE 369		BROSSEL	Adopté	16-oct-12
Séance	7e	20 B		Exécutif		CM	A	DFPE 370		BROSSEL	Adopté	16-oct-12
Séance	7e	20 C		Exécutif		CM	A	DFPE 371		BROSSEL	Adopté	16-oct-12
7e	7e	21	169	UMPPA	GOUJON, LAMOUR, MENGUY	CM	Vnr	-	Travaux dans les crèches Félix Faure et Espérance (15e)	NAJDOVSKI	Adopté	16-oct-12
7e	7e	22	170	ELVAA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Limitation du chlore dans les piscines et création d'une piscine à filtrage naturel	VUILLERMOZ	Adopté (amendé)	16-oct-12
7e	7e	23		UDI	ASHANI, BRUNO, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Grève des éducateurs sportifs des activités de la natation	VUILLERMOZ	Rejeté	16-oct-12
1ère	7e	24		UMPPA	ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Impact du projet actuel d'extension de Roland Garros sur la circulation et le stationnement dans le 16e arrt	VUILLERMOZ	Rejeté	16-oct-12
8e	8e	25		ELVAA	CHARZAT, NAJDOVSKI	CM	A	DU 166	Couvertures partielles du boulevard périphérique et réduction des pollutions sonores à la porte de Vincennes (12e)	HIDALGO	Rejeté	16-oct-12
Séance	8e	25 A		Exécutif		CM	A	DU 163		HIDALGO	Adopté	16-oct-12

Deposé en	Commission Séance	n° Délib.	N° Adoptés	Centre dépendance	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
8e	8e	26	171	PS-RGA	CALANDRA, ASSOULINE	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Léon Gontran Damas à un lieu du 20e arrondissement	HIDALGO	Adopté	16-oct-12
8e	8e	27	172	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Dénomination d'un lieu en hommage à Lise et Arthur London	HIDALGO	Adopté	16-oct-12
8e	8e	28		UMPPA	DUMONT, AURIACOMBE, DECORTE, DREYFUSS, ROGER	CM	V	DLH 167	Communication du calendrier et du contenu des prochaines modifications du système AIDA	MANO	Rejeté	16-oct-12
8e	8e	29	173	PS-RGA	AIDENBAUM	CM	Vnr	-	Cession à la Ville par l'Etat de l'immeuble situé 14, rue Perrée (3e)	MANO	Adopté	16-oct-12
1ère	8e	30		PS-RGA	FERAUD	CM	Vnr	-	Vente à la découpe des immeubles, 166/172 quai de Jemmapes par la SNC Les Résidences, filiale de BNP Paribas	MANO	Retiré	16-oct-12
Séance	8e	30 bis	174	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté	16-oct-12
8e	8e	31		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr	-	Dégradation des immeubles gérés par "Paris-Habitat" rues Frédéric Brunet, Louis Loucheur et Fernand Pelloutier (17e)	MANO	Rejeté	16-oct-12
8e	8e	32		UMPPA	MONTANDON, BOURNAZEL, BURKLI...	CM	Vnr	-	Immeubles insalubres à Paris	MANO	Rejeté	16-oct-12
8e	8e	33	175	UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Transformation de bureaux en logements	MANO	Adopté (amendé oralement)	16-oct-12
8e	8e	34		UMPPA	MONTANDON	CM	Vnr	-	Lancement d'une concertation sur le projet de la caserne de Reuilly (12e)	MANO	Rejeté	16-oct-12
8e	8e	35	176	UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	Achat par la Ville des terrains de l'Etat, 26 - 26 bis rue de Saint-Petersbourg - 73, rue d'Amsterdam (8e)	MANO	Adopté	16-oct-12
8e	8e	36	177	UMPPA	KUSTER	CM	Vnr	-	Parcelle, 21, avenue de Clichy (17e)	MANO	Adopté	16-oct-12
Séance	8e	36 A	178	Exécutif		CM	Vnr		Expulsions locatives	MANO	Adopté	16-oct-12
1ère	8e	37		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Demande de communication et de débat sur le SORIF	MANSAT	Retiré	16-oct-12
9e	9e	38	179	PS-RGA	CHERKI, POURTAUD, SANCHES RUIVO	CM	Vnr	-	Hommage à Maria Héléna VIEIRA DA SILVA	JULLIARD	Adopté	16-oct-12
9e	9e	39		PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	Vnr	-	Préservation des bibliothèques de quartier	JULLIARD	Retiré	16-oct-12
Séance	9e	39 bis	180	Exécutif		CM	Vnr			JULLIARD	Adopté	16-oct-12

Devoir en	Commission N°	n° Délibér.	N° Adoptés	Genre dépendance	Auteurs	CM ou CO	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
9e	9e	40		PCF-PG	SIMONNET, BECKER	CM	Vnr	-	Soutien de la Ville au théâtre Paris-Villette	JULLIARD	Rejeté	16-oct-12
9e	9e	41		UMPPA	MACE DE LEPINAY, GIANNESINI, ONGHENA	CM	Vnr	-	Soutien de la Ville au théâtre Paris-Villette	JULLIARD	Rejeté	16-oct-12
9e	9e	41 bis	181	Exécutif		CM	Vnr			JULLIARD	Adopté	16-oct-12
9e	9e	42		PS-RGA	BLOCHE, DUCLOUX, VAUGLIN, ASSOULINE, MARTINET	CM	Vnr	-	Nomination d'Ales BIALIATSKI comme citoyen de la Ville de Paris	SCHAPIRA	Retiré	16-oct-12
Séance	9e	42 bis	182			CM	Vnr			SCHAPIRA	Adopté	16-oct-12
1ère	9e	43		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Comparution devant le Juge d'instruction tunisien pour atteinte aux bonnes mœurs et à la pudeur	SCHAPIRA	Retiré	16-oct-12
1ère	9e	44	183	PCF-PG	CORBIERE	CM	Vnr	-	Travail de mémoire sur le massacre du 17 octobre 1961, 51 ans plus tard	VIEU CHARIER	Adopté	16-oct-12
1ère	1ère	45		UMPPA	MONTANDON	CM	Vnr	-	Compensation du coût supplémentaire dû aux mesures fiscales pour la garde des jeunes enfants	GAUDILLERE	Rejeté	16-oct-12
1ère	1ère	46		UMPPA	LEGARET	CM	Vnr	-	Présentation par les adjoints au Maire du budget de leur délégation	GAUDILLERE	Retiré	16-oct-12
1ère	1ère	47		UMPPA	LEGARET, TISSOT	CM	Vnr	-	Participation financière de Dexla dans les SEM de la Ville	GAUDILLERE	Retiré	16-oct-12
1ère	1ère	48		UMPPA	LEGARET	CM	Vnr	-	Création d'un Observatoire des observatoires	GAUDILLERE	Rejeté	16-oct-12
1ère	1ère 4e	49	184	ELVAA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	CM	V	DEVE 166	Technologie 3G	PENINO	Adopté	16-oct-12
1ère	1ère 4e	50		ELVAA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	CM	V	DEVE 166	Technologie 4G	PENINO	Retiré	16-oct-12
Séance	1ère 4e	50 bis	185	Exécutif		CM	V	DEVE 166		PENINO	Adopté	16-oct-12

Proposé en	Commission Service	N° Délib	N° Adoptés	Centre dépendance	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère	1ère de	51	186	ELVAA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	CM	V	DEVE 166	Lancement d'"Ondesparif", observatoire régional de (exposition aux ondes électromagnétiques	PENINOU	Adopté	16-oct-12
1ère	1ère de	52	187	ELVAA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	CM	V	DEVE 166	Seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques	PENINOU	Adopté (amendé)	16-oct-12
1ère	1ère de	53		ELVAA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	CM	V	DEVE 166	Antennes-relais de l'opérateur Bouygues-Télécom, rue Lobineau (6e)	PENINOU	Rejeté	16-oct-12
1ère	1ère de	54		ELVAA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	CM	V	DEVE 166	Antennes-relais de l'opérateur Orange au 173, rue Marcadet (18e)	PENINOU	Rejeté	16-oct-12
1ère	1ère de	55	188	UMPPA	CLERMONT TONNERRE, DOUVIN	CM	V	DEVE 166	Déploiement des antennes relais	PENINOU	Adopté (amendé)	16-oct-12
1ère	1ère de	56	189	UMPPA	CLERMONT TONNERRE, DOUVIN	CM	V	DEVE 166	Information sur les implantations d'antennes relais	PENINOU	Adopté	16-oct-12
1ère	1ère de	57	190	UMPPA	CLERMONT TONNERRE, DOUVIN	CM	V	DEVE 166	Information sur les implantations d'antennes relais des locataires du parc social parisien	PENINOU	Adopté	16-oct-12
1ère	1ère	58	191	UMPPA	DE CLERMONT TONNERRE, DOUVIN	CM	V	DF 91	Montant des recettes générées par la téléphonie mobile	GAUDILLERE	Adopté	16-oct-12
1ère	1ère	59		UDI	POZZO DI BORGO, BERTRAND	CM	Vnr	-	Nuit parisienne	PENINOU	Retiré	16-oct-12
2e	2e	60		UMPPA	BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Sauvegarde de la qualité artistique du Carré aux artistes de la place du Tertre	COHEN-SOLAL	Rejeté	16-oct-12
2e	2e	61		Exécutif		CM	A	DUCT 151	Inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge	ERRECART	Adopté	16-oct-12
2e	2e	62		PS-RGA	MADEC, DAGNAUD, JEMNI	CM	A	DUCT 151	Inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge	ERRECART	Adopté	16-oct-12
2e	2e	63		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	A	DUCT 175	Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire lors de la mise à disposition de salles gérées par les conseils d'arrondissement	ERRECART	Adopté (amendé)	16-oct-12
1ère	2e	64		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DUCT 175	Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire lors de la mise à disposition de salles gérées par les conseils d'arrondissement	ERRECART	Retiré	16-oct-12

Disposé en	Commission Séance	n° Délibératif	N° Adoptés	Quotité députaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
2e	2e	65		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	V	DUCT 175	Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire lors de la mise à disposition de salles gérées par les conseils d'arrondissement	ERRECART	Retiré	16-oct-12
Séance	2e	65 bis	192	Exécutif		CM	V	DUCT 175		ERRECART	Adopté	16-oct-12
1ère	2e	66		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Augmentation des ratios promus/promouvables à la Ville de Paris	ERRECART	Rejeté	16-oct-12
Séance	2e	66 bis	193	Exécutif		CM	Vnr			ERRECART	Adopté	16-oct-12
2e	2e	67	194	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Bizutage en milieu étudiant	GUILLOT	Adopté	16-oct-12
3e	3e	68		UMP	KUSTER, DOUVIN, DUMAS	CM	V	DVD 28	Inscription dans le contrat de DSP du projet d'extension (Ternes)	BARGETON	Rejeté	16-oct-12
3e	3e	69		Exécutif		CM	A	DVD 150	Amendement technique contrat AICV	BARGETON	Adopté	16-oct-12
3e	3e	70		Exécutif		CM	A	DVD 150	Amendement technique MDB	BARGETON	Adopté	16-oct-12
3e	3e	71		Exécutif		CM	A	DVD 150	Amendement technique Vélorution	BARGETON	Adopté	16-oct-12
3e	3e	72		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DVD 208	Modification de l'article 6	BARGETON	Retiré	16-oct-12
Séance	3e	72 bis	195	Exécutif		CM	V	DVD 208		BARGETON	Adopté	16-oct-12
3e	3e	73	196	ELVAA	NAJDOVSKI, BOUTAULT	CM	Vnr	-	Rétablissement d'une circulation cyclable le long des Tuileries	BARGETON	Adopté (amendé oralement)	16-oct-12
3e	3e	74		ELVAA	DUTREY, NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Lancement d'une étude pour favoriser l'accessibilité à tous les piétons et cyclistes des entrées de Paris	BARGETON	Retiré	16-oct-12
Séance	3e	74 bis	197	Exécutif		CM	V			BARGETON	Adopté	16-oct-12
3e	3e	75	198	ELVAA	GAREL, FOURNIER	CM	Vnr	-	Assurer le service Montmartrobus par des véhicules respectueux de l'environnement et de la santé	BARGETON	Adopté	16-oct-12
3e	3e	76		UMP	BOURNAZEL, DECORTE	CM	Vnr	-	Informations sur le pont Caulaincourt	BARGETON	Rejeté	16-oct-12
3e	3e	77		UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Mise en place de bornes de taxis intelligentes	BARGETON	Rejeté	16-oct-12
3e	3e	78	199	UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Création d'une continuité cyclable entre le pont de l'Archevêché et le pont d'Arcolte	BARGETON	Adopté (amendé oralement)	16-oct-12

Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.

Séances	Ordre du jour	N° de l'ordre du jour	N° de l'initiative	N° de l'initiative	Auteurs	CR ou CS	A V	n° de l'initiative	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PO		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE						
													CONTRE	ABST															
14e	4e	1	UMPPA	LEBART, KOUBE, MONTAUDO	CR	V	-	DPE 76	Pratiqué des vœux 10 et 1er au Conseil de Paris	DACHAUD	Approuvé	15-oct-12											X						
								DEVE 149																					
								SG 192																					
15e	4e	2	UMPPA	de CLENAHOT TONNERRE	CR	V	-	DEVE 163	Bilan sur le Plan Climat	OUTREY	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DEVE 163																					
								SG 181																					
16e	4e	3	164	RUCKE, DANGLER, TADOUIN, ASSOLINE, MARTELET	CR	V	-	DEVE 163	Jardins publics des bâtiments Richard Lenoir et Jules Ferry	GROUDELUXE	Approuvé	15-oct-12												X					
								SG 150																					
								SG 181																					
16e	4e	4	UMPPA	TISSOT	CR	V	-	DEVE 163	Protection du patrimoine végétal de Paris	GROUDELUXE	Approuvé	15-oct-12	X		X		X							X					
								SG 150																					
								SG 181																					
16e	4e	3	UDI	POZZO DI BORGIO, GARNIER	CR	V	-	DEVE 163	Financement et réalisation du projet de la Bastille	LE STRAT	Approuvé	15-oct-12	X		X		X							X					
								DPP 23																					
								DPP 27																					
16e	4e	3	UDI	POZZO DI BORGIO, GARNIER	CR	V	-	SG 193	Financement et réalisation du projet de la Bastille	LE STRAT	Approuvé	15-oct-12	X		X		X							X					
								DPP 23																					
								DPP 27																					
16e	5e	6	EELVA	COMTESSOT	CR	V	-	DEVE 163	Modernisation des compétences de l'Etat en matière de police	EL KHORRAMI	Approuvé	15-oct-12	X				X					X							
								DEVE 163																					
								SG 181																					
16e	5e	7	UMPPA	BOURHAZEL, DECOYTE	CR	V	-	DEVE 163	Sécurité du quartier de la Goutte d'Or	EL KHORRAMI	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DEVE 163																					
								SG 181																					
16e	5e	8	UMPPA	TISSOT	CR	V	-	DEVE 163	Dégradation des conditions de sécurité sur le bâtiment Richard Lenoir (11e)	EL KHORRAMI	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DEVE 163																					
								SG 181																					
16e	5e	9	UMPPA	TISSOT	CR	V	-	DEVE 163	Sécurité du gymnase Maurice Berneman (11e)	EL KHORRAMI	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DEVE 163																					
								SG 181																					
16e	5e	10	UDI	ASHANI, POZZO DI BORGIO	CR	V	-	DEVE 163	Protection de la communauté juive à Paris	EL KHORRAMI	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DEVE 163																					
								SG 181																					
16e	5e/7e	11	UMPPA	IMBHOZE	CR	V	-	DVD 189	Construction de nouveau commissariat du 13e	EL KHORRAMI	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DVD 189																					
								DVD 189																					
16e	6e	12	UMPPA	DECOYTE, BOURHAZEL	CR	V	-	DEVE 163	Marché aux fleurs du boulevard de la Chapelle (18e)	TRICHTANGUY	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DEVE 163																					
								SG 181																					
16e	7e	13	PCF-PS	DAGISAT, BECKER	CR	V	-	DASCO 64-69-60-61-62	Exclusion des aliments génétiquement modifiés ou OGMs	BROUSSEL	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DASCO 64-69-60-61-62																					
								DASCO 64-69-60-61-62																					
16e	7e	13b	166	EULOUF	CR	V	-	DASCO 64-69-60-61-62	Amendement technique	BROUSSEL	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DASCO 64-69-60-61-62																					
								DASCO 64-69-60-61-62																					
16e	7e	14	EULOUF	CR	A	-	-	DASCO 113	Amendement technique	BROUSSEL	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DASCO 113																					
								DASCO 113																					
16e	7e	15	PS-RGA	HANEK, DAGHARG	CR	A	-	DASCO 113	Amendement technique	BROUSSEL	Approuvé	15-oct-12	X		X		X												
								DASCO 113																					
								DASCO 113																					

N° de l'ordre du jour	N° de l'Assemblée	N° de l'initiative	N° de l'initiative	Auteurs	Ch. de V. ou A. V.	n° de l'initiative	Objet	Affiliation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		SELVA		PS-RGA		UDI		UMPFA		UNANIMITE				
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST					
7e	7e	16	PS-RGA	CALABRIA	Ch. A	D4CO 113	Recensement des écoles publiques (REP) pour l'année scolaire 2013-2014	MOISEL	Adopté	16-oct-12													X		
					Ch.	D4CO 113			Adopté															X	
7e	7e	17	UMPFA	HENGIUY	Ch. V	D4CO 152	Aménagement des rythmes scolaires	MOISEL	Adopté	16-oct-12	X		X		X										
7e	7e	18	PS-RGA	ELMENTHAL	Ch. V	-	Renforcement des moyens accordés aux établissements scolaires du second degré (12e)	MOISEL	Adopté	16-oct-12															
7e	7e	19	PCF-PG	COMBIERE	Ch. V	-	Statut au lycée professionnel "Thaligthe Gautier"	MOISEL	Adopté	16-oct-12															
7e	7e	19bis			Ch. V	167		MOISEL	Adopté	16-oct-12														X	
7e	7e	20	UMPFA	NOHTARON, HENGIUY	Ch. V	-	Réduction des budgets pour les classes de découverte	MOISEL	Adopté	16-oct-12	X		X		X										
7e	7e	20 bis			Ch. V	168		MOISEL	Adopté	16-oct-12							NPPV			NPPV					
7e	7e	20 A			Ch. A		EPFE 369	MOISEL	Adopté	16-oct-12						X			X						
7e	7e	20 B			Ch. A		EPFE 370	MOISEL	Adopté	16-oct-12						X			X						
7e	7e	20 C			Ch. A		EPFE 371	MOISEL	Adopté	16-oct-12						X			X						
7e	7e	21	UMPFA	GOURDI, LAHOIR, HENGIUY	Ch. V	-	Travail dans les écoles Félix Faure et Espérance (12e)	MOISEL	Adopté	16-oct-12						X			X						
					Ch.	D4E 235			Adopté							X									
					Ch.	D4E 417			Adopté							X									
7e	7e	22	ELVA	SOUTIART	Ch. V	-	L'initiation du chlore dans les plages et création d'une piscine à usage naturel	VILLEHAUOZ	Adopté	16-oct-12														X	
7e	7e	23	UDI	AGHAR, BRIGO, POZZO DI SORGO	Ch. V	-	Crise des éducateurs sportifs des colonies de la merisation	VILLEHAUOZ	Adopté	16-oct-12	X		X		X										
7e	7e	24	UMPFA	ALFRANO, BAZEVIS	Ch. V	-	Impact du projet actuel d'extension de Roland Garros sur la circulation et le stationnement dans le 16e arr.	VILLEHAUOZ	Adopté	16-oct-12	X				X					NPPV					
					Ch.	D4E 77			Adopté															X	
8e	8e	25	ELVA	CHARZAT, HALDOYRI	Ch. A		D4E 166	Couverture partielle de bio-couvert géotextile et réduction des pollutions issues à la porte de Vincennes (12e)	HALDOYRI	Adopté	16-oct-12					X									
					Ch.	D4E 166			Adopté															X	
					Ch.	D4E 203			Adopté															X	
8e	8e	25 A			Ch. A		D4E 163		HALDOYRI	Adopté	16-oct-12													X	
					Ch.	D4E 163			Adopté																X

Date	N° de délibération	N° de délibération	N° de délibération	N° de délibération	Auteurs	CA ou CC	A. V. Vot.	n° de délib.	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE	
													CONTRE	ABST										
14	26	171	PS-RGA	CALANDRA, ARDOLINE	CA	Vot	-	-	Attribution du nom de Léon Geotran Demis à un lieu du 20 <sup>e</sup> arrondissement	HEALGO	Adopté	16-oct-12											X	
14	27	172	PCF-PG	BRODAT	CA	Vot	-	-	Déclaration d'un lieu en hommage à Lise et Arthur London	HEALGO	Adopté	16-oct-12										X		
14	28	173	UMPPA	CHICONT, ABILACOURT, SECORTE, DIEYFUS, ROGEE	CA	V	DLH 167	DLH 167	Communication de calendrier et du contenu des prochaines modifications du système ADA	RIARD	Rejeté	16-oct-12	X				X							X
					CA			DLH 177			Adopté												X	
					CA			DLH 180			Adopté							X		X				
14	29	173	PS-RGA	ADDENBAUH	CA	Vot	-	-	Cession à la Ville par l'Etat de l'immeuble situé 14, rue Fardet (14)	JUMBO	Adopté	16-oct-12						X		X				
14	30	174	PS-RGA	FERAUD	CA	Vot	-	-	Vente à la décharge des immeubles, 164/172 quai de Commerce par le SNC Les Résidences, 15 rue de Belfort	RIARD	Rejeté	16-oct-12												
14	30 bis	174	Endoult		CA	Vot	-	-		RIARD	Adopté	16-oct-12											X	
14	31	175	UMPPA	KUSTER, DUBUS	CA	Vot	-	-	Dégénération des immeubles gérés par "Paris Habitat" (rue Frédéric Brunel, Louis Louchet et Fernand Falcouet (17e))	RIARD	Rejeté	16-oct-12	X		X		X							
14	32	176	UMPPA	MONTAUDOU, BOURNAZEL, BERILLI	CA	Vot	-	-	Immeubles insalubres à Paris	RIARD	Rejeté	16-oct-12	X		X		X							
14	33	175	UMPPA	DUBUS	CA	Vot	-	-	Transformation de bureaux en logements	RIARD	Adopté (unanimement)	16-oct-12												X
14	34	176	UMPPA	MONTAUDOU	CA	Vot	-	-	Lancement d'une concertation sur le projet de la caserne de Neuilly (12e)	JUMBO	Rejeté	16-oct-12	X		X		X							
14	35	176	UMPPA	LEBEL, HERNOT DE TREIGNY	CA	Vot	-	-	Achat par la Ville des terrains de l'Etat, 28 - 28 bis rue de Saint-Denisbourg - 75, rue d'Anversden (16e)	RIARD	Adopté	16-oct-12												X
14	36	177	UMPPA	KUSTER	CA	Vot	-	-	Parcelle, 21, avenue de Cligny (17e)	RIARD	Adopté	16-oct-12												X
14	36 A	178	Endoult		CA	Vot	-	-	Duplications locales	RIARD	Adopté	16-oct-12											X	
14	37	180	UMPPA	DUBUS	CA	Vot	-	-	Demande de communication et de débat sur le SDRIF	ABRISAT	Rejeté	16-oct-12												X
					CA			SG 184			Adopté													X
					CA			DAC 511			Adopté													X
					CA			DAC 677			Adopté													X
14	38	179	PS-RGA	CHERU, POUBIAU, SANCHES MEY	CA	Vot	-	-	Hommage à Maria Négra YIERA DA SILVA	JULLIARD	Adopté	16-oct-12												X
14	39	180	PCF-PG	BRODAT, BECKER	CA	Vot	-	-	Préservation des bibliothèques de quartier	JULLIARD	Rejeté	16-oct-12												X
14	39 bis	180	Endoult		CA	Vot	-	-		JULLIARD	Adopté	16-oct-12												X

n°	date	heure	présent	n° de l'interpellation	interpellé	acteurs	Cn	A	V	n° de l'interpellation	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-PSA		UDI		UMPPA		UNANIMITE	
															CONTRE	ABST										
14	14/10	18h	45	PCF-PG	SMONNET, ROCKER	Cn	Y	-	-	-	Soutien de la Ville au théâtre Paris-18ette	JULLIARD	Repro	14-10-12			X		X							
14	14/10	18h	41	UMPPA	MAICE DE LEPRAV, GIANRINI, QUENEA	Cn	Y	-	-	-	Soutien de la Ville au théâtre Paris-18ette	JULLIARD	Repro	14-10-12			X									
14	14/10	18h	41 bis	181	Educuf		Cn	Y	-	-		JULLIARD	Adopté	14-10-12		X				X		X		sauf Me Bertrand		
							Cn			DAC 806			Adopté												X	
							Cn			DUCT 183			Adopté													X
							Cn			DGR 64			Adopté													X
14	14/10	18h	42	PS-PSA	ROCHE, BUCLOUX, VAURIN, ASSOLINE, MARTRET	Cn	Y	-	-	-	Hommage à Jean BIALATTEI comme citoyen de la Ville de Paris	SCHAPIRA	Repro	14-10-12												
14	14/10	18h	42 bis	182		Cn	Y	-	-	-		SCHAPIRA	Adopté	14-10-12										X		
14	14/10	18h	43	UMPPA	GRUBS	Cn	Y	-	-	-	Compensation devant le juge d'instruction luttant pour obtenir aux biens meubles et à la gabrie	SCHAPIRA	Repro	14-10-12												
							Cn			DAC 717			Adopté				X									
14	14/10	18h	44	PCF-PG	COBBERE	Cn	Y	-	-	-	Travail de mémoire sur le massacre de 17 octobre 1961. Si oui plus tard	YEU CHAER	Adopté	14-10-12									X			
14	14/10	18h	45	UMPPA	NONTANDON	Cn	Y	-	-	-	Compensation du coût supplémentaire et aux mesures fiscales pour la partie des jeunes enfants	GAUDILERE	Repro	14-10-12	X		X		X							
14	14/10	18h	46	UMPPA	LEGARET	Cn	Y	-	-	-	Présentation par les adjoints au titre du budget de leur délégation	GAUDILERE	Repro	14-10-12												
14	14/10	18h	47	UMPPA	LEGARET, TISSOT	Cn	Y	-	-	-	Participation financière de Decis dans les S&S de la Ville	GAUDILERE	Repro	14-10-12												
14	14/10	18h	48	X	LEGARET	Cn	Y	-	-	-	Création d'un Observatoire des observations	GAUDILERE	Repro	14-10-12			X									
14	14/10	18h	49	184	ELVA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	Cn	Y	DEV 166		Technologie 3G	FENJOU	Adopté	14-10-12										X		
14	14/10	18h	90	ELVA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	Cn	Y	DEV 166			Technologie 4G	FENJOU	Repro	14-10-12												
14	14/10	18h	92 bis	183	Educuf		Cn	Y	DEV 166			FENJOU	Adopté	14-10-12												X
14	14/10	18h	51	186	ELVA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	Cn	Y	DEV 166		Lancement d'"ondesart", observatoire régional de exposition aux ondes électromagnétiques	FENJOU	Adopté	14-10-12										X		
14	14/10	18h	52	187	ELVA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	Cn	Y	DEV 166		Soft d'exposition aux ondes électromagnétiques	FENJOU	Adopté	14-10-12										X		
14	14/10	18h	53	ELVA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	Cn	Y	DEV 166			Antennes relais de l'opérateur Bouygues-Télécom, rue Labrousse (8e)	FENJOU	Repro	14-10-12				X					X			
14	14/10	18h	54	ELVA	CONTASSOT, BOUTAULT, FOURNIER...	Cn	Y	DEV 166			Antennes relais de l'opérateur Orange au 173, rue Moutonnet (18e)	FENJOU	Repro	14-10-12				X					X			
14	14/10	18h	55	188	UMPPA	CLEMONT TONNERRE, DOUVIN	Cn	Y	DEV 166		Déploiement des antennes relais	FENJOU	Adopté	14-10-12											X	
14	14/10	18h	56	189	UMPPA	CLEMONT TONNERRE, DOUVIN	Cn	Y	DEV 166		Information sur les implantations d'antennes relais	FENJOU	Adopté	14-10-12											X	
14	14/10	18h	57	190	UMPPA	CLEMONT TONNERRE, DOUVIN	Cn	Y	DEV 166		Information sur les implantations d'antennes relais des horaires de nuit spécial parisien	FENJOU	Adopté	14-10-12											X	
14	14/10	18h	58	191	UMPPA	DE CLEMONT TONNERRE, DOUVIN	Cn	Y	DF 91		Montant des recettes générées par le téléphone mobile	GAUDILERE	Adopté	14-10-12											X	
							Cn			DEV 166			Adopté													X
							Cn			DF 91 à DF 93			Adopté													X
14	14/10	18h	59	191	UDI	POZZO DI BORGIO, BERTRAND	Cn	Y	-	-	Mut perpétuelle	FENJOU	Repro	14-10-12												

Ordre du jour	Commission	N° de l'ordre du jour	N° de l'article	N° de l'initiative	Auteurs	Ch. ou A. V. ou V. V.	n° de l'initiative	Objet	Attribution Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE	
												CONTRE	ABST										
14	2e	60	UMPFA	BOURNAZEL	Ch	V. V.	-	Remaniement de la consigne artistique du Carré aux arts de la place de la Terre	COHEN-SOLAL	Approuvé	16-oct-12	X		X		X							
14	2e	61	Exécutif		Ch	A.	DUCY 151	Inventaire des équipements dont les conseils d'aménagement ont la charge	ERRECAET	Approuvé	16-oct-12												X
14	2e	62	PS-RGA	HANIC, BENOIST, JEHU	Ch	A.	DUCY 151	Inventaire des équipements dont les conseils d'aménagement ont la charge	ERRECAET	Approuvé	16-oct-12												X
14	2e	63	PCF-PG	BRODSAT, SIMONET	Ch	A.	DUCY 175	Fixation des réservations liées à l'occupation temporaire lors de la mise à disposition de salles gérées par les conseils d'aménagement	ERRECAET	Approuvé (amendé)	16-oct-12											X	
14	2e	64	EELVA	CONTAGIOT	Ch	A.	DUCY 175	Fixation des réservations liées à l'occupation temporaire lors de la mise à disposition de salles gérées par les conseils d'aménagement	ERRECAET	Retiré	16-oct-12												
14	2e	65	PCF-PG	BRODSAT, SIMONET	Ch	V.	DUCY 175	Fixation des réservations liées à l'occupation temporaire lors de la mise à disposition de salles gérées par les conseils d'aménagement	ERRECAET	Retiré	16-oct-12												
Mars	2e	65 bis	Exécutif		Ch	V.	DUCY 175		ERRECAET	Approuvé	16-oct-12											X	
					Ch		50 154			Approuvé													
SANS VOTE																							
18e	2e	66	PCF-PG	SIMONET	Ch	V. V.	-	Augmentation des rates primes/prévoisibles à la Ville de Paris	ERRECAET	Approuvé	16-oct-12			X	X		X						
18e	2e	66 bis	Exécutif		Ch	V. V.	-		ERRECAET	Approuvé	16-oct-12												X
18e	2e	67	PCF-PG	BRODSAT	Ch	V. V.	-	Mutage au lieu étudiant	GUILLOT	Approuvé	16-oct-12												X
18e	3e	68	UMPFA	AUSTRA, BOUYER, ELIAS	Ch	V.	DVD 28	Inscription dans le contrat de DEP du projet d'extension (Ternet)	BARGEYON	Approuvé	16-oct-12	X		X		X							X
18e	3e	69	Exécutif		Ch	A.	DVD 150	Amendement technique contrat ACF	BARGEYON	Approuvé	16-oct-12												X
18e	3e	70	Exécutif		Ch	A.	DVD 150	Amendement technique ACF	BARGEYON	Approuvé	16-oct-12												X
18e	3e	71	Exécutif		Ch	A.	DVD 150	Amendement technique Villusion	BARGEYON	Approuvé	16-oct-12												X
18e	3e	72	PCF-PG	BROSSAT	Ch	A.	DVD 208	Modification de l'article 6	BARGEYON	Retiré	16-oct-12												X
Mars	3e	72 bis	Exécutif		Ch	V.	DVD 208		BARGEYON	Approuvé	16-oct-12												X
					Ch		DVD 208			Approuvé													X
18e	3e	73	EELVA	HAUDOUX, ROUTINET	Ch	V. V.	-	Rétablissement d'une circulation cyclable le long des Tuileries	BARGEYON	Approuvé (amendé)	16-oct-12												X
18e	3e	74	EELVA	OUTREY, HAUDOUX	Ch	V. V.	-	Lancement d'une étude pour favoriser l'accessibilité à tous les piétons et cyclistes des entrées de Paris	BARGEYON	Retiré	16-oct-12												X
Mars	3e	74 bis	Exécutif		Ch	V.	-		BARGEYON	Approuvé	16-oct-12												X
18e	3e	75	EELVA	GARIL, FOURNIER	Ch	V. V.	-	Assurer le service informatique par des véhicules respectueux de l'environnement et de la santé	BARGEYON	Approuvé	16-oct-12												X
18e	3e	76	UMPFA	BOURNAZEL, DECORTE	Ch	V. V.	-	Informations sur le pont Caulaincourt	BARGEYON	Approuvé	16-oct-12	X		X		X							
18e	3e	77	UDI	GALLOS	Ch	V. V.	-	Mise en place de bornes de taxis intelligentes	BARGEYON	Approuvé	16-oct-12	X		X		X							
18e	3e	78	UDI	GALLOS	Ch	V. V.	-	Création d'une coiffure cyclable entre le pont de l'Archère et le pont d'Arcole	BARGEYON	Approuvé (amendé)	16-oct-12												X